



COMPTE-RENDU DE LA

26^{ème} Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées

LEIPZIG, ALLEMAGNE
29 JUIN - 7 JUILLET 2017



COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES

COMPTE-RENDU DE LA

26ème Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées

LEIPZIG, ALLEMAGNE
29 JUIN - 7 JUILLET 2017

Pasteur Chris Ferguson, Secrétaire général



COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES

ISBN: 978-2-9700686-8-6

Copyright © 2017 World Communion of Reformed Churches
Knochenhauerstrasse 42
30159 Hanovre
Allemagne

Les textes contenus dans ce document peuvent être reproduits librement pour étude au sein des Églises membres de la CMER, avec indication de la source. Dans tous les autres cas, aucun texte ne saurait être reproduit, en totalité ou en partie, sans autorisation.

L'équipe du compte-rendu était composée de : Alexander « Sandy » Horsburgh, Pauline Weibye et Everett « Rett » Zabriskie. Le texte du compte-rendu a été établi par Chris Ferguson, Sandy Horsburgh et Phil Tanis.

Table des matières

Préface	5
Décisions de l'Assemblée générale	9
Rapport de l'Assemblée générale	27
Annexes : Documents adoptés par l'Assemblée	
A : Règlement intérieur (Procédures de discernement et de consensus)	99
B : Constitution et règlements	114
1. avec propositions d'amendements.....	114
2. texte adopté (avec amendements inclus)	131
C : Déclaration de foi sur l'ordination des femmes (texte adopté).....	147
D : Message et déclaration sur la vision (texte adopté)	155
Documents supplémentaires	
1: Allocution du président.....	159
2: Rapport du secrétaire général	198
3: Message de la pré-conférence des femmes.....	232
4: Message de la pré-conférence des jeunes	234
5: Allocution du président de la République fédérale d'Allemagne, M. Steinmeier	236
6: Déclaration d'association à la déclaration commune sur la doctrine de la justification	239
7: Témoignage de Wittenberg	248
8: Directives concernant la manière de procéder en cas de harcèlement sexuel	251

9:	Documentation de contribution aux thèmes.....	255
	a. Document de réflexion : Théologie.....	255
	b. Document de réflexion : Justice	260
	c. Document de réflexion : Justice de genre	269
	d. Document de réflexion : Communion en mission.....	275
	e. Document de réflexion : Renforcer la communion	288
10:	Allocutions principales	296
	a. George Zachariah	296
	b. Jürgen Moltmann	313
	c. Isabel Phiri	327
	d. Philip Peacock.....	338
	e. Farid Esack	344
	f. Wesley Granberg-Michaelson	349
	g. Collin Cowan	358
11:	Prédications.....	368
	a. Berlin : Chris Ferguson, Alexandra Nikolara, Yvette Noble Bloomfield, Aiko Sumichan.....	368
	b. Wittenberg : Najla Kassab	371
12:	Rapport du comité du témoignage.....	376
13:	Liste des participants	395
	a. Délégués	395
	b. Observateurs œcuméniques	412
	c. École mondiale de théologie : Enseignants et étudiants.....	413
	d. Invités	414
	e. Observateurs d'Églises non membres	415
	f. Membres du Bureau et membres du Comité exécutif de la CMER présents.....	415
	g. Orateurs	416
	h. Personnel (CMER, personnel coopté, consultants)	416
	i. Stewards	421
	j. Équipe liturgique.....	423
14:	Membres du Bureau et membres du Comité exécutif 2017-2024.....	426
15:	Liste des Églises membres	427

Preface

Je vous encourage donc, frères et sœurs, par les compassions de Dieu, à offrir votre corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu. Ce sera de votre part un culte raisonnable. Ne vous conformez pas au monde actuel, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence afin de discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait.
—Romains 12, 1-2 (SG21)

Guidée par cet éminent appel de l'apôtre Paul, l'Assemblée Générale s'est penché de façon urgente et en prière, humblement, joyeusement et attentivement sur son thème « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous ». Pour notre Communion ce fut un temps important, puissant et historique, alors que nous étions réunis à Leipzig en Allemagne.

L'Assemblée Générale était encadrée par trois contextes. Le premier contexte était la célébration du 500^{ième} anniversaire de la Réforme protestante. Mise à part notre contribution particulière à cet événement, en tant qu'églises de diverses traditions réformées, nous nous sentions obligés de concentrer nos réflexions et actions lors de l'Assemblée, pour que « la Réforme soit traduite au présent en s'adressant à la situation actuelle. » Cela inclut l'accomplissement de la Réforme, comme il se doit pour une église réformée qui se réforme toujours selon la Parole de Dieu.

Le second contexte était celui de notre propre Communion. Vu que c'était notre première Assemblée Générale, depuis notre formation en 2010, nous voulions souligner notre identité et témoigner que, fidèles à notre slogan « appelés à la communion, engagés pour la justice », notre réunion était un temps fort de construction de la communion entre nous et de l'engagement pour la justice. En d'autres mots, nous ne voulions pas nous contenter de paroles mais aussi décider d'agir. Depuis son Assemblée unificatrice, la CMER a rencontré de sérieux défis financiers et a dû déménager de Genève vers Hanovre en Allemagne. Elle a aussi connu un changement de son personnel dirigeant, et pourtant elle a pu se présenter à l'Assemblée de Leipzig avec des accomplissements importants et des contributions à la mission de Dieu, grâce à Dieu.

Troisièmement, le contexte d'un monde profondément troublé et changeant rapidement sous la grave menace du bien-être de toute la création de Dieu marqua sérieusement les prières, le témoignage, le discernement et les décisions de notre Assemblée. Nous avons prié pour que la grâce et la force nous soient données de prendre au sérieux tous ces contextes et d'y réagir selon notre foi.

La recherche de la volonté du Dieu vivant nous fortifia, nous provoqua, nous interrogea et nous inspira dans nos études bibliques, dans les présentations, les réunions plénières, les cultes et surtout durant le processus de consensus et de discernement. Nous avons essayé de transformer notre façon de prendre des décisions de telle manière que notre discernement fortifie notre Communion en respectant le rôle de tous les participants en accord avec nos traditions théologiques de conciliarité et du ministère de tous les croyants. Il est encourageant que, durant une Assemblée qui a connu tant de moments importants et historiques, pour de nombreux participants ce processus de décision fut un point culminant.

Les présentations bibliques et théologiques ont toutes été profondes et provocatrices. Il était encourageant et prometteur de voir la façon dont la famille de la CMER se dirige vers une même vision où l'appel de Dieu à l'unité et la justice et notre vocation œcuménique nous inspirent à accepter courageusement notre tradition réformée, pendant que nous tissons ensemble une identité nouvelle avec le témoignage commun de nos traditions réformée, presbytérienne, congrégationaliste, unie, en voie d'unification et pré-réformatrices.

La journée à Wittenberg est un des exemples significatifs. Elle était insérée dans le contexte des commémorations pour le 500^{ème} anniversaire de la Réforme. En signant son « association » à la « Déclaration Commune concernant la Justification », la CMER s'est jointe résolument au nuage des témoins qui admettent leur rôle dans les tragiques séparations du passé, tout en traduisant la Réforme au présent en déclarant avec les Catholiques, les Luthériens, les Méthodistes et les Anglicans qu'il est nécessaire et possible de surmonter les divisions pour atteindre l'unité de l'Église et la transformation du monde. En ce faisant nous avons pu souligner la vue particulière des Réformés sur la justification et la justice que nos églises sœurs ont volontiers accueillie.

Le "Témoignage de Wittenberg", un engagement pris par la CMER et la Fédération Luthérienne Mondiale en vue d'aller concrètement vers une plus grande coopération –à tous les niveaux- est de pareille importance. Grâce à Dieu, la détermination en faveur de l'unité de l'Église continue à animer et inspirer la CMER. Sans elle nos racines réformées ainsi que la puissante contribution de nos églises unies et en voie d'union seraient trahies.

L'inséparabilité de la communion et de la justice était une vision qui nous a guidés pendant cette Assemblée. La Déclaration de Foi concernant l'Ordination des Femmes et de fortes décisions en faveur de l'égalité des genres nous a rapprochés de notre idéal de justice et d'inclusion. Par plusieurs moyens, nous avons réaffirmé la pertinence de la Déclaration théologique de Barmen et des Confessions de Belhar et d'Accra. La mission est bien au centre de notre vie comme Communion guidée par une perspective biblique et une foi qui tient ensemble justice économique, écologique et égalité des sexes ainsi que l'attachement à une communauté inclusive.

Il n'y avait pas de doute que notre Communion, à laquelle appartiennent 100 millions d'individus est déterminée à traduire la Réforme au présent. Le programme théologique inachevé de la Réforme exige de nous qu'un espace soit créé où une plus grande diversité de voix et de théologies venant de contextes différents qui font partie de notre famille puisse être entendue, sans donner l'avantage à un seul point de vue.

Un aspect essentiel de notre Assemblée a été de prendre nos responsabilités vis à vis des graves menaces de la vie au niveau mondial. La Fédération Chrétienne Coréenne de Corée du Nord a participé ensemble avec nos églises membres de Corée du sud à de profonds moments de prière et nous a appelé à continuer nos efforts de désescalade du conflit actuel et en faveur d'une réunification pacifique. Ceci n'est qu'un exemple de notre effort pour que le monde soit impliqué à l'amour du Christ.

L'Assemblée a aussi nommé des défis nouveaux ou continus qui nous concernent comme Communion. Nous devons réagir de façon nouvelle aux divisions qui menacent de nous séparer. Nous devons trouver de nouveaux moyens pour financer notre œuvre commune. Nous devons nous transformer dans nos programmes et notre façon de prendre des décisions, afin que toutes nos régions géographiques participent pleinement. En bref, nous devons devenir une Communion plus forte et plus engagée pour la justice.

Rendons grâce à Dieu que nous n'avons pas seulement été renouvelés et encouragés dans notre vision mais également enrichis par de nouveaux dirigeants extraordinaires. Notre nouvelle présidente, Najla Kassab est bien placée pour nous conduire dans notre détermination vers l'égalité des genres, la construction de la communion, la paix et la réconciliation. Nous sommes bénis d'avoir des membres du Bureau et du Comité Exécutif qui représentent la diversité de notre Communion mondiale du point de vue de l'âge, du sexe, de l'origine régionale et des capacités. Nous devons aussi remercier ceux et celles qui comme membres du Bureau et du Comité Exécutif ont si bien conduit notre Communion jusqu'à cette Assemblée.

Cette Assemblée Générale a été extraordinaire au confluent de trois contextes également extraordinaires. Elle n'aurait pas été faisable sans les efforts remarquables

du Comité Exécutif, sans une équipe exceptionnelle, un grand nombre de volontaires dévoués et l'aide considérable des églises protestantes d'Allemagne et de l'Alliance Réformée d'Allemagne, en particulier. Les contributions de la Ville de Leipzig, du gouvernement fédéral d'Allemagne et de partenaires œcuméniques allemands nous ont offert la possibilité de vivre pleinement la complexité des trois contextes mentionnés.

Veillez prier qu'avec l'aide de Dieu nous puissions continuer à nous renouveler et à nous transformer dans l'intérêt du monde.

Grâce à Dieu.

Chris Ferguson
Secrétaire Général



Décisions de l'Assemblée générale

Questions d'organisation

DÉCISION 1

L'Assemblée générale adopte le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'unification, en 2010.

DÉCISION 2

L'Assemblée générale ratifie les décisions prises par le Comité exécutif depuis 2010.

DÉCISION 3

L'Assemblée générale admet en qualité de membres à part entière de la Communion mondiale d'Églises réformées : l'Église réformée universelle du Christ (anciennement : Église du Christ au Soudan parmi les Tiv - NKST), l'Église réformée presbytérienne en Afrique (Ouganda), l'*Evangelisch-altreformierte Kirche in Niedersachsen*, les Églises réformées soudanaises (Sud Soudan), l'ordre de l'alliance (covenant) des Presbytériens évangéliques (ECO), l'Église réformée du Christ Maranatha.

DÉCISION 4

L'Assemblée générale admet en qualité de membre associé de la Communion mondiale d'Églises réformées le Conseil chrétien de Chine.

DÉCISION 5

L'Assemblée générale admet en qualité de membres affiliés de la Communion mondiale d'Églises réformées : le réseau de théologie africaine congrégationaliste (NetACT), la Communauté Baptiste des Fidèles en Afrique (CBFA).

DÉCISION 6

L'Assemblée générale adopte le règlement intérieur (procédure de discernement et de consensus).

DÉCISION 7

L'Assemblée générale élit le comité des nominations à l'unanimité.

DÉCISION 8

L'Assemblée générale accorde aux personnes appartenant aux catégories autres que celle de délégués et figurant dans les règlements bénéficient des droits indiqués dans ces règlements.

DÉCISION 9

L'Assemblée générale adopte l'ordre du jour et autorise le comité directeur à y apporter des modifications.

Réception et renvoi des allocutions, des rapports et des documents

DÉCISION 10

L'Assemblée générale reçoit l'allocution du président.

DÉCISION 11

L'Assemblée générale transmet l'allocution du président au comité du message et de la vision.

DÉCISION 12

L'Assemblée générale reçoit le rapport du secrétaire général.

DÉCISION 13

L'Assemblée générale transmet le rapport du secrétaire général au comité de vision et du message.

DÉCISION 14

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Théologie.

DÉCISION 15

L'Assemblée générale transmet aux groupes de discernement le Document de réflexion : Théologie.

DÉCISION 16

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Justice et le transmet aux groupes de discernement.

DÉCISION 17

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Justice de genre et les propositions contenues dans le message de la pré-assemblée des femmes.

DÉCISION 18

L'Assemblée générale transmet aux groupes de discernement le Document de réflexion : Justice de genre et les propositions contenues dans le message de la pré-assemblée des femmes.

DÉCISION 19

L'Assemblée générale reçoit le premier rapport de l'équipe de rédaction.

Théologie

DÉCISION 20

Reprenant le « programme inachevé » de la Réforme,

à l'occasion de la commémoration de la Réforme, l'Assemblée générale de la CMER décide de s'engager à nouveau en faveur des objectifs suivants qui formeront sa vie et son témoignage, son programme en matière de théologie, de mission, de justice et de communion, ainsi que son plan stratégique :

- a. le principe de l'Église réformée toujours en train d'être réformée conformément à la Parole de Dieu ;
- b. le fait que la déclaration de Barmen et les confessions de Belhar et d'Accra conservent leur pertinence ;
- c. le principe, présent dans les confessions de Belhar et d'Accra que Dieu est tout particulièrement le Dieu des démunis, des pauvres, des exploités, de ceux et celles à qui on fait du tort et que l'on maltraite ;
- d. le caractère indissociable de l'évangélisation et de la justice ;
- e. le sacerdoce de tous les croyants ;
- f. la paix, la réconciliation, le souci de la création et l'unité œcuménique de l'Église chrétienne ;
- g. le principe *sola scriptura* comme base de la communion chrétienne ;
- h. le dialogue et la coopération interreligieux.

DÉCISION 21

Principes de fonctionnement

L'Assemblée générale de la CMER déclare que les principes suivants guideront son travail théologique :

- a. l'engagement à donner la parole aux expériences de foi de personnes venant de tous les continents ;
- b. l'engagement à la contextualité ; à la diversité des expressions ; à la multiplicité des langues ; ainsi que, sans que ce soit exclusif du reste, à la parole des jeunes et des femmes ;
- c. l'engagement à faire de la théologie en commençant par les expériences des pauvres et des opprimés, avec l'objectif de leur libération ;
- d. l'attachement au caractère inséparable de la communion et de la justice.
- e. l'attachement à un rapport vigoureux avec la Parole de Dieu.

DÉCISION 22

Dialogues œcuméniques

L'Assemblée générale de la CMER décide

1. d'exprimer sa gratitude pour la diversité des idées ressortant des dialogues œcuméniques bilatéraux avec les Églises luthérienne, catholique-romaine, anglicane et pentecôtistes qui se sont déroulés depuis l'Assemblée générale de l'unification à Grand Rapids ;
2. de s'engager à continuer le dialogue avec ses partenaires œcuméniques et à s'ouvrir à de nouveaux partenaires ;
3. de confirmer les principes suivants destinés à guider ces dialogues :
 - a. adéquation avec la mission d'unité et de justice de la CMER et de ses Églises membres ;
 - b. perspective globale ancrée dans les réalités contextuelles ;
 - c. application des méthodologies et du contenu des dialogues dans les discussions au sein de la Communion.

Justice

DÉCISION 23

L'Assemblée générale décide que les domaines principaux qu'animeront le travail de la CMER sur la justice seront : justice économique, justice écologique, justice de genre et communautés inclusives.

DÉCISION 24

L'Assemblée générale décide que l'initiative NIFEA (New International Financial and Economic Architecture) sera l'une des priorités pour la CMER, en collaboration avec nos partenaires œcuméniques. La CMER élargira la portée et l'étendue de NIFEA en y englobant des questions macro-économiques et écologiques, et en imaginant des solutions de rechange au système économique dominant actuel.

DÉCISION 25

L'Assemblée générale de la CMER décide que la CMER, sous la direction de la confession d'Accra, s'intéressera particulièrement aux façons spécifiques par lesquelles l'empire modifie ce que nous sommes et les contextes dans lesquels nous vivons. Ce qui implique la reconnaissance du fait que, si certaines de nos Églises ont pu tirer bénéfice de l'empire, beaucoup d'autres ont profondément souffert de ses conséquences. Il conviendra de dresser le catalogue des ressources existantes et de produire de nouvelles ressources en collaboration avec les régions et les Églises membres de manière à aider les Églises et les communautés à vivre fidèlement en disciples du Christ dans leur contexte.

DÉCISION 26

L'Assemblée générale décide que la CMER poursuivra son action de défense des droits dans les forums et les organisations internationales, notamment en collaboration avec ses partenaires et d'autres agences œcuméniques aux Nations Unies sur les préoccupations actuelles, entre autres, mais pas exclusivement, les injustices économiques et écologiques, la traite d'êtres humains, la militarisation, la paix et la réconciliation, la montée en flèche de la xénophobie et les fondamentalismes.

L'Assemblée générale de la CMER décide qu'une lettre sera écrite au nom de notre communauté représentant 80 millions de chrétiens dans le monde entier, à l'intention de la prochaine réunion du G20, pour rappeler aux nations les plus puissantes du monde leur responsabilité consistant à garantir la vie et la justice à chaque personne dans ce monde et à soutenir les accords de Paris sur les changements climatiques.

Justice de genre

DÉCISION 27

L'Assemblée générale décide d'amender le texte de la déclaration de foi sur l'ordination des femmes.

DÉCISION 28

L'Assemblée générale adopte la Déclaration de foi sur l'ordination des femmes.

DÉCISION 29

L'Assemblée générale reçoit le premier rapport du comité des nominations.

DÉCISION 30

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Renforcer la Communion, ainsi qu'un document d'appui contenant des propositions et transmet le tout aux groupes de discernement.

DÉCISION 31

L'Assemblée générale charge le comité exécutif et le secrétariat de la CMER d'élaborer d'ici 2019 une politique concernant la justice de genre et de collaborer avec les conseils régionaux pour favoriser et encourager l'usage de cette politique dans la pratique de toute la communion d'Églises. Cette politique devra déterminer les questions de violence liée au genre dans l'Église et dans la société. Elle comportera un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique et des indicateurs pour l'obligation de rendre des comptes.

DÉCISION 32

Intérêt de la Communion pour la justice de genre

L'Assemblée générale :

- a. reconnaît que la violence et la discrimination de genre sous toutes leurs formes constituent un péché ;
- b. demande que la CMER se joigne à ses partenaires œcuméniques pour entreprendre des démarches auprès de la commission de l'ONU sur le statut de la femme, en insistant pour obtenir un renouvellement du dialogue et une réponse à toutes formes de violence basée sur le genre.

DÉCISION 33

L'Assemblée générale charge le comité exécutif de la CMER d'ouvrir un espace de discernement et de proposer son accompagnement, des documents pédagogiques et des conseils aux Églises membres qui, jusqu'ici, ne pratiquent pas l'ordination des femmes. Pour élaborer des principes et un plan d'action de manière à ce que la « Déclaration de foi sur l'ordination des femmes » puisse être réalisée avant la prochaine Assemblée générale en 2024.

DÉCISION 34

L'Assemblée générale reçoit le rapport du comité du témoignage public et le transmet aux groupes de discernement.

Nominations

DÉCISION 35

L'Assemblée générale reçoit le deuxième rapport du comité des nominations.

DÉCISION 36

L'Assemblée générale approuve toutes les propositions de candidatures faites par le comité des nominations, à l'exception de celles concernant l'Afrique.

DÉCISION 37

L'Assemblée générale décide d'examiner les propositions de candidatures pour l'Afrique lors d'une séance ultérieure.

Justice

DÉCISION 38

Ayant constaté une aggravation des systèmes et structures d'oppression qui menacent la vie des êtres humains et de l'ensemble de la création, l'Assemblée générale décide d'entrer dans un processus de discernement sur la manière d'aborder les problèmes actuels accompagnant la montée des idéologies et des mouvements autoritaires et populistes à notre époque.

DÉCISION 39

De façon à exprimer l'attachement de la Communion à l'égalité entre genres, l'Assemblée générale décide :

- a. 50% au moins des membres du comité exécutif de la CMER élus à l'Assemblée générale seront des femmes
- b. lors du recrutement du personnel exécutif, on tiendra fermement compte du principe de l'égalité entre les genres, avec l'objectif clair de parvenir à au moins 50% de femmes.

Renforcer la Communion

DÉCISION 40

L'Assemblée générale demande que le comité exécutif engage un processus susceptible d'amener une éventuelle modification constitutionnelle pour qu'au moins un ou une délégué-e de moins de trente ans soit nommé au Bureau lors des futures Assemblées générales.

DÉCISION 41

L'Assemblée générale décide que la CMER favorisera le principe du caractère inséparable de la communion et de la justice dans toutes ses structures et ses programmes au cours des sept prochaines années.

DÉCISION 42

L'Assemblée générale décide que La CMER invitera les Églises membres à un dialogue sur l'interprétation de l'Écriture fondée sur la tradition réformée proclamant la vie pour tous et fournira les ressources nécessaires.

DÉCISION 43

L'Assemblée générale décide que la CMER devra se lancer dans un processus associant ses Églises membres dans une analyse critique cohérente avec la communion que nous recherchons, en créant des formes inclusives de leadership fondées sur la vie et le ministère de Jésus Christ, y compris sur sa résistance à la domination et au contrôle.

DÉCISION 44

L'Assemblée générale décide

- a. de réaffirmer le rôle pivot des régions dans le renforcement de la communion entre les Églises et dans la création d'espaces de dialogue et d'action ;
- b. de réaffirmer la participation de représentants des régions dans les structures décisionnelles de la CMER et dans les programmes destinés à améliorer la participation des Églises de toutes les régions ;
- c. de soutenir les modes de travail qui renforcent la synergie entre les niveaux local, régional et mondial.

Questions d'organisation

DÉCISION 45

L'Assemblée générale reçoit le rapport complet du comité de témoignage public et le transmet aux groupes de discernement.

DÉCISION 46

L'Assemblée générale reçoit le troisième rapport du comité des nominations.

DÉCISION 47

L'Assemblée générale approuve les modifications apportées à la constitution et aux règlements.

Renforcer la Communion

DÉCISION 48

L'Assemblée générale

- a. décide de s'engager en faveur d'un accès égal de tous les membres à l'ordination ;
- b. demande au comité exécutif d'élaborer un processus par lequel, en tant que communion, nous travaillerons sur la question de savoir ce que signifie pour tous les membres d'accomplir les vœux de leur baptême lorsqu'ils ressentent un appel au ministère ordonné.

DÉCISION 49

L'Assemblée générale reçoit le rapport du trésorier général.

DÉCISION 50

L'Assemblée générale s'engage :

- a. à établir une atmosphère de dialogue et de discernement sur la communion et la diversité– dans un esprit de création de consensus où il n'y ait ni gagnant ni perdant, où personne ne soit exclu, où tous soient protégés et où l'interpellation réciproque, la responsabilité mutuelle et la grâce soient des valeurs essentielles ;
- b. à permettre les moyens grâce auxquels on pourra se tendre réciproquement la main, accepter notre diversité, accompagner les gens et s'inspirer de nos ressources théologiques, de l'Écriture et de notre tradition réformée ;
- c. à accompagner les Églises membres et les conseils régionaux dans l'organisation de consultations, de groupes de discussion avec étude biblique et de réflexion relative à des questions sur la communion et la diversité sexuelle.

Témoignage public

DÉCISION 51

L'Assemblée générale

1. condamne toute action de traite d'êtres humains ; demande à toutes ses Églises membres de faire de même ; recommande aux Églises membres de s'associer au programme de la CMER intitulé « Broken for You » (rompu pour vous) (<http://wrcr.ch/justice/broken>) ; exhorte les Églises à demander aux gouvernements de leur pays de rendre compte de leur opposition à la traite d'êtres humains ;
2. reconnaissant que la situation des migrants, des réfugiés et des requérants d'asile exige une étroite coopération et une réaction commune des Églises dans le monde entier, encourage le comité exécutif, en coopération avec les régions, les Églises membres et d'autres organismes, à trouver des moyens :
 - a. pour analyser ce qui se produit pour les migrants, les réfugiés, les requérants d'asile dans les pays qu'ils quittent, dans ceux qu'ils traversent et dans ceux où ils s'installent ;
 - b. pour favoriser la constitution de réseaux entre les régions et les Églises locales pour s'informer réciproquement des meilleures pratiques, en collaboration avec la Commission des Églises auprès des migrants en Europe (CEME) ;

- c. pour examiner les problèmes théologiques, spirituels et pastoraux auxquels les Églises membres sont confrontées ;
 - d. pour trouver une réponse commune à la question de savoir comment nous comporter les uns vis-à-vis des autres en tant qu'êtres humains et croyants dans cette situation ;
 - e. pour examiner ensemble comment nous adresser aux gouvernements, aux médias et aux citoyens de nos pays afin que tout le nécessaire soit fait pour que les gens reçoivent l'aide dont ils ont besoin et qu'ils méritent en tant qu'êtres humains comme nous ;
3. exhorte les Églises membres à demander des comptes aux gouvernements de leurs pays en ce qui concerne le soutien aux migrants ;
 4. exhorte toutes les Églises membres à appuyer des actions positives et des programmes destinés à donner des chances aux travailleurs migrants, aux réfugiés et aux victimes de la traite.

DÉCISION 52

L'Assemblée générale

1. encourage le secrétariat et les Églises membres à apporter leur soutien aux efforts humanitaires entrepris à plusieurs niveaux par l'Église de l'Île Maurice en faveur des Chagossiens vivant dans ce pays ;
2. charge le comité exécutif d'organiser en coopération avec des Églises membres et d'autres partenaires œcuméniques une visite pastorale à l'Île Maurice destinée à manifester notre soutien au travail de l'Église presbytérienne de Maurice et d'autres Églises dans le soutien apporté aux personnes déplacées.

DÉCISION 53

L'Assemblée générale

1. charge le comité exécutif et le secrétariat, avec l'appui d'Églises membres, des conseils régionaux et autres organismes œcuméniques, d'instituer un cadre pour la coexistence pacifique et la protection des droits des minorités ;
2. charge le comité exécutif et le secrétariat de travailler avec des Églises membres et des organismes régionaux pour accroître la sensibilité au niveau mondial relativement à la persécution subie par des chrétiens – par exemple en demandant l'intervention des gouvernements et de l'ONU en cas de nécessité ;
3. exhorte les Églises membres à apporter leur soutien aux victimes des activités incessantes des insurgés au Nigeria, particulièrement lorsque les victimes sont des femmes et des enfants dans des camps de déplacés internes, ainsi qu'à aider à la reconstruction des communautés victimes de ces destructions ;

4. exhorte les Églises membres à apporter leur soutien à la reconstruction d'églises au Nigeria lorsqu'elles ont été détruites soit par les forces gouvernementales, soit par d'autres groupes.

DÉCISION 54

L'Assemblée générale

1. charge le comité exécutif et le secrétariat, par l'organisation d'une convocation œcuménique pour la paix en Asie du Nord-Est, de réunir diverses initiatives des conseils œcuméniques, au niveau mondial, régional et national, pour concevoir un processus œcuménique d'accompagnement en vue de la reconstruction, de la réconciliation et de la réunification pacifique de la péninsule coréenne entre 2017 et 2025 (80^{ème} anniversaire de la libération de l'occupation japonaise et de la division de la péninsule) ;
2. accepte que la CMER se joigne au mouvement de la campagne du traité de paix au titre d'un des programmes du processus d'accompagnement œcuménique ci-dessus ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de mettre l'accent sur la péninsule coréenne dans leur programme de justice et paix de manière à actualiser efficacement les plans ci-dessus en élaborant une vision commune de la paix en Asie du Nord-Est ainsi que dans le monde.

DÉCISION 55

L'Assemblée générale

1. déclare que, en ce qui concerne la situation d'injustice et de souffrance existant en Palestine, ainsi que les cris de la communauté chrétienne palestinienne, c'est l'intégrité de la foi et de la pratique chrétienne qui est en jeu ;
2. charge le secrétariat de mettre en œuvre un programme :
 - a. pour rassembler des études et de la documentation concernant les cris de la population palestinienne et cherchant à transformer le conflit en vue d'une société juste et pacifique, et de mettre ces documents à la disposition des Églises membres ;
 - b. pour entreprendre une étude et une action de discernement en utilisant les ressources disponibles auprès d'Églises membres et du mouvement œcuménique, concernant la théologie utilisée pour légitimer l'oppression du peuple palestinien, en sachant que ce genre d'étude pourrait aboutir à la nécessité d'une action prophétique ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de répondre (avant fin 2017) à la lettre en date du 21 juin 2017 envoyée par la National Coalition of Christian Organizations in Palestine, en indiquant quelles actions pourraient être entreprises pour répondre aux cris demandant une solidarité qui coûte

(<https://www.oikoumene.org/en/resources/documents/general-secretary/letters-received/open-letter-from-the-national-coalition-of-christian-organizations-in-palestine/>);

4. encourage les Églises membres à examiner leur mission, leur enseignement et leurs investissements avec Israël et la Palestine à la lumière du témoignage des chrétiens palestiniens, et de répondre d'une manière conforme à leur compréhension des engagements de la communion réformée vis-à-vis des droits humains et de la protection fournie par la loi internationale ;
5. charge le comité exécutif d'apporter encouragement et soutien (avec une aide concrète provenant d'Églises membres) à des délégations allant visiter la région pour qu'elles prennent contact avec la communauté chrétienne actuelle – les « pierres vivantes » - en Terre sainte, d'être témoins de leur situation et d'appuyer leur désir de paix et d'auto-détermination ;
6. encourage le comité exécutif à chercher à renforcer les initiatives de dialogues, de services de paix civile, de médiation, de prévention des conflits et de transformation.

DÉCISION 56

L'Assemblée générale

1. condamne tous les actes de violence visant les personnes LGBTQ dans le monde entier, quelles que soient nos opinions théologiques ;
2. reconnaît avoir été complice en soutenant la violence par son silence ;
3. s'engage à poursuivre son travail en faveur de la justice, de la liberté et d'un monde sûr où chacun et chacune pourra se développer.

DÉCISION 57

L'Assemblée générale, collaborant en tant que partenaire dans l'égalité et la mutualité avec les peuples autochtones pour informer et orienter son processus de discernement,

1. s'engage à développer des relations justes avec les peuples autochtones en entreprenant une étude visant à rechercher la repentance pour les fautes, ainsi que les excuses et la réconciliation avec les peuples autochtones, entre autres par des documents liturgiques à l'usage des Églises ;
2. charge le comité exécutif et le secrétariat d'organiser un débat théologique avec la doctrine de la découverte permettant d'en reconnaître les effets désastreux et le fait que cette doctrine a justifié le génocide de peuples autochtones ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de constituer un groupe de travail spécial, comportant une majorité de membres appartenant aux peuples autochtones, en vue de réunir, de développer et de faire connaître la théologie

- des peuples autochtone, leurs pratiques et les documents de sensibilisation dont ils disposent ;
4. encourage les Églises membres
 - a. à étudier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre visant à développer les relations avec ces peuples ; ainsi qu'à intervenir auprès des gouvernements de leurs pays pour qu'ils adoptent cette Déclaration ;
 - b. à aider les agences qui s'occupent des droits humains et qui apportent leur soutien aux peuples autochtones dans leur lutte pour leurs droits ;
 5. confie au comité exécutif, en consultation avec les régions, le soin d'examiner :
 - a. la possibilité d'avoir un membre du comité exécutif, ou un jeune, membre d'un peuple autochtone ;
 - b. d'apporter un soutien financier pour l'envoi d'une délégation autochtone à la prochaine Assemblée générale ;
 6. demande au secrétariat d'écrire à l'Église presbytérienne de Taïwan pour soutenir l'initiative « Transitional Justice for Indigenous Peoples ».

DÉCISION 58

L'Assemblée générale charge le comité exécutif de travailler avec les Églises membres pour chercher à mobiliser la communauté internationale, les Églises locales et les organisations ecclésiastiques en vue de traiter en urgence les problèmes de sécurité alimentaires et de famine.

DÉCISION 59

L'Assemblée générale

1. dit sa conviction selon laquelle les peuples et les gouvernements des États-Unis et de Cuba doivent poursuivre sur le chemin de l'amitié, de la réconciliation et de relations justes ; elle est préoccupée par des actions unilatérales visant à freiner les progrès en direction de la réconciliation
2. invite les Églises d'Amérique latine et de la Caraïbe à apporter leur soutien et leur aide à la population de Cuba pour qu'elle puisse vaincre les difficultés économiques provenant du blocus économique imposé à ce pays.

DÉCISION 60

L'Assemblée générale

1. encourage le secrétariat, les Églises membres et AIPRAL à apporter leur soutien à l'Église du Venezuela à propos de la nécessité d'édifier une culture de paix qui rende possible le dialogue et la réconciliation. Ce soutien pourrait consister en prières et en visites destinées à mieux comprendre la réalité et à triompher des blocages de communication ;

2. demande que le secrétariat et AIPRAL s'impliquent dans une intervention auprès des organisations internationales, notamment l'ONU et l'Organisation des États américains.

DÉCISION 61

L'Assemblée générale

1. demande instamment aux Églises membres et à AIPRAL de communiquer leur expérience et leur compétence en matière de soutien aux efforts d'intervention des Églises, de dialogue, d'établissement de la paix et de réconciliation dans le triangle nord de l'Amérique centrale ;
2. charge le comité exécutif et le secrétariat, avec le soutien des Églises membres et d'AIPRAL, de voir comment accompagner les Églises d'Amérique centrale dans leurs efforts pour s'opposer à la violence et promouvoir une culture de paix ;
3. demande instamment au comité exécutif de travailler avec AIPRAL et avec les Églises membres pour entreprendre des démarches auprès des gouvernements des pays concernés en disant leur profonde préoccupation à propos de la violence endémique et de l'impunité pour celles et ceux qui en sont les auteurs.

DÉCISION 62

L'Assemblée générale

1. charge le secrétariat et encourage toutes les Églises membres à se communiquer mutuellement des expériences en matière d'édification de la paix pour promouvoir l'éducation à la paix et la réconciliation en Colombie, en cherchant à renforcer une culture de la non-violence et de résolution pacifique de ce conflit historique ;
2. charge le secrétariat de travailler avec les Églises membres et les partenaires œcuméniques pour organiser des visites de groupes et de paix en Colombie pour accompagner les communautés cherchant à édifier une paix juste tout en vivant sous la menace de groupes armés cherchant à poursuivre la guerre ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de demander instamment au gouvernement colombien de mettre rapidement et efficacement en application les accords obtenus avec les FARC-EP et de poursuivre le dialogue avec l'ELN jusqu'à l'obtention d'un terme négocié au conflit et l'instauration de la paix avec justice sociale ;
4. demande instamment à ses membres d'apporter leur soutien aux programmes de développement et d'éducation des Églises dans les communautés et les secteurs sociaux travaillant localement à édifier la paix en mettant l'accent sur les droits humains, l'inclusive, la durabilité et le souci de la création.

DÉCISION 63

L'Assemblée générale

1. exprime sa préoccupation au sujet des événements en Roumanie concernant l'état de la restitution des propriétés ecclésiastiques confisquées sous la dictature communiste avant 1990 ; elle exprime son soutien à la lutte de cette Église membre en vue de récupérer ses propriétés ;
2. demande instamment aux Églises membres d'apporter leur soutien aux communautés minoritaires – qu'il s'agisse de communautés chrétiennes ou ethniques – dans l'exercice de leur droit à la liberté de religion et de croyance.

DÉCISION 64

L'Assemblée générale

1. demande instamment au comité exécutif, au secrétariat et aux Églises membres d'appuyer l'appel de Taïwan à la communauté internationale, et notamment aux Nations Unies, pour déclarer le droit légitime du peuple taïwanais de participer aux organisations internationales de façon à bénéficier des garanties des critères et des normes internationales à tous les niveaux de la vie ;
2. invite les Églises membres à prier pour l'Église presbytérienne à Taïwan (EPT) qui cherche à rester la conscience de la nation en garantissant une justice transitionnelle aux victimes de la loi martiale et aux 18 tribus autochtones de Taïwan ;
3. se réjouit de la création du Forum œcuménique de Taïwan pour garantir que le mouvement œcuménique continuera d'accompagner l'EPT pour affronter les difficultés de l'arène internationale ;
4. s'engage à explorer la possibilité d'un dialogue destiné à améliorer la compréhension mutuelle entre l'EPT et le Conseil chrétien de Chine.

DÉCISION 65

L'Assemblée générale charge le comité exécutif, et demande instamment aux Églises membres :

1. de prier pour les victimes et les communautés touchées par les brutalités policières visant les personnes de couleur aux États-Unis, ainsi que pour ceux et celles qui commettent ces violences ;
2. d'écrire des lettres de soutien et de prendre contact avec des Églises partenaires lorsque des exemples de violence raciale se produisent aux États-Unis ;
3. de prendre contact avec l'ambassadeur de leur pays auprès des Nations Unies pour exiger la justice au nom des victimes de violence raciale de la part de la police ;

4. de demander instamment au gouvernement des États-Unis de concevoir des règlements qui mettent effectivement fin à la violence raciale institutionnelle commise par les autorités de police à l'encontre de personnes de couleur ;
5. de dialoguer avec les Églises membres aux États-Unis pour élaborer du matériel pédagogique et liturgique mettant en question la complicité avec la notion de suprématie blanche et favorisant le sens que notre salut dépend les uns des autres.

DÉCISION 66

L'Assemblée générale

1. encourage le comité exécutif à mettre au programme de la CMER les questions particulières soulevées par les Églises africaines, telles que l'attention portée à la théologie africaine et à la théologie noire de libération ;
2. demande au secrétariat et aux Églises membres de continuer à accompagner les Églises AERA dans le domaine de l'acquisition de compétences et dans le témoignage en coopération.

DÉCISION 67

L'Assemblée générale appelle toutes les Églises et les organismes œcuméniques à assumer le rôle important d'intercesseurs et à engager leurs prières, individuellement et collectivement, avant, pendant et après les élections, ainsi que leur soutien pratique (par exemple des observateurs, des actions d'éducation civique) en vue d'élections pacifiques au Kenya.

DÉCISION 68

L'Assemblée générale

1. demande à tous et à toutes de prendre la défense du souci de la création de Dieu, par la prière, l'étude, l'action œcuménique et politique ;
2. charge le secrétariat d'apporter son soutien, et demande instamment à tous ses membres et aux Églises d'observer la Journée mondiale de prière pour la création le 1^{er} septembre ainsi que le Temps pour la création (1^{er} septembre – 4 octobre) par des prières personnelles et collectives ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de veiller à ce que le personnel et les structures de la CMER incarnent et encouragent la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, et demande aux Églises et aux personnes individuelles de prendre modèle sur le souci de la création et d'être des moyens d'information visibles à l'intention des personnes concernées.

DÉCISION 69

L'Assemblée générale

1. demande au secrétariat de s'associer avec d'autres organismes œcuméniques qui élaborent du matériel pédagogique et de dialogue, et de le faire connaître aux Églises membres ;
2. demande au comité exécutif de voir comment la CMER pourrait se lancer dans des relations interreligieuses au nom des Églises membres et afin de leur apporter son soutien.

DÉCISION 70

L'Assemblée générale

1. renvoie au comité exécutif les propositions qui n'ont pas été traitées par le comité du témoignage public.
2. charge le comité exécutif de prendre en compte les préoccupations des délégués indonésiens sur la liberté religieuse et de prendre les décisions nécessaires.

Vision et Message

DÉCISION 71

L'Assemblée générale adopte la déclaration Vision et message.

DÉCISION 72

L'Assemblée générale approuve la composition du comité exécutif qui lui est présentée.

Compte-rendu de l'Assemblée générale

JEUDI 29 JUIN
THÈME DE LA JOURNÉE : « ACCUEILLIR LE MONDE »

Culte et étude biblique 1

L'Assemblée générale se réunit à 8 h 35 au Parc des expositions de Leipzig, pour le culte et l'étude biblique.

Le président Jerry Pillay souhaite la bienvenue aux participants et préside le culte.

L'étude biblique est dirigée par Hyunju Bae, sur Jérémie 10, 1-10. Trois questions sont en discussion. Culte et étude biblique se terminent à 10 h 10.

Plénière N° 1

L'Assemblée générale se constitue en session plénière à 10 h 10.

Quorum

Chris Ferguson, secrétaire général, donne lecture de l'article VII de la constitution de la CMER qui précise que l'Assemblée générale est légalement constituée pour traiter des affaires de la Communion mondiale d'Églises réformées lorsque les représentants de la moitié plus une des Églises membres sont présents pour établir un quorum. Le

secrétaire général informe l'Assemblée générale que 126 des 233 Églises membres sont inscrites et représentées, il déclare que le quorum est établi et demande au président de constituer l'Assemblée.

La 26^{ème} Assemblée générale de la communion mondiale d'Églises réformées est constituée, le président prononce la prière.

Installation des délégués

Le secrétaire général informe l'Assemblée que 313 délégués sont présents et qu'on en attend encore 50 autres dans les prochains jours (soit 363 au total).

Les délégués de l'Assemblée générale 2017 sont installés.

Visas

Le secrétaire général informe l'Assemblée générale que 46 délégués se sont vus refuser un visa d'entrée en Allemagne. Des remerciements ont été exprimés au gouvernement allemand pour les nombreux visas accordés, en même temps qu'une certaine inquiétude devant le fait que de nombreux autres ont été refusés, notamment en ce qui concerne des délégués de jeunesse originaires d'Afrique. L'Assemblée générale a reçu l'assurance que des démarches continuaient d'être faites auprès du gouvernement allemand.

COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'unification qui s'est tenue du 18 au 28 juin 2010 à Grand Rapids, dans le Michigan, aux États-Unis, a été présenté pour approbation. Le secrétaire général signale que ce compte-rendu a été publié, diffusé à tous les membres et placé sur le site de la CMER. La proposition est appuyée.

DÉCISION 1

L'Assemblée générale adopte le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'unification, en 2010.

Ratification des décisions du Comité exécutif

Le secrétaire général présente le compte-rendu du Comité exécutif à l'Assemblée générale et propose à celle-ci de ratifier les décisions qui y figurent. Il signale que ce compte-rendu a été publié et a été diffusé aux Églises membres, qu'il a été placé sur le site internet de la CMER. Il mentionne également que des lettres ont informé au cours des années les Églises des principales décisions prises, ainsi que par le document intitulé *De Grand Rapids à Leipzig*. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 2

L'Assemblée générale ratifie les décisions prises par le Comité exécutif depuis 2010.

Souvenir

Le président rend hommage aux personnes ayant participé à l'AGU 2010 et disparues depuis. Il fait en particulier mention de Christina Mandang, membre de l'équipe liturgique, décédée tragiquement dans un accident à Grand Rapids, et de Salomé Twum, membre du Comité exécutif.

L'Assemblée observe une minute de silence et prie en souvenir des disparus, sous la conduite du président.

Ratification des nouvelles Églises membres

Le secrétaire général présente à l'Assemblée la liste des Églises proposées pour être admises comme membres à part entière, membres associés et membres affiliés de la CMER :

Membres à part entière :

1. L'Église réformée universelle du Christ (anciennement : Église du Christ au Soudan parmi les Tiv - NKST)
2. Église réformée presbytérienne en Afrique (Ouganda)
3. *Evangelisch-altreformierte Kirche in Niedersachsen*
4. Les Églises réformées soudanaises (Sud Soudan)
5. L'ordre de l'alliance (covenant) des Presbytériens évangéliques (ECO)
6. L'Église réformée du Christ Maranatha

Membre associé :

1. Le conseil chrétien de Chine

Membres affiliés :

1. Le réseau de théologie africaine congrégationaliste (NetACT)
2. Communauté Baptiste des Fidèles en Afrique (CBFA)

Cette proposition a été appuyée.

La décision suivante a été adoptée à la majorité :

DÉCISION 3

L'Assemblée générale admet en qualité de membres à part entière de la Communion mondiale d'Églises réformées : l'Église réformée universelle du Christ (anciennement : Église du Christ au Soudan parmi les Tiv - NKST), l'Église réformée presbytérienne en Afrique (Ouganda), l'*Evangelisch-altreformierte Kirche in Niedersachsen*, les Églises réformées soudanaises (Sud Soudan), l'ordre de l'alliance (covenant) des Presbytériens évangéliques (ECO), l'Église réformée du Christ Maranatha.

DÉCISION 4

L'Assemblée générale admet en qualité de membre associé de la Communion mondiale d'Églises réformées le Conseil chrétien de Chine.

DÉCISION 5

L'Assemblée générale admet en qualité de membres affiliés de la Communion mondiale d'Églises réformées : le réseau de théologie africaine congrégationaliste (NetACT), la Communauté Baptiste des Fidèles en Afrique (CBFA).

Anne Weirich fait part de son désaccord concernant l'admission d'ECO ; ce désaccord est enregistré.

Le secrétaire général invite les membres des nouvelles Églises membres qui sont présents dans la salle à venir se présenter officiellement à la plénière. Il leur tend la main droite en signe de communion et prononce une prière d'action de grâce.

Règlement intérieur (Procédures de discernement et de consensus)

Le règlement intérieur (Procédures de discernement et de consensus) est présenté et proposé à l'adoption par le secrétaire général qui rappelle aux membres de l'Assemblée générale le règlement intérieur publié dans le manuel de l'Assemblée. Tara Tautari (cf. annexe A) présente brièvement le processus de discernement et de consensus. La proposition est appuyée.

DÉCISION 6

L'Assemblée générale adopte le règlement intérieur (procédure de discernement et de consensus).

Nomination des comités et des groupes de travail

Le secrétaire général demande à l'Assemblée générale de noter que, conformément à la constitution et aux règlements, les membres du Comité exécutif formeront le comité directeur de l'assemblée générale.

Le secrétaire général informe l'Assemblée générale que le président, en consultation avec le Comité exécutif et conformément à la constitution et aux règlements, a désigné un comité du témoignage public, un comité de la vision et du message et un comité de rédaction. Les noms des personnes ainsi désignées sont projetés sur l'écran pour l'information de l'Assemblée générale.

Conformément à la constitution et aux règlements et au nom du comité exécutif, le secrétaire général propose à l'élection les noms des membres du comité des nominations. Ces noms sont projetés sur l'écran. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 7

L'Assemblée générale élit le comité des nominations à l'unanimité.

Groupes de discernement

Gradye Parsons lit les noms des personnes choisies comme modérateurs ou modératrices et secrétaires des groupes de discernement.

Comité de planification de l'Assemblée générale

Lisa Vander Wal, présidente du comité de planification de l'Assemblée décrit à l'Assemblée générale une partie du travail consacré à la préparation de celle-ci.

Hanns Lessing, coordinateur de l'Assemblée générale, insiste sur l'aspect coopératif du processus de préparation.

Participants à l'Assemblée générale

Le secrétaire général propose que les personnes appartenant aux catégories autres que celle de délégués et figurant dans les règlements bénéficient des droits indiqués dans ces règlements. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 8

L'Assemblée générale accorde aux personnes appartenant aux catégories autres que celle de délégués et figurant dans les règlements bénéficient des droits indiqués dans ces règlements.

Comité directeur

En présentant l'ordre du jour à l'adoption par l'Assemblée générale, le secrétaire général demande à celle-ci de prendre note du fait que cet ordre du jour est susceptible de subir des modifications. Il propose que le comité directeur soit autorisé à apporter des changements en fonction de l'évolution du travail. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 9

L'Assemblée générale adopte l'ordre du jour et autorise le comité directeur à y apporter des modifications.

Stewards

Le secrétaire général rend hommage au travail des stewards.

École mondiale de théologie

Le secrétaire général salue la présence parmi l'Assemblée des étudiants et des enseignants de l'École mondiale de théologie. Il signale qu'ils bénéficient du statut de consultants.

Interprètes et traducteurs

Le secrétaire général salue les interprètes et les traducteurs. Il les remercie pour leur travail et demande aux délégués de leur apporter toute l'aide nécessaire.

Staff

Le secrétaire général demande que l'Assemblée exprime sa reconnaissance au personnel du secrétariat de la CMER.

Dignité de la personne et harcèlement

Le secrétaire général insiste sur le fait que les droits et la dignité de toute personne doivent être respectés. Toute espèce de harcèlement est à proscrire et un document intitulé « Lignes directrices en cas de harcèlement sexuel » est à la disposition des participants et participantes (cf. annexe 8). Il signale l'existence d'une équipe chargée de proposer une aide pastorale. Une équipe médicale est également disponible.

La séance se termine à 11 h 25. Les délégués se rendent au *Leipziger Neues Rathaus* (nouvel hôtel de ville de Leipzig).

Réception

Les membres de l'Assemblée générale se rendent au nouvel Hôtel de Ville de Leipzig pour une réception et un déjeuner léger offert par M. Burkhard Jung, maire de Leipzig. Celui-ci salue chaleureusement l'Assemblée générale. La vice-présidente, Yueh-Wen Lu, répond en adressant ses remerciements au maire et à la ville de Leipzig pour leur hospitalité et leur accueil. Le président Jerry Pillay se joint à ces remerciements et ouvre officiellement l'exposition sur la Réforme qui ne se borne pas à rendre compte de l'histoire de la Réforme, mais comporte également des exemples de ce que peut signifier cet événement pour le monde actuel. Il se félicite du fait que cette exposition présente également des voix provenant de personnes originaires d'autres parties du monde et pas de la seule Europe. Le maire offre un cadeau au président et à la vice-présidente.

Après cette réception, les membres de l'Assemblée générale regagnent le parc des expositions.

Séance d'écoute N°1 : allocution du président

La séance reprend à 15 h 15 sous la présidence d'Yvette Noble Bloomfield, vice-présidente.

Le président Jerry Pillay prononce son allocution (cf. annexe 1).

Yvette Noble Bloomfield remercie le président et propose son allocution à l'adoption de l'Assemblée. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 10

L'Assemblée générale reçoit l'allocution du président.

Yvette Noble Bloomfield invite les délégués à une réflexion sur la question suivante : « À partir de l'allocution du président, quels sont les points qui vous semblent le plus intéressants en fonction de votre propre contexte et de l'avenir de la CMER ? »

La parole est donnée aux questions. Les intervenants évoquent le caractère central de l'Écriture pour la théologie réformée, l'approfondissement de la communion, la façon dont de petites Églises pourraient s'impliquer davantage dans le travail de la CMER, les progrès en matière de questions sensibles telles que la sexualité humaine, et le renouveau institutionnel dans le contexte indonésien.

Le secrétaire général propose que l'Assemblée transmette l'allocution du président au comité du message et de la vision. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 11

L'Assemblée générale transmet l'allocution du président au comité du message et de la vision.

La séance est suspendue à 16 h 30.

Séance de thème N°1 : Justice économique

La séance reprend à 17 h 13.

Un document de réflexion sur le thème de la justice économique est présenté par George Zachariah, professeur de théologie à United Theological College, Bangalore, en Inde (cf. annexe 10a). Janneke Stegemann, théologienne néerlandaise, lui répond et s'adresse à l'Assemblée sur ce même sujet.

Dario Barolin, secrétaire exécutif d'AIPRAL (*Asociación de Iglesias Presbiterianas y Reformadas en América Latina*), remercie M. Zachariah et Mme Stegemann pour leurs allocutions. Le secrétaire général offre un cadeau aux trois participants.

Annonces

Alison McDonald, présidente du comité des nominations, présente à l'Assemblée le travail de ce comité et explique comment soumettre des noms en vue de la

constitution du comité exécutif. Elle demande aux délégués de présenter des noms avant la réunion du comité des nominations, le 3 juillet. Elle explique le calendrier et la procédure envisagée pour accepter les noms proposés à l'Assemblée générale, le mardi 4 juillet.

Robina Winbush, présidente du comité du témoignage public explique rapidement le travail de ce comité et invite les délégués à présenter leurs propositions au plus tard le 1er juillet à 19 heures. Ces propositions devront obtenir l'appui d'une Église membre ou d'un conseil régional ainsi que l'accord d'une autre Église membre ou conseil régional. Les membres du comité pourront être consultés le samedi 1er juillet.

La séance est suspendue à 18 h 51.

Soirée

La soirée est consacrée aux réunions des régions, des comités et de l'équipe de rédaction.

Culte du soir

Le culte du soir a lieu de 22 heures à 22 h 15 au temple réformé de Leipzig (*Evangelisch Reformierte Kirche zu Leipzig*).

VENDREDI 30 JUIN

THÈME DE LA JOURNÉE : « DIEU VIVANT, TU NOUS AS FORMÉS »

Culte d'accueil

Les membres de l'Assemblée générale se retrouvent au temple St Nicolas (*Nikolaikirche*) pour le culte d'accueil qui commence à 9 heures.

Martin Henker, pasteur principal du temple St Nicolas, un représentant de la municipalité de Leipzig, et Peter Borgdorff, membre du comité exécutif de la CMER et ancien président du REC (conseil œcuménique réformé), saluent l'Assemblée.

Le culte est animé par des membres de l'équipe liturgique de l'Assemblée générale, la prédication est donnée par le président Jerry Pillay qui s'appuie sur le texte de

Romains 1, 1-2. Il parle d'espérance, de rêves, d'unité et de justice et appelle les délégués au renouveau. L'utilisation dans la liturgie de la cantate 69 de Jean-Sébastien Bach a constitué l'un des points forts de ce culte.

Après ce culte, l'Assemblée a été saluée par Son Excellence Frank-Walter Steinmeier, Président de la République fédérale d'Allemagne, dont les paroles d'accueil et d'encouragement ont été très appréciées (cf. annexe 5).

L'Assemblée générale a également entendu Olav Fykse Tveit, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises (COE), et Gottfried Locher, président de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE) qui ont tous deux rendu hommage à la CMER pour son engagement envers l'unité visible, la justice et la paix.

À 10 h 45, les membres de l'Assemblée générale ont commencé à se diriger vers le Parc des expositions.

Séance d'écoute N°2 : Rapport du secrétaire général

L'Assemblée générale reprend ses travaux à 12 h 04. Le président déclare la séance ouverte et invite le secrétaire général, Chris Ferguson, à présenter son rapport.

Le secrétaire général présente son rapport (cf. annexe 2).

La possibilité de poser des questions ayant été donnée, celles-ci concernent une demande d'insister sur la justice envers les personnes LGBTQ plutôt que sur des questions de communion à propos de la sexualité humaine ; l'encouragement à approfondir l'engagement envers les peuples autochtones ; le déménagement du secrétariat de Genève à Hanovre ; la gratitude pour la générosité de certaines Églises membres envers la CMER ; le refus de visas pour certains délégués ; les difficultés de pays lourdement endettés ; le désir d'établir une communion entre Églises réformées et orthodoxes ; le travail en faveur de la paix au Sud-Soudan.

Trevor Gribben, de l'Église presbytérienne en Irlande, pose une question à propos de la décision d'association à la déclaration commune sur la doctrine de la justification (DCDJ). Le secrétaire général répond que cette décision d'association à la DCDJ a été prise par le comité exécutif après consultation.

Cette décision du comité exécutif concernant l'association de la CMER à la DCDJ fait l'objet d'un désaccord présenté par Trevor Gribben, au nom de l'Église presbytérienne en Irlande, et par Jonathan Muñoz Vásquez, au nom de la *Iglesia Presbiteriana de Chile*, et figure dans le rapport.

DÉCISION 12

L'Assemblée générale reçoit le rapport du secrétaire général.

Le président propose que le rapport du secrétaire général soit transmis au comité de vision et du message. Cette proposition est approuvée.

DÉCISION 13

L'Assemblée générale transmet le rapport du secrétaire général au comité de vision et du message.

La séance est levée à 13 h 30. L'Assemblée va déjeuner.

Alors que la séance de l'après-midi était en cours, le secrétaire général demande à l'Assemblée générale de noter que la version imprimée de son rapport avait omis de mentionner des remerciements pour le travail de Ryan Smith, représentant de la CMER auprès des Nations Unies à New York, en collaboration avec l'Église presbytérienne aux États-Unis. Il demande expressément que ce point figure dans le compte-rendu.

Séance de thème N°2 : Théologie

La séance de l'Assemblée générale reprend à 15 h 10.

Reinerio Arce-Valentin, président du séminaire de théologie protestante de Matanzas (Cuba), préside la séance.

Le professeur Jürgen Moltmann fait un exposé (cf. annexe 10b). Isabella Novsima Sinulingga, Marisa Strizzi et Nadia Marais répondent.

Le président remercie les intervenants et leur offre un cadeau. Au cours d'une cérémonie spéciale, le professeur Moltmann reçoit un certificat reconnaissant « la contribution de toute une vie à la théologie réformée, avec la profonde gratitude de la Communion mondiale d'Églises réformées ».

Séance d'écoute N°3 : Théologie

À 16 h 50, l'Assemblée débute une séance d'écoute sur le thème de la théologie.

Anna Case-Winters présente les membres du groupe d'organisation théologique de l'Assemblée générale. Elle explique que cette séance aidera les délégués à se préparer à discuter les propositions contenues dans le Document de réflexion : Théologie (cf. annexe 9a).

Les membres du groupe abordent brièvement un certain nombre de questions importantes :

- Comment fait-on de la théologie chez vous ?
- Que signifie aujourd'hui la Réforme pour les Églises ? Et notamment, que veut dire aujourd'hui le *sola scriptura* ?
- Comment adhérer plus pleinement à cette manière de la CMER de se percevoir elle-même : « Appelés à la communion, attachés à la justice » ?

Le secrétaire général remercie les membres du groupe et propose que le Document de réflexion : Théologie soit reçu par l'Assemblée. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 14

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Théologie.

Le secrétaire général propose que le Document de réflexion : Théologie soit envoyé pour poursuite de l'étude aux groupes de discernement. Cette proposition est appuyée.

Le président rappelle aux délégués que les groupes de discernement doivent essentiellement prendre en compte les paragraphes imprimés en gras dans ce document. Il encourage également les délégués à participer au processus de discernement et leur rappelle le processus de décision par consensus qui doit suivre.

DÉCISION 15

L'Assemblée générale transmet aux groupes de discernement le Document de réflexion : Théologie.

La séance d'écoute se termine à 17 h 41 lorsque l'Assemblée se sépare en groupes de discernement pour la séance de discernement N°1 : normes et valeurs ; théologie. La séance de discernement s'achève à 18 h 45.

Soirée

La soirée est consacrée aux réunions régionales, à celles des comités et de l'équipe de rédaction.

Un concert intitulé « Compositeurs – messagers de la Réforme » a lieu à la Lutherkirche à Leipzig, sous le parrainage et avec la participation de membres de l'Église réformée de Leipzig.

CULTE DU SOIR

Le culte du soir a lieu de 22 heures à 22 h 15 au temple de l'Église réformée.

SAMEDI 1^{ER} JUILLET

THÈME DE LA JOURNÉE : « DIEU VIVANT, AIDE-NOUS À DISCERNER TA VOLONTÉ »

Séance de thème N°3

L'Assemblée générale se réunit à 8 h 50 au Parc des expositions. La séance est présidée par le vice-président Helis Barraza Díaz. Le secrétaire général présente les deux orateurs, Isabel Phiri et Philip Peacock.

Isabel Phiri, théologienne et secrétaire générale adjointe du Conseil œcuménique des Églises (COE) s'adresse à l'Assemblée générale sur le thème de la justice (cf. annexe 10c).

Philip Peacock, théologien et pasteur ordonné de l'Église de l'Inde du Nord, s'adresse à l'Assemblée générale sur le thème de la justice (cf. annexe 10d).

Helis Barraza Díaz remercie les orateurs. Le secrétaire général leur offre un cadeau.

Séance d'écoute N°4 : Justice

À 9 h 45, l'Assemblée générale entre en séance sur le thème de la justice. La séance est présidée par Yueh-Wen Lu, vice-présidente.

Omega Bula prend la parole devant l'Assemblée qu'elle invite à s'attacher à lire les signes des temps et à aborder les questions de justice dans le monde. Elle se réfère au Document de réflexion : Justice et en illustre les points par une série de citations et une présentation vidéo. L'Assemblée est ensuite invitée à échanger en groupes à propos de situations locales et à choisir un terme exprimant le regret, un autre l'espoir.

Yueh-Wen Lu propose que l'Assemblée transmette le Document de réflexion : Justice (cf. annexe 9b) aux groupes de discernement. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 16

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Justice et le transmet aux groupes de discernement.

Necta Montes, secrétaire générale de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, salue l'Assemblée et présente quelques réflexions sur plusieurs sujets actuels relatifs à la justice. Le secrétaire général lui offre un cadeau.

Seong-Won Park, d'Oikotree, salue l'Assemblée et évoque la demande faite par l'ancien secrétaire général de l'ARM, Milan Opočensky, consistant à déclarer un *status confessionis* à propos de cinq questions relatives à la justice. Seong-Won Park offre au secrétaire général deux publications d'Oikotree et reçoit à son tour un cadeau.

La séance est suspendue à 10 h 30.

Séance d'écoute N°5 : Justice de genre

L'Assemblée générale rentre en séance à 11 heures pour une séance d'écoute sur la justice de genre.

La vice-présidente Yvette Noble Bloomfield préside la séance et présente Dorcas Gordon, Yolanda Dreyer et HyeRan Kim Cragg, membres du groupe de travail sur la justice de genre. Distribué avant l'Assemblée

Dorcas Gordon invite l'Assemblée générale à reconnaître qu'il est urgent d'aborder la question de la violence envers les femmes en adoptant les propositions contenues dans le texte qui lui est présenté, Document de réflexion : Justice de genre (cf. annexe 9c), ainsi que les recommandations formulées par la pré-conférence des femmes (cf. annexe 3). Elle présente les propositions que la pré-conférence des femmes dépose devant l'Assemblée en même temps que le travail du groupe de planification sur la justice de genre. Elle indique que, pour la pré-conférence des femmes, il s'agissait d'affiner et de développer le travail distribué avant la réunion de l'Assemblée et c'est dans cet esprit qu'elle le recommande.

L'Assemblée entend ensuite un dialogue entre Carola Tron Urban et Najla Kassab.

Carola Tron Urban présente officiellement à l'Assemblée générale les propositions de la pré-conférence des femmes sur la justice de genre et l'ordination des femmes

Le président propose de recevoir le Document de réflexion : Justice de genre, ainsi que les propositions contenues dans le message de la pré-assemblée des femmes. Cette proposition est appuyée.

DÉCISION 17

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Justice de genre et les propositions contenues dans le message de la pré-assemblée des femmes.

Le président propose de transmettre aux groupes de discernement le Document de réflexion : Justice de genre et les propositions contenues dans le message de la pré-assemblée des femmes. Cette proposition est appuée.

DÉCISION 18

L'Assemblée générale transmet aux groupes de discernement le Document de réflexion : Justice de genre et les propositions contenues dans le message de la pré-assemblée des femmes.

Séance décisionnelle N°1 : Rapports et théologie

À 11 h 45, l'Assemblée générale entre en séance décisionnelle.

Lisa Vander Wal présente le premier rapport de l'équipe de rédaction et propose un certain nombre d'amendements à ce rapport pour prendre en compte des modifications suggérées par les groupes de discernement (les suppressions sont présentées barrées et les amendements ou additions indiqués par un soulignement).

Proposition est faite que l'Assemblée reçoive le premier rapport de l'équipe de rédaction. Proposition appuée.

DÉCISION 19

L'Assemblée générale reçoit le premier rapport de l'équipe de rédaction.

L'Assemblée examine une proposition concernant l'idée de reprendre le « programme inachevé » de la Réforme.

PROPOSITION

Reprendre le « programme inachevé » de la Réforme

À l'occasion de la commémoration de la Réforme, l'Assemblée générale de la CMER décide de s'engager à nouveau en faveur des objectifs suivants qui formeront sa vie et son témoignage, son programme en matière de théologie, de mission, de justice et de communion, ainsi que son plan stratégique :

- a. *le principe de l'Église réformée toujours en train d'être réformée conformément à la Parole de Dieu ;*

- b. *le fait que la déclaration de Barmen et les confessions de Belhar et d'Accra conservent leur pertinence :*
- c. *la partialité de l'amour de Dieu envers les marginalisés et les pauvres ; (le soutien au) principe, présent dans les confessions de Belhar et d'Accra que Dieu est tout particulièrement le Dieu des démunis, des pauvres, des exploités, de ceux et celles à qui on fait du tort et que l'on maltraite*
- d. *le caractère indissociable de l'évangélisation et de la justice ;*
- e. *le sacerdoce de tous les croyants ;*
- f. *la paix, la réconciliation et l'unité œcuménique de l'Église chrétienne ;*
- g. *le principe sola scriptura comme base de la communion chrétienne ;*
- h. *le dialogue et la coopération interreligieux.*

Des amendements ont été proposés, discutés, l'Assemblée générale a adopté par consensus le texte suivant :

DÉCISION 20

Reprenant le « programme inachevé » de la Réforme,

à l'occasion de la commémoration de la Réforme, l'Assemblée générale de la CMER décide de s'engager à nouveau en faveur des objectifs suivants qui formeront sa vie et son témoignage, son programme en matière de théologie, de mission, de justice et de communion, ainsi que son plan stratégique :

- a. **le principe de l'Église réformée toujours en train d'être réformée conformément à la Parole de Dieu ;**
- b. **le fait que la déclaration de Barmen et les confessions de Belhar et d'Accra conservent leur pertinence :**
- c. **le principe, présent dans les confessions de Belhar et d'Accra que Dieu est tout particulièrement le Dieu des démunis, des pauvres, des exploités, de ceux et celles à qui on fait du tort et que l'on maltraite ;**
- d. **le caractère indissociable de l'évangélisation et de la justice ;**
- e. **le sacerdoce de tous les croyants ;**
- f. **la paix, la réconciliation, le souci de la création et l'unité œcuménique de l'Église chrétienne ;**
- g. **le principe sola scriptura comme base de la communion chrétienne ;**
- h. **le dialogue et la coopération interreligieux.**

L'Assemblée générale examine une proposition concernant les principes de fonctionnement de son travail théologique.

PROPOSITION

Principes de fonctionnement

L'Assemblée générale de la CMER déclare que les principes suivants guideront son travail théologique :

- a. *l'engagement à donner la parole aux expériences de foi de personnes venant de tous les continents ;*
- b. *l'engagement à la contextualité ; à la diversité des expressions ; à la multiplicité des langues ; à la parole des jeunes et des femmes ;*
- c. *l'engagement à faire de la théologie en commençant par les expériences des pauvres et des opprimés, avec l'objectif de leur libération ;*
- d. *l'attachement au caractère inséparable de la communion et de la justice.*

On propose d'ajouter encore un principe de fonctionnement ainsi formulé :

« l'attachement à un rapport vigoureux avec la Parole de Dieu ».

Ce qui est accepté par consensus.

L'Assemblée adopte par consensus le texte suivant :

DÉCISION 21

Principes de fonctionnement

L'Assemblée générale de la CMER déclare que les principes suivants guideront son travail théologique :

- a. **l'engagement à donner la parole aux expériences de foi de personnes venant de tous les continents ;**
- b. **l'engagement à la contextualité ; à la diversité des expressions ; à la multiplicité des langues ; ainsi que, sans que ce soit exclusif du reste, à la parole des jeunes et des femmes ;**
- c. **l'engagement à faire de la théologie en commençant par les expériences des pauvres et des opprimés, avec l'objectif de leur libération ;**
- d. **l'attachement au caractère inséparable de la communion et de la justice.**
- e. **l'attachement à un rapport vigoureux avec la Parole de Dieu.**

L'Assemblée examine une proposition de confession du Christ en opposition avec la séparation et la division.

PROPOSITION

Confesser le Christ en opposition avec la séparation et la division

L'Assemblée générale décide de consulter les Églises de toutes les régions pour voir s'il conviendrait de dénoncer sous la forme d'une confession les idéologies autoritaires et populistes qui violent les droits des peuples et refusent une pleine participation à la vie sociale pour des motifs de race, de genre, de caste, d'appartenance ethnique et de religion.

Après discussion, le modérateur décide que cette question sera transmise pour examen à l'équipe de rédaction lors d'une séance ultérieure de l'Assemblée.

L'Assemblée générale examine une proposition sur les dialogues œcuméniques.

PROPOSITION

Dialogues œcuméniques

L'Assemblée générale de la CMER décide

1. *d'exprimer sa gratitude pour la diversité des idées ressortant des dialogues œcuméniques bilatéraux avec les Églises luthérienne, catholique-romaine, anglicane et pentecôtistes qui se sont déroulés depuis l'Assemblée générale de l'unification à Grand Rapids ;*
2. *de s'engager à continuer le dialogue avec ses partenaires œcuméniques et à s'ouvrir à de nouveaux partenaires ;*
3. *de confirmer les principes suivants destinés à guider ces dialogues :*
 - a. *adéquation avec la mission d'unité et de justice de la CMER et de ses Églises membres ;*
 - b. *perspective globale ancrée dans les réalités contextuelles ;*
 - c. *application des méthodologies et du contenu des dialogues dans les discussions au sein de la communion.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 22

Dialogues œcuméniques

L'Assemblée générale de la CMER décide

1. **d'exprimer sa gratitude pour la diversité des idées ressortant des dialogues œcuméniques bilatéraux avec les Églises luthérienne, catholique-romaine, anglicane et pentecôtistes qui se sont déroulés depuis l'Assemblée générale de l'unification à Grand Rapids ;**
2. **de s'engager à continuer le dialogue avec ses partenaires œcuméniques et à s'ouvrir à de nouveaux partenaires ;**
3. **de confirmer les principes suivants destinés à guider ces dialogues :**

- a. adéquation avec la mission d'unité et de justice de la CMER et de ses Églises membres ;
- b. perspective globale ancrée dans les réalités contextuelles ;
- c. application des méthodologies et du contenu des dialogues dans les discussions au sein de la Communion.

La séance décisionnelle est levée à 13 h 21.

Culte

L'Assemblée générale célèbre un bref moment de culte et va prendre le déjeuner à 13 h 35.

Étude biblique 2

À 15 heures, l'Assemblée suit une étude biblique sur Romains 12, 1-2, animée par Elsa Tamez. La pause-café a lieu à 16 heures.

Séance de discernement N°2 : Justice et justice de genre

L'Assemblée générale se répartit en groupes de discernement à 16 h 30.

Les groupes de discernement travaillent jusqu'à 17 h 30.

Atelier

Un dialogue sur les Églises et le développement a lieu à partir de 17 h 37. La séance est présidée par Johann Weusmann, trésorier général.

Christopher Selbach, de *Kirchen helfen Kirchen* (des Églises aident des Églises), présente le programme d'entraide des Églises allemandes ; 67 projets répartis dans 34 pays, en partenariat avec la CMER pour certains d'entre eux.

Jochen Motte, d'UEM (*United Evangelical Mission*), explique le travail réalisé en Allemagne, en Afrique et en Asie. L'essentiel porte sur la défense et le développement des droits humains, de la paix et de la réconciliation, du dialogue interreligieux, de la justice sociale et économique, de la justice climatique et environnementale.

Enno Haaks, du Gustav-Adolf-Werk, *Evangelische Kirche in Deutschland* (EKD), parle du soutien apporté à des projets éducatifs et sociaux dans des communautés protestantes du monde entier.

Agnes Krüzely, Fondation pour l'aide au protestantisme réformé (FAP), décrit le travail destiné à apporter un soutien à des Églises réformées dans le monde qui formulent elles-mêmes quels sont leurs besoins.

Christoph Anders, d'*Evangelisches Missionswerk in Deutschland* (EMW), évoque ce travail, ancré dans le mouvement œcuménique. EMW travaille avec de nombreux partenaires internationaux et soutient des projets dans le monde entier.

Leo Kinda, d'ACT Alliance, présente ce travail d'une alliance mondiale orientée vers la plénitude de vie et la dignité pour tous. Act Alliance a 25 000 permanents et bénévoles au travail dans plus de 100 pays dans le domaine du développement, des efforts humanitaires et de la défense des droits.

Thorsten Göbel, de *Brot für die Welt* (Pain pour le monde), décrit ce travail effectué en coopération avec des partenaires locaux en vue d'aider des personnes marginalisées à améliorer leurs conditions de vie, et d'assister des personnes dans le besoin.

Les orateurs forment ensuite un petit groupe en vue d'un bref débat sur la durabilité et le développement international. L'Assemblée est invitée à réfléchir sur cette discussion en petits groupes ; certains d'entre eux font part de leur réflexion à l'Assemblée.

Le trésorier général, Johann Weusmann, remercie les intervenants. La séance est levée à 18 h 57.

Annonces

Hans Lessing explique qu'une représentation théâtrale sur justice et paix va avoir lieu. Il en décrit l'inspiration. Basée sur le « théâtre des opprimés » cette pièce s'appelle « *Justice ! Peace !* » et est mise en scène par Bárbara Santos et Till Baumann. Les acteurs sont : Priscilla Parimala Reuben Kantipudi, Katelyn Rita-Marie Cody, Odalis Margarita Rosario Rodriguez, André Ludik Bartlett, Jessica Bwali, Luciano Kovacs, Yessica Patricia Fridolina, Clariana Lia Teixeira, Lucia Maureliz, Shan Ul Haq Joseph, Simone Vishvabharatha, Mary Deepthy Pilikkal, Tibonge Namwayi Ng'ambi et Constance Kukuua Asare.

L'Assemblée regarde cette pièce de théâtre émouvante et saisissante et remercie les artistes. La séance est levée à 19 h 20.

Soirée

La soirée est consacrée à la visite et à la présentation de projets d'art social (avec dîner barbecue) au *Nikolaikirchhof* (cour du temple St Nicolas). Les comités et le groupe de rédaction se sont également réunis.

DIMANCHE 2 JUILLET THÈME DE LA JOURNÉE : « TÉMOIGNER AU MONDE »

Le dimanche 2 juillet, l'Assemblée générale se transporte en masse à Berlin. Une armada de bus quitte Leipzig entre 5 h 30 et 6 heures.

À l'arrivée au *Berliner Dom* (la « cathédrale » de Berlin), l'Assemblée générale est accueillie par la pasteure Petra Zimmermann. Pendant ce temps d'accueil, les cuivres de l'*Evangelisch Reformierte Kirche* et le *Gospelkollektiv* (une chorale féminine) effectuent leur dernière répétition. Les délégués ont eux aussi leur séance d'échauffement musical et répètent les cantiques et les répons sous la direction d'Helga Hoogland et de Stephan Zebe. La pasteure Zimmermann invite l'Assemblée à se recueillir dans le silence. Les animateurs liturgiques du culte sont la pasteure de l'EKD Petra Bosse-Huber, le président Jerry Pillay et la pasteure Petra Zimmermann. Les prédicateurs sont le secrétaire général Chris Ferguson, la vice-présidente Yvette Noble Bloomfield, Aiko Sumichan et Alexandra Nikolara (cf. annexe 11a). Au cours du culte, les lectures, la prédication, les cantiques et les prières ont été prononcés en diverses langues, le livret avec le culte entier était disponible dans les six langues officielles de l'Assemblée générale. Le culte a été transmis en direct sur la télévision allemande ainsi que sur internet dans un certain nombre d'autres pays.

Après le culte, l'Assemblée générale a été reçue par l'évêque Marcus Dröge. Ont également apporté leurs salutations le président Volker Jung, de l'Union des Églises protestantes en Allemagne, Cornelia Füllkrug-Weitzel, membre de la Commission des Églises pour les affaires internationales au COE et présidente de *Brot für die Welt*. Ensuite, l'Assemblée générale se rend au ministère des affaires étrangères pour une réception et un déjeuner, où elle est accueillie par la ministre de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire, Barbara Hendricks, ainsi que par Walter J. Lindner, secrétaire d'état du ministère fédéral allemand des affaires étrangères. Mme Hendricks et M. Lindner se sont adressés à l'Assemblée en lui exprimant leur soutien, et en saluant l'apport des groupes religieux à la paix du monde et à la justice sociale. Paroles auxquelles le président Jerry Pillay a répondu.

L'après-midi a été consacré à la visite de projets missionnaires et à des sites historiques avant le retour à Leipzig en car.

Le comité des nominations et le comité du témoignage public se sont réunis au cours de la journée au Parc des expositions.

LUNDI 3 JUILLET

THÈME DE LA JOURNÉE : « DIEU VIVANT, RENOUVELLE-NOUS »

Culte et étude biblique 3

L'Assemblée générale se réunit à 8 h 35 pour le culte et l'étude biblique, animée par Mitri Raheb, président de Dar al-Kalima University College (Bethléhem) et pasteur principal de l'Église évangélique luthérienne de Noël, à Bethléhem. L'étude biblique porte sur Luc 4, 16-21.

La séance est interrompue par la pause-café à 10 heures.

Plénière N°3

L'Assemblée générale rentre en séance à 10 h 38 et entend les salutations de Jong Chung Park, président du conseil méthodiste mondial, et d'André Karamaga, secrétaire général de la Conférence des Églises de toute l'Afrique.

Séance d'écoute N°6 : Communion en mission

À 10 h 45, l'Assemblée commence une séance d'écoute sur communion en mission. Cette séance est introduite par Peter Crutchley-Jones, secrétaire pour la mission au CWM (Council for World Mission), qui présente le sujet de la foi vécue face aux idolâtries du pouvoir et du privilège (cf. annexe 9d).

Séance de thème N°4 : Communion en mission

À 11 h 35, l'Assemblée entend d'autres interventions sur le thème de communion en mission. Farid Esack, professeur à l'université de Johannesburg, en Afrique du Sud, (cf. annexe 10e), et Wesley Granberg-Michaelson, secrétaire général honoraire de l'Église réformée en Amérique (cf. annexe 10f), présentent la question.

Le président Jerry Pillay dit la reconnaissance de l'Assemblée générale aux deux orateurs et leur offre un cadeau.

L'Assemblée générale est informée que le comité directeur souhaite prolonger le débat sur mission en communion et a demandé aux groupes de discernement de prendre en considération la mission en général plutôt que de se focaliser sur le document d'orientation du manuel. Les commentaires doivent être transmis au comité de la vision et du message.

La séance est levée à 12 h 32 pour le déjeuner. Les délégués et les visiteurs coréens bénéficient d'une introduction au cours d'une rencontre spéciale « agape » comportant la participation de personnes venues de la République de Corée (Sud) et de la République démocratique populaire de Corée (Nord), ainsi qu'une célébration de la Sainte Cène.

Séance de discernement N°3

L'Assemblée générale rentre en séance à 14 heures pour une séance de discernement sur communion en mission.

Séance décisionnelle N°2

L'assemblée générale entre en plénière à 15 h 13. Le deuxième rapport du comité de rédaction qui traite des propositions des groupes de discernement sur justice et justice de genre est introduit par Lisa Vander Wal.

Elle signale que le comité a reçu des rapports de treize groupes sur dix-sept. La plupart des groupes ont pu aborder l'essentiel des propositions. Elle informe l'Assemblée que, lors de ses deux réunions, le comité de rédaction avait reçu beaucoup de commentaires indiquant que des délégués ne comprenaient pas bien clairement la documentation qui leur était proposée. Le comité de rédaction recommande alors au comité directeur d'autoriser que des questions de clarification soient posées dans les séances d'écoute avant que les propositions soient transmises aux groupes de discernement.

Le secrétaire général conduit l'Assemblée dans la prière pour recevoir un discernement complet et intégral de la volonté du Dieu vivant.

Justice

L'Assemblée générale examine une proposition concernant les domaines prioritaires du travail de justice de la CMER.

PROPOSITION

Les principaux domaines dans lesquels se déroulera le travail de la CMER sur la justice sont : justice économique, justice écologique, justice de genre et communautés inclusives.

Des amendements sont proposés et discutés. L'Assemblée générale adopte ce qui suit par consensus :

DÉCISION 23

L'Assemblée générale décide que les domaines principaux qu'animeront le travail de la CMER sur la justice seront : justice économique, justice écologique, justice de genre et communautés inclusives.

L'Assemblée générale examine une proposition de l'initiative NIFEA (Nouvelle architecture financière et économique internationale).

PROPOSITION

L'initiative NIFEA (New International Financial and Economic Architecture) sera une priorité centrale pour la CMER, en collaboration avec nos partenaires œcuméniques. La CMER élargira la portée et l'étendue de NIFEA en y englobant des questions macro-économiques et écologiques, et en imaginant des solutions de rechange au système économique dominant actuel.

Proposition est faite de supprimer « priorité centrale » et de le remplacer par « l'une des priorités ». Le texte est adopté par consensus.

Par consensus, l'Assemblée générale adopte le texte qui suit :

DÉCISION 24

L'Assemblée générale décide que l'initiative NIFEA (New International Financial and Economic Architecture) sera l'une des priorités pour la CMER, en collaboration avec nos partenaires œcuméniques. La CMER élargira la portée et l'étendue de NIFEA en y englobant des questions macro-économiques et écologiques, et en imaginant des solutions de rechange au système économique dominant actuel.

L'Assemblée générale examine une proposition sur les contextes et les effets de l'empire.

PROPOSITION

L'Assemblée générale de la CMER décide que la CMER, sous la direction de la confession d'Accra, s'intéressera particulièrement aux façons spécifiques par lesquelles l'empire modifie ce que nous sommes et les contextes dans lesquels nous vivons. Ce qui implique la reconnaissance du fait que, si certaines de nos Églises ont pu tirer bénéfice de l'empire,

beaucoup d'autres ont profondément souffert de ses conséquences. Il conviendra de dresser le catalogue des ressources existantes et de produire de nouvelles ressources en collaboration avec les régions et les Églises membres de manière à aider les Églises et les communautés à vivre fidèlement en disciples du Christ dans leur contexte.

Des amendements sont proposés, discutés. Par consensus, l'Assemblée décide d'ajouter « du Christ » après « disciples ».

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 25

L'Assemblée générale de la CMER décide que la CMER, sous la direction de la confession d'Accra, s'intéressera particulièrement aux façons spécifiques par lesquelles l'empire modifie ce que nous sommes et les contextes dans lesquels nous vivons. Ce qui implique la reconnaissance du fait que, si certaines de nos Églises ont pu tirer bénéfice de l'empire, beaucoup d'autres ont profondément souffert de ses conséquences. Il conviendra de dresser le catalogue des ressources existantes et de produire de nouvelles ressources en collaboration avec les régions et les Églises membres de manière à aider les Églises et les communautés à vivre fidèlement en disciples du Christ dans leur contexte.

L'Assemblée générale examine une proposition sur la défense des droits dans les forums et les organisations internationales.

PROPOSITION

La CMER poursuivra son action de défense des droits dans les forums et les organisations internationales, notamment en collaboration avec l'Église presbytérienne aux États-Unis ses partenaires actuels et d'autres agences œcuméniques aux Nations Unies sur les préoccupations actuelles, entre autres, mais pas exclusivement, les injustices économiques et écologiques, la militarisation, la paix et la réconciliation, la montée en flèche de la xénophobie et les fondamentalismes.

L'occasion se présente dans l'immédiat d'écrire une lettre L'Assemblée générale de la CMER décide qu'une lettre sera écrite au nom de notre communauté représentant 80 millions de chrétiens dans le monde entier, à l'intention de la prochaine réunion du G20, pour rappeler aux nations les plus puissantes du monde leur responsabilité consistant à garantir la vie et la justice à chaque personne dans ce monde.

Des amendements ont été proposés et discutés. Proposition est faite d'adjoindre « traite d'êtres humains » après « injustices écologiques ». Ce qui est adopté par consensus.

On propose de supprimer « actuels » après partenaires. Sur avis du président et par consensus cette suppression est acceptée.

On propose d'ajouter à la fin du deuxième paragraphe, « y compris le soutien à l'accord de Paris sur les changements climatiques ». Accepté par consensus.

Par consensus, l'Assemblée générale adopte le texte suivant :

DÉCISION 26

L'Assemblée générale décide que la CMER poursuivra son action de défense des droits dans les forums et les organisations internationales, notamment en collaboration avec ses partenaires et d'autres agences œcuméniques aux Nations Unies sur les préoccupations actuelles, entre autres, mais pas exclusivement, les injustices économiques et écologiques, la traite d'êtres humains, la militarisation, la paix et la réconciliation, la montée en flèche de la xénophobie et les fondamentalismes.

L'Assemblée générale de la CMER décide qu'une lettre sera écrite au nom de notre communauté représentant 80 millions de chrétiens dans le monde entier, à l'intention de la prochaine réunion du G20, pour rappeler aux nations les plus puissantes du monde leur responsabilité consistant à garantir la vie et la justice à chaque personne dans ce monde et à soutenir les accords de Paris sur les changements climatiques.

Justice de genre

L'Assemblée générale examine une proposition concernant l'adoption de la « Déclaration de foi sur l'ordination des femmes ».

PROPOSITION

L'Assemblée générale adopte la Déclaration de foi sur l'ordination des femmes

La proposition est mise en discussion. On évoque la possibilité que des Églises qui seraient en désaccord avec cette déclaration puissent être exclues de la CMER dans l'avenir. Un délégué de la *Iglesia Nacional Presbiteriana de México* déclare que son Église n'a trouvé aucun passage biblique à l'appui de l'ordination des femmes et qu'il ne lui est pas possible de soutenir cette déclaration. À son avis, l'adoption de la déclaration entraînera la séparation de son Église d'avec d'autres Églises dans cette région du monde. Un des membres du Bureau d'AIPRAL assure l'Assemblée que la région a toujours cherché à inclure cette Église mexicaine et que les craintes de l'intervenant précédent sont sans fondement.

On fait remarquer que le texte imprimé de la Déclaration reflète ce qui a été proposé relativement à l'ordination des femmes à l'Assemblée générale de l'unification en 2010 plutôt que ce qui avait été décidé. Référence est faite au compte-rendu de l'AGU, page 44, où il est dit que la recommandation était à l'origine que « la CMER travaillera à

favoriser l'ordination des femmes et ira vers un temps où celle-ci deviendra obligatoire au sein de la communion ».

Après discussion, le texte avait été modifié et le texte approuvé était le suivant : « la CMER favorise l'ordination des femmes parmi ses Églises membres ».

L'Assemblée générale note que le texte imprimé de la section concernée est le suivant (traduit ici depuis le texte anglais) :

L'Assemblée générale de l'unification affirme que l'ordination des femmes est un élément central pour la compréhension de la communion et déclare : « Il n'est pas possible de réaliser une véritable unité dans un contexte où l'on ne reconnaît pas l'appel que Dieu adresse aux femmes pour qu'elles actualisent leurs dons par le ministère de la Parole et du sacrement ». Parmi les recommandations adoptées par l'Assemblée générale de la CMER figurait l'engagement de « ... promouvoir l'ordination des femmes et œuvrer pour parvenir au moment où cette ordination sera obligatoire dans la communion ». Pour remplir ces mandats, nous croyons devoir travailler pour parvenir à une déclaration de foi, ce que ce document tente de faire.

Proposition est faite de corriger le texte de la Déclaration avant d'être adopté dans les termes qui suivent :

L'Assemblée générale de l'unification affirme que l'ordination des femmes est un élément central pour la compréhension de la communion et déclare : « Il n'est pas possible de réaliser une véritable unité dans un contexte où l'on ne reconnaît pas l'appel que Dieu adresse aux femmes pour qu'elles actualisent leurs dons par le ministère de la Parole et du sacrement ». Parmi les recommandations adoptées par l'Assemblée générale de la CMER figurait l'engagement de « ... promouvoir l'ordination des femmes **parmi ses Églises membres.** » Pour remplir ces mandats, nous croyons devoir travailler pour parvenir à une déclaration de foi, ce que ce document tente de faire.

Il est décidé par consensus de modifier ainsi le texte de la déclaration.

DÉCISION 27

L'Assemblée générale décide d'amender le texte de la déclaration de foi sur l'ordination des femmes.

À la majorité, l'Assemblée générale adopte la déclaration de foi sur l'ordination des femmes.

DÉCISION 28

L'Assemblée générale adopte la Déclaration de foi sur l'ordination des femmes.

Danny Ramirez Celis, Sahara N. Peralta Salazar, Abigail E. Aguilar Rocha, David Monroy Adame et Porfirio Camarillo Vazquez, au nom de la *Iglesia Nacional Presbiteriana de México*, et Norohanta Andrianalizah et Guy Maillard, au nom de l'*Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques de France* (UNEPREF), demandent que soit indiqué leur désaccord par rapport à l'adoption de la déclaration de foi sur l'ordination des femmes.

L'Église presbytérienne du Chili demande que soit inscrite au compte-rendu son abstention à propos de cette décision.

La suite du travail sur le rapport du comité de rédaction est suspendue.

Salutations

L'évêque Annette Kurschus de l'*Evangelische Kirche von Westfalen* et de l'EKD salue l'Assemblée. Le président Jerry Pillay la remercie et lui offre un cadeau.

La séance est levée à 16 h 28 et les délégués sont priés de se rendre le plus rapidement possible à la *Nikolaikirche* pour la prière pour la paix à 17 heures.

La fin de l'après-midi et la soirée sont consacrées à la prière pour la paix à la *Nikolaikirche* (temple St Nicolas) ainsi qu'à une réception par la Mission de Leipzig suivie d'un concert d'orgue au temple St Thomas (*Thomaskirche*) ; également à des réunions de comités et d'équipe de rédaction.

MARDI 4 JUILLET

THÈME DE LA JOURNÉE : « DIEU VIVANT, RÉFORME-NOUS »

Culte et étude biblique 4

L'Assemblée générale se réunit à 8 h30 au parc des expositions pour le culte et l'étude biblique. Celle-ci est animée par Elsa Tamez et porte sur Matthieu 15, 21-28. Elsa Tamen reçoit un cadeau qui lui est transmis par Yvette Noble Bloomfield, vice-présidente.

Salutations

Martin Junge, secrétaire général de la Fédération luthérienne mondiale, présente ses salutations à l'Assemblée générale.

Milton Mejia, secrétaire général du Conseil latino-américain des Églises, salue l'Assemblée générale.

Plénière N°4

La séance de l'Assemblée générale reprend à 10 h 36 avec le premier rapport du comité des nominations.

Le président ouvre la séance par la prière.

Alison McDonald, présidente du comité des nominations, présente le rapport. Elle expose brièvement le processus suivi par le comité pour constituer la liste des candidats et le processus qui serait suivi par l'Assemblée générale pour l'examiner.

Elle signale que le comité des nominations a réussi à avoir un équilibre 50/50 en matière de genre dans la liste des noms ; il y a une bonne présence des jeunes, avec quatre noms ; neuf laïcs et treize personnes ordonnées, une juste répartition géographique et beaucoup de dons, de talents et d'expérience. Cinq noms, parmi les propositions, figuraient déjà dans le comité exécutif, ce qui garantit une certaine mesure de continuité.

Elle présente la liste à l'Assemblée générale, en commençant par les propositions concernant les membres du Bureau et en continuant par les autres membres du comité.

La présidente du comité des nominations signale que l'ensemble de ce comité sera présent mardi 4 juillet de 13 h 30 à 14h 30, dans sa salle de réunion pour des questions de clarification. Le président invite les personnes ayant des questions particulières qu'il ne serait pas nécessaire de poser en plénière à faire usage de cette possibilité.

Le président demande à l'Assemblée de recevoir ce rapport par vote à main levée.

DÉCISION 29

L'Assemblée générale reçoit le premier rapport du comité des nominations.

L'Assemblée est invitée à poser des questions. Celles-ci portent sur l'équilibre entre laïcs et personnes ordonnées, sur les conseillers, l'équilibre linguistique, sur la

question de savoir si un jeune devrait figurer parmi les membres du Bureau, sur la participation de tous les membres du comité exécutif au travail de celui-ci.

Le président remercie la présidente du comité des nominations pour ce travail.

Séance de thème N°5 : Renforcer la Communion

À 11 heures, l'Assemblée générale entre en séance de thème sur renforcer la communion.

Yvette Noble Bloomfield, modératrice, présente Roderick Hewitt qui donne un bref aperçu du processus de la séance.

Collin Cowan, secrétaire général du CWM (*Council for World Mission*), salue l'Assemblée et présente une introduction sur renforcer la communion (cf. annexe 10g).

Roderick Hewitt invite l'Assemblée à dix minutes de discussion en petits groupes.

Le président Jerry Pillay remercie Collin Cowan pour son introduction et pour le soutien constant du CWM à la CMER depuis des années. Il lui remet un cadeau.

Séance d'écoute N°7 : Renforcer la Communion

L'Assemblée générale passe en séance d'écoute à 11 h 57, sous la présidence de Roderick Hewitt. Un court film est projeté. Roderick Hewitt explique que le texte de Collin Cowan concernait les moyens de renforcer la Communion et son attachement à la justice, il insiste sur le fait que communion et justice sont tellement liées qu'on ne saurait avoir l'une sans l'autre.

Roderick Hewitt appelle ensuite les rapports d'un groupe composé de Yoshi Fujimori, Dario Barolin, Jessica Vasquez Torres, Clayton Leal da Silva et, pour la pré-assemblée des jeunes, de Raissa Brasil et Andrew MacPherson.

Il propose que le Document de réflexion : Renforcer la Communion, accompagné d'un document comportant une proposition (cf. annexe 9a) soient reçus et transmis aux groupes de discernement.

Adopté par consensus.

DÉCISION 30

L'Assemblée générale reçoit le Document de réflexion : Renforcer la Communion, ainsi qu'un document d'appui contenant des propositions et transmet le tout aux groupes de discernement.

Le secrétaire général remercie Aruna Gnanadason pour la façon dont elle a conduit l'École mondiale de théologie et pour son travail de consultante en théologie, mission et communion.

La séance est levée à 12 h 56 pour le déjeuner. Avec un déjeuner spécial pour les délégués des Églises unies et en voie d'unification.

Séance de discernement N°4

L'Assemblée générale reprend ses travaux à 14 heures en groupes de discernement sur renforcer la communion.

Séance décisionnelle N°3

L'Assemblée générale revient en plénière à 15 h 13. Lisa Vander Wal, au nom de l'équipe de rédaction, présente le troisième rapport qui concerne le travail effectué depuis lundi 3 juillet.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant la justice de genre.

PROPOSITION

Que le comité exécutif et le secrétariat de la CMER élaborent d'ici 2019 une politique concernant la justice de genre et qu'ils collaborent avec les conseils régionaux pour favoriser et encourager l'usage de cette politique dans la pratique de toute la communion d'Églises. Cette politique devra déterminer les questions de violence liée au genre dans l'Église et dans la société. Elle comportera un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique et des indicateurs pour l'obligation de rendre des comptes.

L'Assemblée accepte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 31

L'Assemblée générale charge le comité exécutif et le secrétariat de la CMER d'élaborer d'ici 2019 une politique concernant la justice de genre et de collaborer avec les conseils régionaux pour favoriser et encourager l'usage de cette politique dans la pratique de toute la communion d'Églises. Cette politique devra déterminer les questions de violence liée au genre dans l'Église et dans la

société. Elle comportera un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique et des indicateurs pour l'obligation de rendre des comptes.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant la parité des genres au secrétariat.

PROPOSITION

Le comité exécutif et le secrétariat exécutif de la CMER devront représenter l'attachement de la Communion à la parité entre les genres et devront être composés d'au moins 50% de femmes lors de la prochaine Assemblée générale.

Ce texte ayant suscité une discussion importante, le modérateur décide de renvoyer cette proposition à l'équipe de rédaction pour examen.

L'Assemblée générale examine une proposition modifiée issue du rapport de la pré-assemblée des femmes.

PROPOSITION

Intérêt de la Communion pour la justice de genre

- a. que notre Assemblée générale reconnaisse que la violence de genre sous toutes ses formes constitue un péché ;*
- b. que la CMER se joigne à ses partenaires œcuméniques pour entreprendre des démarches auprès de la commission de l'ONU sur le statut de la femme, en insistant pour obtenir un renouvellement du dialogue et une réponse à toutes formes de violence basée sur le genre.*

Proposition est faite d'adjoindre « et la discrimination » après « violence » au paragraphe a.

Accepté par consensus.

L'Assemblée adopte par consensus le texte suivant :

DÉCISION 32

Intérêt de la Communion pour la justice de genre

L'Assemblée générale :

- a. reconnaît que la violence et la discrimination de genre sous toutes leurs formes constituent un péché ;**
- b. demande que la CMER se joigne à ses partenaires œcuméniques pour entreprendre des démarches auprès de la commission de l'ONU sur**

le statut de la femme, en insistant pour obtenir un renouvellement du dialogue et une réponse à toutes formes de violence basée sur le genre.

L'Assemblée générale examine une proposition relative aux efforts de la Communion en vue de collaborer avec les Églises membres au sujet de l'ordination des femmes.

PROPOSITION

Que le comité exécutif de la CMER ouvre un espace de discernement et propose son accompagnement, des documents pédagogiques et des conseils aux Églises membres qui, jusqu'ici, ne pratiquent pas l'ordination des femmes. Pour élaborer des principes et un plan d'action de manière à ce que la « Déclaration de foi sur l'ordination des femmes » puisse être réalisée avant la prochaine Assemblée générale en 2024.

L'Assemblée adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 33

L'Assemblée générale charge le comité exécutif de la CMER d'ouvrir un espace de discernement et de proposer son accompagnement, des documents pédagogiques et des conseils aux Églises membres qui, jusqu'ici, ne pratiquent pas l'ordination des femmes. Pour élaborer des principes et un plan d'action de manière à ce que la « Déclaration de foi sur l'ordination des femmes » puisse être réalisée avant la prochaine Assemblée générale en 2024.

Trevor Gribben, au nom de l'Église presbytérienne en Irlande, et Jonathan Muñoz Vásquez, au nom de la *Iglesia Presbiteriana de Chile*, expriment leur désaccord par rapport à cette décision. Ce qui est inscrit au compte-rendu.

La séance est suspendue à 16 h 11.

Séance d'écoute N°8 : Péninsule coréenne

L'assemblée rentre en séance à 16 h 16 avec une introduction sur la péninsule coréenne.

Yueh-Wen Lu, vice-présidente, préside cette séance. Elle est rejointe par les membres du groupe : Ri Jongro, Paul Oppenheim, Lutz Drescher, Lee Jaechun et Hong Jung Lee. Les sujets abordés sont : les sanctions contre la Corée du Nord, la dénucléarisation, le processus de paix, la réunification et le rôle des Églises.

Séance d'écoute N°9

À 17 heures, l'Assemblée générale se constitue en séance d'écoute à propos de questions relatives au témoignage public. La question est introduite par la présidente du comité du témoignage public, Robina Winbush, et par Ian Alexander, membre du comité. Un document a été diffusé (cf. annexe 12). La présidente remercie le comité, le personnel et les stewards pour le travail effectué.

L'assemblée générale reçoit ce document et décide de le transmettre pour discussion aux groupes de discernement.

DÉCISION 34

L'Assemblée générale reçoit le rapport du comité du témoignage public et le transmet aux groupes de discernement.

La séance est suspendue à 17 h 31 pour le dîner et pour permettre aux délégués de se rendre au centre de Leipzig.

Au cours de la soirée, les délégués ont la possibilité d'assister à un concert de psaumes au temple St Nicolas (*Nikolaikirche*).

Les membres des comités et de l'équipe de rédaction restent au Parc des expositions pour des réunions.

MERCREDI 5 JUILLET

THÈME DE LA JOURNÉE : « AFFIRMER L'UNITÉ DE L'ÉGLISE »

Les délégués se rassemblent à 7 h 30 pour parti en bus à Wittenberg où ils sont accueillis à la *Stadtkirche* (temple de la cité) à temps pour un culte spécial de témoignage à l'unité de l'Église, à 10 heures. Au cours d'une joyeuse célébration de l'unité, l'Assemblée prie, loue Dieu en musique et écoute la parole prêchée par Najla Kassab (cf. annexe 11b) en présence de représentants de la Fédération luthérienne mondiale, de l'Église catholique romaine, du Conseil méthodiste mondial, de l'Église mennonite et de l'Église grecque orthodoxe.

Le moment fort de ce culte est constitué par l'association officielle de la CMER à la Déclaration commune sur la doctrine de la justification (cf. annexe 6) signée à l'origine par la Fédération luthérienne mondiale et l'Église catholique en 1999, et à laquelle le Conseil méthodiste mondial s'est lui-même associé en 2006. Au cours de ce culte,

la Fédération luthérienne et la CMER ont également signé l'accord de Wittenberg, s'engageant à renforcer leur coopération et leur action commune (cf. annexe 7).

Après le culte, des salutations et des messages sont adressés à l'Assemblée générale : par le pasteur de l'Église locale, par l'évêque Brian Farrell, qui lit un message de Sa Sainteté le pape François, par Wesley Granberg-Michaelson au nom du Forum chrétien mondial, par Cesar Garcia, au nom de la Conférence mennonite mondiale, par l'évêque luthérien de Wittenberg, par l'évêque catholique romain de Magdeburg et par un représentant de la communauté vieille-catholique locale.

Le déjeuner est servi aux délégués dans les locaux de la *Stadtkirche*. Des tours sont ensuite proposés pour visiter l'exposition universelle de la Réforme. Les bus quittent Wittenberg à partir de 15 h 30 pour rentrer au Parc des expositions.

Soirée

Les membres des comités et de l'équipe de rédaction se réunissent dans la soirée.

Culte du soir

Le culte du soir a lieu de 22 heures à 22 h 15 au temple réformé (*Evangelisch Reformierte Kirche*).

JEUDI 6 JUILLET

THÈME DE LA JOURNÉE : « DIEU VIVANT, TRANSFORME-NOUS »

Culte et étude biblique 5

L'Assemblée générale se retrouve au Parc des expositions à 8 h 40 pour un culte consacré à la commémoration de Jan Hus. Partage d'un repas agape.

Mitri Raheb conduit l'Assemblée dans l'étude biblique sur Actes 2, 1-21 et 37-39.

Discussion par groupes pendant 15 minutes suivie de questions.

Après l'étude biblique la vice-présidente Yvette Noble Bloomfield remercie Mitri Raheb et lui remet un cadeau.

Plénière N°5

L'Assemblée générale entre en plénière à 10 h 05. Le président présente à l'Assemblée un ordre du jour révisé pour la suite de la journée, ce qui est adopté à mains levées.

La présidente du comité des nominations présente le deuxième rapport de ce comité.

Elle présente à l'Assemblée générale les propositions pour les postes de président, de membres du Bureau et du comité exécutif, en soulignant les modifications apportées depuis la première présentation. Elle remercie toutes les personnes qui ont fait des commentaires. Elle assure l'Assemblée générale que le comité des nominations a entendu toutes les remarques et notamment la demande de renforcer la présence des jeunes au niveau de la direction, sur les équilibres linguistiques et régionaux et sur la diversité des talents au sein du comité exécutif, tout en conservant l'équilibre entre femmes et hommes.

Elle répète que le comité a pris grand soin de veiller à l'équilibre, mais a également veillé à constituer une équipe. Elle prie l'Assemblée générale d'examiner *l'ensemble* de la liste. Elle demande que l'on veuille bien noter qu'au dernier moment la personne désignée pour le Pacifique s'est désistée et qu'on a présenté un autre candidat.

En conclusion, elle rappelle à l'Assemblée que 66 propositions ont été faites pour 22 sièges et demande que l'on soit bien conscient que chacune de ces personnes est disposée à se mettre au service de la Communion, ce pour quoi l'Assemblée générale tout entière devrait être reconnaissante.

En soulignant que la répartition d'ensemble demeure la même, la présidente demande à l'Assemblée de noter que la liste révisée comporte maintenant 10 hommes et 12 femmes, dont huit sont des laïcs, quatorze des personnes ordonnées. Il y a cinq jeunes.

Elle fournit une brève biographie des personnes proposées pour la présidence et le Bureau.

Proposition pour la présidence :

Najla Kassab, Synode évangélique national de Syrie et du Liban

Propositions pour les vice-présidences :

Samuel Ayete-Nyampang, Église presbytérienne du Ghana

Lisa Vander Wal, Église réformée en Amérique

Sylvana Maria Apituley, Église protestante d'Indonésie occidentale

Raissa Brasil, Église presbytérienne unie au Brésil

Proposition pour le poste de trésorier général :
Johann Weusmann, Alliance réformée (Allemagne)

Propositions pour le comité exécutif :

Coutinho Maravilhoso Moma, Église évangélique congrégationaliste en Angola
Yolanda Dreyer, Église réformée néerlandaise d'Afrique
Tibonge Ng'ambi, Église presbytérienne en Zambie
Veronica Muchiri, Église presbytérienne d'Afrique orientale
Hilary Hagar, Église presbytérienne du Canada
Annabelle Lalla-Ramkelawan, Église presbytérienne en Trinité-et-Tobago
J. Herbert Nelson, Église presbytérienne (États-Unis)
Hong Jung Lee, Église presbytérienne en Corée
Khid-arn Prawate, Église du Christ en Thaïlande
Susan Thomas, Église de l'Inde du Sud
Hanna North, Église presbytérienne de Nouvelle Zélande
Milciades Pua, Église presbytérienne de Colombie
Clayton Da Silva, Église presbytérienne indépendante du Brésil
Hefin Jones, Union des indépendants gallois
Claudio Pasquet, Église vaudoise
Diána Erdélyi, Église réformée hongroise

Le président demande si l'Assemblée générale désire recevoir le rapport.

DÉCISION 35

L'Assemblée générale reçoit le deuxième rapport du comité des nominations.

Le président demande la poursuite de l'examen des noms proposés.

On propose de remplacer Yolanda Dreyer par Mary Ekinde Salle, de l'Église presbytérienne au Cameroun parce qu'elle est de la région Afrique centrale.

L'Assemblée approuve cette substitution à la majorité.

De nombreuses modifications sont suggérées par des délégués d'Églises africaines. Le président propose que la section africaine de la liste soit remise à un examen ultérieur.

La présidente du comité demande que, si des substitutions sont proposées, on veuille bien fournir des indications biographiques comportant l'expérience, les talents des personnes proposées de manière à ce que le comité puisse faire des propositions en connaissance de cause. Elle répète que l'expérience et les talents sont plus importants que l'équilibre régional.

On a regretté l'absence de tout jeune candidat masculin. Ou qu'aucun délégué venant de l'Inde ne soit proposé. Le délégué qui a exprimé ce regret a demandé que cela soit inscrit au procès-verbal à l'intention de la prochaine Assemblée générale. On a demandé comment des conseillers pouvaient être adjoints au comité exécutif et qui pouvait en décider. Un délégué a dit qu'il aurait été utile pour l'information de l'Assemblée que les photographies et les biographies de candidats puissent être fournies.

Le secrétaire général rappelle à l'Assemblée que tous les candidats ont le total soutien de leur Église et que cela implique normalement un soutien financier< ; des exceptions sont possibles mais doivent faire l'objet d'un accord avant la présentation du candidat.

Quelqu'un a demandé que les Églises pensent moins à elles-mêmes qu'aux talents, dons et à l'expérience requise pour un fonctionnement efficace du comité exécutif et pour la direction de la CMER. On a demandé qu'aucun changement n'intervienne en ce qui concerne le nombre des candidats et candidates féminines et jeunes.

DÉCISION 36

L'Assemblée générale approuve toutes les propositions de candidatures faites par le comité des nominations, à l'exception de celles concernant l'Afrique.

DÉCISION 37

L'Assemblée générale décide d'examiner les propositions de candidatures pour l'Afrique lors d'une séance ultérieure.

Séance décisionnelle 4

L'Assemblée générale entre en séance décisionnelle. Lisa Vander Wal, du comité de rédaction, en présente le quatrième rapport traitant de propositions restant de séances précédentes présentées par les groupes de discernement sur la théologie, la pré-assemblée des femmes, la pré-assemblée des jeunes et le Document de réflexion : renforcer la Communion.

Théologie

L'équipe de rédaction se réfère à une proposition concernant le fait de confesser le Christ en opposition avec la séparation et la division.

PROPOSITION

Nous avons constaté une aggravation des systèmes et structures d'oppression qui menacent la vie des êtres humains et de l'ensemble de la création. L'Assemblée générale décide, en conséquence, d'entrer dans un processus de discernement sur la manière d'aborder les

problèmes actuels accompagnant la montée des mouvements autoritaires et populistes à notre époque.

Il est proposé d'adopter « idéologies et » devant « mouvements », ce qui est adopté par consensus.

(N.B. Le texte de cette décision a été adapté pour être conforme au format standard adopté pour toutes les décisions adoptées par l'Assemblée générale.)

DÉCISION 38

Ayant constaté une aggravation des systèmes et structures d'oppression qui menacent la vie des êtres humains et de l'ensemble de la création, l'Assemblée générale décide d'entrer dans un processus de discernement sur la manière d'aborder les problèmes actuels accompagnant la montée des idéologies et des mouvements autoritaires et populistes à notre époque.

En provenance de la pré-assemblée des femmes

L'Assemblée générale examine une proposition sur l'égalité entre genres au comité exécutif et pour le personnel exécutif.

PROPOSITION

De façon à exprimer l'attachement de la Communion à l'égalité entre genres, l'Assemblée générale décide :

- a. *50% au moins des membres du comité exécutif de la CMER élus à l'Assemblée générale seront des femmes*
- b. *lors du recrutement du personnel exécutif, on tiendra fermement compte du principe de l'égalité entre les genres.*

Il est proposé d'ajouter en fin de paragraphe b les mots « avec l'objectif clair de parvenir à au moins 50% de femmes ». Ce qui est accepté par consensus.

L'Assemblée générale approuve la proposition amendée en ces termes :

DÉCISION 39

De façon à exprimer l'attachement de la Communion à l'égalité entre genres, l'Assemblée générale décide :

- a. **50% au moins des membres du comité exécutif de la CMER élus à l'Assemblée générale seront des femmes**
- b. **lors du recrutement du personnel exécutif, on tiendra fermement compte du principe de l'égalité entre les genres, avec l'objectif clair de parvenir à au moins 50% de femmes.**

En provenance de la pré-assemblée des jeunes

L'Assemblée générale examine une proposition émanant du rapport de la pré-assemblée des jeunes concernant la représentation de la jeunesse parmi les membres du Bureau.

PROPOSITION

L'Assemblée générale demande que le comité exécutif engage un processus susceptible d'amener une éventuelle modification constitutionnelle pour qu'au moins un ou une délégué-e de moins de trente ans soit nommé au Bureau lors de la prochaine Assemblée générale.

Proposition est faite de remplacer « prochaine » par « future ». Adopté par consensus.

DÉCISION 40

L'Assemblée générale demande que le comité exécutif engage un processus susceptible d'amener une éventuelle modification constitutionnelle pour qu'au moins un ou une délégué-e de moins de trente ans soit nommé au Bureau lors des futures Assemblées générales.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant l'égalité de l'accès à l'ordination.

PROPOSITION

L'Assemblée générale décide de s'engager en faveur d'un accès égal à l'ordination pour tous ses membres.

On propose que soit ajoutés, en final, les mots suivants : « pour toute personne considérée par son Église comme disposant des talents, de la formation et de la vocation au ministère ».

Proposition est faite de supprimer « toute » dans l'addition.

Proposition de remplacer « chaque personne considérée par son Église comme disposant des talents, de la formation et de la vocation au ministère » par « conformément à la constitution de son Église ».

Le président décrète que la proposition et les amendements proposés seront renvoyés à la pré-assemblée pour examen.

Renforcement de la Communion

L'Assemblée générale examine une proposition sur le renforcement de la Communion.

PROPOSITION

La CMER favorisera le principe du caractère inséparable de la communion et de la justice dans toutes ses structures et ses programmes au cours des sept prochaines années.

Par consensus, l'Assemblée générale accepte le texte qui suit :

DÉCISION 41

L'Assemblée générale décide que la CMER favorisera le principe du caractère inséparable de la communion et de la justice dans toutes ses structures et ses programmes au cours des sept prochaines années.

L'Assemblée générale examine une proposition sur un dialogue à propos de l'interprétation de l'Écriture.

PROPOSITION

La CMER invite les Églises membres à un dialogue sur l'interprétation de l'Écriture fondée sur la tradition réformée proclamant la vie pour tous et fournira les ressources nécessaires.

L'Assemblée générale adopte par consensus le texte suivant :

DÉCISION 42

L'Assemblée générale décide que La CMER invitera les Églises membres à un dialogue sur l'interprétation de l'Écriture fondée sur la tradition réformée proclamant la vie pour tous et fournira les ressources nécessaires.

L'Assemblée générale examine une proposition sur la communion et la sexualité.

PROPOSITION

Que la Communion mondiale d'Églises réformées s'engage :

- a. *à établir une atmosphère de dialogue et de discernement sur la communion et la diversité sexuelle - dans un esprit de création de consensus où il n'y ait ni gagnant ni perdant, où personne ne soit exclu, où tous soient protégés et où l'interpellation réciproque, la responsabilité mutuelle et la grâce soient des valeurs essentielles ;*
- b. *à permettre les moyens grâce auxquels on pourra se tendre réciproquement la main, accepter notre diversité, accompagner les gens et s'inspirer de nos ressources théologiques, de l'Écriture et de notre tradition réformée ;*
- c. *sur des questions relatives à la communion et à la diversité sexuelle, à accompagner les Églises membres et les conseils régionaux dans l'organisation de consultations, de groupes de discussion avec étude biblique et de réflexion relatives à des questions sur la communion et la diversité sexuelle.*

On propose de supprimer les mots « diversité sexuelle », ou sinon seul le terme « sexuelle » en gardant « diversité ». Ce qui entraîne un débat important. Il est impossible de parvenir à un consensus sur le fait d'amender ou de recevoir la proposition ci-dessus. Elle est renvoyée à l'équipe de rédaction pour poursuite de l'examen.

L'Assemblée générale examine une proposition sur la fonction de direction (leadership).

PROPOSITION

L'Assemblée générale décide que la CMER devra se lancer dans un processus associant ses Églises membres dans une analyse critique cohérente avec la communion que nous recherchons, en créant des formes inclusives de leadership fondées sur la vie et le ministère de Jésus Christ, y compris sur sa résistance à la domination et au contrôle.

L'Assemblée générale adopte par consensus le texte suivant :

DÉCISION 43

L'Assemblée générale décide que la CMER devra se lancer dans un processus associant ses Églises membres dans une analyse critique cohérente avec la communion que nous recherchons, en créant des formes inclusives de leadership fondées sur la vie et le ministère de Jésus Christ, y compris sur sa résistance à la domination et au contrôle.

L'Assemblée générale examine une proposition sur le travail des conseils régionaux.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

- a. *réaffirme le rôle pivot des régions dans le renforcement de la communion entre les Églises et dans la création d'espaces de dialogue et d'action ;*
- b. *réaffirme la participation de représentants des régions dans les structures décisionnelles de la CMER et dans les programmes destinés à améliorer la participation des Églises de toutes les régions ;*
- c. *soutient les modes de travail qui renforcent la synergie entre les niveaux local, régional et mondial.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 44

L'Assemblée générale décide

- a. de réaffirmer le rôle pivot des régions dans le renforcement de la communion entre les Églises et dans la création d'espaces de dialogue et d'action ;
- b. de réaffirmer la participation de représentants des régions dans les structures décisionnelles de la CMER et dans les programmes destinés à améliorer la participation des Églises de toutes les régions ;
- c. de soutenir les modes de travail qui renforcent la synergie entre les niveaux local, régional et mondial.

La séance se termine à 12 h 58.

Annonce et photo

Hanns Lessing signale que les Églises membres peuvent obtenir des copies de l'exposition Global Players Reformation pour la présenter chez elles.

Une photo de groupe est faite, les délégués vont ensuite déjeuner et participer à diverses réunions de groupes.

Séance d'écoute N°10

L'Assemblée générale entre en séance à 14 h15 pour une deuxième séance d'écoute à propos du témoignage public, présidée par le vice-président Bas Plaisier. Robina Winbush, présidente du comité du témoignage public et Ian Alexander, pour le comité, donnent lecture des propositions (cf. annexe 12).

Un délégué indonésien se dit préoccupé par le fait que les questions concernant l'Indonésie, parmi lesquelles les conséquences d'une récente éruption volcanique, n'apparaissent pas dans ces propositions. D'autres délégués signalent des préoccupations semblables. La présidente attire l'attention de l'Assemblée générale sur la difficulté qu'éprouve le comité pour aborder toutes ces questions qui lui sont soumises, en raison de l'absence d'informations fournies à l'appui, du manque de clarté sur les conséquences attendues, du retard avec lequel ces propositions sont faites. Elle demande aux délégués de noter que le comité propose de transmettre ces sujets au comité exécutif pour que celui-ci les examine par la suite.

L'Assemblée générale reçoit le rapport du comité de témoignage public et le transmet aux groupes de discernement.

DÉCISION 45

L'Assemblée générale reçoit le rapport complet du comité de témoignage public et le transmet aux groupes de discernement.

On passe ensuite à l'examen du projet de rapport du comité de la vision et du message, lu à l'Assemblée par Rathnakara Sadananda, président, et par des membres de ce comité. Le projet de rapport est reçu par l'Assemblée et transmis aux groupes de discernement pour plus ample examen (cf. annexe D).

La séance est levée 15 h 43.

Séance de discernement N°6

L'Assemblée générale passe en groupes de discernement à 15 h 45 et examine les propositions des comités de témoignage public ainsi que de la vision et du message.

Plénière N°5

Setri Nyomi conduit l'Assemblée générale dans la prière.

Nominations

À 17 h 53 l'Assemblée générale se réunit et entend le rapport du comité des nominations. Alison McDonald, présidente, présente la liste des personnes proposées pour l'Afrique.

Coutinho Maravilhoso Moma, Église évangélique congrégationaliste en Angola
Mary Ekinde Salle, Église presbytérienne au Cameroun
Tibonge Ng'ambi, Église presbytérienne en Zambie
Veronica Muchiri, Église presbytérienne d'Afrique orientale

L'Assemblée générale reçoit le rapport.

DÉCISION 46

L'Assemblée générale reçoit le troisième rapport du comité des nominations.

Constitution et règlements

Cheryl Meban, de la commission du comité exécutif sur la constitution et les membres, présente les propositions de modification de la constitution et des règlements (cf. annexe B). Elle explique que le comité exécutif a estimé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à d'importantes modifications, mais qu'on a apporté quelques changements mineurs pour plus de clarté et de facilité.

Elle rappelle le processus : l'Assemblée générale peut accepter ou refuser les modifications mais ne peut proposer aucune autre modification à l'examen de la présente Assemblée générale. Le secrétaire général confirme avoir été avisé en bonne et due forme des modifications proposées à cette Assemblée par le comité exécutif. Il confirme également que ces modifications de la constitution exigent une majorité des deux-tiers des membres présents au moment du vote.

Cheryl Meban donne des informations sur les modifications proposées.

Proposition est faite d'adopter ces modifications constitutionnelles.

Un délégué se dit préoccupé par le fait que le quorum, aux termes de l'article VII, ne soit pas réuni lors de cette séance de l'Assemblée générale. Il se dit satisfait que l'on puisse tout de même traiter la question, mais demande que sa préoccupation soit portée au compte-rendu. Le modérateur établit que le quorum est réuni et la séance peut se poursuivre.

DÉCISION 47

L'Assemblée générale approuve les modifications apportées à la constitution et aux règlements.

Prix Lombard

Aruna Gnanadason annonce que le premier prix est attribué à Jordan Redding, de l'Église presbytérienne de Nouvelle Zélande. Le deuxième prix est attribué à Nadia Marais, de l'Église réformée néerlandaise en Afrique du Sud. Le président leur adresse ses félicitations et ses remerciements.

Séance décisionnelle N°5

L'Assemblée générale revient à l'examen d'une proposition sur l'égalité d'accès à l'ordination, qui avait été laissée de côté par la quatrième séance décisionnelle un peu plus tôt dans la journée.

PROPOSITION

L'Assemblée générale décide de s'engager en faveur d'un accès égal de tous les membres à l'ordination.

L'Assemblée apprend que la pré-assemblée des jeunes avait expliqué, entre-temps, qu'elle souhaitait que l'Assemblée prenne une décision sur l'élimination de cette proposition à la lumière de l'adoption antérieure de la déclaration de foi sur l'ordination des femmes.

Un délégué souligne que cette proposition ouvrirait en fait la discussion sur l'accès à l'ordination de groupes autres que les femmes, il lui semble que ce débat est important pour la CMER.

On suggère que cette proposition soit retirée, ce qui fait apparaître quelques préoccupations. Un autre membre de la pré-assemblée des jeunes suggère que la question soit transmise au comité de rédaction pour examen.

Une proposition est présentée consistant à ajouter une nouvelle section à cette proposition : « que l'on demande au comité exécutif d'élaborer un processus par lequel, en tant que communion, nous travaillerons sur la question de savoir ce que signifie pour tous les membres d'accomplir le vœu de leur baptême lorsqu'ils ressentent un appel au ministère ordonné. »

Un délégué demande à être assuré que tous les amendements préalablement présentés seront pris en considération par le comité exécutif lors de ses futures délibérations. Le président l'assure que ce sera le cas.

L'Assemblée générale décide par consensus :

DÉCISION 48

L'Assemblée générale

- a. **décide de s'engager en faveur d'un accès égal de tous les membres à l'ordination ;**
- b. **demande au comité exécutif d'élaborer un processus par lequel, en tant que communion, nous travaillerons sur la question de savoir ce que signifie pour tous les membres d'accomplir les vœux de leur baptême lorsqu'ils ressentent un appel au ministère ordonné.**

L'Assemblée générale examine une proposition sur le renforcement de la communion.

Lisa Vander Wal explique que l'équipe de rédaction a consulté le groupe de travail sur le renforcement de la communion et que celui-ci a exprimé le désir que l'équipe présente à nouveau à l'Assemblée la formulation originale modifiée de cette proposition.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale s'engage :

- a. *à établir une atmosphère de dialogue et de discernement sur la communion et la diversité sexuelle – dans un esprit de création de consensus où il n'y ait ni gagnant*

ni perdant, où personne ne soit exclu, où tous soient protégés et où l'interpellation réciproque, la responsabilité mutuelle et la grâce soient des valeurs essentielles ;

- b. *à permettre les moyens grâce auxquels on pourra se tendre réciproquement la main, accepter notre diversité, accompagner les gens et s'inspirer de nos ressources théologiques, de l'Écriture et de notre tradition réformée ;*
- c. *à accompagner les Églises membres et les conseils régionaux dans l'organisation de consultations, de groupes de discussion avec étude biblique et de réflexion relative à des questions sur la communion et la diversité sexuelle.*

On suggère que le terme « sexuelle » soit retiré du paragraphe a. Suggestion est faite que cette proposition soit plutôt renvoyée au comité exécutif.

La proposition est présentée à l'Assemblée sous sa forme originale amendée. Le débat se poursuit.

Quelqu'un propose que la décision soit prise par un vote à la majorité. Ce n'est pas accepté, la discussion continue. Un délégué signale que, dans son pays, il existe des interdictions légales vis à vis de certaines expressions sexuelles et que, par conséquent, les décisions de la présente Assemblée auraient un effet plus important et différent dans certains pays plutôt dans les pays du Nord.

Le président décide que la discussion sur cette question est remise à plus tard, le vendredi 7 juillet.

La séance est levée à 19 h 07.

Soirée

La soirée est consacrée aux réunions de comités et de l'équipe de rédaction.

Culte du soir

Le culte du soir a lieu de 22 heures à 22 h 15 au temple réformé (*Evangelisch-Reformierte Kirche*).

VENDREDI 7 JUILLET

THÈME DE LA JOURNÉE : « CONCLURE EN COMMUNION »

Culte matinal

L'Assemblée générale se réunit au Parc des expositions à 8 h40 pour un bref moment de culte animé par l'équipe liturgique.

L'Assemblée entre en séance à 8 h 58 sous la présidence de Jerry Pillay.

Rapport du trésorier

Johann Weusmann, trésorier général, présente un rapport d'ensemble pour information, il y expose les principales difficultés auxquelles la CMER est confrontée. Il rappelle à l'Assemblée que ces questions concernent le comité exécutif. Voici les cinq objectifs financiers de la CMER :

1. une base financière stable en vue d'un travail inscrit dans la durée
2. le financement du budget principal grâce aux cotisations des membres (le comité exécutif devra demander une augmentation des cotisations, en particulier aux Églises d'Asie)
3. le financement des projets par collecte de fonds
4. garder des réserves en vue de la stabilité future (les réserves sont actuellement en meilleur état qu'avant le déménagement à Hanovre)
5. investir de façon éthique

Recettes

Les recettes provenant des cotisations des membres ont baissé, il faut aborder cette question.

Dépenses

Les dépenses ont diminué en raison du niveau des salaires qui est moindre à Hanovre, ainsi que de la diminution d'autres postes. Toutefois, alors que les dépenses ont été réduites au maximum, les coûts ont continué d'augmenter et ceci posera de plus en plus de problèmes.

Enjeux

Le trésorier général relève les enjeux suivants :

1. continuité financière grâce aux contributions
2. amélioration de la collecte des fonds

Il déclare qu'il est nécessaire d'avoir un budget en équilibre.

DÉCISION 49

L'Assemblée générale reçoit le rapport du trésorier général.

Le président exprime la reconnaissance de l'Assemblée à Johann Weusmann.

Séance décisionnelle N°6

L'Assemblée générale entre en séance décisionnelle à 9 h 07. Lisa Vander Wal, du comité de rédaction, présente le sixième rapport de ce comité.

L'Assemblée générale examine une proposition révisée sur la communion et la diversité.

PROPOSITION

Que la Communion mondiale d'Églises réformées s'engage :

- a. à établir une atmosphère de dialogue et de discernement sur la communion et la diversité– dans un esprit de création de consensus où il n'y ait ni gagnant ni perdant, où personne ne soit exclu, où tous soient protégés et où l'interpellation réciproque, la responsabilité mutuelle et la grâce soient des valeurs essentielles ;*
- b. à permettre les moyens grâce auxquels on pourra se tendre réciproquement la main, accepter notre diversité, accompagner les gens et s'inspirer de nos ressources théologiques, de l'Écriture et de notre tradition réformée ;*
- c. à accompagner les Églises membres et les conseils régionaux dans l'organisation de consultations, de groupes de discussion avec étude biblique et de réflexion relative à des questions sur la communion et la diversité sexuelle.*

Après discussion et évaluation de l'humeur de l'Assemblée, on rappelle aux délégués qu'il est possible de faire enregistrer un désaccord.

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 50

L'Assemblée générale s'engage :

- à établir une atmosphère de dialogue et de discernement sur la communion et la diversité– dans un esprit de création de consensus où il n'y ait ni gagnant ni perdant, où personne ne soit exclu, où tous soient protégés et où l'interpellation réciproque, la responsabilité mutuelle et la grâce soient des valeurs essentielles ;**
- b. à permettre les moyens grâce auxquels on pourra se tendre réciproquement la main, accepter notre diversité, accompagner les gens**

et s'inspirer de nos ressources théologiques, de l'Écriture et de notre tradition réformée ;

- c. à accompagner les Églises membres et les conseils régionaux dans l'organisation de consultations, de groupes de discussion avec étude biblique et de réflexion relative à des questions sur la communion et la diversité sexuelle.**

Enobong Bohaji Anani, Église presbytérienne du Nigeria, et Fonki Samuel Forba, Église presbytérienne au Cameroun, expriment leur désaccord vis-à-vis de cette décision. Ce désaccord est enregistré.

L'Assemblée générale passe aux questions issues de la discussion dans les groupes de discernement sur le sujet du témoignage public.

Témoignage public

Ian Alexander présente les propositions du comité du témoignage public (les passages soulignés indiquent les adjonctions apportées au cours du processus de discernement).

L'Assemblée examine une proposition portant sur les migrations, la traite d'êtres humains et les réfugiés.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *condamne toute action de traite d'êtres humains ; demande à toutes ses Églises membres de faire de même ; recommande aux Églises membres de s'associer au programme de la CMER intitulé « Broken for You » (rompu pour vous) (<http://wrcr.ch/justice/broken>) ; exhorte les Églises à demander aux gouvernements de leur pays de rendre compte de leur opposition à la traite d'êtres humains ;*
2. *reconnaissant que la situation des migrants, des réfugiés et des requérants d'asile exige une étroite coopération et une réaction commune des Églises dans le monde entier, encourage le comité exécutif, en coopération avec les régions, les Églises membres et d'autres organismes, à trouver des moyens :*
 - a. *pour analyser ce qui se produit pour les migrants, les réfugiés, les requérants d'asile dans les pays qu'ils quittent, dans ceux qu'ils traversent et dans ceux où ils s'installent ; 76 26ème Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées*
 - b. *pour favoriser la constitution de réseaux entre les régions et les Églises locales pour s'informer réciproquement des meilleures pratiques, en collaboration avec la Commission des Églises auprès des migrants en Europe (CEME) ;*

- c. *pour examiner les problèmes théologiques, spirituels et pastoraux auxquels les Églises membres sont confrontées ;*
 - d. *pour trouver une réponse commune à la question de savoir comment nous comporter les uns vis-à-vis des autres en tant qu'êtres humains et croyants dans cette situation ;*
 - e. *pour examiner ensemble comment nous adresser aux gouvernements, aux médias et aux citoyens de nos pays afin que tout le nécessaire soit fait pour que les gens reçoivent l'aide dont ils ont besoin et qu'ils méritent en tant qu'êtres humains comme nous ;*
3. *exhorte les Églises membres à demander des comptes aux gouvernements de leurs pays en ce qui concerne le soutien aux migrants ;*
 4. *exhorte toutes les Églises membres à appuyer des actions positives et des programmes destinés à donner des chances aux travailleurs migrants, aux réfugiés et aux victimes de la traite.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 51

L'Assemblée générale

1. **condamne toute action de traite d'êtres humains ; demande à toutes ses Églises membres de faire de même ; recommande aux Églises membres de s'associer au programme de la CMER intitulé « Broken for You » (rompu pour vous) (<http://wrc.ch/justice/broken>) ; exhorte les Églises à demander aux gouvernements de leur pays de rendre compte de leur opposition à la traite d'êtres humains ;**
2. **reconnaissant que la situation des migrants, des réfugiés et des requérants d'asile exige une étroite coopération et une réaction commune des Églises dans le monde entier, encourage le comité exécutif, en coopération avec les régions, les Églises membres et d'autres organismes, à trouver des moyens :**
 - a. **pour analyser ce qui se produit pour les migrants, les réfugiés, les requérants d'asile dans les pays qu'ils quittent, dans ceux qu'ils traversent et dans ceux où ils s'installent ;**
 - b. **pour favoriser la constitution de réseaux entre les régions et les Églises locales pour s'informer réciproquement des meilleures pratiques, en collaboration avec la Commission des Églises auprès des migrants en Europe (CEME) ;**
 - c. **pour examiner les problèmes théologiques, spirituels et pastoraux auxquels les Églises membres sont confrontées ;**

- d. pour trouver une réponse commune à la question de savoir comment nous comporter les uns vis-à-vis des autres en tant qu'êtres humains et croyants dans cette situation ;
 - e. pour examiner ensemble comment nous adresser aux gouvernements, aux médias et aux citoyens de nos pays afin que tout le nécessaire soit fait pour que les gens reçoivent l'aide dont ils ont besoin et qu'ils méritent en tant qu'êtres humains comme nous ;
3. exhorte les Églises membres à demander des comptes aux gouvernements de leurs pays en ce qui concerne le soutien aux migrants ;
 4. exhorte toutes les Églises membres à appuyer des actions positives et des programmes destinés à donner des chances aux travailleurs migrants, aux réfugiés et aux victimes de la traite.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant des personnes déracinées et déplacées à l'Île Maurice.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *encourage le secrétariat et les Églises membres à apporter leur soutien aux efforts humanitaires entrepris à plusieurs niveaux par l'Église de l'Île Maurice en faveur des Chagossiens vivant dans ce pays ;*
2. *charge le comité exécutif d'organiser en coopération avec des Églises membres et d'autres partenaires œcuméniques une visite pastorale à l'Île Maurice destinée à manifester notre soutien au travail de l'Église presbytérienne de Maurice et d'autres Églises dans le soutien apporté aux personnes déplacées.*

L'Assemblée adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 52

L'Assemblée générale

1. **encourage le secrétariat et les Églises membres à apporter leur soutien aux efforts humanitaires entrepris à plusieurs niveaux par l'Église de l'Île Maurice en faveur des Chagossiens vivant dans ce pays ;**
2. **charge le comité exécutif d'organiser en coopération avec des Églises membres et d'autres partenaires œcuméniques une visite pastorale à l'Île Maurice destinée à manifester notre soutien au travail de l'Église presbytérienne de Maurice et d'autres Églises dans le soutien apporté aux personnes déplacées.**

L'Assemblée générale examine une proposition concernant le traitement des chrétiens au niveau mondial.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

- 1. charge le comité exécutif et le secrétariat, avec l'appui d'Églises membres, des conseils régionaux et autres organismes œcuméniques, d'instituer un cadre pour la coexistence pacifique et la protection des droits des minorités ;*
- 2. charge le comité exécutif et le secrétariat de travailler avec des Églises membres et des organismes régionaux pour accroître la sensibilité au niveau mondial relativement à la persécution subie par des chrétiens – par exemple en demandant l'intervention des gouvernements et de l'ONU en cas de nécessité ;*
- 3. exhorte les Églises membres à apporter leur soutien aux victimes des activités incessantes des insurgés au Nigeria, particulièrement lorsque les victimes sont des femmes et des enfants dans des camps de déplacés internes, ainsi qu'à aider à la reconstruction des communautés victimes de ces destructions ;*
- 4. exhorte les Églises membres à apporter leur soutien à la reconstruction d'églises au Nigeria lorsqu'elles ont été détruites soit par les forces gouvernementales, soit par d'autres groupes.*

L'Assemblée adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 53

L'Assemblée générale

- 1. charge le comité exécutif et le secrétariat, avec l'appui d'Églises membres, des conseils régionaux et autres organismes œcuméniques, d'instituer un cadre pour la coexistence pacifique et la protection des droits des minorités ;**
- 2. charge le comité exécutif et le secrétariat de travailler avec des Églises membres et des organismes régionaux pour accroître la sensibilité au niveau mondial relativement à la persécution subie par des chrétiens – par exemple en demandant l'intervention des gouvernements et de l'ONU en cas de nécessité ;**
- 3. exhorte les Églises membres à apporter leur soutien aux victimes des activités incessantes des insurgés au Nigeria, particulièrement lorsque les victimes sont des femmes et des enfants dans des camps de déplacés internes, ainsi qu'à aider à la reconstruction des communautés victimes de ces destructions ;**

4. **exhorte les Églises membres à apporter leur soutien à la reconstruction d'églises au Nigeria lorsqu'elles ont été détruites soit par les forces gouvernementales, soit par d'autres groupes.**

L'Assemblée générale examine une proposition sur la Corée.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *charge le comité exécutif et le secrétariat, par l'organisation d'une convocation œcuménique pour la paix en Asie du Nord-Est, de réunir diverses initiatives des conseils œcuméniques, aux niveaux mondial, régional et national, pour concevoir un processus œcuménique d'accompagnement en vue de la reconstruction, de la réconciliation et de la réunification pacifique de la péninsule coréenne entre 2017 et 2025 (80^{ème} anniversaire de la libération de l'occupation japonaise et de la division de la péninsule) ;*
2. *accepte que la CMER se joigne au mouvement de la campagne du traité de paix au titre d'un des programmes du processus d'accompagnement œcuménique ci-dessus ;*
3. *charge le comité exécutif et le secrétariat de mettre l'accent sur la péninsule coréenne dans leur programme de justice et paix de manière à actualiser efficacement les plans ci-dessus en élaborant une vision commune de la paix en Asie du Nord-Est ainsi que dans le monde.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 54

L'Assemblée générale

1. **charge le comité exécutif et le secrétariat, par l'organisation d'une convocation œcuménique pour la paix en Asie du Nord-Est, de réunir diverses initiatives des conseils œcuméniques, au niveau mondial, régional et national, pour concevoir un processus œcuménique d'accompagnement en vue de la reconstruction, de la réconciliation et de la réunification pacifique de la péninsule coréenne entre 2017 et 2025 (80^{ème} anniversaire de la libération de l'occupation japonaise et de la division de la péninsule) ;**
2. **accepte que la CMER se joigne au mouvement de la campagne du traité de paix au titre d'un des programmes du processus d'accompagnement œcuménique ci-dessus ;**
3. **charge le comité exécutif et le secrétariat de mettre l'accent sur la péninsule coréenne dans leur programme de justice et paix de manière**

à actualiser efficacement les plans ci-dessus en élaborant une vision commune de la paix en Asie du Nord-Est ainsi que dans le monde.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant la Palestine.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *déclare que, en ce qui concerne la situation d'injustice et de souffrance existant en Palestine, ainsi que les cris de la communauté chrétienne palestinienne, c'est l'intégrité de la foi et de la pratique chrétienne qui est en jeu ;*
2. *charge le secrétariat de mettre en œuvre un programme :*
 - a. *pour rassembler des études et de la documentation concernant les cris de la population palestinienne et cherchant à transformer le conflit en vue d'une société juste et pacifique, et de mettre ces documents à la disposition des Églises membres ;*
 - b. *pour entreprendre une étude et une action de discernement en utilisant les ressources disponibles auprès d'Églises membres et du mouvement œcuménique, concernant la théologie utilisée pour légitimer l'oppression du peuple palestinien, en sachant que ce genre d'étude pourrait aboutir à la nécessité d'une action prophétique ;*
3. *charge le comité exécutif et le secrétariat de répondre (avant fin 2017) à la lettre en date du 21 juin 2017 envoyée par la National Coalition of Christian Organizations in Palestine, en indiquant quelles actions pourraient être entreprises pour répondre aux cris demandant une solidarité qui coûte (<https://www.oikoumene.org/en/resources/documents/general-secretary/letters-received/open-letter-from-the-national-coalition-of-christian-organizations-in-palestine/>);*
4. *encourage les Églises membres à examiner leur mission, leur enseignement et leurs investissements avec Israël et la Palestine à la lumière du témoignage des chrétiens palestiniens, et de répondre d'une manière conforme à leur compréhension des engagements de la communion réformée vis-à-vis des droits humains et de la protection fournie par la loi internationale ;*
5. *charge le comité exécutif d'apporter encouragement et soutien (avec une aide concrète provenant d'Églises membres) à des délégations allant visiter la région pour qu'elles prennent contact avec la communauté chrétienne actuelle – les « pierres vivantes » – en Terre sainte, d'être témoins de leur situation et d'appuyer leur désir de paix et d'auto-détermination ;*
6. *encourage le comité exécutif à chercher à renforcer les initiatives de dialogues, de services de paix civile, de médiation, de prévention des conflits et de transformation.*

Par consensus, l'Assemblée générale adopte le texte suivant :

DÉCISION 55

L'Assemblée générale

1. déclare que, en ce qui concerne la situation d'injustice et de souffrance existant en Palestine, ainsi que les cris de la communauté chrétienne palestinienne, c'est l'intégrité de la foi et de la pratique chrétienne qui est en jeu ;
2. charge le secrétariat de mettre en œuvre un programme :
 - a. pour rassembler des études et de la documentation concernant les cris de la population palestinienne et cherchant à transformer le conflit en vue d'une société juste et pacifique, et de mettre ces documents à la disposition des Églises membres ;
 - b. pour entreprendre une étude et une action de discernement en utilisant les ressources disponibles auprès d'Églises membres et du mouvement œcuménique, concernant la théologie utilisée pour légitimer l'oppression du peuple palestinien, en sachant que ce genre d'étude pourrait aboutir à la nécessité d'une action prophétique ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de répondre (avant fin 2017) à la lettre en date du 21 juin 2017 envoyée par la National Coalition of Christian Organizations in Palestine, en indiquant quelles actions pourraient être entreprises pour répondre aux cris demandant une solidarité qui coûte (<https://www.oikoumene.org/en/resources/documents/general-secretary/letters-received/open-letter-from-the-national-coalition-of-christian-organizations-in-palestine/>);
4. encourage les Églises membres à examiner leur mission, leur enseignement et leurs investissements avec Israël et la Palestine à la lumière du témoignage des chrétiens palestiniens, et de répondre d'une manière conforme à leur compréhension des engagements de la communion réformée vis-à-vis des droits humains et de la protection fournie par la loi internationale ;
5. charge le comité exécutif d'apporter encouragement et soutien (avec une aide concrète provenant d'Églises membres) à des délégations allant visiter la région pour qu'elles prennent contact avec la communauté chrétienne actuelle – les « pierres vivantes » – en Terre sainte, d'être témoins de leur situation et d'appuyer leur désir de paix et d'auto-détermination ;
6. encourage le comité exécutif à chercher à renforcer les initiatives de dialogues, de services de paix civile, de médiation, de prévention des conflits et de transformation.

L'Assemblée générale examine une proposition sur la violence subie par des individus en fonction de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *condamne tous les actes de violence visant les personnes LGBTQ dans le monde entier, quelles que soient nos opinions théologiques ;*
2. *reconnaît avoir été complice en soutenant la violence par son silence ;*
3. *(supprimé)*
4. *s'engage à poursuivre son travail en faveur de la justice, de la liberté et d'un monde sûr où chacun et chacune pourra se développer.*

La discussion porte sur la question de savoir s'il convient ou non de supprimer le paragraphe 3 qui précise : *s'engage à parler de « sexualités humaines » plutôt que d'utiliser le terme « sexualité humaine », pour reconnaître la diversité et l'ensemble de l'expression sexuelle.* À la majorité, ce paragraphe est supprimé.

L'assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 56

L'Assemblée générale

1. **condamne tous les actes de violence visant les personnes LGBTQ dans le monde entier, quelles que soient nos opinions théologiques ;**
2. **reconnaît avoir été complice en soutenant la violence par son silence ;**
3. **s'engage à poursuivre son travail en faveur de la justice, de la liberté et d'un monde sûr où chacun et chacune pourra se développer.**

Ont indiqué leur désaccord avec la décision de supprimer le troisième paragraphe dans la proposition ci-dessus : Sean M. Weston, Église unie du Christ aux États-Unis, Bethany Joy Winn, Église unie du Christ aux États-Unis, Jessica Vazquez Torres, Église presbytérienne (États-Unis), ce qui est porté au compte-rendu.

L'Assemblée générale examine une proposition sur les peuples autochtones.

PROPOSITION

L'Assemblée générale, collaborant en tant que partenaire dans l'égalité et la mutualité avec les peuples autochtones pour informer et orienter son processus de discernement,

1. *s'engage à développer des relations justes avec les peuples autochtones en entreprenant une étude visant à rechercher la repentance pour les fautes, ainsi que*

les excuses et la réconciliation avec les peuples autochtones, entre autres par des documents liturgiques à l'usage des Églises ;

2. charge le comité exécutif et le secrétariat d'organiser un débat théologique avec la doctrine de la découverte permettant d'en reconnaître les effets désastreux et le fait que cette doctrine a justifié le génocide de peuples autochtones ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de constituer un groupe de travail spécial, comportant une majorité de membres appartenant aux peuples autochtones, en vue de réunir, de développer et de faire connaître la théologie des peuples autochtones, leurs pratiques et les documents de sensibilisation dont ils disposent ;
4. encourage les Églises membres
 - a. à étudier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre visant à développer les relations avec ces peuples ; ainsi qu'à intervenir auprès des gouvernements de leurs pays pour qu'ils adoptent cette Déclaration ;
 - b. à aider les agences qui s'occupent des droits humains et qui apportent leur soutien aux peuples autochtones dans leur lutte pour leurs droits ;
5. confie au comité exécutif, en consultation avec les régions, le soin d'examiner :
 - a. la possibilité d'avoir un membre du comité exécutif, ou un jeune, membre d'un peuple autochtone ;
 - b. d'apporter un soutien financier pour l'envoi d'une délégation autochtone à la prochaine Assemblée générale ;
6. demande au secrétariat d'écrire à l'Église presbytérienne de Taïwan pour soutenir l'initiative « Transitional Justice for Indigenous Peoples ».

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 57

L'Assemblée générale, collaborant en tant que partenaire dans l'égalité et la mutualité avec les peuples autochtones pour informer et orienter son processus de discernement,

1. s'engage à développer des relations justes avec les peuples autochtones en entreprenant une étude visant à rechercher la repentance pour les fautes, ainsi que les excuses et la réconciliation avec les peuples autochtones, entre autres par des documents liturgiques à l'usage des Églises ;
2. charge le comité exécutif et le secrétariat d'organiser un débat théologique avec la doctrine de la découverte permettant d'en reconnaître les effets désastreux et le fait que cette doctrine a justifié le génocide de peuples autochtones ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de constituer un groupe de travail spécial, comportant une majorité de membres appartenant aux

peuples autochtones, en vue de réunir, de développer et de faire connaître la théologie des peuples autochtone, leurs pratiques et les documents de sensibilisation dont ils disposent ;

4. encourage les Églises membres
 - a. à étudier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre visant à développer les relations avec ces peuples ; ainsi qu'à intervenir auprès des gouvernements de leurs pays pour qu'ils adoptent cette Déclaration ;
 - b. à aider les agences qui s'occupent des droits humains et qui apportent leur soutien aux peuples autochtones dans leur lutte pour leurs droits ;
5. confie au comité exécutif, en consultation avec les régions, le soin d'examiner :
 - a. la possibilité d'avoir un membre du comité exécutif, ou un jeune, membre d'un peuple autochtone ;
 - b. d'apporter un soutien financier pour l'envoi d'une délégation autochtone à la prochaine Assemblée générale ;
6. demande au secrétariat d'écrire à l'Église presbytérienne de Taïwan pour soutenir l'initiative « Transitional Justice for Indigenous Peoples ».

L'Assemblée générale examine une proposition sur la sécheresse et la faim dans la Corne de l'Afrique.

PROPOSITION

L'Assemblée générale charge le comité exécutif de travailler avec les Églises membres pour chercher à mobiliser la communauté internationale, les Églises locales et les organisations ecclésiastiques en vue de traiter en urgence les problèmes de sécurité alimentaires et de famine.

L'Assemblée adopte par consensus le texte suivant :

DÉCISION 58

L'Assemblée générale charge le comité exécutif de travailler avec les Églises membres pour chercher à mobiliser la communauté internationale, les Églises locales et les organisations ecclésiastiques en vue de traiter en urgence les problèmes de sécurité alimentaires et de famine.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant Cuba.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *dit sa conviction selon laquelle les peuples et les gouvernements des États-Unis et de Cuba doivent poursuivre sur le chemin de l'amitié, de la réconciliation et de relations*

justes ; elle est préoccupée par des actions unilatérales visant à freiner les progrès en direction de la réconciliation.

Il est proposé d'ajouter un deuxième paragraphe ainsi rédigé :

invite les Églises d'Amérique latine et de la Caraïbe à apporter leur soutien et leur aide à la population de Cuba pour qu'elle puisse vaincre les difficultés économiques provenant du blocus économique imposé à ce pays.

L'Assemblée décide par consensus d'ajouter ce paragraphe 2 au texte de la proposition.

L'Assemblée générale adopte par consensus le texte suivant :

DÉCISION 59

L'Assemblée générale

- 1. dit sa conviction selon laquelle les peuples et les gouvernements des États-Unis et de Cuba doivent poursuivre sur le chemin de l'amitié, de la réconciliation et de relations justes ; elle est préoccupée par des actions unilatérales visant à freiner les progrès en direction de la réconciliation**
- 2. invite les Églises d'Amérique latine et de la Caraïbe à apporter leur soutien et leur aide à la population de Cuba pour qu'elle puisse vaincre les difficultés économiques provenant du blocus économique imposé à ce pays.**

L'Assemblée générale examine une proposition concernant le Venezuela.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

- encourage le secrétariat, les Églises membres et AIPRAL à apporter leur soutien à l'Église du Venezuela à propos de la nécessité d'édifier une culture de paix qui rende possible le dialogue et la réconciliation. Ce soutien pourrait consister en prières et en visites destinées à mieux comprendre la réalité et à triompher des blocages de communication ;*
- demande que le secrétariat et AIPRAL s'impliquent dans une intervention auprès des organisations internationales, notamment l'ONU et l'Organisation des États américains.*

L'Assemblée générale adopte par consensus le texte suivant :

DÉCISION 60

L'Assemblée générale

1. encourage le secrétariat, les Églises membres et AIPRAL à apporter leur soutien à l'Église du Venezuela à propos de la nécessité d'édifier une culture de paix qui rende possible le dialogue et la réconciliation. Ce soutien pourrait consister en prières et en visites destinées à mieux comprendre la réalité et à triompher des blocages de communication ;
2. demande que le secrétariat et AIPRAL s'impliquent dans une intervention auprès des organisations internationales, notamment l'ONU et l'Organisation des États américains.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant la violence dans le triangle nord de l'Amérique centrale.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *demande instamment aux Églises membres et à AIPRAL de communiquer leur expérience et leur compétence en matière de soutien aux efforts d'intervention des Églises, de dialogue, d'établissement de la paix et de réconciliation dans le triangle nord de l'Amérique centrale ;*
2. *charge le comité exécutif et le secrétariat, avec le soutien des Églises membres et d'AIPRAL, de voir comment accompagner les Églises d'Amérique centrale dans leurs efforts pour s'opposer à la violence et promouvoir une culture de paix ;*
3. *demande instamment au comité exécutif de travailler avec AIPRAL et avec les Églises membres pour entreprendre des démarches auprès des gouvernements des pays concernés en disant leur profonde préoccupation à propos de la violence endémique et de l'impunité pour celles et ceux qui en sont les auteurs.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 61

L'Assemblée générale

1. demande instamment aux Églises membres et à AIPRAL de communiquer leur expérience et leur compétence en matière de soutien aux efforts d'intervention des Églises, de dialogue, d'établissement de la paix et de réconciliation dans le triangle nord de l'Amérique centrale ;
2. charge le comité exécutif et le secrétariat, avec le soutien des Églises membres et d'AIPRAL, de voir comment accompagner les Églises

d'Amérique centrale dans leurs efforts pour s'opposer à la violence et promouvoir une culture de paix ;

3. **demande instamment au comité exécutif de travailler avec AIPRAL et avec les Églises membres pour entreprendre des démarches auprès des gouvernements des pays concernés en disant leur profonde préoccupation à propos de la violence endémique et de l'impunité pour celles et ceux qui en sont les auteurs.**

L'Assemblée générale examine une proposition concernant le soutien et l'accompagnement de la réalisation de la paix en Colombie.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *charge le secrétariat et encourage toutes les Églises membres à se communiquer mutuellement des expériences en matière d'édification de la paix pour promouvoir l'éducation à la paix et la réconciliation en Colombie, en cherchant à renforcer une culture de la non-violence et de résolution pacifique de ce conflit historique ;*
2. *charge le secrétariat de travailler avec les Églises membres et les partenaires œcuméniques pour organiser des visites de groupes et de paix en Colombie pour accompagner les communautés cherchant à édifier une paix juste tout en vivant sous la menace de groupes armés cherchant à poursuivre la guerre ;*
3. *charge le comité exécutif et le secrétariat de demander instamment au gouvernement colombien de mettre rapidement et efficacement en application les accords obtenus avec les FARC-EP et de poursuivre le dialogue avec l'ELN jusqu'à l'obtention d'un terme négocié au conflit et l'instauration de la paix avec justice sociale ;*
4. *demande instamment à ses membres d'apporter leur soutien aux programmes de développement et d'éducation des Églises dans les communautés et les secteurs sociaux travaillant localement à édifier la paix en mettant l'accent sur les droits humains, l'inclusive, la durabilité et le souci de la création.*

Par consensus, l'Assemblée adopte le texte qui suit :

DÉCISION 62

L'Assemblée générale

1. **charge le secrétariat et encourage toutes les Églises membres à se communiquer mutuellement des expériences en matière d'édification de la paix pour promouvoir l'éducation à la paix et la réconciliation en Colombie, en cherchant à renforcer une culture de la non-violence et de résolution pacifique de ce conflit historique ;**

2. charge le secrétariat de travailler avec les Églises membres et les partenaires œcuméniques pour organiser des visites de groupes et de paix en Colombie pour accompagner les communautés cherchant à édifier une paix juste tout en vivant sous la menace de groupes armés cherchant à poursuivre la guerre ;
3. charge le comité exécutif et le secrétariat de demander instamment au gouvernement colombien de mettre rapidement et efficacement en application les accords obtenus avec les FARC-EP et de poursuivre le dialogue avec l'ELN jusqu'à l'obtention d'un terme négocié au conflit et l'instauration de la paix avec justice sociale ;
4. demande instamment à ses membres d'apporter leur soutien aux programmes de développement et d'éducation des Églises dans les communautés et les secteurs sociaux travaillant localement à édifier la paix en mettant l'accent sur les droits humains, l'inclusive, la durabilité et le souci de la création.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant les propriétés des minorités religieuses en Roumanie, qui avaient été confisquées.

Le rapport du comité du témoignage public comportait la déclaration suivante :

Après la confiscation des propriétés des Églises sous le régime communiste, la restitution de ces biens a été difficile depuis 1990 pour l'Église réformée en Roumanie et pour d'autres minorités religieuses. Depuis 2014, par décision du tribunal, les restitutions ont été arrêtées et les personnes impliquées dans ce processus ont été condamnées à des peines d'emprisonnement avec sursis. La Convention générale de l'Église réformée hongroise a publié en juin 2016 une déclaration revendiquant ces propriétés. Le président de la CMER a lui aussi effectué en 2017 une visite de solidarité.

L'Assemblée générale accepte une proposition consistant à modifier le préambule de cette proposition. Au lieu de : « Depuis 2014, par décision du tribunal, les restitutions ont été arrêtées », lire : « Depuis 2014, par décision du tribunal, les restitutions ont été entravées... »

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. exprime sa préoccupation au sujet des événements en Roumanie concernant l'état de la restitution des propriétés ecclésiastiques confisquées sous la dictature communiste avant 1990 ; elle exprime son soutien à la lutte de cette Église membre en vue de récupérer ses propriétés ;

- 2. demande instamment aux Églises membres d'apporter leur soutien aux communautés minoritaires – qu'il s'agisse de communautés chrétiennes ou ethniques – dans l'exercice de leur droit à la liberté de religion et de croyance.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 63

L'Assemblée générale

- 1. exprime sa préoccupation au sujet des événements en Roumanie concernant l'état de la restitution des propriétés ecclésiastiques confisquées sous la dictature communiste avant 1990 ; elle exprime son soutien à la lutte de cette Église membre en vue de récupérer ses propriétés ;**
- 2. demande instamment aux Églises membres d'apporter leur soutien aux communautés minoritaires – qu'il s'agisse de communautés chrétiennes ou ethniques – dans l'exercice de leur droit à la liberté de religion et de croyance.**

L'Assemblée générale examine une proposition concernant Taïwan.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

- 1. demande instamment au comité exécutif, au secrétariat et aux Églises membres d'appuyer l'appel de Taïwan à la communauté internationale, et notamment aux Nations Unies, pour déclarer le droit légitime du peuple taïwanais de participer aux organisations internationales de façon à bénéficier des garanties des critères et des normes internationales à tous les niveaux de la vie ;*
- 2. invite les Églises membres à prier pour l'Église presbytérienne à Taïwan (EPT) qui cherche à rester la conscience de la nation en garantissant une justice transitionnelle aux victimes de la loi martiale et aux 18 tribus autochtones de Taïwan ;*
- 3. se réjouit de la création du Forum œcuménique de Taïwan pour garantir que le mouvement œcuménique continuera d'accompagner l'EPT pour affronter les difficultés de l'arène internationale ;*
- 4. s'engage à explorer la possibilité d'un dialogue destiné à améliorer la compréhension mutuelle entre l'EPT et le Conseil chrétien de Chine.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 64

L'Assemblée générale

1. demande instamment au comité exécutif, au secrétariat et aux Églises membres d'appuyer l'appel de Taïwan à la communauté internationale, et notamment aux Nations Unies, pour déclarer le droit légitime du peuple taïwanais de participer aux organisations internationales de façon à bénéficier des garanties des critères et des normes internationales à tous les niveaux de la vie ;
2. invite les Églises membres à prier pour l'Église presbytérienne à Taïwan (EPT) qui cherche à rester la conscience de la nation en garantissant une justice transitionnelle aux victimes de la loi martiale et aux 18 tribus autochtones de Taïwan ;
3. se réjouit de la création du Forum œcuménique de Taïwan pour garantir que le mouvement œcuménique continuera d'accompagner l'EPT pour affronter les difficultés de l'arène internationale ;
4. s'engage à explorer la possibilité d'un dialogue destiné à améliorer la compréhension mutuelle entre l'EPT et le Conseil chrétien de Chine.

L'Assemblée générale examine une proposition concernant la lutte contre la violence raciale visant les personnes de couleur, par les forces de police aux États-Unis d'Amérique.

PROPOSITION

L'Assemblée générale charge le comité exécutif, et demande instamment aux Églises membres :

1. de prier pour les victimes et les communautés touchées par les brutalités policières visant les personnes de couleur aux États-Unis, ainsi que pour ceux et celles qui commettent ces violences ;
2. d'écrire des lettres de soutien et de prendre contact avec des Églises partenaires lorsque des exemples de violence raciale se produisent aux États-Unis ;
3. de prendre contact avec l'ambassadeur de leur pays auprès des Nations Unies pour exiger la justice au nom des victimes de violence raciale de la part de la police ;
4. de demander instamment au gouvernement des États-Unis de concevoir des règlements qui mettent effectivement fin à la violence raciale institutionnelle commise par les autorités de police à l'encontre de personnes de couleur ;
5. de dialoguer avec les Églises membres aux États-Unis pour élaborer du matériel pédagogique et liturgique mettant en question la complicité avec la notion de suprématie blanche et favorisant le sens que notre salut dépend les uns des autres.

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 65

L'Assemblée générale charge le comité exécutif, et demande instamment aux Églises membres :

- 1. de prier pour les victimes et les communautés touchées par les brutalités policières visant les personnes de couleur aux États-Unis, ainsi que pour ceux et celles qui commettent ces violences ;**
- 2. d'écrire des lettres de soutien et de prendre contact avec des Églises partenaires lorsque des exemples de violence raciale se produisent aux États-Unis ;**
- 3. de prendre contact avec l'ambassadeur de leur pays auprès des Nations Unies pour exiger la justice au nom des victimes de violence raciale de la part de la police ;**
- 4. de demander instamment au gouvernement des États-Unis de concevoir des règlements qui mettent effectivement fin à la violence raciale institutionnelle commise par les autorités de police à l'encontre de personnes de couleur ;**
- 5. de dialoguer avec les Églises membres aux États-Unis pour élaborer du matériel pédagogique et liturgique mettant en question la complicité avec la notion de suprématie blanche et favorisant le sens que notre salut dépend les uns des autres.**

L'Assemblée générale examine une proposition concernant l'accompagnement des Églises africaines en mission.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

- 1. encourage le comité exécutif à mettre au programme de la CMER les questions particulières soulevées par les Églises africaines, telles que l'attention portée à la théologie africaine et à la théologie noire de libération ;*
- 2. demande au secrétariat et aux Églises membres de continuer à accompagner les Églises AERA¹ dans le domaine de l'acquisition de compétences et dans le témoignage en coopération.*

L'Assemblée adopte le texte suivant par consensus :

¹ AERA = Alliance des Églises réformées en Afrique (sigle en anglais : ACRC)

DÉCISION 66

L'Assemblée générale

1. encourage le comité exécutif à mettre au programme de la CMER les questions particulières soulevées par les Églises africaines, telles que l'attention portée à la théologie africaine et à la théologie noire de libération ;
2. demande au secrétariat et aux Églises membres de continuer à accompagner les Églises AERA dans le domaine de l'acquisition de compétences et dans le témoignage en coopération.

L'Assemblée générale examine une proposition portant sur les élections générales 2017 au Kenya.

L'Assemblée générale adopte une proposition consistant à modifier le préambule de la proposition de la façon suivante :

Le Kenya se prépare à tenir des élections générales en août 2017. Lors des élections de 2007, il y a eu des violences avant et après le scrutin qui ont coûté la vie à 1 133 personnes et au cours desquelles près de 600 000 personnes ont été déplacées. Beaucoup a été fait et continue de l'être par les Églises, par la société civile et par le gouvernement pour garantir des élections incontestables et sans violence.

L'Assemblée générale n'accepte pas une autre proposition consistant à inclure une référence aux prochaines élections au Congo.

PROPOSITION

L'Assemblée générale appelle toutes les Églises et les organismes œcuméniques à assumer le rôle important d'intercesseurs et à engager leurs prières, individuellement et collectivement, ainsi que leur soutien pratique (par exemple des observateurs, des actions d'éducation civique) en vue d'élections pacifiques au Kenya.

Il est proposé d'ajouter les termes « avant, pendant et après les élections » après le mot « collectivement » », ce qui est accepté par consensus.

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 67

L'Assemblée générale appelle toutes les Églises et les organismes œcuméniques à assumer le rôle important d'intercesseurs et à engager leurs prières, individuellement et collectivement, avant, pendant et après les élections, ainsi que leur soutien pratique (par exemple des observateurs, des actions d'éducation civique) en vue d'élections pacifiques au Kenya.

L'Assemblée générale examine une proposition sur la création et l'unité.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

1. *demande à tous et à toutes de prendre la défense du souci de la création de Dieu, par la prière, l'étude, l'action œcuménique et politique ;*
2. *charge le secrétariat d'apporter son soutien, et demande instamment à tous ses membres et aux Églises d'observer la Journée mondiale de prière pour la création le 1^{er} septembre ainsi que le Temps pour la création (1er septembre – 4 octobre) par des prières personnelles et collectives ;*
3. *charge le comité exécutif et le secrétariat de veiller à ce que le personnel et les structures de la CMER incarnent et encouragent la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, et demande aux Églises et aux personnes individuelles de prendre modèle sur le souci de la création et d'être des moyens d'information visibles à l'intention des personnes concernées.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 68

L'Assemblée générale

1. **demande à tous et à toutes de prendre la défense du souci de la création de Dieu, par la prière, l'étude, l'action œcuménique et politique ;**
2. **charge le secrétariat d'apporter son soutien, et demande instamment à tous ses membres et aux Églises d'observer la Journée mondiale de prière pour la création le 1^{er} septembre ainsi que le Temps pour la création (1er septembre – 4 octobre) par des prières personnelles et collectives ;**
3. **charge le comité exécutif et le secrétariat de veiller à ce que le personnel et les structures de la CMER incarnent et encouragent la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, et demande aux Églises et aux personnes individuelles de prendre modèle sur le souci de la création et d'être des moyens d'information visibles à l'intention des personnes concernées.**

L'Assemblée générale examine une proposition sur les relations interreligieuses.

L'Assemblée accepte les propositions consistant à modifier le préambule de cette proposition : « contextes religieux pluralistes » devient « contextes religieux divers » ; les mots « Indonésie, Malaisie, Pakistan, Maroc » sont placés après « contextes » ; les termes « extrémisme et » sont placés devant « fondamentalisme ».

Le préambule ainsi modifié :

De nombreuses Églises membres vivent dans des contextes religieux divers comme en Indonésie, Malaisie, Pakistan, Maroc. La montée de l'extrémisme et du fondamentalisme religieux, ajouté à la lutte politique, crée de sérieux problèmes entre des personnes de religions différentes. Certaines Églises évoquent leurs difficultés pour trouver des moyens efficaces de témoigner de la foi chrétienne et pour convaincre de nouveaux chrétiens. Certaines d'entre elles cherchent de l'aide en trouvant des moyens pour vivre des relations riches et constructives avec des personnes de religions différentes.

PROPOSITION

L'Assemblée générale

- 1. demande au secrétariat de s'associer avec d'autres organismes œcuméniques qui élaborent du matériel pédagogique et de dialogue, et de le faire connaître aux Églises membres ;*
- 2. demande au comité exécutif de voir comment la CMER pourrait se lancer dans des relations interreligieuses au nom des Églises membres et afin de leur apporter son soutien.*

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 69

L'Assemblée générale

- 1. demande au secrétariat de s'associer avec d'autres organismes œcuméniques qui élaborent du matériel pédagogique et de dialogue, et de le faire connaître aux Églises membres ;**
- 2. demande au comité exécutif de voir comment la CMER pourrait se lancer dans des relations interreligieuses au nom des Églises membres et afin de leur apporter son soutien.**

L'Assemblée générale examine une proposition concernant les questions qu'elle n'a pas pu traiter.

L'Assemblée générale

- 1. renvoie au comité exécutif les propositions qui n'ont pas été traitées par le comité du témoignage public.*

Des délégués indonésiens font part de leur préoccupation : les questions qui les concernent n'apparaissent pas assez clairement dans le rapport. Il est proposé que l'Assemblée générale ajoute un paragraphe 2 pour charger le comité exécutif de se saisir des préoccupations des délégués indonésiens sur les questions de liberté religieuse et de prendre des décisions, tout en gardant à l'esprit que les questions de liberté religieuse touchent également de nombreux pays du Sud-est asiatique.

Par consensus, l'Assemblée générale adopte l'adjonction d'un paragraphe 2 en ces termes :

charge le comité exécutif de prendre en compte les préoccupations des délégués indonésiens sur la liberté religieuse et de prendre les décisions nécessaires.

L'Assemblée générale adopte le texte suivant par consensus :

DÉCISION 70

L'Assemblée générale

- 1. renvoie au comité exécutif les propositions qui n'ont pas été traitées par le comité du témoignage public.**
- 2. charge le comité exécutif de prendre en compte les préoccupations des délégués indonésiens sur la liberté religieuse et de prendre les décisions nécessaires.**

Un délégué exprime par écrit sa préoccupation à propos du fait que ce débat et la prise de décisions qui a suivi ont eu lieu à partir d'un rapport qui n'était pleinement disponible qu'en anglais et non dans l'une ou l'autre des six autres langues prévues.

Vision et message

Le président du comité Vision et message remercie les groupes de discernement pour leurs réponses et présente une version légèrement amendée de la déclaration Vision et message, en indiquant quels sont ces changements. Le président demande s'il y a des commentaires.

Quelques suggestions sont présentées concernant des modifications mineures.

Un délégué demande officiellement, conformément au paragraphe 14 du règlement, la clôture du débat. Le président interroge l'Assemblée, qui accepte par consensus.

DÉCISION 71

L'Assemblée générale adopte la déclaration Vision et message.

Le président remercie de la part de l'Assemblée générale les président, secrétaire et membres du comité Vision et message.

Comité des nominations

L'Assemblée générale passe au rapport du comité des nominations, présenté par Alison McDonald. La présidente présente à l'Assemblée générale la liste définitive des candidats et candidates au Bureau et au comité exécutif. Le président ouvre la discussion.

Proposée pour la présidence :

Najla Kassab, Synode évangélique national de Syrie et du Liban

Proposés pour les vice-présidences :

Samuel Ayete-Nyampang, Église presbytérienne du Ghana

Lisa Vander Wal, Église protestante en Indonésie occidentale

Sylvana Maria Apituley, Gereja Protestant Indonesia Bagian Barat

Raissa Brasil, Église presbytérienne unie au Brésil

Proposé pour le poste de trésorier général :

Johann Weusmann, Alliance réformée (Allemagne)

Proposés comme membres du comité exécutif :

Coutinho Maravilhoso Moma, Église évangélique congrégationaliste d'Angola

Mary Ekinde Salle, Église presbytérienne, Cameroun

Tibonge Ng'ambi, Église presbytérienne en Zambie

Veronica Muchiri, Église presbytérienne d'Afrique orientale

Hilary Hagar, Église presbytérienne du Canada

Annabelle Lallaram-kelawan, Église presbytérienne en Trinité-et-Tobago

J. Herbert Nelson, Église presbytérienne (États-Unis)

Hong Jung Lee, Église presbytérienne en Corée

Khid-arn Prawate, Église du Christ en Thaïlande

Susan Thomas, Église de l'Inde du Sud

Hanna North, Église presbytérienne de Nouvelle-Zélande

Milciades Pua, Église presbytérienne de Colombie

Clayton Da Silva, Église presbytérienne indépendante du Brésil

Hefin Jones, Union des indépendants gallois

Claudio Pasquet, Église vaudoise

Diána Erdélyi, Église réformée hongroise

Un délégué remarque qu'aucun des membres du nouveau comité exécutif n'appartient à une Église ayant été membre de l'ancien Conseil œcuménique réformé (REC). Il suggère que des invités de ces Églises autrefois membres du REC soient invités en qualité de conseillers. On note également la présence de cinq jeunes, ce qui représente une avancée importante. L'Assemblée générale et invitée à fêter cela avec les Églises membres pour encourager les jeunes.

Un délégué fait un commentaire pour l'avenir, il conviendrait d'instaurer qu'aucune Église membre ne devrait être représentée au comité exécutif pendant plus de deux mandats consécutifs.

Un délégué demande que le nouveau comité exécutif consulte EDAN (Ecumenical Disabilities Advocates Network) du Conseil œcuménique pour s'assurer que la prochaine Assemblée générale sera accessible à tous.

DÉCISION 72

L'Assemblée générale approuve la composition du comité exécutif qui lui est présentée.

Najla Kassab, la nouvelle présidente, est invitée à s'adresser à l'Assemblée générale. Elle remercie l'Assemblée pour sa confiance, ainsi que d'avoir rendu la CMER plus crédible et plus juste. Elle rappelle aux délégués qu'il reste encore beaucoup à faire. Elle remercie Jerry Pillay pour la sagesse de son leadership, pour son attachement à la CMER et pour son apport à la justice.

Jerry Pillay dit sa joie de la voir exercer ces responsabilités, il lui souhaite la bénédiction de Dieu, sagesse, joie et santé. Il conduit l'Assemblée dans la prière pour Najla ainsi que pour le comité exécutif, ancien et nouveau.

Le secrétaire général présente Anna Case-Winters, présidente du comité de recherche des secrétaires exécutifs. Elle présente les deux nouveaux secrétaires et souligne qu'ils ont le soutien complet du comité exécutif :

- Secrétaire exécutif pour Justice et témoignage : Philip Peacock.
- Secrétaire exécutif pour Communion et théologie : Hanns Lessing.

Le président explique que le comité exécutif avait beaucoup réfléchi au genre de message susceptible d'être transmis par un secrétariat exécutif entièrement masculin, mais avait pensé avec conviction qu'il convenait de nommer les candidats les meilleurs. Il les accueille et les remercie l'un et l'autre. L'Assemblée les accueille.

Réactions générales

Place aux commentaires.

Une intervenante demande s'il pourrait y avoir une plateforme pour les réactions, bonnes ou mauvaises, à propos de cette Assemblée. Elle remercie tout le monde d'avoir beaucoup travaillé. Le président confirme et dit qu'on enverra un formulaire d'évaluation.

Un intervenant se réjouit de l'esprit de respect et d'amitié qui règne dans notre Communion.

Annonces et remerciements

Le président rend hommage au travail des nombreuses personnes impliquées dans cette Assemblée générale.

Le secrétaire général remercie Jerry Pillay et lui présente un album souvenir.

Communion de clôture

Le travail de l'Assemblée générale se termine à 11 h 55. Ensuite, l'Assemblée célèbre un service de sainte Cène au cours duquel ont été installés les membres du Bureau et du comité exécutif. Le culte était animé par les membres de l'équipe liturgique avec ceux du nouveau comité exécutif.



Annexes : Documents adoptés par l'Assemblée

ANNEXE A RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRINCIPES DES PROCÉDURES DE DISCERNEMENT

Historique

En préparant l'Assemblée générale de Leipzig, le Comité exécutif de la CMER a décidé, lors de sa réunion de La Havane, à Cuba, de proposer ce règlement pour la conduite des travaux inspirée par les principes du discernement. Pour cela, il s'est appuyé sur l'expérience acquise lors de l'utilisation des procédures de discernement et de consensus à la 24^{ème} Assemblée générale de l'ARM et à l'Assemblée générale de l'unification à Grand Rapids, avec la volonté de mettre en place des mesures et des formations destinées à veiller à ce que ce règlement obtienne les meilleurs résultats.

I. DISCERNEMENT ET CONDUITE DES TRAVAUX

1. Fondement théologique

Au centre des procédures de discernement se trouve l'engagement à célébrer, à travailler, à écouter et à prier ensemble, comme communauté de foi, en cherchant à discerner la volonté de Dieu pour avancer sur les sujets étudiés.

Corps du Christ, l'Église est sans cesse en quête de l'esprit du Christ, cherchant à comprendre « quelle est la volonté du Seigneur » (Ephésiens 5, 17). Notre attachement commun à la recherche de la direction du Saint Esprit dans nos délibérations est confirmé par le fait que nous faisons l'expérience du fruit de l'Esprit manifesté

parmi nous dans notre travail : « amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, foi, douceur, maîtrise de soi » (Galates 5, 22).

La Communion mondiale d'Églises réformées se veut communion édifiée autour d'une table commune destinée à la fois au culte et à la prise de décision. Cette table est le symbole du caractère central du Christ et de notre dépendance mutuelle à l'égard du Saint Esprit pour notre vie ensemble. Nous sommes devant Dieu dans l'égalité comme sœurs et frères.

La CMER se présente elle-même comme communion attachée à la justice. Il est donc nécessaire que, dans la vie que nous partageons ensemble, nous fonctionnions de manière à favoriser la communion entre les membres, leur permettant de vivre dans une juste relation les uns aux autres. Toutes nos conversations se doivent d'être constructives, tous nos efforts doivent tendre à la *koinonia*.

Cette *koinonia* que nous développons, cette fraternité spirituelle qui est notre objectif sont destinées à répondre à l'appel prophétique consistant à amener la justice de Dieu comme un fleuve puissant et comme un torrent à un monde avide d'espérance et de la grâce de l'évangile.

Discernement : ce terme désigne un processus accompagné de prière qui édifie la communauté et grâce auquel on cherche à découvrir l'avis commun de l'Assemblée sur la manière la plus sage d'avancer à propos d'une question particulière à un moment précis.

Il n'y a ni gagnant ni perdant – nous cherchons tous, nous discernons ensemble, dans notre loyauté commune envers Jésus Christ, nous affirmons que :

- l'Assemblée générale est une communauté de foi qui cherche sincèrement à comprendre quelle est la volonté de Dieu ;
- chaque participant-e à l'Assemblée a reçu de Dieu des talents et des intuitions particulières ;
- l'apport de chaque participant-e est digne de respect ;
- notre objectif consiste à discerner ce que l'Esprit dit aux Églises au moyen de l'Assemblée générale ;
- nous nous attachons à trouver dans la fidélité des moyens d'avancer sur lesquels tous/toutes puissent être d'accord.

En adoptant ce règlement, ces processus et ces techniques pour nos travaux, nous veillons à ce que l'Assemblée générale :

- favorise une véritable **écoute** et le respect ;
- fasse place à l'influence du Saint Esprit et à des points de vue différents grâce au **dialogue** et au **discernement** ;
- prenne le temps de **créer du consensus** dans la prise de décision.

2. Édifier la communauté

L'Assemblée générale réunit des personnes de pays, de cultures et de traditions différentes. Il faut du temps pour créer la confiance et les relations qui constituent une communauté de foi. C'est pourquoi nous consacrons 20% de notre vie commune au cours de l'Assemblée à prier, à étudier la Bible et à constituer une communauté.

C'est en reconnaissant la seigneurie du Christ et en écoutant la Parole de Dieu ensemble chaque matin et chaque soir que nous renforçons les liens communautaires. Notre diversité et notre unité en Jésus Christ se trouvent également célébrées de manière informelle lorsque nous vivons, travaillons et prions ensemble.

Tous les participant-e-s à l'Assemblée générale sont invité-e-s à apporter leurs idées, leurs opinions à propos de tous les sujets en débat. Des groupes d'étude biblique (groupes de maison) se réunissent chaque matin.

Le lien entre étude biblique et discernement s'exprime également dans la composition des groupes de discernement qui auront pour tâche de discerner les questions principales et de les préparer en vue de la prise de décision.

RÈGLEMENT POUR LA CONDUITE DES TRAVAUX

1. Définitions

Groupe d'étude biblique : il s'agit d'un groupe dont les membres sont définis, qui se réunit quotidiennement après une introduction à l'étude biblique, ce qui permet un partage et un soutien réciproque. Ces groupes seront composés de huit personnes de même langue, permettant de faire connaissance avec d'autres participants. Trois groupes d'étude biblique de langues différentes forment un groupe de discernement.

Président-e (de comité) : il s'agit de la personne chargée par l'Assemblée générale de présider un comité.

Comité : un groupe désigné par l'Assemblée générale pour présenter des rapports et des propositions sur des points particuliers. Les comités seront les suivants :

- Comité directeur
- Comité des propositions (nominations)
- Comité du témoignage public
- Comité vision et message

Groupe de discernement : c'est le regroupement de trois groupes d'étude biblique chargé de discerner les questions principales de l'Assemblée générale. Ces groupes sont constitués en fonction de l'acquisition de capacités et de la diversité : chaque membre aura la possibilité de participer pleinement à la discussion en dialogue avec

des personnes s'exprimant à partir de perspectives différentes (cf. partie 10 du présent règlement).

Équipe de procédure de discernement : il s'agit de personnes apportant leur aide pour l'utilisation des procédures de discernement (cf. partie 6 du présent règlement).

Équipe de rédaction : il s'agit du comité des scribes des groupes de discernement chargé d'amender les propositions en provenances des groupes de discernement à la lumière des discussions dans les groupes (cf. partie 10 du présent règlement).

Animateur/animateur : il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée générale pour animer un groupe de discernement. Sa tâche principale consiste à veiller à ce que tous les délégués puissent pleinement participer à la discussion (cf. partie 10 du présent règlement).

Participant-e-s

- Chaque Église membre a un nombre déterminé de *délégué-e-s ayant droit de vote*. Ces délégué-e-s sont ceux/celles qui ont reçu des cartes indicatrices de discernement, ou qui ont le droit de voter lorsqu'ils/elles y sont invité-e-s.
- Un-e *délégué-e associé-e* représente une association membre associée. Les délégués associés peuvent prendre la parole, mais n'ont pas le droit de voter.
- Un-e *délégué-e affilié-e* représente une organisation affiliée. Les délégués affiliés peuvent prendre la parole, mais n'ont pas le droit de voter.
- Un-e *délégué-e œcuménique* représente une organisation œcuménique fraternelle reconnue. Les délégués œcuméniques peuvent prendre la parole, mais n'ont pas le droit de voter.
- Les *invité-e-s* sont des personnes invitées à assister à la réunion de l'Assemblée générale. Les invité-e-s peuvent prendre la parole, mais n'ont pas le droit de voter.
- Les *observateurs/observatrices* représentent des Églises membres ou d'autres communions qui envisagent de devenir membres de la communion mondiale d'Églises réformées. Figurent également parmi les observateurs les étudiants de l'École mondiale de théologie (GIT) et les stewards. Ces observateurs peuvent prendre part aux activités de l'Assemblée générale, ils peuvent prendre la parole, mais n'ont pas le droit de voter.
- Des *consultant-e-s* peuvent être invité-e-s par le Bureau à l'Assemblée générale ou à des réunions du Comité exécutif. Un-e consultant-e peut être invité-e à s'exprimer à l'Assemblée sur le sujet qui a motivé son invitation. Son intervention est limitée à ce seul sujet, le/la consultant-e n'a pas le droit de voter.
- Les *visiteurs/visiteuses* sont des personnes qui assistent aux séances publiques de l'Assemblée générale pour raisons personnelles. Ils/elles ne peuvent pas prendre la parole, présenter des motions ni voter.

- Les *membres du Bureau* sont les responsables élus suivants de la CMER : président, vice-président, secrétaire général, trésorier général. En vertu de sa fonction, le secrétaire général a le droit de prendre la parole, mais ne vote pas.

L'équipe pastorale se compose des aumôniers, elle apporte son soutien aux personnes qui ont pu être harcelées ou atteintes sur le plan émotionnel.

Le/la scribe est une personne nommée par l'Assemblée générale pour assurer le secrétariat d'un groupe de discernement et pour transmettre ses conclusions à l'équipe de rédaction. À la fin de chaque séance, le groupe de discernement détermine les points qu'il convient de transmettre à l'équipe de rédaction (cf. la partie 10 du présent règlement).

2. Comité directeur

Le Comité exécutif forme le comité directeur. D'autres personnes peuvent y être invitées en fonction de l'ordre du jour.

Rôle du comité directeur :

- lancer des propositions sur toute question concernant le fonctionnement efficace de l'Assemblée générale ;
- voir comment regrouper au mieux les sujets à traiter afin de n'en défavoriser aucun ;
- veiller à ce que l'Assemblée bénéficie de toutes les informations de divers côtés à propos de chaque sujet de façon à ce qu'il soit possible de trouver comment avancer ;
- revoir régulièrement l'ordre du jour en donnant la priorité aux points qui réclament davantage de délibération et de temps ;
- modifier l'ordre du jour en fonction des besoins ;
- autoriser la traduction, la copie et la diffusion des documents écrits ;
- nommer des scrutateurs pour compter les résultats des élections et des votes en séance si nécessaire.

3. Questions à l'étude

Les questions à l'étude seront introduites auprès du comité directeur pour être mises à l'ordre du jour, sauf si elles y sont déjà. Ceci peut être la suite de rapports présentés par les membres du Bureau, par le Comité exécutif sortant, par des comités nommés et par des sujets soulevés par des Églises membres. Le personnel de la CMER pourra servir de référence dans le travail de discernement sur ces questions et pourra être appelé à apporter des clarifications.

Le comité directeur reçoit les rapports de l'équipe de rédaction.

4. Interprétation et documentation

Selon la constitution de la CMER, il est nécessaire de disposer pour les documents d'une version en anglais, en français, en allemand et en espagnol. Un orateur pourra utiliser une autre langue s'il est traduit dans l'une de ces langues. Un système de traduction simultanée est disponible pour les séances plénières, les groupes de discernement et les comités. Les langues prises en charge pour l'Assemblée générale sont l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le coréen, l'indonésien.

Les participant-e-s sont supposé-e-s avoir lu tous les documents avant que ceux-ci ne soient présentés à l'Assemblée générale.

5. Modérateur/modératrice

C'est le Bureau de la CMER (le président ou l'un des vice-présidents) qui exerce la fonction de modérateur/modératrice (président-e) des séances plénières de l'Assemblée générale.

Le rôle du modérateur consiste à présider de manière à aider l'Assemblée à chercher à comprendre autant que possible la volonté de Dieu et à répondre aux besoins et aux objectifs de l'Assemblée et de ses membres.

À cette fin, le modérateur/la modératrice :

- veille à l'observation du règlement pour la conduite des travaux ;
- veille avec les participants à rester guidés par l'Esprit Saint et à suivre les avis de l'Écriture tout au long des diverses interventions ;
- peut déclarer une pause pour prier ou pour une réflexion silencieuse si nécessaire ;
- peut inviter les participants à se tourner vers leurs voisins pour constituer de petits groupes de discussion ou de prière ;
- veille à la confiance et à l'intégrité dans les interventions ;
- veille à ce que les personnes que leur honnêteté pourrait rendre vulnérables reçoivent aide et soutien ;
- invite les délégués à faire connaître leur réaction aux interventions, et rapporte cette impression à l'Assemblée générale au fur et à mesure qu'elle est perçue ;
- recherche des modifications utiles à une proposition en y intégrant des idées émises par des intervenants ;
- résume de temps en temps les débats pour aider à la concentration sur les orientations ;
- ne prend pas part aux débats (si un modérateur souhaite intervenir sur une question, quelqu'un d'autre prendra la présidence pendant la discussion de ce point particulier jusqu'à la conclusion) ;

- donne la parole aux personnes qui souhaitent la prendre en Assemblée générale. Sauf indication contraire, les participants autorisés à parler se tiennent près du micro jusqu'à ce que le modérateur leur donne la parole. Ils/elles commencent par énoncer leur nom, l'Église qu'ils/elles représentent et la catégorie à laquelle ils/elles appartiennent. Ils/elles s'adressent à l'Assemblée par l'intermédiaire du modérateur.
- Veille à ce que différentes voix se fassent entendre au cours des séances plénières.

Les participant-e-s respecteront les demandes et les instructions du modérateur/de la modératrice. Par respect pour ses fonctions, on observera le silence tandis qu'il ou elle s'exprime de façon à ce qu'il ou elle soit entendu sans interruption.

6. Équipe des procédures de discernement

Les membres de l'équipe des procédures de discernement nommés par le Comité exécutif sont chargés d'apporter leur aide dans l'explicitation des règles de procédure pour la conduite des travaux.

Les responsabilités de cette équipe sont les suivantes :

- être source d'information sur le règlement de procédure pour la conduite des travaux et les principes de discernement sur lesquels ce règlement se fonde ;
- expliciter certains points obscurs sur la procédure en session plénière, à la demande du modérateur ou du secrétaire général ;
- être disponibles pour appuyer le modérateur et le secrétaire général pour présider chaque séance ;
- être disponibles pour appuyer le modérateur en veillant à ce que toutes les idées aient pu être prises en compte lorsque l'Assemblée cherche à voir comment avancer sur une question ;
- assister aux réunions du comité directeur pour donner éventuellement un avis sur la procédure ;
- donner des conseils aux participants sur la procédure en cas de besoin.

7. Usage des procédures de discernement

L'Assemblée générale utilisera les procédures de discernement pour toutes les décisions, sauf pour l'approbation des modifications de procédure, les élections, les modifications de la constitution et du règlement intérieur. Dans le cas où une question présentée à nouveau ne pourrait être adoptée grâce au processus de discernement, et si l'Assemblée générale est d'avis qu'il est nécessaire de prendre une décision sur cette question lors de cette session, un vote sera organisé.

8. Établir des tranches dans le processus de discernement

Les tranches principales du processus de discernement sont les suivantes :

- Présenter et expliquer la question (séances d'écoute)
- Examiner la question, chercher des idées (groupes de discernement)
- Voir quelles sont les propositions qui émergent (séances de décision)
- Discuter, élucider, faire des propositions (séances de décision)
- Vérifier l'accord (séances de décision)
- Mettre la décision en application (Comité exécutif)

9. Séances d'écoute destinées à présenter et à expliquer la question

L'Assemblée générale doit disposer d'une documentation et d'une information complètes sur une question, une proposition ou un rapport. Chercher à discerner la volonté de Dieu en vue d'une réponse fidèle suppose que les participants disposent d'une bonne compréhension de la raison d'être et des fondements théologiques permettant d'avancer.

Les séances d'écoute seront préparées conjointement avec le comité directeur.

Au cours de ces séances, les rapports et les questions sont reçus. Un certain nombre d'orateurs peuvent être invités à présenter divers aspects d'une question particulière avant les questions de clarification et la discussion.

La *réception d'un rapport* signifie que l'on est d'accord pour examiner la substance de ce rapport. L'approbation a lieu au cours des séances d'écoute, une fois que le rapport aura été présenté et que toutes les questions de clarification auront reçu une réponse. La réception signifie que les propositions du rapport sont maintenant devant l'Assemblée pour examen. Un rapport dans son ensemble doit être adopté si sa substance doit devenir un élément de la politique, ou si certaines propositions qui en découlent doivent être examinées avant que l'on puisse donner un accord sur la mise en œuvre.

À la fin de chaque séance d'écoute, il convient de présenter des projets de propositions à discuter dans les groupes de discernement.

10. Groupes de discernement chargés de percevoir l'apparition d'un consensus

Composition des groupes de discernement

Les groupes de discernement seront officiellement nommés par le président avec l'approbation de l'Assemblée générale. La composition spécifique en sera déterminée par la langue. La participation de tous étant à la base de la réussite du discernement, il convient que les délégués se sentent à l'aise pour communiquer au sein des groupes de discernement. Mais la langue n'est pas le seul facteur utilisé pour la constitution de

ces groupes. D'autres éléments doivent y figurer (parfois en opposition les uns avec les autres) :

1. **Diversité** : Il ne faut pas que les groupes soient composés sur une base géographique. Le processus de discernement est destiné à unir l'Assemblée et son système de prise de décision à partir de la base. Il importe donc d'avoir un groupe qui ne soit pas exclusivement composé de représentants d'un seul pays ou d'une seule région.
2. **Communication** : Tous les membres d'un groupe doivent pouvoir communiquer efficacement les uns avec les autres. Pourtant, cela ne veut pas nécessairement dire que les groupes doivent être composés sur la base d'une langue principale. On pourrait regrouper des personnes parlant couramment la même langue, ou avoir des traducteurs.
3. **Équilibres** : Outre la diversité géographique, la composition de chaque groupe devra être équilibrée en fonction du genre, de l'âge, du rapport entre ministres et laïcs, et en fonction des capacités.

Il faudra constituer les groupes de discernement en fonction de *l'aisance à s'exprimer dans une langue* (plutôt qu'à partir d'une langue principale). On les limitera à une ou deux langues, de manière à réduire l'intervention des traducteurs (et donc le budget). Si ce n'est pas possible, constituer un nombre limité de groupes de discernement multilingues.

Autre aspect important de la composition de chaque groupe, la *direction*. Chaque groupe devra avoir au moins deux responsables, prévus et formés : l'un pour *animer* le groupe, l'autre pour en être le *scribe*, c'est-à-dire non seulement pour noter les décisions du groupe, mais aussi pour aller transmettre ces décisions à l'équipe de rédaction. *L'animateur/animateur* devra être capable de mettre en œuvre une méthode respectant la voix de tous les membres tout en cherchant à obtenir un consensus dans les limites du temps imparti.

Déroulement des groupes de discernement

Au cours de la séance d'introduction du groupe de discernement, on présentera le fonctionnement du groupe et on déterminera les « normes » (règles, lignes directrices, etc.). Cela donnera aux membres une première idée du processus de discernement et les responsables pourront en profiter pour régler des questions provenant des exigences culturelles, pour arranger quelques problèmes techniques – par exemple dans les traductions) etc. Le processus de discernement, tout en étant destiné à produire des résultats constructifs à l'intention de l'équipe de rédaction, vise aussi à entendre toutes les voix et à inviter le Saint Esprit à intervenir dans tous les groupes.

Les groupes de discernement s'orientent en fonction des documents qui leur sont envoyés par le comité directeur, ils discutent et amendent les propositions qui ont été présentées lors de la séance d'écoute. Au sein de chaque groupe, les décisions doivent être prises par consensus. Si le consensus n'est pas atteint, le groupe définira le point de désaccord et demandera au scribe d'apporter les différentes opinions à l'équipe de rédaction.

Le processus de discernement à l'Assemblée générale est axé sur des valeurs et se doit de respecter chaque personne, ainsi que sa voix, même lorsque ce processus unit les délégués par le débat et le consensus. Aucun délégué ne doit se sentir marginalisé, quelle qu'en soit la raison, et notamment, dans ce processus, en fonction de la langue : « La Communion mondiale d'Églises réformées, dans son organisation et par ses actions, est appelée à respecter, défendre et fortifier la dignité de toute personne. En Jésus Christ, toutes les différences entre les humains doivent perdre leur pouvoir de division. Personne ne doit être défavorisé, entre autres, pour des raisons de race, d'appartenance ethnique ou de sexe ; aucun individu, aucune Église ne saurait revendiquer ou exercer une domination sur les autres. » (Constitution de la CMER, art. IV, section B).

À la fin de chaque séance du groupe de discernement, les scribes se réuniront pour insérer la diversité des documents produits dans un rapport avec des recommandations spécifiques. Les méthodes utilisées par l'équipe de rédaction pour constituer le rapport feront elles aussi appel au consensus et utiliseront les normes déterminées par le groupe.

11. Séances de décision : pour débattre, préciser et vérifier en vue d'un accord

Les rapports finaux de l'équipe de rédaction seront présentés à la plénière par deux scribes au moins, choisis par l'équipe. Les délégués entendront l'avis de leur groupe de discernement dans le rapport ainsi que ses recommandations, pour modifier dans un sens positif l'orientation de la discussion. Puis la plénière débattera et parviendra à un consensus sur les rapports et recommandations.

Procédures pour les séances de discussion

Les délégués avec droit de vote (mais pas les autres) sont dotés de cartes indicatrices oranges et bleues. À la fin de chaque intervention, ces délégués peuvent choisir de faire connaître leur réaction au contenu de l'intervention en montrant l'une de ces cartes. Cette méthode permet d'obtenir rapidement et clairement une indication sur l'état d'esprit de l'Assemblée.¹

¹ On utilise l'orange et le bleu, car ces couleurs peuvent facilement être distinguées l'une de l'autre, y compris par des personnes souffrant de daltonisme.

- Une carte orange veut dire que l'on apprécie positivement un point de vue.
- Une carte bleue signifie réserve et hésitation à l'égard d'une opinion, ou le désir de voir creuser la discussion plus avant.

On peut également utiliser les cartes pour indiquer au modérateur qu'il est temps d'avancer. L'un des orateurs peut avoir tendance à se répéter, ou l'affaire en question avoir déjà été réglée. Dans ce cas, un-e délégué-e peut présenter les deux cartes croisées devant lui/elle, ce qui indique silencieusement qu'il ne sert sans doute à rien de poursuivre la discussion.

Le modérateur/la modératrice attire l'attention de l'Assemblée générale sur l'importance du sentiment exprimé par les cartes indicatrices. Les délégués peuvent exprimer leurs pensées et leurs propositions.

Résultats possibles du processus de discernement :

- Tout le monde est d'accord (unanimité) ;
- La plupart sont d'accord (la minorité donnant son consentement pour avancer) ;
- L'examen de la question est remis à plus tard ;
- Accord sur le fait qu'aucune décision ne peut être prise ;
- Soumettre une question à une autre instance, soit pour que celle-ci donne son avis à l'Assemblée générale quant à la manière de poursuivre, soit pour décider de la question au nom de l'Assemblée générale ;
- Question soumise au vote si une majorité des deux tiers des délégués avec droit de vote présents en est d'accord (cf. ci-dessous).

Le modérateur/la modératrice peut décider de renvoyer une proposition à un petit groupe de participant-e-s désigné par lui/elle, pour que ce groupe prépare une proposition amendée susceptible d'obtenir davantage de soutien. L'affaire est alors soumise à nouveau à l'Assemblée pour décision lorsque le comité directeur le déterminera.

Au cas où :

- cette question, une fois soumise à nouveau, n'obtient pas de soutien,
- le comité directeur estime qu'il faut prendre une décision sur ce point au cours de cette réunion de l'Assemblée générale,
- alors l'Assemblée pourra décider qu'une majorité des deux-tiers des délégué-e-s présent-e-s avec droit de vote suffira pour prendre une décision sur cette question.

12. Lorsqu'un vote est demandé

Seuls votent les délégués avec droit de vote. C'est le modérateur/la modératrice qui décide de la méthode (à main levée, par debout/assis, scrutin secret, etc.).

La proposition est approuvée par une majorité de délégués présents et avec droit de vote.

À l'issue du scrutin, le modérateur/la modératrice déclare la proposition approuvée ou non.

Les participants seront invités à retourner dans leurs Églises en prenant la défense des résolutions de l'Assemblée générale, même s'ils auraient préféré une autre issue. Il est de la responsabilité de celles et ceux qui ont eu le privilège de participer d'expliquer à celles et ceux qui n'y étaient pas les raisons pour lesquelles telle décision a été prise.

13. Enregistrer les désaccords

Les procédures de discernement se fondent sur le fait que la communauté de foi écoute, prie, discute et travaille pour discerner quelle est la volonté de Dieu en vue d'une réponse fidèle. Les résolutions se font dans cet éclairage-là.

Des délégués ayant droit de vote peuvent faire enregistrer leur désaccord ou leur abstention à propos de toute résolution particulière en les faisant inscrire par écrit par les secrétaires avant le début de la séance suivante.

Une Église membre peut choisir de faire enregistrer son désaccord en le faisant inscrire par écrit par les secrétaires avant le début de la session suivante.

14. Propositions de procédure

Les délégué-e-s (et eux/elles seulement) peuvent soulever des propositions de procédure en rapport avec la façon et le moment où l'Assemblée traite telle question de l'ordre du jour. Pour faire ce genre de proposition, un-e délégué-e n'a pas le droit d'interrompre un orateur mais il/elle cherchera à être autorisé-e par le modérateur à prendre la parole. Ces propositions devront être appuyées, il peut y avoir un débat, la décision est prise par discernement ou par vote à la majorité simple (la moitié plus une voix).

Les propositions de procédure sont les suivantes :

- *Rappel à l'ordre du jour* : la proposition consiste à demander que l'Assemblée générale traite de ce qui avait été prévu pour ce moment de l'ordre du jour. Elle peut être liée à la proposition d'ajourner la discussion en cours.
- *Ajournement* : cette proposition peut être présentée par un-e délégué-e qui n'a pas parlé pendant le débat en cours. En cas d'approbation, toute personne dont l'intervention a été interrompue parlera en premier lors de la reprise des débats.
- *Huis clos* : toutes les personnes qui ne sont pas déléguées quittent la séance pendant que l'Assemblée aborde une question en privé. Si cette proposition est approuvée, il faudra recourir à une autre proposition de procédure

(« l'Assemblée générale cesse de siéger à huis clos ») pour revenir à la plénière ouverte.

- *Clôture des débats* : un délégué qui n'a pas pris la parole pendant la discussion en cours peut proposer la clôture des débats (« que l'on passe au vote »). Le modérateur/la modératrice peut également faire cette proposition.

15. Sujets de préoccupation

« ...voici le fruit de l'Esprit : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, foi, douceur, maîtrise de soi... » (Galates 5, 22-23).

L'Assemblée générale conduira sa vie et ses activités de manière à garantir que les fruits de l'Esprit soient favorisés et trouvent leur expression :

- en écoutant dans la prière et avec respect tous/toutes les participant-e-s ;
- avec une compassion réciproque ;
- avec confiance ;
- en encourageant les objectifs partagés ;
- en manifestant une ouverture réciproque et en étant vulnérables les uns à l'égard des autres.

Tout délégué peut à tout moment évoquer une préoccupation en attirant l'attention du modérateur/de la modératrice et en déclarant : « J'ai un sujet de préoccupation ». Le modérateur/la modératrice lui demande alors de préciser cette préoccupation.

Les préoccupations peuvent porter sur les points suivants :

- un orateur paraît s'écarter du point en discussion.
- un-e délégué-e peut demander à fournir une explication personnelle si un-e intervenant-e a mal interprété de manière flagrante ses remarques.
- un-e délégué-e peut élever une objection si des remarques peuvent être considérées comme offensantes ou désobligeantes.

Le modérateur/la modératrice pourra, sans débat :

- prendre une décision immédiatement ;
- demander l'avis de participant-e-s qu'il ou elle aura choisis, puis prendre une décision ;
- demander à l'Assemblée de prendre une décision sur cette question par débat et par discernement.

Si la décision du modérateur/de la modératrice à propos d'un sujet de préoccupation est contestée, le/la délégué-e qui a élevé cette contestation peut s'exprimer, le modérateur pourra répondre avant de mettre aux voix pour approuver ou désapprouver la décision, sans autre débat. La décision est prise à la majorité simple.

16. Comité des propositions (*nominations*)

(Ces procédures peuvent être remplacées par le Comité exécutif)

L'Assemblée générale, sur proposition du Comité exécutif, élit un comité des propositions de dix membres au plus, en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité culturelle, des diverses Églises et des genres. Les membres de ce comité ne peuvent être candidats aux élections.

Le rôle du comité des propositions consiste à proposer des noms pour le Bureau, pour le Comité exécutif, de préparer et de présenter à l'Assemblée une liste de candidatures et de faciliter les élections.

Pour ce faire, le comité des propositions :

- examine les délégués proposés par les Églises, les réunions régionales et les délégués, ainsi que ses propres connaissances des régions ;
- vérifie que la liste des personnes nommées comporte les compétences nécessaires ainsi qu'un équilibre suffisant entre genres, âges, diversité entre Églises et représentation régionale ;
- présente une première liste de propositions au commentaire de l'Assemblée, avant l'élection ;
- insère les remarques dans la liste pour préparer la liste finales des candidatures ;
- présente cette liste définitive 24 heures avant les élections.

17. Comité du témoignage public

Un comité du témoignage public est nommé par l'Assemblée générale parmi les délégués sur proposition du Comité exécutif.

Le rôle de ce comité consiste à préparer des déclarations et des propositions sur des questions d'intérêt public justifiant discussion et adoption par l'Assemblée générale.

À cet effet, le comité du témoignage public :

- prend en compte les préoccupations signalées par les Églises membres ;
- organise une séance ouverte pour réunir des éléments auprès des participants ;
- travaille en petits groupes, si nécessaire, pour examiner les possibilités de déclarations et de propositions.

18. Comité vision et message

Un comité vision et message est désigné par l'Assemblée générale parmi les délégués sur proposition du Comité exécutif.

Le rôle de ce comité est le suivant :

- recevoir les rapports du Président et du Secrétaire général ainsi que toute proposition ;
- être à l'écoute de l'Esprit Saint au cours de toutes les séances de l'Assemblée générale ;
- être en dialogue avec la direction du groupe de discernement ;
- préparer des perspectives d'ensemble destinées à orienter le travail de la CMER au cours des sept prochaines années ;
- préparer à l'intention des Églises membres un message exprimant ce qui aura été au cœur de l'Assemblée ;
- préparer d'autres messages de reconnaissance selon les besoins.

Les perspectives d'ensemble, le message aux Églises et autres messages de reconnaissance seront présentés à l'approbation de l'Assemblée générale.

19. Règles spéciales de procédure pour les comités

Les rapports et propositions de chaque comité doivent être de taille raisonnable. On présentera une proposition de recevoir le rapport. Il pourra y avoir des questions d'élucidation et un débat, mais la plénière n'est pas en mesure de modifier un rapport.

Une fois le rapport reçu, des propositions qui en découlent sont présentées à l'examen de l'Assemblée, ainsi que des modifications éventuelles et des résolutions qui deviendront des décisions de l'Assemblée générale.

20. Adoption des règles de procédure pour la conduite des travaux

Au cours de sa première séance, l'Assemblée générale décidera à la majorité simple si elle adopte ou modifie ces règles de procédure pour la conduite des travaux. Tout au long de la session, on pourra décider de la suspension ou de la modification de tout ou partie des procédures, soit par discernement, soit à la majorité des deux-tiers des délégué-e-s présent-e-s avec droit de vote.

ANNEXE B

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

Annexe B1

CONSTITUTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR AVEC MODIFICATIONS PROPOSÉES

Constitution et règlement intérieur avec modifications proposées

Les modifications et compléments sont soulignés

Les suppressions sont barrées

COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES CONSTITUTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

[Adoptés en 2010, Modifiés en 2016]

Knochenhauerstrasse 42
30159 Hanovre,
Allemagne

COMMUNION MONDIALE DES ÉGLISES RÉFORMÉES (CMER)

CONSTITUTION

PRÉAMBULE

Jésus Christ est le fondement et le chef de l'Église chrétienne.

C'est en Christ que la Parole a été faite chair et que l'Évangile s'est incarné.

C'est à Dieu, en Christ, que les Saintes Écritures, inspirées par l'Esprit saint, rendent témoignage.

C'est par le Christ que Dieu donne aux membres de l'Église vie en abondance et vitalité spirituelle, par la puissance de l'Esprit saint.

Les Églises de la Communion mondiale d'Églises réformées sont rassemblées au nom du Dieu un, Père, Fils et Saint Esprit. Sous l'autorité de ce Dieu souverain, avec les disciples du Christ dans le monde entier, partageant un seul baptême, les membres de la Communion font partie de l'Église une, sainte, universelle et apostolique.

ARTICLE I – APPELATION ET SUCCESSION JURIDIQUE

Le nom de l'organisation est la Communio mondiale des Églises réformées (CMER) et, en anglais, en allemand et en espagnol :

World Communion of Reformed Churches (WCRC)

Weltgemeinschaft Reformierter Kirchen (WGRK)

Comunión Mundial de Iglesias Reformadas (CMIR)

La Communio mondiale des Églises réformées est une organisation internationale non-gouvernementale à but non lucratif, immatriculée comme entité de droit public en Allemagne et comme personne morale 501(c)3 dans l'État de Michigan aux États-Unis d'Amérique. Les membres de ces organisations sont les mêmes.

À partir de l'Assemblée générale de l'unification, en 2010, la Communio mondiale des Églises réformées a pris la succession juridique du Conseil œcuménique réformé ainsi que de l'Alliance réformée mondiale et de ses organisations antérieures, en tant qu'organisme œcuménique uni pour les églises réformées.

ARTICLE II – BASE

La base de la Communio mondiale des Églises réformées est la Parole du Dieu trinitaire, incarnée en Jésus Christ et révélée dans les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments par la puissance du Saint Esprit. C'est à ce Dieu trinitaire que l'Église rend témoignage. La Communio mondiale des Églises réformées s'attache à incarner une identité réformée telles qu'elle s'exprime dans les confessions historiques de la Réforme et les symboles œcuméniques de la jeune Église, et telles qu'elle se manifeste encore dans la vie et le témoignage de la grande famille d'églises réformées, unies et en voie d'unification.

ARTICLE III – VALEURS

A. La Communio mondiale d'Églises réformées est appelée à manifester et à vivre l'unité en Christ que nous professons, à exercer son ministère de façon à permettre à toutes ses Églises membres de partager les dons qu'elles ont reçus, et de manifester respect et consécration envers le projet salvateur de Dieu pour le bien de tous et pour la transformation du monde. La Communio mondiale des Églises réformées est au service de ses membres avec amour et sollicitude, en les invitant à se soutenir les uns les autres et à s'enrichir mutuellement.

B. La Communio mondiale des Églises réformées, dans son organisation et par ses actions, est appelée à respecter, défendre et fortifier la dignité de toute personne. En Jésus Christ, toutes les différences entre les humains doivent perdre leur pouvoir de division. Personne ne doit être défavorisé, entre autres, pour des raisons de race,

d'appartenance ethnique ou de genre ; aucun individu, aucune Église ne saurait revendiquer ou exercer une domination sur les autres.

C. La Communion mondiale des Églises réformées adhère aux promesses de l'alliance de Dieu pour la rédemption, la restauration et le renouveau de toute la création par Jésus Christ. Ce faisant, elle affirme que ses membres sont appelés, selon les Écritures, à la reconnaissance mutuelle du baptême de chacun d'eux comme un don, à discerner un appel à l'unité dans le ministère, à témoigner ensemble de la justice et de la paix de Dieu comme de l'intégrité de la création.

ARTICLE IV – IDENTITÉ, MISSION ET OBJECTIFS

A. En s'inspirant de l'héritage des confessions de la Réforme qui sont un don destiné au renouveau de toute l'Église, la Communion mondiale des Églises réformées est une communion d'églises favorisant la communion entre ses Églises membres :

1. en proclamant les dons de l'unité en Christ et en encourageant l'unité au sein des Églises et entre elles par la reconnaissance réciproque du baptême, de la qualité de membre, de la communion de chaire et de Cène, du ministère et du témoignage ;
2. en interprétant la théologie réformée en vue d'un témoignage chrétien actualisé ;
3. en favorisant le renouveau du culte chrétien et de la vie spirituelle au sein de la tradition réformée ;
4. en renouvelant son attachement au partenariat dans la mission de Dieu par le culte, par le témoignage, le service diaconal et l'engagement en faveur de la justice, de manière à stimuler la mission dans l'unité, le renouveau et l'engagement missionnaires ;
5. en encourageant la formation de responsables et l'édification de la communauté de l'alliance ;
6. en entretenant des relations avec d'autres organisations œcuméniques, d'autres Églises et d'autres traditions au sein du mouvement œcuménique par le dialogue et la coopération dans le ministère ;
7. en manifestant son unité et sa solidarité avec les minorités qui subissent la marginalisation et la violence.

B. La Communion mondiale des Églises réformées apportera son soutien à ses Églises membres par les moyens suivants :

1. en élargissant et en approfondissant la compréhension et le sens communautaire parmi les Églises membres et en les aidant à exercer leurs propres responsabilités au service du Christ. ;
2. en facilitant la transformation des Eglises membres en autant de communautés missionnaires interdépendantes se soutenant mutuellement, s'aidant à développer

leurs propres capacités et s'interpellant réciproquement en tant que partenaires dans la mission une de Dieu ;

3. en favorisant la participation pleine et juste de tous les membres, de tout âge, dans tous les aspects de la vie de l'Église et de son témoignage public ;

4. en favorisant un partenariat intégral et juste entre femmes et hommes dans l'Église et dans la société ;

5. en encourageant et en favorisant le service diaconal dans l'Église et dans la société ;

6. en manifestant unité et solidarité avec ceux de ses membres qui sont persécutés ou marginalisés.

C. La Communion mondiale des Églises réformées apportera aussi sa contribution au mouvement œcuménique et à la transformation du monde :

1. en agissant en faveur de la justice économique et écologique, de la paix mondiale et de la réconciliation dans le monde ;

2. en favorisant et en défendant les droits religieux, civils et tous les autres droits humains partout où ils sont menacés dans le monde ;

3. en encourageant et en favorisant l'aide d'urgence et le développement durable dans le monde et en s'attachant à l'éradication de la pauvreté ;

4. en présentant une vision réformée de l'unité de l'Église.

ARTICLE V – MEMBRES

A. Seront membres de la Communion mondiale d'Églises réformées toutes les Églises actuellement membres du Conseil œcuménique réformé et de l'Alliance réformée mondiale. Une Église qui, au moment de la création de la CMER ferait l'objet d'une mesure de suspension dans l'une ou l'autre des organisations précédentes, restera dans cette situation dans la nouvelle organisation.

A. Toute Église de la tradition réformée, presbytérienne, congrégationaliste, vaudoise, ou qui appartient à une Église de la première Réforme, ou qui fait partie des Églises unies ou des Églises en voie d'unification, pourra poser sa candidature comme membre si elle accepte la présente constitution.

B. Les Églises membres sont censées s'associer à la mise en œuvre de la mission et des objectifs de la Communion mondiale des Églises réformées, notamment en participant aux réunions, en participant financièrement à l'existence de la Communion mondiale, en tenant compte de ses actions et de ses décisions et en participant à ses activités communes.

C. Des fédérations et associations d'Églises qui déclarent une identité réformée et comptent parmi leurs membres des Églises membres de la Communion mondiale

des Églises réformées peuvent prétendre à la qualité de membre associé. Ces membres associés participeront à la communion fraternelle et aux programmes de la Communion mondiale des Églises réformées; leur participation se fera sur une base de réciprocité, sans droit de vote au niveau des organes directeurs. Ainsi s'affermira la participation de la famille réformée élargie à la vie de l'Église dans son œcuménicité.

D. Une institution créée par une ou plusieurs Églises membres, ou dont la base et le mode de fonctionnement sont compatibles avec ceux des confessions historiques de la Réforme, pourra prétendre à devenir membre affilié, sans droit de vote.

E. La qualité de membre de la Communion mondiale d'Églises réformées ne restreint pas l'autonomie d'une Église membre ni ne limite ses relations avec d'autres églises ou avec d'autres organisations œcuméniques.

F. Les membres de la Communion mondiale des Églises réformées apporteront leur soutien au travail de celle-ci par une contribution financière annuelle correspondant à leurs ressources et à leurs effectifs. L'Assemblée générale ou le Comité exécutif fixeront un montant minimum de contribution pour les Églises membres, les membres associés et les membres affiliés.

G. Les demandes d'adhésion seront présentées au Bureau du/de la Secrétaire général(e) au plus tard six mois avant la réunion de l'Assemblée générale. C'est le Comité exécutif qui prononcera l'admission comme membre après consultation d'autres Églises membres de la même région. L'Assemblée générale ratifiera l'admission des nouveaux membres à la majorité des deux-tiers des votants. Un nouveau membre ne vote pas sur la ratification de sa propre adhésion.

H. Une Église membre peut mettre fin à son adhésion par communication écrite adressée au bureau du/de la Secrétaire général(e). On invitera cette Église à donner les raisons de sa décision.

ARTICLE VI – SUSPENSION DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

Le Comité exécutif peut suspendre une Église de sa qualité de membre conformément aux conditions précisées dans le Règlement intérieur pour des actes en contradiction avec l'article II (Base), l'article III (Valeurs), ou l'article IV (Identité, Mission et Objectifs) de cette de la présente Constitution, ou pour avoir omis de façon constante d'apporter son soutien ou de communiquer avec l'organisation.

ARTICLE VII – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. L'Assemblée générale est le principal organe directeur de la Communion mondiale des Églises réformées. Elle est légalement constituée pour gérer les affaires de la Communion mondiale des Églises réformées lorsque les représentants de la moitié

plus une de ses Églises membres sont présents pour constituer le quorum au moment où l'Assemblée se réunit.

B. L'Assemblée générale :

1. dirige la Communion mondiale des Églises réformées par la mise en œuvre des buts et objectifs de cette organisation.
2. adopte et amende la constitution et le règlement intérieur.
3. élabore et adopte la politique et les programmes de la Communion mondiale des Églises réformées.
4. élit le Bureau et les membres du Comité exécutif.
5. examine les questions qui lui sont soumises par les Églises membres.
6. ratifie les décisions du Comité exécutif.

C. Les décisions de l'Assemblée générale concernant son organisation et ses activités institutionnelles ont un caractère obligatoire.

D. Les décisions de l'Assemblée générale impliquant la vie et le témoignage des Églises membres sont à prendre à titre consultatif.

ARTICLE VIII – RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. L'Assemblée générale se réunit normalement tous les sept ans.

B. À la demande d'au moins un cinquième des Églises membres, le Comité exécutif réunira l'Assemblée générale en session extraordinaire.

C. Le moment, le lieu et le programme de l'Assemblée générale sont fixés par le Comité exécutif.

D. L'Assemblée générale, sur proposition du Comité exécutif, adoptera des règles de procédure relatives à l'organisation des débats.

ARTICLE IX – COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. Participent à l'Assemblée générale les délégué(e)s à voix délibérative, les délégué(e)s associé(e)s et affilié(e)s, les délégué(e)s œcuméniques, les consultant(e)s, les observateurs/observatrices, les invité(e)s et les visiteurs/visiteuses.

B. Les Églises membres pourront nommer des délégué(e)s à voix délibérative sur la base du nombre de leurs membres baptisés. La Communion mondiale des Églises réformées recevra l'information que chaque Église lui fera parvenir sur la base de sa propre méthode de compter le nombre des membres. On utilisera les mêmes chiffres pour la participation à l'Assemblée générale et pour déterminer la contribution de chaque Église.

Les églises ayant jusqu'à 300 000 membres peuvent désigner jusqu'à quatre délégué(e)s à voix délibérative.

Les églises ayant entre 300 001 et 1 000 000 de membres peuvent désigner jusqu'à six délégué(e)s à voix délibérative.

Les églises ayant plus de 1 000 001 membres peuvent désigner jusqu'à huit délégué(e)s à voix délibérative.

Chaque délégation devra être composée en tenant compte de l'équilibre entre les genres et ne pas comporter plus de la moitié de ministres ordonnés. Un(e) délégué(e) à voix délibérative au moins devra être âgé(e) au maximum de trente ans au moment de la réunion de l'Assemblée.

C. Chacun des membres du Bureau de la Communion mondiale des Églises réformées est délégué(e) *ex officio* (avec voix délibérative) à chaque Assemblée générale se réunissant pendant le courant de son mandat.

D. Seuls les délégué(e)s des Églises membres et les membres du Bureau de la Communion mondiale des Églises réformées ont le droit de vote et celui de proposer ou d'appuyer des motions lors de toutes les séances de l'Assemblée générale.

ARTICLE X – COMITÉ EXÉCUTIF

A. Le Comité exécutif est composé de vingt-deux (22) membres élus par l'Assemblée générale, y compris six (6) membres du Bureau. Les modérateurs/trices, les président(e)s ou convocateurs (trices) des conseils régionaux en sont membres. Le/la Secrétaire général(e) est membre *ex-officio* (avec voix consultative). Le Comité exécutif est légalement constitué pour gérer les affaires de la Communion mondiale des Églises réformées lorsque la majorité de ses membres est présente pour constituer le quorum. Les membres du Bureau et les membres du Comité exécutif sont en fonction à partir du moment de leur installation et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés dans leur charge.

B. Les modérateurs/trices, les président(e)s ou convocateurs (trices) des conseils régionaux sont membres de plein droit du Comité exécutif.

C. Le Comité exécutif peut inviter les secrétaires exécutifs/ives à participer à ses réunions à titre consultatif.

D. Lorsqu'un membre du Comité exécutif n'est pas en mesure de participer à une réunion du Comité, un(e) suppléant(e) peut être désigné(e) conformément aux dispositions du règlement.

E. Le Comité exécutif se réunit une fois par an.

F. Lorsque le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e) estiment nécessaire d'obtenir une décision du Comité exécutif dans l'intervalle de deux réunions, il est possible d'organiser un vote par correspondance, par courriel, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen électronique. Dans ce cas, la majorité requise (la moitié plus un) se base sur la totalité des membres du Comité exécutif.

G. Le Comité exécutif :

1. supervise l'ensemble du travail de la Communion mondiale des Églises réformées dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, et notamment, mais non exclusivement, la constitution de départements, de comités et de commissions chargés de la mise en œuvre du travail de la Communion mondiale des Églises réformées.
2. autorise le/la Président(e) et/ou le/la Secrétaire général(e) à parler au nom de la Communion mondiale des Églises réformées dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale. Le Comité exécutif pourra, exceptionnellement et en cas de nécessité, désigner une ou plusieurs personnes supplémentaires autorisées à parler au nom de la Communion mondiale des Églises réformées.
3. exécute toutes les tâches définies dans la présente constitution et dans le règlement ou qui lui sont attribuées par l'Assemblée générale.
4. approuve les rapports financiers annuels et adopte le budget annuel.
5. pourvoit les sièges vacants au Bureau et parmi ses propres membres, conformément aux indications du règlement, lorsque cela est nécessaire dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale.
6. élit un(e) Secrétaire général(e) et nomme les secrétaires exécutifs/ives.
7. prend les décisions d'admission ou de suspension de membres de la Communion mondiale des Églises réformées en consultation avec les Églises membres locales, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale suivante.

ARTICLE XI – LE BUREAU DE LA COMMUNION MONDIALE DES ÉGLISES RÉFORMÉES

A. L'Assemblée générale élit un Bureau parmi les membres présents à l'Assemblée. Les membres du Bureau entrent en fonction à partir de leur installation et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés dans leur charge. Le Bureau est composé de :

1. un Président
2. quatre (4) Vice-présidents

B. Le/la Trésorier(ère) général(e) est élu(e) par le Comité exécutif, il/elle fait partie du Bureau et exerce ses fonctions jusqu'à l'élection de son successeur

C. Ces membres du Bureau de la Communion mondiale des Églises réformées se constituent en Comité qui est habilité à exercer les responsabilités définies par le Règlement intérieur.

1. approuver l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif.
2. veiller à la cohérence du travail entre les départements de la Communion mondiale d'Églises réformées.
3. apporter des conseils et des directives au/à la Secrétaire général(e).
4. présenter à l'examen du Comité exécutif un rapport sur les actions entreprises.
5. superviser les actifs de la Communion mondiale d'Églises réformées.

D. Parmi les personnes suivantes : le/la Président(e) (ou l'un(e) des Vice-président(e) s remplaçant le/la Président(e)), le/la Secrétaire général(e) et le/la Trésorier(ère) général(e), deux pourront signer conjointement toutes les déclarations exigées par la loi, ouverture de comptes bancaires et autres opérations légales de la Communion mondiale des Églises réformées.

ARTICLE XII – LE/LA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

A. Le/la Secrétaire général(e) est le/la directeur/directrice général(e) de la Communion mondiale des Églises réformées. Il/elle est responsable devant l'Assemblée générale et le Comité exécutif de la direction et de la coordination du travail de la Communion mondiale des Églises réformées. Le/la Secrétaire général(e) est chargé de signaler au Comité exécutif et au Bureau les risques éventuels et les responsabilités qui peuvent en découler.

B. Le/la Secrétaire général(e) est élu(e) pour sept ans et rééligible pour un second mandat de sept ans. Une évaluation approfondie de son ministère aura lieu à mi-mandat, ainsi que préalablement à la décision de le/la nommer pour un second mandat de sept ans. Cette évaluation sera réalisée par des personnes désignées par le Comité exécutif.

ARTICLE XIII – SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS/IVES

A. Des secrétaires exécutifs/ives sont nommé(e)s pour assurer le fonctionnement de la Communion mondiale des Églises réformées.

B. Le nombre de secrétaires exécutifs/ives à engager à telle ou telle période, ainsi que leur domaine de responsabilité sont déterminés par le Comité exécutif sur proposition du/de la Secrétaire général(e).

C. Les secrétaires exécutifs/ives sont élu(e)s pour cinq ans et rééligibles pour un second mandat de cinq ans. Une évaluation approfondie des performances du (de la) secrétaire exécutif/ive aura lieu à mi-mandat et préalablement à la décision de le/

la nommer pour un second mandat de cinq ans. Cette évaluation sera réalisée sous la responsabilité du (de la) Secrétaire général(e).

ARTICLE XIV – FINANCES

A. La Communion mondiale des Églises réformées est soutenue financièrement par les contributions des Églises membres, des membres associés et affiliés, par des dons individuels, des dons provenant des paroisses, d'organisations et d'autres sources.

B. Le/la Trésorier(ière) général(e) et le/la Secrétaire général(e) ont la charge de la préparation du budget annuel qui sera soumis à l'approbation du Comité exécutif.

C. Les comptes financiers de la Communion mondiale des Églises réformées seront vérifiés chaque année par des commissaires aux comptes approuvés par le Comité exécutif. Les comptes vérifiés sont adoptés chaque année par le Comité exécutif.

ARTICLE XV - DÉPARTEMENTS, COMITÉS, SERVICES ET COMMISSIONS

A. L'Assemblée générale ou le Comité exécutif pourront constituer des départements, des comités et des commissions pour exécuter le travail de la Communion mondiale des Églises réformées.

B. Tous les comités ou commissions sont responsables devant l'Assemblée générale et le Comité exécutif.

C. Les départements et les services sont responsables devant l'Assemblée générale et le Comité exécutif par l'intermédiaire du/de la Secrétaire général(e). Ils doivent fonctionner de manière à stimuler la cohérence des programmes de la Communion mondiale des Églises réformées. En conséquence, ce ne sont pas des entités indépendantes ; ils fonctionnent de façon interdépendante.

ARTICLE XVI - ORGANISATION DES CONSEILS RÉGIONAUX

Pour encourager la communauté la plus étroite et la meilleure coopération possible entre les Églises d'une région particulière du monde, ainsi que l'efficacité de l'ensemble du travail de la Communion mondiale des Églises réformées, l'Assemblée générale peut autoriser l'organisation d'un Conseil régional composé des Églises membres présentes dans cette région géographique particulière. Le Conseil régional sera responsable devant l'Assemblée générale de la Communion mondiale des Églises réformées par l'intermédiaire de ses structures administratives désignées.

A. Le nombre, les limites et le nom des régions seront fixés par l'Assemblée générale ou par le Comité exécutif en accord avec les Églises membres de la région.

B. L'organisation d'un Conseil régional sera réalisée par les Églises membres de cette région, en conformité avec la constitution et le règlement intérieur de la Communion

mondiale des Églises réformées. Chaque Conseil régional adoptera son propre règlement qui sera soumis à la ratification du Comité exécutif.

C. Chaque Conseil régional se réunira de temps en temps dans le cadre de sa région, créera un Comité administratif et élira un Bureau comprenant un(e) Modérateur(trice) [Président(e), Animateur(trice)], un(e) Secrétaire, un(e) Trésorier(ère), conformément à ses règlement, désignations qui seront soumises à l'approbation du Comité exécutif.

D. Chaque Conseil regional elira un/e Président(e), un(e) Modérateur(trice) ou désignera la personne chargée de convoquer le Conseil

E. Chaque Conseil regional elira un(e) Secrétaire et un(e) Trésorier/ière régional, ces élections seront confirmées par le Comité exécutif.

D. Un(e) Vice-président(e) ou un autre membre du Comité exécutif sera désigné par ce dernier comme membre correspondant pour chacun des Conseils régionaux.

ARTICLE XVII – DISSOLUTION

Si la Communion mondiale des Églises réformées devait cesser d'exister en tant que personne morale, tout avoir subsistant après le paiement des responsabilités existantes, sera distribué au pro rata aux Églises membres ou à l'entité qui lui succèdera.

ARTICLE XVIII - AMENDEMENTS

A. Cette Constitution pourra être amendée par un vote à la majorité des deux-tiers des délégué(e)s présent(e)s lors de toute réunion de l'Assemblée générale, sous réserve que la proposition d'amendement ait été transmise à toutes les Églises membres, aux membres du Comité exécutif et aux Conseils régionaux au moins six mois avant d'être soumise au vote.

B. Le Règlement intérieur (*Bylaws*) pourra être amendé par un vote à la majorité des délégué(e)s présent(e)s à une réunion de l'Assemblée générale, sous réserve que ces délégué(e)s en aient été averti(e)s au moins 24 heures à l'avance.

C. Dans l'intervalle des réunions de l'Assemblée générale, le Règlement peut être amendé par le Comité exécutif à la majorité des deux tiers. Ces modifications devront être ratifiées par l'Assemblée générale suivante.

ARTICLE XIX – VERSION OFFICIELLE

C'est la version anglaise du présent document qui constitue le texte de référence.

COMMUNION MONDIALE DES ÉGLISES RÉFORMÉES (CMER)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. Le Comité exécutif sert de comité directeur lors de l'Assemblée générale.

B. Le/la Président(e), après consultation du Comité exécutif, désignera, parmi les délégué(e)s, le nombre de membres des commissions permanentes et des groupes de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'Assemblée générale.

C. Le statut et la catégorie des personnes participant à une Assemblée générale sont les suivants :

1. Chaque Église membre dispose d'un nombre déterminé de délégué(e)s à voix délibérative.
2. Un(e) délégué(e) associé(e) représente une organisation membre associé. Les délégué(e)s associé(e)s ont voix consultative, sans droit de vote.
3. Un(e) délégué(e) affilié(e) représente une organisation affiliée. Les délégué(e)s affilié(e)s ont voix consultative, sans droit de vote.
4. Un(e) délégué(e) œcuménique représente une organisation œcuménique fraternelle reconnue. Les délégué(e)s œcuméniques ont voix consultative, sans droit de vote.
5. Les invité(e)s sont des personnes invitées à assister à l'Assemblée générale. Les invité(e)s ont voix consultative, sans droit de vote.
6. Les observateurs/trices sont des représentant(e)s d'Églises membres ou d'autres communions qui envisagent de devenir membres de la Communion mondiale des Églises réformées. Les observateurs/trices peuvent participer aux activités de l'Assemblée générale, mais n'ont pas voix délibérative.
7. Des consultant(e)s peuvent être présent(e)s à l'Assemblée générale ou à des réunions du Comité exécutif, à l'invitation du Bureau. On peut leur demander de prendre la parole à l'Assemblée sur le sujet qui a motivé leur invitation. L'intervention du/de la consultant(e) est limitée à cette question, le/la consultant(e) n'a pas voix délibérative.
8. Les visiteurs/teuses sont des personnes qui assistent aux séances publiques de l'Assemblée générale pour raisons personnelles. Ils/elles n'ont pas le droit de prendre la parole, de proposer des motions, ni de voter.

II - COMITÉ EXÉCUTIF

A. Élections

1. L'Assemblée générale élit les membres du Bureau pris parmi les délégué(e)s à voix délibérative qui la composent, en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité des cultures et des différentes Églises, du genre, de l'âge et de l'expérience.
2. L'Assemblée générale élit un Comité exécutif pris parmi les délégué(e)s avec voix délibérative qui la composent en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité des cultures et des différentes Églises, du genre, de l'âge, de l'expérience, ainsi que de l'avis des Conseils régionaux.
3. Le mandat des membres du Comité exécutif débute avec leur installation et se poursuit jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés.
4. Les membres du Bureau et du Comité exécutif ne pourront pas exercer plus de deux mandats consécutifs.
5. L'Assemblée générale, sur recommandation du Comité exécutif, élit une commission des nominations d'un maximum de dix membres, dont deux seront âgés de 30 ans au plus, un homme et une femme. La procédure de désignation tiendra compte de la répartition géographique, de la diversité des cultures et des différentes Églises, ainsi que du genre.
6. Les membres de la commission des nominations ne pourront pas être élus au Bureau ou au Comité exécutif. La commission des nominations recevra et examinera les propositions de nominations faites par les délégué(e)s, par les Conseils régionaux, et fera ses propres propositions.
7. La commission des nominations présentera à l'Assemblée générale une liste de noms pour le Bureau et le Comité exécutif. Une fois que les propositions de la commission des nominations auront été présentées à l'Assemblée, celle-ci pourra faire des contre-propositions pour chacun des noms proposés par la commission. L'élection des membres du Bureau et du Comité exécutif aura lieu 24 heures au moins après la présentation de l'ensemble des candidats.
8. Chaque membre du Comité exécutif devra faire part des questions relatives à des conflits d'intérêts existants ou potentiels. Cela fera l'objet d'un document signé qui sera détenu au bureau du Secrétaire général.
9. Les délégués élus au Comité exécutif sont normalement censés représenter les intérêts de l'Assemblée générale.

B. Remplaçant(e)s et conseillers/conseillères

1. Si un membre du Comité exécutif est empêché d'assister à une réunion de ce Comité, le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e) pourront, après

consultation, désigner un(e) remplaçant(e) venant de la même région pour siéger pendant cette réunion en qualité de membre du Comité exécutif.

2. Le Comité exécutif peut inviter des Églises ou des organisations à désigner un(e) représentant(e) pour assister aux réunions des membres du Comité exécutif. Ce/ cette représentant(e) participe aux réunions avec voix consultative.

C. Révocation

1. Si un membre du Bureau ou un membre du Comité exécutif est considéré par un autre membre du Bureau ou du Comité exécutif comme n'ayant pas rempli ses fonctions, une audition ou des auditions seront organisées.

2. Cette personne aura la possibilité de répondre par écrit ou en personne devant le Comité exécutif.

3. Après avoir entendu les accusations, examiné les preuves apportées et écouté les réponses que la personne accusée aura choisi de donner, le Comité exécutif pourra prononcer un blâme à l'encontre de cette personne, la suspendre de ses fonctions, la révoquer ou déclarer qu'elle peut poursuivre sa tâche. C'est la gravité du délit qui déterminera la décision à prendre et non pas nécessairement le nombre de fois où ce délit aura été commis.

4. Si un membre du Bureau ou un membre du Comité exécutif est reconnu coupable d'un délit selon la procédure ecclésiastique de son Église, le Comité exécutif peut déclarer vacant le poste occupé par cette personne après avoir pris note de la confirmation officielle des charges portées contre elle (acte d'accusation), des décisions prises et de la condamnation (jugement, sentence). La possibilité sera donnée au membre incriminé de répondre au Comité exécutif par écrit ou en personne (à ses frais). Qu'une réponse ait été reçue ou non, le Comité exécutif pourra révoquer ou suspendre la personne incriminée, ou renoncer à toute décision.

D. Vacance de postes

Si le poste d'un membre du Comité exécutif devient vacant à la suite du décès du titulaire ou de sa démission adressée par écrit au/à la Secrétaire général(e), ou par décision de révocation prise par le Comité exécutif, ou pour cause d'absence prolongée, le Comité exécutif peut pourvoir le poste selon les modalités suivantes :

1. Lorsque le poste de Président(e) devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif pourvoit le poste par l'élection de l'un(e) des Vice-président(e)s ou d'un membre élu du Comité exécutif.

2. Lorsqu'un poste de Vice-président(e) devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif le pourvoit par l'élection d'un de ses membres.

3. Lorsque le poste de Trésorier/ère général(e) devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif choisira une personne pour occuper ce poste.

4. Lorsqu'un poste de membre du Comité exécutif devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif peut le pourvoir par l'élection d'une personne prise parmi les délégué(e)s à l'Assemblée générale précédente, en tenant compte des critères de répartition géographique, de la diversité des cultures et des Églises, du genre, de l'âge et de l'expérience.

E. Réunions

1. Le Comité exécutif se réunit une fois par an, la date et le lieu étant fixés par le Comité exécutif ou par le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e).

2. Le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e) peuvent convoquer le Comité exécutif en session extraordinaire ; ils/elles sont tenu(e)s de le faire si la majorité des membres du Comité exécutif en fait la demande.

3. Le quorum est atteint lorsque la majorité de tous les membres du Comité exécutif à voix délibérative est présente.

III - SUSPENSION

Le Comité exécutif peut suspendre une Église de sa qualité de membre pour des actes en contradiction avec la base, les valeurs, la mission ou les buts et objectifs déterminés dans la présente constitution, ou pour avoir omis de façon constante d'apporter son soutien ou de communiquer avec l'organisation. Et ceci selon la procédure suivante :

1. Cette démarche peut être proposée au Comité exécutif par une ou plusieurs Églises membres après qu'elles aient préalablement fait part de leur préoccupation à l'Église concernée. La proposition de suspension d'une Église membre devra être soumise au Comité exécutif six mois au moins avant la date de sa réunion.

2. Le Comité exécutif qui aura reçu une proposition de suspension mènera une enquête. Les membres du Bureau élaboreront une procédure d'enquête adaptée aux accusations spécifiques. Cette procédure sera soumise à l'approbation du Comité exécutif.

3. Le Comité exécutif décidera en dernier ressort, après que l'Église concernée aura eu toutes possibilités de présenter sa défense.

4. Au terme de l'enquête, le Comité exécutif pourra décider à la majorité des deux-tiers des membres présents de suspendre l'Église concernée ou de renvoyer la question à la prochaine Assemblée générale. Lorsque la décision de suspension a été prise lors d'une réunion du Comité exécutif, toute réunion ultérieure du 5. Comité exécutif pourra lever cette mesure de suspension.

5. Lorsqu'une Église membre est frappée de suspension lors d'une réunion de l'Assemblée générale, cette mesure pourra être levée lors de toute réunion suivante

de l'Assemblée sur recommandation du Comité exécutif alors en exercice. Le Comité exécutif devra donc rester en relation avec cette Église membre sur les questions relatives au motif de la suspension.

6. Une Église qui aura été suspendue pourra envoyer des observateurs aux sessions plénières de l'Assemblée générale, mais n'aura pas voix délibérative et ne pourra pas prendre la parole devant les sessions plénières de l'Assemblée générale, sauf à y être exceptionnellement autorisée par le/la Président(e). Une Église membre qui a été suspendue n'a aucune obligation financière vis-à-vis de la Communion mondiale des Églises réformées pendant la durée de sa suspension et n'est pas non plus autorisée à en recevoir une aide financière.

7. Toute Église membre qui omet de verser sa contribution et qui n'en communique pas la raison au secrétariat pendant trois années consécutives sera suspendue des privilèges de membre par le Comité exécutif jusqu'à ce qu'elle ait rempli ses obligations. Une Église membre à qui on aura retiré ses privilèges de membre sera considérée comme membre non actif. Une Église membre non actif peut assister à une réunion de l'Assemblée générale en qualité d'observateur sans prendre la parole ni voter. Les membres non actifs ne peuvent prétendre à une aide financière de la part de la Communion mondiale des Églises réformées.

8. Toute Église membre qui omet de verser sa contribution et qui n'en communique pas la raison au secrétariat pendant trois années consécutives ne pourra plus participer au Comité exécutif. Cette Église pourra être réintégrée par le Comité exécutif une fois le contact rétabli et après avoir à nouveau rempli ses obligations.

IV - COMITÉ DU BUREAU

Les membres du Bureau, le/la Secrétaire général(e) et le/la Trésorier(ère) général(e) sont constitués (sous la présidence du/de la Président(e)) en Comité du Bureau (Officers' Committee) afin d'accomplir les tâches suivantes :

1. approuver l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif.
2. veiller à la cohérence du travail entre les départements de la Communion mondiale des Églises réformées.
3. apporter des conseils et des directives au/à la Secrétaire général(e).
4. présenter à l'examen du Comité exécutif un rapport sur les actions entreprises, superviser les actifs de la Communion mondiale des Églises réformées.
5. Aux côtés du/de la Secrétaire général(e), évaluer les risques selon les besoins et présenter des conclusions au Comité exécutif.

V – LE/LA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

A. Le/la Secrétaire général(e) est chargé(e) de faire le nécessaire pour la convocation de l'Assemblée générale, pour la présentation des rapports et la conduite des débats.

B. Le/la Secrétaire général(e) supervise le personnel de la Communion mondiale des Églises réformées, il/elle est responsable du bon fonctionnement du secrétariat.

C. Les publications de la CMER (sauf celles émanant des Conseils régionaux) sont supervisées par le/la Secrétaire général(e). Il/elle est le/la porte-parole chargé(e) de présenter la politique et les déclarations de la Communion mondiale des Églises réformées.

VI – FINANCES

A. Le Comité exécutif peut suggérer aux Églises un barème de contributions financières à la Communion mondiale des Églises réformées.

B. Toute proposition de dépense concernant la Communion mondiale des Églises réformées autres que celles figurant au budget annuel doit être approuvée par le Comité exécutif.

C. Dans des cas exceptionnels, le/la Secrétaire général(e) est autorisé(e) à prendre une décision ayant des incidences financières se situant dans le cadre des buts et objectifs de la Communion mondiale des Églises réformées, après avoir consulté le/la Président(e) et le/la Trésorier/ière général(e) et avoir obtenu leur accord.

D. Lorsque cela sera nécessaire pour des raisons de calendrier, le Comité exécutif pourra se prononcer sur l'adoption du budget par correspondance, téléconférence ou autres moyens électroniques, sur recommandation des membres du Bureau.

E. Le/la Trésorier(ière) général(e) et le/la coordinateur(trice) financier(ière) présenteront un rapport régulier au Comité exécutif.

F. Lorsqu'ils participent aux réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, les dépenses du/de la Président(e), du/de la Secrétaire général(e), du/de la Trésorier(ière) général(e) et des autres membres du personnel sont prises en charge sur les fonds de la Communion mondiale des Églises réformées.

G. Les dépenses des délégué(e)s à l'Assemblée générale et des membres du Comité exécutif participant à l'Assemblée générale sont à la charge des Églises dont ils/elles sont membres sauf lorsqu'un soutien aura fait l'objet d'un accord préalable.

H. La Communion mondiale des Églises réformées paiera les dépenses du Comité exécutif conformément aux principes administratifs établis.

I. Chaque Conseil régional présentera au/à la Secrétaire général(e) une copie de ses déclarations financières annuelles vérifiées.

Annexe B2

COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES

CONSTITUTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR [Adoptés en 2010, Modifiés en 2017]

Knochenhauerstrasse 42
30159 Hanovre,
Allemagne

COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES (CMER)

CONSTITUTION

PRÉAMBULE

Jésus Christ est le fondement et le chef de l'Église chrétienne.

C'est en Christ que la Parole a été faite chair et que l'Évangile s'est incarné.

C'est à Dieu, en Christ, que les Saintes Écritures, inspirées par l'Esprit saint, rendent témoignage.

C'est par le Christ que Dieu donne aux membres de l'Église vie en abondance et vitalité spirituelle, par la puissance de l'Esprit saint.

Les Églises de la Communion mondiale d'Églises réformées sont rassemblées au nom du Dieu un, Père, Fils et Saint Esprit. Sous l'autorité de ce Dieu souverain, avec les disciples du Christ dans le monde entier, partageant un seul baptême, les membres de la Communion font partie de l'Église une, sainte, universelle et apostolique.

ARTICLE I – DÉNOMINATION ET FILIATION

Le nom de l'organisation est Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) et, en anglais, en allemand et en espagnol :

World Communion of Reformed Churches (WCRC)

Weltgemeinschaft Reformierter Kirchen (WGRK)

Comunión Mundial de Iglesias Reformadas (CMIR)

La Communion mondiale d'Églises réformées est une organisation internationale non-gouvernementale à but non lucratif, immatriculée comme société de droit public en Allemagne et comme personne morale 501(c)3 dans l'État de Michigan aux États-Unis d'Amérique. Les membres des organisations déclarées restent les mêmes.

À partir de l'Assemblée générale de l'unification, en 2010, la Communion mondiale d'Églises réformées a pris la suite du Conseil œcuménique réformé ainsi que de l'Alliance réformée mondiale et de ses organisations antérieures, en tant qu'organisme œcuménique uni pour les Églises réformées.

ARTICLE II – BASE

La base de la Communion mondiale d'Églises réformées est la Parole du Dieu trinitaire, incarnée en Jésus Christ et révélée dans les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments par la puissance du Saint Esprit. C'est à ce Dieu trinitaire que l'Église rend témoignage. La Communion mondiale d'Églises réformées s'attache à incarner une identité réformée telle qu'elle s'exprime dans les confessions historiques de la Réforme et les symboles œcuméniques de la première Église, et telle qu'elle se manifeste encore dans la vie et le témoignage de la grande famille d'Églises réformées, unies et en voie d'unification.

ARTICLE III – VALEURS

A. La Communion mondiale d'Églises réformées est appelée à manifester et à vivre l'unité en Christ que nous professons, à exercer son ministère de façon à permettre à toutes ses Églises membres de partager les dons qu'elles ont reçus, et de manifester respect et consécration envers le projet salvateur de Dieu pour le bien de tous et pour la transformation du monde. La Communion mondiale d'Églises réformées est au service de ses membres avec amour et sollicitude, en les invitant à se soutenir les uns les autres et à s'enrichir mutuellement.

B. La Communion mondiale d'Églises réformées, dans son organisation et par ses actions, est appelée à respecter, défendre et fortifier la dignité de toute personne. En Jésus Christ, toutes les différences entre les humains doivent perdre leur pouvoir de division. Personne ne doit être défavorisé, entre autres, pour des raisons de race, d'appartenance ethnique ou de genre ; aucun individu, aucune Église ne saurait revendiquer ou exercer une domination sur les autres.

C. La Communion mondiale d'Églises réformées adhère aux promesses de l'alliance de Dieu pour la rédemption, la restauration et le renouveau de toute la création par Jésus Christ. Ce faisant, elle affirme que ses membres sont appelés, selon les Écritures, à la reconnaissance mutuelle du baptême de chacun d'eux comme un don, à discerner un appel à l'unité dans le ministère, à témoigner ensemble de la justice et de la paix de Dieu comme de l'intégrité de la création.

ARTICLE IV – IDENTITÉ, MISSION ET OBJECTIFS

A. En s’inspirant de l’héritage des confessions de la Réforme qui sont un don destiné au renouveau de toute l’Église, la Communion mondiale d’Églises réformées est une communion d’Églises favorisant la communion entre ses Églises membres :

1. En proclamant les dons de l’unité en Christ et en encourageant l’unité au sein des Églises et entre elles par la reconnaissance réciproque du baptême, de la qualité de membre, de la communion de chaire et de célébration de la Cène, du ministère et du témoignage.
2. En interprétant la théologie réformée en vue d’un témoignage chrétien actualisé
3. En favorisant le renouveau du culte chrétien et de la vie spirituelle au sein de la tradition réformée.
4. En renouvelant son attachement au partenariat dans la mission de Dieu par le culte, par le témoignage, le service diaconal et l’engagement en faveur de la justice, de manière à stimuler la mission dans l’unité, le renouveau et l’engagement missionnaires.
5. En encourageant la formation de responsables et l’édification de la communauté de l’alliance.
6. En entretenant des relations avec d’autres organisations œcuméniques, d’autres Églises et d’autres traditions au sein du mouvement œcuménique par le dialogue et la coopération dans le ministère.
7. En manifestant son unité et sa solidarité avec les minorités qui subissent la marginalisation et la violence.

B. La Communion mondiale d’Églises réformées apportera son soutien à ses Églises membres par les moyens suivants :

1. En élargissant et en approfondissant la compréhension et le sens communautaire parmi les Églises membres et en les aidant à exercer leurs propres responsabilités au service du Christ.
2. En facilitant la transformation des Eglises membres en autant de communautés missionnaires interdépendantes se soutenant mutuellement, s’aidant à développer leurs propres capacités et s’interpellant réciproquement en tant que partenaires dans la mission une de Dieu.
3. En favorisant la participation pleine et juste de tous les membres, de tout âge, dans tous les aspects de la vie de l’Église et de son témoignage public.
4. En favorisant un partenariat intégral et juste entre femmes et hommes dans l’Église et dans la société.
5. En encourageant et en favorisant le service diaconal dans l’Église et dans la société.

6. En manifestant unité et solidarité avec ceux de ses membres qui sont persécutés ou marginalisés.

C. La Communion mondiale d'Églises réformées apportera aussi sa contribution au mouvement œcuménique et à la transformation du monde :

1. En agissant en faveur de la justice économique et écologique, de la paix mondiale et de la réconciliation dans le monde.
2. En favorisant et en défendant les droits religieux, civils et tous les autres droits humains partout où ils sont menacés dans le monde.
3. En encourageant et en favorisant l'aide d'urgence et le développement durable dans le monde et en s'attachant à l'éradication de la pauvreté.
4. En présentant une vision réformée de l'unité de l'Église.

ARTICLE V – MEMBRES

A. Toute Église de la tradition réformée, presbytérienne, congrégationaliste, vaudoise, ou qui appartient à une Église de la première Réforme, ou qui fait partie des Églises unies ou des Eglises en voie d'unification, pourra poser sa candidature comme membre si elle accepte la présente constitution.

B. Les Églises membres sont censées s'associer à la mise en œuvre de la mission et des objectifs de la Communion mondiale d'Églises réformées, notamment en participant aux réunions, en participant financièrement à l'existence de la Communion mondiale, en tenant compte de ses actions et de ses décisions et en participant à ses activités communes.

C. Des communions fraternelles et des associations d'Églises qui déclarent une identité réformée et comptent parmi leurs membres des Églises membres de la Communion mondiale d'Églises réformées peuvent prétendre à la qualité de membre associé. Ces membres associés participeront à la communion fraternelle et aux programmes de la Communion mondiale d'Églises réformées; leur participation se fera sur une base de réciprocité, sans droit de vote au niveau des organes directeurs. Ainsi s'affermira la participation de la famille réformée élargie à la vie de l'Église dans son œcuménicité.

D. Une institution créée par une ou plusieurs Églises membres, ou dont la base et le mode de fonctionnement sont compatibles avec ceux des confessions historiques de la Réforme, pourra prétendre à devenir membre affilié, sans droit de vote.

E. La qualité de membre de la Communion mondiale d'Églises réformées ne restreint pas l'autonomie d'une Église membre ni ne limite ses relations avec d'autres Églises ou avec d'autres organisations œcuméniques.

F. Les membres de la Communion mondiale d'Églises réformées apporteront leur soutien au travail de celle-ci par une contribution financière annuelle correspondant à leurs ressources et à leurs effectifs. L'Assemblée générale ou le Comité exécutif fixeront un montant minimum de contribution pour les Églises membres, les membres associés et les membres affiliés.

G. Les demandes d'adhésion seront présentées au Bureau du/de la Secrétaire général(e) au plus tard six mois avant la réunion de l'Assemblée générale. C'est le Comité exécutif qui prononcera l'admission comme membre après consultation d'autres Églises membres de la même région. L'Assemblée générale ratifiera l'admission des nouveaux membres à la majorité des deux-tiers des votants. Un nouveau membre ne vote pas sur la ratification de sa propre adhésion.

H. Une Église membre peut mettre fin à son adhésion par communication écrite adressée au bureau du/de la Secrétaire général(e). On invitera cette Église à donner les raisons de sa décision.

ARTICLE VI – SUSPENSION DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

Le Comité exécutif peut suspendre une Église de sa qualité de membre pour des actes en contradiction avec l'article II (Base), l'article III (Valeurs), ou l'article IV (Identité, Mission et Objectifs) de cette de la présente Constitution, ou pour avoir omis de façon constante d'apporter son soutien ou de communiquer avec l'organisation, et ceci aux conditions précisées dans le Règlement intérieur.

ARTICLE VII – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. L'Assemblée générale est le principal organe directeur de la Communion mondiale d'Églises réformées. Elle est légalement constituée pour gérer les affaires de la Communion mondiale d'Églises réformées lorsque les représentants de la moitié plus une de ses Églises membres sont présents pour constituer le quorum au moment où l'Assemblée se réunit.

B. L'Assemblée générale :

1. dirige la Communion mondiale d'Églises réformées par la mise en œuvre des buts et objectifs de cette organisation.
2. adopte et amende la constitution et le règlement intérieur.
3. élabore et adopte la politique et les programmes de la Communion mondiale d'Églises réformées.
4. élit le Bureau et les membres du Comité exécutif.
5. examine les questions qui lui sont soumises par les Églises membres.
6. ratifie les décisions du Comité exécutif.

C. Les décisions de l'Assemblée générale concernant son organisation et ses activités institutionnelles ont un caractère obligatoire.

D. Les décisions de l'Assemblée générale impliquant la vie et le témoignage des Églises membres sont à prendre à titre consultatif.

ARTICLE VIII – RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. L'Assemblée générale se réunit normalement tous les sept ans.

B. À la demande d'au moins un cinquième des Églises membres, le Comité exécutif réunira l'Assemblée générale en session extraordinaire.

C. Le moment, le lieu et le programme de l'Assemblée générale sont fixés par le Comité exécutif.

D. L'Assemblée générale, sur proposition du Comité exécutif, adoptera des règles de procédure relatives à l'organisation des débats.

ARTICLE IX – COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. Participent à l'Assemblée générale les délégué(e)s à voix délibérative, les délégué(e)s associé(e)s et affilié(e)s, les délégué(e)s œcuméniques, les consultant(e)s, les observateurs/observatrices, les invité(e)s et les visiteurs/visiteuses.

B. Les Églises membres pourront nommer des délégué(e)s sur la base du nombre de leurs membres. La Communion mondiale d'Églises réformées recevra l'information que chaque Église lui fera parvenir sur la base de sa propre méthode de compter le nombre des membres. On utilisera les mêmes chiffres pour la participation à l'Assemblée générale et pour déterminer la contribution de chaque Église.

Les Églises ayant jusqu'à 300 000 membres peuvent désigner jusqu'à quatre délégué(e)s à voix délibérative.

Les Églises ayant entre 300 001 et 1 000 000 de membres peuvent désigner jusqu'à six délégué(e)s à voix délibérative.

Les Églises ayant plus de 1 000 001 membres peuvent désigner jusqu'à huit délégué(e)s à voix délibérative.

Chaque délégation devra être composée en tenant compte de l'équilibre entre les genres et ne pas comporter plus de la moitié de ministres ordonnés. Un(e) délégué(e) à voix délibérative au moins devra être âgé(e) au maximum de trente ans au moment de la réunion de l'Assemblée.

C. Chacun des membres du Bureau de la Communion mondiale d'Églises réformées est délégué(e) *ex officio* (avec voix délibérative) à chaque Assemblée générale se réunissant pendant le courant de son mandat.

D. Seuls les délégué(e)s des Églises membres et les membres du Bureau de la Communion mondiale d'Églises réformées ont le droit de vote et celui de proposer ou d'appuyer des motions lors de toutes les séances de l'Assemblée générale.

ARTICLE X – COMITÉ EXÉCUTIF

A. Le Comité exécutif est composé de vingt-deux (22) membres élus par l'Assemblée générale, y compris six (6) membres du Bureau. Le/la Secrétaire général(e) est membre *ex-officio* (avec voix consultative). Le Comité exécutif est légalement constitué pour gérer les affaires de la Communion mondiale d'Églises réformées lorsque la majorité de ses membres est présente pour constituer le quorum. Les membres du Bureau et les membres du Comité exécutif sont en fonction à partir du moment de leur installation et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés dans leur charge.

B. Les modérateurs/trices, les président(e)s ou convocateurs(trices) des conseils régionaux sont membres de plein droit du Comité exécutif.

C. Le Comité exécutif peut inviter les secrétaires exécutifs/ives à participer à ses réunions à titre consultatif.

D. Lorsqu'un membre du Comité exécutif n'est pas en mesure de participer à une réunion du Comité, un(e) suppléant(e) peut être désigné(e) conformément aux dispositions du règlement.

E. Le Comité exécutif se réunit une fois par an.

F. Lorsque le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e) estiment nécessaire d'obtenir une décision du Comité exécutif dans l'intervalle de deux réunions, il est possible d'organiser un vote par correspondance, par courriel, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen électronique. Dans ce cas, la majorité requise (la moitié plus un) se base sur la totalité des membres du Comité exécutif.

G. Le Comité exécutif :

1. supervise l'ensemble du travail de la Communion mondiale d'Églises réformées dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, et notamment, mais non exclusivement, la constitution de départements, de comités et de commissions chargés de la mise en œuvre du travail de la Communion mondiale d'Églises réformées.
2. autorise le/la Président(e) et/ou le/la Secrétaire général(e) à parler au nom de la Communion mondiale d'Églises réformées dans l'intervalle des sessions de

l'Assemblée générale. Le Comité exécutif pourra, exceptionnellement et en cas de nécessité, désigner une ou plusieurs personnes supplémentaires autorisées à parler au nom de la Communion mondiale d'Églises réformées.

3. exécute toutes les tâches définies dans la présente constitution et dans le règlement ou qui lui sont attribuées par l'Assemblée générale.

4. approuve les rapports financiers annuels et adopte le budget annuel.

5. pourvoit les sièges vacants au Bureau et parmi ses propres membres, conformément aux indications du règlement, lorsque cela est nécessaire dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale.

6. élit un(e) Secrétaire général(e) et nomme les secrétaires exécutifs/ives.

7. prend les décisions d'admission ou de suspension de membres de la Communion mondiale d'Églises réformées, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale suivante.

ARTICLE XI – LE BUREAU DE LA COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES

A. L'Assemblée générale élit un Bureau parmi les membres présents à l'Assemblée. Les membres du Bureau entrent en fonction à partir de leur installation et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés dans leur charge. Le Bureau est composé de :

1. un Président

2. quatre (4) Vice-présidents

B. Le/la Trésorier(ère) général(e) est élu(e) par le Comité exécutif, il/elle fait partie du Bureau et exerce ses fonctions jusqu'à l'élection de son successeur

C. Ces personnes constituent le Bureau de la Communion mondiale d'Églises réformées et exercent leurs responsabilités conformément au Règlement.

D. Parmi les personnes suivantes : le/la Président(e) (ou l'un(e) des Vice-président(e) s remplaçant le/la Président(e)), le/la Secrétaire général(e) et le/la Trésorier(ère) général(e), deux pourront signer conjointement toutes les déclarations exigées par la loi, ouverture de comptes bancaires et autres opérations légales de la Communion mondiale d'Églises réformées.

ARTICLE XII – LE/LA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

A. Le/la Secrétaire général(e) est le/la directeur/directrice général(e) de la Communion mondiale d'Églises réformées. Il/elle est responsable devant l'Assemblée générale et le Comité exécutif de la direction et de la coordination du travail de la Communion mondiale d'Églises réformées. Le/la Secrétaire général(e) est chargé de signaler au Comité exécutif et au Bureau les risques éventuels et les responsabilités qui peuvent en découler.

B. Le/la Secrétaire général(e) est élu(e) pour sept ans et rééligible pour un second mandat de sept ans. Une évaluation approfondie de son ministère aura lieu à mi-mandat, ainsi que préalablement à la décision de le/la nommer pour un second mandat de sept ans. Cette évaluation sera réalisée par des personnes désignées par le Comité exécutif.

ARTICLE XIII – SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS/IVES

A. Des secrétaires exécutifs/ives sont nommé(e)s pour assurer le fonctionnement de la Communion mondiale d'Églises réformées.

B. Le nombre de secrétaires exécutifs/ives à engager à telle ou telle période, ainsi que leur domaine de responsabilité sont déterminés par le Comité exécutif sur proposition du/de la Secrétaire général(e).

C. Les secrétaires exécutifs/ives sont élu(e)s pour cinq ans et rééligibles pour un second mandat de cinq ans. Une évaluation approfondie des performances du (de la) secrétaire exécutif/ive aura lieu à mi-mandat et préalablement à la décision de le/la nommer pour un second mandat de cinq ans. Cette évaluation sera réalisée sous la responsabilité du (de la) Secrétaire général(e).

ARTICLE XIV – FINANCES

A. La Communion mondiale d'Églises réformées est soutenue financièrement par les contributions des Églises membres, des membres associés et affiliés, par des dons individuels, des dons provenant des paroisses, d'organisations et d'autres sources.

B Le/la Trésorier(ière) général(e) et le/la Secrétaire général(e) ont la charge de la préparation du budget annuel qui sera soumis à l'approbation du Comité exécutif.

C. Les comptes financiers de la Communion mondiale d'Églises réformées seront vérifiés chaque année par des commissaires aux comptes approuvés par le Comité exécutif. Les comptes vérifiés sont adoptés chaque année par le Comité exécutif.

ARTICLE XV – DÉPARTEMENTS, COMITÉS, SERVICES ET COMMISSIONS

A. L'Assemblée générale ou le Comité exécutif pourront constituer des départements, des comités et des commissions pour exécuter le travail de la Communion mondiale d'Églises réformées.

B. Tous les comités ou commissions sont responsables devant l'Assemblée générale et le Comité exécutif.

C. Les départements et les services sont responsables devant l'Assemblée générale et le Comité exécutif par l'intermédiaire du/de la Secrétaire général(e). Ils doivent fonctionner de manière à stimuler la cohérence des programmes de la Communion mondiale d'Églises réformées. En conséquence, ce ne sont pas des entités indépendantes ; ils fonctionnent de façon interdépendante.

ARTICLE XVI - ORGANISATION DES CONSEILS RÉGIONAUX

Pour encourager la communauté la plus étroite et la meilleure coopération possible entre les Églises d'une région particulière du monde, ainsi que l'efficacité de l'ensemble du travail de la Communion mondiale d'Églises réformées, l'Assemblée générale peut autoriser l'organisation d'un Conseil régional composé des Églises membres présentes dans cette région géographique particulière. Le Conseil régional sera responsable devant l'Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées par l'intermédiaire de ses structures administratives désignées.

A. Le nombre, les limites et le nom des régions seront fixés par l'Assemblée générale ou par le Comité exécutif en accord avec les Églises membres de la région.

B. L'organisation d'un Conseil régional sera réalisée par les Églises membres de cette région, en conformité avec la constitution et le règlement intérieur de la Communion mondiale d'Églises réformées. Chaque Conseil régional adoptera son propre règlement qui sera soumis à la ratification du Comité exécutif.

C. Chaque Conseil régional se réunira de temps en temps dans le cadre de sa région, créera un Comité administratif et élira un Bureau comprenant un(e) Modérateur(trice) [Président(e), Animateur(trice)], un(e) Secrétaire, un(e) Trésorier(ère), conformément à ses règlement, désignations qui seront soumises à l'approbation du Comité exécutif.

D. Un(e) Vice-président(e) ou un autre membre du Comité exécutif sera désigné par ce dernier comme membre correspondant pour chacun des Conseils régionaux.

ARTICLE XVII – DISSOLUTION

Si la Communion mondiale d'Églises réformées devait cesser d'exister en tant que personne morale, tout avoir subsistant après le paiement des responsabilités existantes, sera distribué au pro rata aux Églises membres ou à l'entité qui lui succèdera.

ARTICLE XVIII - AMENDEMENTS

A. Cette Constitution pourra être amendée par un vote à la majorité des deux-tiers des délégué(e)s présent(e)s lors de toute réunion de l'Assemblée générale, sous réserve que la proposition d'amendement ait été transmise à toutes les Églises membres, aux membres du Comité exécutif et aux Conseils régionaux au moins six mois avant d'être soumise au vote.

B. Le Règlement intérieur (*Bylaws*) pourra être amendé par un vote à la majorité des délégué(e)s présent(e)s à une réunion de l'Assemblée générale, sous réserve que ces délégué(e)s en aient été averti(e)s au moins 24 heures à l'avance.

C. Dans l'intervalle des réunions de l'Assemblée générale, le Règlement peut être amendé par le Comité exécutif à la majorité des deux tiers. Ces modifications devront être ratifiées par l'Assemblée générale suivante.

ARTICLE XIX – VERSION OFFICIELLE

C'est la version anglaise du présent document qui constitue le texte de référence.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. Le Comité exécutif sert de comité directeur lors de l'Assemblée générale.

B. Le/la Président(e), après consultation du Comité exécutif, désignera, parmi les délégué(e)s, le nombre de membres des commissions permanentes et des groupes de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'Assemblée générale.

C. Le statut et la catégorie des personnes participant à une Assemblée générale sont les suivants :

1. Chaque Église membre dispose d'un nombre déterminé de délégué(e)s à voix délibérative.
2. Un(e) délégué(e) associé(e) représente une organisation membre associé. Les délégué(e)s associé(e)s ont voix consultative, sans droit de vote.
3. Un(e) délégué(e) affilié(e) représente une organisation affiliée. Les délégué(e)s affilié(e)s ont voix consultative, sans droit de vote.
4. Un(e) délégué(e) œcuménique représente une organisation œcuménique fraternelle reconnue. Les délégué(e)s œcuméniques ont voix consultative, sans droit de vote.
5. Les invité(e)s sont des personnes invitées à assister à l'Assemblée générale. Les invité(e)s ont voix consultative, sans droit de vote.
6. Les observateurs/trices sont des représentant(e)s d'Églises membres ou d'autres communions qui envisagent de devenir membres de la Communion mondiale d'Églises réformées. Les observateurs/trices peuvent participer aux activités de l'Assemblée générale, mais n'ont pas voix délibérative.
7. Des consultant(e)s peuvent être présent(e)s à l'Assemblée générale ou à des réunions du Comité exécutif, à l'invitation du Bureau. On peut leur demander de prendre la parole à l'Assemblée sur le sujet qui a motivé leur invitation. L'intervention du/de la consultant(e) est limitée à cette question, le/la consultant(e) n'a pas voix délibérative.

8. Les visiteurs/teuses sont des personnes qui assistent aux séances publiques de l'Assemblée générale pour raisons personnelles. Ils/elles n'ont pas le droit de prendre la parole, de proposer des motions, ni de voter.

II - COMITÉ EXÉCUTIF

A. Élections

1. L'Assemblée générale élit les membres du Bureau pris parmi les délégué(e)s à voix délibérative qui la composent, en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité des cultures et des différentes Églises, du genre, de l'âge et de l'expérience.
2. L'Assemblée générale élit un Comité exécutif pris parmi les délégué(e)s avec voix délibérative qui la composent en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité des cultures et des différentes Églises, du genre, de l'âge, de l'expérience, ainsi que de l'avis des Conseils régionaux.
3. Le mandat des membres du Comité exécutif débute avec leur installation et se poursuit jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés.
4. Les membres du Bureau et du Comité exécutif ne pourront pas exercer plus de deux mandats consécutifs.
5. L'Assemblée générale, sur recommandation du Comité exécutif, élit une commission des nominations d'un maximum de dix membres, dont deux seront âgés de 30 ans au plus, un homme et une femme. La procédure de désignation tiendra compte de la répartition géographique, de la diversité des cultures et des différentes Églises, ainsi que du genre.
6. Les membres de la commission des nominations ne pourront pas être élus au Bureau ou au Comité exécutif. La commission des nominations recevra et examinera les propositions de nominations faites par les délégué(e)s, par les Conseils régionaux, et fera ses propres propositions.
7. La commission des nominations présentera à l'Assemblée générale une liste de noms pour le Bureau et le Comité exécutif. Une fois que les propositions de la commission des nominations auront été présentées à l'Assemblée, celle-ci pourra faire des contre-propositions pour chacun des noms proposés par la commission.
8. L'élection des membres du Bureau et du Comité exécutif aura lieu 24 heures au moins après la présentation de l'ensemble des candidats.
9. Chaque membre du Comité exécutif devra faire part des questions relatives à des conflits d'intérêts existants ou potentiels. Cela fera l'objet d'un document signé qui sera détenu au bureau du Secrétaire général.
10. Les délégués élus au Comité exécutif sont normalement censés représenter les intérêts de l'Assemblée générale.

B. Remplaçant(e)s et conseillers/conseillères

1. Si un membre du Comité exécutif est empêché d'assister à une réunion de ce Comité, le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e) pourront, après consultation, désigner un(e) remplaçant(e) venant de la même région pour siéger pendant cette réunion en qualité de membre du Comité exécutif.
2. Le Comité exécutif peut inviter des Églises ou des organisations à désigner un(e) représentant(e) pour assister aux réunions des membres du Comité exécutif. Ce/ cette représentant(e) participe aux réunions avec voix consultative.

C. Révocation

1. Si un membre du Bureau ou un membre du Comité exécutif est considéré par un autre membre du Bureau ou du Comité exécutif comme n'ayant pas rempli ses fonctions, une audition ou des auditions seront organisées.
2. Cette personne aura la possibilité de répondre par écrit ou en personne devant le Comité exécutif.
3. Après avoir entendu les accusations, examiné les preuves apportées et écouté les réponses que la personne accusée aura choisi de donner, le Comité exécutif pourra prononcer un blâme à l'encontre de cette personne, la suspendre de ses fonctions, la révoquer ou déclarer qu'elle peut poursuivre sa tâche. C'est la gravité du délit qui déterminera la décision à prendre et non pas nécessairement le nombre de fois où ce délit aura été commis.
4. Si un membre du Bureau ou un membre du Comité exécutif est reconnu coupable d'un délit selon la procédure ecclésiastique de son Église, le Comité exécutif peut déclarer vacant le poste occupé par cette personne après avoir pris note de la confirmation officielle des charges portées contre elle (acte d'accusation), des décisions prises et de la condamnation (jugement, sentence). La possibilité sera donnée au membre incriminé de répondre au Comité exécutif par écrit ou en personne (à ses frais). Qu'une réponse ait été reçue ou non, le Comité exécutif pourra révoquer ou suspendre la personne incriminée, ou renoncer à toute décision.

D. Vacance de postes

Si le poste d'un membre du Comité exécutif devient vacant à la suite du décès du titulaire ou de sa démission adressée par écrit au/à la Secrétaire général(e), ou par décision de révocation prise par le Comité exécutif, ou pour cause d'absence prolongée, le Comité exécutif peut pourvoir le poste selon les modalités suivantes :

1. Lorsque le poste de Président(e) devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif pourvoit le poste par l'élection de l'un(e) des Vice-président(e)s ou d'un membre élu du Comité exécutif.

2. Lorsqu'un poste de Vice-président(e) devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif le pourvoit par l'élection d'un de ses membres.
3. Lorsque le poste de Trésorier/ère général(e) devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif choisira une personne pour occuper ce poste.
4. Lorsqu'un poste de membre du Comité exécutif devient vacant dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale, le Comité exécutif peut le pourvoir par l'élection d'une personne prise parmi les délégué(e)s à l'Assemblée générale précédente, en tenant compte des critères de répartition géographique, de la diversité des cultures et des Églises, du genre, de l'âge et de l'expérience.

E Réunions

1. Le Comité exécutif se réunit une fois par an, la date et le lieu étant fixés par le Comité exécutif ou par le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e).
2. Le/la Président(e) et le/la Secrétaire général(e) peuvent convoquer le Comité exécutif en session extraordinaire ; ils/elles sont tenu(e)s de le faire si la majorité des membres du Comité exécutif en fait la demande.
3. Le quorum est atteint lorsque la majorité de tous les membres du Comité exécutif à voix délibérative est présente.

III - SUSPENSION

Le Comité exécutif peut suspendre une Église de sa qualité de membre pour des actes en contradiction avec la base, les valeurs, la mission ou les buts et objectifs déterminés dans la présente constitution, ou pour avoir omis de façon constante d'apporter son soutien ou de communiquer avec l'organisation. Et ceci selon la procédure suivante :

1. Cette démarche peut être proposée au Comité exécutif par une ou plusieurs Églises membres après qu'elles aient préalablement fait part de leur préoccupation à l'Église concernée. La proposition de suspension d'une Église membre devra être soumise au Comité exécutif six mois au moins avant la date de sa réunion.
2. Le Comité exécutif qui aura reçu une proposition de suspension mènera une enquête. Les membres du Bureau élaboreront une procédure d'enquête adaptée aux accusations spécifiques. Cette procédure sera soumise à l'approbation du Comité exécutif.
3. Le Comité exécutif décidera en dernier ressort, après que l'Église concernée aura eu toutes possibilités de présenter sa défense.
4. Au terme de l'enquête, le Comité exécutif pourra décider à la majorité des deux-tiers des membres présents de suspendre l'Église concernée ou de renvoyer la question à la prochaine Assemblée générale. Lorsque la décision de suspension

a été prise lors d'une réunion du Comité exécutif, toute réunion ultérieure du Comité exécutif pourra lever cette mesure de suspension.

5. Lorsqu'une Église membre est frappée de suspension lors d'une réunion de l'Assemblée générale, cette mesure pourra être levée lors de toute réunion suivante de l'Assemblée sur recommandation du Comité exécutif alors en exercice. Le Comité exécutif devra donc rester en relation avec cette Église membre sur les questions relatives au motif de la suspension.

6. Une Église qui aura été suspendue pourra envoyer des observateurs aux sessions plénières de l'Assemblée générale, mais n'aura pas voix délibérative et ne pourra pas prendre la parole devant les sessions plénières de l'Assemblée générale, sauf à y être exceptionnellement autorisée par le/la Président(e). Une Église membre qui a été suspendue n'a aucune obligation financière vis-à-vis de la Communion mondiale d'Églises réformées pendant la durée de sa suspension et n'est pas non plus autorisée à en recevoir une aide financière.

7. Toute Église membre qui omet de verser sa contribution et qui n'en communique pas la raison au secrétariat pendant trois années consécutives sera suspendue des privilèges de membre par le Comité exécutif jusqu'à ce qu'elle ait rempli ses obligations. Une Église membre à qui on aura retiré ses privilèges de membre sera considérée comme membre non actif. Une Église membre non actif peut assister à une réunion de l'Assemblée générale en qualité d'observateur sans prendre la parole ni voter. Les membres non actifs ne peuvent prétendre à une aide financière de la part de la Communion mondiale d'Églises réformées.

8. Toute Église membre qui omet de verser sa contribution et qui n'en communique pas la raison au secrétariat pendant trois années consécutives ne pourra plus participer au Comité exécutif. Cette Église pourra être réintégrée par le Comité exécutif une fois le contact rétabli et après avoir à nouveau rempli ses obligations.

IV- BUREAU

Les membres du Bureau, le/la Secrétaire général(e) et le/la Trésorier(ère) général(e) sont constitués en Bureau (sous la présidence du/de la Président(e)). Le Bureau est chargé des tâches suivantes :

1. approuver l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif.
2. veiller à la cohérence du travail entre les départements de la Communion mondiale d'Églises réformées.
3. apporter des conseils et des directives au/à la Secrétaire général(e).
4. présenter à l'examen du Comité exécutif un rapport sur les actions entreprises.
5. superviser les actifs de la Communion mondiale d'Églises réformées.
6. Aux côtés du/de la Secrétaire général(e), évaluer les risques selon les besoins et présenter des conclusions au Comité exécutif.

V – LE/LA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

A. Le/la Secrétaire général(e) est chargé(e) de faire le nécessaire pour la convocation de l'Assemblée générale, pour la présentation des rapports et la conduite des débats.

B. Le/la Secrétaire général(e) supervise le personnel de la Communion mondiale d'Églises réformées, il/elle est responsable du bon fonctionnement du secrétariat.

C. Les publications (sauf celles émanant des Conseils régionaux) sont supervisées par le/la Secrétaire général(e). Il/elle est le/la porte-parole chargé(e) de présenter la politique et les déclarations de la Communion mondiale d'Églises réformées.

VI – FINANCES

A. Le Comité exécutif peut suggérer aux Églises un barème de contributions financières à la Communion mondiale d'Églises réformées.

B. Toute proposition de dépense concernant la Communion mondiale d'Églises réformées autres que celles figurant au budget annuel doit être approuvée par le Comité exécutif.

C. Dans des cas exceptionnels, le/la Secrétaire général(e) est autorisé(e) à prendre une décision ayant des incidences financières se situant dans le cadre des buts et objectifs de la Communion mondiale d'Églises réformées, après avoir consulté le/la Président(e) et le/la Trésorier/ière général(e) et avoir obtenu leur accord.

D. Lorsque cela sera nécessaire pour des raisons de calendrier, le Comité exécutif pourra se prononcer sur l'adoption du budget par correspondance, téléconférence ou autres moyens électroniques, sur recommandation des membres du Bureau.

E. Le/la Trésorier(ière) général(e) et le/la coordinateur(trice) financier(ière) présenteront un rapport régulier au Comité exécutif.

F. Lorsqu'ils participent aux réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, les dépenses du/de la Président(e), du/de la Secrétaire général(e), du/de la Trésorier(ière) général(e) et des autres membres du personnel sont prises en charge sur les fonds de la Communion mondiale d'Églises réformées.

G. Les dépenses des délégué(e)s à l'Assemblée générale et des membres du Comité exécutif participant à l'Assemblée générale sont à la charge des Églises dont ils/elles sont membres sauf lorsqu'un soutien aura fait l'objet d'un accord préalable.

H. La Communion mondiale d'Églises réformées paiera les dépenses du Comité exécutif conformément aux principes administratifs établis.

I. Chaque Conseil régional présentera au/à la Secrétaire général(e) une copie de ses déclarations financières annuelles vérifiées.

ANNEXE C

DÉCLARATION DE FOI À PROPOS DE L'ORDINATION DES FEMMES

Déclaration de foi : Dieu, par l'Esprit Saint, appelle femmes et hommes à pleinement participer à tous les ministères de l'Église.

Cette déclaration témoigne de notre conviction que les femmes et les hommes ont été créés également à l'image de Dieu et qu'en conséquence ils/elles doivent être traités avec le même respect et la même dignité. Cela témoigne aussi de l'unité profonde entre tous ceux et toutes celles qui ont été baptisés. Et cela témoigne de ce que nous avons pu vivre au cours des siècles alors que Dieu appelait des femmes et des hommes à exercer des ministères de direction spirituelle en leur accordant les dons et les grâces nécessaires pour ces rôles. Dans certains contextes culturels dans lesquels vivent actuellement nos Églises, cette déclaration va à l'encontre de l'esprit dominant. C'est ainsi qu'il arrive souvent que des chrétiens fidèles soient appelés à s'opposer à la culture. L'intégrité et la justice théologiques exigent que les Églises de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) déclarent solidairement et courageusement qu'elles sont déterminées à veiller à ce que femmes et hommes aient une position égale pour refléter leur incorporation commune dans le corps du Christ, par le baptême et le service.

Les Églises de la CMER s'engagent maintenant sur le fait que notre pratique commune consistera à recevoir au ministère ordonné des femmes ayant reçu cet appel et ayant démontré qu'elles disposaient des dons nécessaires à la direction et au service dans les ministères de l'Église. Leur emploi et les indemnités afférentes seront déterminés sur les mêmes bases que ceux des hommes.

Le contexte

Pourquoi cette déclaration maintenant ?

La question d'un engagement en faveur d'un partenariat intégral entre femmes et hommes est née de la préassemblée des femmes lors de l'Assemblée générale de l'unification, à Grand Rapids (Michigan) aux États-Unis. Elle a conduit à l'affirmation qu'il fallait travailler en vue de faire de l'ordination des femmes un élément contraignant au sein de la Communion, ainsi que de parvenir à une proportion de 50% de femmes au Comité exécutif.

L'Assemblée générale de l'unification a également déclaré que cette ordination constituait un élément essentiel pour la compréhension de la notion de communion : « On ne saurait aboutir à une véritable unité dans une situation où l'appel que Dieu adresse aux femmes pour qu'elles réalisent leurs dons dans le ministère de la Parole et du sacrement n'est pas reconnu. »¹

Dans les recommandations adoptées, la CMER s'est engagée à « ... favoriser l'ordination des femmes et travailler pour aboutir à ce que cette ordination ait un caractère contraignant pour la communion. »²

Pour réaliser ces mandats, nous croyons devoir travailler à une déclaration de foi, c'est ce que cherche à faire le présent document.

La brutalité avec laquelle les femmes sont traitées dans le monde entier aujourd'hui reflète une opinion, déjà ancienne dans certaines cultures, selon laquelle la femme serait, par nature, inférieure à l'homme, née pour servir et obéir aux hommes, une conviction qui estime qu'une fille a moins de valeur qu'un garçon et que les femmes ne méritent ni respect ni dignité. On voit bien que, assez souvent, une fille et une mère sont les dernières de la famille à recevoir de la nourriture, qu'elles sont les moins instruites, et qu'elles ont donc moins de chances dans la vie. On entend parler de viols collectifs, de femmes utilisées comme armes de guerre, avec les conséquences effroyables que cela peut avoir. Des femmes se voient interdire de sortir de chez elles et de participer à la vie sociale. Jusque dans des pays très développés, où les femmes sont payées moins que des hommes, à travail égal, où elles n'ont parfois pas le même accès aux soins et où elles sont rarement pleinement représentées dans les structures nationales de gouvernement.

Les Églises, à juste titre, protestent contre les atteintes aux droits humains des femmes, mais leur autorité morale est compromise par le fait qu'elles montrent, dans leur vie institutionnelle, qu'elles aussi croient à l'infériorité des femmes et à leur incapacité à être ordonnées comme responsables ecclésiastiques. Le refus des Églises d'ordonner les femmes est ressenti par celles-ci comme une oppression douloureuse qui les prive de leur dignité. Et, même une fois ordonnées, elles ont souvent à faire face à la discrimination et à la marginalisation.

Les Églises de la famille réformée qui, aujourd'hui, sont présentes dans le monde entier et s'enracinent dans diverses cultures, ont la possibilité et l'obligation de rendre

¹ Compte-rendu, Assemblée générale de l'unification 2010, Grand Rapids (États-Unis), p 160 (version anglaise)

² Idem

témoignage que femmes et hommes ont été créés égaux à l'image de Dieu, méritant un égal respect et une même dignité et qu'on l'on peut trouver dans la vie institutionnelle de l'Église la confirmation de ces convictions. L'ordination des femmes constitue un puissant témoignage rendu à l'égalité des femmes et des hommes aux yeux de Dieu. C'est aussi une expression de gratitude pour la richesse des dons des femmes dans les domaines de responsabilité qui renforcent la vie de l'Église.

Fondement biblique : création et nouvelle création

La Bible, fondement de la conviction et de la pratique réformée, a été utilisée aussi bien pour approuver que pour désapprouver l'ordination des femmes. En fait elle est autant le reflet que la mise en question du monde patriarcal dans lequel elle a été rédigée, ce qui nous amène à définir une clé herméneutique d'interprétation. Les chrétiens réformés lisent généralement la Bible à la lumière de l'évangile libérateur de Jésus Christ, à l'aide de connaissances bibliques critiques, d'une réflexion et d'un discernement rigoureux dans le cadre de la communauté de foi, avec le soutien de la prière. Cette approche pour discerner la volonté de Dieu nous évitera simplement d'étudier et de citer des textes isolés. La grâce de Dieu envers toute la création nous conduit à aborder la Bible en nous ralliant à la miséricorde, à la justice et à la libération, par opposition au monde déchu et aux structures d'oppression. Galates 5, 1 : « C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis ». Il s'est produit une mutation fondamentale dans les connaissances critiques qui a permis un renouvellement de l'interprétation de l'égalité proclamée par l'évangile. Ce qui nous a guidés dans notre conviction que l'ordination des femmes est un impératif pleinement biblique. Nous présenterons le fondement de cette conviction en nous concentrant sur deux textes : Genèse 1, 27 et Galates 3, 28.

Création : Genèse 1, 27-28 : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa. Dieu les bénit et Dieu leur dit : Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. Soumettez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et toute bête qui remue sur la terre. » (TOB)

Ce qui est fondamental pour notre compréhension du véritable rôle des femmes, c'est ce verset qui, dès le commencement du récit biblique, annonce que femmes et hommes ont ensemble été créés à l'image de Dieu. C'est une déclaration d'égalité et de solidarité. Pas plus ici que dans le verset suivant avec la mission d'être féconds et prolifiques et de dominer la terre, on ne trouve la moindre suggestion sur une division du travail en fonction du sexe, ni sur la subordination féminine.

Ceux qui s'opposent à l'ordination des femmes citent souvent Genèse 2, 18 : « Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul. Je veux lui faire une aide qui lui soit accordée »

(TOB). Le mot « aide » a été considéré comme un signe de subordination. Mais en hébreu ce mot a une connotation inverse. Ailleurs, dans les écritures hébraïques, ce même terme décrit assez souvent Dieu qui crée et qui sauve Israël, c'est la source d'un soutien solide. Le fait qu'en Genèse 2, 23 l'homme reconnaisse en la femme « l'os de mes os et la chair de ma chair » est, là aussi, une affirmation de mutualité et de solidarité.

Nous rejetons les théologies qui enseignent que les femmes seraient, du fait de leur nature biologique, inférieures aux hommes, ou qu'elles reflèteraient moins complètement l'image de Dieu que les hommes, ou que leur rôle exact serait limité à la procréation et au domaine domestique, ce qui les empêcherait de se charger de responsabilités publiques au sein de la création.

L'intention de Dieu, c'est l'égalité et la solidarité entre femmes et hommes, dans l'harmonie de la création. Après la chute, la femme et l'homme connaissent la déformation de ces relations. En Genèse 3, 16, la femme s'entend dire qu'elle sera dominée par son mari en punition de son péché, et l'homme est puni par le fait que le sol sera maudit ainsi que son travail. Et le récit biblique continue avec la description d'une société patriarcale. Dans les écritures hébraïques, les femmes juives nous sont rarement présentées en situation de leadership officiel. Il y a bien la reine Esther, Débora, qui fut juge, et des prophétesses comme Myriam, Débora, Hulda, Noadia. Toute une série de femmes capables imprègne le texte biblique, comme par exemple ces sages-femmes des Hébreux, en Égypte, et Ruth, la bien-aimée à qui un livre est consacré.

Nouvelle création : Galates 3, 27-28 : « Oui, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ. » (TOB).

Le ministère de Jésus comporte de nombreuses mises en cause des pratiques sociales oppressives, lorsque le contact public entre femmes et hommes était strictement réglementé. Ainsi, il s'est opposé à la lapidation de la femme surprise en flagrant délit d'adultère. Il a autorisé une femme atteinte d'une perte de sang à toucher son vêtement et il l'a guérie. Il était entouré de disciples femmes et hommes et il leur a donné du pouvoir, pour la vie comme pour le ministère. Son enseignement portait sur le règne de Dieu qui était déjà en train de commencer parmi eux et qui allait mettre sens dessus dessous le mode de vie actuel. Son amitié étroite avec Marie et Marthe leur a permis de se lancer dans un dialogue théologique. Il a accepté le défi lancé par la femme syro-phénicienne mettant en cause sa perception de la mission et il a cédé à sa demande de guérison en faveur de sa fille. Il a transgressé les conventions en se lançant dans une conversation avec la Samaritaine, près du puits, en discutant

longuement avec elle et en lui donnant de quoi retourner vers les siens pour les servir en leur annonçant la bonne nouvelle. Son action auprès de Marie de Magdala a fait d'elle un disciple fidèle témoin de la résurrection. Après sa résurrection, il est apparu à des femmes disciples qu'il a envoyées dire à d'autres qu'il était vivant. Ces exemples montrent bien la nature contre culturelle du ministère de Jésus ainsi que la valeur et l'importance qu'il accordait aux femmes dans le ministère.

Dans le groupe de disciples réunis à Jérusalem pour prier après la résurrection de Jésus, il y avait « quelques femmes, dont Marie, la mère de Jésus » (Actes 1, 14) (TOB). Tous et toutes étaient présents le jour de la Pentecôte lorsque l'Esprit saint est venu sur eux. Pierre, s'adressant au peuple de Jérusalem pour expliquer comment Jésus ressuscité était le Messie, a emprunté son texte au prophète Joël : « Il arrivera, dans les derniers jours, dit Dieu, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair, vos fils et vos filles seront prophètes... oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes, en ces jours-là, je répandrai de mon Esprit et ils seront prophètes. » (Actes 2, 17-18, TOB ; cf. Joël 2, 28-9). Dans cette nouvelle ère du règne de Dieu, lorsque l'Esprit de Dieu s'est répandu, le rôle des femmes sera beaucoup plus égalitaire qu'avant. Il n'est donc pas surprenant de lire dans le livre des Actes que des femmes ont été prophètes, comme les filles de Philippe, ou que Priscille et son mari ont enseigné le prédicateur Apollos, ont accompagné Paul dans son voyage en risquant leur vie pour lui, comme il le dit, ou l'histoire de femmes qui recevaient chez elles des églises de maison. Paul évoque avec enthousiasme et reconnaissance ses collègues féminines dans le ministère : Junias apôtre, Phoebé, ministre (ou diaconesse) de l'église de Cenchrées, Priscille et Marie. Certaines d'entre elles avaient été détenues avec lui (Romains 16, 1-16). Les veuves qui s'occupaient des pauvres (1 Timothée 5) étaient considérées par Calvin comme appartenant au ministère des diacres. Les premiers siècles nous ont laissé beaucoup de témoignages concernant des femmes ordonnées diacres.

C'est dans ce contexte d'une création nouvelle, où l'Esprit Saint appelle à des fonctions de direction des personnes inattendues, que nous lisons Galates 3, 27-28, qui appartient à un ancien rite baptismal. Tous ceux et toutes celles qui sont appelés à la foi et incorporés au Christ par le baptême deviennent une seule et même famille dans laquelle les barrières admises par la société doivent tomber. Le Livre des Actes nous renseigne sur la difficulté qu'il y a eu pour les premiers chrétiens à accepter que la barrière séparant juifs et païens, jusqu'ici garantie par la religion, soit renversée par l'œuvre de l'Esprit Saint. Et pourtant, la décision a été clairement prise d'admettre dans la communauté, sans circoncision, les païens qui avaient reçu le don de la foi. Certaines de nos Églises avaient encore, à la fin du 19^{ème} siècle, des problèmes avec les implications de l'expression « ni esclave, ni libre », mais l'enseignement biblique a fini par les décider à considérer que l'esclavage était moralement mauvais et que des chrétiens ne pouvaient pas posséder d'esclaves. Il a fallu un siècle de plus à

quelques-unes de nos Églises pour comprendre que la barrière raciale, elle aussi, avait été renversée par l'Esprit Saint et qu'il ne pouvait pas y avoir d'Église soumise à la ségrégation. Notre famille réformée, lors de l'Assemblée générale de l'ARM, à Ottawa en 1982, a déclaré que l'apartheid (qui était appliqué jusque dans les structures des Églises) était un péché et que le fait de le justifier sur le plan moral et théologique constituait une parodie de l'évangile et, par son obstination dans la désobéissance à la Parole de Dieu, une hérésie théologique.

Nous voici à un moment de l'histoire où nos Églises doivent affirmer qu'entre les baptisés, il n'y a plus ni homme ni femme. Ce qui signifie que les fonctions de direction dans l'Église ne sont plus le privilège exclusif des hommes.

Dans la vie de l'Église

Les femmes ont perdu leur égalité avec les hommes dans l'Église au cours des premiers siècles, lorsque les églises de maison sont passées dans l'espace public et que l'Église s'est trouvée institutionnalisée. Des théologiens, marqués par la pensée dualiste du monde hellénistique, ont perdu la croyance hébraïque au caractère bon de la création. Ils ont emprunté à la philosophie grecque et à la législation romaine des opinions non bibliques sur la subordination et l'infériorité des femmes. Thomas d'Aquin, par exemple, a endossé le point de vue d'Aristote pour qui les femmes sont des mâles imparfaits qui ont été abîmés au cours de la gestation. À part quelques femmes diares à l'Est qui, durant le Haut Moyen-Âge, ont marché avec le clergé, le seul rôle officiel des femmes dans l'Église était celui de religieuses, certaines d'entre elles ayant d'ailleurs exercé une influence remarquable. Christine de Pisan, laïque, a déclenché vers 1400 un débat littéraire qui a duré des siècles à propos de la nature des femmes. Elle mettait en cause les hypothèses des théologiens. Marie Dentièrre, dans les débuts de la Réforme à Genève, a repris ce débat en insistant sur le fait que l'évangile libérateur invitait les femmes à parler et à écrire. Ce qu'elle a fait. « Y a-t-il deux évangiles – demandait-elle – l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes ? » Les femmes qui s'exprimaient dans cette tradition-là soulignaient les différents rôles exercés par des femmes dans le Nouveau Testament, elles lisaient la Bible de manière très différente de celle des théologiens masculins, catholiques ou protestants. Il y a eu des tentatives pour les réduire au silence.

La Réforme de Luther, dont nous célébrons en 2017 le 500^{ème} anniversaire, a donné à l'ensemble du protestantisme la notion de sacerdoce de tous les croyants, le droit de tous les baptisés de se présenter devant Dieu, de prier les uns pour les autres, de s'enseigner réciproquement des choses à propos de Dieu, de se déclarer mutuellement l'amour de Dieu et son pardon dans sa grâce. Toutefois, ce sacerdoce-là est distinct d'un ministère auprès d'une communauté. Les théologiens, luthériens comme

réformés, réfutaient l'opinion aristotélicienne à propos des femmes, ils accordaient une dignité plus grande au mariage, ils incitaient même les femmes à se joindre au chant au cours du culte public, mais ils n'interprétaient pas le sacerdoce de tous les croyants dans un sens qui aurait sapé la tradition d'exclusivité du clergé masculin chargé de célébrer le ministère. Au bout de cinq siècles, il est temps de déclarer qu'une pleine interprétation du sacerdoce de tous les croyants exige aussi l'égalité des femmes et des hommes dans l'exercice public du ministère.

L'ordination des femmes est une tradition déjà ancienne dans la famille réformée. Les Congrégationalistes ont ordonné des femmes au ministère pastoral depuis 1853, lorsqu'Antoinette Brown est devenue la première femme pasteure congrégationaliste. L'Église presbytérienne Cumberland a ordonné Louisa Woosley en 1889, mais n'a été suivie par aucune autre Église presbytérienne pendant longtemps. Il y a eu des femmes diacres, au moins depuis la fin du 19^{ème} siècle, des femmes membres des conseils presbytéraux au moins depuis les années 1930. Mais depuis le milieu du 20^{ème} siècle, de plus en plus d'Églises réformées dans le monde ordonnent des femmes de façon régulière comme pasteures, conseillères presbytérales et diacres. Aujourd'hui, c'est le cas pour la plupart d'entre elles. Nous avons donc des preuves nombreuses que des femmes de diverses cultures sur tous les continents peuvent devenir d'excellentes théologiennes et avoir des ministères riches. Nos Églises, par leur vécu avec de fidèles responsables féminines, ont confirmé que Dieu appelle effectivement des femmes à exercer des ministères ordonnés, ce qui fortifie les Églises.

Au cours de l'histoire et à l'heure actuelle, il y a une expérience embarrassante qui revient sans cesse dans les Églises qui n'ordonnent pas les femmes. C'est la distinction entre ordination et exercice de fonctions ordinairement liées au ministère ordonné. Dans toutes nos Églises, des femmes exercent des tâches que des Églises à système presbytérien attribuent normalement aux anciens et aux diacres. Mais là où l'ordination n'est pas autorisée pour les femmes, celles-ci exercent ces tâches sans avoir l'autorité liée à la fonction, sans pouvoir participer à la prise de décision dans les instances de direction, et sans l'appui collégial de collègues ordonnés. Dans certaines situations inhabituelles de changement et de transition, lorsqu'on manque de pasteurs, lorsque les hommes sont à la guerre, sur les champs de mission et dans des endroits isolés, des femmes capables sont également appelées à exercer des fonctions pastorales. Elles organisent les églises, dirigent les cultes, prêchent, s'occupent d'écoles de théologie, apportent une aide sur le plan pastoral. Et pourtant, même lorsqu'elles ont une formation théologique, elles n'ont pas l'autorité de la fonction, elles ne participent pas aux instances de direction, elles manquent de soutien collégial et ne peuvent pas distribuer les sacrements. Elles sont également moins rémunérées que des pasteurs. La tradition réformée rattache étroitement l'ordination aux

fonctions du ministère. Si l'on fait confiance aux femmes pour exercer ces fonctions, il faut les ordonner. C'est une question de foi et de justice.

Dans les enquêtes, la plupart de nos Églises qui n'ordonnent pas les femmes n'indiquent pas la théologie comme motif, mais la culture. Certaines vivent dans des milieux où la société n'admet pas le leadership féminin. D'autres sont en situation minoritaire dans des pays en majorité catholiques romains ou orthodoxes, elles ressentent une pression œcuménique qui les empêche de faire des choses que leurs voisins pourraient considérer comme choquantes. Ces pressions culturelles sont importantes et parfois graves. Tout au long de son histoire, l'Église a dû faire face à ce genre de difficulté dans sa lutte pour rendre dans le monde un témoignage fidèle. La CMER doit accompagner ses Églises de sa solidarité. En Christ, nous sommes invités à être une nouvelle création, à transcender les aspects oppressants de la culture.

Depuis l'Assemblée générale de l'ARM à Séoul, en 1989, les Assemblées successives ont invité les Églises à réexaminer leur pratique, dans le cas où elles n'ordonneraient pas les femmes, et elles ont élaboré des moyens de les aider dans ce sens. On a demandé à celles qui ordonnent les femmes de voir si leurs pasteurs ont les mêmes possibilités d'affectation que les hommes et un salaire égal à travail égal. Cette enquête a été réalisée en 2009 par le bureau de partenariat entre femmes et hommes (ARM) et n'a pas apporté une information très précise, étant donné que beaucoup d'Églises n'ont pas bien répondu. Elle indiquait qu'au moins 42 Églises n'ordonnent pas les femmes au ministère de la parole et du sacrement. Elles se répartissent ainsi : Europe 7, Afrique 18, Moyen-Orient 3, Amérique latine 5, Asie 9. Depuis 2010, nous n'avons pas été en mesure d'énoncer une réponse claire provenant des Églises membres, mais les conseils régionaux qui nous ont permis de mettre à jour ces chiffres soulignent que ceux-ci sont toujours valables.

Nous cherchons maintenant à vivre notre engagement en faveur de la communion et de la justice avec cette Déclaration commune de foi, en priant : Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous !

ANNEXE D

MESSAGE ET DÉCLARATION SUR LA VISION

Un rêve pour notre communion

Notre vision est présentée en quatre mouvements : célébration, lamentation, engagement et rêve.

Nous célébrons

Pendant l'Assemblée générale, qui s'est tenue à Leipzig du 29 juin au 7 juillet 2017, la Communion mondiale des Eglises réformées a découvert et redécouvert combien nous avons à célébrer.

Nous célébrons l'Évangile de Jésus Christ et son pouvoir de renouvellement et de transformation. Il reflète le « visage brillant de Dieu » et met à bas les idoles de mort. Notre religion en est une de joie !

Nous célébrons les dons de la célébration, de la musique, du théâtre et de la danse qui nous ont élevés au-dessus nous-mêmes, nous liant à l'Esprit Saint, qui a jailli en notre étude de la Bible et notre prière quotidienne, et qui a donné l'inspiration de cheminer ensemble. Alors que nous participons à la Sainte Cène nous devenons le corps du Christ pour le monde.

Nous célébrons l'engagement à l'unité qui respecte la diversité et montre que nous vivons vraiment ce que veut dire être une Communion. Après seulement sept ans, nous parlons en tant que communion avec joie et enthousiasme de notre avenir ensemble.

Nous célébrons la forte inclusion des femmes et en un chemin plus clair vers la pleine égalité entre les femmes et les hommes dans nos structures et dans les ministères de nos Eglises.

Nous célébrons la présence la participation des jeunes. Ils et elles apportent à notre communion de l'enthousiasme et la conscience de nouveaux défis, renforçant notre responsabilité envers le futur et insistant sur des nouvelles formes de réformation.

Nous célébrons la façon dont nous avons vu cette Assemblée discerner et célébrer par des présentations à la fois brillantes et exigeantes, qui nous aident à trouver la pensée du Christ dans l'entrechoquement des crises de ce monde. Nous nous sommes

écoutés les uns les autres en groupes et nous sommes parvenus à des consensus dans les plénières en des façons qui valorisent les voix marginales et chercher l'unité de l'Esprit dans les liens de la paix.

Nous célébrons le caractère mondial de notre communion. Nous avons fait un pèlerinage aux sources de notre Réformation de 500 ans à Leipzig, Berlin et Wittenberg, et nous avons vue l'engagement réformé et transformant des Eglises d'Allemagne dans leur état, leur culture et leur histoire.

Nous célébrons l'accueil chaleureux et le soutien généreux de nos Eglises membres d'Allemagne quand nous avons aménagé dans notre nouvelle demeure à Hanovre.

Nous célébrons le fait que notre Communion avec d'autres communions chrétiennes ont adhéré à la Déclaration commune sur la doctrine de la justification, en ajoutant l'apport réformé sur la justice de Dieu dans une nouvelle compréhension de la grâce souveraine de Dieu. Puis dans le Témoignage de Wittenberg nous avons confirmé les espoirs d'un témoignage commun qui se voit déjà dans les Eglises membres unies et unifiantes.

Nous nous lamentons

Nous nous lamentons du mal commis par des gens partout au monde. La dépendance à l'argent et au pouvoir crée un système où seuls quelques privilégiés vivent dans le confort et use des ressources de notre planète pour leur bien propre, tout en ignorant la destruction et la cruelle pauvreté qu'ils laissent dans leur sillage. Les changements néfastes à l'environnement nous laissent dans un monde vacillant où tant la sécheresse que les inondations sont cause de réfugiés climatiques et l'extinction des espèces.

Nous déplorons toute violation des droits humains, particulièrement la violence où les femmes et les enfants sont exploités pour leurs corps ou punis pour avoir réclamé leurs droits, la violence envers la communauté LGBTQ+ et la violence raciale qui vont souvent de pair avec les politiques autoritaires.

Nous pleurons tous les victimes du terrorisme à travers le monde, reconnaissant que les guerres le désespoir et les idéologies fondamentalistes qui créent ce nihilisme et encourage plus de militarisation. Nous pleurons pour toutes les personnes réfugiées et déplacées. Nous prions pour toutes les miroités religieuses vivant constamment sous les menaces et nous nous souvenons particulièrement de nos sœurs et frères chrétiens qui sont persécutés.

Nous dérangés par le rétrécissement de la place de la foi dans plusieurs sociétés et institutions, alors que nous voyons le vide sécularisme incapable de résister à la

marchandisation de la vie et les idoles du nationalisme. Combien de fois l’Eglise est-elle mal préparée à se lever pour la Parole de Vie ?

Nous nous sommes rassemblés pour prier : “Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous.” Cette prière est à la fois une demande et une lamentation. Nous confessons à Dieu que tant dans le monde que dans notre Communion il y a encore de nombreuses injustices qui ont besoin de transformation.

Nous nous engageons

Comme les Réformateurs d’il y a 500 ans, hommes et femmes, nous nous tenons sur la solide fondation de l’amour et la justice de Dieu exprimées dans l’enseignement, la vie, l’œuvre, la mort et la résurrection de Jésus Christ.

Nous demandons la dignité et l’égalité pour tous et toutes. Nous nous engageons à protéger et à défendre ceux et celles qui sont abandonnés ou dont on abuse. Nous demandons la liberté de conscience et de liberté de religion. Nous nous engageons à défendre ces libertés face au fanatisme, à la violence fondamentaliste et la sécularisation.

Nous sommes libérés pour libérer. Ensemble, nous ne nous conformerons pas à ce monde, mais nous réformerons et transformerons ce monde par l’amour et la justice qui inclut tout le monde. Nous faisons nôtre l’appel de la religion de faire et de maintenir la paix, nous souvenant les démonstrations de prières de Leipzig qui ont mené à la libération de l’Europe de l’Est en 1989. Nous nous engageons au dialogue interreligieux et envers la paix, renforcés par les pratiques spirituelles de vie et, dans nos paroisses, des communautés d’amour.

Nous nous engageons fermement auprès de la Parole de Dieu qui renouvelle et transforme au-delà des frontières de cultures et de nationalité. Ceci nous permet de démanteler toute forme d’empire, comme statué dans la « déclaration de mission » de Jésus (Luc 4,16-18), et nous engage à bâtir des communautés de vie pour la dignité de tous.

Nous prenons position pour l’intégrité de la création, en commençant par un message au G20, l’incitant à maintenir l’Accord de Paris sur le climat. Nous nous engageons à aider à sauver la planète dont Dieu nous demande de prendre soin pour aujourd’hui et les générations futures.

Pour notre Communion, cette compréhension de notre participation dans la mission de Dieu veut dire qu’alors que nous portons l’Evangile jusqu’au bout du monde (Matthieu 28,18-20), nous continuons à être des Eglises qui parlent de façon prophétique dans des textes comme la déclaration de Barmen et les confessions de Belhar et d’Accra. Nous accompagnons et nous tenons mutuellement imputables en un

leadership partagé, renforçant nos conseils régionaux et nos réseaux internationaux, avec les « livres de paix » qui aident à notre prière et nos actions de solidarité. Nous nous engageons à encourager nos membres à donner et partager leurs dons spirituels et matériels come bénédiction pour notre Communion et pour le monde.

Sous la souveraineté de Dieu, nous cherchons à comprendre les structures économiques, technologiques et politiques qui augmente la domination, afin de les abattre. Nous travaillons, ce qui est essentiel pour cette tâche, sur des alternatives qui donnent corps à la vérité et la réconciliation and construit le bien commun. Par la consultation et l'étude théologique, nous affrontons des questions cruciales qui menacent notre unité, cherchant à aime tous ceux que Dieu aime comme des communautés de grâce et de foi.

Nous rêvons

Nous désirons être une Communion qui brule d'amour et de joie comme l'ont fait le cœur des disciples au repas d'Emmaüs (Luc 24,32). Que cette puissance de rédemption nous mène vers de nouveaux horizons, nous chemins illuminés par l'Esprit, afin d'être une lumière pour le monde.

Nous rêvons d'une Eglise reconnue pour son amour; un corps dont le cœur est rempli de compassion et les mains sont tournées pour rejoindre, prendre soin et relever les autres à la marge et dans le plus grand besoin.

En même temps, nous rêvons d'une Eglise réformée et réformatrice au rythme de Dieu, afin que le monde nerveux et rapide puisse connaître une Eglise plus vive et dynamique, une Eglise qui utilise la technologie pour créer des incubateurs de solutions de paix, d'abondance et de joie.

Nous prions pour une Eglise qui a un demain plus clair; une vision si forte qu'elle invite les gens et les communautés dans ce demain dans une humble mais irrépissible confiance et détermination, quels que soient les obstacles. Que nous soyons cette Communion qui ne sera jamais distraite de son appel, qui n'abandonnera jamais l'unité, et n'arrêtera jamais d'abattre même ses propres barrières dans notre service pour Dieu au-delà de toutes frontières.

Dans un monde où il y a de plus en plus de migrants et de réfugiés que ceux qui fuient les impacts de l'empire soient nos membres les plus précieux et soient des pèlerins avec nous vers la nouvelles terre et les nouveaux cieus de Dieu.

Nous attendons un Eglise que repousse les dieux de mort avec la puissance du Dieu de la Vie.



Documents supplémentaires

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 1 ALLOCUTION DU PRÉSIDENT JERRY PILLAY

Introduction

1. Le psaume 8 parle de la majesté de Dieu et reconnaît que Dieu est le créateur des cieux et de la terre : “SEIGNEUR, notre Seigneur, Que ton nom est magnifique par toute la terre ! Mieux que les cieux, elle chante ta splendeur !” (TOB) Il souligne le fait que Dieu a le contrôle, même si parfois ça ne semble pas être le cas.
2. Le monde d’aujourd’hui est en crise ! On y retrouve tant de souffrances, de peines, de tumulte et de conflits. La violence se voit partout autour de nous, de même que la peur, le terrorisme, les emprisonnements politiques, les désastres naturels, la pauvreté, la discrimination basée sur le genre, la famine, les maladies endémiques, les conflits religieux, le fondamentalisme religieux, les guerres, l’immigration forcée, les régimes dictatoriaux, les abus contre les femmes et les enfants, et je pourrais continuer.
3. Au milieu de tout ceci, il est possible de ne plus pouvoir comprendre ce qui se passe. Nous avons la tentation de remettre en question la présence de Dieu. Le psaume 8 nous rappelle que Dieu est présent et que Dieu tient tout dans ses mains. L’apôtre Paul résume cette vérité en Romains 8,22-23. Il déclare : « Nous le savons en effet : la création tout entière gémit maintenant encore dans les douleurs de l’enfantement. Elle n’est pas la seule : nous aussi, qui possédons les prémices de l’Esprit, nous gémissons intérieurement, attendant l’adoption, la délivrance pour notre corps. » L’apôtre fonde ses propos sur

l'espérance que nous avons en Jésus Christ. Bien plus, l'Esprit Saint nous aide dans nos luttes et « intercède pour nous en gémissements inexprimables » (v.26). Les réalités de ce monde et de l'Église nous appellent au renouveau et à la transformation.

4. Il y a 500 ans les Réformateurs étaient inquiets de l'état de l'Église. Le concept de renouvellement n'est pas étranger aux Églises réformées. En fait, au cœur de la Réformation il y avait une intention de réformer, de revivifier et de renouveler l'Église. Pour bien comprendre l'œcuménisme il est essentiel de se dire que les Réformateurs n'avaient pas l'intention de fonder une nouvelle Église mais ont cherché à réformer l'Église dans son ensemble. Pour eux, l'Église était déphasée quant à la réalité de l'époque sur des sujets comme la corruption financière, l'immoralité sexuelle et le pouvoir politique.
5. Des Réformateurs comme Luther, Calvin, Zwingli et d'autres ont appelé à un « réveil » de l'Église afin de régler ces enjeux. Et en faisant cela, ils n'ont pas hésité à montrer du doigt les inaptitudes et la corruption de l'Église qui avaient des conséquences sur sa vie, son témoignage et sa théologie. Celles-ci, par exemple, sont mises en exergue dans le 95 Thèses de Luther et dans le livre *Supplication et remontrance sur le fait de la chrétienté et de la réformation d'Église faite à l'Empereur* (1543). Le renouvellement aura des impacts sur la structures, la politique, la théologie, le culte et le témoignage de l'Église. La tentative de renouveler et réformer l'Église aura également d'importants impacts sur la société comme telle.
6. Et aujourd'hui, 500 ans après, nous ressentons encore davantage le besoin de renouveau et de transformation tant de l'Église que de la société. C'est ce que, à l'évidence, nous avons essayé d'exprimer dans le thème que nous avons choisi pour notre Assemblée générale : « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous. »
7. Le thème est une prière au « Dieu vivant » qui parle de la présence et de la puissance de Dieu dans le monde. La puissance de la résurrection nous démontre qu'il n'y a rien dans le monde que Dieu ne peut surpasser. L'évangéliste Marc dit qu'en Christ, Dieu surpasse les dangers, les démons et la mort (chap. 5). La croix nous montre par quel moyen Dieu va restaurer et sauver le monde. Ce n'est que par l'amour ! Ce thème se dit comme une prière à Dieu qui vit et qui règne dans le monde. C'est une prière que Dieu fasse de l'Église et du monde ce que Dieu désire et envisage pour nous, et que Dieu use de nous pour changer ce monde afin qu'il reflète son règne et sa présence qui apportent la justice, la paix, l'amour et l'abondance de vie pour tous les êtres. Que veut dire être renouvelés et transformés ?
8. Le mot « renouveler » implique que nous avons perdu quelque chose et que nous devons revenir à ce que nous devrions être, pour recommencer ou reprendre, pour revenir à un état antérieur, pour remplir, revivifier ou

ré-établir, pour renouveler. C'est le premier pas d'une vraie transformation. De plusieurs façons, l'Église a perdu, négligé, oublié ou abandonné son appel. Nous sommes appelés à proclamer la Bonne Nouvelle du salut et de la vie en Jésus Christ mais nous avons dévié de notre objectif premier d'Église.

9. Le mot « transformation » signifie changer du tout au tout. Il a le même sens que « transfiguration » (Mat 17,2) ou métamorphose qui signifie (se) changer en autre chose. L'image est celle d'une chenille qui se change en quelque chose de très différent quand elle devient un papillon. Ainsi, comment cherchons-nous le nouveau et la transformation ? J'y reviendrai.
10. Le « nous » de notre thème fait référence tant à l'Église qu'au monde. Nous savons que l'Église a grand besoin de nouveau et de transformation autant que le monde avec toutes ses injustices, sa corruption, tromperies et iniquités. Nous avons donc besoin de nous parler en premier lieu avant de pouvoir dire au monde quoi faire ou ne pas faire. D'une certaine façon, l'Église est un microcosme du monde plus que d'être une tête de pont vers un monde alternatif de justice, de paix et de plénitude de vie pour tous (Jean 10,10)
11. Ma présentation va porter sur quatre sujets majeurs : 1- le 500^e anniversaire de la Réformation de Luther, 2- la vie et le témoignage de la Communion mondiale des Églises réformées (CMER) de Grand Rapids (2010) à Leipzig, 3- des pistes de réflexion sur l'avenir de la CMER, et 4- des remerciements à ceux et celles qui ont contribué à la vie et au travail de la CMER ces sept dernières années.

La Réformation de 2017

12. 2017 est sans nul doute une importante année pour les Églises protestantes et réformées alors que nous célébrons le 500^e anniversaire de la proclamation des 95 thèses de Martin Luther à Wittenberg. Sans doute aucun, le courage de Luther à confronter l'Église de son époque a pavé la voie à d'immenses changements dans la vie, l'œuvre et le témoignage de l'Église. Luther n'avait pas l'intention de se séparer de l'Église catholique romaine mais d'y apporter nouveau et transformation. Cette tentative a indubitablement mené à d'énormes conséquences sur les structures sociales, politiques et économiques qui ont remis la société en question et l'ont également transformée.
13. Un très grand nombre d'activités et d'événements ont lieu partout dans le monde pour célébrer cet anniversaire. Les Églises, les universités, les séminaires, l'Église évangélique d'Allemagne (EKD), la Fédération luthérienne mondiale et plusieurs autres ont organisé divers événements pour célébrer le 500^e anniversaire de la Réformation. La CMER participe

également à ces célébrations. Une des questions qui se posent à nous est : pourquoi donc la CMER célèbre l'anniversaire de la Réformation en 2017 alors que ce devrait être un événement qui concerne les luthériens ?

14. En fait, c'est une question qui mêle bien des gens, qu'ils soient des chrétiens réformés ou autres. Je vais maintenant me risquer à offrir quelques pensées quant aux raisons pourquoi la CMER a choisi de participer aux célébrations de 2017 de l'anniversaire de la Réformation et ce que nous désirons apporter à ces célébrations de grande portée.
15. Premièrement, l'Alliance réformée Mondiale (ARM) et le Conseil réformé œcuménique (REC) se sont unis dans une célébration historique en 2010 pour fonder ce qui s'appelle maintenant la CMER. Cette nouvelle institution comprend 230 Églises membres réparties dans 109 pays de par le monde totalisant 80 millions de personnes qui font partie d'Églises, réformées, congrégationalistes, presbytériennes, vaudoises et unies et en cours d'unification. À ce point de vue, sur le terrain, à travers le monde, il existe des liens solides entre les chrétiens luthériens et réformés. C'est le plus évident dans les Églises unies et en cours d'unification. Ainsi, de tels liens profonds ont fait que les célébrations de la Réformation sont une réalité que peuvent observer bien des chrétiens de par le monde et une expérience partagée sur le terrain, tout particulièrement dans la vie des paroisses unies.
16. Deuxièmement, la Réformation n'est pas centrée sur une personne ou sur un événement mais sur plusieurs contributions de divers individus comme Luther, Melancthon, Zwingli, Bucer, Calvin, Knox et autres. La Réforme luthérienne a été à l'origine un mouvement académique initié par Martin Luther qui voulait réformer l'enseignement de la théologie à l'Université de Wittenberg, surtout que Luther se préoccupait de la doctrine de la justification. Toutefois, avec le temps le programme de Luther d'une réforme académique s'est transformé en un programme de réforme de l'Église et de la société. Ses idées ont influencé des mouvements de réforme qui ont ouvert la voie à une nouvelle pensée religieuse et sociale en Europe.
17. Les origines de l'Église réformée s'inscrivent dans des développements au sein de la Confédération suisse. Alors que l'origine de la Réforme se situe premièrement dans un contexte académique en Allemagne, l'origine de l'Église réformée se trouve plus dans des tentatives de réformes morales et liturgiques selon des critères plus bibliques. On utilise souvent terme « calvinisme » (Jean Calvin) pour référer aux idées religieuses des Églises réformées. On décourage maintenant l'utilisation de ce terme parce que la théologie réformée puise à une variété de sources autres que Calvin lui-même (McGrath 2012:8). En fait, il est généralement admis que les idées de Calvin ont été subtilement modifiées par ses successeurs et se sont transformées en quelque chose de nouveau. Tant les idées de Luther que de Calvin se sont

étendues ultimement au-delà de leur région locale et ont atteint des lieux comme l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Écosse, la France, et aujourd'hui au-delà même de ces pays, touchant l'Amérique latine, les pays du Sud et d'autres parties du monde. Par exemple, John Witte Jr. A récemment noté que les enseignements de Calvin sur l'autorité et la liberté, les devoirs et les droits, et sur l'Église et l'État ont influencé plusieurs terres protestantes. Il décrit cela comme le résultat de son adaptabilité, ceci « a rapidement fait du calvinisme moderne, l'une des forces principales du constitutionnalisme occidental. » Selon Witte, « nombre de nos fondements de la compréhension occidentale des droits civils et politiques, du pluralisme social et confessionnel, du contrat fédéraliste et social, et davantage, doivent beaucoup aux réformes théologiques et politiques calvinistes. » (Witte, 2007:2).

18. Ainsi la Réformation, comme nous l'entendons aujourd'hui, est très diverse, complexe et étendue, comprenant un grand volume de rencontres et d'expériences. En ce sens, la Réformation inclut différentes Églises, pays et mouvements, et toutes ces expériences, incluant la Réformation de Martin Luther, font partie d'une pleine compréhension et appréciation de la Réformation. C'est tout d'abord pour cette raison que la CMER s'est engagée dans les célébrations de la Réformation de 2017.
19. Troisièmement, ces dernières années s'est développé un processus de convergence bienvenu entre l'Église catholique-romaine, les luthériens et les méthodistes. En 1999, après plusieurs années de dialogue intense, les catholiques romains et les luthériens ont signé la Déclaration commune sur la doctrine de la justification (DCDJ) qui sera ensuite ratifiée par les méthodistes en 2006. Ceci démontre très clairement que ce qui aura été le signal rouge clignotant de la Réformation s'est éteint dans la concorde. Les anathèmes mutuels du 16^e siècle, tout en étant vus comme de salutaires avertissements, ont été mis de côté comme ne s'appliquant plus à la situation présente. Ceci a été très fortement découvert et exprimé dans le Dialogue réformé-luthérien. Plusieurs années de dialogue avec les luthériens nous ont montré que nous avons plus en commun théologiquement que nous l'aurions cru autrement.
20. À cet éclairage, la CMER a très bien accueilli l'invitation de concorde œcuménique de la DCDJ. En apportant sa propre contribution à la DCDJ, la CMER a souligné ses points d'accord avec les catholiques et les luthériens, et, de façon plus significative, a exprimé son souci que la Déclaration commune demeure silencieuse sur la relation entre justification et justice. Cette suggestion a été bien reçue par les luthériens et les catholiques. La CMER a décidé que s'associer au DCDJ devrait se faire lors d'un événement spécial durant son Assemblée générale de 2017. Cette idée a pour but de créer un grand événement œcuménique qui ne comprendrait pas seulement

les luthériens, les catholiques et les méthodistes mais également d'autres dénominations. Nous voulons faire de ce culte et de ce rassemblement œcuménique une forte déclaration sur l'unité et le témoignage chrétiens.

21. Pour Jean Calvin, l'unité faisait partie de la nature de l'Église. Son quatrième livre de l'Institution est une vive expression de cette conviction : « De la vraie Église, avec laquelle nous devons garder l'union parce qu'elle est la mère de tous les fidèles » (Inst 4,1). Il a fait des efforts constants pour éviter la rupture avec l'Église de Rome. En particulier, il a travaillé d'arrache-pied pour l'unité des diverses Églises de la Réforme. Sur le sujet, il supposait que du moment qu'un accord sur l'essentiel existait, il pouvait exister une diversité entre les Églises locales. L'Église-une est constituée de plusieurs dénominations chrétiennes qui sont unies sur l'essentiel de la foi et qui se reconnaissent les unes les autres sur cette base. Les théologiens réformés continuent d'espérer qu'un jour les Églises divisées se rassembleront dans un conseil universel et confesserons ensemble les vérités fondamentales de l'Évangile.
22. Au long des siècles, les Églises chrétiennes ont été à l'origine de nombreuses initiatives vers l'unité, tant à l'interne qu'entre les dénominations. Le durcissement de la tradition réformée dans l'orthodoxie réformée des 17^e et 18^e siècles et les scissions qui en ont résulté ont provoqué des contre-mouvements. Dans les mouvements tant du piétisme que du Réveil se trouvait la recherche d'unité. Malgré de nombreux défis, les théologiens réformés ont joué un rôle remarquable dans les débuts et la formation du mouvement œcuménique moderne (par ex, F.F. Ellinwood, William Paton, Wilfred Monod et Adolf Keller). La pensée de certains théologiens réformés a eu une influence décisive dans mouvement œcuménique naissant (par ex, Karl Barth, John Mackay, Lesslie Newbigin, Hendrikus Berkhof). On dit souvent qu'être réformé c'est être œcuménique. Ceci a été, sans aucun doute, clairement visible dans l'histoire des Églises réformées dans le monde. La CMER considère avec grand sérieux l'appel à l'unité chrétienne et aux partenariats œcuméniques.
23. D'une certaine façon, nous espérons nous servir des célébrations de la Réformation de 2017 pour nous rapprocher de notre vision de l'unité chrétienne. La CMER a clairement déclaré lors de sa constitution à Grand Rapids en 2010, qu'elle est *appelée à la communion et engagée envers la justice*. Nous voyons l'appel à la communion pas seulement dans le renforcement de nos relations au sein de la famille réformée, mais dans le travail actif pour l'unité et le témoignage chrétien dans le monde.
24. En plus de notre association à la DCDJ, durant le l'Assemblée générale nous signerons un document « Le témoignage de Wittenberg » avec la Fédération luthérienne mondiale à Wittenberg. Ce dernier document, qui provient du dialogue réformé-luthérien, a pour but d'être une expression visible d'unité

et de témoignage chrétien dans le monde. Il mène les prochaines étapes du dialogue à des niveaux supérieurs. Peut-être servira-t-il d'engagement symbolique au processus vers l'unité, surtout en la présence d'autres dénominations.

25. Wittenberg, nous croyons, est un lieu important pour cet événement parce que symboliquement il représente la brisure de l'unité de l'Église chrétienne au 16^e siècle. En ce 500^e anniversaire de la Réformation de Luther, ce sera des plus significatifs de tourner la vague à l'envers et de communiquer un nouveau message. Wittenberg peut maintenant être symbole du renouveau de l'Église et de l'espérance que la division de l'Église peut être rétablie. En conservant son intense appel à la communion, la CMER désire célébrer la Réformation de 2017 en œuvrant vers l'unité chrétienne en des partenariats et des engagements œcuméniques plus profonds. C'est ce que la CMER apporte à ces célébrations.
26. Quatrièmement, la CMER voit l'anniversaire de la Réformation de 2017 comme un moment idéalement propice au renouveau et à la transformation. Dans un monde qui change rapidement, il est important de poser des questions nouvelles sur la pertinence et la contribution de la foi et de la tradition réformée. Je reviendrai sur ce point dans la troisième section de ma présentation où je me concentrerai sur la vision et l'avenir de la CMER. Pour l'instant, je suis confiant que vous pouvez voir et apprécier certaines des raisons pourquoi la CMER participe aussi au 500^e anniversaire de la Réformation de Martin Luther.
27. La Réformation du 16^e siècle est reconnue comme un point tournant dans l'histoire. Son but était de rendre les enseignements de l'Église et la vie du peuple en accord avec la Parole de Dieu. C'était une époque de grands changements qui transformé autant l'Église que la société. Nous vivons toujours aujourd'hui son immense impact et ses répercussions. La CMER célèbre la Réformation, y compris la Réformation de Luther, dans l'espérance et la prière pour l'unité chrétienne, un engagement renouvelé à la mission, la justice et le travail œcuménique. À la lumière de la réalité de notre monde et le virage du christianisme vers le Sud, la CMER prie et travaille pour le renouvellement de la théologie et de la spiritualité réformées. Nous nous joignons aux célébrations de 2017 dans l'espérance et la joyeuse anticipation de l'Esprit de Dieu qui continue à transformer autant l'Église que le monde.

De Grand Rapids à Leipzig : Questions administratives

28. De fait, la marche de Grand Rapids à Leipzig n'a pas été facile, tout en étant remplie de joies et d'anticipation de l'émergence de quelque chose de nouveau et de rafraîchissant dans le travail, le témoignage et la vie de la CMER.
29. En 2011, nous avons découvert que la CMER n'était pas une organisation en bonne santé financière. Alors que nous avons tout fait pour soutenir nos programmes, les fonds pour notre budget de fonctionnement (salaires et administration) n'étaient plus suffisants pour maintenir la CMER à flot. Ce n'était qu'une question de temps avant de frapper un mur financier. Nous avons dû penser de façon créative et radicale pour trouver comment faire face à cette crise financière. Nous savions que réduire un personnel de bureau déjà réduit n'offrirait pas une porte de sortie si nous voulions continuer de maintenir notre pertinence et notre efficacité dans ce que nous faisons en tant qu'organisation.
30. Après bien des délibérations, consultations et débats, le Comité exécutif de la CMER a décidé de déménager de Genève à Hanovre en Allemagne. Ce déménagement était nécessaire parce que nous nous sommes aperçu que c'était trop cher de rester à Genève, et le taux de change du dollar US au Franc suisse n'améliorait rien. En fait, pour le dire le vrai, étant restée à Genève la CMER serait en faillite. Merci à Dieu que ce déménagement à Hanovre nous a placés dans une situation stable et sûre, même si nous affrontons d'autres défis.
31. Ce n'était pas, bien sûr, une décision facile que de quitter Genève. Nous avons essayé le plus possible d'y rester par des discussions avec nos partenaires œcuméniques, nos Églises membres et le canton suisse, autant qu'ils désiraient aussi que nous restions; ce n'était simplement plus possible de rester à Genève d'un point de vue financier. Nous sommes reconnaissants à nos Églises membres de là-bas qui ont vraiment fait tout ce qu'elles pouvaient en ce domaine.
32. Nous avons réalisé que nous avons beaucoup à perdre d'un tel déménagement. Dans mon rapport de 2013 au Comité exécutif, j'ai souligné cette perte : « Il est vrai que nous avons beaucoup à perdre en déménageant à Genève. Genève est au cœur de l'histoire et de l'expérience de la Réforme si nous pensons à l'œuvre et à l'apport des réformateurs comme Jean Calvin, etc. Une autre importante perte est la présence et les contacts que nous avons avec nos partenaires œcuméniques au Centre œcuménique à Genève. On ne pourra certainement jamais retrouver cette situation où que ce soit dans le monde alors que nos contacts avec le Conseil œcuménique de l'Église (COÉ), la Fédération luthérienne mondiale (FLM) et les nombreux autres nous mettaient en contact avec les grands sujets de l'heure; notre engagement œcuménique commun, nous aidait à planifier nos rencontres avec le COÉ en même temps pour réduire les coûts de déplacement, et nous donnait accès

à de nombreux experts œcuméniques et des expériences qui, normalement, nous n'aurions pu faire nous-mêmes. Cependant, la décision de déménager à Hanovre a été prise et alors que nous effectuons ce déménagement, qui devrait être complété à la fin de 2013, nous devons nous poser d'importantes questions quant à notre future vie œcuménique, nos partenaires, nos priorités et nos stratégies. Quelles perspectives œcuméniques ou profils ce déménagement à Hanovre apportera à la CMER ? » Je parle de ça afin d'exprimer la douleur et le dilemme d'avoir eu prendre cette décision de déménager. Ce n'était pas facile !

33. Le Comité exécutif, à travers ses responsables, a élaboré un processus qui impliquait envoyer des évaluateurs professionnels dans aux moins quatre différentes parties du monde pour évaluer l'enjeu de l'emplacement, et a appelé les Églises membres à nous envoyer et imaginer les possibilités de déménagement de la CMER dans leur pays ou leur ville. Concernant cette dernière tentative, les réponses n'ont pas été très bonnes. Quelques Églises membres ont répondu mais la plupart ne pouvaient apporter aucune aide ou soutien financier à la CMER. L'option offerte par l'Alliance réformée, à Hanovre, a été retenue et le reste fait partie de l'histoire. J'apporte ce point pour souligner le temps, les efforts et le soin pris dans cette tentative de relocaliser les bureaux de la CMER.
34. Nous sommes reconnaissants à l'Alliance réformée et aux Églises en cours d'unification et unies d'Allemagne qui nous ont reçus très chaleureusement et qui ont tout fait pour que notre déménagement là-bas se fasse de la meilleure façon possible. Nous leur disons aussi merci pour les ressources supplémentaires qu'elles ont apportées dans le soutien du travail de la CMER. Je sais qu'il y a eu certaines inquiétudes quant à une « prise de contrôle allemande » de la CMER. Cependant, je peux vous assurer sans aucune réserve que ce n'est pas le cas. Alors qu'on s'attend à devoir s'adapter au contexte allemand et fonctionner selon ses règles et ses règlements, nous nous sommes indéniablement arrangés pour sécuriser notre droit de travailler comme organisation internationale. Je veux exprimer ma plus sincère reconnaissance et appréciation à notre Trésorier général, Johann Weusmann, pour son dur et efficace travail d'avoir réglé tous les aspects juridiques et même de s'être organisé pour nous obtenir quelque chose comme un statut privilégié à Hanovre.
35. Nous sommes maintenant bien installés à Hanovre et même si nous ressentons une sorte d'isolement œcuménique par rapport à ce que nous avions avant, nous arrivons à valoriser davantage et à mettre plus d'efforts à développer nos partenariats et notre travail œcuménique. En fait, à certains endroits nous avons même développé des liens plus forts. Nous sommes reconnaissants pour les contacts et l'appui de la EKD (l'Église Évangélique d'Allemagne) et d'autres organisations basées en Allemagne.

Finances

36. Nous rendons grâce à Dieu que notre situation financière est maintenant relativement stable. Nous exprimons nos remerciements les plus sincères et notre appréciation à notre Trésorier général, et à d'autres, pour leur incroyable travail pour récolter des fonds et équilibrer le budget. Nous sommes incroyablement bénis avec en place des mécanismes bien structurés pour gérer nos finances, élaborer nos budgets, assurer des rapports à jour et établir les audits adéquats. Nous remercions le Bureau des audits de la EKD pour son excellent travail et le Comité de finances pour son engagement.
37. Je dois admettre, cependant, qu'il y a certains soucis quant aux projections futures de croissance financière. Nous avons absolument besoin de financer davantage notre budget d'opération. Tout en remerciant les Églises membres et d'autres en Allemagne de leur soutien, nous devons nous dire qu'il n'est pas viable de dépendre autant de ces deux sources. Nous étions heureux de recueillir un montant substantiel de fonds de l'Allemagne afin d'organiser cette Assemblée générale mais je me demande vraiment si c'est quelque chose que nous pourrions répéter à l'avenir. Je suis très inquiet de notre capacité financière d'organiser d'autres Assemblées générales. Ce que nous recevons de nos Églises membres n'est pas suffisant pour maintenir le travail de la CMER.
38. Pendant longtemps, nous avons été bénis de ce que même si les fonds pour notre budget d'opération diminuaient, les budgets de nos programmes étaient bien soutenus. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers nos partenaires œcuméniques qui ont magnifiquement appuyés notre travail, principalement le travail de Théologie et Justice. Toutefois, certaines de ces organisations traversent aussi des temps difficiles financièrement. Nous sommes reconnaissants qu'elles n'ont pas toutes ensemble arrêté leur contribution financière mais qu'elles ont, dans certains cas, réduit leur appui. Nous sommes heureux de constater qu'en ce moment plusieurs de nos partenaires œcuméniques cherchent à être mieux en lien avec nos programmes plutôt que de gérer les leurs propres. Ils expriment une grande appréciation de ce que nous faisons et désirent toujours plus faire partie du travail qui est le nôtre.
39. Je veux exprimer mes sincères remerciements au Conseil pour la mission mondiale (CMM) qui nous a fait un don d'un million de Livres pour aider à la pérennité de la CMER. Cette généreuse contribution et appui à la CMER parle d'elle-même de leur engagement et de leurs efforts de nous voir réussir. Merci beaucoup !
40. Nous nous sommes penchés sur un plan stratégique de collecte de fonds. Le Comité exécutif a demandé à deux responsables de nommer une équipe de personnes qualifiées afin de nous aider avec un fonds de développement et un

plan de durabilité financière. Ceci est toujours en cours du fait que rassembler un tel groupe dans notre contexte global est tout un défi.

41. Il est absolument essentiel et critique que la CMER prenne du temps, de l'énergie et des efforts pour mettre sur pied des stratégies de stabilité financière si nous voulons assurer notre avenir. Il est évident que nous avons besoin de nos sources de revenus, autres que nos Églises membres, si nous voulons poursuivre avec succès notre appel et notre travail. Il est impératif aussi que ceci soit repris en main par le nouveau Comité exécutif.

Plan stratégique

42. En 2010, immédiatement après l'Assemblée générale d'unification, un groupe de personnes s'est réuni à ma demande pour proposer un plan stratégique pour la CMER. Même si le Conseil général avait donné un mandat clair d'être *appelés à la communion et engagés à la justice*, il fallait établir une direction claire et un programme pour notre organisation.
43. L'Équipe de planification stratégique a produit un plan vraiment formidable pour orienter le travail de la nouvellement formée CMER. Ils ont proposé une nouvelle Déclaration de Vision et Mission avec des valeurs qui doivent imprégner le travail, la vie et le témoignage de notre organisation. De plus, en continuité avec la Déclaration de Vision et Mission, ils ont proposé cinq directions clés pour la CMER : *mission, communion, justice, théologie et engagement œcuménique*. Comme j'en ai donné abondamment parlé dans mes rapports au Comité exécutif ces dernières années, je n'élaborerai pas davantage. Vous pouvez les lire sur notre site internet. De toute façon le livret De Grand Rapids à Leipzig couvre très bien la question de même que le rapport du Secrétaire exécutif.
44. Je suis heureux de souligner que le Comité exécutif a entièrement endossé la Déclaration de Vision et Mission et les cinq directions clés en 2011, qui sont alors devenues l'horizon de tout notre travail. Notre programme d'activités et notre agenda de travail ont été établies en fonction de ces directives.
45. Malheureusement, de 2011 à 2013 nous avons très occupés par des questions internes reliées aux finances, la relocalisation, le déménagement à Hanovre et la nomination de nouveau personnel, y compris notre nouveau secrétaire exécutif. Bien que notre travail se soit poursuivi durant ce temps intense, on peut dire que notre travail à promouvoir notre mission et notre direction stratégique a été quelque peu perturbé et ralenti.
46. Cependant, cela a vite été corrigé dans notre plan stratégique révisé dans lequel nous avons consciemment établi des actions spécifiques dans chacune des cinq directions clés (le secrétaire exécutif en dira plus là-dessus). Je

suis heureux de souligner que nous avons réussi à les mettre sur pied et cela a créé une nouvelle énergie et a placé la CMER dans une nouvelle vague d'acceptation, de reconnaissance et d'appels de soutien de la part de nos Églises membres et nos organisations partenaires. Nous sommes vraiment reconnaissants à Dieu pour ce merveilleux virage et pour la haute appréciation, l'impact et la valeur que semble avoir trouvés la CMER, surtout dans les enjeux mondiaux. Nous venons à cette Assemblée générale sachant que la CMER est un lieu très sûr, stable et efficace alors qu'elle poursuit son engagement dans la mission de Dieu dans le monde.

Le Personnel

47. Nous sommes très reconnaissants envers les membres de notre personnel aux bureaux de la CMER pour leur travail dans leurs domaines et leurs dossiers respectifs. Une bonne partie de notre personnel de Genève n'est pas venue avec nous à Hanovre à cause, nous le comprenons bien, d'implications personnelles. Nous sommes reconnaissants du travail accompli par le pasteur Setri Nyomi, en son rôle de Secrétaire exécutif, dans la supervision du déménagement à Hanovre et l'organisation des bureaux en nouvel endroit. Nous sommes très reconnaissants envers nos employés des bureaux de Genève qui ont décidé de ne pas venir à Hanovre. Leurs années de travail précieux et fidèle compteront toujours pour nous. Un merci spécial à Kristine Greenway en tant que Secrétaire exécutive pour les Communications.
48. Je veux sincèrement exprimer ma gratitude au pasteur Nyomi pour ses 14 années de service à l'ARM et à la CMER. En effet, ses années de service fidèle nous ont édifiés et nous ont permis d'accomplir de grandes choses. Nous lui souhaitons, à lui, à sa femme et sa famille les bénédictions infinies et la force de Dieu dans son ministère au Ghana.
49. Nous sommes reconnaissants de la venue à bord de notre nouveau Secrétaire général le pasteur Chris Ferguson. Son énergie, sa vision œcuménique, ses contacts et son habileté à mener à bien la vision stratégique de la CMER nous ont énormément permis de maintenir et d'élever l'image de la CMER. Ceci est évident dans les nombreuses demandes de collaboration et d'accompagnement solidaires que nous recevons des Églises membres et de nos partenaires.
50. Je veux souligner avec reconnaissance et appréciation le travail du pasteur Douwe Visser, en tant que Secrétaire exécutif de Théologie, Communion et Mission, durant tant d'années. Il a déménagé avec la CMER à Hanovre. Malheureusement, à cause d'une opération majeure au genou qui l'empêchera de travailler pour au moins neuf mois, il a décidé de prendre une pré-retraite

à la fin de juillet 2017, ce qui fait que ce poste est maintenant ouvert. Nous avons requis les services d'autres personnes pour l'aider dans ses tâches, particulièrement dans ces temps de préparation de notre Assemblée générale de 2017.

51. Je veux exprimer ma sincère reconnaissance à la pasteure Dora Arce-Valentin pour son travail en tant que Secrétaire exécutive de Justice et Partenariat. Dora est arrivée au moment délicat de notre crise financière et de notre déménagement à Hanovre. En dépit de tous les défis, elle a parfaitement bien accompli son travail dans son nouveau poste. Nous apprécions sa présence, sa personnalité et son travail accompli toutes ces années. Son mandat arrive à échéance à la fin décembre 2017. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.
52. Phil Tanis, Secrétaire exécutif pour les Communications a beaucoup fait pour améliorer le dossier des communications. Nous pouvons maintenant traduire le plus gros de nos productions dans au moins huit langues différentes. Nous avons grandement amélioré notre site internet et les réseaux sociaux. Nous remercions Phil pour son travail incessant dans ce domaine et nous prévoyons encore de nouveaux développements pour améliorer notre potentiel et nos capacités en communication.
53. Il a résulté du déménagement à Hanovre, comme prévu, une équipe d'employés complètement renouvelée. Nous sommes reconnaissants de leurs services dans les responsabilités respectives et nous sommes confiants qu'ils continueront d'aimer travailler pour la CMER. Nous avons affronté certains défis en cette période transition mais ils ont été résolus avec soin et satisfaction.
54. Les postes vacants de Secrétaire exécutif de Théologie et Secrétaire exécutif Justice, avec la retraite de Douwe Visser et la fin du mandat de Dora Arce-Valentin, ont certes créé un vide aux bureaux. Les directeurs, en consultation avec le Comité exécutif, ont décidé de tenter de remplir ces postes afin de permettre une poursuite efficace du travail de la CMER. Ces postes ont été redéfinis et les structures administratives ont été retravaillées pour combler nos besoins. Au moment où j'écris cette présentation, le processus de nomination des nouveau secrétaires exécutifs est presque complété. Nous espérons pouvoir faire des annonces lors de l'Assemblée générale.

Le travail du président

55. C'est avec joie et plaisir bien sûr que j'ai visité Églises membres, assemblées générales et événements spéciaux ou que j'ai offert des allocutions ou des présentations académiques en divers lieux ces dernières années. C'était bien d'aller voir les régions de la CMER et de mieux connaître leurs luttes et leurs

joies, et de pouvoir tracer des chemins d'avenir en plusieurs régions troublées. C'était encourageant de savoir que bien des gens se tournent vers la CMER pour son leadership, son soutien et ses conseils dans plusieurs enjeux. On nous a demandé notre aide dans de nombreux lieux, particulièrement sur des questions qui provoquent chez nos Églises membres de nombreux défis, comme la sexualité humaine, les luttes de pouvoir, les conflits ecclésiaux, les initiatives de paix, etc. Nous sommes heureux, effectivement, de venir en aider et d'accompagner nos membres en ces situations et, nous l'espérons, d'aider à faire une différence.

56. Les défis de la relocalisation, les contraintes financières, les questions de personnel, et d'autres enjeux au sein de la CMER ces sept dernières années ont nécessité beaucoup de mon temps et de mon énergie. Ça a été exigeant, certainement, et surtout ces dernières années, mais ça aura été une joie immense que d'être impliqué dans l'œuvre de la CMER. Et c'est une joie encore plus grande de savoir que malgré nos défis, la CMRE est forte et prête à s'engager dans une nouvelle phase de son travail.
57. Une bonne partie de mon travail ces dernières années, avec les secrétaires exécutifs, était relié à l'accompagnement d'églises en situation de conflits. Je suis content que la plupart d'entre eux se soient bien terminés et que les Églises membres aient pu progresser vers l'unité et la force.
58. Les deux dernières années ont aussi été occupées par la préparation de l'Assemblée générale de 2017. Ça a été une joie indicible de travailler avec les personnes les plus douées, créatives et dévouées qu'il soit. Elles ont tellement donné de leur temps et de leur dévouement à travailler au moindre détail pour faire de cette assemblée un succès. Bien d'autres personnes les ont aidées dans grand nombre de choses. J'exprime mes remerciements à tous et toutes et surtout au Comité de planification de l'Assemblée générale, au secrétaire général Chris Ferguson et au coordinateur de l'Assemblée générale Hanns Lessing pour leur dur et efficace travail.

Églises membres

59. Les Églises membres sont essentielles à la vie et au travail de la CMER. L'organisation compte sur leur appui et leur implication. Notre rôle et de vous servir et de vous assister devant les enjeux que vous ne pouvez affronter à cause de toutes sortes de raisons ou de limitations. Du même souffle, notre tâche est d'aider à accroître la conscientisation et l'implication des Églises membres sur les enjeux mondiaux. Ce qui nous incite à la solidarité, la prise de position et l'unité lorsque nous répondons aux grandes questions de ce monde.

60. Les Églises membres doivent assumer leur rôle et leurs responsabilités au sein de la famille de la CMER. Nous devons comprendre que le membership n'est pas juste l'exercice théorique de dire que nous sommes membres de l'organisation. Alors que, oui, c'est primordial, ce qui est essentiel est une participation et un engagement actifs dans le travail de la CMER. C'est effectivement les membres qui portent le nom, l'ethos, les croyances et les pratiques de l'organisation. Dans les faits, la CMER vit à travers ces membres qui lui donnent vie, forme et mouvement dans les 109 pays dans le monde où nous nous trouvons. Vous maintenez l'organisation en vie dans les périodes de sept ans entre chaque Assemblée générale.
61. Les Églises membres ont aussi la responsabilité d'assurer la pérennité financière de la CMER. Nous le faisons de la façon la plus responsable en payant nos frais de membership comme un premier et évident signe d'engagement et de solidarité. Il est préoccupant que plusieurs de nos Églises membres ont tout simplement ignoré les nombreux rappels de s'acquitter pleinement de cette responsabilité. Le Comité exécutif a pris la décision de retirer les privilèges de membre aux Églises membres qui ne se sont pas acquittés de leurs coûts de d'adhésion depuis la fondation de la CMER. Cependant, ceci a toujours été appliqué avec soin et circonspection.
62. Nous savons qu'il y a des Églises membres qui trouvent très difficile de payer le montant de base demandé dans les coûts d'adhésion. Et certes, nous devons nous en souvenir en considérant les questions de justice et la véritable incapacité de certains de les payer. Nous avons aussi besoin de réaliser que si nous percevons de contributions à la vie et au travail de la CMER seulement en termes économiques et matériels, nous succombons à une vue très étroite de ce que la Communion est vraiment. La présence des autres qui sont différents de nous et divers dans ce qu'ils ont à nous offrir et par leurs propres expériences de vie, culturelles, de don et de présence, nous enrichit. Nous apprenons de leurs expériences et nous expérimentons dans le réel ce que signifie faire partie du même corps de Jésus Christ. L'œcuménisme, ce n'est pas juste l'économie alors que nous nous soucions des pauvres mais il consiste aussi en tous les dons que l'on trouve dans la maison de Dieu afin d'aider à faire une différence dans le monde en proclamant ensemble la plénitude de la vie en notre Seigneur ressuscité.
63. Je ne pourrais jamais assez insister sur le fait que les Églises membres doivent participer plus activement dans la vie et le travail de la CMER régionalement, dans des activités programmées, des contributions financières et l'engagement personnel. Réussir cet assemblage assurerait la pertinence et la pérennité de la CMER dans l'avenir. Ainsi j'en appelle aux Églises membres, une fois passée l'Assemblée générale, de réfléchir ardemment à poursuivre

leur engagement et leur implication dans la famille de la CMER à tous les niveaux et spécialement dans les régions.

Vision et avenir de la CMER

64. Ces sept dernières années, ensemble avec les directeurs et le Comité exécutif, j'ai tenté d'apporter un leadership visionnaire et des perspectives pour la CMER. Alors que mon mandat arrive à son terme, je considère approprié de vous partager quelques-unes de ces pensées, simplement parce qu'elles sont toujours pertinentes et appropriées. C'est une indication de ce vers quoi nous tendons et, peut-être, ce pourrait être utile pour le futur leadership de la CMER et l'audience plus large de l'Assemblée générale. Ainsi ce que je propose de faire dans cette section et de tracer ensemble, et quelque fois répéter, certaines des choses que j'ai dites durant ces sept dernières années.
65. Il y a 500 ans, la Réformation a été un appel au renouveau et à la réforme de l'Église qui a eu des impacts dans la société. Aujourd'hui, cinq cents ans plus tard, l'appel au renouveau et la transformation est devenu encore plus grand alors que nous faisons face à des défis complexes d'un monde souffrant et d'une Église qui lutte, une Église divisée.
66. C'est dans ce contexte que nous prions : « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous ». Où donc, la CMER a-t-elle besoin de renouveau et de transformation ? Je vais maintenant partager quelques réflexions à ce propos tout en pointant vers une direction constante pour l'avenir. J'offrirai un résumé à la fin de chacun des points pour bien saisir que ce qui vient d'être dit et, bien significativement, l'offrir comme des thèmes de réflexion à considérer dans nos prochaines activités au programme.

Renouvellement de notre engagement pour l'unité et la justice

67. L'objectif de la CMER est de construire la communion et la justice. C'est, en effet, une combinaison obligatoire parce que nous ne pouvons construire la communion sans justice et nous pouvons avoir la justice sans travailler à l'unité en même temps. Même si la CMER n'a jamais cessé de le redire, il semble qu'elle mette sur les deux pôles une différence d'emphase et de responsabilité. Il y en a qui se préoccupent davantage d'unité et d'autres de justice. C'est pourquoi je les ai intentionnellement placés les deux ensemble dans cette section plutôt que d'en parler comme deux réalités séparées.
68. Il est encourageant de noter que lors d'une consultation spéciale de la CMER sur la Communion les participants ont exprimé la profondeur et l'aspect relationnel de la communion et ses liens avec la justice. La déclaration

suiivante produite par cette consultation l'exprime très bien : « Les participants ont partagé la conviction que la communion est un don de Dieu. C'est le don de la *koinonia* que la vie de Jésus a démontré. Par cette *koinonia* ou *communio*, nous participons au corps du Christ particulièrement par le baptême et le repas du Seigneur. Cet aspect participatif est absolument essentiel, Nous sommes invités à participer à quelque chose qui est déjà là comme un don. Ce n'est pas nous qui construisons quelque chose que nous ouvrons ensuite pour nous-mêmes et pour les autres. La communion est première dans ce qui est vécu dans notre communauté de foi. Elle est aussi vécue dans un contexte plus large quand les Églises de la même dénomination ou franchissant les barrières confessionnelles se ressemblent partageant la pleine participation dans le corps du Christ. En ce sens, la CMER cherche à être le corps dans lequel le don de la communion est vécu d'une façon qui produise une tribune qui permette aux Églises membres de participer au corps du Christ dans pleine communion. Ceci est exprimé dans la conviction que la CMER est « appelée à la communion ».

69. Les participants à la consultation étaient aussi convaincus que le don de la communion mène à un profond engagement pour la justice. L'engagement pour la justice est la façon de vivre la communion : « L'appel pour la justice demande de nos Églises d'écouter profondément ceux qui souffrent et d'agir en solidarité avec eux, même si ça nous coûte. En répondant à cet appel, nous faisons l'expérience du don de Dieu de la communion pour nous. »
70. Il est intéressant de noter que, dans la déclaration de la consultation, les sacrements du baptême et de la cène ont été vus comme expressions de notre « don » de l'unité. Cependant, ces sacrements sont devenus une source désunion plutôt que ce que signifie notre unité en tant que chrétiens dans le corps du Christ. Le secrétaire général du COÉ Olav Tveit décrit ce défi de l'eucharistie comme « l'un des champs de bataille théologique et pastoral de la Réforme » (2015: 92). Ils sont ce que Foi et constitution identifie comme « les enjeux les plus difficiles auxquels font face les Églises dans le fait de surmonter tous derniers obstacles vers la concrétisation de la communion dans la Cène : notre compréhension de la nature de l'église elle-même » (Ibid; 94).
71. Le précédent paragraphe fait surtout référence aux divers dénominations et traditions ecclésiales. Cependant, pire encore est le fait qu'à l'intérieur même de la famille réformée nous acceptons aussi que des questions théologiques, culturelles et contextuelles nous divisent à la Table du Seigneur. Par exemple, j'ai vu des gens refuser de prendre la communion quand elle était offerte par une femme. L'unité à laquelle Christ nous appelle demande que nous affrontions toutes les lignes de division et les barrières afin de pouvoir refléter la gloire de Dieu dans l'unité et la justice.

72. Revenant à la séparation de la communion et de la justice, je suis heureux de dire que nous avons corrigé ceci dans les structures de la CMER en liant communion et justice. Des changements bien précis et longuement muris ont été apportés aux descriptions de tâches des secrétaires exécutifs et la structure de nos bureaux centraux s'y attarde également.
73. La Confession de Belhar affirme également clairement l'appel à être une Église et de combattre toute injustice qui nie l'appel à être une seule famille humaine. Elle fait trois déclarations clés sur l'unité. Premièrement, elle pose que l'unité est « à la fois un don et une obligation ». C'est le don et l'intention de Dieu d'unir toute l'humanité et la terre. Cependant, c'est aussi une obligation parce que Dieu veut que nous y travaillions ensemble. Deuxièmement, l'unité doit devenir visible. C'est un appel et une expression claire de Belhar. Troisièmement, l'unité doit être active. Les chrétiens doivent travailler activement pour l'unité entre eux ce qui doit aussi servir la cause de l'unité dans le monde.
74. Belhar lie aussi l'unité avec la réconciliation et la justice restauratrice. Elle indique clairement et avec emphase que Dieu est « celui qui désire apporter la justice et la vraie paix parmi les peuples ». Elle va plus loin en déclarant que « Dieu, dans un monde rempli d'injustice et d'inimitié, est d'une façon toute spéciale le Dieu de l'opprimé, du pauvre et du rejeté. » Dans le même souffle, elle a appelé les Églises de se tenir du côté des pauvres et de travailler contre l'injustice. Elle a fermement établi que l'Église est appelée à être à la fois une Église qui recherche l'unité et une Église qui recherche la justice, alors qu'elle cherche à transformer le monde dans la puissance de l'évangile et du Saint-Esprit.
75. La CMER est appelé à être du côté des pauvres. C'est un des bases essentielles de notre renouveau et de notre transformation, comme l'ont enseigné les Réformateurs. Leur travail dans la *justice* s'est étendu dans la formulation de nouvelles politiques sociales centrées sur le soin et le souci des pauvres, avec pour résultat de grands changements économiques et sociaux. Par exemple, Luther s'est organisé à Wittenberg pour le conseil de ville offre des prêts à faible intérêt aux travailleurs, des subventions à l'éducation et de la formation pour les enfants pauvres, des taxes pour soutenir les pauvres, toutes des mesures conçues pour prévenir et éliminer la pauvreté (Pillay, 2002). Demeurant dans la théorie des deux « royaumes », l'un *spirituel* et l'*autre civil*, Luther croyait que la tâche du changement social n'était celle que des gouvernants civils. Cependant, il a maintenu que les chrétiens ne pouvaient vivre exclusivement ni dans le royaume spirituel ni dans le monde civil.
76. Calvin, accentuant la souveraineté de Dieu, a pris la responsabilité du croyant dans le monde plus sérieusement que Luther. W. F. Graham observe que : « Pour Calvin le monde devait être pris au sérieux, et pour lui le monde réel impliquait les cordonniers, les peintres, les horlogers, tout comme les

fermiers, les professeurs, les chevaliers et les pasteurs. La théologie ancrée dans le monde de Calvin est très apparente. » (Graham 1971:91). Ainsi Calvin théologien et pasteur s'est impliqué dans des questions du quotidien aussi diverses que le haut coût de la mort, les hôpitaux, les lois des vidanges et les règlements de l'économie et de l'industrie et la question des salaires à Genève. Il ne considérait aucun domaine trop séculier pour ne pas être une préoccupation chrétienne.

77. Les Réformateurs ont généralement défendu une implication dans le monde et se sont évertués à transformer la société en faisant leurs les défis les soucis des pauvres. Aujourd'hui nous vivons dans un monde dans lequel les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Nous observons continuellement l'oppression, la pauvreté, le trafic humain, le racisme, les divisions de castes et d'ethnies, la xénophobie, les migrations des gens, les défis des réfugiés, la violence religieuse et le changement climatique. Il faut s'engager envers la justice. La CMER voit la Réformation de 2017 comme un engagement renouvelé pour la justice et la paix dans le monde. En 2004, ce qui était alors l'ARM a formulé la Confession d'Accra par laquelle elle appelle à la justice économique, la justice entre les sexes et la justice écologique. Cela a été ensuite réaffirmé par le l'Assemblée générale d'unification de 2010. La CMER raccroche ceci aux célébrations de la Réformation 2017 avec un appel renouvelé pour un engagement pour la justice dans le monde.
78. La CMER a bien mis en valeur sa vision de l'unité chrétienne comme on le peut le voir dans nos dialogues avec l'Église catholique romaine, la Fédération luthérienne mondiale, les pentecôtistes, etc. Considérant la Déclaration Barmen et la Confession Belhar, nous cherchons une unité visible du témoignage chrétien dans le monde. Un monde qui souffre et qui lutte a besoin de chrétiens qui, ensemble, apportent le renouveau et la transformation. Nous sommes meilleurs et plus forts ensemble en Jésus Christ.
79. Nos efforts, comme je l'ai déjà mentionné, du Témoignage de Wittenberg et de DCDJ sont des efforts qui ont porté fruits pour continuer la lutte pour l'unité et la justice. Nous avons à poursuivre la coopération, la collaboration et le travail avec d'autres dénominations chrétiennes, des organisations œcuméniques et les Églises. Nous ne pouvons rester satisfaits, si nous prenons la prière de Jésus au sérieux en Jean 17 : « Père qu'ils soient un. » L'appel à l'unité chrétienne est à la fois un don de Dieu et une prière de Jésus. Nous avons toujours à le garder en tête comme le but de l'œcuménisme et de la création de la communauté. Et nous devons nous y consacrer fidèlement en pensant aux mots de Calvin : « Pour rétablir l'unité de l'Église, je franchirais bien dix mers. »

80. Toutefois, alors que nous recherchons l'unité et la justice avec les autres Églises et celle du monde en bâtissant une communauté humaine, nous avons aussi besoin de nous dire que ça commence chez soi. La famille de la CMER est confrontée à de nombreux défis qui exigent introspection, renouveau et transformation.
81. S'investir dans la diversité et les dons dans notre Communion demande de bâtir une communauté consciente des inégalités, des exclusions et du pouvoir économique. Nos relations doivent être centrées sur Christ qui nous a enseigné le chemin de l'humilité, de l'amour et de l'entraide. C'est ce à quoi Paul fait allusion dans le partage des ressources comme aspect de l'établissement de la *koinonia* : « Que chacun ne regarde pas à soi seulement, mais aussi aux autres. » Puis, il plaide sa cause : « Comportez-vous ainsi entre vous, comme on le fait en Jésus Christ : lui qui est de condition divine n'a pas considéré comme une proie à saisir d'être l'égal de Dieu. Mais il s'est dépouillé, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes, et, reconnu à son aspect comme un homme,
82. Notre défi est de bâtir notre communauté en confrontant les inégalités, valorisant la diversité et partageant les ressources. Ce qu'on donne à l'autre ne doit pas être un fardeau mais un don : le don de la bénédiction, de la sollicitude et l'offre dans la joie des dons que Dieu nous donne pour les autres.
83. Nous devons considérer sérieusement comment encourager ceci au sein de la famille de la CMER. Nous devons nous assurer que tous nos programmes et activités valorisent sciemment la variété de dons, de contextes, de la diversité et des différences qui est celle de la CMER. Nous devons fournir aux gens un espace pour partager, apprendre et découvrir de nouvelles choses les uns des autres. Ce sont des initiatives importantes pour notre propre transformation et renouveau.
84. Notre unité est compromise par l'actuel climat d'enjeux qui tendent à nous séparer. La division interne demeure une caractéristique de la famille réformée. Alors que dans certains pays la réunion d'Églises réformées qui étaient divisées a été un succès (par ex. aux États-Unis, en Hollande) le mouvement de division se poursuit dans d'autres pays (Corée et certains coins de l'Afrique). Les Églises membres succombent facilement dans la division. L'histoire des Églises membres depuis la Réforme en est une de divisions multiples, et malheureusement le courant se poursuit. Les Églises membres ont tendance à se diviser. Dans presque tous les pays du monde il y a plus d'une Église réformée. Alors que ceci peut être le résultat la fondation d'église par des efforts missionnaires, il en est plus habituellement ainsi à cause de divergences doctrinales ou éthiques ou certains aspects de gouvernance ou d'options politiques. Récemment, les questions de la consécration des femmes et de la sexualité humaine ont amené d'autres divisions et conflits.

Dans un tel contexte nous devons écouter de façon nouvelle le besoin des Églises membres d'être guidées par l'agenda de l'unité et la justice. Alors que la diversité pourrait être l'un des forces qui garde la famille réformée ensemble, il devient de plus en plus apparent qu'elle peut aussi être sa faiblesse.

85. La diversité théologique les enjeux éthiques continuent de diviser les chrétiens réformés. Il est triste de voir ces questions déstabiliser, fragmenter et anéantir les Églises aujourd'hui. Nous sommes témoins de scissions dans les dénominations, de la séparation entre des dénominations-sœurs, et une approche « tolérance-zéro » qui justifie la séparation et la désunion. Tout ceci s'est frayé un chemin au sein de la CMER et nous avons tendance à nous tenir loin de cette réalité en choisissant de ne pas trop s'impliquer dans ces situations spécifiques. Ceci, bien sûr, par « sécurité », mais on peut se demander pendant combien de temps cette attitude sera encore tenable.
86. Selon moi, la CMER devrait être une plateforme et un catalyseur pour valoriser la diversité et les différences. Mais cela va demander d'en faire plus, ou plutôt de la faire avec plus d'efforts, énergie et d'attention. Selon moi, la CMER devrait jouer un rôle de diverses façons : 1-offrir des interprétations théologiques et bibliques inspirantes; 2-crée un espace sûr pour des discussions honnêtes, 3-aider au maintien des relations et des partenariats ecclésiaux ou dénominationnels, et 4-proposer une nouvelle orientation en ce qui a trait à la diversité et à la différence.
87. Je suis heureux de souligner que nous avons déjà commencé ce travail sur la question de la sexualité humaine qui est devenue l'un des enjeux les plus conflictuels. Une consultation avec des représentants des diverses perspectives aura lieu après l'Assemblée générale afin de commencer un dialogue sur les questions de sexualité humaine et les défis qu'elles posent à l'Église. L'intention n'est pas prendre position sur le sujet mais de poser fermement que l'unité et la justice doivent prédominer dans les débats. Comment pouvons-nous préserver l'unité et le témoignage de l'Église au milieu des différences et de diverses expressions de vue ?
88. Je suis heureux aussi de souligner que cette Assemblée générale considérera avec sérieux les défis auxquels fait face la CMER sur la reconnaissance et l'acceptation du leadership des femmes dans l'Église. En fait, ceci avait déjà été dit par décision de l'Assemblée d'unification de 2010 qui demandait que la reconnaissance du ministère des femmes soit le « contrat » de la CMER. Le groupe de travail mandaté pour étudier cette question par le secrétaire exécutif pour la justice et le partenariat a considéré essentiel de se pencher une « Déclaration de foi sur la consécration des femmes » comme une mesure sérieuse pour mieux avancer sur la question. Cette déclaration sera présentée à l'Assemblée générale. Je sais que cela peut ne pas très bien passer chez

certains de nos Églises membres qui ne consacrent toujours pas les femmes. Cependant, c'est une route que nous devons prendre si nous voulons rester honnêtes à ce que nous croyons en tant que Communion.

89. *Pour résumer cette section, la CMER se concentre sur la communion et la justice, ouvre de nouvelles discussions sur ce qui nous sépare, ce qui menace et met à mal l'unité des Églises aujourd'hui. Se pencher sur l'enjeu de l'unité doit aller de pair avec l'engagement pour la justice. Cette combinaison essentielle est un fondement et une source valable pour notre incessant renouveau et transformation.*

Renouveau de la théologie et de la spiritualité réformées

90. Ce qui était central dans la Réforme protestante du 16^e siècle, c'était l'allégeance à l'autorité de la Bible en tant que Parole de Dieu; poursuivre la reconnaissance de cette autorité est fondamental en notre identité en Christ et guidés par le Saint-Esprit (II Tim 3,16-17). Dans la théologie réformée, nous affirmons que la souveraineté de Dieu, la théologie de l'Alliance, le sacerdoce universel, *solus Christus, sola Scriptura, sola fide, sola gloria, sola gratia, etc.* Aujourd'hui nous savons que ces « principes » de la Réformation doivent être revisités et possiblement ré-interprétés. Cependant, ceci ne devrait pas être étrange pour des enseignements réformés qui soulignent *Ecclesia reformata semper reformanda* : une Église réformée toujours à réformer. Nous devons soumettre nos propres traditions et ambitions à une constante réforme par l'Esprit du fait que nous vivons comme disciples de Jésus Christ dans des cultures toujours changeantes.
91. Je vais illustrer ce que je dis en me référant au principe de *sola Scriptura*. Au cœur de la Réformation était la quête de revenir à la Bible. La Réformation a vu une nouvelle importance attribuée à la Bible, ou peut-être une ancienne vue de l'importance de la Bible était redécouverte. L'idée de *sola Scriptura*, « par l'Écriture seule », devint l'un des grands slogans des Réformateurs alors qu'ils cherchaient à replacer les pratiques et les croyances de l'Église en accord avec ceux de l'âge d'or du christianisme. Selon McGrath (2012: 91), si la doctrine de la justification par la foi seule était le principe matériel de la Réformation, le principe de la *sola Scriptura* en était son principe formel.
92. Les principaux Réformateurs n'ont eu aucune difficulté avec la notion d'« interprétation traditionnelle » de la Bible. En fait, ils ont défendu le fait qu'ils n'essayaient pas de commencer une nouvelle Église mais qu'ils cherchaient à réformer et à renouveler le christianisme, ce qui implique affirmer la continuité avec la grande tradition historique de la foi chrétienne, remontant à l'ère patristique et aux apôtres eux-mêmes. Par exemple, Calvin, a déclaré que les institutions et les règlements et de l'Église et de l'État devaient se

fonder sur les Écritures. Zwingli a déclaré que « la fondation de notre religion est la parole écrite, les Écritures de Dieu ». Heinrich Bullinger a soutenu que l'autorité des Écritures était absolue et autonome : « Parce que c'est la Parole de Dieu, la sainte écriture biblique possède la stature et la crédibilité adéquate en elle-même et d'elle-même » (McGrath 2012:97). De telles opinions démontrent la constante haute considération envers les Écritures adoptée par les Réformateurs. Elle représente un point majeur de continuité avec la théologie médiévale.

93. La différence entre les Réformateurs et la théologie médiévale ici se rapporte sur comment l'Écriture est *définie* et *interprétée*, plutôt que le *statut* qui lui est attribué. C'est cette interprétation de l'Écriture dans un monde changeant qui devient un élément crucial pour le renouveau et la transformation. C'est un puissant rappel que la Réformation ne peut être discutée qu'en termes de son sens ecclésial mais aussi dans sa relation avec la culture comme un tout. La question du contexte et de l'interprétation biblique devient une question d'importance.
94. La Bible est un document central de la civilisation occidentale, pas seulement comme source de la pensée chrétienne mais aussi comme influence dans l'éducation et la culture. De nos jours, ceci est grandement remis en question alors que nous relativisons la « lentille herméneutique » que nous utilisons pour interpréter la Bible. De plus, la question critique est « Qui interprète la Bible et pour qui ? ». Gerald West (2009), écrivant de son contexte sud-africain, souligne que la Bible a toujours été au centre de la lutte pour la libération mais si elle a été catégorisée comme un outil d'oppression. Par exemple, elle a été utilisée pour mettre en place l'apartheid en Afrique du Sud, mais également elle a servi de texte clé des masses qui y ont lutté pour la libération et la justice.
95. Le point précédent établit le besoin de la théologie réformée de chercher renouveau et transformation dans le domaine d'une compréhension plus grande de *sola Scriptura*; on ne se concentre non pas seulement sur ce qu'est l'interprétation, mais, de façon plus significative, sur « qui » interprète. La foi réformée a l'obligation d'empêcher le texte d'être coopté par les puissants et les élites et, ainsi, donner libre cours et expression à la « voix » des masses pauvres, marginalisées et opprimées. Comment ces groupes-là interprètent la Bible ? Comment cela peut-il devenir une source de renouveau et transformation ? Dans le contexte du Sud, la critique théologique et l'application de l'Écriture est devenu la norme. Alors que la théologie et la tradition réformées nous ont enseigné à le faire, la réalité contextuelle alignée sur la recherche de la justice et de la paix ont pris le dessus.
96. Alors que la théologie et la tradition réformées peuvent avoir la même substance de foi et de croyances, comme dit plus haut, cela ne veut pas dire

que ça a le même impact en contextes différents. Donc ce qui est nécessaire est un signe de renouveau et de transformation dans un contexte de lecture et d'adaptation de l'enseignement et des croyances réformées. Par exemple, en Afrique, nous devons demander quelle valeur et quel sens la foi réformée peuvent avoir dans un contexte de pauvreté, de violence religieuse, de conflits civils, d'instabilité politique et de dictatures. Dans le monde occidental il pourrait être nécessaire de discuter de la foi réformée dans le contexte du capitalisme, de l'empire, du phénomène migratoire, du Brexit, etc.

97. Par exemple, le Document Kairos nous a aidés à voir comment là on peut utiliser et mal utiliser la théologie (réformée) dans le contexte sud-africain. Il a identifié trois sortes de théologies : la théologie de l'État (qui a justifié l'apartheid), la théologie de l'Église (la voie libérale qui est essentiellement restée silencieuse) et la théologie prophétique (qui a dénoncé l'apartheid comme une hérésie). À la lumière des expériences dans ce monde d'aujourd'hui, la CMER est appelée à être une voix prophétique comme elle l'a fait en s'opposant à l'apartheid en Afrique du Sud.
98. Comme il l'est dit plus haut, la CMER sens le besoin de renouveau et de transformation théologiques. Ainsi nous voyons l'anniversaire de la Réformation de 2017 comme un espace que certains ont décrit comme une « Seconde Réformation », surtout en sachant que le centre de la chrétienté s'est déplacé vers le Sud. Huibert van Beek précise que ce déplacement n'est pas juste géographique, mais aussi confessionnel avec la croissance rapide du pentecôtisme (2009: vii).
99. John W. de Gruchy dans son livre, *Liberating Reformed Theology: A South African Contribution to an Ecumenical Debate*, pose que la théologie réformée « est mieux comprise comme une théologie de libération qui est catholique en sa substance, évangélique dans ses principes et socialement engagée et prophétique dans son témoignage » (1991: Xii). Il précise que, si la tradition réformée peut être libératrice dans son intention, elle a aussi été coupable d'avoir légitimé l'oppression en pratique. Il souligne donc qu'une façon de faire de la théologie réformée est d'entrer en dialogue avec les diverses formes de théologies de libération à l'œuvre dans le monde contemporain. Bien que cela ait été fait dans une certaine mesure, selon moi, il faudrait faire plus.
100. Il est bien que la CMER rassemble régulièrement des jeunes théologiens réformés à l'Institut global de théologie (GIT) où ils sont exposés à nous diverses réalités et aux nouvelles expressions de l'engagement théologique. Ces critiques et ces réflexions pertinentes doivent être encouragées, si nous voulons permettre renouveau et transformation dans la pensée théologique. Les jeunes théologiens doivent réfléchir sur les nouvelles théologies contextuelles et globales et ce qu'elles ont à dire sur notre compréhension de la théologie réformée aujourd'hui.

101. Ce qui est essentiel à la Réformation est la doctrine de la justification par la foi seule : *sola fide*. Le thème de la « rédemption par Christ » est central dans le Nouveau Testament, le culte chrétien et la théologie chrétienne. Le terme « sotériologie » est utilisé dans la théologie chrétienne pour exprimer les images décrivant la rédemption accomplie par la mort et la résurrection de Christ. McGrath (2012) souligne qu'il y a cinq grandes composantes de ce système d'idées : images de victoire, images d'un changement de statut légal, images de relations personnelles changées, images de libération et images de restauration dans la plénitude. Nul ne doute que toutes ces images décrivent renouveau et transformation.
102. Ce n'est pas mon intention ici de m'étendre sur le débat théologique de la justification par la foi. Il est intéressant de noter que même s'il y a des différences entre les pensées de Luther et de Calvin cette question, notre groupe de dialogue luthéro-réformé n'a pas trouvé ces différences significatives; en essence, ils essayent de dire la même chose.
103. Mon point d'entrée dans cette discussion est de mentionner que cette doctrine nous offre un solide élan vers le renouveau et transformation. La rédemption de Christ par la croix et la résurrection offre la base du renouveau et transformation. C'est par cette action que Dieu en Christ fait toutes choses nouvelles. L'emphase de Luther sur théologie de la croix rend ce point parfaitement clair. Comment la croix et la résurrection et la foi en Jésus Christ peuvent-elles devenir la base du renouveau et transformation ?
104. La nouvelle emphase théologique sur la foi individuelle a contribué à l'augmentation de l'influence de la nouvelle philosophie individualiste. La croyance de base du protestantisme a été la doctrine voulant que les êtres humains étaient justifiés par la foi plutôt que par le œuvres. Chaque personne devait chercher en son propre cœur pour trouver si les actions sortent d'un cœur pur et d'une foi en Dieu.
105. Malheureusement, la nouvelle emphase de la théologie sur la foi individuelle devait grandement influencer les positions économiques de la classe moyenne des artisans et de petits marchands. Ces gens ont senti honnêtement et fortement que leurs pratiques économiques, même si elles pouvaient être en conflits avec les lois traditionnelles de l'ancienne Église, n'offensaient pas Dieu. Au contraire : elles glorifiaient Dieu.
106. Les nouvelles doctrines ont appuyé sur la nécessité que faire bien sur cette terre pouvait être vu comme la meilleure façon de plaire à Dieu, et ont mis l'accent sur le zèle et le labeur. Ces doctrines ont subséquentement mené à la spiritualisation des processus économiques et à la croyance que « Dieu a institué le marché et les affaires » (Pillay 2002). Cet accent, cependant, a tristement laissé de côté le critère chrétien de préoccupation générale de la communauté et les obligations envers les pauvres. Il a permis le paradigme

libéral : la pauvreté comme aliénation, soulignant que les pauvres devraient pouvoir atteindre leur plein potentiel.

107. Même si cette vision de la pauvreté a été sérieusement débattue et mise à mal à travers les années, nous devons toujours poser comment la Réformation est reliée au capitalisme impérialiste et à la rationalité des hommes dominants en sciences, technologie et la mentalité individualiste et calculatrice (Duchrow 2015). Comment situer cette vision de la *sola fide* dans le besoin de renouveau et de transformation est une question que nous devons certes nous poser.
108. La théologie de Jean Calvin a pris la responsabilité du croyant dans le monde plus sérieusement que Luther. Sa vision de la *souveraineté de Dieu* a fait surgir l'idée de la mission comme « étendre le règne de Christ » tant dans le renouveau spirituel des individus et en transformant la face de cette terre en la remplissant de « la connaissance du Seigneur ». Cette vue particulière a permis à Calvin de s'occuper de transformation sociale à Genève.
109. Elle appuie le point de la *théologie de l'alliance* et étudie le fait que Dieu fait alliance avec tous les êtres humains et qu'ils font partie de la chaîne humaine. Calvin a utilisé la traditionnelle métaphore organique de la société (telle qu'on la trouve en Actes 2,42ss), dans laquelle, comme il écrit, aucun membre n'a « de pouvoir pour lui-même ni ne l'emploie pour son propre usage, mais tous l'utilisent pour leurs autres ». Ce qui importe le plus est « le commun avantage de tout le corps » (Inst., 111, vii 5). À l'occasion il identifie la communauté à toute la race humaine. « Tout le monde, pouvait-il avancer, est lié ensemble comme une chaîne sacrée... (qui) ... devrait être contenue dans un seul sentiment d'amour. » (Commentaire des Actes 13:36; Inst., 11, viii, 55).
110. En conséquence, ce n'est pas une surprise que Calvin s'est montré particulièrement préoccupé des pauvres ce qui a mené à sa tentative de transformer la société, particulièrement celle de Genève. Sa théologie n'était pas désincarnée, séparée des réalités de la vie où les paysans et les employés sont aux prises avec des questions économiques. Calvin a réalisé que du fait de la nature de l'humanité et de caractère pécheur de nos institutions, nos comportements sont d'une certaine façon motivés par l'égoïsme, l'orgueil et la cupidité. Cependant, il prône une « théologie d'affirmation du monde » dans le sens qu'il cherche à appliquer l'Évangile dans toute la vie. Pour lui, ça voulait dire chercher la direction de l'Écriture devant les problèmes menaçant l'humanité, particulièrement ceux menaçant les citoyens de Genève.
111. Étant donné les dynamiques d'un monde où les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent et où le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et la faim ne cesse d'augmenter, il est important pour théologie réformée de se situer clairement du côté des pauvres et des opprimés. Nous devons passer d'une approche théologique de « vitrine » à un engagement profond

pour la condition des pauvres. Nous devons nous demander si nos positions théologiques apportent et valorisent la vie; suivent-elles la Bible dans avec conscience socio-historique, ou en essence, contribuent-elles à la libération et à la justice ?

112. De plus, nous devons réfléchir sur la Réformation et son impact historique en ce qui a trait à la menace globale envers l'humanité et la Terre, tant positivement que négativement. Nous vivons des temps difficiles alors que nous subissons les changements climatiques et voyons la dévastation de la terre. La théologie réformée doit s'éveiller à un nouveau de schème de réponse à la réalité qui est la nôtre et se concentrer sur le besoin de « prendre soin de la terre ». La CMER doit entreprendre un travail plus significatif dans le domaine de l'environnement.
113. La Confession d'Accra (2004) est une intéressante tentative d'orienter la théologie sur « l'alliance et le soin de la terre ». Elle a souligné et prophétiquement mis en exergue les questions de justice sociale, justice entre les genres et la justice écologique. Elle a adéquatement souligné ces enjeux et nous a invités à répondre aux injustes réalités de la vie. Maintenant, dans la deuxième décennie de la Confession d'Accra, nous devons nous demander comment ce document peut servir de base au renouveau et à la transformation pour nous-mêmes en tant que CMER et pour le monde dans son ensemble. Refuser de le faire serait ne pas prendre au sérieux l'un des principes premiers de la théologie réformée : l'Église réformée est toujours à réformer.
114. Ceci a aussi des conséquences sur notre compréhension de la *spiritualité réformée*. La spiritualité est le moyen par lequel nous modelons nos vies en réponse à nos expériences de Dieu comme vraie personne en nous et autour de nous (Rice 1991). La spiritualité nous fait prendre au sérieux nous conscience de la présence de Dieu et de vivre de façon à ce que la présence de Dieu est primordiale dans tout ce que nous faisons. Une telle spiritualité nous mène vers le monde et ne nous en éloigne pas. Elle porte attention aux menaces à la vie et valorise le besoin de justice.
115. La spiritualité réformée pousse à outiller l'engagement envers la transformation et la vie dans le monde. C'est une spiritualité qui se construit dans une communauté et qui bâtit la communauté. Ainsi, toute piété qui semble se contenter d'une relation personnelle avec Jésus et qui évite ou réduit la dimension horizontale de l'état de disciple, devient suspecte. Toute spiritualité qui propose une distanciation de ce qui se passe dans le monde est contraire à l'esprit du Christ.
116. Cette notion de spiritualité s'harmonise très bien avec le concept africain de *Ubuntu* qui dit « Je suis parce que tu es. J'appartiens alors je suis ». On a besoin de ce concept de la communauté pour nous aider à modeler et définir notre

Communion. Que signifie être une famille ensemble considérant la diversité et les différences ? Comment les Église membres garderont-elle le cap vers l'unité au milieu de différents points de vue et interprétations théologiques ? Notre quête de renouveau et de transformation devra certainement se poser ces questions pertinentes.

117. Au cœur de la spiritualité réformée il y a le message de *sola gratia*. Il nous rappelle que la grâce seule est la source et la sustentation de notre salut. La réserve de Dieu d'une grâce salutaire, durable et glorieuse est le fil d'or qui unit toute l'Écriture chrétienne et qui permet toute plénitude chrétienne. Cela signifie que tout ce qui honore Dieu – y compris notre sanctification personnelle, l'amour de nos ennemis, notre zèle pour la mission, notre partage gratuit de l'Évangile, nos avertissements de jugement, nos promesses d'éternité, notre empathie pour les pauvres et les opprimés, notre service pour le monde de Dieu, nos luttes contre Satan, nos prières d'intercession, et notre travail en faveur du retour du Christ – tout est motivé et habilité par l'amour pour Christ. Bien sûr, il est malaisé d'utiliser la grâce pour excuser le péché, mais le principe de la grâce révélé dans toute la Bible est le carburant de la sainteté humaine et du renouveau spirituel pour ceux qui sont guidés par l'Esprit.
118. Ainsi, présenter la doctrine de la grâce de manière chaleureuse et généreuse ne devrait pas masquer la sainte audace mais encourager la compassion et l'humilité devant la souveraine miséricorde de Dieu pour tous ceux qu'il aime de toutes tribus, langues, peuples et pays. Comme la bonté de Dieu a mené à la repentance et au renouveau parmi nous, nous devons nous engager à une attitude et un ministère qui reflètent la grâce de Dieu pour les autres (voir Romains 2,4; 1 Pierre 3,15). Nous devons faire attention que le message de la grâce que Dieu nous a envoyé (ou notre propre expression) ne devienne pas un bijou que nous admirons et adorons pour la joie qu'il nous apporte plutôt que pour l'espérance qu'il offre au monde.
119. La question cruciale est celle-ci : comme comprenons-nous ce concept de la grâce à la lumière de ces nouvelles et émergentes expériences du monde se heurtant au rôle des femmes dans la société, les questions de sexualité humaine, les conflits et tensions interreligieuses, le racisme, la xénophobie, le tribalisme, la question des refuges, etc... Comment exprimons-nous la grâce et l'accueil aux diverses visions, croyances théologiques et expériences humaines ? Comment ces dernières nous imprègnent du besoin de renouveau et transformation alors que nous cherchons à bâtir des communautés inclusives et à valoriser de meilleures relations avec les personnes d'autres fois. C'est une réalité à laquelle la CMER devra faire face, et c'est elle qui, nous l'espérons, apportera renouveau et transformation théologiques.
120. *Pour résumer cette recherche du renouveau et de la transformation théologiques, nous devons noter que pour trop longtemps nous avons promu une formation*

théologique à partir de perspectives occidentales, et avec le déplacement du christianisme vers le Sud, nous devons nous demander comment pouvons-nous revaloriser l'apprentissage et la découverte à partir d'autres centres. Comment les perspectives des pauvres, des marginalisés, des opprimés, etc., nourrissent, modèlent et orientent la pensée théologique réformée aujourd'hui ? Nous devons demander : quel rôle la réflexion confessionnelle, contextuelle, œcuménique et communautaire a dans la compréhension théologique ? Comment les enjeux de justice et de libération influencent la formation théologique ? Est-ce que notre théologie est porteuse de vie et est-elle bibliquement pertinente étant donné les réalités contextuelles et globales ? Notre théologie est-elle inclusive et englobante tout en demeurant vraie à ce que nous croyons qu'est le message d'amour de l'Évangile ? Ceci appelle à une transformation radicale ! La CMER doit permettre ces questions afin d'orienter et modeler notre constant engagement théologique pour un renouveau et une transformation réformés et sa propre pertinence.

Renouveau de la vie de l'Église, de son témoignage et de sa structure

121. D.J. Bosch dans son livre *Transforming Mission* suggère que la mission demeure une dimension indispensable de la foi chrétienne et que, à son niveau le plus profond, son but est de transformer la réalité autour d'elle (Bosch 1999: xv). La mission, dans cette perspective est la dimension de notre foi qui refuse d'accepter la réalité comme elle est et cherche à la changer. « Transformer », devient donc un verbe qui dépeint une caractéristique de ce qu'est en fait la mission chrétienne.
122. L'Église en tant que communauté n'existe pas pour elle-même. Elle a reçu une commande; elle est envoyée dans le monde pour proclamer et louer Dieu. Elle est envoyée pour être signe, instrument et avant-goût de la réalisation de l'intention de Dieu en Christ pour toute l'humanité et la création. La mission de l'Église est fondée sur l'envoi des disciples par Christ à la conclusion de son ministère et la mise en marche de la communauté chrétienne à la Pentecôte par le don de l'Esprit Saint.
123. L'Église proclame le nom du Seigneur crucifié et ressuscité, grâce salvatrice et amour de Dieu pour le monde entier. Au milieu du péché, des blessures, de la douleur et de la souffrance, elle proclame au monde en parole et actions que le salut, l'espérance et la réconciliation de Dieu sont venues au milieu de nous par la vie, la mort et la résurrection de Jésus. Elle le fait par la présence et la puissance de l'Esprit. La mission doit signifier quelque chose plus que juste « sauver des âmes », elle doit aussi transformer le monde dans lequel vivent les gens.

124. L'Église devient alors un agent d'espérance dans un monde noir et souffrant. C'est précisément comment les Réformateurs ont vu l'Église. Tant Luther que Calvin ont œuvré à la transformation de la société. Nos structures d'Églises se basent généralement sur la doctrine réformée. C'est une bonne chose ! Cependant nous devons quand même nous poser des questions clés sur la pratique et la pertinence. Comblons-nous les besoins de nos membres et nos Églises sont-elles assez « libres » pour faire de la place aux autres ? Il y a au moins deux tendances actuelles à prendre qu'il faut considérer. La première est le fait que plusieurs dénominations et Églises deviennent plus centrées sur la mission. L'idée est de s'engager dans la mission de Dieu de façon plus pertinente dans le monde en promouvant la justice et la paix. En fait, elles se placent maintenant dans ce qu'on appelle une mission-eccésiologie. Il ne fait de doute qu'une telle chose va revivifier et transformer les Églises réformées, les menant à la pertinence et la croissance. Les responsables d'églises devront considérer penser de façon missionnaire, un fondement du renouveau et transformation. La CMER devra les aider à le faire.
125. La seconde tendance actuelle est d'évaluer plus intentionnellement la présence, la puissance et le mouvement de l'Esprit de Dieu tant dans l'Église que dans le monde. Ultimement, c'est l'Esprit qui apporte le renouveau et transformation. Nous devons nous fier plus sur l'Esprit pour nous changer, pour nous guider vers la repentance et découvrir la nouvelle vie en Jésus Christ. Laissés à nous-mêmes, nous luttons pour nous changer, mais Dieu par l'abondante et transformante présence de l'Esprit le fait en nous et par nous. Il est largement admis que le pentecôtisme croît dans plusieurs parties du monde (Huibert van Beek 2009: viii). La CMER est en dialogue avec les pentecôtistes; que pouvons-nous apprendre d'eux sur cet enjeu ? Nous ne devons pas avoir peur de poser la question. La CMER devrait guider nos Églises à cet égard à partir de leçons offertes par d'autres dans l'intérêt de la construction du Royaume.
126. Certaines de nos Églises sont inhibées par des barrières paternalistes, ethniques, raciales, de castes et de langues. Alors que la plupart de nos Églises sont ouvertes à accepter des femmes en poste de direction, d'autres y résistent sérieusement. La CMER doit continuer de produire des réflexions bibliques et théologiques sur cette question. L'Assemblée générale de 2010 a pris un important pas en statuant que l'Assemblée générale de 2017 devra comprendre autant d'hommes que de femmes. Certes, l'une des meilleures façons d'y arriver est d'augmenter le nombre de femmes aux postes les plus élevés de nos Églises membres. C'est très difficile de le faire de là où nous sommes à la CMER parce que nos Églises membres ont leur propres visions, vies et structures et, en bref, nous ne pouvons le dire quoi faire. Cependant

je note avec reconnaissance l'augmentation significative de femmes en tant que déléguées à cette Assemblée générale. Bravo !

127. De plus, comme j'en ai déjà parlé, à cette Assemblée générale nous recevons une Déclaration de foi sur la consécration des femmes. Notre appui à cette Déclaration est un autre pas en avant vers l'ouverture, l'inclusivité et l'accueil envers tout le peuple de Dieu. C'est aussi reconnaître que les femmes sont également appelées à servir Dieu tant dans l'Église que dans le monde. Cependant, nous avons la responsabilité d'accompagner nos Églises membres qui pensent différentes sur cet enjeu.
128. La CMER doit mettre plus d'énergie et de ressources dans le développement et l'acceptation des jeunes dans les structures de l'organisation et au sein des Églises membres. Les enfants et les jeunes sont une réelle partie de l'Église aujourd'hui et pas seulement de l'avenir. Ce sont eux qui nous guideront vers le futur mais ça commence en les impliquant tout de suite. Les responsables d'Églises ne devraient pas se sentir menacés par les jeunes; ils devraient plutôt les recevoir comme des dons de Dieu pour bénir et enrichir l'Église. Plusieurs Églises réformées ne semblent pas attirer et garder les jeunes, ce qui entraîne souvent une baisse du nombre de membres et la mise au rancart. Nous devons trouver des façons créatives d'outiller les jeunes et leur donner des responsabilités dans les églises locales et même dans les structures de la CMER. Nous y travaillons mais nous devons faire mieux. Ce qui m'amène à mon prochain point.
129. Il nous faut du renouveau et de la transformation dans nos cultes. Il reste évident que la plupart des jeunes cherchent quelque chose de plus dans l'expérience du culte. Comment la liturgie répond à leurs besoins ? Pour la plupart d'entre eux l'usage de la technologie, de l'art, du théâtre, des images et du chant animé semble les rejoindre. Comment les introduisons-nous dans nos cultes pour que nos membres et surtout les jeunes, n'aillent pas faire du lèche-vitrine ailleurs ? La CMER peut aider les Églises membres à s'ouvrir à une variété d'expériences tout en demeurant fidèle à notre identité et notre liturgie réformées.
130. « L'évangile de la prospérité » semble devenir de plus en plus attirant aujourd'hui, notamment en Afrique, des dizaines de personnes semblent se précipiter dans ces églises. Il est malheureux ce que prêchent la plupart de ces églises est bibliquement douteux. La CMER doit aider nos Églises et surtout en Afrique, à bien comprendre et confronter cette réalité à partir d'un solide point de vue biblique. Nous aurons peut-être à engager ou nous joindre à des experts sur le sujet et aider les chrétiens à comprendre ce qui y est vraiment enseigné. Comment outillons-nous nos Églises afin de croître sans tricherie et parfois même des pratiques inacceptables selon la Bible comme demander à

des paroissiens de manger de l'herbe, s'asperger dangereusement ou boire du pétrole comme cela s'est vu en quelques endroits en Afrique ?

131. *Dans cette section j'ai essayé de souligné quelques endroits où nous devrions rechercher renouveau et transformation dans les dénominations et les églises locales. La CMER doit aider et guider les églises dans les champs de la mission, de l'écclésiologie, des femmes, des jeunes et du culte; ils sont tous essentiels afin de vivre le renouveau et transformation en tant qu'Églises réformées dans le monde d'aujourd'hui.*

Renouveau et transformation institutionnels

132. La CMER est privilégiée d'avoir un large membership à travers le monde. C'est formidable et ça marche bien dans bien des endroits, particulièrement où les régions fonctionnent bien. Cependant, il y a aussi des situations où les Églises membres ne participent pas adéquatement dans les régions et se sont reliées qu'aux structures globales, et parfois seulement quand la prochaine Assemblée générale approche. Nous devons apporter renouveau et transformation dans nos structures afin de soigner et encourager des liens forts et solides à tous les niveaux, en commençant par les structures régionales. C'est la meilleure façon de bâtir une vraie *koinonia*.
133. Les régions font aussi face aux défis des divisions technologiques, doctrinales, éthiques, culturels, raciales, économiques et politiques. Nous ne serons capables de surmonter ces différences qu'en travaillant et en passant plus de temps ensemble en cherchant à comprendre et mettre en pratique l'Évangile de Jésus Christ dans nos divers contextes, et par la puissance de l'Esprit être capables de se trouver les uns les autres dans les relations significatives qui nous permettent de voir chez l'autre le visage de Dieu. En apprenant à se respecter et à s'aimer comme des êtres humains en relation nous serons capables d'apporter cette attitude d'une région à toute la famille de la CMER.
134. Nous devons aussi faciliter et encourager les liens régionaux. Les régions peuvent offrir de l'encouragement supplémentaire et un sens de mieux connaître et partager les meilleures pratiques sur diverses questions d'une région à l'autre. Nous avons besoin d'un plan stratégique qui permette aux régions de partager l'expertise, les ressources, les luttes, les histoires et les succès de l'une à l'autre. C'est vital et essentiel si nous voulons vraiment bâtir la famille de la CMER. Une stratégie devrait outiller les régions, permettre d'outrepasser les frontières, de bâtir des ponts de solidarité et de soin au sein de la famille de la CMER et au-delà.
135. En février 2017 s'est tenue une consultation sur la responsabilisation des régions dans laquelle chaque région était représentée. Nous nous sommes

concentrés à comprendre le statut des régions, le leadership des conseils de régions, le rôle des vice-présidents, la formation et les pouvoirs des régions, le membership des régions en relation avec le membership de la CMER, les ressources et les défis au sein des régions. C'était une excellente rencontre et j'espère sincèrement que les décisions de cette consultation seront appliquées en temps et lieu.

136. Comme partie du renouveau et de la transformation institutionnels, une attention particulière doit être donnée à la décentralisation de certains de nos programmes et projets. De cette façon nous pouvons permettre une plus grande participation des membres et des régions sur le terrain. Il faut noter que certains de nos programmes peuvent être mieux exécutés et plus efficaces dans certains contextes plutôt que dans les bureaux centraux. Par exemple, le changement climatique et les questions environnementales pourront être dans le Pacifique, la violence religieuse dans le Moyen-Orient, etc. La tâche du personnel des bureaux centraux serait de superviser le programme/projet et de l'étendre à toute la famille de la CMER. Nous ne pouvons continuer d'attendre que la petite équipe de Hanovre fasse tout le travail; nous devons développer une culture de responsabilités partagées et un ethos de travail participatif au sein de la Communion.
137. Aussi dans la renouveau et transformation institutionnelle, le Comité de planification de l'Assemblée Générale a proposé que nous utilisions le modèle consensus/discernement dans la prise de décisions dans toutes ces implications. Ce n'est pas nouveau pour nous. Cela a été en partie utilisé lors de l'Assemblée Générale d'Accra en 2004 et dans l'Assemblée générale d'unification en 2010. Le modèle consensus/discernement prend habituellement plus de temps mais il permet virtuellement à tous les participants/délégués de contribuer à la prise de décision. Les gens qui préfèrent ne pas parler en public ont le droit de parler en petits groupes. Les modérateurs/facilitateurs de ces groupes sont formés pour encourager la participation spontanée et sécuritaire de tous les membres du groupe et pas seulement des quelques verbo-moteurs. C'est ce que nous espérons accomplir à cette Assemblée générale. Le modèle nous permet également de créer et de bâtir la communauté qui accueille les différentes expériences et visions, tout en appréciant et respectant les autres et appliquant les fruits de l'Esprit. On essaiera d'y répondre en toutes les langues et de valoriser la diversité.
138. Des présentations détaillées de ce modèle seront faite durant l'Assemblée Générale. Laissez-moi le résumer. Il contient principalement trois étapes : 1-Écoute, 2-Dialogue, et 3-Décision. Dans la première étape nous ne faisons qu'écouter la présentation du rapport et nous pouvons avoir des questions de clarification. Les rapports sont alors pris aux petits groupes qui se réunissent pour dialoguer et discuter des propositions. Le petit groupe peut amender

les propositions et même en ajouter des nouvelles en autant qu'elles sont en rapport avec ce qui est discuté. Ces propositions sont acheminées à un comité de triage dont la tâche est de prendre en considération les commentaires des petits groupes et de les regrouper en une ou plusieurs propositions « enrichies ». Celles-ci sont alors acheminées à la Session décisionnelle où davantage de dialogue a lieu et une décision est prise par consensus en utilisant les cartes orange (oui) et bleues (non).

139. *Sommaire : nos vies ensemble dans la communion forment une vie partagée dans le Dieu trinitaire. Tout comme Dieu œuvre en communauté nous devons aussi apprendre à travailler à bâtir et à fortifier la famille CMER. Comme proposé ci-haut, nous pouvons le faire en réévaluant comment nous travaillons ensemble dans la région, la famille CMER en entier et comment nous prenons les décisions ensemble à tous les niveaux. Nous espérons que ceci aidera à la communion et la justice, apportant renouveau et transformation.*

Renouveau et transformation œcuméniques

140. En déménageant les bureaux de la CMER à Hanovre, nous étions inquiets de la perte de contacts et de liens œcuméniques. Pourtant, je suis très reconnaissant de ce que Chris et le personnel ont travaillé dur à renforcer nos liens œcuméniques. C'est quelque chose que nous devons continuer à faire avec persévérance.
141. Nous sommes bien conscients que les organisations œcuméniques sont toujours sous pression et font face à d'importants défis financiers. Il est impératif de trouver des façons de travailler ensemble, mettre nos ressources en commun et s'attaquer efficacement aux enjeux clés mondiaux. C'est très visible dans nos programmes conjoints CMER, COÉ, CMM et FLM, l'Architecture de la nouvelle économie et de la finance internationale (NEIFA) et le projet *Oikotree*. Nous avons besoin de plus de ce genre de coopérations et de collaborations.
142. Comme signe de renouveau et de transformation, il semble que l'œcuménisme se métamorphose en quelque chose de nouveau. La tendance n'est plus à fonctionner comme une organisation institutionnelle mais comme un réseau de chrétiens travaillant ensemble pour la transformation de la société. L'emphase n'est pas mise sur l'unité organique mais à créer un forum de chrétiens qui se rassemblent pour agir sur les enjeux mondiaux. Ce n'est pas une communion ou une *koinonia* plutôt qu'une alliance qui démontre l'unité chrétienne et le témoignage prophétique sur des enjeux particuliers. En aucune façon, il n'y a de discussion sur les questions de doctrine; le but et notre témoignage et service communs. Ceci peut être vu, par exemple, dans le travail du Forum chrétien mondial.

143. La CMER est une communion (et un corps confessionnel) et c'est bien, mais nous devons poursuivre notre réseautage et notre travail avec d'autres organisations œcuméniques et des ONG dans la tentative de faire la mission de Dieu dans le monde. Nous devons prendre au sérieux nos partenariats dans l'intérêt commun de « l'option préférentielle pour les pauvres ».
144. Tout en continuant de planifier notre avenir et dans la lutte pour l'unité chrétienne, nous devons avoir en tête l'image d'un œcuménisme émergent qui nous appelle à nous impliquer dans le dialogue œcuménique avec la compréhension qui suit :
- a. Nous devons être moins *institutionnels* et plus *relationnels* en réseautant, développant des partenariats et travaillant avec les autres à la mission de Dieu dans le monde. Nous devons valoriser au plus haut point de tels partenariats tout en cherchant à être où est Dieu, parmi les pauvres, les gens dans le besoin et les opprimés.
 - b. Nous devons réaliser que le nouvel espace œcuménique n'est seulement avec les organisations œcuméniques et les responsables des Églises mais avec des chrétiens ordinaires qui cherchent au quotidien à comprendre leur foi dans un monde de conflits, de luttes et de souffrance. Ainsi il nous est essentiel d'équiper et d'outiller les « agents » œcuméniques dans les bancs et dans les lieux publics, Nous devons suivre le travail de l'Esprit pour identifier de nouveaux lieux où les chrétiens se trouvent les uns les autres, souvent en travaillant ensemble pour répondre aux besoins de la société. Qu'est-ce que cela signifie pour une vision et un travail œcuméniques futurs ?
 - c. En bien des endroits, les initiatives œcuméniques locales ont contribué au renouveau de la vie d'une paroisse locale et l'unité de l'Église devient une réalité concrète. De nouveaux élans sont donnés aussi dans l'œcuménisme régional, national et international par de tels efforts locaux. Là, on ne s'attarde pas à l'ecclésiologie mais à la *mission*. La vérité est que les mouvements œcuméniques nationaux sont trop pris par la réalité et ne peuvent pas trouver l'élan pour se laisser aller au souffle de l'Esprit. Ceci nous incite à repenser radicalement comment nous pratiquons l'œcuménisme aujourd'hui dans le monde. Comment nous dans la CMER l'utiliser pour bâtir nos Églises membres, les églises locales et les régions ? Il me semble que nous avons besoin des structures régionales plus fortes nous voulons vraiment avec de l'impact sur nous Églises membres. Mais des Églises membres égales doivent participer pleinement dans ces structures si on veut qu'elles fonctionnent.
 - d. Nous ne pouvons plus travaillons comme des organisations et des Églises indépendantes dans le travail œcuménique. Nous avons bien fait dans nos dialogues avec les luthériens, les catholiques-romains et

les pentecôtistes, mais comment pouvons-nous aller plus loin dans la quête d'unité dans le témoignage chrétien, un témoignage que le monde a besoin de voir. Comment renforcer nos liens avec les COÉ, la CMM, l'EKC, etc. ?

- e. À se rendre compte du besoin d'unité et de témoignage chrétiens dans le monde, nous aurons besoin de nouvelles expressions dans la pensée théologique œcuménique. Comment faire face à ces questions avec de multiples divisions, séparations et identités distinctes ? Que disons-nous des confessions et de crédos et de leur usage dans la quête d'unité et de mission ? Nous devons envisager ces questions alors que nous valorisons une nouvelle vision de l'œcuménisme et confrontons la fragmentation de nos Églises.
 - f. Comment discuter des plus profondes lignes de faille dans nos relations œcuménisme tout en confrontant des questions d'idéologie particulièrement en termes de races, d'ethnicité, de classes, de genres et d'orientation sexuelle ? Ce sont des enjeux qui divisent les Églises et qui provoquent la désunion. Les organisations œcuméniques devront se pencher sur l'inclusion et l'exclusion. Elles devront évaluer et réévaluer leur désir d'être des plateformes œcuméniques et d'offrir un espace sûr pour les Églises et les chrétiens pour partager leurs différences sur les enjeux mais qui sont toujours capables de faire partie de la famille chrétienne.
 - g. Et en se penchant sur les questions d'injustice, le besoin de sécurité et de paix dans tant de pays, les factions religieuses et le fondamentalisme, les guerres civiles, etc., nous devons prendre plus au sérieux ces dialogues et délibérations œcuméniques. La CMER doit mettre plus d'efforts dans les dialogues interreligieux et travailler avec les mouvement interreligieux dans la recherche de la « plénitude de la vie » pour tout le monde et pour la vie sur la Terre. C'est, malheureusement, un domaine où nous avons été assez faibles. J'espère que notre stratégie de programmes pour les années qui viennent y apportera l'attention qu'il mérite.
145. *En résumé, la CMER doit continuer de fortifier sa vision et son travail œcuménique. Nous devons pencher davantage sur les dynamiques changeantes de l'œcuménisme aujourd'hui et réaliser la valeur et le sens des mouvements œcuméniques qui sourdent dans les paroisses et parmi les chrétiens ordinaires dans les bancs et les lieux publics, ce qui semble prendre de court les responsables dénominatifs et œcuméniques. Que pouvons-nous apprendre de cette approche du bas vers le haut et comment cela peut stimuler et rehausser notre travail œcuménique ? Ces sont quelques questions qui devront guider nos aspirations œcuméniques.*
146. J'espère que ce que j'ai présenté dans cette section sera utile pour continuer à guider notre vision future et notre travail de programmes de la CMER. Nous

avons parcouru un long chemin mais le but n'est pas encore (et peut-être jamais) atteint.

Remerciements et appréciation

147. Il y a tant de personnes qui font tourner les roues de la CMER aux différents niveaux des structure de l'organisation depuis les directeurs, le Comité exécutif, les bureaux centraux, les régions, les Églises membres et les comités. Je veux exprimer mes remerciements et mon appréciation à chacun et chacune pour votre travail et vos efforts à garder la CMER en vie et à l'œuvre dans tant d'endroits dans le monde.
148. Je veux exprimer du fond du cœur mes remerciements et mon appréciation à Chris Ferguson (secrétaire général) et aux secrétaires exécutifs : Douwe Visser, Dora Arce-Valentin, Phil Tanis; l'aide particulière d'Aruna Gnanadason en théologie, Hanns Lessing en tant que coordinateur de l'Assemblée générale et Gerhard Plenter, notre bénévole, coordonateur aux finances; le personnel de soutien : Claudia Duval, Emelda Ndipewah, et Viktoria Koczian (qui nous ont quittés), Katrina Mertz, Anna Krüger, Werner Joecker, Paul Oppenheim et Amritha Perumalla; de même que nos stagiaires qui ont travaillé à Hanovre: Joanna Hipp, Fundiswa Kobo, Wan-Jou Lin, Miguel Roa et Grenna Kaiya. Que Dieu continue de les bénir et de les soutenir dans leurs tâches et leurs capacités respectives au service de la CMER.
149. Je voudrais exprimer mes remerciements sincères et ma reconnaissance aux directeurs pour leur sagesse, soutien et encouragement sans faille. Nous avons eu des moments difficiles, mais ils ont tenu bon et ferme. J'apprécie le temps et les efforts qu'ils prennent à se contacter par Skype et les riches et profondes contributions qu'ils apportent à nos conversations. Que Dieu vous bénisse et vous garde chacun de vous dans la joie, la paix et la santé.
150. Nous sommes vraiment bénis d'avoir ce genre de membres qui siègent au Comité exécutif. Merci pour votre profond intérêt au bien-être et au travail de la CMER. Tout ce que vous avez fait des sept dernières années est vraiment apprécié et chéri. Nous sommes là où nous sommes comme CMER grâce à votre intérêt, votre implication et votre engagement.
151. Je veux exprimer mes remerciements sincères et ma reconnaissance à tous les bénévoles, des gens qui travaillent en diverses régions, qui siègent sur des comités, qui participent et contribuent à nos programmes et nos discussions et par qui nous sommes bénis de tant de façons. Ce sont eux qui soutiennent la vie et le travail de la CMER sur le terrain, là où ça compte ! Merci !
152. Je veux reconnaître avec joie et gratitude ces nombreuses organisations et Églises qui soutiennent généreusement notre travail et nos programmes avec

de l'argent ou d'autres ressources, en n'oubliant surtout par le Conseil mondial pour la Mission (CMM), les Églises allemandes et l'UEM (United Evangelical Mission). À nouveau un merci tout spécial à tous ceux qui ont contribué si généreusement à notre campagne de financement pour notre Assemblée générale 2017.

152. Je veux exprimer mes remerciements sincères à l'UPCSA (Église presbytérienne unifiante de l'Afrique du Sud-Ouest) pour son appui et sa compréhension dans les premiers temps de mon mandat en tant que président de la CMER. Même alors que j'étais secrétaire général de l'UPCSA, on m'a attribué du temps pour faire cet important travail.
153. En septembre 2014 j'ai joint la Faculté de théologie de l'université de Prétoria. Je suis devenu Chef de département pour l'histoire et les politiques de l'Église en janvier 2015 et malgré ces grosses responsabilités, le recteur, n'a jamais refusé une seule fois de me laisser faire ce travail pour la CMER. Je suis des plus reconnaissants au professeur Buitendag et à mes collègues de l'université pour leur appui et leur encouragement.
154. Finalement, et le plus important, je veux exprimer mes remerciements à ma famille pour sa patience, son soutien et son amour. Ma femme Sandra, et les enfants, Jessie, Janice et Aaron ont été extrêmement compréhensifs et m'ont soutenu sans réserve dans mes différents rôles à la CMER, l'Université de Prétoria et l'UPCSA. Je resterai éternellement reconnaissant pour leur appui et les sacrifices qu'ils ont faits durant ces sept années. En effet, je suis vraiment béni ! J'espère que je pourrais passer dorénavant plus de temps avec eux.

Conclusion

156. Ces sept dernières années ont vraiment été un temps fantastique et merveilleux, malgré les défis financiers qui nous avons affrontés qui nous ont obligés à déménager. Ce sont choses qui arrivent dans une organisation dépendante des Églises membres et des donateurs pour que son travail se poursuive. Je suis très reconnaissant à tous ceux qui ont contribué à amener la CMER là où elle est aujourd'hui dans une situation relativement bonne. Ma prière et mon espoir sont que le prochain Comité exécutif continuera à bâtir sur les fondations qui ont été établies, à la gloire de Dieu et pour le bien de la CMER. Nous leur souhaitons les bénédictions, la sagesse et la force de Dieu, alors que nous prions à nouveau : « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous. »

Merci !

Sources

Bosch, D.J. *Transforming Mission: Paradigm Shifts in Theology of Mission*, New York: Orbis Books, 1999.

De Gruchy, J.W. *Liberating Reformed Theology. A South African Contribution to an Ecumenical Debate*, Grand Rapids: Wm. B. Eerdmans Publishing Co.

Duchrow, Ulrich, *Liberation toward Justice*, Berlin: LIT VERLAG Dr. W. Hopf, 2015.

Graham, W.F. *The Constructive Revolutionary: John Calvin and His Socio-Economic Impact*, Geneva: John Knox Press, 1971.

McGrath, A. E., *Reformation Thought An Introduction*, Oxford: Wiley-Blackwell, 2012.

Pillay, Jerry, *The Church and Development: Towards a Theology of Development*, Cape Town: University of Cape Town, 2002.

Rice, Howard L., *Reformed Spirituality An Introduction for Believers*, Westminster: John Knox Press, 1991.

Tveit, O. F. The Legacy of the Reformation and Its Significance for the Ecumenical Movement Today, in *Reformation: Legacy and Future*, (eds.) Bosse-Huber, Fornerod, Gundlach & Locher, Geneva: WCC Publications, 2015.

Van Beek, H. *Revisioning Christian Unity. The Global Christian Forum*, Great Britain: Regnum Books International, 2009.

West, G., *Religion and Spirituality in South Africa, Thabo Mbeki's Bible*, Pietermaritzburg: University of KwaZulu-Natal Press, 2009.

Witte, J.Jr.: *Christianity and Human Rights. An Introduction*, Cambridge: University Press, 2010, 135.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 2

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CHRIS FERGUSON

1. En rendant grâce au Dieu vivant, je commence ce rapport en déclarant que la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) adopte à ses divers niveaux l'appel au renouveau symbolisé par le thème de notre Assemblée générale, « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous ». Grâce à la fidélité, à la prière, au travail acharné et à la consécration du Bureau, du Comité exécutif, du personnel, des conseils régionaux et des Églises, malgré un passé considérable et des problèmes continuels, nous allons de l'avant sur divers fronts avec une vigueur renouvelée. L'appel au renouveau et à la transformation nous a suggéré de ne pas nous conformer, mais de changer de direction et de nous renouveler en vue de notre mission.
2. En tant que Communion mondiale, nous avons tous conscience que l'ensemble de notre monde, la population comme la planète, se trouve dans une crise qui s'est emparée de notre vie, dans toutes ses dimensions, politiques, économiques, sociétales, culturelles, religieuses, écologiques, militaires, relatives à l'égalité entre les genres, avec des menaces considérables pour la vie, la viabilité, le bien-être. Nous voyons là que l'inégalité, la violence systémique, la guerre, la pauvreté et la violence sont profondément ancrées dans, et motivées par des systèmes économiques et financiers naturellement injustes et écologiquement destructeurs qui agissent à l'encontre de « la vie en abondance pour tous » qui se trouve au cœur de la mission de Jésus Christ, et donc de la nôtre (Jn 10, 10 ; Lc 4 ; 16 ss.).
3. Commençons par nous tourner vers le Dieu vivant et, dans cette prière et cette confession, repoussons tous les systèmes, les idéologies, les régimes et les idoles qui imposent la domination, la division, la destruction, le désespoir, la souffrance, la mort, à la création de Dieu (Jér 10, 10, Confessions de Belhar et d'Accra).
4. Soulignons la vitalité et la joie partagées par les Églises de la CMER lorsqu'elles témoignent de la bonne nouvelle de l'Évangile de Jésus Christ, qui donne la vie et qui libère, au milieu des problèmes, des crises et des contextes qui secouent le monde.
5. Ces dernières années, nous avons vu cette crise mondiale générale s'approfondir et empirer avec la liste longue et terrible d'événements et de crises qui ont touché des endroits particuliers, des secteurs, des classes, des genres et des contextes. Nous voyons le doigt qui écrit sur le mur et nous venons seulement de percevoir la vraie dimension universelle de la

crise – à partir de là nous implorons Dieu de nous renouveler en vue de la transformation du monde. J’y reviendrai.

6. Le rapport intitulé *De Grand Rapids à Leipzig* souligne les réalités, des problèmes, les réalisations de ces sept dernières années, tout comme le rapport du Président. Je ne répéterai pas ici tous les détails, je confie ces deux textes à votre étude et à votre approbation. Je souhaite mettre en lumière certains éléments du voyage de ces sept années, en insistant brièvement sur les deux dernières années et demie, et particulièrement sur les défis et les perspectives d’avenir.
7. Avant d’aller plus loin, il me faut rendre grâce à Dieu pour les dons présents dans notre famille CMER, et notamment pour la vision, le leadership, la fidélité, la consécration et l’engagement de tous ceux et toutes celles qui ont travaillé, prié et accepté de faire un mille de plus pour nous amener là où nous en sommes.
8. Je dois en particulier dire ma profonde gratitude pour le ministère, le sens du leadership et du service du pasteur Setri Nyomi. Grâce à sa courtoisie et à sa diligence, le passage entre les deux exécutifs a été facile. Chaque jour, nous pouvons constater quels sont les fruits de la direction qu’il a exercée pendant quatorze années. On trouve dans les pages de *De Grand Rapids à Leipzig* un témoignage exhaustif de son influence pour affermir le voyage qui a permis de passer de l’Alliance réformée mondiale (ARM) et du Conseil œcuménique réformé (REC) appelés ensemble à être en communion et attachés à la justice. Grand merci, Setri !
9. Notre reconnaissance particulière au premier président de la CMER, le pasteur Jerry Pillay. Ses dons exceptionnels de leadership bien ancré théologiquement et visionnaire ont soutenu et orienté la CMER et son exécutif pour avancer en présence de difficultés importantes au cours de ces années. J’ajouterai un mot personnel de reconnaissance au Président Pillay qui a fait un effort tout spécial pour me guider et me soutenir.
10. Les membres du Bureau méritent la reconnaissance de l’ensemble de la Communion, car cette étape ne manquait pas de passages tortueux inattendus. Avec tout l’exécutif, ils ont fait preuve d’une fidélité dans le sens de la direction et dans la créativité en affrontant la situation financière très difficile qui les a conduits à prendre la décision courageuse de transférer les bureaux de la CMER de Genève à Hanovre. Il y a eu assez tôt un changement de trésoriers : le pasteur Gottfried Löcher ne pouvant plus poursuivre, Johann Weusmann a été élu. Ses capacités de direction et de projection en matière financière sont extraordinaires, ainsi que ses dons pour récolter des fonds. La CMER ne serait pas dans la situation stable que nous connaissons actuellement sans ses efforts incessants.

11. L'exécutif a agi avec détermination pour s'assurer que la CMER survive sur le plan financier et envisage la dure réalité selon laquelle nous ne pouvions plus entretenir des bureaux et un personnel dans l'une des villes les plus chères au monde. Il a été déchirant de devoir quitter le centre œcuménique de Genève, avec ce qu'il représente de richesse et d'importance historique et œcuménique. Il a fallu une direction audacieuse pour garantir une stabilité financière ainsi que les relations œcuméniques.
12. Le déplacement à Hanovre a été rendu possible grâce à l'extraordinaire générosité de l'Alliance réformée allemande et au soutien des Églises membres dans ce pays – et également aux efforts particuliers et aux dons financiers de l'Union des Églises protestantes (UEK) qui, en fait, n'est pas membre de la CMER mais qui, à mainte reprise et fidèlement, a apporté d'importantes contributions en personnel, en argent, en encouragements. Le soutien d'Églises comme les Églises unies de Westphalie et de Rhénanie mérite une mention spéciale. Sans le côté visionnaire et déterminé de la direction de l'Alliance réformée allemande, il n'aurait pas été possible de réussir le déplacement en Allemagne. C'est ce qui a permis le succès de la transition vers Hanovre.
13. Au milieu de la crise financière, les conseils missionnaires et les Églises ont fait des efforts particuliers pour assurer le financement nécessaire au bureau justice et partenariat. Le rapport financier dans *De Grand Rapids à Leipzig* souligne ces contributions très importantes sans lesquelles la CMER n'aurait tout simplement pas pu apporter un soutien à son propre travail sur la justice. Il ne s'agit pas seulement des programmes spéciaux, mais également du budget principal avec le soutien au personnel, que les contributions des membres ne suffisaient pas à couvrir.
14. Au cours de ces années de crise financière et de déménagement à Hanovre, l'équipe du secrétariat a subi des pressions et s'est trouvée perturbée. Le déménagement et l'instabilité financière a mis le personnel à l'épreuve. Pour diverses raisons, certains exécutifs ont décidé de ne pas suivre à Hanovre. J'en dirai davantage plus tard pour remercier le secrétariat pour sa contribution. Mais ici, je tiens à signaler que l'une des conséquences du déménagement a été la perturbation de l'équipe ainsi que des systèmes, des procédures et de l'administration du secrétariat central. Grâce à l'investissement exceptionnel d'une grande partie du personnel, nous avons pu triompher de la plupart de ces difficultés.
15. Une mention spéciale et beaucoup de reconnaissance pour la générosité gracieuse et le soutien sans précédent apporté à la CMER par le CWM (Council for World Mission) et notamment son secrétaire général le pasteur Collin Cowan. Après une consultation approfondie, CMER et CWM ont formulé un engagement commun aux valeurs et aux perspectives de la mission. Presque

- toutes les Églises membres du CWM sont également membres de la CMER, et au-delà de ce lien évident, le CWM a considéré que le leadership et la contribution de la CMER dans le domaine de la justice et de la théologie était d'une telle importance pour son propre travail qu'il a exprimé ce soutien de partenariat par une donation de capital d'un million de livres sterling.
16. Cette donation du CWM et la contribution spéciale de l'UEK, parmi d'autres, ont fait que la CMER est passée d'une situation proche de la banqueroute, avec pratiquement plus de réserves, à celle d'une organisation relativement stable, œcuménique, avec un fond de réserve croissant. Ces contributions affirment clairement l'importance et la pertinence de la CMER en tant que famille universelle « appelée à la communion, attachée à la justice ».
 17. Étant donné le réseau mondial d'Églises de la CMER et son engagement déterminé envers la justice et l'unité, la Fondation pour l'aide au protestantisme réformé (FAP), l'Église unie du Canada, l'Église presbytérienne aux États-Unis, *ICCO Cooperation*, *Evangelisches Missionswerk in Deutschland* (EMW,) *Otto per Mille* de la Table vaudoise, *Brot für die Welt* et d'autres ont également conclu un partenariat important avec la CMER pour soutenir ses programmes et ses activités, y compris celles qui concernent la justice, la mission, les dialogues théologiques, la paix, la réconciliation et la communication, ainsi que le Fonds réformé de partenariat.
 18. Le rapport *De Grand Rapids à Leipzig* souligne l'important travail réalisé pendant la période 2010-2017. Il faut pourtant remarquer que les objectifs élevés du plan stratégique et les orientations principales qui y étaient fixées ont souvent été dépassés par la nécessité de s'occuper de la crise financière. Le manque de ressources qui a conduit au déménagement à Hanovre a évidemment provoqué des troubles et des perturbations que ce genre de déplacement produit pour le personnel, l'administration, les relations. En outre, et en même temps, le deuxième mandat du Secrétaire général approchait de son terme et les exécutifs se trouvaient engagés dans une longue recherche d'une nouvelle direction. De 2011 à 2014 la période a été agitée, de sorte que parmi les objectifs du plan stratégique, beaucoup n'ont pas été atteints.
 19. Une fois le déménagement à Hanovre accompli, les réserves financières stabilisées, de nouvelles sources de financement des programmes disponibles, et une nouvelle direction en place, on a pu s'occuper à nouveau de rétablir les systèmes administratifs et financiers troublés par cette agitation et de reconstituer l'équipe. D'intenses efforts ont été accomplis pour reprendre contact avec les Églises membres qui avaient perçu une certaine distance au cours de la période de transition. On a surtout cherché à rétablir la liaison avec la famille œcuménique dont certains membres avaient ressenti le déménagement loin du Centre œcuménique comme manifestant

un refroidissement des engagements œcuméniques de la CMER. Nous y reviendrons ci-dessous.

20. En 2016, lors du Comité exécutif de La Havane, à Cuba, la CMER a pu évaluer son plan stratégique. Étant donné les difficultés mentionnées plus haut, cette évaluation donnait ceci : « Nous avançons, nous sommes mieux placés que dans les années précédentes pour nous concentrer sur les importantes perspectives de ce plan ». Mais, en même temps : « Nous voyons tous que nous n'en sommes pas là où il faudrait, à une année de l'Assemblée générale de 2017, et il faut bien voir ce qu'il est possible de faire ensemble au cours du temps qu'il reste. »
21. On a fait des efforts importants pour triompher des retards et des difficultés et pour « redonner de la visibilité à la CMER » avec beaucoup de nos Églises, avec les régions et dans la communauté œcuménique, par des visites importantes, la participation à des événements et à diverses manifestations, par le Président, le Secrétaire général, le personnel, par des consultations qui ont été bien accueillies, par un travail en réseau, par la reprise de la participation à des processus œcuméniques. Nous sommes lentement en train de rétablir nos relations et notre impact vis-à-vis de certains qui nous avaient ressentis comme éloignés au cours des dernières années. Par notre participation dans des situations de conflit et de discorde, par l'accompagnement d'Églises en qualité de médiateurs et de facilitateurs, nous avons pu faire avancer la véritable signification du terme communion dans certains endroits essentiels. Au cours des deux dernières années, nous avons pu opérer des modifications qualitatives, nous percevons maintenant clairement et de plus en plus, en retour, que notre leadership et notre communication sont perçus et appréciés.
22. Lors de sa réunion de La Havane, le Comité exécutif a également approuvé des révisions du plan stratégique pour se concentrer sur des objectifs essentiels pendant la période allant jusqu'à l'Assemblée générale. Le plan a discerné des résultats principaux dans chacune des cinq orientations soulignées par le plan stratégique, de sorte que la CMER a pu avancer avec un objectif déclaré tout en participant et en garantissant une Assemblée réussie. L'exécutif a déclaré que l'Assemblée générale ne constituait pas une fin en soi mais que, si elle réussit, elle contribuera à porter la vision et la mission qui sont au cœur de la CMER par la consolidation de la communion et par le progrès de la justice que Dieu souhaite. Outre les programmes en cours, les centres d'intérêt stratégiques spécifiques pour les cinq orientations au cours de la période précédant l'Assemblée sont les suivantes :
23. Mission : Avancer vers la seconde manifestation « Mission en première ligne ». C'est destiné à accompagner les Églises qui se trouvent dans un contexte marqué par la religion, la violence, la construction de la paix, avec une dimension de coopération interreligieuse et une attention particulière aux Églises du Moyen Orient et d'Afrique. Ce qui sera fait avec tous les services

CMER impliqués. La réunion de préparation a eu lieu en 2016 et l'événement lui-même aura lieu au Liban en 2018.

24. Communion : Nécessité urgente d'assurer le suivi de la consultation 2014 sur la Communion avec deux centres d'intérêt : 1) Une consultation avec les responsables régionaux et le Bureau, qui a eu lieu en février 2017. Ce fut un vrai succès et a permis de se concentrer sur des améliorations nécessaires dans les relations avec les régions et les conseils régionaux. Par l'intermédiaire du nouveau Comité exécutif, la CMER doit mettre en œuvre les recommandations concernant les modifications du style de travail, la communication et les ressources, tout en résolvant des questions concernant le nombre des conseils régionaux et les relations des régions avec les Églises membres et avec l'ensemble de la CMER. On trouvera sur le site de la CMER un rapport sur cette consultation.
25. 2) La question de la sexualité humaine est reconnue depuis longtemps pour diviser à la fois l'Église et la Communion elle-même. On propose de réunir une « Consultation sur la Communion et la sexualité humaine » pour offrir un lieu et une occasion, dans le respect mutuel et dans l'esprit de la communion, d'examiner la façon dont la CMER peut veiller à ce qu'on maintienne et approfondisse notre unité face à nos différences tout en nous inspirant des dons et des perspectives théologiques et bibliques de nos traditions réformées. Il ne s'agit pas de parvenir à une position commune sur un sujet, mais de trouver les moyens de garantir que nos différences ne nous divisent pas et que l'on continue de chercher la justice. Cette consultation aura lieu fin novembre et sera l'hôte de l'Église de l'Inde du Sud.
26. Justice : L'objectif principal consistait à relancer l'initiative NIFEA (Nouvelle architecture internationale financière et économique). Il y a eu une série de réunions destinées à préparer l'apport de la CMER et à revigorer les partenariats œcuméniques. Avec succès. Et la NIFEA est désormais recadrée, son nouveau lancement est assuré. Les objectifs de justice comportaient la remise en vigueur du réseau justice pour aider à prévoir un cadre pour le travail sur la justice au-delà de 2017. On pourra voir les fruits de ce travail lors de cette Assemblée. Le travail sur la justice dans les relations entre les genres s'est concentré sur la participation complète des femmes au ministère et au leadership dans l'Église. Un groupe de travail a prévu une présentation au cours de cette Assemblée avec la proposition d'une déclaration approuvée par le Comité exécutif. L'autre point central important consistait à veiller que la présente Assemblée générale correspondrait à l'équité voulue entre genres dans la constitution des délégations. Ce processus s'est assez bien déroulé, en dépit de contradictions internes dans le cadre des stipulations constitutionnelles ainsi que je l'explique ailleurs dans mon rapport.

27. Théologie : L'une des priorités en 2016 était la préparation de l'École mondiale de théologie (EMT/GIT) qui doit avoir lieu juste avant et ensuite en même temps que l'Assemblée générale. Les participant-e-s à l'EMT participent et contribueront aux discussions et aux activités ici. Pour 2016, nous avons retenu les suivis et la continuation de nos dialogues œcuméniques. Autre priorité en matière de théologie, le processus de consultation sur la Déclaration commune sur la doctrine de la justification (DCDJ) qui est discutée à plusieurs endroits de ce rapport. Cela a marqué une importante réactivation de notre implication œcuménique. Du même ordre, la suite du dialogue luthéro-réformé dont le résultat est le témoignage de Wittenberg. Il y a là également un signe de solide rétablissement des liens et d'avancée avec la Fédération luthérienne mondiale (FLM). Le secrétariat général et le bureau théologique se sont impliqués dans cette affaire. Le progrès a été très positif, notamment si l'on prend en considération d'importants enjeux au niveau du personnel.
28. Dialogue œcuménique : ma participation au Pèlerinage de Justice et de Paix (PJP) du COE et une insistance accrue sur la participation de la CMER au PJP ont été prioritaires de même que l'insistance sur la collaboration œcuménique sur des thèmes centraux de témoignage public, de défense et d'accompagnement, notamment :
- a. Paix et réconciliation dans la péninsule coréenne, en collaboration avec l'Église presbytérienne de Corée, l'Église presbytérienne en République de Corée, le Conseil national des Églises en Corée, le Conseil œcuménique des Églises et la Fédération chrétienne coréenne (KCF). Ce qui a abouti à une délégation de la CMER en Corée du Nord en 2016. Des délégués de la KCF sont présents à notre réunion ici et la CMER accueillera tout de suite après l'Assemblée une réunion du Forum œcuménique sur la Corée.
 - b. Soutien aux Églises membres dans le processus de paix en Colombie, y compris ma propre implication directe dans la diplomatie œcuménique, des visites et des actions de sensibilisation, avec une visite au président colombien.
 - c. Soutien aux Églises membres au Moyen-Orient, par des visites pastorales et des rencontres interreligieuses. Nos partenaires sont le Conseil des Églises au Moyen-Orient et le FMEEC (Communauté d'Églises protestantes au Moyen-Orient).
 - d. Soudan du Sud et Nigeria : Avec la Communion africaine d'Églises réformées et des Églises membres, nous organiserons une visite pastorale au Sud-Soudan vers la fin de l'année. Une visite aux Églises membres du Nigeria a coïncidé avec une réunion du PJP du COE.
 - e. Renforcement des relations directes avec d'autres communions, notamment dans le cadre des commémorations des 500 ans de la

Réforme. J'ai participé au Conseil consultatif anglican en avril 2017. En juin 2016, une délégation de la CMER a été reçue par le pape François et a rencontré les Conseils pontificaux pour l'unité des chrétiens et pour Justice et paix. En novembre, nous aurons une réunion pour débiter des conversations avec les Mennonites. Nous sommes en conversation avec le Patriarcat œcuménique au sujet de la reprise de nos dialogues.

29. Il y a eu également des progrès réguliers dans le domaine des problèmes d'organisation et d'administration lors du transfert des bureaux de la CMER à Hanovre, avec l'installation des systèmes et des structures adéquates permettant un fonctionnement efficace. Il a fallu du temps pour mettre en place les systèmes financiers et traiter certaines faiblesses et problèmes congénitaux. Les deux derniers rapports d'audit extrêmement positifs témoignent de ces progrès – avec de vifs remerciements à l'équipe du secrétariat financier et pour les énormes efforts du trésorier général.
30. Avec la réunion de cette Assemblée, nous voici à la phase finale – bien que tout ne soit pas parfait – de notre campagne contre des problèmes importants liés à la base de données et à la gestion des compte-rendu. Malgré quelques problèmes techniques, le nombre record de délégués inscrits pour cette réunion témoigne du fait que nous sommes en bien meilleure forme qu'il y a quelques années.
31. Les nombreuses difficultés citées plus haut ont mis une grosse pression sur l'équipe du secrétariat. En annexe du présent rapport, on trouvera la liste de celles et ceux qui ont servi la CMER au cours des sept dernières années. Il faut noter spécialement les changements dans le personnel exécutif depuis Grand Rapids.
32. Secrétaire exécutive à la communication, Kristine Greenaway a décidé de ne pas faire le déménagement à Hanovre. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants pour son long service et pour son importante contribution, nous remercions également l'Église unie du Canada qui a apporté son soutien pour ce poste à la CMER. Philip Tanis, de l'Église réformée en Amérique a été nommé secrétaire exécutif à la communication en 2014. Il a non seulement contribué de façon importante et très appréciée à la communication et aux publications, mais il s'est également inspiré de son expérience pour soutenir et renforcer les systèmes administratifs et de gestion pour l'équipe du personnel.
33. Le pasteur Douwe Visser, secrétaire exécutif pour la théologie, la mission et la communion, a connu de sérieux problème de santé qui ont exigé un long congé et une retraite anticipée qui prendra effet le 1^{er} août. Nous avons la joie d'annoncer la réussite des opérations qu'il a subies, il va bien. Nous lui exprimons notre reconnaissance, il a longtemps été au service de l'ARM puis de la CMER, en outre, en qualité d'ancien président du REC, il a co-présidé les accords entre ARM et REC, ce qui a donné naissance à la CMER. Nous rendons

grâce à Dieu pour ce qu'il a apporté en termes de perspectives et de direction. Aruna Gnanadason, de l'Église de l'Inde du Sud, a généreusement relevé le défi de devenir consultante pour la théologie, la mission et la communion en l'absence de Douwe. Elle a travaillé depuis chez elle, à Chennai, en Inde. Elle s'est surtout occupée d'organiser l'École mondiale de théologie. Elle a aussi été la main qui a régulièrement guidé les dialogues théologiques. Nous sommes reconnaissants qu'elle ait pu venir à notre aide dans de brefs délais pour faire un travail excellent, et pour ce qu'elle a apporté à l'équipe du secrétariat.

34. Outre les trois secrétaires exécutifs régulièrement élus par le Comité exécutif, la CMER a bénéficié de la collaboration très efficace et dévouée du pasteur Hanns Lessing, coordinateur de l'Assemblée générale. À l'heure qu'il est, vous devez tous le connaître. Notons bien qu'en plus de la tâche formidable consistant à organiser et à gérer le déroulement de l'Assemblée (avec une toute petite équipe qui manquait même d'un exécutif à plein temps) Hanns a longtemps joué avec Aruna un rôle important pour aider la CMER à avancer sur deux consultations œcuméniques essentielles pendant le congé de Douwe Visser, l'association à la DCDJ et le Témoignage de Wittenberg (suite du dialogue luthéro-réformé *On Being the Church*). Hanns a fait plus qu'un effort supplémentaire pour la préparation de cette Assemblée, il a été un membre à part entière de notre équipe exécutive. Nous lui devons une reconnaissance particulière ainsi qu'à l'Église unie de Westphalie qui l'a appuyé généreusement et sans réserve dans ce rôle et a fourni son salaire, contribuant ainsi de façon importante au succès de cette Assemblée.
35. Depuis son installation en Allemagne, la CMER a dû modifier la structure de ses finances pour répondre à des contraintes dans ce domaine. Actuellement, le bureau se compose de Gerhard Plenter, coordinateur financier bénévole, soutenu en tant que consultant chargé de surveiller le fonctionnement professionnel de l'équipe financière, il travaille avec Anna Krüger, l'assistante administrative finances. Ici aussi, nos remerciements particuliers à Gerhard et à l'Église évangélique réformée en Allemagne, pour le soutien indéfectible et pour le service rendu à la CMER. L'EKD (Église protestante en Allemagne) nous aide également par ses services de conseil en matière de ressources humaines et de conseils juridiques, en l'absence de personnel compétent au secrétariat. Ces efforts exceptionnels de la part des Églises allemandes ont permis là aussi le déplacement depuis Genève.
36. La pasteur Patricia Sheerattan-Bisnauth a été secrétaire exécutive pour Justice et partenariat jusqu'en 2011. Elle nous a laissé un héritage important en matière de travail et de témoignage dans ce domaine, la CMER en rend grâce à Dieu. La pasteur Dora Arce-Valentin lui a succédé en 2012. Elle a été au service de la CMER avec fidélité et persévérance pendant cinq ans,

période au cours de laquelle elle a déménagé deux fois, travaillant dans trois pays différents, elle a dû faire face à des ressources réduites pour accomplir des tâches très difficiles. Nous avons pu apprécier sa consécration et sa ténacité en tant que collègue et que membre de l'équipe. La Déclaration de foi sur l'ordination des femmes, qui sera présentée lors de cette Assemblée, rend hommage au témoignage déterminé rendu par Dora à la justice dans les relations entre les genres et à la relation entre justice et communion. Elle achèvera son mandat de cinq ans comme secrétaire exécutive pour Justice et partenariat en décembre prochain et retournera au service de l'Église presbytérienne réformée à Cuba, laissant derrière elle un important héritage de service et d'engagement envers la justice.

37. L'équipe du secrétariat qui a été au service de la CMER jusqu'en 2014 et qui n'a pas suivi à Hanovre mérite également nos remerciements les plus sincères. Les collègues qui ont formé la première équipe lors de la transition à Hanovre méritent qu'on les signale en raison des difficultés de cette tâche.
38. Remercions Dieu, car après bien des changements et des problèmes, la CMER a maintenant une équipe qui travaille bien avec un dévouement considérable, y compris en présence de réductions causées par la maladie ou la transition, sans compter la tâche monumentale de mettre à niveau les systèmes financiers et administratifs, les bases de données, de projeter et d'appuyer une gamme impressionnante de programmes, de consultations, de rencontres, enfin et surtout de soutenir efficacement la préparation et la réussite de cette Assemblée. Cette équipe mérite les remerciements sincères de la CMER pour leur consécration extraordinaire et leur sens du service !
39. À la suite des deux vacances de postes causée par la retraite anticipée de Douwe Visser et la fin du mandat de Dora Arce-Valentin, le Comité exécutif a désigné un comité de recherche composé du Bureau et de Mmes Omega Bula et Anna Case-Winters pour suggérer des personnes susceptibles d'occuper ces deux postes exécutifs. Ce comité a travaillé, le Comité exécutif recevra son rapport. Nous espérons que des personnes excellentes et hautement qualifiées pourront être en place à partir du 1er janvier 2018.
40. Tout en mettant en lumière le leadership particulier exercé par le président, le trésorier général, l'ancien secrétaire général et votre secrétariat, je me permettrai d'attirer votre attention sur le travail du Comité exécutif, ainsi que sur celui du Bureau. Ainsi que l'indique mon rapport et que le montre *De Grand Rapids à Leipzig*, ces sept dernières années ont connu bien des obstacles, des difficultés, des crises. Mais il faut aussi réaliser, à vous couper le souffle, que Dieu a béni la CMER en lui accordant un Comité exécutif plein de bonne volonté et capable, avec l'aide du Saint Esprit, de faire face aux problèmes, de vaincre les obstacles, de trouver des solutions et, contre l'adversité, de permettre que la CMER ait de l'importance pour ses Églises et puisse intervenir

sur le plan œcuménique au service de l'évangile de Jésus Christ et dans la fidélité au Dieu de la vie ! Je n'ai rejoint la barque qu'après que les décisions les plus difficiles aient été prises, je pense donc pouvoir dire à quel point la CMER a été bien servie par le Comité exécutif et le Bureau. J'en veux pour preuve la préparation efficace et le déroulement de cette Assemblée, au milieu des troubles de la transition. Tout en étant loin de la perfection et de ce que nous pouvions espérer, l'avancée a été importante. Il faut mentionner en particulier le comité de préparation de l'Assemblée générale et les qualités de vision et de leadership de sa présidente, la pasteure Lisa Vander Wal. Loué soit Dieu !

41. Les questions non réglées, les problèmes en cours, et de nouveaux problèmes surgissant à la suite des crises face à une réalité mondiale en rapide changement sont énormes. Je voudrais seulement indiquer trois cadres dans lesquels nous pourrions voir notre situation actuelle dans la CMER : 1) les 500 ans de la Réforme commémorant la réalité immédiate de la CMER « appelée à la communion, attachée à la justice » ; 2) nos problèmes particuliers de CMER après seulement sept années de vie ensemble en tant que communion ; 3) une situation mondiale en rapide changement, pour ne pas dire en détérioration rapide, dans un monde tombé au milieu des brigands. La focale générale théologique et biblique pour notre réflexion sur ces contextes entremêlés les uns aux autres pourrait être le thème de notre Assemblée, « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous » qui est en même temps une prière, une confession et l'expression d'un témoignage public.
42. Les quelques réflexions qui suivent ne sont que des marqueurs possibles pour une réflexion commune de toute la communion CMER.
43. La commémoration des 500 ans de la Réforme protestante coïncide avec le fait que la crise mondiale actuelle révèle un changement d'époque, un changement dans ce qu'on appelle le « modèle civilisationnel » dominant. Pour la CMER, nous avons pour tâche de réfléchir sur les traditions, les héritages pluriels, les identités multiples des divers mouvements réformateurs qui constituent la réalité complexe que l'on appelle souvent simplement Réforme protestante. L'année 2017, la date du 31 octobre sont devenus le centre commun où les Protestants et la communauté œcuménique commémorent l'ensemble de l'héritage historique et théologique complexe. Pour ce qui est de la famille de la CMER, nous avons ressenti une obligation particulière, au cours des années, de mettre en valeur les contributions de Calvin, Knox, Zwingli et quelques autres, avec la célébration de « l'année Calvin » en 2009. En outre, nous célébrons et mettons en valeur les traditions des mouvements de la première Réforme, Jan Hus, Pierre Valdo et beaucoup d'autres. Avec les contributions évidentes de Luther et des Réformateurs allemands, il nous faut mettre en valeur ce qu'ont apporté d'autres pays et insisté sur le rôle de premier plan de femmes Réformatrices, comme

Catherine de Bora, Marie Dentière, Marguerite de Navarre, Argula von Grumbach.

44. Si nous prenons au sérieux notre Réforme et notre Protestantisme, il faut réfléchir de façon critique, en tant que famille CMER, sur le principe réformé d'une « Église réformée toujours en train de se réformer à nouveau conformément à la Parole de Dieu ». En fait, nous sommes enracinés dans la tradition réformée, mais nous nous réformons activement et nous transformons le sens de cette tradition vivante.
45. La Communion mondiale d'Églises réformées comprend ses Églises réformées et presbytériennes, mais aussi congrégationalistes, des Églises des Frères tchèques, des Églises moraves, vaudoises, unies et en voie d'unification. La tradition réformée ne consiste pas uniquement à décrire ce qui provient de l'héritage du 16^{ème} siècle et avant, mais c'est une tradition vivante, en train de naître, car nous portons une richesse œcuménique et l'appel adressé à des identités réformées spécifiques, parfois étroites, à entrer dans de nouvelles expressions grâce à l'influence des nouvelles branches figurant sur notre arbre généalogique, notamment les identités complexes et multiples des nombreuses Églises unies et en voie d'unification qui font intégralement partie de notre vie et de notre témoignage de CMER. Pour beaucoup de nos Églises, leur identité inclut un ancrage solide dans la tradition réformée vivante, mais aussi avec des organismes œcuméniques comme le COE ou d'autres communions, les Anglicans, les Méthodistes, Les Luthériens etc. Plus important encore, la majorité des Églises de notre tradition vivante vivent dans des pays du Sud.
46. Pour la CMER, comme pour l'ARM et le REC avant elle, il est essentiel pour la façon dont nous nous percevons nous-mêmes que le fait de vivre dans la tradition réformée soit aussi d'être œcuménique. Nous situer dans la famille protestante c'est adopter pleinement l'impératif œcuménique. Nous commémorons, plutôt que seulement célébrer, les 500 ans de la Réforme parce que les souvenirs comportent la contribution réformée à la division, à la désunion, au conflit, voire aux persécutions non seulement de chrétiens mais aussi de personnes appartenant à d'autres religions. Nous soutenons les points distinctifs des contributions réformées avec les piliers de la théologie et de la pratique protestante tout en confessant le péché d'une violence qui divise et des excès du « dénominationalisme ». L'année 2017 est pour nous un moment important pour raviver notre réponse à l'exigence de l'unité chrétienne et d'une solidarité pleine d'amour pour toute l'humanité et l'ensemble de la création (Jean 3, 16 ; Jean 10, 10 ; Jean 17, 21).
47. Le fait de réunir cette Assemblée générale en Allemagne en 2017 est l'occasion de mettre la tradition réformée au présent. Nous sommes invités à reconnaître les péchés et les échecs du passé et à mettre en valeur les talents

particuliers de notre tradition de manière à témoigner fidèlement du Dieu vivant en faisant partie de l'Église de Jésus Christ par la puissance du Saint Esprit. Nous prions et nous œuvrons pour la transformation d'un monde qui « gémit, comme en travail » alors que toute la création est confrontée à des massives menaces envers la vie.

48. Pour répondre à l'appel nous demandant d'apporter notre témoignage particulier de CMER et de tradition réformée vivante à la fois à la cause de l'unité chrétienne et au témoignage envers un monde déchiré et injuste, privé de paix, nous avons fait porter notre intérêt, au cours des trois dernières années, sur deux occasions spéciales concernant le témoignage œcuménique dans cette année de la Réforme.
49. Nous avons obéi au mandat donné par l'Assemblée générale de l'unification en 2010 « d'organiser une consultation au sein de la CMER pour voir s'il serait possible de s'associer à la Déclaration commune sur la doctrine de la justification ». Après consultation, le Comité exécutif a décidé en mai 2016 d'accepter avec joie l'invitation à s'associer à la DCDJ en insistant sur le lien entre justification et justice comme contribution réformée à la conception œcuménique de la justification. C'était ajouter une voix et un engagement réformés à ce document signé par l'Église catholique romaine et la Fédération luthérienne mondiale en 1999. Les Méthodistes s'y sont associés et la Communion anglicane a reconnu la DCDJ. Nous fêtons cette association ensemble au cours de cette Assemblée le jour où nous serons à Wittenberg, le 5 juillet. Il y a là un signe important de notre attachement à l'unité chrétienne et de notre détermination à reconnaître nos différences – mais à veiller à ce que nous ne permettions pas à des différences conciliables de nous diviser.
50. En tant que tradition réformée qui a joué un rôle dans la division et la séparation croissante en diverses dénominations, nous accomplissons maintenant notre vocation pour amener la Réforme au temps présent comme force d'unité et de témoignage commun de sorte que les 500 prochaines années puissent être façonnées par l'unité visible de l'Église, agissant, priant et témoignant ensemble en vue de la transformation du monde.
51. Ce qu'il s'est passé depuis 1999, dans le cadre de l'ARM d'abord, puis de la CMER, nous aura beaucoup appris sur le respect de la différence et la signification de la communion dans notre famille. La consultation a révélé beaucoup d'enthousiasme, d'accord et d'encouragement pour que le comité exécutif puisse s'associer avec la DCDJ. Mais en même temps, deux Églises au moins ont clairement fait connaître leur désaccord, d'autres ont exprimé quelque malaise. Dans l'esprit de la communion, ces Églises ne voulaient pas bloquer la décision, mais elles voulaient être certaines que leur désaccord serait entendu, compris, connu. Nous verrons comment le faire. L'expérience a affiné pour nous les complexités de la vie en Communion mondiale, où

ce qui est juste et peut-être nécessaire au niveau universel peut provoquer des tensions et un malaise dans certains cadres. La DCDJ a révélé à la fois cette tension et la grâce reçue et manifestée lorsqu'on ne permet pas à des différences de nous diviser, tout en veillant à ce que le besoin de différences soit reconnu et respecté.

52. L'autre côté de notre vocation œcuménique à cette Assemblée est la signature avec la FLM du « Témoignage de Wittenberg », fruit du dialogue luthéro-réformé. Dans le présent rapport comme dans De Grand Rapids à Leipzig, cet approfondissement de l'unité des deux Églises de la Réforme en accomplissant des pas concrets en direction de l'unité constitue un autre cadeau de l'année 2017. Comme le dit le Président Pillay dans son rapport, il s'agit d'un acte « qui renverse le cours des choses » et fait de Wittenberg le symbole du renouveau et du changement que nous recherchons tous.
53. Le discours du Président a réussi à mettre en évidence le caractère distinctif du Protestantisme qu'il convient d'adopter et d'enrichir à l'aide de notre propre perspective théologique diverse et particulière en tant que famille CMER qui vit et qui transforme la tradition réformée en la faisant passer au temps présent. Je voudrais ici réfléchir au fait que nous sommes passés d'une préoccupation de « confessionnalisme » à l'adoption de notre vocation de communion « confessante ». Amener les ressources de la tradition théologique et confessante réformée à passer au présent signifie être à l'écoute des souffrances et des cris de l'humanité et de la création. Être à l'écoute et répondre aux situations de nos Églises qui vivent et témoignent dans des situations d'injustice et d'oppression. C'est à la fois être à l'écoute et réagir à la souffrance, à la violence et à l'oppression au niveau universel de la vie de l'oïkoumène et de la création. Celle-ci est le théâtre de la grâce de Dieu. Cette affirmation de Calvin doit nous amener à suivre à la fois les impératifs et les propositions des moments confessionnels représentés par Barmen, Belhar et Accra. Nous confessons que « la terre est au Seigneur, avec tout ce qui s'y trouve ». Nous avons l'audace de dire « Jésus est Seigneur ». Mais nous devons agir comme si nous le pensons effectivement.
54. La CMER est en mesure d'intensifier les traditions prophétiques du témoignage public en tant que communion confessante dans un monde tombé aux mains des brigands. De plus en plus d'Églises ajoutent Belhar à la liste de leurs confessions de foi. Beaucoup d'Églises de notre famille voient en Belhar une nouvelle façon d'orienter leur témoignage prophétique en réponse à l'accroissement du racisme, de l'autoritarisme, de l'exclusion aux niveaux mondial et national.
55. La Déclaration de Barmen, née comme Belhar dans un contexte historique particulier, se répand en tant que façon centrée sur l'évangile d'être Église dans des situations où la seigneurie libératrice de Jésus Christ et le Dieu de la

vie se trouvent mis de côté par les idoles du nationalisme, de la guerre, de la sécurité, du profit, de la race, des castes, du patriarcat et de toutes celles qui peuplent le panthéon du péché et de la mort.

56. Nous entendons toujours dire que la Confession d'Accra est de plus en plus pertinente. Certains séminaires, certains programmes d'Église ou de mission basent leur programme, leurs plans stratégiques et leur perspective missionnaire sur la lecture des signes des temps et des positions de foi pour l'économie et l'écologie. Le programme œcuménique NIFEA (Nouvelle architecture internationale financière et économique) et la déclaration de São Paulo sont ancrés dans l'interprétation de la justice et de la résistance à l'Empire selon Accra. De récents documents du Vatican font écho aux affirmations, aux analyses et aux impératifs d'Accra (par exemple *Laudato Si*).
57. En même temps, nombreux sont ceux qui, dans notre famille d'Église, ignorent Accra. Notre vocation de famille d'Églises « appelées à la communion, attachées à la justice » exige de nous que nous entreprenions fermement de faire connaître notre témoignage réformé à notre propre famille au niveau mondial, de placer la mission au centre de la vie de notre communion, en vivant pleinement notre identité de communion confessante, œcuménique, dans l'esprit de Barmen, de Belhar et d'Accra, en suivant leur exemple par une lecture renouvelée et régulière des signes des temps.
58. Mettre la réforme « au présent », c'est renouveler et transformer l'Église en vue du renouvellement et de la transformation du monde. Ce qui suppose que nous adoptions le présent ou, autrement dit, que nous acceptions les « tensions de l'époque présente ». En tant que Communion, nous devons délibérément nous placer nous-même dans l'œil du cyclone, entrer dans l'ancre de la bête, là où la création de Dieu est le plus menacée, être avec ceux dont la vie, la liberté, le bien-être sont au pouvoir de l'injustice, du péché et de la mort (Matt 25). La Réforme nous invite à adopter et à interpréter les piliers essentiels des multiples identités des traditions réformées pour le temps présent – notamment la tradition théologique, confessionnelle de témoignage transformatif, prophétique, public dans l'esprit de Barmen, de Belhar et d'Accra, toujours ancré et orienté par l'Écriture et une solide réflexion théologique.
59. Le deuxième cadre de notre réflexion sur la CMER est celui de notre identité, de notre mission, de notre vocation depuis 2010, en tant que famille d'Églises « appelées à la communion, attachées à la justice », bref, notre vie en tant que communion d'Églises.
60. En tant que communion, ou *KOINONIA* en relations intimes liées par l'amour et l'interdépendance, nous sommes, à l'évidence, en progrès. Le plan stratégique 2011 avait conçu des objectifs élevés pour notre vie commune. La consultation de 2014 sur la Communion indique que nous avons encore

du chemin à parcourir. Nous sommes une famille de près de 80 millions de croyants, dont beaucoup ne savent même pas que nous existons ou qu'ils en font partie. Toutes les Églises membres n'ont pas réfléchi au fait qu'en nous appelant nous-mêmes COMMUNION mondiale d'Églises réformées, nous voulions dire que nous adoptions un nouveau mode de relations entre nous, différent de ce qui avait été un « conseil » ou une « alliance ». Les membres qui accordent effectivement de la valeur à la relation en « communion » n'ont pas tous la même conception de ce que veut dire communion ou de ce que cela peut impliquer pour nous. On est largement d'accord pour apprécier la valeur du fait d'appartenir à une famille d'Églises ayant en commun une histoire, une tradition et une conception de la foi, mais le chemin est encore long.

61. Pour certaines de nos Églises, notamment parmi les plus petites et celles qui vivent dans les pays du Sud, la CMER est la seule organisation avec laquelle elles sont reliées. Dans les moments de crise, de conflit, de besoin, le fait d'appartenir à la CMER est important et encourageant. D'un autre côté, de nombreuses Églises (surtout des Églises unies ou en voie d'unification, mais pas seulement) ont du mal à mettre en valeur l'appartenance à la CMER car elles font en même temps partie d'autres familles, communions ou organisations œcuméniques au niveau national, régional ou mondial.
62. *Cette diversité au milieu des situations en rapide évolution de nos Églises offre de nombreuses possibilités, mais crée aussi des problèmes pour la CMER.*
63. Le problème de la viabilité à long terme, de ressources financières suffisantes pour maintenir et entretenir notre Communion a représenté un élément important au cours des sept dernières années et continue d'être un défi primordial, malgré des progrès considérables. Toutes les Églises membres doivent assumer cette tâche et cette responsabilité pour que la CMER remplisse sa mission, survive et se développe. Il faut que toutes les régions et tous nos membres soutiennent vigoureusement la CMER.
64. À la lumière des pressions qui s'exercent fréquemment à l'encontre de l'ensemble du mouvement œcuménique à propos de la pérennité de son architecture, il me semble important que la CMER ait des conversations multiculturelles avec d'autres organisations œcuméniques pour rechercher des modèles communs de durabilité œcuménique. Il faut chercher ensemble de nouvelles stratégies. Envisager des assemblées communes, d'autres idées de ce genre, et ceci de façon urgente.
65. Depuis 2010, la CMER a souligné l'importance pour notre unité et pour la mission de la communion par l'implication totale des Églises et des régions dans le travail de la CMER en termes de perspective, de programme, de prise de décision. La vie et le témoignage de la CMER doivent atteindre le niveau régional et aussi le niveau paroissial. Tous ces niveaux, toutes ces réalités doivent constituer les priorités, les programmes et le témoignage de la

CMER en tant que communion mondiale. Il s'agit là d'un impératif à la fois théologique et pratique.

66. L'acquisition de capacités et la participation au niveau régional étaient des éléments essentiels du plan stratégique 2011. La consultation de 2014 a souligné l'importance des régions dans la vie de la Communion. Une consultation régionale sur l'acquisition de capacités a réaffirmé en 2017 le caractère central du rôle des régions dans la synergie de la CMER. On y a reconnu et déploré que nous étions encore loin du compte et qu'il fallait encore aborder de façon adéquate de nombreux sujets concernant l'acquisition de capacités au niveau régional, consultations, communications, représentation, le nombre des conseils, etc. Il y a eu quelques contributions positives à propos de ces questions et une nouvelle manière d'envisager le fait d'être membre. D'une façon générale, les membres mentionnent des ressources en baisse et, dans les pays du Nord, une diminution du nombre des membres avec une concurrence accrue pour obtenir de maigres ressources.
67. Les méthodes traditionnelles de collecte de fonds au cours des sept dernières années indiquent qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles façons de faire qui soient plus sensibles au contexte. La question de la pérennité a été atténuée, mais pas totalement résolue avec le déménagement à Hanovre. Les partenariats avec le CWM, EMW, *Otto per Mille* et *Brot für die Welt* ont été d'un grand secours et ont revigoré nos programmes et notre témoignage, mais il faut trouver des solutions plus stables et liées davantage au nombre des membres, notamment en ce qui concerne notre budget principal. Il faut insister sur le fait que la mobilisation de fonds pour cette Assemblée générale représente un moment historique exceptionnel en raison des commémorations 2017 de la Réforme. Le financement important de la part des Églises et du gouvernement allemand en rapport avec la Réforme ne se renouvellera pas. Personne ne devrait quitter cette réunion en pensant que la CMER est une organisation riche. Si nous ne trouvons pas d'autres moyens de soutenir et de développer notre travail et notre témoignage, nous ne serons pas à la hauteur de notre vocation en tant que communion. Ces questions touchent aussi à la communion et à la justice.
68. Comme toutes les autres communions chrétiennes mondiales, notre Communion a vu son unité et des objectifs communs mis en question et menacés par des divergences importantes entre ses membres à propos de la sexualité humaine. Il s'agissait, mais pas uniquement, de mariage entre personnes de même sexe, de l'ordination de personnes LGBT¹, de la conception biblique de l'homosexualité et de la conception théologique et biblique de l'Église communauté sans exclusive.

¹ LGBT : Lesbiennes, Gay, Bisexuels, Transgenres

69. Notons que la CMER n'a pas pris position sur les questions de sexualité humaine.
70. Il existe actuellement des Églises membres qui ont interrompu leurs relations de mission, de communion, de partenariat avec d'autres Églises également membres de la CMER en raison des divergences évoquées ci-dessus. Notre engagement vis-à-vis de l'unité et de la communion - *koinonia* – est bien faible si nous pensons qu'il est possible d'être pleinement en communion au niveau mondial et pas avec telle Église particulière également membre de notre Communion.
71. Notre attachement commun à l'appel du Christ à la communion nous pousse à ne pas accepter que des questions relatives à la sexualité humaine et à des divergences en matière d'interprétation biblique divisent l'Église et la communion. Notre tradition réformée vivante, ainsi que le ministère du Saint Esprit, offrent d'importantes possibilités bibliques et théologiques pour que les membres de notre Communion dialoguent et discernent ensemble comment conserver l'unité, pratiquer la justice et respecter les différences.
72. Ainsi que cela a été dit plus haut, le Comité exécutif de 2016, dans la phase finale du plan stratégique, a proposé des consultations et des ressources en vue d'un dialogue pour examiner en commun la signification de la communion et chercher à maintenir notre unité tout en nous confrontant à nos différences et à respecter les impératifs de la justice.
73. La première consultation mondiale concernera un groupe de 25 Églises, qui sera accueillies par l'Église de l'Inde du Sud. Il ne s'agit pas de parvenir à une position commune sur la sexualité humaine, mais de renforcer notre conception de la communion et l'approche réformée d'un dialogue respectueux, en éliminant le pouvoir de nos divergences et en respectant les impératifs de justice.
74. Il est évident que Dieu nous a fait de nombreux dons et nous a donné des ressources destinées à nous aider à entretenir le don de l'unité. La tradition réformée estime particulièrement la réflexion théologique et biblique en communauté en tant qu'instrument de la mission et de l'unité. Il est temps d'instituer des lieux et des ressources en vue du dialogue, de maintenir des relations marquées par le respect, et de ne pas permettre que les différences que nous connaissons lorsque nous envisageons les questions vastes et complexes de la sexualité humaine, et surtout celles liées à l'interprétation fidèle de l'Écriture, viennent menacer le don de l'unité que Dieu nous fait.
75. Il y a un enjeu, pour l'Église chrétienne, donc pour notre communion, c'est la pleine participation des femmes au ministère ordonné, à la gouvernance et aux structures de prise de décision dans les Églises.
76. Notre Assemblée a presque atteint l'objectif concernant une réunion composée selon l'équilibre entre les genres. Les Églises ont réagi positivement à la demande concernant l'équilibre exigé par la constitution. Il y a encore

un obstacle à vaincre pour arriver à un parfait équilibre et cela concerne la façon dont la constitution actuelle fixe le nombre des délégués des Églises en fonction du nombre de membres baptisés. Selon l'article IX, les Églises ayant jusqu'à 200 000 membres ont droit à trois délégués, cinq délégués pour celles qui ont entre 300 001 et 500 000, sept délégués pour celles qui ont entre 750 001 et 1 000 000, et neuf délégués pour celles qui ont entre 1 050 001 et 2 000 000. Une formule qui crée quatre situations de délégations impaires, ce qui rend difficile la conformité à l'exigence constitutionnelle de délégations équilibrées quant au genre.

77. Les amendements constitutionnels que cette Assemblée aura à adopter modifieront cette formule pour garantir que toutes les délégations supérieures à un délégué seront en nombre pair, ce qui permettra d'appliquer la constitution. C'est très important si nous voulons garantir une pleine et égale participation des hommes et des femmes, des pasteurs et des laïcs.
78. La constitution demande également qu'il y ait des délégués de jeunesse dans chaque délégation de plus de quatre personnes. Une formule qui ne permet qu'une très modeste participation de la jeunesse. Ce qui renvoie à une question beaucoup plus profonde pour notre Communion. Beaucoup de nos membres, sinon la plupart, rencontrent des difficultés pour favoriser la participation pleine et égale de personnes de moins de 30 ans dans la vie et dans le ministère de nos Églises.
79. Le plan stratégique 2011 insistait sur le développement du leadership des jeunes et sur la formation de jeunes théologien-ne-s grâce à des programmes comme l'École mondiale de théologie (GIT/EMT). Certes, nous sommes encouragés par l'excellente participation des stewards, par l'apport de l'EMT et de la préassemblée des jeunes, mais la participation des jeunes à la vie de notre Communion est encore très insuffisante, loin de ce qui serait nécessaire pour que nous soyons une communion dynamique et sans exclusive. Cette question devra être examinée en priorité au cours des sept prochaines années.
80. Autre problème que la CMER n'a pas abordé de manière adéquate, notre engagement de solidarité avec les peuples autochtones, et leur participation. Il faudra mieux s'occuper des engagements pris à ce propos par l'Assemblée générale de l'unification.
81. De même, depuis longtemps, la famille CMER a été invitée à s'occuper d'EDAN (Réseau œcuménique de défense des personnes handicapées) et des personnes ayant des capacités différentes dans nos Églises, de manière à ce qu'elles soient pleinement admises dans nos programmes et dans nos structures.
82. Autre problème pour notre Communion, l'existence des migrations dans le monde. Il existe au niveau mondial une crise humanitaire et socio-politique du déplacement forcé et des réfugiés en nombre de dimensions historiques

sans précédent. Cela concerne plus de 70 millions de personnes. Ces déplacements massifs sont la conséquence et le symptôme de l'inégalité et de l'oppression militarisée, systémique, structurelle, économique, sociale, écologique et politique, ces fruits amers de l'Empire.

83. Les impératifs de justice, de paix, de solidarité et de compassion demandent que notre Communion réponde avec ampleur et voie cette réalité dans sa complexité, que sa réponse se situe à la fois au niveau de la compassion et de la diaconie ainsi qu'à celui de la justice universelle pour transformer les systèmes économiques et politiques qui provoquent ces déplacements.
84. En même temps, j'aborde cette question au niveau de notre Communion car les migrations modifient la nature de nos cultures et de nos sociétés, modifiant ainsi la façon dont nous nous percevons nous-mêmes en tant qu'Églises, ainsi que l'évangélisation, la mission au sein de nos sociétés, y compris dans les pays du Nord où les relations avec d'autres Églises de la famille mondiale prennent une nouvelle dimension et où les processus de sécularisation sont affectés par les migrations.
85. En lisant les signes des temps et en comprenant tout l'impact que peut représenter l'immigration (surtout lorsqu'il s'agit d'immigration forcée) comme crise, comme problèmes, comme bénédiction et comme chances, il faut que la CMER crée des lieux et des ressources pour nos Églises, dans toutes les parties de notre Communion, envie de dialoguer, de prier et d'agir ensemble par des actions à la fois prophétiques et humanitaires. La migration elle-même est une réalité humaine, pas un problème, mais une bénédiction. Le déplacement forcé est une injustice et un péché. Nos paroisses, nos pays, nos régions vivent une réalité profondément cross culturelle et transculturelle qu'il nous faut comprendre et dont il faut que nous nous occupions.
86. Autres défis importants pour la CMER, les nécessités du dialogue interreligieux, de la solidarité et de la coopération interreligieuse pour la justice, la paix et la réconciliation. Ici, la justice, évidemment, dans l'esprit de la confession d'Accra, est une conception basée sur la Bible qui comprend la justice économique, écologique, de genre et sociale.
87. Beaucoup de nos Églises vivent dans des milieux où elles sont en minorité sur le plan numérique et parfois sur le plan culturel. La CMER a commencé à élaborer des processus et des consultations, avec d'autres forums œcuméniques et chrétiens, pour s'occuper des problèmes de mission et d'évangélisation dans ce genre de situations. Il s'agit par exemple d'appliquer le discernement théologique à des situations de persécution et de discrimination. Il faut de toute urgence accroître notre réflexion théologique commune à partir de la tradition réformée, approfondir et élargir notre

accompagnement d'Églises membres en affrontant les difficultés, les dangers cruciaux dans des situations où la polarisation religieuse monte en flèche.

88. En même temps, nous devons ajouter notre voix à la lecture universelle des signes des temps et chercher à discerner les intérêts politiques, sociaux, culturels, économiques et militaires qui sont en jeu. En tant que Communion, nous devons être plus résolus, avec une réflexion théologique et biblique vigoureuse, issue de la tradition réformée, enracinée dans les situations de nos Églises, tout en mettant en question les appels en faveur de « guerres civilisationnelles de religion » qui opposent le christianisme et les autres religions, et ceci en vivant la vision de Dieu où tous vivront en paix sans crainte (Michée 4, 4).
89. Jésus nous invite à connaître les choses qui constituent la paix. La coopération interreligieuse aidée du dialogue, alimentée par une vigoureuse réflexion théologique et par le discernement biblique à l'échelle de notre Communion, régionalement et localement, doit constituer une priorité pour la CMER au cours des sept prochaines années. Pour cela, évidemment, la CMER, de notre point de vue communion et justice, aura besoin de larges consultations sur la relation entre religion et violence à tous les niveaux de la vie de la Communion, et offrira des lieux et des ressources pour le discernement, l'engagement, le témoignage.
90. Le troisième cadre du contexte entremêlé dans lequel nous incarnons notre thème (« Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous ») et celui d'un monde en transformation rapide assailli par des crises menaçantes multiples et interdépendantes. Pour utiliser une formule métaphorique, nous sommes invités à confesser le Dieu de la vie dans un monde tombé au milieu de brigands. En Jean 10, Jésus se compare lui-même au Bon Berger qui vient « pour que tous aient la vie », par contraste avec les voleurs et les brigands qui viennent voler, tuer et détruire.
91. En 2004, la confession d'Accra disait que nous vivons dans un monde scandaleux. En 2010, l'Assemblée générale de l'unification y faisait écho et confirmait le témoignage d'Accra. Nous voici en 2017, la situation mondiale n'a fait qu'empirer et se dégrade rapidement. L'inégalité est dans une situation si intolérable, sur le plan éthique, que, selon Oxfam, « huit personnes seulement possèdent la même richesse que la moitié du monde entier. » Nous avons protesté contre la destruction écologique et l'extrême misère, les guerres, la violence, l'érosion de la solidarité humaine, la violence religieuse qui monte en flèche, l'esclavage, la traite d'êtres humains, le racisme systémique, le système des castes, la violence sexuelle, l'explosion des cultures de la peur, de la haine, de la xénophobie et de l'exclusion.
92. Nous sommes dans un monde qui est tombé aux mains des brigands, un monde créé par Dieu et qu'il aime, mais qui, sur le plan social, politique,

culturel, économique et religieux, est dominé par des systèmes et des structures, et même par des spiritualités qui servent d'autres maîtres. Qui douterait que Mammon règne dans une grande partie de l'organisation du monde, que les idoles du marché, du nationalisme, de l'individualisme, de la mort et de la violence aient la plus grande influence. (Jérémie 10, 10) ?

93. La Confession d'Accra a nommé et dénoncé les idéologies et les systèmes économiques qui barrent la route de la plénitude de vie en Jésus Christ. Elle a également désigné la convergence des systèmes, des structures, des cultures et des spiritualités de domination sous le terme d'Empire, emprunté à la conception biblique et prophétique de l'Empire/Babylone. Elle nous a invités à nous tenir aux côtés de la résistance de Jésus à la domination romaine dans les traditions prophétiques et jubilaires.
94. L'horizon théologique d'Accra est profondément biblique, il s'inspire de l'itinéraire jubilaire-prophétique qui traverse l'ensemble du témoignage biblique. Le concept biblique de Dieu et la foi en Dieu, inséparables de la justice, ont été fermement adoptés par Calvin et par les théologiens de la tradition réformée et se trouvent également solidement dans les traditions de la première Réforme. L'intégrité de l'action salvatrice de Dieu comme réalité inséparable de la justification et de la justice est au centre de notre tradition théologique et trouve une vigoureuse expression dans la Confession d'Accra. (Le lien théologique est développé dans la déclaration théologique annexé à notre association à la DCDJ).
95. Le cadre conceptuel de la Confession d'Accra (qui s'inspire de Barmen et de Belhar) a proposé une clé de lecture des signes des temps et un témoignage chrétien fidèle qui, depuis 2004, a rencontré un large accord œcuménique et social. Ce qui comporte le lien entre justice économique et justice écologique (« Le cri des pauvres - le cri de la Terre » Luc 4, 16-21) — ainsi que le lien de celles-ci avec la justice de genre. Comme nous l'avons dit ci-dessus, le Vatican, le COE et d'autres communions mondiales ont proposé des positions et des réflexions très en accord avec la Confession d'Accra, par exemple, *Laudato Si et Ensemble vers la vie : Mission et évangélisation dans des contextes en évolution*.
96. L'analyse de l'Empire, objet de tant de discussions, a provoqué la controverse et aussi un débat constructif, elle forme aujourd'hui la base de certaines déclarations centrales au niveau œcuménique et à celui des organisations missionnaires, et aussi la vision par exemple de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants et du CWM (Council for World Mission). Certaines institutions d'enseignement théologique ont revu et restructuré leur programme basé sur la « mission à l'époque de l'empire » d'Accra et la Déclaration de Manille dirigée par l'ARM, on notera en particulier le cas de l'United Theological Seminary aux Philippines.

97. La clé de lecture biblico-théologico-missiologique de l'Empire basée sur l'interprétation des signes des temps a depuis Accra inspiré un nombre considérable de textes théologiques et une approche bien établie des études néotestamentaires. Le projet de réflexion et d'action biblico-théologique intitulé « Radicalisation de la Réforme – Provoqués par la Bible et les crises actuelles » s'inspire fortement des idées d'Accra, de Grand Rapids et des perspectives de la CMER.
98. Nous avons fait un long chemin depuis Accra, à la fois avec nos discussions et avec la façon dont le monde et nos Églises ont profondément changé. Il existe des réalités essentielles qui n'ont pas changé et qui continuent de faire partie de notre lecture des signes des temps. Les réalités de l'injustice économique et de l'inégalité croissante ont empiré. L'étendue des changements climatiques consécutifs à l'action humaine avec ses effets destructeurs est plus évidente que jamais—même s'il existe quelques avancées, la réaction a provoqué des reculs. La violence sexuelle monte en flèche. L'oppression qui frappe les femmes, les filles, les enfants, dans toutes ses dimensions, crie vers nous comme un péché continué structurel qui frappe aussi nos Églises. De nouvelles réalités doivent être désignées et comprises, comme nous l'avons dit plus haut.
99. Je tiens ici à souligner que l'apport d'Accra concernant l'utilisation du terme « Empire » n'est pas et n'a pas été une position idéologique. Il s'agissait de prendre au sérieux la réalité décrite ainsi : « (par Empire)... nous entendons le concours de pouvoirs économiques, culturels, politiques et militaires constituant un système de domination... » Depuis le début, discussions et études de la Confession d'Accra nous ont permis d'enrichir cette définition. Empire ou Babylone désignent des réalités du péché et de la mort qui sont de nature universelle et systémique. Il ne s'agit pas essentiellement d'un lieu, mais d'une réalité mêlée de façon complexe avec des sections locales, nationales, régionales, mondiales. Aujourd'hui, plus d'un pays puissant lutte pour avoir la domination et l'hégémonie.
100. L'énormité de cette menace massive envers la vie exige que nous ne nous contentions pas de désigner cette réalité mais que, sous la conduite du Saint Esprit, nous résistions et cherchions à la transformer. Ce qui suppose notre propre transformation en tant que personnes et en tant qu'Églises. Rappelons-nous encore une fois la Confession d'Accra et son article 28 : « Nous croyons que Dieu nous appelle à entendre les cris des pauvres et les gémissements de la création, ainsi qu'à suivre la trace de la mission publique de Jésus Christ, venu pour que tous aient la vie, et qu'ils l'aient en plénitude (Jn 10,10). Jésus apporte la justice à ceux et celles qui sont opprimés et donne du pain à ceux et celles qui ont faim; il libère les prisonniers et rend la vue aux aveugles (Lc 4,18); il apporte soutien et protection à ceux et celles qui

sont brisés, aux étrangers, aux orphelins et aux veuves. » Tout ceci, c'est vivre la mission de Dieu par la puissance de l'Esprit Saint dans notre époque et dans notre lieu, libérer les vrais captifs, guérir des corps réels brisés par l'oppression et faire revivre la création elle-même.

101. En abordant notre contexte mondial, nous comprenons que, en tant que gens de foi, nous devons accueillir et collaborer avec d'autres, pas seulement avec des groupes religieux, mais aussi avec des ONG, des mouvements sociaux, des gens de la société civile, organisés ou non, dont beaucoup nous appellent à les rejoindre dans leur quête de transformation mondiale, pour défendre la vie des personnes et de la planète.
102. L'appel à « ne pas se conformer au monde présent, mais à être transformé » provient non seulement de l'épître de Paul aux Romains (12, 2), comme une exigence de l'évangile, mais aussi de tous ces corps, ces vies, ces espoirs qui ont été brisés, détruits, réduits en captivité avec la création elle-même par le (dés)ordre actuel et complexe du monde.
103. De nombreux biblistes seraient d'accord pour dire que, lorsque l'apôtre Paul, en Romains 12, parle du « monde », il désigne spécialement l'ordre du monde régi par Rome. Ceci est en accord avec les mouvements sociaux, les voix des mouvements sociaux et de la société civile, des peuples autochtones, des groupes religieux, des femmes, des victimes de l'oppression qui s'élèvent contre l'ordre actuel du monde ligué contre les pauvres, les personnes vulnérables, affirmant qu'un autre monde est possible. En lisant les signes des temps, en témoignant de l'évangile de Jésus Christ et en confessant le Dieu de la vie, dans ce monde qui a si désespérément besoin de transformation, nous devons être prêts à faire cause commune avec ceux et celles qui transforment le monde et prennent soin de la planète.
104. Naomi Klein, écrivaine et militante canadienne, dans son ouvrage récent intitulé *No Is Not Enough*, présente une analyse claire par laquelle elle cherche à expliquer pourquoi, confrontés à tant de menaces envers la vie, la justice et la dignité, les gens semblent ne pas agir dans leur propre intérêt et suivent en fait des politiques, des lois, des pratiques qui violent leur propre valeurs.
105. Elle soutient qu'il est possible de résister aux tactiques, aux politiques, aux intérêts tellement destructeurs de la vie. Une déclaration qui pourrait rencontrer l'accord de la plupart des gens religieux. Elle commence par l'idée que si nous autorisons ces systèmes destructeurs, c'est que d'autres utilisent les moments de choc et de crise pour imposer des politiques injustes et opprimantes et que les gens sont trop désorientés par le choc ou la crise pour résister. Elle dit : « Il nous faut bien maîtriser la façon dont fonctionnent la politique du choc, les intérêts qu'elle favorise... et nous échapperons au choc pour pouvoir commencer à répliquer. »

106. « Ensuite, nous devons raconter une histoire différente de celle que nous moulinent les docteurs du choc, une vision du monde assez indiscutable pour affronter les leurs. » Et elle poursuit : « Cette vision basée sur les valeurs doit proposer un chemin différent, loin des chocs en série, fondé sur le fait de se retrouver à travers les ruptures raciales, ethniques, religieuses et de genre au lieu de continuer d'être séparés, un chemin qui s'appuie sur la guérison de la planète au lieu de continuer à déchaîner d'autres guerres déstabilisantes et de la pollution. En plus de tout, cette vision doit proposer à celles et ceux qui souffrent – par manque de travail, manque de soins, absence de paix et d'espoir – une vie manifestement meilleure. »
107. Personne ne peut penser que Naomi Klein tire directement sa lecture des prophètes et de l'évangile, mais sa source c'est l'expérience de la vie, des exemples de leadership, des gens brutalisés par le système et, en fait, cela indique exactement ce qu'indique la Bible.
108. Elle nous indique des groupes, aux États-Unis, qui collaborent ensemble et elle dit : « il est possible de distinguer les contours d'une majorité progressiste, appuyée sur un plan audacieux visant le monde sur et attentif que nous désirons tous et dont nous avons besoin. » Là, sans le savoir, Naomi Klein fait écho au concept de responsables en mission issus des marges, des pauvres, des opprimés ainsi que l'exprime la déclaration du COE sur la mission intitulés : *Ensemble vers la vie*.
109. Utilisant une métaphore sportive qui pourrait s'appliquer aux prophètes et à Jésus de Galilée, Klein soutient que « nous devons nous battre en attaque et en défense simultanément – résister aux attaques actuelles et trouver pourtant le moyen de construire l'avenir qu'il nous faut. »
110. Très proche de la méthode théologique de l'affirmation et du rejet, de la confession et de la dénonciation, elle renverse l'ordre et dit : « En d'autres termes, il faut accompagner un 'non' déterminé par un 'oui' audacieusement tourné vers l'avenir. » Et elle ajoute : « Le 'oui' est la balise qui, dans les tempêtes qui s'annoncent, nous évitera de perdre notre chemin. » Elle invite tout le monde à surmonter la division au nom de la transformation.
111. Et nous ? Oui au Dieu de la vie pour que tous aient la vie en abondance (Jean 10, 10) et oui, nous savons ce que Dieu attend de nous (Michée 6, 8).
112. En tant que Communion vivante et diverse, aux racines communes, ayant une vision commune mais d'importantes différences, nous voici réunis à Leipzig pour évaluer les sept années passées, pour faire le point sur le présent et, précédés par le Dieu de la vie, nous regardons en face l'avenir (menaçant et plein d'espérance).
113. Ainsi que nous l'avons exposé dans ce rapport, nous pouvons comprendre notre vocation et nos défis comme la réponse à trois contextes déterminants : L'histoire de notre Réforme et du contexte œcuménique sur au moins 500 ans

- a. Le fait que nous soyons une famille d'Églises nouvellement centrée sur notre vie de communion, de koinonia; « attachés à la communion – appelés à la justice »
 - b. Notre monde – histoire et création. Gémissant, comme en travail, tombé parmi les brigands, mais saisi par la puissance de la résurrection, ayant reçu des dons du Dieu de la vie.
114. Au carrefour de ces trois contextes urgents, nous rendons grâce à Dieu pour tout ce que nous avons reçu en tant que famille d'Églises et nous nous inclinons dans la confession et la prière. Malgré notre fragilité et nos insuffisances, nous avons reçu la communion. Nous confessons notre foi dans le Dieu de la vie et recherchons le renouveau et la transformation.
 115. Comment la CMER à tous ses niveaux va-t-elle répondre à l'attente exprimée par Klein et le reste du monde espérant un 'oui' qui nous fera tous (création comprise) passer à travers les « tempêtes » ? Qu'est-ce que notre 'oui' dans un monde tombé aux mains des brigands et où « le non ne suffit pas » (*No is not enough*) ? Existe-t-il une contribution missionnaire particulière de la part de la famille d'Églises réformées ?
 116. Notre 'non' aux structures du péché et de la mort est clair et retentissant ! Barmen, Belhar, Accra et le témoignage fidèle et prophétique contre l'injustice sont un appel indéniable. Et pourtant, pour beaucoup, malgré toutes les déclarations que nous faisons, notre 'oui' n'est pas clair, pas encore assez clair.
 117. À partir de notre confession du Dieu vivant par la puissance du Saint Esprit, nous sommes appelés à nous associer à un 'oui' audacieux à la vie, à vivre et à exprimer une vision indiscutable, basée sur des valeurs, qui crée un plan réel permettant d'élever ceux et celles que l'Empire écrase. Nous ne pourrions plus nous reposer sur des slogans religieux, de pieuses espérances, de vertueuses proclamations. Klein—et la communauté humaine qui souffre, ainsi que la planète—exige « l'offrande d'une voie différente » opposée au « grand déballage » ; une voie qui repose sur la rencontre des peuples et sur la guérison de la planète, à offrir une vie nettement meilleure à ceux qui souffrent.
 118. Nous cherchons humblement le renouveau et la transformation nécessaires pour répondre par la grâce de Dieu, la conduite de l'Esprit, et en disciples de Jésus Christ, en tant que Communion.
 119. Mis au défi « d'écrire une vision... afin qu'on la lise couramment » (Habacuc 2, 2), nous savons par les Écritures que le prophète Michée est clair lorsqu'il dit nettement: « Pratique le droit, aime la loyauté et marche humblement avec ton Dieu ». Le Psaume 85 dit clairement que nous devons nous tourner vers Dieu et, lorsque c'est le cas, « Dieu parle de paix... la justice et la paix s'embrassent ». Esaïe 58 dit clairement que si nous sommes aux côtés de ceux qui ont faim, qui sont pauvres et affligés, on nous appellera « réparateurs de

brèches, ceux qui restaurent les sentiers, qui rendent le pays habitable ». Voilà qui est concret !

120. Jésus dit clairement que son oui c'est la mission de Dieu par la puissance de l'Esprit, dans Luc 4 : annoncer la bonne nouvelle aux pauvres, la liberté aux captifs, aux aveugles le recouvrement de la vue, la libération aux opprimés, proclamer une année favorable du Seigneur, et la terre vivra. Il est encore plus direct dans Matthieu 25, notre oui doit être un chemin centré sur les moins favorisés, ceux qui ont faim, qui sont nus, sans abri, réfugiés, prisonniers, étrangers.
121. Mais, parvenus à ce point historique, à quoi ressemble réellement ce chemin de renouveau et de transformation ? Pour notre Communion, quels sont les marqueurs du chemin audacieux menant vers le lieu où le oui est aussi clair que le non ? Comment, au cours de ces sept prochaines années allons-nous humblement, mais audacieusement, assumer pleinement un oui qui, par la puissance de l'Esprit de Dieu, nous conduira vers la guérison de la planète et une vie indiscutablement meilleure pour celles et ceux que brutalise l'injustice ?
122. En ce qui la concerne, Klein est assez honnête et humble pour dire qu'elle ne sait pas exactement à quoi ressemble le 'oui'. Nous cherchons tous à nous le représenter, mais, avec perspicacité, elle suggère la façon dont nous allons nous le représenter, avec qui et où. Elle dit en effet : « Je n'ai aucun plan, mais je sais que cela apparaîtra, en collaboration les uns avec les autres. Je sais qui sont les architectes et les artisans du plan et où on discernera le chemin. » Sans aucune référence ou allusion directe, Klein est profondément en harmonie avec la tradition du jubilé, des prophètes et de Jésus dans la Bible. En fait, elle va tout à fait dans la même direction que la récente déclaration missionnaire du COE, *Ensemble vers la vie* (EVV). Ce document est clair sur la façon dont Dieu travaille et sur ceux que Dieu emploie à construire ce que Klein a appelé « le plan audacieux d'un monde de sécurité et d'amour dont nous avons tous le désir et le besoin ». Les « qui » d'EVV et de la Bible sont évidents. Pour réparer les brèches d'un monde brisé, Dieu se sert des pauvres, des opprimés, des marginalisés, des exclus, y compris la terre elle-même qui a été exclue. Dieu se sert des personnes dont les vies sont détruites, brisées, menacées. Le Seigneur de la résurrection transforme le monde par le Seigneur crucifié et il élève les humains et la terre crucifiée. Tel est le paradoxe de l'évangile que Naomi Klein, militante laïque, nous renvoie. Non seulement l'Église évangélise le monde, mais les moins favorisés évangélisent l'Église. Sous la conduite de Dieu, nous frayons ensemble le chemin du oui, vers la vie.
123. Quant au « comment » du oui, cela consiste à travailler avec tous ceux qui sont concernés – en collaboration, mutuellement, dans une solidarité aimante. La question de savoir qui sont les architectes et les artisans du oui trouve une réponse biblique : ces architectes et ces artisans que Dieu utilise pour

renouveler et transformer sont ceux-là mêmes qui sont mis en valeur dans Luc 4 et Matthieu 25.

124. Notre oui audacieux doit être directement construit en travaillant avec ceux que Dieu utilise pour transformer avec lui le système économique actuel. Au niveau local, national, mondial il faut ensemble créer les solutions de rechange avec ceux qui sont brutalisés par les réalités actuelles. De nouvelles relations sociales et de nouvelles politiques doivent venir d'en bas. De nouvelles façons de stopper la destruction de l'environnement doivent venir des milieux dont l'ancienne sagesse et les réalités présentes peuvent montrer le chemin. La CMER est appelée à ajouter son témoignage particulier en tant que famille attachée à la communion et appelée à la justice, mais pas toute seule. Le nouveau chemin vers le *Buen Vivir*, l'adhésion à *Ubuntu*, Dieu qui nous ouvre la voie vers son royaume, tout cela doit se faire en étant aux côtés des pauvres, des sans pouvoir, des marginalisés, des exclus, des désespérés. Nous devons être une communion qui cherche à faire partie d'une *koinonia* de tous – en venant d'en bas. Ainsi, comme Klein, nous savons que nous avons encore à nous représenter, à discerner les caractéristiques de notre oui. Mais il faut le faire en collaboration et de manière fidèle à la façon dont Jésus a vécu le ministère de Dieu avec le peuple crucifié et avec la terre, dans la puissance de la résurrection dans notre histoire.
125. Le lieu, le « où » de notre oui découle du « qui ». Notre oui inclut le fait d'être là où la vie risque le plus, où elle est le plus menacée, à la fois au sein de notre propre famille et dans le monde dans son ensemble. Il s'agit de lieux qui se trouvent dans tous les continents et tous les pays. Il n'y a pas de distinction est-ouest-nord-sud pour ce qui est des menaces contre la vie. Notre *koinonia* veut dire que s'il y a souffrance et menace dans la famille, les membres doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls. S'il y a une menace massive dans la famille œcuménique... même chose. Ainsi que dans la communauté de l'ensemble des religions. Et pareil pour toute la communauté terrestre !
126. De manière à obéir à l'appel à être une *koinonia* fidèle, qui réforme et qui confesse, qui rend témoignage au Dieu vivant au présent et qui prene nos trois cadres contextuels au sérieux, je voudrais souligner les trois orientations suivantes pour les sept prochaines années en ce qui concerne notre engagement et notre discernement communs :
127. Il faudrait que la CMER mette au présent nos traditions relatives à la (aux) Réforme(s) et nos traditions réformées diverses mais caractéristiques en prenant en compte les contextes actuels du monde et les contextes locaux en tant que famille œcuménique confessante, en abordant les crises successives affectant la communauté mondiale et la création elle-même. Cela comporterait des stratégies et des ressources s'inspirant des identités et des familles protestantes-réformées venant de tous les coins de la Communion.

128. Cette transformation et ce renouveau exigeraient que nous puissions veiller à ce que la pleine diversité de nos traditions réformées, unies et en voie d'unification, du nord, du sud, de l'est, de l'ouest, jeunes, vieux, hommes, femmes, soit entendue et contribue à notre théologie.
129. Ceci exigerait que nous puissions construire nos relations dans les liens de l'unité afin que les dimensions mondiales, régionales et locales de notre *koinonia* soient interdépendantes en s'influençant et en se soutenant réciproquement dans la mission de Dieu et expriment les relations justes que nous affirmons.
130. Ce renouveau et cette transformation exigeraient que la CMER se lance activement dans la grande faille œcuménique d'une façon nouvelle et créative, proposant ainsi notre parole et notre témoignage, et en s'instruisant auprès des autres chrétiens en vue de renforcer l'unité et la justice. On pourrait par exemple intensifier la participation de la CMER au pèlerinage de paix et de justice du COE à tous les niveaux, ce serait un point essentiel pour les quatre prochaines années.
131. Ce renouveau et cette transformation exigeraient absolument une insistance particulière sur une participation pleine et active d'enfants et de jeunes à tous les niveaux de notre Communion. Ce qui exigerait également des stratégies, des programmes et des ressources pour veiller à ce que nous englobions pleinement le ministère de tous les croyants.
132. Ce qui demanderait du renouveau et de la transformation pour dépasser les obstacles théologiques, culturels, pratiques et idéologiques qui s'opposent à une pleine et égale participation des femmes et des hommes au ministère de tous les croyants. Il faudrait aborder les structures décisionnelles là où, en tant qu'Églises, nous nous sommes conformées au monde et avons reproduit dans la vie de l'Église des structures inégales, en donnant préséance de statut aux hommes sur les femmes, aux anciens sur les jeunes, aux ministres sur les laïcs, etc. Il faudrait continuer à voir comment la question de l'ordination des femmes pourrait être contraignante dans notre Communion.
133. Pour ce renouvellement et cette transformation, il faudrait de toute urgence et délibérément mettre au premier plan la participation, la voix, les luttes et les droits des peuples autochtones, des Dalits, des pauvres, des marginalisés, des exclus, des opprimés, dans nos Églises, nos régions, dans notre Communion. Notre *koinonia* pourrait être transformée afin d'englober la « mission à partir des marges » pour devenir une communion « sans frontières et confessante ».
134. Ce qui voudrait dire que l'on reconnaisse notre échec à prendre parti de façon adéquate pour le ministère, la voix et la place parmi nous des personnes ayant des capacités différentes, à la fois en raison de leurs droits, mais aussi en tant

qu'impératif pour notre communion et pour adopter des stratégies et des plans en vue d'une pleine participation.

135. Pour ce renouveau et cette participation, il faudrait que la CMER aborde les défis les plus durs des relations interreligieuses et adopte une coopération interreligieuse pour la paix, la justice et la réconciliation en s'inspirant d'exemples déjà présents dans notre famille et en répondant en tant que famille à des situations qui sont loin d'être résolues. Ce qui supposerait des ressources et des stratégies pour la réflexion biblique et théologique et des actions concertées à tous les niveaux de notre Communion. Il faudrait aussi accompagner les Églises ainsi que la Communion dans la réflexion sur les impératifs missionnaires grâce à des initiatives dans le genre de *Mission in the Frontline*. Il s'agirait de défendre activement les droits de tous et de ne pas permettre qu'une religion quelconque puisse être tournée en dérision ou attaquée.
136. Il faudrait que la CMER travaille délibérément avec tous ceux et toutes celles qui sont à la recherche de renouveau et de transformation pour s'occuper des menaces massives envers la vie et pour établir des communautés d'espérance favorables à la vie et un ordre du monde fondé sur la justice et la paix conformément à l'appel de Dieu adressé à tous les peuples et à la création. Ce qui suppose dialogue et participation aux mouvements sociaux, à la société civile, aux mouvements féminins, Dalits, environnementaux avec tous les militants adoptant le changement non violent pour la paix. La CMER apporterait ainsi, à tous les niveaux de notre Communion, des ressources en faveur de ces alliances pour la vie. Nous reconnâtrions ainsi théologiquement et missiologiquement que l'Esprit de Dieu se déplace à travers toute la création en apportant la vie, que l'Église peut et doit être conduite dans ses actions prophétiques par ceux et celles dont la vie est le plus menacée.
137. Pour notre renouveau et notre transformation, il faudrait une étude théologique rigoureuse et continue, une lecture des signes des temps dans un esprit confessant, s'inspirant des confessions de Belhar et d'Accra, qui approfondisse notre interprétation théologique des rapports entre justice, paix, réconciliation et justice de genre.
138. Cela suppose que l'on adopte le kairos et l'identité confessante de la CMER, en fournissant des ressources, des programmes et des stratégies de sorte que l'apport de notre (nos) tradition(s) soient connus de tous et puisse aider et inspirer la CMER à aborder les problèmes d'aujourd'hui, à mettre la Réforme au présent à résister au militarisme croissant, à l'autoritarisme, à l'injustice radicalisée, entre autres menaces, avec notre engagement permanent vis-à-vis de la justice de genre, et de la justice économique et écologique.
139. Pour le renouveau et la transformation, il faudrait approfondir notre pensée et notre action commune à propos des réalités de l'émigration humaine,

notamment en ce qui concerne les causes de l'émigration forcée, en tant que priorité.

140. Ce renouveau et cette transformation exigent une attention prioritaire au renforcement des relations mutuelles entre les régions et la CMER mondiale, ainsi qu'avec les régions et les Églises. Ce qui suppose des consultations, des stratégies, des ressources, de nouvelles méthodes de travail pour les programmes, les communications et la prise de décision.
141. Il faudrait immédiatement être attentif à garantir la viabilité de la CMER dans tous les aspects de sa vie et de son travail, comme on l'a dit plus haut, et surtout de sa viabilité financière basée sur le fait que chaque Église contribue activement par divers moyens au soutien de la vie et du travail commun de notre Communion. Le Comité exécutif doit jouer un rôle central, avec le Secrétaire général, mais il faudra trouver de nouvelles stratégies et un style de travail créatif qui soient sensibles au contexte et veiller à ce que tous jouent un rôle. Il faudra examiner la possibilité de tenir des assemblées avec d'autres communions mondiales et avec le COE.
142. Ce qui signifie que la CMER poursuive, voire étende, son rôle dans l'accompagnement des Églises membres en situation de crise et d'urgence, en étant particulièrement attentive aux contextes locaux dans lesquels la crise a des conséquences locales, aux situations où elle a un rôle particulier à jouer en raison de l'héritage réformé ou parce que nos Églises membres jouent un rôle essentiel, ainsi qu'aux situations dans lesquelles, si ce n'était en raison de notre implication, nos Églises ne bénéficieraient d'aucun soutien ou solidarité sur le plan international face à des situations menaçantes. Ce qui suppose que nous améliorions notre capacité de collaboration avec d'autres dans le mouvement œcuménique, en tant que témoins mondiaux en faveur de la paix, de la justice et de la réconciliation et que nous renforçons notre relation afin que toute la Communion puisse être mobilisée, appelée par Dieu à être des co-agents de transformation là où notre voix ou notre identité sont susceptibles de changer quelque chose. Parmi les exemples actuels de lieux où la CMER pourrait intervenir, la péninsule coréenne, la Colombie, le Moyen-Orient (Syrie, Israël-Palestine), le Sud Soudan, le Nigeria.
143. Notre renouveau, notre transformation pourraient demander la consolidation et l'approfondissement de notre identité commune en tant que Communion adhérant au don de l'unité par Dieu. Cette unité, au centre de laquelle se trouve l'Esprit au nom de Jésus nous autorise et en même temps nous oblige à nous inspirer des ressources particulières de notre tradition protestante réformée pour reconnaître et aborder nos différences de sorte que, tout en témoignant de la vérité de l'évangile, nous ne permettions pas que nos différences nous divisent. La CMER pourrait accompagner les Églises menacées par la division en leur procurant des ressources régulières, de la

médiation, des prières. Il sera extrêmement important de se concentrer sur les structures, les programmes, les ressources bibliques et théologiques afin de consolider notre conception commune et notre identité de communion (*koinonia*) — ainsi que les implications pour notre vie commune. Il faudra apporter des stratégies, des programmes, des consultations, des lieux pour aborder nos différences tranquillement, respectueusement, de façon constructive sur des questions d’approches différentes dans l’interprétation de l’Écriture, de l’inspiration tirée des ressources et des traditions particulières de la foi réformée enracinée dans l’Écriture, ouverte à la direction de l’Esprit.

144. Il faudra que la CMER apprenne avec humilité des 500 années écoulées pour pouvoir entrer dans les 500 suivantes renouvelés et transformés par la grâce de Dieu, en nous étant repentis de nos péchés de division et d’exclusion et en portant vers l’avant les talents de la Réforme (des Réformes), pour les mettre au présent en tant que famille « appelée à la communion, attachée à la justice ».
145. Lors de cette Assemblée, la CMER se trouve confrontée à un *kairos* historique, nous sommes rassemblés dans notre diversité, avec nos voix particulières, nous proclamons un moment nouveau de réconciliation œcuménique, sans ignorer les problèmes importants, les différences sérieuses au sein des Églises chrétiennes et entre elles, édifiant notre *koinonia*, étudiant la Bible, priant, témoignant et confessant le Dieu vivant dans un monde désespérant de la plénitude de la vie.
146. Dans la joie, l’espoir, repentant avec humilité, plein d’attentes, calmé par les fortes réalités que nous avons à affronter, je termine mon rapport en affirmant que la CMER a fait des pas en avant en tant que communion et se trouve en position, malgré bien des problèmes, d’adhérer à l’appel du Dieu vivant. Rendus audacieux par la grâce, assagis par nos échecs, en rendant grâce à Dieu, nous prions : Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous.

ADDENDUM: APERÇU DU PERSONNEL DE LA CMER: 2010-2017

Liste de l’ancien personnel de la CMER:

- Penelope Blachut (Suisse), adjointe administrative, jusqu’en juillet 2012
- Yueh Cho (Suisse), coordonnateur des finances, jusqu’en décembre 2013
- Jet den Hollander (Pays-Bas), responsable des projets missionnaires, jusqu’en février 2011

- Smaranda Dochia (Roumanie), adjointe administrative, jusqu'en décembre 2010
- Claudia Duval (Allemagne), adjointe administrative du secrétariat général, de janvier 2014 au janvier 2016
- Brigitte Facchin (Suisse), adjointe administrative, jusqu'en mai 2010
- Ayari Felix (Suisse), adjointe administrative, jusqu'en janvier 2010
- Heather Fouquet (Suisse), adjointe administrative, jusqu'en septembre 2010
- Ruthan Gill (Suisse), adjoint administratif pour les communications, septembre 2010
- Kristine Greenaway (Canada), responsable des communications, jusqu'en mars 2013
- Victoria Koczian (Hongrie), adjointe administrative pour TMC, de janvier 2014 jusqu'en mai 2015
- Joy Lee (Etats-Unis), adjoint au Conseil Œcuménique Réformé, jusqu'en juillet 2010
- Hartmut Lucke (Suisse), traducteur/ interprète jusqu'en 2013 (bénévole)
- Daphne Martin-Gnanadason (Inde), adjointe administrative, jusqu'en 2013
- Ida Milli (Suisse), adjointe administrative, jusqu'en décembre 2013
- Emelda Ndipewah (Cameroun), adjointe administrative pour TMC et Justice et Partenariat, d'octobre 2015 à décembre 2016
- Setri Nyomi (Ghana), secrétaire général, jusqu'en 2014
- Maureen O'Brien (Royaume Uni), responsable des finances et de la collecte de fonds, jusqu'en novembre 2010
- Paraic Reamon (Irlande), directeur adjoint du Partnership Fund, de 2012-2015
- Patricia Sheerattan-Bisnauth (Guyane), responsable pour la Justice et le Partenariat, jusqu'en juin 2011
- Franziska Surber (Suisse), adjointe administrative aux communications, jusqu'en novembre 2010
- Richard van Houten (Etats Unis), secrétaire général du Conseil Œcuménique Réformé, jusqu'en septembre 2010
- Antoinette Visser (Pays Bas), assistante au Partnership Fund, jusqu'en 2011 (bénévole)

Liste du personnel actuel de la CMER:

- Christopher Ferguson (Canada), secrétaire général, depuis avril 2014
- Aruna Gnanadason (Inde), conseillère auprès de TMC, de mai 2016 jusqu'en août 2017
- Werner Joecker (Allemagne), adjointe administrative, depuis avril 2014
- Mun-Kee Kim (Corée du Sud –personnel détaché), coordonnateur de projets de paix et de développement, depuis octobre 2016

- Anna Krüger (Allemagne), adjointe administrative finances et communications, depuis novembre 2013
- Hanns Lessing (Allemagne), coordonnateur de l'Assemblée Générale, depuis juillet 2015
- Katrina Mertz (Etats Unis), adjointe administrative du secrétariat général, depuis janvier 2016
- Paul Oppenheim (Allemagne), assistant de projets / traducteur, depuis 2014 (partiellement bénévole)
- Amritha Perumalla-Bosi (Allemagne), adjointe administrative pour TMC et Justice et Partenariat, depuis Juin 2015
- Gerhard Plenter (Allemagne), coordonnateur des finances, depuis 2014 (bénévole)
- Sylke Saggio (Allemagne), nettoyage, depuis aout 2016
- Philip Tanis (Etats Unis), responsable des communications, depuis février 2014
- Dora Arce-Valentin (Cuba), responsable pour Justice et Partenariat, jusqu'en décembre 2017
- Douwe Visser (Pays Bas), responsable pour Théologie, Mission et Communion (TCM), jusqu'en aout 2017

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 3 MESSAGE DE LA PRÉ-ASSEMBLÉE DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE DU CMER

Dieu vivant – dans un monde de violence - Renouvelle et transforme-nous

Nous nous sommes rassemblées, femmes des Églises réformées des différentes régions du monde, dans la pré-Assemblée des femmes, préparatoire à l'Assemblée générale, du 26 au 28 juin 2017 à Leipzig en Allemagne. Au thème de l'Assemblée générale « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous », nous avons ajouté « dans un monde de violence ». L'importance de nombreuses injustices (économiques, sociales, écologiques, de genre, etc.) qui sont présentes dans l'Église et dans le monde ont un impact sur la vie des femmes dans chaque contexte.

Les histoires que nous avons entendues d'un nombre incalculable de femmes, nos propres histoires, nos chants et nos prières, nos témoignages des expériences d'exclusion et de violence des femmes dans l'Église et dans la société, ont évoqué la souffrance et l'angoisse. Nous rappelons le fléau de la violence qui a des conséquences sur plus de 70% des femmes et des enfants dans le monde (UNODC Rapport sur la traite humaine, 2014). Infanticide, mutilation génitale, mariage des mineures, crimes d'honneur, violence conjugale, traite humaine, exploitation sexuelle, viol, harcèlement sexuel au travail, femmes autochtones disparues et assassinées, violence sexuelle transmettant le SIDA aux femmes et aux fillettes, sont quelques-uns des exemples des trop nombreux types de violence contre les femmes et les enfants.

Dans nos discussions, nous nous sommes rappelées ce que les Églises membres de la Communion des Églises réformées ont confessé à Accra en 2004 : « Nous rejetons toute forme d'injustice qui détruit les relations justes sur la base du genre, de la race, de la classe, du handicap ou de la caste. » Pourtant, les histoires et les statistiques que nous avons partagées dans la pré-assemblée continue de faire mention de vies et de relations qui sont détruites par les formes multiples de la violence sur la base du genre. Celles-ci sont souvent accentuées par l'intersection avec la race, la classe, le handicap, l'âge, la caste et l'orientation sexuelle.

En ne parvenant pas à reconnaître cette violence parmi nous, nos Églises pèchent et contribuent à la souffrance des femmes. Au sein de nos structures ecclésiales, nos interprétations bibliques et nos théologies se retrouvent des formes de domination et de soumission qui contribuent à la normalisation de la culture de violence de nos sociétés. Nous sortons de cette pré-assemblée des femmes en proie à un profond sentiment d'urgence. Pour nous, il est clair que les voix de nos sœurs qui meurent chaque jour de l'étouffement de la vie et de sens doivent être entendues.

En exposant ainsi l'injustice faite aux femmes et aux filles de la planète nous arrivons face-à-face avec l'injustice au sein de nos propres églises réformées. En 2010, l'Assemblée générale d'unification a accepté de « promouvoir la consécration des femmes et se tendre vers un temps où la consécration des femmes unira la Communion. » Nous célébrons le fait que certaines Eglises ont répondu à cet appel, mais beaucoup reste à faire.

C'est un moment *kairos*. A l'occasion de la commémoration de la Réformation, il est temps d'adopter « Une déclaration de foi sur la consécration des femmes ». Cette déclaration enjoint les Eglises de la CMER à accueillir dans le ministère consacré des femmes qui font l'expérience de l'appel au ministère en tant qu'accomplissement de leurs vœux de baptême. (Cahier de travail, Assemblée générale 2017).

Conclusion

Nous les femmes de foi et réformées emplies de l'Esprit nous nous engageons à travailler pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Nous exhortons toute la Communion à se joindre à nous dans notre engagement.

Nous proposons les recommandations suivantes en appui à ce qui précède :

L'ATTENTION DE LA COMMUNION À LA JUSTICE DE GENRE

- Que l'Assemblée générale confesse que la violence faite aux femmes sous toutes ses formes est un péché.
- Que le Conseil exécutif de la CMER et que son Secrétaire général établissent une politique de justice de genre qui définisse les questions de violence basée sur le genre dans l'Eglise et la société pour 2019. Ce qui devrait inclure un plan d'action pour la mise en place de la politique et de mesures d'imputabilité en collaboration étroite avec les Conseils régionaux de la CMER.
- Que le CMER avec ses partenaires œcuméniques contacte la Commission sur le statut de femmes de l'ONU, l'incitant fortement à un dialogue et à des réponses quant à toutes les formes de violence de genre.

L'ATTENTION DE LA COMMUNION À UN PARTENARIAT ÉGALITAIRE : LA CONSÉCRATION DES FEMMES

- Que la CMER adopte « La Déclaration de foi sur la consécration des femmes ».
- Que le Conseil exécutif de la CMER favorise la discussion et le discernement auprès de ses Eglises membres qui, actuellement, ne consacrent pas les femmes. Celles-ci devront établir des principes et un plan d'action par lequel « La Déclaration sur la consécration des femmes » sera réalisée avant la prochaine Assemblée générale de 2024.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 4

MESSAGE DE LA PRÉASSEMBLÉE DES JEUNES

Les délégués de jeunesse de la CMER, tout en célébrant ce moment d'amitié, se sentent interpellés par les problèmes de notre temps. Ces problèmes dont souffre le peuple de Dieu, la société et la planète, nous poussent à élever la voix pour dénoncer les conditions provoquées par l'humanité et à prendre fait et cause pour la justice – Amos 5, 24 : « Mais que le droit coule comme de l'eau, et la justice comme un torrent intarissable. »

Nous croyons que, en tant que nous sommes un corps du Christ, même si nous avons des problèmes différents qui peuvent concerner une région, un pays, une île, voire une Église particulière, ces points nous concernent tous en tant que communauté, et c'est ce que nous apportons comme confession de nos pensées.

La corruption, dans n'importe quel système politique, qui engendre et accroît la pauvreté, est un affront à notre Dieu. Ce devrait être la mission de l'Église que de prendre position et d'agir contre la corruption.

Il faut créer et soutenir de nouveaux modes de développement économique respectant la vie, les êtres humains et l'ensemble de la création.

Lorsque Jésus a dit : « Aime ton prochain comme toi-même », le message était clair. L'amour doit dépasser notre propre personne, notre foyer, notre pays, notre continent, et cela, largement. Chrétiens de tous les milieux, unis par notre foi, nous croyons fermement que l'Église doit jouer un rôle actif dans la lutte contre la discrimination raciale en continuant de vivre l'amour et le respect de toute diversité. Un Dieu d'amour manifeste son amour à tous les peuples et à toute la création.

Nos Églises doivent intervenir dans le domaine des inégalités entre genres et prendre des décisions assurant un accès égal au ministère aussi bien aux hommes qu'aux femmes, conformément à la perspective biblique de l'unité. « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous, vous êtes un en Christ Jésus » (Galates 3, 28).

La jeunesse, dans nos Églises, doit être appréciée et reconnue comme partie égale. Nous sommes reconnaissants de ce que la CMER nous donne un lieu où nous pouvons pratiquer et développer nos talents en vue du ministère au service de Dieu, ainsi que les étapes accomplies pour vaincre l'exclusion, mais nous continuons à vouloir davantage. Nous demandons que, afin de souligner l'importance de la jeunesse, l'un des sièges de vice-président soit attribué à un-e délégué-e âgé-e de moins de 30 ans.

La génération des jeunes et celle des plus âgés doivent se retrouver et voir ensemble comment franchir le fossé des générations.

Avec la rapide croissance démographique et la surexploitation des ressources pour pouvoir satisfaire les besoins de l'humanité, l'Église est appelée à prendre une part active dans l'éducation sur la santé de la famille, la planification familiale et un usage efficace des ressources.

Cette planète est la source de notre vie, et pourtant, nous continuons de l'exploiter comme si elle allait pouvoir supporter une somme infinie de violence. Il faut que cela cesse. Notre planète ne supportera pas notre désir incessant d'obtenir davantage.

Favorisons une façon de penser le bien-être social plutôt que l'ambition égoïste qui a prédominé dans nos sociétés. Il nous faut une juste répartition des richesses. Ce qui implique le versement de salaires justes pour un juste travail et des travailleurs traités non comme des esclaves, mais avec respect.

La culture est notre identité, elle doit être soutenue et respectée pour le développement et le bien-être de la société. Cela demande la décolonisation des esprits colonisés, l'amour de soi et le respect. L'Église doit jouer un rôle essentiel dans le fait que la société acquière des capacités grâce à des valeurs éthiques et morales intégrées à la culture.

Ceux et celles qui, parmi nous, viennent de pays qui en ont traditionnellement colonisé d'autres, estiment devoir faire pression sur leur gouvernement pour mettre fin à des attitudes paternalistes à l'égard de pays historiquement colonisés. Nous ne pensons pas être ceux qui déterminent leur avenir.

En conclusion, les voix des jeunes délégués représentant tant de pays du monde entier se sont unies pour vous apporter ce message. La Bible nous dit que si une partie du corps souffre, tout le corps souffre. Si l'injustice frappe une des parties de notre communion, nous souffrirons tous. Pour cette raison, nous estimons qu'il est impératif de s'exprimer sur des sujets qui concernent plus que nos communautés et nos Églises, mais toutes les situations connaissant l'injustice sous une forme ou une autre.

PROPOSITION 1

Que l'Assemblée générale 2017 désigne comme l'un(e) des vice-président(e)s un(e) délégué(e) âgé(e) de moins de 30 ans.

PROPOSITION 2

Que l'Assemblée générale réaffirme son attachement à l'accès égal à l'ordination pour tous les membres.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 5
DISCOURS DE M. FRANK-WALTER STEINMEIER
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Mesdames et Messieurs,
Sœurs et frères,

Je suis heureux de vous accueillir à Leipzig. Une Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées est un événement particulier et plutôt rare – il y a déjà quelque temps que vous ne vous étiez pas réunis en Allemagne.

En cette année du grand anniversaire de la Réforme, vous voici rassemblés dans le pays qui l'a vu naître. Mais ce n'en est que le lieu de naissance, les idées réformées se sont bientôt fait entendre dans d'autres pays d'Europe – en Suisse, en Hollande, en Écosse et ailleurs. Au début, l'influence de Martin Luther s'est surtout exercée dans les pays de langue allemande. C'est par l'intermédiaire de Zwingli et de Calvin que la Réforme est devenue un mouvement européen puissant. Dès le début, les Églises réformées ont été un vigoureux mouvement international ; aussi est-ce en gardant le contact avec les premiers temps de ces Églises que la Communion mondiale d'Églises réformées représente aussi aujourd'hui ces parties du monde dont les gens n'avaient pas, ou pas pu à cette époque, entendre parler de Luther, de Calvin, de Zwingli.

Le christianisme est bien vivant dans le monde entier, c'est vrai. Mais il se présente sous diverses dénominations. Toutefois, les convictions chrétiennes deviendront de moins en moins crédibles dans le monde actuel si elles s'expriment de manières si différentes. C'est pourquoi je ne puis que me réjouir du fait qu'au cours de cette Assemblée générale, à Leipzig, la Communion mondiale d'Églises réformées envisage d'adhérer à la Déclaration commune sur la doctrine de la justification de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique. Une importante avancée en direction de l'œcuménisme dans toutes les convictions chrétiennes !

Vous voici rassemblés ici à Leipzig et nous venons de célébrer un culte au temple St Nicolas. Ce lieu a été témoin, au cours des années, de bien des événements importants – nous, les Allemands d'aujourd'hui, nous nous souvenons nettement de ce qui s'est déclenché ici au cours de l'année du changement, en 1989. La révolution pacifique aurait pris une autre allure sans les prières pour la paix au temple St Nicolas et ce qu'elles ont inspiré par la suite dans les rues de Leipzig.

À cette époque, les convictions réformées protestantes vivantes de cette Église ont accueilli celles et ceux qui cherchaient un abri, donné du courage à ceux qui doutaient, de l'espoir à ceux qui étaient abattus. C'est ici que des gens ont trouvé l'audace nécessaire pour se dresser contre l'oppression et le mensonge. Ici qu'ils ont vécu la liberté qui leur a permis de se tenir debout. Oui, la liberté ! La liberté est peut-être le plus beau produit de la foi réformée – liberté religieuse, liberté de conscience, liberté politique et auto-détermination politique.

Il y a de nombreux pays dans le monde où les gens en sont réduits à rêver de la liberté pour laquelle on a combattu en 1989, notamment ici à Leipzig, pour l'Allemagne et pour toute l'Europe. Soyons clairs et déclarons que notre but constant, en tant qu'Allemands et en tant qu'Européens, est de voir s'installer la liberté là où règnent encore, ou réapparaissent, la censure, la répression, les violations des droits humains.

Prenons également position lorsque des gens sont persécutés en raison de leur foi ou de leurs convictions. La persécution atteint des personnes de diverses religions, mais actuellement les chrétiens du Moyen-Orient se trouvent particulièrement touchés. Le fait que nous en soyons conscients ne peut empêcher toutes les injustices. Mais nous pouvons et nous devons déclarer clairement que l'intimidation ou, pire encore, la violence sont le mal. La liberté de croyance est un bien humain inaliénable !

L'autre grand temple de Leipzig, St Thomas, représente un autre héritage précieux de la Réforme – la beauté de la foi, la vie intérieure qui émeut notre cœur et ne cesse d'élever et de reconforter notre âme. On peut affirmer avec certitude que la beauté, l'intériorité, la consolation, la joie de la foi se trouvent exprimées au plus haut point dans la musique de Jean Sébastien Bach. Ses principales œuvres religieuses, les cantates et les passions, ont été jouées pour la première fois ici à Leipzig. Nous venons d'en entendre quelques-unes. Non, la foi protestante n'est ni ascétique ni austère. Elle aussi connaît l'allégresse du cœur et de l'âme. Elle sait ce qu'est la joie qui émane de « la joie en Dieu », selon la formule d'Eberhard Jüngel. Bach à Leipzig en est le témoin.

Votre Assemblée discutera de diverses questions politiques et sociales, prendra plusieurs décisions importantes concernant la politique de l'Église. Mais il est une tâche qui me paraît évidente, surtout à une époque où la religion est utilisée comme moyen d'isolation et de séparation, comme prétexte aux pires actes de violence : les Églises réformées doivent s'efforcer plus que jamais de favoriser le dialogue pacifique et d'insister avec conviction sur la compétence de la religion dans la promotion de la paix et de la réconciliation, et surtout le fait d'en être elles-mêmes des exemples. Je vous souhaite de réussir dans cette tâche, pour le bien des Églises et des populations au service desquelles elles sont.

Mais nous avons déjà fait le plus important ensemble, nous avons prié, chanté, adoré ensemble. Quoi que nous fassions d'autre dans nos Églises, ou en tant que chrétiens en matière de politique, d'économie ou d'écologie, le plus important sera toujours de remercier et de louer le créateur qui se préoccupe de notre bien. En tant que protestant et que membre d'une Église réformée, c'est là ma profonde conviction. Il importe tout autant que nous demandions l'aide de Dieu avec confiance, comme nous venons de le chanter :

*“Be our light in the darkness of this age,
Be the path we can follow with hope and faith, (...)
Be our door to a graceful and better world,
Be a table with space for young and old,
Be the bread and the wine for an open feast,
Come and lead us to justice and peace!”*

[« Sois notre lumière dans les ténèbres de notre temps,
Le chemin que nous suivons avec espérance et foi, (...)
Sois la porte d'un monde meilleur et plein de grâce,
Une table où jeunes et anciens soient accueillis,
Le pain et le vin d'un festin pour tous,
Viens nous conduire vers la justice et vers la paix ! »]

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 6

ASSOCIATION DE LA COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES À LA DÉCLARATION COMMUNE SUR LA DOCTRINE DE LA JUSTIFICATION

Préambule

1. Au cours de ces dernières années, on a heureusement atteint un certain degré de convergence sur la doctrine de la justification. Après de nombreuses années de dialogue assidu, la Déclaration commune sur la doctrine de la justification (DCDJ) a été signée en 1999 par l'Église catholique romaine et la Fédération luthérienne mondiale. Cet accord, sur une question qui fut au centre de la division de l'Église à l'époque de la Réforme, constitue un succès décisif que nous tenons à célébrer. En 2006, le Conseil méthodiste mondial et ses Églises membres ont déclaré leur accord doctrinal fondamental avec l'enseignement contenu dans la Déclaration commune sur la doctrine de la justification. La Communion mondiale d'Églises réformées, après avoir longuement réfléchi et avoir été particulièrement attentive à la relation entre justification et justice, est heureuse d'accepter aujourd'hui l'invitation à s'associer à la Déclaration commune sur la doctrine de la justification. Pour les Réformés, la justification par grâce au moyen de la foi est un enseignement essentiel de l'évangile.

2. Nous déclarons notre accord doctrinal avec la déclaration commune sur la doctrine de la justification (cf. DCDJ 14-18, 19, 22, 25, 28, 31, 34, 37). Nous nous réjouissons ensemble de ce que les différences doctrinales historiques à propos de la doctrine de la justification ne nous divisent plus et nous ressentons cela comme une occasion d'examen de conscience, de conversion ainsi que d'un nouvel engagement réciproque pour manifester une unité nouvelle et faire progresser notre témoignage commun pour la paix et la justice. Conformément au principe réformé *«ecclesia reformata, semper reformanda secundum verbum dei»*, nous nous rallions à la réalité nouvelle promise par cet accord partagé. Nous espérons non seulement affirmer, mais également enrichir et développer le degré de consensus existant.

Nous adhérons au modèle de consensus différencié et à l'ouverture, à la diversité et à la richesse de langage théologique que celui-ci permet. Nous acceptons les passages où les Luthériens et Catholiques expliquent leurs traditions doctrinales à la lumière du consensus (20-21, 23-24, 26-27, 29-30, 32-33, 35-36, 38-39) et nous ne considérons pas ces diverses accentuations comme des causes suffisantes pour qu'il y ait une division entre chacun d'eux et les Réformés.

Nous ajouterons nos propres accents à ceux que d'autres ont déjà apportés. Nous prévoyons que certaines questions inviteront à la poursuite du dialogue et nécessiteront des clarifications. Nous savons l'importance qu'il y a, dans le dialogue œcuménique, à s'écouter mutuellement et à écouter ensemble l'Écriture.

3. L'histoire du dialogue entre Réformés, Luthériens et Catholiques à propos de la justification est longue et intéressante. En fait, il y a eu un consensus remarquable sur des éléments fondamentaux de la doctrine de la justification dans l'Accord de Ratisbonne, en 1541 (Article V de *iustificazione*).¹ Calvin a accueilli chaleureusement cet accord (Lettre à Farel, du 11 mai 1541). Toutefois, en raison du conflit confessionnel, ces efforts ont échoué et l'accord a pratiquement été oublié pendant plus de 450 ans.

Nous avons entendu ce consensus et nous disons notre accord.

4. Nous sommes d'accord avec l'affirmation courante selon laquelle la justification est l'œuvre du Dieu trinitaire. La bonne nouvelle de l'évangile, c'est que Dieu a réconcilié le monde avec lui-même par le Fils et dans l'Esprit. La justification présuppose l'incarnation, la mort et la résurrection du Christ, c'est sur quoi elle se fonde. La justification signifie que le Christ est lui-même notre «justice (δικαιοσύνη), sanctification et rédemption» (1 Co 1,30). Selon la conception réformée, justification et sanctification, qui sont inséparables, découlent toutes deux de l'union avec le Christ.

Unis avec lui par l'Esprit Saint, au moyen de la Parole et des sacrements, nous avons part à sa justice salvatrice. C'est par grâce seule, par la foi en l'œuvre salvifique du Christ – et non sur la base de notre mérite – que nous sommes acceptés par Dieu. En Christ, l'Esprit renouvelle nos cœurs et nous habilite à accomplir les œuvres bonnes que Dieu a préparées pour nous. (§15)

¹ Dans l'article V, de *iustificazione* les théologiens catholiques, luthériens et réformés (Contarini, Eck, Gropper, Me-lanchthon, Bucer, Calvin) déclaraient:

«Mais ceci n'arrive à personne sauf si en même temps l'amour est insufflé [infundatur] lequel guérit la volonté afin que cette volonté guérie puisse commencer à accomplir la loi, comme le dit Saint Augustin [De spir. et lit., c. 9,15]. Ainsi la foi vivante est celle qui, à la fois, s'approprie la miséricorde en Christ, en croyant que la justice qui est en Christ lui est gratuitement imputée, et qui, en même temps, reçoit la promesse du Saint Esprit et l'amour. Donc, la foi qui justifie véritablement est cette foi qui est efficace par l'amour [Ga 5,6]. Il n'en reste pas moins vrai que c'est par la foi que nous sommes justifiés (c'est-à-dire acceptés et réconciliés avec Dieu) dans la mesure où celle-ci s'approprie la miséricorde et la justice qui nous sont imputées en raison du Christ et de son mérite, et non à cause de la valeur ou de la perfection de la justice qui nous sont imparties [communicatae] en Christ».

5. Nous sommes également d'accord pour dire que tous les êtres humains sont appelés par Dieu au salut en Christ. Nous sommes justifiés par le Christ seul, lorsque nous recevons ce salut par la foi, par la foi seule (*sola fide*). La foi elle-même est donc de Dieu par le Saint Esprit qui agit dans la communauté des croyants par la parole et les sacrements et conduit les croyants vers ce renouvellement de la vie que Dieu parachève dans la vie éternelle. (§16)

6. Nous sommes en outre d'accord pour dire que le message de la justification nous renvoie d'une manière particulière au centre du témoignage biblique. Fondée sur l'agir salvateur de Dieu en Christ, la justification nous dit que, «pécheurs, nous ne devons notre vie nouvelle qu'à la miséricorde de Dieu qui nous pardonne et fait toute chose nouvelle, une miséricorde qui nous est offerte et est reçue dans la foi et que nous ne pouvons jamais mériter sous quelque forme que ce soit.» (§17)

7. Nous sommes d'accord avec les Catholiques comme avec les Luthériens sur le fait que la doctrine de la justification occupe une place centrale parmi les doctrines essentielles de la foi chrétienne. Elle représente un critère indispensable pour l'enseignement et la pratique dans la vie de l'Église (§18).

Nous sommes particulièrement sensibles aux points de vue caractéristiques de la DCDJ.

8. Nous savons gré à la DCDJ de reconnaître que nous sommes incapables de nous sauver nous-mêmes, de nous tourner vers Dieu tout seuls, et d'admettre que la liberté que nous connaissons n'est pas une liberté vis à vis du salut. Notre réponse à la grâce de Dieu est elle-même l'effet de la grâce de Dieu agissant en nous. Ce que le Christ a accompli par son obéissance salvatrice (*extra nos*) est révélé et s'applique en nous (*in nobis*) par l'Esprit, en particulier par la Parole de Dieu et par les sacrements du baptême et du repas du Seigneur. Personne ne peut répondre à l'appel de Dieu indépendamment de l'action de la grâce de Dieu qui est première. (§19-21)

9. Nous sommes sensibles au fait que le péché soit reconnu à la fois comme faute et comme esclavage car ainsi, la grâce de Dieu apporte aussi bien le pardon que la libération. Le pardon de Dieu nous absout de notre faute (justification) et sa libération nous libère des liens du péché de sorte que notre foi peut devenir active dans l'amour (sanctification). L'union avec le Christ, selon l'enseignement réformé, est la source de ces bienfaits salvateurs. La sanctification n'implique pas que l'on atteigne la perfection dans cette vie. Nous reconnaissons que la lutte se poursuit – c'est le fait que nous soyons en même temps justifiés et pécheurs. Néanmoins, nous croyons que, dans notre union avec le Christ, «jour après jour, de plus en plus», nous sommes rendus conformes à son image et nous croissons dans la grâce. Selon

la conception réformée, c'est par notre participation au Christ par la foi que nous recevons une part salvatrice dans sa justice devant Dieu (justification) ainsi que le don de la vie nouvelle (sanctification) pour être des instruments de l'amour de Dieu. (§22-24)

10. Nous apprécions le fait qu'il soit clairement exposé que les pécheurs sont justifiés par grâce au moyen de la foi (Ep 2,8) et que la foi est active dans l'amour. La grâce est la source et le fondement de la justification alors que la foi est l'instrument qui permet de la recevoir. L'ensemble de la vie chrétienne est une vie de confiance dans les promesses de Dieu. Cette foi ne saurait exister véritablement sans amour et sans espérance en Dieu. L'union avec le Christ par la foi implique la justification par grâce et la sanctification, ou croissance dans la grâce. «Cette foi est active dans l'amour; c'est pour cela que le chrétien ne peut et ne doit pas demeurer sans œuvres». La foi qui n'aurait pas d'œuvres est morte (Jc 2,17). L'amour pour Dieu et pour le prochain est donc indispensable à la foi. «Mais tout ce qui dans la personne humaine précède et suit le don libre de la foi, n'est pas la cause de la justification et ne la mérite pas.» La grâce que nous recevons apporte le renouvellement de la vie. (§25-27)

11. Nous sommes sensibles au fait que la Déclaration reconnaisse honnêtement que, bien qu'étant justifiés, nous continuons néanmoins à lutter toute notre vie contre l'opposition à Dieu, ce dont nous devons sans cesse nous repentir et demander pardon quotidiennement par l'Oraison dominicale. Mais cette lutte ne nous sépare pas de Dieu en Christ. Nous restons sans cesse dépendants de la grâce de Dieu, par la Parole et le sacrement, tout au long de notre vie. La grâce n'est jamais quelque chose que nous puissions simplement posséder. (§28-30).

Les Réformés ont des accents particuliers et des points de vue supplémentaires à apporter.

12. Les Réformés sont d'accord avec la forte conviction selon laquelle la loi est accomplie en Christ et n'est pas pour nous un «chemin du salut». La loi nous révèle notre péché et nous amène à rechercher la miséricorde de Dieu en Christ. En même temps, nous comprenons que c'est l'enseignement et l'exemple du Christ (qui a accompli la loi) qui reste la norme de la vie en Christ. C'est pourquoi les Réformés maintiennent que les commandements de Dieu demeurent valides pour nous dans notre vie de croyants. C'est l'usage didactique de la loi qu'on appelle parfois «le troisième usage». Selon la conception réformée, c'est là l'usage principal – plus encore que les deux premiers, l'usage «civil» (destiné à réfréner les mauvaises actions dans l'espace public), ou l'usage «pédagogique», qui nous convainc de péché. «Loi et Évangile» ne sont pas nettement distingués mais vus comme étant connectés par le fait qu'ils sont fondés sur la grâce de Dieu. Ce sens du rapport existant entre Loi

et Évangile fait écho à quelque chose sur quoi insistent les Réformés, la continuité (plutôt que le contraste) entre l'Ancien et le Nouveau Testament, vus comme une seule alliance de grâce. Pour les Réformés, le *sola scriptura* implique le *tota scriptura*. Loi et Évangile sont l'un comme l'autre des dons de Dieu pour nous. Par la loi, Dieu veille à nous doter dans sa grâce d'un guide pour notre vie. La sensibilité réformée à propos de la loi est en accord avec ce qu'exprime le Psaume 19: «La loi du Seigneur est parfaite, elle restaure l'âme; le témoignage du Seigneur est véridique, il rend sage le simple. Les ordres du Seigneur sont droits, ils réjouissent le cœur; le commandement du Seigneur est limpide, il éclaire les yeux...» Le renouveau de vie (sanctification) accompagnant la justification nous fortifie pour que nous vivions (plus pleinement) dans la reconnaissance et une joyeuse obéissance à Dieu. C'est un don de la grâce de Dieu qui est à l'œuvre dans notre vie. Ayons cette confiance que l'œuvre de Dieu commencée en nous sera menée à son terme. «La grâce de la vie éternelle est miséricordieusement promise aux enfants de Dieu par Jésus Christ». (§31-33)

13. Nous proclamons le témoignage rendu ici à la totale fiabilité des promesses de Dieu. Nous témoignons du caractère irrévocable des dons et des appels de Dieu (Rm 11,29). L'alliance de grâce de Dieu conclue avec Israël reste intacte et elle s'étend à nous par la foi en Christ. Le don de la foi nous donne l'assurance du salut. Une foi sans assurance serait insuffisante et confuse. Cette assurance ne se fonde pas sur quelque chose qui serait en nous – qu'il s'agisse de la foi, des œuvres ou des preuves de l'Esprit Saint – mais sur les promesses de Dieu. Notre Dieu est un Dieu fidèle qui conserve son alliance avec son peuple à travers les âges. La grâce de Dieu, source de l'élection, à l'œuvre dans le peuple d'Israël, agit désormais également parmi nous par le Christ. Pour en avoir l'assurance, nous regardons au Christ et aux promesses de Dieu par lui. Dans les moments de doute, de tentation, d'anxiété, nous ne regardons pas à nous-même, mais au Christ. Pour les Réformés, l'assurance du salut se rattache particulièrement à la doctrine de l'élection. L'élection divine se fonde exclusivement sur la grâce de Dieu qui élit. Par la doctrine de l'élection, nous reconnaissons Dieu qui nous a choisis en Christ avant la fondation du monde (Ep 1,4). Nous n'avons rien que nous n'ayons reçu. Notre capacité elle-même de répondre à Dieu est un don de Dieu. Tout comme notre persévérance dans la foi. Ces idées font naître chez les croyants l'humilité et la reconnaissance et apportent l'assurance du salut. L'appel de Dieu et ses promesses sont marqués par la certitude. En Christ, Dieu a promis notre salut et «la réalité objective de sa promesse», qui ne saurait être considérée comme indigne de confiance, fonde notre assurance du salut. (§34-36)

14. Nous apprécions la présentation nuancée et prudente des œuvres bonnes parmi les justifiés. Ces œuvres sont le fruit (et non l'origine) de la justification. Les œuvres reflètent l'effet de la grâce de Dieu en nous; la foi est active dans l'amour. Les œuvres bonnes ne peuvent être faites que dans la dépendance de la grâce de Dieu. Les Réformés

ajouteront ici un commentaire sur la façon dont nous avons interprété la place des œuvres chez les justifiés. Dans la Confession helvétique postérieure (chapitre XVI, paragraphe 6) on trouve une explication selon laquelle les œuvres bonnes ne sont pas accomplies en vue d'obtenir la vie éternelle, ni par ostentation, mais plutôt «pour la gloire de Dieu, pour rendre notre vocation honorable, pour manifester notre reconnaissance envers Dieu, et pour le bien de notre prochain». C'est de cette manière que nous avons développé la place des œuvres parmi les justifiés. (§37-39)

Nous souhaitons souligner la relation intrinsèque entre justification et justice.

15. Nous désirons ajouter un mot à propos de la relation que nous percevons entre justification et justice. En 2001, des représentants de l'Église catholique, de la Fédération luthérienne mondiale, du Conseil méthodiste mondial et de l'Alliance réformée mondiale se sont réunis à Columbus, dans l'Ohio, pour examiner la possibilité d'élargir la participation à la DCDJ. Ce dialogue réfléchi et constructif avait conduit les Réformés à approfondir leur réflexion sur la DCDJ et ils s'étaient engagés dans une recherche à propos de l'une de nos questions principales: quelle est la relation entre justification et justice ? Le fait que les termes soient similaires pousse à réfléchir à la nature de leur relation. Dans le Nouveau Testament, le même mot grec (δικαιοσύνη, *dikaiosunè*) est utilisé pour les deux notions. On peut le traduire par «droiture» ou par «justice». Nous avons commencé une série de consultations régionales sur la nature de cette relation. La suite de nos discussions a été très riche et, dans les paragraphes qui suivent, nous proposons quelques-unes des idées qui en sont issues.

16. Pour les Réformés, la justice n'est pas simplement le résultat éthique de la justification, une sorte d'étape suivante, elle est plutôt déjà impliquée théologiquement en tant que telle dans la justification. Cette idée a été développée dans le rapport final de la quatrième phase du Dialogue international Réformés-Catholiques, intitulé *La justification et la sacramentalité: la communauté chrétienne comme opératrice de justice*: «Le fait que ces deux notions s'expriment par le même mot montre qu'elles sont profondément liées. Celui qui est justifié par la foi est appelé à agir de manière juste. En conséquence, la doctrine de la justification ne peut être perçue de manière abstraite, sans rapport avec la réalité de l'injustice, de l'oppression et de la violence du monde actuel» (paragraphe 59). La justification c'est à la fois «être déclaré juste» et «instaurer la justice». C'est probablement cette idée qui est à la base de l'insistance de Calvin sur le fait que la justification et la sanctification sont inséparables (*Institution*, III.2.1); il faut les concevoir comme une grâce double (*duplex gratia*). Nous reconnaissons que la déclaration sur la justification (DCDJ

4.2), impliquant «pardon des péchés» et «renouvellement de la vie» va dans ce sens. Nous saluons également l'invitation exprimée au paragraphe 43 de poursuivre la clarification sur «la relation existant entre justification et éthique sociale». Dans les lignes qui suivent, les Réformés pensent amorcer des propositions sur ce point.

17. Avec l'accent mis par les Réformés sur la souveraineté de Dieu, nous proclamons que Dieu est souverain sur la totalité de la vie (et non pas seulement sur les aspects étroitement religieux ou spirituels des vies individuelles). Nous disons avec le psalmiste «Au Seigneur, la terre et ses richesses, le monde et ses habitants» (24,1, TOB). Dieu a conclu une alliance avec toute la création (Gn 9,8-12) et l'alliance de grâce de Dieu a pour but une «instauration de la justice» qui englobe le monde entier – y compris en ce qui concerne les réalités politiques, économiques et écologiques. Tous les actes de Dieu relatifs à l'alliance concernent la justification et la justice. Nous reconnaissons que la justice (comme la justification) est l'œuvre de Dieu en et parmi nous. Notre compréhension de la justice a été obscurcie et nos actes de justices ont été entravés par notre pêché. C'est Dieu qui accomplira la justice. Nous nous voyons comme étant appelés à nous joindre à l'œuvre de Dieu qui transforme le monde. Cette insistance a été soulignée récemment dans la Confession d'Accra (alliance pour la justice économique et écologique): «Dieu a suscité sur terre une communauté fondée sur la perspective de la justice et de la paix... Jésus montre qu'il s'agit d'une alliance sans exclusive dans laquelle les pauvres et les marginaux sont des partenaires préférentiels, et il nous appelle à placer la justice 'envers ces plus petits' (Mt 25,40) au centre de la vie de la communauté. Toute la création est bénie et intégrée dans cette alliance (Os 2,18 ss)» (paragraphe 20).

18. Cette manière de penser a été également admise par nos partenaires actuels. Dans le plus récent des dialogues, avec la Fédération luthérienne mondiale (*Communion: On Being the Church*, paragraphe 56) les Luthériens et les Réformés ont déclaré ensemble: «Il n'est aucun domaine de la vie, ni en fait aucun domaine de la création, qui n'appartienne à Jésus Christ qui nous envoie dans le monde entier pour être signes du royaume de Dieu, pour prêcher et vivre l'évangile de la réconciliation dans un souci commun de justice, de liberté, de paix et de préoccupation pour la création». De même, dans le rapport final de la quatrième phase du dialogue international Catholiques-Réformés (*La justification et la sacramentalité: la communauté chrétienne comme opératrice de justice*) les Catholiques et les Réformés ont affirmé ensemble: «La doctrine théologique et la réalité de la justification par la foi incitent la communauté chrétienne à agir au nom de la justice. L'impératif de justice découle nécessairement de la justification et de la vocation de toute l'Église à la sainteté» (paragraphe 79).

19. Il existe une façon de penser à la justification et à la sanctification comme étant ordonnées en vue de la justice. Par l'œuvre salvatrice de Dieu, les choses sont

«redressées» dans les vies. Nous sommes conduits à de justes relations avec Dieu et à la véritable adoration (*solī deo gloria*). Cette adoration trouve sa manifestation concrète dans la lutte pour la justice et la droiture dans la société. Nous voici donc conduits à redresser les choses dans le monde sociétal au sens large. Calvin déclarait que les croyants adorent Dieu en vérité par la droiture de leur maintien au sein de la société (Commentaire de Matthieu 12,7).

20. Nous soutenons que «la doctrine de la justification ne peut être envisagée de façon abstraite, séparée de la réalité de l'injustice, de l'oppression et de la violence dans le monde actuel» (La justification et la sacramentalité: la communauté chrétienne comme opératrice de justice, paragraphe 56). Dans le message et le ministère de Jésus, la justice était un élément central. La Confession de Belhar exprime encore plus vigoureusement la nécessité de résister à l'injustice. En Christ, Dieu se révèle «comme celui qui veut apporter la justice et la paix véritables parmi les peuples... Nous rejetons toute idéologie qui chercherait à légitimer des formes d'injustice et toute doctrine refusant de résister à ce genre d'idéologie au nom de l'évangile» (paragraphe 4).

21. La doctrine de la justification a une importance vitale pour les Réformés. Calvin disait que c'était la charnière autour de laquelle tournait la religion (*Institution*, III.2.1). Nous l'envisageons en relation essentielle avec d'autres doctrines. Il faut célébrer notre unité à propos de ce point central. Nous sommes reconnaissants de ce que Luthériens et Réformés, dans certains pays, se soient mutuellement reconnus comme faisant partie de l'Église une de Jésus Christ et qu'ils aient déclaré une pleine communion de chaire et de table. Nous espérons vivement pouvoir, dans un futur proche, entrer en relation plus étroite avec des Luthériens d'autres régions, avec l'Église catholique ainsi qu'avec des Méthodistes, conformément à cette déclaration de notre compréhension commune de la doctrine de la justification.

Affirmation commune officielle

Par cette déclaration, la Communion mondiale d'Églises réformées, proclame son accord doctrinal fondamental avec l'enseignement exprimé dans la Déclaration commune sur la doctrine de la justification signée à Augsburg le 31 octobre 1999 au nom de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique. Le Conseil méthodiste mondial a déclaré le 23 juillet 2006 son accord doctrinal fondamental.

Les signataires de la Déclaration commune sur la justification saluent ensemble cette déclaration de la Communion mondiale d'Églises réformées par laquelle elle déclare et manifeste l'accord des Réformés sur le consensus à propos des vérités fondamentales sur la doctrine de la justification tel qu'il s'exprime dans la Déclaration commune sur la doctrine de la justification.

En se fondant sur leur affirmation commune des vérités fondamentales de la doctrine de la justification, Catholiques, Luthériens, Méthodistes et Réformés s'engagent à lutter conjointement en vue de l'approfondissement de leur conception commune de la justification, par l'étude théologique, l'enseignement et la prédication.

Cette réalisation et cet engagement, pour les quatre signataires, fait partie de leur recherche de la pleine communion et d'un témoignage commun envers le monde, ce qui est la volonté du Christ pour tous les Chrétiens.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 7

TÉMOIGNAGE DE WITTENBERG

Déclaration commune
de la Communion mondiale d'Églises réformées
et de la Fédération luthérienne mondiale
5 juillet 2017

Préambule

Aujourd'hui, dans la ville de Martin Luther et dans l'église où il a prêché, nous voici rassemblés pour répondre aux exceptionnelles possibilités de renouveau que le 500^{ème} anniversaire de la Réforme continue d'offrir à l'Église. En cette occasion capitale, la Communion mondiale d'Églises réformées et la Fédération luthérienne mondiale, en présence de représentants de l'ensemble de l'Église, rendent un témoignage commun. Ce témoignage de Wittenberg s'appuie sur les démarches vers l'unité effectuées par nos Églises membres dans le monde entier, ainsi que sur des décennies de dialogues théologiques dont nous revendiquons aujourd'hui les fruits.

1. **Ensemble, nous rendons grâce à Dieu et nous nous réjouissons** de l'unité qui déjà nous est accordée en Christ, unité que nous ne pouvons ni créer ni détruire, car l'Église est l'œuvre du Dieu trinitaire, la création de la Parole et de l'Esprit. Le don de l'unité n'exige pas l'uniformité, on la trouve et on la célèbre également dans la diversité. La diversité de nos traditions confessionnelles et de nos Églises reflète légitimement nos contextes respectifs, cette diversité nous unit et ne nous divise pas.

2. **Ensemble, nous célébrons** le fait d'être un en Christ, de partager l'héritage commun de la Réforme et une foi commune. Nous sommes unis dans la confession de l'évangile de Jésus Christ. Nous nous réjouissons de ce que rien n'exige plus que nous soyons séparés : nos différences ne sont pas de nature à diviser l'Église. Nous rendons grâce pour l'exemple de ces Églises luthériennes et réformées qui ont déjà déclaré leur communion et qui portent maintenant un témoignage commun par leur culte, leur témoignage et leur action pour le monde.

3. **Ensemble, nous reconnaissons, nous confessons et nous déplorons** le fait que notre unité continue d'être obscurcie et notre témoignage entravé par des divisions. Nous regrettons d'avoir, au cours de notre histoire, créé bien trop souvent des habitudes et des structures sources de division, en ne parvenant pas à discerner le corps du Christ. L'injustice et le conflit sont des cicatrices qui scandalisent le corps unique

que nous formons. Nous avons été compromis avec le colonialisme et l'exploitation qui ont marqué notre histoire. Nous sommes affligés d'avoir permis à la race et à l'appartenance ethnique, aux classes et à l'inégalité, au patriarcat et à la discrimination sexuelle, à l'arrogance des nations, des langues et des cultures de provoquer des divisions et de l'oppression dans nos Églises et dans le monde

4. Ensemble, nous entendons l'appel de Dieu et nous reconnaissons que le Christ revendique tous les domaines de notre vie. À l'écoute de l'appel que Dieu nous adresse, nous vivons cette invitation à une réforme continue.

Nous entendons cet appel quand la Parole est prêchée et les sacrements administrés.

Nous entendons cet appel que nous lancent ceux de nos prédécesseurs qui étaient profondément attachés à l'unité visible de l'Église, qui ont regretté les schismes en disant que c'était un péché, qui parlaient avec tristesse de l'Église divisée en la comparant à un corps démembré.

Nous entendons cet appel émanant des nombreuses protestations nées de la souffrance, de la détresse des réfugiés et des migrants, dans la frustration et l'humiliation, dans les aspirations de tant d'habitants de notre monde, ainsi que dans la voix des jeunes si préoccupés de l'avenir de la planète, notre maison commune.

5. Ensemble, nous aspirons à un renouveau de l'imagination à propos de ce peut signifier, pour notre monde aujourd'hui, le fait d'être l'Église.

Il nous faut une imagination nouvelle pour vivre ensemble selon des modes où notre unité ne serait pas seulement un don, mais aussi une vocation.

Il nous faut une imagination nouvelle pour rêver d'un monde différent, où la justice, la paix et la réconciliation prévaudront.

Il nous faut une imagination nouvelle pour mettre en pratique des spiritualités de résistance et de vision prophétique, des spiritualités au service de la vie, des spiritualités formées par la mission de Dieu.

6. Ensemble, nous nous engageons à répondre à ce désir par des actions concrètes, avec la conviction que la Parole de Dieu nous conduit vers une communion plus profonde.

En tant que communions mondiales, Luthériens et Réformés, nous nous engageons à examiner de nouvelles formes de vie ensemble exprimant plus pleinement cette communion que nous connaissons déjà en Christ.

Nous nous engageons à redoubler nos efforts communs en vue d'incarner notre unité, en résistant ensemble aux forces de l'injustice et de l'exclusion.

Nous appelons nos Églises membres à rendre notre unité encore plus visible dans leurs contextes respectifs. Nous invitons nos partenaires œcuméniques à vivre cette communion que nous partageons en vue de l'unité et du témoignage pour le monde.

7. ***Ensemble nous prions***, veuille l'Esprit Saint nous donner le courage et l'imagination pour vivre fidèlement notre engagement envers l'unité exprimé par le culte, le témoignage et le travail en commun dans le monde. Prions pour la libération dans le vaste monde et, par la grâce de Dieu, pour un profond renouvellement et pour la réforme de nos Églises.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 8

DIRECTIVES EN CAS DE HARCÈLEMENT SEXUEL

Il ne s'agit pas ici d'être légaliste ou de sanctionner, mais de proposer un pacte concernant la façon dont, en communauté, nous pouvons traiter la question du harcèlement sexuel en cherchant à prendre en charge, à faire preuve de compassion et de justice envers toutes les parties concernées. Nous espérons ne pas avoir besoin de recourir à ces textes.

1. Introduction

L'évangile proclame la dignité fondamentale de toute l'humanité, créée à l'image de Dieu. Cette déclaration exhorte la communauté chrétienne à se comporter et à respecter l'ensemble de l'humanité sans tenir compte des différences de sexe, d'âge, de race, d'appartenance ethnique, de classe, de religion. La sexualité humaine est un don de Dieu, il convient de l'honorer. Les racines du harcèlement et des sévices sexuels ne se trouvent pas dans la sexualité humaine, mais dans l'abus de pouvoir. Il faut veiller à ce que le pouvoir ne soit pas utilisé pour exercer de la violence, pour harceler ou pour intimider. Les coupables peuvent s'imaginer que leur comportement est innocent ou involontaire, mais le harcèlement sexuel se définit par ce qu'en perçoit et ce que vit la victime.

La Communion mondiale d'Églises réformées se déclare attachée à la dignité fondamentale et aux droits humains de tous et toutes. Nous croyons que nous devons nous efforcer d'être une communauté qui conteste toute forme de violence et de manque de respect et qui exprime la foi et les principes de l'évangile par un comportement approprié. Le respect fondamental envers tout être humain suppose l'attachement aux droits et à la dignité de tous et toutes, indépendamment du sexe, de la race, de l'âge, de la classe, de la caste ou de la tribu. Le harcèlement sexuel n'est pas seulement une affaire d'ordre sexuel, il convient de le comprendre comme une exploitation des relations de pouvoir.

La réalité universelle, c'est que la famille humaine est brisée. L'une des formes prises par cette rupture, c'est la violence envers la personne humaine. Cette violence s'exprime par des sévices sexuels, la maltraitance envers les enfants, le harcèlement sexuel. Les victimes en sont en majorité des femmes. La Communion mondiale d'Églises réformées admet qu'elle a non seulement joué un rôle réparateur et restaurateur, mais aussi qu'elle a sa part de responsabilité dans la rupture. C'est

pourquoi nous nous engageons à continuer à travailler en vue de la réparation et de la restauration de la famille humaine.

2. Définition du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme toute forme d'avances d'ordre sexuel non sollicitées, non désirées, importunes. Il peut s'agir de divers comportements, d'allusions verbales, de suggestions subtiles, voire de baisers choquants, non souhaités, des pressions, des pincements, des exigences manifestes, des violences ou des agressions physiques. Des actes non désirés sont considérés comme des violations d'un code de conduite acceptable, spécialement lorsque l'accusateur/l'accusatrice a fait connaître par avance d'une façon ou d'une autre que c'était « non souhaité ». La Communion mondiale d'Églises réformées reconnaît que, même dans nos rassemblements, nos familles et nos Églises, on trouve effectivement du harcèlement sexuel.

3. Le harcèlement sexuel comporte, entre autres, un ou plusieurs des actes suivants :

- Des avances ou des contacts sexuels manifestes ou dissimulés.
- De la maltraitance mentale (comme des plaisanteries obscènes, des allusions grivoises, des contacts visuels inacceptables, des tentatives de séduction).
- De la violence ou de l'agression physique (caresses, étreintes ou baisers non acceptés, contact génital).
- Tout contact ou toute caresse volontaire (soit directement, soit à travers les vêtements) sur des régions du corps qui sont sensibles et intimes.

4. Que faire si vous faites l'objet de harcèlement sexuel ?

- Refuser tout geste, tout contact inapproprié.
- Faire comprendre clairement à l'agresseur, en paroles ou par geste, que ce comportement n'est pas accepté.
- Attirer publiquement l'attention si le harcèlement persiste en public.
- Faire part de vos préoccupations à une personne de confiance.
- Si vous faites l'objet de harcèlement sexuel, ou si vous êtes accusé faussement, présentez un rapport à l'équipe pastorale de l'Assemblée générale.

5. Procédures à suivre pour les plaintes officielles à l'Assemblée générale

Pour lancer la procédure, une plainte ou une accusation pour harcèlement sexuel devra être soumise à l'équipe pastorale ou au bureau de coordination de l'Assemblée générale.

- L'accusation peut être portée oralement ou par écrit.
- L'équipe pastorale se réunira en privé et aura des entretiens avec le/la plaignant-e qui pourra choisir un-e ami-e pour l'accompagner et lui apporter un soutien moral.

- L'équipe pastorale programmera et réalisera des entretiens privés avec la personne accusée pour enquêter sur l'accusation.
- La personne accusée sera informée du contenu de l'inculpation, on l'informerait de la possibilité de choisir un-e ami-e pour l'accompagner et lui apporter un appui moral.
- Après les premiers entretiens, l'équipe pastorale décidera de poursuivre ou non l'enquête et de donner suite.

6. Suites à envisager par l'équipe pastorale

Les questions à envisager par l'équipe pastorale pour les recommandations à faire concernent : l'intention de la personne accusée ; la conscience que celle-ci pouvait avoir du caractère approprié du comportement en question ; la conscience des raisons pour lesquelles ce comportement était ou non approprié ; le fait d'accepter d'être responsable de ce comportement et de ses conséquences.

L'équipe pastorale peut recommander les mesures suivantes :

a) Par rapport à la victime :

1. Les membres de l'équipe pastorale et le Secrétaire général feront preuve de sensibilité et d'attention envers la victime.
2. On lui proposera des conseils et de la protection.

b) Vis-à-vis de la personne accusée :

1. **Éducation/prise de conscience** : Lorsque la situation ne correspond pas nécessairement à du harcèlement sexuel, mais manifeste seulement un manque de jugement, on peut recommander de donner des indications claires et des conseils.
2. **Avertissement éducatif** : Lorsqu'il s'agit manifestement de comportement inapproprié et imprudent, mais pas clairement de harcèlement sexuel, un avertissement sans ambiguïté signale la raison pour laquelle ce comportement est inapproprié et demande qu'il y soit mis fin immédiatement.
3. **Mesures disciplinaires** : Lorsque la situation implique du harcèlement sexuel et a eu des conséquences relativement graves, il faudra prendre les mesures suivantes selon qu'elles seront jugées appropriées :
 - Restrictions de la participation de l'accusé-e pendant la réunion. Cette personne pourra se voir demander de quitter la réunion et les lieux à ses frais.
 - Restrictions des contacts de l'accusé-e avec la victime.
 - En accord avec la victime, il pourra être recommandé que l'accusé-e présente à la victime des excuses appropriées à la situation.
 - La victime pourra également entreprendre des poursuites judiciaires au-delà de l'action de l'équipe pastorale.

Équipe pastorale pour l'Assemblée générale

1. Composition

Une équipe pastorale composée des personnes suivantes a été instituée en vue de s'occuper de cas de harcèlement sexuel :

- Past. Chris Ferguson, Secrétaire général
- Past. Dora Arce-Valentin, Secrétaire exécutive Justice et partenariat
- Passt. Martin Engels, pasteur dans le contexte local (susceptible d'agir en liaison avec la police, les autorités législatives, en fonction des besoins).

L'équipe fonctionnera selon les principes et avec les capacités suivantes :

- Capacité de garder la confidentialité au sein de l'équipe.
- Être conscients des implications et des ramifications de la dynamique du pouvoir dans les relations sociales et humaines.
- Expérience en conseil pastoral dans des cas similaires.
- Disposition à consacrer son temps, à répondre avec attention aux victimes et à apporter son aide en fonction des besoins.
- Capacité à fournir une évaluation indépendante et équilibrée des intérêts de l'accusateur/l'accusatrice comme de l'accusé-e.

2. Directives

- L'objectif de l'équipe pastorale consiste à agir de manière impartiale, juste et discrète ; elle cherchera à apporter une attention pastorale appropriée en toute situation.
- Les personnes accusées de harcèlement sexuel seront réputées innocentes tant que l'accusation n'aura pas été justifiée après un examen méticuleux des preuves fournies.
- Les accusations seront prises au sérieux. L'équipe sera responsable de l'instruction et de l'application d'une décision appropriée.
- L'instruction ne doit donner lieu à aucune discussion avec quelqu'un d'autre que les personnes auxquelles l'équipe a officiellement décidé de parler et/ou d'associer au processus de l'instruction.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 9

DOCUMENTATION DE CONTRIBUTION AUX THÈMES

Document supplémentaire 9a

Document de réflexion : Théologie

CONTINUER LE « PROGRAMME INACHEVÉ » DE LA RÉFORME

Sous l'inspiration des mouvements réformateurs qui ont eu lieu en France, en Italie et en République tchèque, en Allemagne, en Suisse et dans bien d'autres pays, l'Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées se réunit en Europe et examine ce que peut signifier le fait d'être une Église de la Réforme. Le thème « Dieu vivant renouvelle et transforme nous » reprend l'appel des Réformateurs au renouvellement de l'Église et à la transformation du monde, et l'applique aux défis du temps présent.

La Réforme se percevait elle-même comme exercice destiné à acquérir une capacité théologique. Tous les chrétiens devaient pouvoir lire la Bible et discerner la volonté de Dieu pour le monde. Les catéchismes et les confessions de foi fournissaient un centre et une orientation et préparaient tous les membres de la communauté à prendre part à des discussions théologiques.

La plénière sur la théologie, à l'Assemblée générale, souhaite retrouver cet esprit et incite tous les participants à s'associer à la manière dont la CMER fait de la théologie. Dans la tradition réformée, les concepts et les idées théologiques ne prétendent pas à une validité éternelle, ils sont examinés en permanence à la lumière des défis que le monde lance à nos Églises.

Le premier chapitre du présent document propose quelques questions que des membres de notre Communion posent en réponse à ces défis : Comment vivre plus pleinement le puissant héritage reçu de nos prédécesseurs dans la foi ? Comment les idées qui nous ont été transmises permettent-elles de discerner la volonté de Dieu au milieu des problèmes de notre temps ?

La proposition résume ces suggestions et ces idées avec l'éclairage des confessions de Barmen, de Belhar et d'Accra. La décision de l'Assemblée générale donnera un centre et une orientation théologique aux programmes de la CMER.

QUESTIONS À EXAMINER

1. Il faudrait que la CMER élabore **d'autres idées à propos de la Réforme** qui, selon la conception réformée, consiste dans le besoin permanent pour l'Église

d'être renouvelée et transformée : quel est le « programme inachevé » de la Réforme ? Quels sont les thèmes et les idées de la Réforme que nous n'avons pas encore complètement « menés à bien » ?

- a. Avons-nous entièrement réalisé le « sacerdoce de tous les croyants » dans nos Églises et en vivant notre vocation chrétienne dans le monde ?
 - b. Les Réformateurs n'ont jamais souhaité la division de l'Église. Calvin en parlait même comme d'un démembrement du corps du Christ. La restauration de l'unité fait peut-être partie de ce « programme inachevé ».
 - c. Que penser du *sola scriptura* aujourd'hui, dans un environnement religieusement pluraliste où il existe tant de différentes « écritures » ?
 - d. Notre théologie en tant que Communion est encore façonnée par des paradigmes occidentaux. Comment élaborer des langages théologiques permettant d'exprimer les expériences religieuses des gens de tous les continents ?
2. La vision de la CMER – « **appelés à la communion, attachés à la justice** » - devrait être davantage développée.
- a. Comment exprimer le rapport entre communion et justice d'une façon qui puisse être compris et adoptée par toutes les parties de notre Communion ?
 - b. Comment nous laisser éclairer par la Confession d'Accra, avec ses accents économiques et écologiques, dans notre travail sur cette vision ?
 - c. Il faudrait insister sur le thème de l'enracinement de la théologie dans la grâce et sur la promesse de l'épanouissement de la vie. Le Dieu vivant désire la plénitude de vie pour tous. Comment vivre cela dans notre travail théologique ?
3. Pour vivre notre perspective centrale, « appelés à la communion – attachés à la justice » - on pourrait mettre l'accent sur ces **idées directrices** :
- a. *Des disciples blessés* : Pour réagir aux idolâtries et aux théologies de la gloire de notre époque, la CMER insiste sur le sens de la croix : une théologie répondant aux blessures de notre monde se fait sur le mode de « la souffrance à la recherche de la foi et de l'intelligence », qui contribuera à la guérison du corps du Christ.
 - b. *Un accompagnement juste* : La théologie doit développer la justice comme concept théologique principal guidant les relations au sein de la Communion et avec le monde.
 - c. *Un dialogue engagé* : Pour être pertinent, les dialogues œcuméniques doivent rechercher l'unité des Églises et leur témoignage commun vis-à-vis du monde.

- d. *Un discernement soutenu* : Les Églises réformées ont avec les confessions et les déclarations de foi une relation qui répond au principe de « l'hospitalité critique ». Chaque génération a besoin de revisiter les confessions et déclarations de notre tradition réformée et de les vivre en réponse aux problèmes du présent.
4. Sept ans après la formation de notre *Communion* mondiale d'Églises réformées, la CMER doit continuer d'explorer la question suivante : quel est le sens du terme « **communion** » ?
- a. Il y a eu des discussions régionales sur la signification de « **communion** » au cours de ces sept années. Quels sont les résultats de ces dialogues ? Chaque région devrait pouvoir apporter quelque chose à la compréhension de notre identité en tant que communion. Comment développer notre communion de telle sorte qu'elle adopte et réalise toutes ces attentes ?
- b. Comment retrouver son chemin dans toutes ces différentes interprétations de l'Écriture qui, parfois, menacent l'unité de notre communion ?
5. Il faut **façonner** en fonction du **contexte** la **vision** de la CMER de manière à aborder les défis de notre époque dans la fidélité et l'efficacité.
- a. La montée des mouvements autoritaires et populistes un peu partout dans le monde exige une réponse. Nous avons vu à quel point le racisme, le système des castes, la xénophobie, la violence basée sur la religion, tous ces éléments qui caractérisent notre contexte contemporain, constituent des menaces à l'égard de la vie. Notre attachement à la justice nous invite à aborder la question de la menace vis-à-vis de l'environnement (éco-justice), les menaces à l'égard des femmes et des filles (justice de genre), la menace contre les pauvres (justice économique) et la menace vis-à-vis de tous ceux et toutes celles qui sont qualifiés comme étant « les autres » - notamment les autres sur le plan racial et religieux (justice sociale). La démonisation et la déshumanisation des gens par des politiques de séparation et de division est un refus de l'amour et de l'hospitalité de Dieu. De nouvelles idolâtries apparaissent, il faut y répondre.
- b. Quel est le meilleur chemin pour avancer en tout cela ? L'Assemblée générale pourrait lancer un processus conduisant à une déclaration de renoncement aux systèmes et structures représentant des menaces envers la vie. Cette déclaration discernerait des évolutions menaçantes dans plusieurs contextes. L'Église peut-elle se dresser en une protestation prophétique unifiée ? Notre temps appelle-t-il quelque chose du genre de Barmen ? Que pouvons-nous apprendre de l'Église confessante ?

- c. Il se pourrait qu'un premier pas consiste en un appel à « déplorer » en même temps qu'à la confession de foi et à la prière. Il faut trouver les moyens de formuler ce que les gens ont besoin de dire ou veulent dire face aux menaces envers la vie dont on a déjà parlé.
- d. Une partie du travail consiste à lire les signes des temps et à discerner quel type de réponse sera le plus utile pour nos Églises. Quelles que soient nos réponses, qu'il s'agisse de déclarer ou de déplorer, l'Église doit non seulement affronter le monde, mais elle doit se confronter à elle-même, car elle est aussi divisée que nos cultures et elle a participé de bien des manières aux problèmes actuels.

PROPOSITIONS

1. Reprendre le « programme inachevé » de la Réforme

À l'occasion de la commémoration de la Réforme, la CMER s'engage à nouveau vis-à-vis des objectifs suivants qui vont façonner sa vie et son témoignage, ses programmes en matière de théologie, de mission, de justice et de communion, ainsi que son plan stratégique :

- a. Suivant le principe selon lequel *l'Église réformée est toujours en train de se réformer*, la CMER continuera d'exprimer son identité au présent. Les confessions de Barmen, Belhar et Accra guident la CMER sur le chemin qui la conduit à devenir une communion confessante utilisant son héritage confessionnel pour répondre aux défis du présent.
- b. *Le fait que Dieu nous justifie en Christ* vise en définitive à rétablir les choses en faveur des pauvres et des opprimés (Luc 1, 46-55). En accord avec le témoignage biblique, la CMER continuera à élaborer une *théologie de la vie* qui insiste sur la partialité de l'amour de Dieu envers les marginalisés et les pauvres, pour restaurer la vie à l'intention de toute la création.
- c. *L'évangélisation* c'est le partage de la bonne nouvelle en paroles et en actes. La CMER continuera à insister sur le lien inévitable entre évangélisation et justice dans tous les aspects de son travail.
- d. La CMER proclame le *sacerdoce de tous les croyants* dans tous les domaines de son action et elle appelle ses Églises membres à vivre pleinement ce principe central de la Réforme pour ses cultes et pour les fonctions de direction de l'Église.
- e. La CMER conçoit l'unité comme un don et un appel de Dieu, elle favorisera donc *des théologies de paix et de réconciliation* et continuera de lancer des *programmes d'unité* dans l'Église chrétienne.
- f. Dans un contexte marqué par des conflits de plus en plus pointus à propos d'une approche correcte de la compréhension de la Bible, il nous faut des plateformes où puissent se rencontrer des personnes de convictions

théologiques différentes. On y insisterait sur le principe *sola scriptura* de la Réforme, en tant que **base pour la communion chrétienne**.

- g. L'unité est le don de Dieu au monde et va au-delà des frontières du christianisme. À une époque où la religion est de plus en plus utilisée pour justifier le racisme, la xénophobie, la violence et la guerre, la CMER s'investira énergiquement dans **des programmes de dialogue et de coopération interreligieuse**.
- h. Fondée sur ces objectifs, la CMER proclame les principes suivants qui guideront son travail théologique :
 - i. La théologie doit être conduite dans une **perspective universelle**. Tous les programmes de la CMER donneront la parole aux expériences religieuses de personnes venant de tous les continents. Les textes théologiques s'inspireront donc des idées théologiques du monde entier.
 - j. La théologie de la CMER sera **contextuelle** et elle exprimera la diversité des voix présentes dans chaque contexte. Le travail théologique englobera la multiplicité des langues et fera place à la contribution des jeunes.
 - k. En accord avec les confessions de foi de Belhar et d'Accra, la théologie de la CMER **commencera par le vécu des pauvres et des opprimés, avec pour objectif leur libération**.
 - l. Tous les programmes de la CMER exprimeront le lien indéfectible entre **communion et justice**.

2. Confesser le Christ face à la séparation et à la division

En réponse aux demandes de plusieurs Églises membres vivant dans des pays touchés par des idéologies autoritaires et populistes violant les droits du peuple et refusant la participation à la vie sociale pour des questions de race, de genre, de caste, d'appartenance ethnique ou de religion, la CMER consultera les Églises de la région pour voir si ces idéologies doivent être dénoncées au moyen d'une confession. Si tel est le cas :

- a. Ce processus de confession devrait débiter par un élément de regret et un appel à la confession de nos propres complicités et de nos échecs ;
- b. L'exercice devrait s'inspirer des nombreux exemples où des chrétiens ont refusé la séparation et la division et où ils ont adhéré à l'amour de Dieu et accepté son hospitalité ;
- c. Cette confession ne doit pas seulement se confronter au monde, mais aussi à l'Église. De nombreuses Églises sont aussi divisées que les groupes humains au milieu desquels elles vivent ;
- d. Ce témoignage devrait conduire à une reconfirmation prophétique de l'engagement de la CMER vis-à-vis de la justice (justice écologique, justice économique, justice de genre et sociétés sans exclusive).

3. Dialogues œcuméniques

L'Assemblée générale se réjouit de la diversité des idées qui ont été élaborées à partir des dialogues bilatéraux avec les Églises luthérienne, catholique romaine, anglicane et pentecôtistes depuis l'Assemblée de Grand Rapids.

La CMER continuera de participer à des dialogues avec des partenaires œcuméniques, en suivant ces principes :

- a. *Pertinence* : Ces dialogues doivent répondre à des besoins concrets de la CMER et de ses Églises.
- b. *Perspective universelle* : Ces dialogues aborderont des problèmes œcuméniques provenant de toutes les régions et donneront la parole à des langages théologiques du monde entier.
- c. *Application à des discussions au sein de la Communion* : La CMER préparera des documents qui permettront que les méthodes et les contenus des dialogues œcuméniques soient utiles pour des débats au sein de la Communion. Plusieurs des questions débattues dans ces dialogues (par exemple, la reconnaissance mutuelle de l'ordination) sont également objet de controverse entre Églises de la CMER. Les méthodes de dialogue permettent de reconnaître les différences tout en restant en communion.

Document supplémentaire 9b Document de réflexion : Justice

PRÉAMBULE

En 1989, à l'Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale (ARM) à Séoul, on a semé les graines du programme « Justice, paix et sauvegarde de la création » (JPSC), ce qui a placé cette organisation sur la piste d'une recherche fidèle de la justice. Le programme JPSC a influencé le mouvement œcuménique et a poursuivi sa route par l'intermédiaire de divers organismes œcuméniques et par des Églises individuelles. L'ARM est restée engagée vis à vis de la justice, atteignant son point culminant avec la Confession d'Accra, alliance pour la justice économique et écologique. Ce document n'hésitait pas à désigner sous le terme d'Empire le système dominant sous lequel nous vivons et auquel, en tant qu'Église, nous devons résister. La Confession d'Accra reconnaissait que (articles 17, 18) :

Nous croyons en Dieu, le Créateur, celui qui maintient toute vie, qui nous appelle à être ses partenaires dans la création et la rédemption du monde. Nous vivons dans la promesse que Jésus Christ est venu afin que tous aient la vie en plénitude (Jn 10,10). Guidés et soutenus par le Saint Esprit, nous nous ouvrons à la réalité de notre monde.

Nous croyons que Dieu est souverain sur toute la création. «Au Seigneur, la terre et ses richesses» (Ps 24,1).

Le Conseil œcuménique réformé (REC) a lui aussi apporté à la CMER son engagement en faveur de la justice et des questions sociales. Des rapports comme « L'Église et sa vocation sociale » (1980), « La juste gestion de la terre et de la création » (1996) et le soutien au Défi Michée (2005), qui se rapporte spécifiquement à la justice économique, ne sont que quelques exemples des préoccupations du REC et de son engagement pour la justice.

À la suite de l'appel que la Confession d'Accra nous a adressé ainsi qu'au mouvement œcuménique – et de ce qui a été déclaré quant à son caractère central pour la vie de la CMER lors de l'Assemblée générale de l'unification à Grand Rapids¹— nous voici maintenant à cette Assemblée générale et nous proclamons que nous avons la responsabilité de nous engager sérieusement à travailler pour la justice dans le monde, à lire les signes des temps, et à discerner la volonté de Dieu selon les valeurs de l'évangile proclamé par Jésus : dignité humaine et justice pour toute la création de Dieu.

Cet engagement a été exprimé dans de nombreuses déclarations de la CMER elle-même ainsi qu'en partenariat avec des organisations œcuméniques ou d'Églises. Il a également constitué le cadre du programme de la CMER au cours de ces dernières années, dans la suite des institutions qui l'ont précédée. Depuis l'Alliance pour la justice économique et écologique, jusqu'à des documents de programme pour NIFEA (Nouvelle architecture financière et économique), pour n'en mentionner que deux, nous avons été les témoins des échos de ce que déclarait la Confession d'Accra (articles 41, 42) :

L'Assemblée générale engage l'Alliance réformée mondiale à collaborer avec d'autres communions, avec la communauté œcuménique, les autres communautés religieuses, les mouvements de la société civile et les mouvements populaires en vue d'une économie juste et de la sauvegarde de la création. Elle appelle nos Églises membres à faire de même.

Et maintenant, nous proclamons avec passion que nous allons nous engager, nous-mêmes, notre temps et notre énergie, en vue de changer, de renouveler et de restaurer l'économie et la terre, en choisissant la vie afin que nos descendants et nous puissions vivre (Dt 30,19)

LES BASES DE NOTRE TRAVAIL POUR LA JUSTICE

Si la justice est l'établissement de relations justes entre nous et Dieu, entre nous et les autres, avec nous-même, avec la création, nous distinguons trois piliers importants qui ont contribué à donner forme au travail de notre Communion sur la justice :

¹ Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'unification 2010, Grand Rapids, p. 137 (texte anglais).

1. Lire les signes des temps, premiers pas pour comprendre et discerner la volonté de Dieu, là où nous devons nous retrouver ensemble en collaboration avec le plan de Dieu. Lire les signes des temps tel est l'impératif auquel Jésus appelle ses disciples et qui implique que nous devons aborder les questions de l'inégalité structurelle dans le monde. Chercher à contourner ce point, c'est éviter les racines du problème et refuser de permettre à l'amour totalement sans exclusive de Dieu d'atteindre toute la création.
2. Les questions relatives à la justice sont toutes interconnectées. On ne peut les séparer pour les traiter isolément, elles sous entendent le préalable de la paix véritable qui comprend la justice sociale, politique, écologique et économique.
3. On peut résumer la mission de l'Église en disant qu'il s'agit de travailler avec Dieu à la construction de sociétés justes et sans exclusive qui constitueront des alternatives de résistance et d'espoir au milieu d'un Empire qui nous pousse à nous affronter les uns aux autres et qui brise la solidarité et la communauté humaine. Cela signifie en particulier que la justice doit être au cœur de la théologie que nous produisons pour aider les Églises dans leur mission. La justice doit être au cœur de la passion que nous avons de devenir une communion. Cela signifie en outre qu'il est nécessaire de fabriquer une communion dont la justice soit le cœur même.

LIRE LES SIGNES DES TEMPS

Au cours des années qui se sont écoulées depuis la Confession d'Accra, le monde a considérablement changé. D'un côté nous avons assisté à ce qui ressemble à un « ajustement à l'économie », avec la crise des « subprimes ». Beaucoup se sont alors imaginé que cela allait couper les racines du système, mais malheureusement, le capitalisme néolibéral en est ressorti renforcé et les riches plus riches qu'avant. En y repensant, il semble que cela a été un moyen pour les riches non seulement d'accroître leurs ressources, mais aussi d'avoir le soutien de l'État pour le faire.

D'un côté, nous assistons à un mouvement de plus en plus fort en direction de la droite politique, animée par un programme raciste et misogyne, et, de l'autre, à l'effondrement du mouvement ouvrier. La montée sans précédent de ce que l'on peut décrire au mieux comme le « trumpisme » aux États-Unis, et la consolidation du pouvoir politique, militaire et économique ont été un coup dur pour les mouvements progressistes du monde entier. Mais le phénomène Trump ne fait que refléter ce qui est arrivé et continue de se produire dans le monde. La sortie du Royaume Uni de l'Union européenne, pour des motifs étroits, étriqués, xénophobes, la montée des gouvernements de droite en Asie, les conflits de plus en plus nombreux en Asie occidentale n'en sont que quelques exemples.

La poursuite de l'extraction de ressources militarisées en Afrique, en Asie, en Amérique latine n'a fait que croître et a servi à aider les élites mondiales dans leur recherche continuelle de consommation, tout en brisant les reins des travailleurs, en passant les communautés au bulldozer et en esquivant la terre.

Même la croissance des économies indienne et chinoise n'a pas procuré une plus grande justice à leur population et a abouti à une appropriation de richesse et à l'exploitation du travail dans ces deux pays, ainsi qu'à des marchés contestés en Afrique et dans d'autres parties de l'Asie.

Nous vivons à une époque qui se trouve à deux doigts de l'auto destruction par guerre nucléaire. Des manœuvres militaires mortelles dans la Mer de Chine du Sud, les tensions croissantes dans la péninsule coréenne ont fait de la guerre nucléaire un danger imminent. Des rodomontades avec les essais nucléaires font de la guerre une réalité omni présente.

Les attaques du marché avec sa recherche continuelle de ressources ont traité la planète comme s'il s'agissait d'un robinet et d'un évier, comme s'il y avait des ressources illimitées et qu'on pouvait polluer sans arrêt. Mais le système économique a toujours été enraciné dans l'écologie, une activité économique acharnée aura des conséquences. Nous voici confrontés à une crise écologique d'une ampleur sans précédent. Les changements climatiques et des événements catastrophiques affectent déjà les aspects les plus vulnérables de la vie. Notre recours aux énergies fossiles ne fait qu'aggraver le problème, alimenté par ailleurs par des idéologies pour qui les humains sont distincts du reste de la création et placés là pour la dominer.

Ces mouvements mondiaux ont abouti à une certaine paralysie de l'analyse ; le monde devient de plus en plus complexe, discerner les signes des temps est difficile, mais de plus en plus nécessaire. On a du mal à prévoir la manière dont le capitalisme néolibéral va se transformer, ce qu'il va maintenant absorber et s'approprier. Nous vivons par exemple dans un contexte où la résistance et la conscience environnementales elles-mêmes ont été absorbées par la logique du profit, et « acheter bio », ou « commerce équitable » sont devenus des termes de consommation.

L'aliénation causée par les attaques du capitalisme de marché a en même temps amené des politiques identitaires étriquées alimentées par le fondamentalisme religieux. C'est universel et cela touche toutes les religions. En outre, ce fondamentalisme religieux s'est transformé en violence à l'égard des autres, soit avec le soutien explicite d'un État, soit par des groupes non liés à l'État. La question religieuse a été encore alimentée par une islamophobie croissante dans le monde qui cherche à provoquer la peur et à nourrir des programmes de droite.

Nous ne sommes pas certains de ce que l'avenir nous réserve ni de ce vers quoi tend le capitalisme néolibéral, mais nous pouvons être sûrs qu'il existe une avidité illimitée, sauvage, impériale visant à garantir la bonne santé de l'Empire. Nous pouvons également compter sur le fait que l'avenir connaîtra des déplacements de populations, des guerres, une grande pauvreté, du fondamentalisme et la persécution des minorités religieuses dans le monde entier. La vie sur cette planète est également menacée en raison de la crise climatique qui s'aggrave, de la menace nucléaire et des conflits armés.

Dans un tel moment critique de l'histoire de l'humanité et de la planète, reconnaissons que nous pouvons aller vers un avenir dévasté par les changements climatiques, par un modèle de développement fondé sur des industries destructrices et une perspective déformée par l'avidité. Néanmoins, il nous reste la possibilité de « choisir la vie » (Deutéronome 30, 19). Il nous faut prendre la route conduisant à la viabilité, alimentée par une énergie renouvelable. Nous réconcilier avec la Terre, en tant qu'êtres humains. Laisser à nos enfants une planète florissante et guérie.

Cette année, nous célébrons les cinq cents ans de la Réforme. Si nous lisions les œuvres des Réformateurs, nous verrions que leur voix prophétique ne concernait pas uniquement l'Église, mais aussi la société. Luther comme Calvin ont écrit de fortes paroles à propos de l'engagement dans les questions politiques et économiques. Calvin s'intéressait particulièrement au taux d'intérêt du crédit. Il distinguait le crédit permettant d'acquiescer des besoins essentiels et le crédit destiné à faire du profit. Bien qu'il acceptât un taux de crédit servant à faire quelque profit, il insistait sur le fait qu'il convenait de fixer une limite, sinon c'était de l'usure, contre laquelle il mettait spécialement en garde.

Calvin proposait également que l'on puisse profiter avec joie des fruits de son travail et de ce que la création nous offre, de manière à ne pas compromettre l'avenir des générations futures ou à ne pas priver d'autres personnes de possibilités semblables. Et si nous considérons les mouvements de la première Réforme, comme les Vaudois, nous verrons qu'ils étaient très préoccupés par les risques que fait courir la richesse à la foi.

Certes, nous admettons que la tradition réformée s'est éloignée de la nature avec les débuts de la modernité et de l'industrialisation, mais pour l'amour de la justice écologique, il est temps de dépasser notre aliénation vis-à-vis du monde naturel, d'entendre la sagesse de Dieu dans la création et ses habitants vulnérables, d'en restaurer la valeur sacrée et de chercher des réponses aux problèmes environnementaux en harmonie avec la création dont nous faisons partie.

Les immenses défis écologiques auxquels nous nous trouvons confrontés exigent également une « réforme verte ». Plus qu'un changement de style de vie, cela implique une juste transition en direction d'une économie zéro carbone, post croissance. Ce

genre de transition doit être soutenu par une nouvelle architecture économique et financière qui évalue et rend compte des tâches sociales et écologiques. Elle ne peut qu'être nourrie d'une spiritualité de résistance et de transformation – représentée par des concepts autochtones tels que « Buen Vivir »² selon lequel tous les êtres sont interconnectés dans un merveilleux réseau de vie.

Il faut nous inspirer de ces réformateurs et considérer le discernement des signes des temps comme un exercice à la fois spirituel et théologique. Discerner les signes des temps consiste à nommer les démons de notre temps et nous investir dans leur exorcisme. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif éthique mais de quelque chose qui provient d'une attitude de foi. C'est une foi profonde dans un Dieu de la vie, un Dieu dont le cœur bat pour la justice – et cela nous pousse à répondre à ce Dieu avec une foi justifiée par le fait d'accomplir la justice.

Récemment, nous avons pu voir les mouvements « *Occupy* » et « *Black Lives Matter* » ; des mouvements étudiants en Afrique du Sud et en Europe centrale, ainsi que des mouvements pour la vie et les moyens d'existence qui ont fait une percée en Corée du Sud et aux Philippines. En même temps, des initiatives communautaires, d'Église et œcuméniques, ont également réussi à présenter des alternatives au capitalisme mondial. Des réussites et de meilleures pratiques dans le travail d'*Oikotree* et de *Peace for Life* montrent qu'il est possible de ne pas se contenter d'imaginer un monde meilleur mais de vivre fidèlement dans ce monde-ci.

À une époque comme la nôtre, le travail de la CMER pour la justice ne peut rester isolé mais doit s'impliquer dans le travail de théologie et de communion. La justice doit être sous-tendue par la théologie, et celle-ci doit se faire au profit de la justice. En même temps, on ne peut lutter pour la justice dans le monde sans s'occuper des inégalités structurelles existant entre les Églises dans notre Communion et des combats pour la vie et la dignité qui se déroulent au sein de chacune des Églises.

UN PARADIGME BIBLIQUE

La CMER est une communion d'Églises, de communautés et de personnes venues de tous les milieux. Certaines viennent de milieux écrasés par l'Empire alors que d'autres semblent plutôt avoir bénéficié de ses machinations. Ce qu'il nous faut, c'est un paradigme biblique qui puisse nous aider à formuler notre vision pour l'avenir du travail de justice de la CMER.

Il y a un texte qui pourrait nous aider, l'histoire des sages-femmes égyptiennes qui se trouve dans Exode 1, 8-22. Cela se situe dans le cadre d'un Empire où des personnes

² *Sumak Kawsay* en kichwa. Le principe *Sumak Kawsay* oriente l'interrelation au sein de la société kichwa et entre celle-ci et la nature

qui se trouvent à des côtés opposés de la structure peuvent trouver une humanité commune enracinée dans la résistance aux ordres de l'Empire. D'un côté, il s'agit des sages-femmes égyptiennes qui disposent de certains privilèges en raison de leur appartenance ethnique et qui savent les décrets de leur nation et de leurs chefs pour faire ce qui est juste et travailler à la protection de la vie. De l'autre, il s'agit d'esclaves maltraités qui se lancent dans une solidarité délicate avec celles qui sont vues comme faisant partie de la société des oppresseurs, pour l'amour des enfants et pour leur salut. Cette solidarité supposait manifestement beaucoup de confiance réciproque.

L'histoire se complique avec l'entrée en scène de la fille du Pharaon qui ne commet pas un suicide de classe, comme les sages-femmes, mais qui, au bout du compte, aboutit à la libération de tous les esclaves hébreux.

Ce texte nous parle dans le contexte de notre communion qui se bat pour pouvoir vivre en disciples le commandement d'amour dans la justice. À une époque déchirée par les inégalités économiques, avec la puissance des autorités militaires qui nous divisent en classes, en nations, en groupes ethniques, il s'agit pour nous de nous rassembler pour édifier des alliances inhabituelles nous donnant la possibilité de vivre fidèlement dans le contexte de l'Empire. Cela nous offre même un moyen de résister individuellement à l'Empire.

RÉPONDRE EN TANT QUE COMMUNION MONDIALE D'ÉGLISES RÉFORMÉES

Dans ce contexte de célébration en tant que famille universelle, il est essentiel de nous engager à nouveau comme communion, unie dans sa passion pour la justice. Ce qui veut dire que nous devons proclamer les bases de notre travail en faveur de la justice en avançant vers l'avenir. Nous affirmons donc que lire les signes des temps constitue la méthode obligatoire permettant de comprendre l'appel à résister et à vaincre l'Empire et à protéger la vie, don de Dieu. Reconnaissons que si certaines de nos Églises ont bénéficié de l'Empire, d'autres ont profondément souffert de ses conséquences. Il convient donc de poursuivre notre travail en nuanciant l'Empire et ses implications pour notre Communion et pour la communion elle-même. Enfin, il faut continuer à affirmer la relation entre toutes les questions relatives à la justice.

En conséquence, nous avons également affirmé la réciprocité qui compte en ce qui concerne la communion, la mission, la théologie. Le partenariat et le dialogue entre nos deux domaines de programme est une obligation dans notre travail. Les sujets touchant à la **migration et aux déplacements forcés** devront être traités comme faisant partie du travail à propos de la mission. Il faut aborder le **dialogue interreligieux** non seulement du point de vue de la justice mais en partenariat avec la théologie. Les questions touchant à la **sexualité humaine** et à ses rapports avec les **droits humains** doivent faire partie d'un effort commun pour les lier entre elles en tant que questions relatives à la justice, ainsi que les questions de communion,

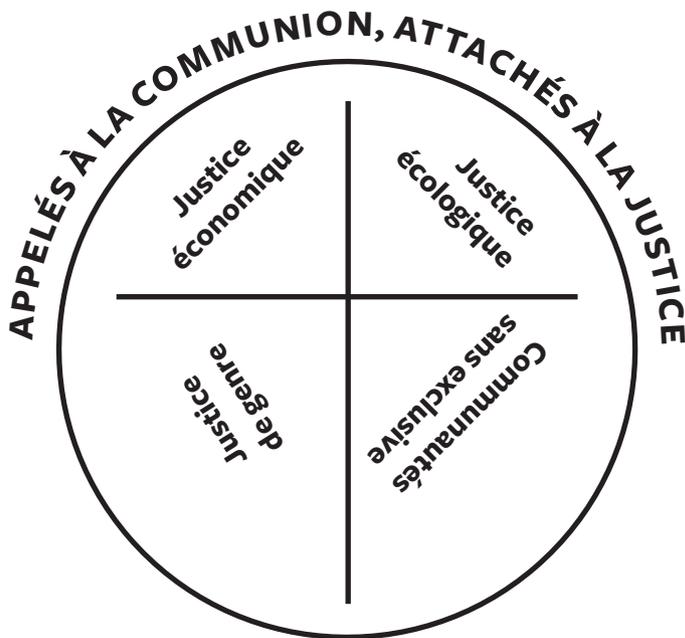
de théologie et de mission. Il faudra une collaboration très étroite entre justice et théologie pour travailler sur toutes les questions relatives à la justice économique et écologique et aux changements climatiques.

En tant que CMER, nous avons travaillé de manière œcuménique sur le projet NIFEA, sur mandat de l'Assemblée générale de l'unification. Il est important, au cours de cette Assemblée générale, de confirmer cette initiative en partenariat avec le CWM (Council for World Mission), la FLM (Fédération luthérienne mondiale) et le COE (Conseil œcuménique). Cela veut dire que nous nous engageons à nouveau à collaborer avec nos partenaires œcuméniques. Et aussi que nous devons faire nos devoirs pour que l'initiative NIFEA appartienne à nos Églises et à nos institutions régionales. Il est également nécessaire d'étayer un peu les questions économiques derrière le racisme et l'injustice de genre pour voir comment tout cela peut entrer dans NIFEA comme élément central du travail sur la justice. En tant que participants à l'élaboration de cette initiative parmi nos organisations régionales et nos Églises, nous pouvons aller au-delà du travail du groupe œcuménique pour essayer de reconnaître le lien entre l'économie, les humains, les relations humaines, ainsi qu'une gestion consciencieuse des ressources au sein de la maison de Dieu de façon à subvenir aux besoins de tous. Faisant partie de ce processus, le travail en direction de nos régions et de nos Églises pourrait se concentrer sur des pratiques économiques alternatives. NIFEA devra également renforcer ses perspectives et ses alternatives en vue d'une nouvelle architecture financière et économique qui s'occupera des changements climatiques et favorisera l'éco-justice.

De même, cela pourrait être pour nos Églises l'occasion de s'engager à promouvoir la justice climatique. Il y a des démarches que nos Églises et nos régions pourraient entreprendre, en plus d'être fidèles et courageuses, en parlant aux gens qui viennent au culte, aux organisations dans le cadre de leurs structures, aux gouvernements, aux entreprises, etc. en parlant des responsabilités éthiques qui nous sont communes pour protéger la planète. Les Églises qui désinvestissent des sociétés de carburants fossiles et qui n'investissent que dans des compagnies engagées dans des activités pacifiques, énergie renouvelable à plus d'un milliard de personnes dans le monde n'ayant pas d'accès à l'électricité, voilà des choses qu'il faut encourager dans notre famille mondiale.

APPELÉS À LA COMMUNION, ATTACHÉS À LA JUSTICE

L'évangile nous appelle à collaborer sur des questions de justice. Nous entendons par justice une pratique de la solidarité venant d'en-bas pour transformer la société selon des façons qui cherchent à aligner le monde sur la volonté de Dieu. Nous voyons donc le travail de justice de la CMER comme correspondant aux divers secteurs indiqués sur ce graphique :



PROPOSITIONS :

1. Les principaux secteurs du travail de justice de la CMER seront la justice économique, la justice écologique, la justice de genre et les communautés sans exclusive.
2. L'initiative NIFEA (Nouvelle architecture internationale financière et économique) sera prioritaire pour la CMER, en collaboration avec nos partenaires œcuméniques. La CMER élargira les limites de NIFEA pour y inclure des questions macro-économiques et écologiques, et elle travaillera pour imaginer des alternatives au système économique actuellement dominant.
3. La CMER prendra l'initiative de conversations entre ses Églises membres à propos du système mondial d'oppression en se concentrant sur la façon spécifique par laquelle l'Empire change ce que nous sommes et les contextes dans lesquels nous vivons. Ce point devra comporter la reconnaissance du fait que certaines Églises ont tiré bénéfice de l'Empire tandis que d'autres en ont profondément souffert. Il faudra trouver, en collaboration avec les régions et les Églises membres, des ressources permettant aux Églises et aux communautés de résister à l'Empire et de vivre fidèlement en disciples dans ce contexte. Les Églises devraient pouvoir se présenter elles-mêmes comme étant des flambeaux de

changement, des communautés alternatives dans un contexte qui écrase la vie.

4. La CMER poursuivra son travail de plaidoyer et de défense dans les forums et les organisations internationales, spécialement en collaboration avec l'Église presbytérienne aux États-Unis et autres bureaux œcuméniques aux Nations Unies, dans le but de faire connaître des préoccupations à propos d'injustices économiques et écologiques, de la militarisation, de la paix et de la réconciliation, de la xénophobie croissante et des fondamentalismes.

(Nous avons dans l'immédiat l'occasion d'écrire au nom de notre communauté, représentant 80 millions de chrétiens dans le monde entier, une lettre à la prochaine réunion du G20, en rappelant aux pays les plus puissants du monde leur responsabilité de veiller à la justice pour tous dans le monde.)

Document supplémentaire 9c

Document de réflexion : Justice de genre

INTRODUCTION

Pour situer le contexte de notre travail sur « justice de genre » rappelons-nous le thème de l'Assemblée : « Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous ». Ce thème est une prière au Dieu vivant en communion avec qui nous sommes en quête d'une vie nouvelle. C'est une demande qui admet la fragilité de notre foi et de notre pratique et qui reconnaît que nous avons besoin de renouveau et de transformation.

Nous déplorons l'injustice envers les femmes, qui est une conséquence de cette fragilité. Ainsi que vont le montrer les réflexions bibliques qui suivent, nos ancêtres dans la foi ont déploré cette injustice et ont, avant nous, recherché la justice. Leur foi constante et persévérante est authentifiée par le ministère de Jésus qui a confirmé la foi de ces femmes.

Nous reconnaissons que cette injustice est le produit du sexisme et du patriarcat, qui sont des éléments historiques et systémiques. C'est ancien et profond ; des universitaires et des théologiens prétendent que le patriarcat serait la plus ancienne forme d'oppression et l'une des causes principales de toute domination.¹ L'injustice envers les femmes se manifeste d'une infinité de manières. Lors de notre

¹ Vandana Shiva, *Staying Alive: Women, Ecology, and Development* (London: Zed Books, 1988); Heather Eaton, *Introducing Ecofeminist Theologies* (London: T & T Clark, 2005); Maria Miles, *Patriarchy and Accumulation on a World Scale: Women in the International Division of Labour* (London: Zed Books, 1986).

Assemblée, nous nous occuperons principalement de deux d'entre elles : l'injustice institutionnelle dans les Églises où l'on refuse aux femmes une pleine égalité en tant que baptisées (Galates 3, 28), et la violence envers les femmes dans la société.

Pour le premier exemple, citons le refus d'autoriser les femmes à accéder au ministère ordonné. C'est contraire à l'évangile, car l'homme et la femme ont été créés l'un et l'autre « à l'image de Dieu » (Genèse 1, 27), et « en Dieu, il n'y a pas de partialité » (Romains 2, 11). Dieu appelle aussi bien des femmes que des hommes à exercer des fonctions de direction, il accorde des dons différents à des personnes différentes. Pourtant, les règlements et les pratiques traditionnelles de certaines de nos Églises empêchent les femmes de répondre à l'appel de Dieu. Le temps est venu du renouveau et du changement.

L'injustice envers les femmes se manifeste également par diverses formes de violence. Les preuves de violences fondées sur le genre, que nous aborderons ci-dessous, sont saisissantes. Des femmes – simplement parce qu'il s'agit de femmes – font l'objet d'agressions sexuelles, de viols, de sévices sexuels et émotionnels. Cette violence fondée sur le genre se rencontre dans le monde entier, à des degrés divers, il est vrai, et avec des conséquences qui varient de lieu en lieu. Ce qui est inquiétant, c'est que cette violence peut aller en augmentant. Aussi, en tant que Communion, nous devons réagir en urgence. Le temps est venu du renouveau et du changement.

L'injustice à l'égard des femmes est mêlée à d'autres formes d'injustice. Il faut aborder les questions concernant les femmes avec d'autres questions. Par exemple, la violence domestique va souvent de pair avec la pauvreté. Le travail sexuel est une forme de préjugé de classe ou de racisme. On trouvera une perspective intéressante dans la déclaration du Conseil œcuménique intitulée *Economy of Life, Peace, and Justice for All: A Call to Action* (économie de la vie, paix et justice pour tous, appel à l'action). Les Églises y déclarent que « ... divers aspects de la crise du climat, de l'écologie, des finances et de la dette dépendent les uns des autres et se renforcent mutuellement. On ne peut plus les traiter séparément. Des problèmes sans précédent liés aux changements climatiques vont de pair avec une exploitation incontrôlée des ressources naturelles. »² En voyant l'exploitation et la violence écologique vis-à-vis de la nature, il n'est pas difficile de constater que tout cela est lié à la détresse de celles et ceux qui souffrent de la pauvreté et de la violence. Ce sont les femmes, les enfants, les pauvres, et même la nature, dans les pays du Sud, qui sont le plus touchés par les structures actuelles, néolibérales, à dominante masculine, capitalistes des pays du Nord. Le temps est venu du renouveau et du changement.

² *Economy of Life, Peace, and Justice for All: A Call to Action* (WCC, 2012), paragraphe 10.

Notre Assemblée nous invite tous et toutes, délégué-e-s et membres des Églises de la Communion, à prier, à discerner et à prendre les décisions nécessaires en faveur de la justice de genre, et ainsi d'avancer en direction du renouveau et du changement dans nos Églises et dans notre monde.

DES FEMMES DE LA BIBLE SE PLAIGNENT DE L'INJUSTICE

Matthieu 15, 21-28, Luc 18, 1-8, Juges 11, 34-40

Les plaintes que l'on trouve dans un certain nombre de passages bibliques et dans la vie des femmes d'aujourd'hui signifient que l'on « pousse des cris ». Il peut s'agir d'un appel à Dieu, dans la prière, pour lui demander son aide, ou d'une plainte présentée à Dieu à propos d'une injustice systémique qu'il s'agit de rectifier. Dans ces trois textes, des femmes poussent des cris contre le système injuste du patriarcat qui a été codifié par la loi, celle de la société comme celle de l'Église.

Dans ces plaintes, ces femmes, ainsi que celles qui viendront après elles, cherchent à faire pression en vue d'un changement sur tous ceux qui les entendent. L'insistance, lors de notre Assemblée, sur la justice de genre, est dans la ligne de cette tradition. Au moyen de recommandations et d'appels à l'action, c'est une façon d'avancer pour la CMER, en affirmant qu'il y a place égale pour les femmes dans ses propres structures et dans les Églises membres, c'est aussi une manière de témoigner en faveur de la justice dans la société. L'Assemblée générale est invitée à déplorer, à pousser des cris contre l'injustice et à travailler en faveur du changement.

Dans l'Évangile de Matthieu, une femme païenne vient vers Jésus et lui demande de guérir sa fille. Il l'ignore, mais elle continue de crier. Les disciples sont agacés par ses cris et demandent à Jésus de la renvoyer. Lui ne répond qu'aux disciples, il ne tient pas compte de son appel à elle. Mais la femme insiste, elle l'implore, elle riposte à tous ses arguments. À la fin, il admet qu'elle dispose d'une force de caractère qui persiste à pousser des cris, à dénoncer l'injustice qu'il y a à restreindre l'appel de Dieu à une groupe religieux ou culturel particulier, et il lui répond. Dans cette histoire, cette femme païenne dont la fille est possédée par un démon, est un personnage dont on s'attendrait à ce que Jésus et ses disciples l'ignorent, mais elle refuse d'être ignorée, elle pousse des cris contre ce genre de pré-supposé culturel et religieux. Jésus reconnaît la force de la foi qui l'habite et qui la pousse à se plaindre et à continuer de se plaindre jusqu'à ses cris soient entendus et que la réponse soit positive.

Dans l'histoire de la veuve confrontée au pouvoir du juge inique (Évangile de Luc), nous entendons une fois encore les plaintes et les cris contre les structures injustes qui mettent cette vie à un niveau plus bas que cela ne devrait être. Cette femme crie en vain et crie encore jusqu'à ce que le juge cherche à s'en débarrasser, de peur qu'elle ne finisse par lui « casser la tête ». Dans la Palestine du premier siècle, la veuve est celle

qui, d'après la Torah, doit être protégée. Comme on peut le lire dans l'Exode, la loi de la Torah indique que si une veuve pousse des cris en signalant un mauvais traitement quelconque, Dieu l'entendra et sa colère sera terrible (Exode 22, 21-24).

Par ses plaintes, ses cris incessants pour demander justice, cette veuve fait connaître son cas en public. Elle condamne le système tel qu'il est et demande qu'il soit comme il doit être. Walter Wink, parlant des systèmes de domination, déclare : « Dès que quelqu'un sort du système et dit la vérité, vit la vérité, cela permet à tout le monde de regarder aussi derrière le rideau... Si le pilier principal d'un système vit un mensonge, il n'est pas surprenant que la menace principale à son endroit consiste à vivre la vérité. »³

La troisième histoire se trouve dans le livre des Juges. Il s'agit d'une jeune femme et de ses amies. Remarquons que, dans chacune de ces trois histoires, les femmes n'ont pas de nom. Jephté a fait un vœu stupide. Il avait tellement envie de gagner la bataille contre les Ammonites qu'il a promis à Dieu de lui sacrifier la première personne venant à sa rencontre à son retour. Quand c'est sa fille qui vient le saluer, sa première réaction consiste à la blâmer.

Il n'a pourtant pas le dernier mot. Elle prend la direction de l'histoire, elle lui demande d'avoir le temps d'aller dans les collines avec ses amies pour déplorer son destin. Son père finit par faire ce qu'il a promis. Aucun dieu ne va intervenir pour la sauver, comme le Dieu des Hébreux l'avait fait pour Isaac. Veillant à ce que le mal n'ait pas le dernier mot, chaque année après sa mort, ses amies retourneront dans la montagne pour pousser des cris contre un système qui a assassiné leur amie, un cri que continueront de pousser les femmes à travers les siècles.⁴

La plainte — moyen puissant de s'élever contre les systèmes oppresseurs et d'appeler à réparation. Dans la définition qu'elle donne du fonctionnement du patriarcat, Elizabeth Johnson admet que « le schéma pyramidal traditionnel de relations sociales au gouvernement, dans les familles, dans l'Église et ailleurs, correspond si bien à la façon dont les choses fonctionnent que ce système semble naturel ».⁵ Mais c'est un mensonge et, comme la veuve de l'Évangile de Luc, nous déclarons publiquement que ce système du patriarcat, sous toutes ses formes, est un péché. C'est une structure qui

³ Walter Wink, *Engaging the Powers: Discernment and Resistance in a World of Domination* (Minneapolis: Fortress Press, 1992), p. 98 as cited in William R. Herzog II, *Parables as Subversive Speech: Jesus as Pedagogue of the Oppressed* (Louisville: Westminster/John Knox, 1994). See also pp. 215-232.

⁴ Renita J. Weems, *Just a Sister Away: A Womanist Vision of Women's Relationships in the Bible* (San Diego: Lura Media, 1988), pp. 53-70.

⁵ Elizabeth E. Johnson, *She Who Is: The Mystery of God in Feminist Theological Discourse* (New York: Crossroads, 1994), p. 23.

n'est pas instituée divinement, c'est une construction humaine. Même en disant cela, nous avons conscience que le patriarcat religieux est le système qui sera le plus difficile à démanteler car il se perçoit lui-même comme ayant été « divinement ordonné ». ⁶ Aussi, en tant que CMER, il nous faut être attentifs à notre rôle dans la perpétuation de la violence envers les femmes, leur corps comme leur âme, avant de faire une déclaration sur la question de la violence envers les femmes. Il ne faut soutenir aucun système qui soit tendancieux à propos des femmes, qui provoque leur marginalisation et, dans de nombreux cas, une mort violente. ⁷

ACTES DE VIOLENCE LIÉS AU GENRE

Les plaintes d'aujourd'hui se transforment de plus en plus en cris émanant de femmes, dans le monde entier, qui souffrent de ce qu'on appelle des « actes de violence liés au genre » (gender-based violence). Ce type de violence a été interprété et défini par les Nations Unies comme violence résultant de la vulnérabilité de femmes du seul fait de leur sexe. « La violence envers les femmes se produit dans un contexte culturel patriarcal. Le fait que les femmes soient sous le contrôle des hommes et soumises à ceux-ci a non seulement été traditionnellement toléré, mais encore légitimé. Il s'agit d'une violence structurelle qui trouve son origine dans toute une série de normes socioculturelles qui justifient et en même temps minimisent l'importance de ce genre de conduite. Bref, cette violence trouve ses racines dans l'inégalité entre hommes et femmes. Elle a un caractère instrumental : elle n'est pas une fin en soi mais plutôt un instrument de domination et de contrôle. Nous parlons ici d'un type de violence dont ni l'origine ni les conséquences ne sont individuelles mais qui aboutit incontestablement à des actes individuels d'agression. » ⁸

C'est la raison principale pour laquelle l'équipe de préparation de la préassemblée des femmes a décidé de reformuler le thème de l'Assemblée générale en : « Dieu vivant, dans un monde de violence, renouvelle et transforme nous ». Le programme de cette préassemblée est centré sur ces actes de violence liés au genre et choisit des angles divers pour aborder la difficulté qu'il y a à être Église, communion d'Églises dans le monde entier qui entendent les plaintes des femmes et y répondent de manière à être fidèles à l'évangile que nous prêchons. La violence liée au genre empêche les femmes et les filles de parvenir à la vie en plénitude dont parle Jésus, il nous faut donc réagir d'une manière correspondant à notre vocation. En démasquant le système patriarcal et la violence qui le porte, nous pensons travailler pour la justice et participer à l'édification, dans nos Églises, de la communion à laquelle nous aspirons.

⁶ Johnson, p. 23.

⁷ Cf. le document de réflexion « Théologie ».

⁸ Extraits d'un rapport sur la violence envers les femmes de la Communauté autonome du Pays Basque (Espagne). Rapport spécial de l'Ararteko (médiateur) au parlement basque, décembre 2003.

En renforçant notre communion, la CMER et ses Églises dans les différentes régions devraient continuer à adhérer aux diverses campagnes universelles : « Thursday in Black », « Orange Day » et « HeforShe » de l'ONU, et commémorer le 25 novembre la Journée de lutte contre la violence liée au genre ainsi que les deux semaines de militance avant cette date.

ORDINATION DES FEMMES

Nous déplorons l'injustice envers les femmes dans le monde entier et nous aspirons à trouver des moyens efficaces de réparer les torts, mais nous sommes confrontés à l'injustice envers les femmes au sein de nos propres Églises réformées. L'une des actions importantes proposées à notre Assemblée générale sera l'adoption d'une « Déclaration de foi sur l'ordination des femmes » dont on trouvera le texte dans ce manuel. Cette Déclaration aborde deux types d'injustice institutionnelle vis-à-vis des femmes dans nos Églises et appelle à des réparations immédiates. La première injustice consiste à refuser de recevoir des femmes à des fonctions exigeant l'ordination. L'autre consiste à traiter les femmes ordonnées comme étant inférieures aux hommes. Les Assemblées générales, en tout cas depuis 1989 ont invariablement appelé les Églises à réparer cette injustice.

La Déclaration commence par affirmer la conviction fondée sur la Bible que « Dieu, par l'Esprit Saint, appelle femmes et hommes à pleinement participer à tous les ministères de l'Église. » Nous observons, aussi bien dans la Bible que dans l'histoire de l'Église, qu'il a souvent été difficile pour les croyants de voir Dieu appeler des femmes à des fonctions de direction de la communauté en raison de notions culturelles supposant une infériorité des femmes par rapport aux hommes. Mais nous observons aussi que Dieu a effectivement appelé des femmes à de telles fonctions et leur a accordé les dons et les grâces nécessaires à l'accomplissement de leur ministère. C'est une question de justice que de rejeter l'idée de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes et de reconnaître publiquement ces femmes que Dieu appelle au leadership dans l'Église.

Puis la Déclaration invite les Église de la CMER à s'engager « sur le fait que notre pratique commune consistera à recevoir au ministère ordonné des femmes ayant reçu cet appel et ayant démontré qu'elles disposaient des dons nécessaires à la direction et au service dans les ministères de l'Église. Leur emploi et les indemnités afférentes seront déterminés sur les mêmes bases que ceux des hommes. » Cet appel à adopter une pratique commune en matière d'ordination féminine est à la fois un appel à vivre un témoignage public à la foi que nous proclamons et à vivre plus pleinement la communion⁹ qu'incarne de plus en plus la CMER.

⁹ Please see the concept paper on Strengthening Communion.

Notre étude biblique du 1^{er} juillet, sur Romains 12, 1-2, comportera un appel au changement et au renouveau pour discerner quelle est la volonté de Dieu. Ce qui suit est la description, par Paul, de l'Église corps un du Christ, aux membres nombreux, ayant des fonctions différentes selon la grâce que Dieu accorde à chacun. On ne suggère pas ici que les grâces seraient diversifiées en fonction du genre. En fait, en Romains 16, Paul reconnaît que ses collègues femmes ont reçu ce genre de grâce correspondant aux fonctions de direction.

Adopter cette Déclaration est un défi pour toutes nos Églises. Celles qui n'ordonnent pas encore les femmes se verront interpellées et invitées à repenser leur manière de lire la Bible ou de témoigner de leur foi dans le monde. Celles qui les ordonnent devront s'interroger pour voir si les femmes ordonnées sont traitées avec le même respect que les hommes. Des voix nous parviennent du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest pour déplorer le traitement inégal subi par les ministres femmes. Toutes nos Églises seront mises en demeure de s'accompagner réciproquement en solidarité, en essayant d'être fidèles à l'engagement commun.

PROPOSITIONS

1. **Que l'Assemblée générale adopte la « Déclaration de foi à propos de l'ordination des femmes ».**
2. **Que l'Assemblée générale ordonne au Secrétaire général de la CMER de préparer une politique concernant la question des genres à présenter à l'adoption du Comité exécutif au plus tard en 2020. Le bureau Justice s'engagera à travailler avec les régions pour s'assurer que cette politique deviendra celle de l'ensemble de la Communion des Églises.**

Document supplémentaire 9d Document de réflexion : Communion en mission

Être disciple libère : Vivre sa foi face aux idolâtries du pouvoir et du privilège

La mission est au centre du témoignage de la Communion mondiale d'Églises réformées. Guidée par la Déclaration de Barmen et les Confessions de foi de Belhar et d'Accra, l'Assemblée générale discerne les défis de notre temps et appelle la CMER à proclamer une théologie pour les disciples qui, à partir de la grande richesse de la théologie missionnaire, insiste sur ces notions qui aideront l'Église à vivre sa foi face aux idolâtries du pouvoir et du privilège.

PRÉFACE

« Sache, ô roi, ... que nous n'adorerons pas la statue d'or que tu as dressée » (Daniel 3, 18).

La **Confession d'Accra** a appelé de nombreuses Églises réformées à **adopter une position dans la foi dénonçant comme péché l'injustice de nos systèmes économiques**. Cette critique théologique dénonce les forces injustes et les puissances qui polluent, exploitent et corrompent le monde que Dieu a fait et qu'il aime. Au centre de tout cela se trouvent de puissants intérêts qui ont complètement interverti les relations que Dieu veut au cœur de la vie, et qui ont délibérément organisé un système économique et politique favorisant quelques-uns et menaçant la vie dans son ensemble. La Confession d'Accra engageait les Églises de notre communion à s'associer « dans l'obéissance à la volonté de Dieu » par un acte de fidélité, en solidarité réciproque et dans des relations responsables. « Cela nous lie les uns aux autres pour travailler en faveur de la justice économique et écologique, à la fois dans le contexte mondial et dans nos divers cadres régionaux et locaux. » (Accra, 37).

La critique de la Confession d'Accra consistait à voir comment les disciples réformés étaient subvertis par des loyautés envers des puissances et des systèmes contraires à la vision de la vie qui est celle de Dieu. Ce sont des **idolâtries** qui proviennent d'une dévotion à des pouvoirs contraires à celui de Dieu. Aujourd'hui, les fidèles sont comme le peuple de Daniel sous la domination de Neboukadnetsar, menacés par des idolâtries qui nous réduisent au silence et nous font participer au pillage systématique du trésor que Dieu a réalisé grâce à toute la vie. Pour la CMER, c'est là l'idolâtrie de la « statue d'or » qu'Accra désigne comme mondialisation néolibérale, dont les dieux qui la constituent (dérégulation des marchés, marchandisation, consommation, technologie, etc.) fonctionnent au centre du système de pouvoir pour coopter, séduire et réduire au silence toutes les visions et toutes les voix contraires.

Si tel était le cas en 2004, ce l'est encore bien plus en 2017. La CMER aborde les questions de notre époque en étant consciente que nous vivons entourés de puissances qui cherchent à nous enrôler ou à nous réduire au silence, et en réalisant que nous sommes appelés en mission pour nous opposer et pour subvertir ces puissances et ces systèmes. Babylone a aujourd'hui de nombreux visages et des forces diverses, les visions et les voix des peuples et de la planète que cette nouvelle Babylone opprime soupirent après la rédemption. Au cœur de Babylone se trouvent des forces chauvines, patriarcales, racistes auxquelles il convient de résister au moyen de mouvements simples, refusant toute exclusion et créateurs de justice, conformes à l'Esprit de Dieu marchant dans la fournaise de Neboukadnetsar **pour montrer la véritable puissance de Dieu qui se place aux côtés des victimes de l'empire.**

La Confession d'Accra s'appuyait sur une tradition honorable, joyeuse et radicale consistant à dire la vérité au pouvoir. Notre Assemblée générale se réunit dans un cadre qui a produit la **Déclaration de Barmen** en 1934. Cet acte de méfiance vis-à-vis du fascisme nous inspire et nous interpelle dans le contexte actuel où nombreux

sont ceux qui voient réapparaître les idéologies fascistes. On trouve aujourd'hui des signes indiquant que l'évangile est domestiqué et enrôlé au service d'idéologies violentes et suprémacistes, comme dans l'Allemagne nazie. L'Assemblée, qui se réunit dans le contexte des menaces actuelles contre la vie, doit avoir conscience de l'existence de disciples qui ont payé un prix élevé, Bonhoeffer, Niemöller, l'Église confessante. La tradition réformée sait qu'il faut savoir nommer le péché de racisme et y résister. La Confession de Belhar, elle aussi, charge notre Communion d'avoir l'audace d'annoncer la perspective joyeuse d'une humanité commune et de dénoncer le racisme sous toutes ses formes.

Liée par cette tradition, la CMER se sent appelée à témoigner contre toute une série d'idolâtries, car elle croit en la puissance et la présence de Dieu qui convertit et qui décolonise.

IDOLÂTRIES DU POUVOIR ET DU PRIVILÈGE : LES NATIONALISMES EXCLUSIFS ET EXCLUANTS

Beaucoup de nos Églises témoignent de la présence de **racisme, de xénophobie et de violence** tournant autour de questions relatives aux migrations, à la diversité humaine, à la pauvreté et à la privation des droits. La haine et l'intolérance se manifestent sous de nombreuses formes, dans la vie politique et dans la vie sociale. Les implications des changements politiques tels que l'élection du Président Trump, le Brexit, etc., sont en train d'apparaître, mais déjà les droits des minorités, des migrants, des peuples autochtones et des personnes de couleur sont menacés de même que l'engagement à agir sur des questions de justice comme le changement climatique. Le conservatisme chauvin et les ultranationalismes se sont emparés de la volonté politique de nombreux pays. On le voit en Europe, avec l'apparition et la mise en place de partis populistes d'extrême droite, en France, en Suède, en Autriche, aux Pays-Bas, ainsi que dans la décision du Royaume Uni de quitter l'Union européenne, dans la politique anti-immigrés en Hongrie, dans le virage autoritaire d'Erdogan en Turquie. Cela se retrouve dans la politique de Poutine en Russie et d'Assad en Syrie. L'état d'Israël continue à bafouer les droits des Palestiniens sur leur terre et justifie les programmes de ses colons ultra-nationalistes. L'ultra nationalisme hindou, en Inde, exerce une grande influence sous le Premier ministre Modi et le parti Bharatiya Janata, de même que les nationalismes de style islamique au Pakistan et en Malaisie. Le Parti communiste chinois utilise de plus en plus une rhétorique nationaliste dans sa politique intérieure et extérieure.

Des visions citoyennes du nationalisme ont été remplacées abusivement par des intérêts exclusivistes et s'accompagnent d'idéologies suprémacistes et chauvines menaçant les minorités et les immigrés, compromettant un consensus international sur des questions essentielles de justice, depuis les changements climatiques

jusqu'aux droits humains et vont menacer la paix à tous les niveaux, national, régional voire international. De sorte que nombreux sont ceux et celles qui redoutent une **montée mondiale du fascisme sous diverses formes**. Le fait que nous soyons rassemblés ici en Allemagne pour cette Assemblée générale nous rappelle la leçon du 20^{ème} siècle : il faut résister au fascisme et il vaut mieux commencer tôt. Ce sont les valeurs de l'évangile qui sont en jeu lorsque les sociétés oppriment les faibles, les Églises sont alors appelées à être disciples, quoi qu'il en coûte, face aux puissances et aux politiques.

IDOLÂTRIÉS D'INÉGALITÉ : L'EXPLOITATION PAR DES GROUPES DOMINANTS ET DESPOTIQUE

Huit personnes possèdent autant de richesse que trois milliards six cent millions de personnes formant la moitié la plus pauvre de l'humanité, selon un rapport d'Oxfam en janvier 2017. Le Forum économique mondial estimait en 2012 que l'inégalité économique constituait le risque le plus urgent au niveau mondial. **Ce sont les riches qui continuent d'aspirer la richesse ; il n'y a pas de « trickle down »**.¹ Selon Oxfam, les revenus des 10% les plus pauvres ont augmenté de moins de 3 dollars par an de 1988 à 2011, tandis que ceux des 1% les plus riches augmentaient de 182 fois plus. Aux États-Unis, l'économiste Thomas Piketty montre qu'au cours des 30 dernières années les revenus des 50% les plus pauvres ont augmenté de zéro tandis que ceux des 1% les plus riches augmentaient de 300%. Ce qui amplifie et accélère tout ce qu'Accra a dénoncé.

Le fait que cette richesse soit également possédée par des hommes met en lumière **l'inégalité de genre**. Il est presque banal d'affirmer que la pauvreté elle-même est inégale et touche les femmes de manière disproportionnée. Les hommes et les femmes diffèrent dans leur façon d'accéder à presque tous les aspects de la vie, santé, éducation, droits humains, accès au pouvoir. Le sexisme au niveau individuel et le patriarcat au niveau institutionnel continuent de reléguer au second plan les relations entre genres et de contrecarrer la justice dans ce domaine. Un accès inégal à la richesse et à l'emploi indique une position subordonnée de la femme dans presque chaque situation. La fréquence des violences à l'égard des femmes, de la violence conjugale, des mutilations sexuelles féminines montrent bien que la femme est traitée comme un objet. Le fait qu'elles soient exclues de l'éducation, de la prise de décision, des postes de leaders et même de la citoyenneté dans la société ou les institutions civiles, y compris dans les Églises, indique que la poursuite de cette discrimination se voit avalisée sur le plan social, politique et religieux. La diversité de l'identité humaine est souvent réprimée et exploitée, que ce soit en termes de genre, de sexualité, de capacité

¹ « trickle down » : théorie selon laquelle la richesse des classes supérieures finit par se propager vers les couches sociales les plus modestes. (NdT)

ou d'appartenance ethnique. De nombreux groupes connaissent la violence de la part de groupes dominants, avec l'aval, souvent, des autorités religieuses.

L'inégalité raciale est également liée au système patriarcal. Le racisme et la xénophobie augmentent sensiblement dans les mouvements politiques et explose dans des actes d'intolérance et de violence. C'est systématique, souvent à base religieuse. Cela reste une question mondiale pour les Noirs, surtout en conséquence de la traite transatlantique. Les Nations Unies ont décidé que 2015-2024 serait la « Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine » pour appeler au respect et rendre justice à la diaspora noire dans le monde. Aux États-Unis, le mouvement « Black Lives Matter » nous rappelle qu'il y a urgence. Il s'agit d'un mouvement apparu comme acte de résistance et de fierté à la suite d'assassinats de Noirs par des policiers et des vigiles dans le cadre d'un système social et légal qui criminalise virtuellement le fait d'être noir.

On retrouve là l'**expérience de nombreux groupes ethniques**. Les Dalits et les Adavasi en Inde connaissent une grave oppression d'inspiration religieuse, certaines Églises pratiquent même le système des castes. Des minorités comme les Rohingya au Myanmar (Birmanie), les Uigars en Chine, les Yazidis en Syrie, les Bihari au Bangladesh, et d'autres encore, connaissent toujours la violence et l'exclusion. En outre, l'antisémitisme et l'islamophobie restent manifestes à bien des niveaux de la vie sociale, politique et religieuse. Les terres et les droits des peuples autochtones sont toujours niés et font l'objet d'une exploitation. L'absence d'exclusion, la discrimination restent des champs de bataille, que ce soit pour la race, le genre, l'identité sexuelle, le handicap. D'une façon générale, on assimile la « religion » à une force exclusiviste et antisociale. La violence ethnique caractérise également les relations communautaires et tribales en Afrique, cela déstabilise l'identité nationale, les minorités et les migrants subissent des violences.

LES IDOLÂTRIQUES DE LA CONSOMMATION ET DE LA RECHERCHE DU PROFIT : ACCROISSEMENT DE LA CRISE ÉCOLOGIQUES

Pour accompagner ces inégalités croissantes, et comme conséquence, la crise du **changement climatique** d'origine humaine, provoquée par le système économique mondial et ses valeurs. Le réchauffement de la planète se poursuit. 2016 était la troisième année de records de température dans le monde. La modification mondiale de température moyenne pour le premier semestre était de +1.48°C, équivalant pour l'essentiel au seuil de réchauffement de 1.5°C admis par les négociations de la COP21 à Paris en 2015. Nous assistons à des tempêtes de plus en plus fortes, à des manifestations météorologiques extrêmes. Des vagues de chaleur qui, autrefois, survenaient une fois tous les trois ans, arrivent maintenant tous les 200 jours en raison du réchauffement climatique. L'augmentation de la température entraîne l'élévation

du niveau de la mer, les deux principales causes de celle-ci au niveau mondial étant l'augmentation thermique entraînée par le réchauffement des océans et la fonte des glaciers et de la banquise.

La vie est déjà actuellement menacée, des espèces sont en voie d'extinction, la sécurité alimentaire et en eau n'est plus assurée, des terres sont perdues, des populations et des nations entières sont sous la menace. Cela entraîne également des migrations forcées. Au cours des six dernières années, environ 140 millions de personnes ont dû partir à cause de catastrophes imputables au climat. Selon l'ONU, vers le milieu du siècle, une personne sur 30 pourrait devoir être déplacée, la plupart en raison de changements climatiques. Les inégalités existantes au niveau mondial se trouvent encore exacerbées par les injustices dues aux changements climatiques affectant gravement les plus pauvres et les plus vulnérables, ceux qui ont le moins contribué à cette crise climatique.

LES IDOLÂTRIES DES FRONTIÈRES : LES MIGRATIONS FORCÉES

Le rapport du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) sur les tendances mondiales estime que 65,3 millions de personnes (soit une personne sur 113) ont été déplacées pour cause de conflit et de persécution en 2015. Vingt-quatre personnes ont dû fuir, chaque minute, en 2015, ce qui donne une population de réfugiés quatre fois plus importante qu'il y a dix ans. **L'émigration forcée** est un terme général pour désigner des mouvements de réfugiés, de personnes victimes de la traite et de déplacements internes à la suite de conflits, aussi bien que de personnes parties à la suite de catastrophes naturelles, de désastres chimiques ou nucléaires, de famines, ou de projets de développement. Ces déplacements de population touchent presque tous les pays, mais plus encore beaucoup des nations les plus pauvres du monde. Au total, 86% des réfugiés recensés par le HCR en 2015 venaient de pays à revenu bas ou moyen, proches des situations de conflit. Au niveau mondial, c'est la Turquie qui est le plus important pays d'accueil, avec deux millions et demi de réfugiés. Avec près d'un réfugié pour cinq citoyens, le Liban a le plus fort taux d'accueil par rapport à sa population. Selon le HCR, les enfants ont représenté en 2015 51% du total des réfugiés dans le monde, beaucoup étant séparés de leurs parents ou voyageant seuls.

Accra a révélé de nombreux facteurs à l'origine de cette situation. L'injustice économique et écologique, ajoutée à la militarisation, conduisent à cette crise, encore exacerbée par la xénophobie et l'intolérance. Mais en même temps que les pays renforcent leurs frontières, le système économique mondial voit se développer **la traite d'êtres humains** qui est désormais un commerce mondial illégal dépassé seulement par le commerce illégal des armes. Cette traite se nourrit du système économique qui tend constamment à réduire le coût du travail et qui cherche à démanteler les droits du travail. Ce qui est rendu possible par la marchandisation

des personnes, notamment de celles que des attitudes patriarcales estiment être de moindre importance, et c'est souvent lié à la pauvreté, aux changements climatiques et à la militarisation.

L'IDOLÂTRIE DE L'INTÉRÊT PERSONNEL : MILITARISATION, EXTRÉMISME RELIGIEUX, VIOLENCE COMMUNAUTAIRE

En 2015, selon une estimation de la Banque mondiale, un milliard deux cent millions de personnes, soit environ un cinquième de la population mondiale, étaient concernées par une forme quelconque de violence ou d'insécurité. La **militarisation** est un élément évident dans des zones de conflit comme la Syrie, l'Irak et la Palestine. Mais aussi dans la militarisation des forces de police et de sécurité dans des endroits comme les États-Unis et l'Afrique. L'urgence d'une action en faveur de la paix est manifeste dans la péninsule coréenne, en Syrie, en Israël-Palestine, au Cachemire et en Papouasie occidentale.

Les conflits d'origine religieuse continuent d'augmenter à tous les niveaux, local, national et international. Un tiers de la population mondiale doit affronter l'hostilité pour des raisons d'affiliation religieuse, qu'il s'agisse de chrétiens, de musulmans, de juifs ou d'autres croyants. Le conflit inter et intra religieux conduit également aux déplacements de population et à la déstabilisation de la vie des communautés. On le voit aux vagues d'islamophobie dans la politique américaine, à la violence en Israël-Palestine, aux troubles religieux et tribaux au Nigeria, aux violences visant les non musulmans au Pakistan, au nationalisme hindou en Inde, à la persécution des réfugiés Rohingya au Myanmar, et ailleurs encore.

Notre monde est confronté à une forme sophistiquée d'**extrémisme religieux** qui s'exprime dans le terrorisme. L'enseignement religieux a été perverti, revendiqué pour justifier des actes de violence contre l'humanité. Tout ceci renvoie à une lutte aux aspects divers, politiques, sociaux, psychologiques et religieux, qui se déroule au milieu de nous et qui cause énormément de mal. C'est un jugement sur notre qualité de disciples.

Pour répondre à l'amour de Dieu qui englobe toute la création, il nous faut réhabiliter la religion comme moyen de justice et source de paix.

COMMUNION EN MISSION - SOLIDARITÉ DANS LA RÉSISTANCE

Voici les implications missiologiques de cette lecture des signes des temps pour le travail de la CMER dans l'avenir.

ÊTRE DISCIPLES AU MILIEU DE LA DÉSAFFECTION ET DU DÉSENCHANTEMENT

Du côté populiste, la désaffection et le désenchantement font glisser vers une attitude et des politiques autoritaires. Dans tout l'Occident, les partis officiels, de droite

comme de gauche, sont désorganisés. Les perdants de la mondialisation trouvent des champions de l'antimondialisation qui remettent en cause l'orthodoxie officielle dominante. Et la distinction traditionnelle entre centre-droit et centre-gauche craque, car la CMER n'est pas seule à voir que l'économie n'arrive pas à soutenir la totalité de nos communautés. Après l'échec de la bulle du logement et de celle du crédit qui a suivi la grande crise financière, le mécontentement économique devient un instrument puissant pour politiser et radicaliser les populations et les éloigner du centre. Une étude récente en Allemagne a montré que, de 1870 à 2014, une crise financière a eu tendance à être suivie par une augmentation de 30% des votes en faveur de l'extrême droite. Les gens se tournent vers des mouvements nouveaux. Des signes indiquent que des mouvements de jeunesse, dans des endroits comme l'Afrique du Sud, Hong Kong, Taïwan et la Papouasie-Nouvelle-Guinée font pression au-delà de ces institutions en cherchant à élever la voix en faveur de la liberté.

Mais la **désaffection** accompagne le **désenchantement**, avec ses promesses de changement et ceux qui les font. En Occident, cela a accompagné des générations du désenchantement, avec le déclin des institutions politiques, sociales et religieuses. Beaucoup de nos Églises peuvent parler du déclin de l'affiliation religieuse, surtout les Églises traditionnelles, et pas uniquement en Europe. Daniel raconte l'histoire de ceux qui vivent leur foi à Babylone, qui doivent rester fidèles à la souveraineté de Dieu à l'ombre de l'empereur.

Les chrétiens, en bien des endroits, figurent parmi les persécutés, mais nous ne sommes pas les seuls et n'oublions pas que nous figurons au nombre de ceux qui s'opposent fortement aux persécuteurs. Il y a des signes troublants à propos de chrétiens et d'Églises qui adoptent des positions ultra-nationalistes, voire de suprématie blanche, et de prétendues « valeurs chrétiennes » sont soutenues par ce genre de mouvements. Plusieurs des idolâtries mentionnées ci-dessus ont leur siège dans les idéologies et les pratiques chrétiennes. Les Églises ont été et restent de connivence avec les pouvoirs dominant et elles se modèlent elles-mêmes ainsi que Dieu en fonction de cette image.

La CMER est une communion qui cherche à être en communion ensemble, en communion avec Dieu et les uns avec les autres. Une seule communauté chrétienne peut-elle s'exprimer à ce sujet isolément ? Sans aucun doute, on peut et on doit donner des perspectives réformées, alimentées par diverses théologies, récits et contextes. Pourtant l'ampleur des sujets dépasse les limites d'une seule partie de la communauté chrétienne, surtout en raison de la limitation en ressources et en leadership. Ainsi, partenaires et voisins, nous devons prendre ensemble le risque de résister aux idolâtries de Babylone.

Mais ces sujets nous posent également la question de savoir si une seule communauté religieuse peut s'exprimer là-dessus ? Des sujets qui trouvent leur origine dans le fait que l'on vit de façon divisée et destructrice, ce sont donc des sujets humains, qui nous touchent en commun, car ils émanent de nous en tant qu'espèce. Les crises écologiques touchant à la vie créée par Dieu proviennent d'une partie de cette vie. Ces menaces touchent au cœur de toute vie et à la durabilité de notre vie en tant que création, en raison d'un « déluge » provoqué par l'humanité. **Ainsi, notre vision de la communion devrait-elle être remise en question pour englober tous ceux et toutes celles à qui l'Esprit de Dieu accorde la vie, et qui partagent les mêmes perspectives de justice et de transformation.**

LA CRÉATION CONTINUELLE DE DIEU AU MILIEU DES CRISES DE NOTRE MONDE ?

On peut trouver **des poches de vie qui résistent** face aux pouvoirs autoritaires et aux idolâtries que nous avons mentionnées. En ce 500^{ème} anniversaire de la Réforme, nous bénissons et invitons à voir comment l'Église est dans l'espérance et aussi en danger de se voir réformée depuis les marges et selon des manières défiant les catégories ecclésiologiques trop faciles. Les menaces que nous avons mentionnées émanent de la vie commune de l'humanité et mettent en danger toute la vie humaine, voire la vie de toute la création. Nous ne sommes qu'une partie de la famille chrétienne, un ensemble de clans parmi la tribu humaine, et nous pouvons voir que notre vision de la communion a besoin d'être transformée. Parmi les forces auxquelles nous sommes confrontés, nombreuses sont celles que nous ne pouvons vaincre que par une action commune. Refuser de tenir compte du caractère relatif de la vie avec les frontières constituées par l'identité, la foi, la nation, la personnalité fait le jeu de la violence et de ceux qui en profitent. La tâche consiste à approfondir notre pratique sans exclusive car beaucoup participent à la création permanente de Dieu. **Des textes élaborés face à l'empire suggèreront des signes indiquant** où la création permanente de Dieu est à l'œuvre.

DES VOIX SUBALTERNES QUI FONT HONTE AUX IDOLÂTRIES DU POUVOIR ET DU PRIVILÈGE

La **Bible** contient de nombreuses **voix subalternes qui affrontent les autorités humaines et divines**. Des prophètes disent la vérité au pouvoir en affrontant le pouvoir politique des rois et le pouvoir religieux des prêtres (Nathan, 2 Samuel 12). Des patriarches, des matriarches appellent la divinité à rendre compte des promesses non tenues et soupirent après la vie (Genèse 18: Abram et Saraï). Dieu vient en Jésus, il vient d'en-bas et parle depuis une position subalterne. Comme les prophètes, il affronte les pouvoirs, ses paroles apportent la vie, l'espoir, le changement. Jésus lui-même est affronté par quelqu'un qui vient d'en-bas : son privilège particulier d'homme juif se voit mis en question par une femme païenne (cf. Matthieu 15, 22-28, etc.). Il en

résulte la santé de la fille de cette femme. Mais telles sont les limites de la communauté et leur signification pour savoir à qui Dieu appartient.

La transformation qui vient d'en-bas se vit entre personnes et communautés qui vivent en opposition aux idolâtries que nous avons nommées, il faut rechercher la communion avec elles. **La mission de la Communion consiste à continuer de subvertir les systèmes de domination sur la terre et au sein des Églises, ce qui fait partie de notre vision de la souveraineté de Dieu.**

DES VOIX PROPHÉTIQUES INTERPELLENT L'IDOLÂTRIE DE LA CONSOMMATION ET DU PROFIT

Toutes les religions sont gagnées par les désirs narcissiques des systèmes idolâtres de pouvoir au milieu desquels nous vivons. L'Église fait partie de ceux qui sont conformés. C'est manifeste, depuis les récits et les complicités des Églises traditionnelles jusqu'à l'insistance mise sur la prospérité dans toute une série de nouveaux mouvements religieux.

Et pourtant, **toutes les religions ont donné naissance à des communautés alternatives** dont sont sorties de nouvelles visions de la vie pour affronter les valeurs dominantes de leur époque. Et parmi elles ont surgi des voix isolées. Des voix comme celle de Jérémie dont le message adressé aux fils de Josias condamnait la consommation et les profiteurs en demandant : « Est-ce que tu règnes parce que tu as de la passion pour le cèdre ? », et qui leur annonçait : « Malheur à celui qui bâtit sa maison en dépit de la justice, et les chambres hautes en dépit du droit ; qui fait travailler son prochain pour rien, sans lui donner son salaire. » (Jérémie 22, 12 ss.)

Les prophètes viennent se briser comme des vagues aux frontières de l'empire et ils marquent l'espace contesté où la contre création de Dieu émerge ou se trouve détruite. Ainsi, il faut se mettre à la recherche de signes indiquant les individus et les communautés prophétiques, des endroits qui retiennent brièvement l'autre vision de la vie qui est celle de Dieu, même si on n'y nomme pas explicitement Dieu. **Notre Communion doit s'occuper des prophètes d'aujourd'hui, discerner une nouvelle ecclésiologie de la mission qui ouvre des voies nouvelles pour vivre en disciples du Christ.**

DES PERSONNES VULNÉRABLES TRANSGRESSENT L'IDOLÂTRIE DE LA FRONTIÈRE

Les migrants et les réfugiés sont méprisés dans le monde entier, vilipendés dans les communautés de toutes les religions, y compris dans l'Église. Le premier acte de violence humaine du récit biblique symbolise la tension entre les communautés sédentaires et les migrants (Genèse 4). On peut encore constater dans le monde d'aujourd'hui la rivalité, l'anxiété et l'hostilité qui ont opposé Caïn et Abel. Beaucoup, comme Caïn, éprouvent de la suspicion vis-à-vis des migrants comme Abel. Mais

le prophète Ézékïel a été envoyé en exil par Dieu pour symboliser le fait que Dieu rejette les idolâtries du pouvoir qui étaient celles d'Israël (Ézékïel 12). Être en communion avec ces individus et ces peuples consiste à demeurer avec les anges que Dieu envoie parmi nous (Hébreux 13). **Ils ont le fragile pouvoir de renouveler** des communautés fermées et inhumaines, ils redessinent dans leur corps la géographie et la communauté de l'humanité.

En discernant ce que Dieu est en train de contre créer au milieu de ces puissances et de ces idolâtries tellement dominantes, notre tâche consiste à mettre au point la condition de disciple en vue de la vie à Babylone—une condition de disciple qui habite les réalités du monde tel qu'il est et les potentialités du monde que Dieu est en train de susciter par sa contre création. Cet état de disciple se caractérisera par la résistance à l'empire et par l'hospitalité envers ses sujets et ses victimes. **La communion en mission ne sera en mission que si nous faisons cause commune avec le besoin de justice pour la terre ainsi que pour les déshérités, elle consistera à vivre un mélange de défi et de bénédiction, vivre ce mélange face au pouvoir et au privilège, ainsi qu'on peut le voir chez un autre prophète de Babylone** (par exemple Jérémie 29, 4 ss.)

DES VICTIMES DE L'EMPIRE RÉVÈLENT L'IDOLÂTRIE DE L'INTÉRÊT PERSONNEL ET LES DÉBUTS D'UN NOUVEAU MONDE,

« La mission vue depuis les marges » invite à une vision nouvelle des orientations à partir desquelles Dieu apporte un changement, et avec qui. Ceux que rejettent les architectes et les bâtisseurs de l'empire s'avèrent être les plus importants de tous. Nous qui sommes appelés à confesser que Jésus est Seigneur, nous reconnaissons ainsi que cet acte est aussi séditieux aujourd'hui qu'à l'origine. La Seigneurie du Christ a été révélée ironiquement par Pilate alors que les autorités religieuses du temps de Jésus cherchaient à le réduire au silence. La puissance politique impériale et la puissance religieuse impériale agissaient poussées par l'intérêt personnel et, comme Jésus l'a rappelé à son peuple, ceux qui cherchent à sauver leur vie la perdront. La vie que nos systèmes s'efforcent de sauver, d'affirmer, de faire prospérer est une forme de mort à cause de ce qu'ils infligent à la création et à la communauté humaine, est qui est une mort, et aussi parce qu'ils s'opposent à la vie à laquelle Dieu invite.

La réforme d'une communauté fidèle et sainte commence avec et parmi ceux et celles que nos systèmes sacrifient. Il y a là une vision de l'évangélisation qui témoigne avec authenticité de la vie et de la seigneurie de Jésus, non comme *super*-César, mais comme *contre*-César. **En compagnonnage avec le Christ et aux côtés de celles et ceux qui sont appelés par son Esprit, notre Communion doit pouvoir formuler en termes nouveaux et de façon vivante une vision de la mission s'opposant à la domination au moyen d'une réforme centrée sur la vie.**

RECONFIGURATION DE LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE ET ACTION SOLIDAIRE

Le paradigme dominant servant à représenter la religion dans la société contemporaine est celui d'une force sectaire et intolérante. Les religions sont souvent assimilées à une vision de la vie contemporaine du style « culture de guerre ». Ce langage est évident dans l'analyse de la religion à partir des points de vue extérieurs à la foi ainsi que dans la rhétorique de certains mouvements religieux. La violence justifiée religieusement est évidente à bien des niveaux de la vie locale, nationale et internationale. Et toutes les religions du monde, à un niveau ou à un autre, sont complices de cette violence.

Mais il existe également des **signes de dialogue et de solidarité**, lorsque des gens de toutes religions ou sans religion se rassemblent pour s'occuper ensemble de questions communes et de menaces envers la vie. Cela met en cause le paradigme dominant des religions vues comme étant antisociales et antihumaines, mais ces formes de dialogue et de solidarité font souvent l'objet de suspicion et de critique de la part des traditions religieuses. La solidarité et le dialogue interreligieux forment une partie essentielle de l'implantation d'une culture de paix et d'un travail contre le racisme et la discrimination. C'est un appel urgent à l'Église de porter témoignage. Il est essentiel d'entretenir l'espoir, si l'humanité doit triompher des menaces mondiales qu'elle subit. **Pour que l'Église soit l'Église, elle doit s'efforcer de tendre volontairement la main à d'autres communautés religieuses et à toutes les personnes de bonne volonté pour affronter les forces du mal et les puissances qui provoquent la ségrégation et l'intolérance vis-à-vis des autres.**

PROPOSITIONS

1. La Communion mondiale d'Églises réformées s'engage à nouveau vis-à-vis des déclarations suivantes qui façonneront sa vie et son témoignage, ses programmes concernant la mission, la justice, la théologie, la communion, ainsi que son plan stratégique :
 - a. L'amour total de Dieu, qui soutient le monde dans l'Église et au-delà, offre à l'humanité un pouvoir et un objectif de transformation par des actes de justice, de miséricorde et de paix.
 - b. Le Dieu vivant nous renouvelle et nous transforme pour la mission alors que le règne de Dieu se manifeste parmi nous. Au milieu des crises et des menaces mondiales, nous avons besoin de modes de mission qui aient la forme d'authentique construction de la paix, en partenariat avec toute l'humanité et qui anticipent l'unicité de la vie manifestée pour nous par l'Esprit de Dieu (Ephésiens 2).
 - c. Notre témoignage commence avec et parmi ceux et celles que nos systèmes sacrifient. C'est là que nous trouvons une vision de

l'évangélisation rendant un témoignage authentique à la vie et à la seigneurie de Jésus.

- d. Babylone a aujourd'hui plusieurs visages. Nous reconnaissons que les religions se sont transformées en idolâtries et nous admettons qu'elles ont été détournées au profit de l'injustice, de l'intolérance, de la violence, qu'elles ont apporté le désespoir, l'expropriation, y compris et surtout au nom de Dieu.
- e. Il faut racheter les religions en tant que moyens de justice et source de paix. Dieu ne cesse de nous appeler à résister aux forces de Babylone, ultranationalistes, patriarcales, racistes. L'Esprit de Dieu pénètre nos réalités et suscite des solutions de rechange au mal auquel nous sommes confrontés, ce qui nous donne une raison d'espérer et même de nous réjouir face aux fléaux de notre temps.

2. La Communion mondiale d'Églises réformées :

- a. Réaffirme son engagement vis-à-vis de la déclaration de Barmen et des confessions de foi de Belhar et d'Accra ; elle continuera à témoigner contre les idolâtries du pouvoir et du privilège, de l'inégalité, de la consommation et de la recherche du profit, des frontières et de l'intérêt personnel ;
- b. Elle se réengage vis-à-vis d'une pratique de l'évangélisation qui ne dévalorise pas mais entre en partenariat avec tous ceux et toutes celles à qui le Saint Esprit donne de rechercher la libération et la réconciliation.
- c. La CMER continuera à insister sur le rapport inébranlable entre mission, justice et communion dans sa vie et elle veillera à le mettre en œuvre dans tous ses programmes.
- d. Reconnaît que sa mission s'inspirera de ceux et celles qui, à l'instar de Jésus, soutiennent que leur foi est une alternative et une opposition à ceux qui sont au pouvoir. En conséquence, l'Assemblée générale appuie l'Assemblée du COE à Busan appelant à une « mission depuis les marges » et invite les Églises membres à étudier le document « Ensemble vers la vie » et à en accepter les conclusions ;²
- e. Décide d'avancer avec tous ceux et toutes celles qui acceptent l'invitation du COE de participer au « pèlerinage de justice et de paix »,³ de prendre la défense d'économies favorables à la vie, de

² "Together Towards Life: Mission and Evangelism in Changing Landscapes", in: *International Review of Mission*, v101 n2 (November 2012): 250-280, §§101-112.

³ Cf. <http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/pilgrimage-of-justice-and-peace>.

- s'opposer aux changements climatiques, de favoriser un travail non violent en faveur de la paix et la réconciliation, de lutter pour la dignité humaine et d'appeler ses Églises à se joindre au pèlerinage ;
- f. Décide de se lancer avec d'autres communautés religieuses dans une défense interreligieuse de la justice et d'être solidaire avec les peuples opprimés et en situation de conflit ;
 - g. Confirme sa volonté d'être aux côtés des personnes persécutées pour leur foi au Dieu de justice et de paix et exige la protection de la liberté de croyance pour tous en tant que droit humain fondamental.

Document supplémentaire 9e

Document de réflexion : Renforcer la Communion

Situer le renforcement de la Communion dans le contexte des défis mondiaux d'aujourd'hui

INTRODUCTION

La Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) est née d'une fusion historique entre l'Alliance réformée mondiale et le Conseil œcuménique réformé, réunis en juin 2010 à Grand Rapids (Michigan), aux États-Unis, lors de l'Assemblée générale de l'unification. Cette union a été volontairement interprétée comme une invitation de type missionnaire aux Églises membres pour incarner l'unité promise en Christ en vue d'un témoignage et d'un service commun pour le monde. Mais le concept lui-même est ouvert à différentes interprétations de la part des Églises en fonction de leur tradition ecclésiale et de leur doctrine. En dépit des craintes de certaines Églises concernant le fait que ce terme soit plus ou moins approprié pour un organisme œcuménique, cette invitation de type missionnaire à se rapprocher en tant que communion a été acceptée par la majorité, avec la justice proclamée et adoptée en tant que valeur essentielle. Le cri de ralliement de la famille de la Communion mondiale réformée est : « *Appelés à la communion, attachés à la justice !* »

Le Dieu trinitaire est un Dieu dont les relations sont ancrées dans la communion. L'appel à la communion est une invitation à participer à la propre communion de Dieu. Les divisions qui sont dans le monde exigent que les Églises soient en communion, de manière à pouvoir offrir un témoignage et un service authentiques parce que la pratique authentifie la communion. Le témoignage missionnaire offert par les Églises réformées dans la lutte contre l'apartheid, en solidarité avec les Églises membres en Afrique du Sud, ainsi que la Confession d'Accra en 2004 (appelant à la justice économique et écologique au niveau mondial) ont placé les questions relatives à la justice au centre de la compréhension et de la pratique de l'unité donnée par le Christ à l'Église. Les expériences vécues par des Églises de la CMER, unies et en voie d'unification, ont radicalement déplacé l'interprétation du terme communion pour

l'amener à surmonter les fausses frontières du « dénominalisme » et insister sur l'unité en passant au-delà des structures de l'Église pour une participation au niveau du ministère et de la mission.

COMMUNION : LA CMER, QU'EST-ELLE APPELÉE À ÊTRE ET À FAIRE ?

L'objectif de cette plénière consiste à déclencher un débat sur la manière de renforcer et de mettre en pratique la communion dans le cadre de la famille CMER. Dans sa déclaration sur la mission, la CMER affirme :

Nous sommes appelés à être une communion d'Églises réunies en Christ pour promouvoir le renouveau et l'unité de l'Église et pour participer à la transformation du monde par Dieu... en répondant à l'appel de Dieu de satisfaire les besoins spirituels et de favoriser la justice pour tous par la transformation du monde par l'amour de Jésus Christ... en collaborant avec d'autres mouvements d'Église sur des questions qui nous sont communes, telles que les changements climatiques, la justice de genre et le dialogue théologique.¹

Toutefois, l'identité et la vocation de la famille réformée à la communion (*koinonia*) est une expérience existentielle et eschatologique de l'ordre du « déjà - pas encore ». Elle a été donnée par Jésus, chef de l'Église, mais reste encore une potentialité non accomplie du ministère et de la mission de l'Église. À chaque époque il faut savoir approprier et appliquer la communion au contexte. Le vécu de la communion est possible dans chaque rassemblement d'Église locale, pour le culte et le témoignage, lorsque les gens sont en communion avec Dieu et avec les autres qui les entourent. L'attention portée par la communauté réformée mondiale au phénomène communion au cours des années s'est concentrée sur des formulations théologiques acceptables plutôt que sur des applications pratiques. Malgré d'importantes évolutions en ce qui concerne différentes formes d'unité dans les Églises réformées, la communion au sein de la famille reste un phénomène dont on parle plutôt qu'on ne le vit en réalité.

SURMONTER LES DIFFÉRENCES DANS L'INTERPRÉTATION DE LA COMMUNION

En 2017, le défi réside dans la recherche de la CMER pour renforcer la communion dans la vie de la communauté. La recherche d'un renforcement pose la question de savoir si le fait de *devenir plus fort* doit être l'objectif de la communion mondiale, ou s'il faut y voir une invitation à résister et à subvertir des systèmes de pouvoir dans ce monde qui sont ennemis de la vie ? *Quelles sont les qualités de la communion que nous recherchons ?* Le processus de renforcement doit ensuite s'étendre à la conception du terme communion en tenant compte de la *diversité au sein de la famille réformée*. L'histoire des Églises membres est différente. Leurs réalités contextuelles ont donné à chacune d'entre elles une identité unique en ce qui concerne la mission et

¹ PV du Comité exécutif 2011, page 146 (texte anglais).

le témoignage. Faut-il comprendre que ces contextes différents posent des limites à l'interprétation et à la pratique de la communion ? Il est certes important de discuter et de comprendre les limites de notre communion, mais il faut également regarder la vision eschatologique de la communion plus complète à laquelle nous sommes invités. Dans chaque contexte, il est nécessaire d'insister sur des relations saines qui mettent en valeur la dignité de tous. C'est pourquoi, il semble que la question essentielle à poser soit celle-ci : *Communion, pourquoi ? Pour répondre à quel besoin ?*

S'il s'agit de faciliter la réponse à des besoins intérieurs à l'Église, le processus échouera. Mais si la communion que l'on recherche conduit à participer à une existence de disciple franchissant des frontières en prenant des risques, en tendant la main, en partageant une plénitude de vie (Jean 10, 10), en construisant une vie qui établira des relations avec les autres, alors cette forme de communion réformée est une bonne nouvelle.

LE PAYSAGE CONTEMPORAIN CHANGE

Le 21^{ème} siècle voit « la montée des voyous en matière de morale », c'est la règle du leadership dans de nombreux lieux de gouvernement.² Les perpétuelles tentations liées à la cupidité et à l'abus du pouvoir et des privilèges par les dirigeants sont des drogues et détruisent la confiance du public dans les leaders nationaux. La rapidité des changements sociaux a créé des « pluralités et des diversités qui engendrent parfois des conflits, beaucoup de gens ne souhaitent plus faire allégeance à un centre quelconque. La démocratie selon le modèle néolibéral contemporain fonctionne telle une bulle dans un état d'existence très délicat susceptible d'éclater et de voir renverser ses éléments vitaux. »³ Le néolibéralisme voudrait définir les êtres humains au moyen des intérêts du marché. Les milliardaires, avec leurs lobbies, cherchent à prendre le contrôle des gouvernements nationaux et de leurs politique afin de se protéger contre les contraintes de la démocratie, contre les impôts, contre les règles environnementales, contre l'obligation de payer à leurs ouvriers des salaires décents. La suppression de la bureaucratie politique, la dérégulation des règles principales de la bonne gouvernance permettent à de grandes sociétés d'établir leurs propres règles sans avoir à rendre compte à la population du pays. Grâce à leur appétit insatiable d'acquisition sans limites, elles deviennent dysfonctionnelles et les gouvernements utilisent l'argent des contribuables pour renflouer ces sociétés et hypothéquer l'avenir du pays. L'objectif ultime du néolibéralisme, c'est ôter à la majorité du peuple de Dieu tout pouvoir politique et économique.

² Roderick Hewitt, *The Moral lowlife in Political culture*, <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20100903/closure/closure2.html>, accessed April 4, 2016.

³ Hewitt, R. R. 2014. *Spirituality for democracy: Spiritual resources for democratic participation in the 21st century*. Verbum et Ecclesia, AOSIS Publishing Services, Cape Town.

L'époque contemporaine du christianisme mondial est entrée dans une phase nouvelle où certaines catégories conservatrices du christianisme évangélique se sont alliées à des forces politiques et économiques nationalistes extrêmes sous l'impulsion de leaders politiques populistes et amoraux. Il en résulte une profonde déception de l'opinion publique vis-à-vis de ce qui porte le nom de chrétien et d'Église, parce que ces gens ont fait de l'évangile une marchandise et aussi en raison d'un engagement sans efficacité dans des questions qui refusent à des millions de gens d'accéder à une plénitude de vie.

Nous sommes dans un monde qui connaît de plus en plus de conflits et de divisions en raison des inégalités radicales et de la réapparition du racisme, du sexisme et d'autres pratiques discriminatoires. Mais nous remarquons aussi le recul de divisions historiques au sein des Églises et entre elles, ainsi qu'une présence accrue et une meilleure visibilité des femmes dans l'Église et dans la société.

Une nouvelle vague de mouvements de population au niveau mondial a été déclenchée par les migrations, les réfugiés, l'esclavage moderne et les guerres. Les conséquences de la technologie et du calcul ont créé une forme avancée de communication sans précédent. Cela a eu d'immenses avantages, mais aussi des conséquences négatives qui se manifestent par une déshumanisation croissante. La sécularisation a donné libre cours à des défis et à des difficultés, en positif et en négatif, pour le ministère et la mission de l'Église. Ainsi, l'accent mis sur les droits individuels et la liberté a permis l'apparition de solutions créatives, mais a également contribué à affaiblir la vie institutionnelle qui mettait l'accent sur les efforts communautaires.

L'Église connaît une crise mondiale de crédibilité à cause de la trahison de l'évangile de Jésus. Les gens qui ont été déçus par les chrétiens et par l'Église cherchent une spiritualité authentique favorisant les relations, la guérison, la réconciliation, la rédemption. L'influence croissante de « l'évangile de la prospérité », allié au nationalisme politique et économique, déçoit les pauvres et les personnes vulnérables par de faux espoirs. Cela a affaibli l'authenticité et la crédibilité des Églises et de leurs dirigeants dans la sphère publique, ils sont également perçus comme des partisans de l'avidité.

Les difficultés continuelles des changements climatiques ont manifesté la culpabilité des humains en tant que gestionnaires désobéissants de la création de Dieu. Ce comportement doit également être radicalement transformé si l'on veut sauver la planète. Il faut de toute urgence veiller à favoriser une économie de la vie, la justice écologique et une réflexion approfondie sur l'éco-théologie. Heureusement, nous constatons aussi que se développent des mouvements de résistance populaire qui mettent en cause à tous les niveaux les systèmes actuels basés sur l'injustice et l'exclusion.

COMMENT AVANCER : COMMENT RENFORCER LA COMMUNION ?

Accompagnement de la Communion : en allant de l'obsession théorique à la pratique missionnaire

Le défi à propos du renforcement de l'expression réformée de la communion exige que l'attention se détourne d'un « *savoir sur la communion* » pour passer à une « *pratique de la communion* ». Communion doit cesser d'être un nom pour devenir un verbe ! *Le langage de la communion doit être remodelé* pour s'adapter aux changements de langage de l'ère contemporaine qui met la pratique au-dessus de la pure théorie. Il faut célébrer la communion et la renforcer, non pas tellement à cause de ce que croit l'Église, mais en raison de ce qu'elle fait, c'est-à-dire soutenir la vie. Une communion authentique doit par conséquent œuvrer en direction d'une solidarité entre les peuples du monde qui sont accablés et opprimés par des politiques néolibérales déshumanisantes.

Ce genre de communion radicale va, en pratique, éviter toute forme de racisme, de xénophobie, de discrimination sexiste, toute forme d'exclusion sociale, et favoriser des relations saines. Si nous connaissons la grâce de Dieu comme l'ont fait Paul et Pierre, la *communion avec « l'autre » doit apprécier la dignité de tous les peuples*. Ainsi la rencontre qui a tout changé entre Pierre et Corneille (Actes 10, 1-48), qui a permis d'accepter des peuples ayant une autre expérience religieuse ; ou la rencontre de Paul et d'Onésime (Philémon) qui a confirmé qu'une authentique rencontre avec « l'autre » pouvait amener des changements positifs radicaux dans des relations sociales enracinées dans l'amour et la justice. Le récit de Luc 24, 13-35 décrit Jésus, après sa résurrection, accompagnant ses disciples déprimés et ayant perdu leurs illusions, sur le chemin d'Emmaüs. Et cette « relation de communion » les a conduits à une transformation de type missionnaire qui les a lancés et amenés à devenir des témoins. Ces différentes perspectives quant à l'interprétation et à la pratique de la communion semblent indiquer que ce concept ne peut pas être un phénomène exclusif, mais qu'il est ouvert à tous ceux et toutes celles qui sont disposés à traverser des frontières pour risquer de communiquer la vie. Il existe donc une contradiction inhérente dans la communion : il vaut la peine d'être en communion avec ceux qui ne croient pas nécessairement les mêmes choses que nous, qui ne veulent pas forcément les mêmes choses, mais qui cependant cherchent activement à être membres d'une communion qui veut la justice pour tous.

CONCLUSION

Pour être fidèle à son identité et à sa vocation missionnaire, la CMER doit dépasser une conception et une communion qui correspondent aux besoins ecclésiaux internes et risquer de se lancer dans le partage de la plénitude de vie avec d'autres. Ce qui implique qu'elle considère comme prioritaires des actes de justice et de solidarité en faveur de la paix pour vaincre et pour résister à ce qui menace la vie au niveau mondial.

L'ordre du jour de cette priorité au service de la justice devra être fixé par les besoins ressentis par les autres, notamment les marginalisés dans différents contextes. Une discussion authentique sur ce sujet de communion relationnelle et missionnaire gênera sans doute certains membres de notre famille. Mais comprendre et pratiquer la communion dans un contexte de diversité ne peut se faire sans que cela dérange. Si l'objectif de la communion consiste à faire ce que le Seigneur attend de nous, alors, il s'agit « ... *que tu pratiques le droit, que tu aimes la loyauté et que tu marches humblement avec ton Dieu.* » (Michée 6, 8)

LES SUJETS PRINCIPAUX À ABORDER :

Caractère inséparable de la justice et de la communion : En tant que communion, nous sommes paralysés et nous échouons à réaliser la justice, parce que nous craignons que cela n'affecte la communion. Nous n'aurons pas de communion aux dépens de la justice. En Luc 11, 40-42, Jésus déclare : « Malheur à vous, Pharisiens, parce que vous payez la dîme... et que vous négligez la justice et l'amour de Dieu... » La communion authentique et radicale recherche la justice écologique et économique, la justice de genre et la justice envers tous ceux qui sont aux marges. La question de l'ordination des femmes au sacerdoce est une question que la communion doit aborder. La communion de la communauté souffrante est un lieu où le Dieu trinitaire en communion exprime son amour pour tous les peuples et pour toute la création.

PROPOSITION 1 :

Que la CMER soutienne le principe de l'inséparabilité de la communion et de la justice dans toutes ses structures et programmes au cours des sept prochaines années.

Le caractère central de la Bible : Des questions susceptibles de menacer la communion, comme l'injustice raciale, la discrimination sexuelle, la pauvreté, les migrations, peuvent être mises en cause par les Églises, car il y a de nombreux textes bibliques pour nous soutenir dans notre lutte sur ces points. Mais la Bible a aussi fait l'objet d'interprétations erronées et abusives dans certains cas. La CMER doit favoriser un modèle biblique de communion et de justice : Les exemples bibliques de la mission de Jésus qui admettait des païens dans son œuvre confirment que, selon l'expérience du Dieu qui « était déjà là », les nouveaux disciples de Jésus peuvent prendre modèle sur son ministère et risquer de se lancer dans la mission avec ceux qui sont à la marge de la communauté, ce qui autorise les disciples chrétiens à passer par un processus de dépassement de la connaissance de Jésus pour lui appartenir, croire en lui et devenir ses disciples, risquant un engagement radical dans une communauté ouverte et sans exclusive.

PROPOSITION 2 :

Que la CMERR lance ses Églises dans un débat sur l'interprétation de l'Écriture, inspiré par la tradition réformée qui proclame la vie pour tous et assure les ressources nécessaires.

Communion et sexualité : Lorsque la Communion et ses Églises membres débattent de questions relatives à la sexualité humaine, nous trouvons une grande variété de textes bibliques célébrant la vie humaine et s'opposant à toutes formes d'injustice et de discrimination. L'Écriture qui nous pousse à agir avec justice a besoin d'être mise en valeur, même lorsque nous nous respectons mutuellement en tant que lecteurs et interprètes honnêtes de la Bible. Même ainsi, nous reconnaissons que la Bible a souvent été utilisée pour soutenir la discrimination à l'égard des femmes et des minorités sexuelles. Nous avons donc besoin d'une approche herméneutique plus approfondie et critique de la lecture et de l'appropriation des textes bibliques. C'est complexe, car ce type d'utilisation de la Bible a été mis en valeur pendant des siècles et a été utilisé pour soutenir la discrimination et l'injustice. La question de la communion et de la sexualité doit être abordée en insistant sur le rôle libérateur que peut jouer l'enseignement biblique dans la vie des Églises. Comment notre Communion peut-elle maintenir ensemble tous les membres de la famille, créer un espace permettant aux membres de rester ensemble et que tous s'encouragent réciproquement à découvrir ce qui est juste ?

PROPOSITION 3 :

Que la Communion mondiale d'Églises réformées :

- a. **Instaure une atmosphère de dialogue et de discernement à propos de la communion et de la sexualité – avec un esprit de consensus dans lequel il n'y ait ni vainqueur ni vaincu, où personne ne soit exclu, où tous soient protégés et où les valeurs essentielles soient l'interpellation et la responsabilité réciproques.**
- b. **Mette en place des moyens grâce auxquels les uns et les autres seront poussés à adopter notre diversité, à accompagner des personnes réelles, à s'inspirer des ressources théologiques de notre tradition réformée et à utiliser notre lecture critique de l'Écriture.**
- c. **Accompagne les Églises et les conseils régionaux dans l'organisation de consultations, de groupes de discussion avec des études bibliques et des réflexions pour aborder les questions relatives à la communion et à la sexualité.**

Donner des capacités aux responsables dans la communion : La question fondamentale à laquelle la CMER est confrontée est liée à la qualité du leadership missionnaire qu'elle offre à la société. L'identité réformée se fonde sur une affirmation

du sacerdoce de tous les croyants – laïcs et ordonnés, femmes et hommes, jeunes – qui offrent leur leadership au monde. Il faut donc former radicalement **le caractère des praticiens** qui offrent ce leadership pastoral et missionnaire, et l’engagement à marcher ensemble en dépit des différences est essentiel. Aucune structure, aucune déclaration théologique ne peut, à elle seule, renforcer la communion sans engagement personnel. Ceci est particulièrement important du fait que la plupart des gens définissent leur identité par opposition, en étant « contre ». La communion est donc une réalité et une expérience qui transforme la vie, nous y voyons la présence de Dieu qui est déjà à l’œuvre dans la vie de l’autre. Sinon, la personne qui n’est pas d’accord avec nous, qui est différente de nous, se transforme en « l’autre » - devient quelqu’un qu’il faut convaincre ou battre ou même éliminer – plutôt que d’être une sœur ou un frère en Christ, différent de nous. L’idée particulière qu’il faut mettre sur la table, ce n’est pas simplement un dialogue théologique, mais une rencontre de sœurs et de frères de milieux et d’expériences différents à propos de la justice et de la grâce de Dieu.

PROPOSITION 4 :

Que la CMER se lance dans un processus consistant à engager les Églises dans une analyse critique du leadership par rapport à la communion que nous recherchons ; en imaginant des formes nouvelles et sans exclusive de leadership basées sur la vie et le ministère de Jésus Christ – sa résistance aux éthiques de domination et de contrôle.

Affirmer le caractère central des régions pour le travail de la communion : La force de la CMER consiste à englober tous les niveaux, local, régional, mondial. Les régions peuvent et doivent jouer un rôle important, assurant la cohésion dans ce lien entre le local et l’universel. Toutefois, ce travail important ne se fait pas là où il devrait, ainsi qu’on a pu le noter lors d’une consultation en février 2017. Il faut veiller à ce que l’expression régionale de la CMER, avec chacune de ses diversités contextuelles, joue un rôle pivot pour construire la communion, l’envisager et agir avec elle.

PROPOSITION 5 :

L’Assemblée générale :

- a. **Soutient à nouveau le rôle pivot des régions pour le renforcement de la communion entre les Églises et comme espaces de dialogue et d’action ;**
- b. **Soutient à nouveau la participation de représentants régionaux dans les structures décisionnelles de la CMER et pour le travail sur les programmes en vue d’améliorer la participation des Églises de toutes les régions ;**
- c. **Appuie des styles de travail renforçant la synergie entre les niveaux local, régional et mondial.**

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 10 ALLOCUTIONS PRINCIPALES

Document supplémentaire 10a

Vers une communion de la multitude : Dieu vivant renouvelle et transforme-nous George Zachariah

CONFESSER SA FOI DANS UN « TEMPS PRÉSENT TENDU »¹

Chris Ferguson, notre secrétaire général, dans ses réflexions sur le thème de la 26^{ème} Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées, remarque que « la commémoration de la Réforme n'est pas pour nous une question de nostalgie théologique. Il s'agit de mettre la Réforme au présent. C'est-à-dire, non pas seulement ici et maintenant, mais d'amener les traditions réformées, la théologie, les déclarations de foi dans ce temps présent, ce présent tendu, dans les tensions, les conflits, la violence, la souffrance, la beauté, les merveilles et les promesses de ce moment historique. »²

On retrouve cette affirmation dans les réflexions de Yolanda Pierce sur le « présent tendu » que connaît actuellement la communauté afro-américaine aux États-Unis. « Alors même que les disciples de Jésus pleuraient au pied de la croix, ils savaient qu'il y avait du travail pour eux. Le travail de justice est profondément politique, il exige un engagement dans ce monde présent. Les yeux pleins de larme, il nous faut défilier, nous rassembler, signer des pétitions, chanter, danser, créer et utiliser tous nos dons et nos talents à travailler pour la justice. C'est un travail profondément théologique. Un peuple qui pleure a besoin d'une théologie faite pour une époque comme celle-ci, une théologie qui s'adresse au temps présent. »³

Comment engager le dialogue théologique avec ce « présent tendu » ? Comment vivre notre foi et notre tradition réformées dans ce « présent tendu » ? Comment,

¹ « *Present tense / tense present* » : jeu de mot entre « temps présent » et « présent caractérisé par la tension » (NDT).

² Chris Ferguson, « Preface, » in *Prayerful Preparation: Exploring the 2017 General Council Theme*, (Hannover: WCRC, 2016), i.

³ Yolanda Pierce, « A Theology for the Grieving People, » In *Sojourners*, 8-10-2015, <https://sojo.net/articles/how-blacklivesmatter-changed-my-theology/theology-grieving-people>

dans ce « présent tendu », repenser notre Communion et nos Églises comme signes et sacrements de vie ? Que signifient renouveau et transformation dans ce « présent tendu » ? Comment y définir le sens du « nous » ? Frères et sœurs, je vous invite à venir chercher des réponses possibles à ces questions pour nous guider dans nos délibérations au cours de cette Assemblée. Une prière écrite par Yolanda Pierce à la suite des événements de Ferguson,⁴ intitulée « *A Litany for Those Not Ready for Healing* » (Litanie pour ceux qui ne sont pas prêts à la guérison) pourra nous apporter inspiration et information tandis que nous affrontons ces questions :

Ne nous précipitons pas sur des paroles de guérison tant que nous n'avons pas saisi pleinement l'importance et la profondeur de la blessure.

Ne nous hâtons pas de proposer un pansement si la plaie ouverte exige une intervention chirurgicale et une reconstitution complète.

Ne proposons pas trop vite des équivalences trompeuses, ce qui réduirait la souffrance particulière ressentie dans telle circonstance et tel moment historique.

Ne parlons pas de réconciliation sans parler de réparations et de compensation, sans dire comment réparer les brèches et compenser les pertes.

Ne nous pressons pas de passer outre devant la perte de l'enfant aimé de sa mère, de son père... du fils bien aimé de quelqu'un.

Ne plaçons pas les biens plus haut que les gens ; ne protégeons pas les objets matériels tandis que des vies humaines sont en jeu.

Ne préférons pas une fausse paix à une vraie justice.

Ne craignons pas d'être aux côtés de la laideur, du désordre, de la souffrance si c'est la vie.

Ne proposons pas des lieux communs à ceux qui pleurent et dont le cœur est déchiré

Mais plutôt...

Pleurons des hommes et des femmes, noirs et bronzé, que l'on exécute sans jugement toutes les 28 heures.

Pleurons la mort d'un ado, tué par un policier qui disait que c'était un démon.

Pleurons à cause d'un système de justice criminelle qui n'est ni aveugle ni juste.

Appelons au deuil des hommes et des femmes en pleurs, prêts à déchirer leurs vêtements de privilégiés bien à l'aise pour aller s'asseoir dans la cendre du péché original de notre pays.

Sachons rester silencieux lorsque nous ne savons pas quoi dire.

Soyons humbles, écoutons la souffrance, la colère, le chagrin qui s'expriment sur les lèvres de nos voisins, de nos amis.

⁴ Ferguson (Missouri), où un jeune homme noir, Michael Brown, avait été abattu par un policier blanc en août 2014, ce qui avait provoqué de violentes manifestations (NDT).

Sachons diminuer pour que puissent croître nos frères et nos sœurs qui vivent sur la face cachée de l'histoire.
Prions les yeux ouverts et les pieds solidement plantés
Écoutons le verre brisé, respirons les feux purificateurs, c'est le langage de ceux qu'on n'entend pas.⁵

La Réforme était un mouvement émanant de ceux qu'on n'entendait pas. Un mouvement anti-hégémonique venu d'en-bas pour décentrer l'Église. Dans l'histoire, toutes les initiatives humaines sont malheureusement susceptibles de devenir tyranniques, étant donné la réalité du péché et notre incapacité à nous racheter nous-mêmes. Lorsque nous faisons un absolu de nos expériences partielles de libération pour en faire des victoires définitives, nous ne voyons plus la présence hégémonique omniprésente de l'empire qui est en nous et qui nous pousse à intégrer et à adopter la logique et la culture de ces mêmes systèmes que nous avons détruits lors de nos luttes de libération. L'histoire du christianisme montre que l'Église n'est pas à l'abri de la possibilité de dégénérer pour se transformer en institutions ennemies de la vie qui vont légitimer et perpétuer l'injustice et les intérêts dominants. Trahir la vision originelle reste une éventualité tragique, inhérente à toute initiative humaine, y compris à l'Église.

Toutefois, l'histoire nous apprend également que ce genre de situation provoque l'apparition de mouvements radicaux de renouveau et de réforme à partir des marges. Le témoignage biblique concernant l'Esprit vivifiant qui plane sur des situations de chaos et donne vie et sens nous pousse à continuer à croire au projet divin de renouveau et de transformation. En d'autres termes, la Réforme a été le projet de Dieu de faire toutes choses nouvelles et nous sommes appelés à poursuivre notre participation à cette mission pour notre temps. Même en célébrant le cinq-centième anniversaire de la Réforme, il nous faut situer celle-ci dans la tradition de tous les mouvements subversifs de l'histoire qui ont cherché à critiquer la transformation des mouvements en institutions hiérarchiques et autoritaires et à aider à la naissance de mouvements alternatifs favorisant la vie en communauté. Autrement dit, la vocation de la Réforme ne consiste pas à idéaliser le passé et à vivre dans le présent en glorifiant ce passé. Il s'agit plutôt pour nous de récupérer la foi subversive inhérente à notre tradition en réintégrant l'esprit de « protestation » dans notre tradition, notre théologie, notre pratique et notre témoignage public. Les voix de ceux qu'on n'entend pas seront alors les signes des temps qui devraient nous conduire et nous éclairer pour notre témoignage. Grâce à cet engagement, écoutons les plaintes, les chants, les slogans et les cris de ceux qu'on n'entend pas et nous serons renouvelés et transformés de manière à devenir présence de guérison et de changement dans nos sociétés respectives.

⁵ <http://yolandapierce.blogspot.in/2014/11/>

DIEU VIVANT...

Le souvenir est toujours une doxologie, et le souvenir de la Réforme est un acte de reconnaissance envers l'inspiration divine qui a poussé différentes générations à être assez audacieuses pour affronter les pouvoirs en place en proclamant « nous voici » au péril de leur vie. Le thème de notre rencontre est une prière par laquelle nous confessons Dieu comme le Dieu vivant. Cette confession-là constitue une déclaration profondément politique dans un contexte d'empire où nous sommes environnés de faux dieux qui bénissent et autorisent les génocides et les écocides afin de satisfaire l'avidité et la domination d'une infime minorité. La foi réformée est davantage qu'une confession, c'est une foi confessante. Une foi qui s'incarne dans des contextes historiques particuliers en confessant le Dieu de la vie, en contestant la seigneurie des faux dieux. En d'autres termes, notre thème est plus qu'une prière innocente, c'est un appel à repérer les faux dieux de notre temps et à les contester, les anéantir.

Selon Rabbi Abraham Joshua Heschel, la prière « n'a aucun sens si elle n'est pas subversive, si elle ne cherche pas à renverser et à démolir les pyramides d'inhumanité, de haine, d'opportunisme et de mensonge ». ⁶ La prière est une activité subversive qui conteste et renverse l'ordre actuel, marqué par le péché, ainsi que les divinités qui y président. L'histoire du veau d'or nous invite à examiner notre foi de façon critique pour voir si nous avons remplacé le Dieu vivant des opprimés par les faux dieux du pouvoir, de la prospérité et du privilège. L'idolâtrie n'est rien d'autre que la fétichisation de nos projets impériaux et, dans le contexte de cette idolâtrie, la liturgie célèbre le sacrifice des sans pouvoir et des sans voix sur l'autel de la mondialisation néo-libérale, du racisme, du patriarcat, de l'homophobie et du fascisme.

L'histoire du christianisme, c'est aussi celle de l'adoration des veaux d'or. On crée des faux dieux dans l'histoire pour pouvoir légitimer spirituellement et théologiquement les pyramides d'exclusion et d'injustice. Selon Sebastian Kappen, théologien jésuite indien, le faux dieu chrétien « est celui que les chrétiens ont fabriqué pour légitimer leur désir de richesse et de puissance. C'est ce faux dieu qui autorisait les rois chrétiens à coloniser et à réduire en esclavage les nations païennes et à exterminer les tribus autochtones. C'est qui lui a permis le commerce transatlantique d'esclaves qui a touché plus de 30 millions d'Africains. Bref, le faux dieu chrétien est un dieu qui est du côté des riches et contre les pauvres, du côté des puissants contre les faibles, un dieu dont les mains ruissellent du sang des innocents ». ⁷

⁶ Abraham Joshua Heschel, *Moral Grandeur and Spiritual Audacity: Essays*, New York: Farrar, Straus and Giroux, 2001, 263.

⁷ Sebastian Kappen, *Spirituality in the Age of Recolonization*, Bangalore: Visthar, 1995, 3.

En formulant le vécu d'Africains réduits en esclavage, Vincent Harding décrit ainsi leur rencontre avec le faux dieu chrétien, le Christ américain : « Notre première rencontre avec ce Christ-là a eu lieu sur un navire négrier. Nous avons entendu son nom, célébré alors que nous étions en train de mourir par milliers, enchaînés dans des cales puantes, sous le pont, étreints par la terreur, la maladie, la tristesse du souvenir des nôtres et de nos foyers. En sautant du bateau pour être dévorés par les requins, nous pouvions voir son nom gravé sur les flancs du navire. Lorsque nos femmes étaient violées dans les cabines, elles auront pu remarquer des livres saints sur les étagères. Ce Christ-là nous a été présenté d'une façon qui n'était pas très favorable, et cela a continué sur le sol de l'Amérique ».⁸

En tant que Communion mondiale d'Églises réformées, nous sommes environnés d'une nuée de témoins, il nous faut écouter leur voix. Lorsque les Églises allemandes ont légitimé la tyrannie fasciste du régime nazi, l'Église confessante a publié sa Déclaration de Barmen où elle affirmait : « Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Église pourrait abandonner le contenu de son message et son organisation à son propre bon plaisir ou aux courants successifs et changeants des convictions idéologiques et politiques. » Dans le contexte de l'apartheid, la confession de Belhar rejette « toute doctrine qui, dans une telle situation, cautionne au nom de l'Évangile ou de la volonté de Dieu, la séparation forcée des peuples sur base de la race et de la couleur et ainsi, d'avance, empêche et affaiblit le ministère et l'expérience de la réconciliation en Christ. »

La confession d'Accra et son alliance pour la justice rejette « toute théologie qui prétendrait que Dieu n'est qu'avec les riches et que la pauvreté est de la faute des pauvres. Nous refusons toute forme d'injustice détruisant les relations justes – pour motif de genre, de race, de classe sociale, de handicap ou de caste. Nous refusons toute théologie affirmant que les intérêts humains dominent la nature. » Avec sa critique de la théologie de l'État, le document *Kairos* remarque que « (cette théologie) n'est autre qu'une justification théologique du statu quo, avec son racisme, son capitalisme, son totalitarisme. Elle bénit l'injustice, canonise la volonté des puissants, réduit les pauvres à la passivité, à l'obéissance, à l'apathie. » Quant à la campagne du Conseil national des Églises en Inde, intitulée « personne ne peut servir le Christ et les castes », elle a voulu, de son côté, manifester la présence des faux dieux en nous et la dénoncer.

Nous invoquons le Dieu de la vie dans un contexte où les expressions dominantes du christianisme, avec leur théologie, leur liturgie et leur morale déformées continuent à recruter des fidèles pour en faire des adorateurs d'idole. Nous avons perdu notre

⁸ Vincent Harding, "Black Power and the American Christ," in Floyd Barbour, ed., *The Black Power Revolt*, Boston: Beacon Press, 1969, 86.

capacité de faire la distinction entre le Dieu de la vie et les faux dieux de la prospérité et de la puissance. Nous sommes devenus des adeptes des veaux d'or. Aujourd'hui, non seulement il n'est pas légitime de s'en prendre aux veaux d'or, mais cela peut aussi nous coûter la vie. L'Égypte nous environne, elle est en nous, il faut la repérer et trouver la colère prophétique qui nous permettra de détruire les veaux d'or de notre époque. Notre foi nous oblige à occuper nos Églises, nos pratiques spirituelles, nos théologies de manière à les arracher à l'adoration des faux dieux. Nous serons disciples du Dieu vivant en avançant sans nous laisser vers la liberté, en démantelant les pyramides du péché et du mal systémique. Même lorsque, au cours de cette Assemblée générale, nous prions ensemble « Dieu vivant... », il s'agit d'une plainte qui déplore et révèle l'absorption de notre foi, de nos doctrines, de notre spiritualité, de l'Écriture et même de notre Dieu par les forces du mal et de destruction. C'est une prière de confession qui reconnaît que notre foi a été absorbée dans la logique de l'empire. C'est également une prière pour protester et ré-imaginer, pour retrouver Dieu comme Dieu vivant, celui qui est à l'origine de la vie, qui brandit le mouvement de la vie au milieu des forces qui en sont la négation.

La théologie réformée est une théologie qui se réforme, « Dieu vivant » est donc une confession contextuelle de la foi réformée. Ainsi que Jürgen Moltmann le dit excellemment, la théologie réformée est une théologie réformatrice qui « ne se fonde pas sur des déclarations confessionnelles faites une fois pour toutes, qui n'est pas non plus basée sur une tradition de décisions doctrinales infaillibles et irréformables... Elle se fonde sur la 'réforme' de l'Église 'conformément à la Parole de Dieu' attestée dans l'Écriture sainte, qui doit être confessée de façon nouvelle en fonction de chaque situation ». ⁹ Autrement dit, la théologie réformée est une théologie qui se réforme, dont la vocation consiste à faire de la réforme un événement constant dans la vie de l'Église. La réforme est donc « un événement qui coupe le souffle à l'Église et à la théologie, dans leur impatience, qui leur insuffle le souffle de vie, un récit qui crée en permanence de l'histoire, un événement qui ne trouve pas sa conclusion dans ce monde-ci, un processus dont l'accomplissement et le repos n'arriveront qu'avec la parousie. » ¹⁰ Pour autant, cela ne signifie pas qu'une théologie réformatrice, avec son insistance sur les formulations contextuelles réduise théologie et foi à une rhétorique et à des actions politiques et éthiques. La reformulation de la doctrine de Dieu et la recherche ensemble pour savoir qui est Jésus Christ dans notre contexte sont des actes profondément théologiques qui feront de la réforme une expérience

⁹ Jürgen Moltmann, cf. (d'après le texte en anglais) "Theologia Reformata et Semper Reformanda," in David Willis and Michael Welker, eds., *Toward the Future of Reformed Theology: Tasks, Topics, Tradition*, Grand Rapids: William B. Eerdmans, 1999, 120.

¹⁰ Jürgen Moltmann, "Theologia Reformata et Semper Reformanda," 121.

contemporaine. C'est pourquoi « Dieu vivant » représente une reformulation théologique contextuelle de Dieu dans un contexte « d'impossibilité de la vie ».

RENOUVEAU ET TRANSFORMATION : CONFESSER SUR LA PLACE PUBLIQUE

Les confessions sont des déclarations théologiques qui formulent les positions doctrinales fondamentales de l'Église. Bien souvent, ces déclarations confessionnelles sont déterminées dans leur contenu et leur forme, et elles ne sont pas négociables car elles contiennent les vérités et les croyances universelles et atemporelles de l'Église. Pourtant, les Églises réformées sont des Églises confessantes là où les déclarations confessionnelles servent de guide aux Églises dans des contextes particuliers pour qu'elles deviennent confessantes, en affirmant des reformulations contextuelles des confessions. Comme l'observe à juste titre Jürgen Moltmann, « les confessions ne sont pas censées être des formules rigides, incompréhensibles à la plupart des gens. Elles doivent exprimer en termes concrets ce qui doit être dit au nom de Dieu concernant les questions de foi ici et maintenant. »¹¹ Il est donc impératif pour nous de négocier à propos de nos confessions non-négociables, sur la base de notre discernement des signes des temps, pour transformer ces confessions en évangiles de renouveau et de changement autour de nous et dans nos sociétés. Ce faisant, nous serons une Église confessante qui proclame notre foi dans le Dieu vivant en bouleversant les puissances et les principautés ennemies de la vie.

Seong-Won Park présente sommairement en ces termes la conception réformée de la confession :

Confesser, c'est résister en disant non aux puissances idolâtres qui revendiquent l'autorité ultime. C'est dénoncer les pouvoirs mauvais et démoniaques. C'est croire fermement en Dieu qui est souverain sur la vie sur terre, Dieu qui promet le nouveau jardin de la vie dans les ciels nouveaux et la nouvelle terre. C'est-à-dire que confesser c'est avoir la vision d'une vie nouvelle. C'est la base de toute imagination d'un avenir nouveau. C'est célébrer la fête de la vie dans les moments de *kairos*. Confesser, c'est prendre position à propos d'un choix différent, même s'il n'est pas parfait ni ultime. C'est participer au mouvement de résistance en solidarité avec les êtres humains. Confesser, c'est avoir une attitude humble, totalement ouverte à toutes personnes profondément engagées sur le plan religieux ou philosophique.¹²

Cette conception de la confession n'est pas une construction théorique conçue dans une bibliothèque. C'est un commentaire sur le témoignage audacieux de nos

¹¹ Jürgen Moltmann, "Theologia Reformata et Semper Reformanda," 123.

¹² Seong-Won Park, "A Journey for Life: From Debrecen to Accra and beyond," in *Reformed World*, Vol. 55, No.3, September 2005, 198.

ancêtres, ces ancêtres dans la tradition réformée, pleins d'un courage et d'une conscience prophétiques, qui rendaient témoignage au Dieu vivant dans la sphère publique et contestaient la seigneurie des pouvoirs en place. Le *status confessionis*, dans ces conditions, c'est l'Église qui devient présence réelle du Dieu vivant dans des situations historiques concrètes. Selon Milan Opočensky, « il trouve son origine dans la conviction que, dans des situations inquiétantes d'oppression, d'exploitation, d'hypocrisie et d'hérésie, lorsque la frontière entre juste et faux, entre bien et mal est floue, c'est l'intégrité de l'évangile et de sa proclamation qui est en jeu. »¹³ Dans de telles situations, l'Église confessante se manifeste et rend publiquement témoignage à l'évangile du Dieu vivant, elle déstabilise les forces qui déchaînent la mort et la destruction. Notre thème est donc une invitation à mettre en pratique cette tradition réformée de témoignage prophétique dans la sphère publique grâce à notre engagement spirituel et politique de renouveau et de transformation.

RENOUVEAU ET TRANSFORMATION : APPEL À UNE INADAPTATION CRÉATIVE

« Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez *transformés* par le *renouvellement* de votre intelligence pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bien, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait » (Romains 12, 2). Comment comprendre le sens de renouveau et transformation dans notre contexte, au moment où nous nous préparons à devenir une Église confessante ? Pour l'apôtre Paul, l'éon présent est un état de corruption, donc, se conformer à cet éon-là, c'est participer à cette corruption. Le non conformisme n'est pas une réponse négative. Notre non conformisme à cet égard est créatif et conduit à la résistance et à la transformation. Comme le dit Paul Tillich, « une Église dans laquelle la protestation divine ne trouverait pas une voix humaine pour s'exprimer serait devenue conforme à cet éon ». ¹⁴ La non-conformité est la résistance à l'idolâtrie. C'est la critique de nos tentatives pour transformer en absolu nous-mêmes, notre Église, notre tradition, notre pays, notre société.

Le non conformisme était le slogan favori de Martin Luther King, Jr. À son avis, c'était un élément créatif lorsque cela s'appliquait à une vie renouvelée et transformée. « Il y a, dans notre système social, certaines choses auxquelles nous devrions tous être inadaptés. Je n'ai pas l'intention de m'adapter un jour au mal de la ségrégation ni aux conséquences écrasantes de la discrimination. Pas plus qu'aux inégalités d'un système économique qui retire aux masses les choses essentielles pour fournir aux classes sociales supérieures des produits de luxe. Je ne m'adapterai pas à la

¹³ Milan Opočensky, "Processus Confessionis," in Wallace M. Alston Jr., and Michael Welker, eds., *Reformed Theology: Identity and Ecumenicity*, Grand Rapids: William B. Eerdmans, 2003, 394.

¹⁴ Paul Tillich, "Do not be Conformed" in *The Eternal Now*, New York: Charles Scribner's Sons, 1963, 142.

bigoterie religieuse. Ni à la folie du militarisme ou à la méthode autodestructrice de la violence physique... Le salut du monde est entre les mains des inadaptés ». ¹⁵ Dans une prédication sur Romains 12, 1-2, Martin Luther King développe sa théologie de l'inadaptation créative : « Le salut de notre monde, pour qu'il échappe à la catastrophe qui menace, ne viendra pas d'une adaptation complaisante de la part de la majorité qui se conforme, mais d'une inadaptation créative de la minorité non conformiste. » ¹⁶

L'inadaptation créative, c'est voir le monde autrement et se comporter différemment, c'est une séparation radicale d'avec ce à quoi on s'attend habituellement. Cela consiste à s'aligner sur les exigences de l'évangile, c'est-à-dire s'obstiner à inverser toute tendance à l'exclusion et à la discrimination, s'investir dans les combats de ceux et celles qu'on marginalise. L'inadaptation créative consiste à refuser les règles et codes de pureté de la classe dominante. Comme Paul le fait remarquer, il ne s'agit pas de se conformer à ce monde-ci, mais d'être transformé par le renouvellement de l'intelligence. Le renouveau et la transformation commencent par un nouveau vœu baptismal par lequel nous dénonçons la conformité à l'ordre dominant et manifestons l'intention de vivre une vie d'inadaptation créative. Il y faut le courage de repérer les formes systémiques du mal, de les nommer, de les défier et de les éradiquer en participant aux combats continuels des communautés subordonnées. Le renouveau et la transformation nous mettent en demeure d'être radicalement des disciples afin d'incarner la puissance et la présence de Dieu dans l'histoire grâce à notre inadaptation créative pour l'amour de la vie.

RENOUVEAU ET TRANSFORMATION : POUR UNE ÉGLISE SANS FRONTIÈRES

La commémoration de la Réforme est l'occasion pour l'Église de réfléchir sur soi-même et de subir un renouveau et une transformation radicale. Une Église réformée est une Église qui a besoin d'une réforme continue. À l'instar de la captivité babylonienne de l'Église médiévale, l'Église connaît aujourd'hui une nouvelle captivité, doctrinale et ecclésiastique. Nos formulations théologiques restent élitistes et racistes, nos réflexions bibliques, nos pratiques liturgiques ne sont pas assez à même d'inspirer et d'informer nos communautés locales, dans leur vie à la suite du Christ, d'apporter guérison et reconstruction dans nos sociétés. L'Église demeure une structure de pouvoir centralisée, hiérarchique, sans attachement suffisant aux vertus de la démocratie, de la transparence, de la responsabilité. On fait taire énergiquement, dans l'Église, les voix exprimant le désaccord et le non conformisme. Les sociétés subordonnées qui ont adopté le christianisme en tant que moyen de se libérer de

¹⁵ James Washington, *A Testament of Hope: The Essential Writings and Speeches of Martin Luther King, Jr.*, New York: Harper Collins, 1986, 89.

¹⁶ <https://www.transformingcenter.org/2016/01/transformed-nonconformist/>

structures et de pratiques de discrimination et d'exclusion se sont senties trahies lorsqu'elles ont rencontré les mêmes puissances et principautés de ténèbres au sein de l'Église. Dans un contexte où l'Église parle le langage de l'empire et où sa liturgie et sa théologie légitiment et perpétuent des intérêts impériaux, installons-nous sur les cendres et prions ensemble, Dieu vivant, veuille crucifier l'Église !¹⁷

Il y a encore réforme là où des communautés remplies de l'Esprit assument leur fonction, affirment leur identité et mettent en question les relations de pouvoir dans l'Église. Ce faisant, elles mettent en évidence les théologies et les pratiques ecclésiales qui légitiment et perpétuent l'injustice et la marginalisation. Ce sont là des irruptions venues de la face cachée de l'Église, éclairées par une relecture de l'Écriture et de la tradition, privilégiant le vécu incarné de ceux et celles qu'on a privés de parole et de pouvoir. On assiste aujourd'hui dans l'Église à plusieurs mouvements de réforme de ce genre, ils continuent d'en déstabiliser les bases élitistes, racistes et patriarcales. M.M. Thomas exprime avec passion l'importance d'une réforme continue de l'Église : « Qu'est-ce, en réalité, que l'histoire de l'Église ? L'histoire des papes et des archevêques ? Pas du tout ! C'est l'histoire de gens qui, pleins de la vision d'une Église rachetée, ont créé des conflits et des divisions au sein de l'Église. C'est l'histoire des réformateurs, des hérétiques excommuniés, des infidèles martyrisés pour avoir provoqué la révolution dans l'Église. Pour être à la hauteur de cet héritage, provoquons des querelles et encore plus de querelles pour l'amour de la rédemption. »

Il est un modèle principal que l'on utilise pour figurer l'Église dans la réflexion théologique, celui de la maison. Cela nous apporte un sentiment d'identité et nous offre la sécurité, l'acceptation sociale, le pouvoir. Le fait d'être membre de l'Église se base sur notre allégeance et notre obéissance aux règles, aux règlements, à la hiérarchie. L'acceptation sociale et le capital culturel nous poussent à considérer que le fait de devenir membre de l'Église, non seulement est un symbole de fierté et de statut, mais aussi un sage investissement. L'identité de la maison est déterminée par les murs fortifiés qui en éloignent l'autre. Autrement dit, ce sont nos pratiques d'exclusion qui donnent son identité à la maison. Notre suprématie, notre honneur viennent de notre pratique d'exclusion qui, de manière discursive, établit l'autre comme impur, méprisable et inférieur. Autre problème inhérent au modèle de la maison, le fait qu'elle puisse devenir idole. Lorsque c'est le cas, nous perdons la possibilité de percevoir le divin par-delà l'idole. Une quête authentique devrait pouvoir nous aider à voir si nous avons transformé notre tradition, notre liturgie et nos pratiques en nouveaux veaux d'or.

¹⁷ M.M. Thomas, *Ideological Question within Christian Commitment*, Bangalore: CISRS, 1983, 29-30.

L'Église n'est pas un monument construit sur les fondations de traditions et de doctrines. C'est une expérience formatrice et transformatrice survenant dans la vie de communautés en marge. L'Église, alors, devient événement. Elle existe en tant que communauté, solidarité, amour, attention à l'autre, compassion, justice, reconstruction dans la vie de gens qui passent par l'expérience tragique d'un total abandon de la part de Dieu. Alors, le modèle de l'Église n'est plus la maison aux murs fortifiés, à la revendication exclusive de suprématie et de pureté. Le modèle d'Église qui remplace celui-là est plutôt celui d'une rue. Dans un contexte de mort et de misère, la rue symbolise notre disponibilité les uns aux autres. C'est ce sens de mutualité, de relation, qui aide nos frères et nos sœurs qui sont aux marges, qui ne s'accrochent presque plus à la vie, à envisager cette vie avec détermination et à revendiquer leur humanité, ce don de Dieu. La rue est la demeure de celles et ceux que l'on a jetés hors de leur maison. C'est aussi la maison de ceux à qui l'on refuse d'entrer en raison de leur race, de leur caste, de leur orientation sexuelle. C'est dans la rue que le terme de « sans abri » a redéfini le concept et la pratique d'« abri ». Aussi, la rue nous invite-t-elle à vivre l'événement Église dans les endroits les plus inattendus. Saurons-nous quitter la sécurité et le confort de l'Église transformée en idole pour entrer dans l'expérience transformative d'une Église survenant dans la rue ? Il vaut la peine de mentionner ici la décision de l'Église de l'Inde du Sud de devenir une Église sans frontières.¹⁸

La mission de l'Église ne consiste pas à protéger ou à défendre notre héritage, notre liturgie, nos doctrines, nos services ecclésiastiques, ni même la Bible. Nous sommes plutôt appelés à participer à la naissance d'un processus destiné à permettre à ces moyens de grâce et aux riches ressources de notre foi de s'incarner en les livrant aux défis de la rue. L'Église existe grâce à notre incessant passage de la maison à la rue. Lorsque l'Église se met à exister dans la rue, celle-ci devient espace d'épiphanie. Le témoignage de l'Église dans la rue – nos chants, nos ministères de justice et de soutien, nos actions solidaires, nos luttes, nos rituels – apportent à la société un avant-goût du banquet eschatologique. « L'Église n'est pas le but ultime. C'est l'emballage qui enveloppe le cadeau de Dieu que nous attendons et espérons, le règne de Dieu. » Nous

¹⁸ Daniel Rathnakara Sadananda, secrétaire général de l'Église de l'Inde du Sud, écrit ceci : « Nous vivons aujourd'hui dans un monde néo-colonial, capitaliste où l'on voit apparaître des communautés basées sur l'exclusion, des clubs réservés aux membres, des résidences sécurisées. Dans un tel cadre, comment l'Église peut-elle devenir une communauté sans frontières, qui découvre et qui reconnaît le Christ parmi les gens qui ont des fois vivantes et des religions ? La conception théologique d'une communauté sans frontières commence par la foi en un seul Dieu, le créateur. La gloire de Dieu pénètre dans toute la création. C'est dans l'acte créateur que sont conçues et exprimées les relations. Toutes les choses créées sont reliées les unes aux autres et Dieu se relie lui-même à la création. » [Daniel Rathnakara Sadananda, "From Mission Compounds to a Borderless Church – Living in Harmony in a Multi-Religious Context : Contribution of the Basel Mission in the Light of Conversion and Religious Tolerance Debates in India Today" in *Interkulturelle Theologie* 1/2016 (Janvier 2016): 115.]

sommes appelés à lutter ensemble en faveur de l'épanouissement de ce règne. Sur ce chemin, comme nous le rappelle le théologien luthérien brésilien Vitor Westhelle, « l'Église est une réalité provisoire, une organisation transitoire, l'antichambre du règne de Dieu. »¹⁹

Si nous tenons à ce que la réforme soit dans la vie de l'Église une expérience vivante, c'est un engagement qui va coûter cher. M. M. Thomas fait remarquer à juste titre « qu'il ne peut y avoir véritable Église en même temps que poursuite de l'existence dans le monde. Ce serait une contradiction dans les termes. Mourir et être ressuscité – chaque jour une communauté nouvelle – une création nouvelle – et non pas la poursuite de l'ancienne. L'Église du Christ c'est seulement cela. »²⁰

RENOUVEAU ET TRANSFORMATION : POUR UN MONDE SANS MURS

« Nous vivons dans un monde scandaleux qui refuse l'appel de Dieu à la vie pour tous. » Accra a raison. Nous vivons dans un monde scandaleux qui rejette la vie abondante que le Dieu vivant offre à l'ensemble de la création. Cela n'est pas dû à des calamités naturelles, au destin, à la paresse des pauvres et des marginalisés. C'est le résultat d'un péché structurel et d'un mal systémique inhérents à nos projets actuels de mondialisation, de développement, de nationalisme. Écoutons ce que dit le mouvement zapatiste : « Notre misère correspondait à la richesse d'une minorité, c'est sur les os et la poussière de nos ancêtres et de nos enfants que les puissants ont construit leur maison. Nos pas ne sauraient franchir le seuil de cette maison, la lumière qui l'illumine se nourrit des ténèbres imposées à notre peuple. L'abondance de leur table est le produit du vide de nos estomacs. Le toit et les murs de cette maison sont construits grâce à la fragilité de nos corps, la santé qui y règne est le résultat de notre mort, la sagesse qui s'y manifeste se nourrit de notre ignorance. La paix qui l'abrite est payée par notre peuple. »²¹ Nous vivons en effet dans un monde scandaleux.

Une Église renouvelée et transformée a pour vocation d'être une présence qui témoigne dans la sphère publique, et donc d'être une Église publique. L'État est un instrument de Dieu chargé d'apporter la justice légale dans un monde déchu. Pourtant, il faut que l'Église se méfie des tendances idolâtres de l'État et elle doit, de manière prophétique, dénoncer toutes les théologies d'état. Dans un contexte de fascisme croissant, de nationalisme culturel ou de situations d'exception, il convient

¹⁹ Vitor Westhelle, *The Church Event: Call and Challenge of a Church Protestant*, Minneapolis: Fortress Press, 2010.

²⁰ M.M. Thomas, *Ideological Question within Christian Commitment*, Bangalore: CISRS, 1983, 31.

²¹ Cité (en anglais) par Enrique Dussel, *Beyond Philosophy: Ethics, History, Marxism and Liberation Theology*, ed. Eduardo Mendieta, Lanham, MD: Rowman and Littlefield, 2003, 173.

particulièrement de s'inspirer de la Déclaration de Barmen et d'être, dans nos pays respectifs, des Églises confessantes. « Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle il y aurait des domaines de notre vie dans lesquels nous n'appartiendrions pas à Jésus-Christ, mais à d'autres seigneurs et dans lesquels nous n'aurions plus besoin de justification et de sanctification. » Invoquons la mémoire de nos ancêtres, soyons présents dans notre histoire et rappelons à l'État ses limites dans le domaine moral.

Dans un monde envahi par le racisme, les castes, le patriarcat, la xénophobie et l'homophobie, la tradition réformée nous invite à revisiter la Confession de Belhar et à devenir communauté alternative pratiquant la réconciliation et célébrant la diversité. Ainsi que ce texte le rappelle, « l'œuvre de réconciliation du Christ a été rendue manifeste dans l'Église comme communauté des croyants qui ont été réconciliés avec Dieu et les uns avec les autres ». Le renouveau et la transformation devraient permettre à l'Église d'être une communauté pascale manifestant par avance les signes du règne de Dieu ici et maintenant. À cette fin, le premier pas consiste à prendre conscience de nos privilèges en tant qu'individus et en tant qu'Églises et à nous immerger dans les combats de l'Autre. Toute vie importe. Le fait de se remémorer ce slogan ne se produit pas dans un espace vide, c'est la réponse et le contre-point du mouvement « *Black Lives Matter* » (Les vies des Noirs comptent). Avec le pape François, ayons le courage de prononcer un jugement divin à propos des peuples et des dirigeants « qui ne pensent qu'à construire des murs et non des ponts ».

Quel rapport entre foi réformée et militantisme politique secondaire dans la sphère publique ? Dans quelle mesure la politique issue des expressions créatives des exclus et des prisonniers informe-t-elle le théologique à notre époque ? Aujourd'hui, le témoignage public paraît se réduire à un travail de défense apolitique qu'Arundhati Roy appelle « ONG-isation de la résistance ». À son avis, ce type d'intervention sociale « désamorce la colère politique », « transforme les gens en victimes dépendantes, et émousse le tranchant de la résistance politique. » « Des rapports apolitiques (donc, en fait, très politiques) évoquant la détresse des pays pauvres et des zones de conflits finissent par transformer les peuples noirs vivant dans ces régions sombres en victimes pathologiques. Encore un Indien sous-alimenté, un Éthiopien mort de faim, un camp de réfugiés afghans de plus, un Soudanais estropié... qui ont besoin de l'aide des Blancs. Involontairement, ils viennent renforcer des stéréotypes racistes et conforter les réussites, la consolation et la compassion (l'amour sans faiblesse) de la civilisation occidentale. Ce sont les missionnaires laïcs du monde moderne. » L'ONG-isation de notre témoignage « transforme la confrontation en négociation et dépolitise la résistance ».

La critique d'Arundhati Roy des formes principales d'intervention sociale est tout à fait pertinente à nos yeux alors que nous examinons la nature et les enjeux de notre

témoignage public en tant que tradition réformée. Souvenons-nous : « L'ONG-isation de la politique menace de transformer la résistance en un travail de bureau bien élevé, raisonnable et salarié. Avec en plus quelques avantages. Une véritable résistance aura des conséquences réelles. Et pas de salaire. »²² Renouveau et transformation devraient nous mener à un discernement radical dans le choix de la politique de notre témoignage public.

Comment formuler théologiquement notre témoignage politique ? Selon Mark Lewis Taylor, il faut commencer notre ré-imagination théologique à partir du contexte du poids de la souffrance sociale imposée et de sa légitimation théologique. Le poids du monde, d'après lui, est la souffrance sociale imposée provoquée par le racisme, l'injustice économique, la discrimination sexuelle, et les diverses façons dont les communautés sont construites en tant qu'elles sont l'« autre ». Une politique d'émancipation est celle, caractérisée par la lutte et l'affrontement, des sociétés obligées de porter le poids du monde. Ce ne sont pas seulement des victimes accablées, ce sont des sociétés qui ont une mission morale – nouveaux sujets de la politique d'émancipation chargés d'intervenir. « Cette intervention se manifeste partout où le poids se concentre, pas uniquement dans les prisons, également dans ces entrepôts de la négligence qui retiennent les infirmes, les personnes âgées ou en détresse mentale – les bidonvilles de la misère, tous les 'Gaza' où s'amassent les corps, où ils sont abandonnés, considérés comme jetables, pesés et, finalement, sans importance. »²³

Comme le propose Taylor, le théologique « localise et théorise les façons dont des personnes et des groupes, qu'une politique agoniste, avec la souffrance systémique qu'elle impose, a rendus subordonnés et vulnérables, parviennent néanmoins à obséder, à troubler et peut-être à faire disparaître les structures de ces systèmes. Le théologique localise et théorise la façon dont cette obsession coagule en spectres et en forces à la fois menaçants et prometteurs de modèles et de styles de vie alternatifs »²⁴ C'est dans ces lieux-là, comme nous le rappelle Arvind Nirmal, que l'Église doit se lancer dans le témoignage public : « Dans ce contexte, ce qui est 'original' et ce qui est 'donné' c'est notre propre situation, notre histoire, nos combats, nos aspirations, nos craintes et nos espoirs. Dieu est présent de manière dynamique dans tout ceci. Il [sic] y est actif pour sauver. C'est là que nous devons discerner l'Évangile au moment où il survient et devient ».²⁵

²³ Mark Lewis Taylor, *The Theological and the Political: On the Weight of the World*, Minneapolis: Fortress Press, 2011, 46.

²⁴ Mark Lewis Taylor, *The Theological and the Political: On the Weight of the World*, 46.

²⁵ Cité par Franklyn J. Balasundaram, *Prophetic Voices of Asia—Part II*, Colombo: Logos, 1994, 81.

RENOUVEAU ET TRANSFORMATION : VERS UNE PLANÈTE RACHETÉE

La justice écologique a occupé une place essentielle dans la vie et le témoignage de la Communion mondiale d'Églises réformées depuis plusieurs dizaines d'années. En mettant en lumière le lien entre le capitalisme néolibéral et la crise écologique, la Confession d'Accra conclut en affirmant avec passion : « nous allons nous engager, nous-mêmes, notre temps et notre énergie, en vue de changer, de renouveler et de restaurer l'économie et la terre, en choisissant la vie afin que nos descendants et nous puissions vivre (Dt 30,19). » Choisir la vie est un acte politique, soyons intersectionnels dans notre analyse et notre engagement en vue de sauver la terre.

« Les paysans des castes supérieures utilisent des machines pour labourer leurs terres, ils aggravent la crise climatique avec des engrais et d'autres choses. Notre action à nous a moins d'effets sur le climat. Les gros agriculteurs font de l'argent, nous nous produisons de la nourriture. »²⁶ Cette remarque a été faite au sommet de la COP15 à Copenhague par des femmes Dalits, de l'Inde. Selon Berta Cáceres, militant pour les droits des autochtones au Honduras, « on cherche à nous imposer un projet de domination, d'oppression violente, de militarisation, de violation des droits humains, de transnationalisation, un projet qui fera passer la richesse et la souveraineté des terres aux sociétés capitalistes pour qu'elles privatisent l'énergie, les fleuves, la terre, pour l'exploitation minière, pour la création de zones de développement. »²⁷ Ces remarques font apparaître une autre manière de présenter le problème de la crise écologique mettant en lumière le rapport entre racisme, problème des castes, patriarcat, capitalisme et crise écologique. En réfléchissant à ce que vivent les habitants des îles du Pacifique, Maina Talia, de Tuvalu, remarque que « la relocalisation, c'est littéralement notre mort car cela implique pour nous des pertes considérables, perte de notre terre, de notre culture, de notre langue, de notre identité. »²⁸

Ce sont là des voix qui viennent contredire notre « environnementalisme faussement rassurant » mettant en valeur des termes comme « *oikos* » et « notre maison commune », tout en participant à une politique de construction de murs et de privatisation de l'*oikos*. James Cone transfère le débat à un autre niveau lorsqu'il déclare que la question fondamentale n'est pas de savoir si nous sommes préoccupés par l'avenir de la planète, mais plutôt celle-ci : « à qui appartient cette terre, de toute

²⁶ <http://idsn.org/resources/case-stories/upper-caste-farmers-grow-money-we-grow-food/>

²⁷ <http://www.theguardian.com/world/2015/apr/20/honduran-indigenous-rights-campaigner-wins-goldman-prize>

²⁸ Maina Talia, "We Have No Right to be Silent: The Cry of a Climate Victim," in *Theologies and Cultures*, Vol. XII, No. 2, December 2015, 17.

façon » ?²⁹ Ce qu'il y a derrière cette objection troublante de Cone, c'est l'invitation à dépasser une manière romantique de considérer l'*oikos* pour voir la crise écologique comme une injustice provoquée par la colonisation des biens communs et pour se lancer dans les combats en vue de la décolonisation de la planète.

La lutte historique de Standing Rock est un conflit entre deux perceptions du monde. D'un côté, les partisans de la doctrine selon laquelle les biens communs ne sont qu'un entrepôt de matériaux inertes que Dieu a accordés à certains d'entre nous, ou que nous avons conquis pour les consommer et les exploiter. Selon ce point de vue, la vocation humaine consiste à transformer l'eau, la terre, les minéraux, la faune et la flore en richesse pour les entreprises, l'État ayant pour tâche de soutenir et de protéger ce pillage. De l'autre côté, il y a des gens pour qui ces biens communs constituent un cadeau destiné à nourrir tous les êtres. Le sol fertile, l'eau douce, l'air pur et les créatures méritent gratitude et respect. Les cadeaux ne sont pas des matières premières. C'est la communion des communautés de subsistance qui garantit l'épanouissement des biens communs.

Ces biens communs sont des sanctuaires de la communauté de la création, des co-créateurs créés qui poursuivent l'œuvre créatrice de Dieu en donnant naissance, en nourrissant, en protégeant et en fêtant la vie. C'est là que nous accomplissons notre vocation consistant à travailler la terre et à la conserver. C'est l'espace sacré où nous célébrons notre communion avec le créateur dans la communauté de nos frères et de nos sœurs, les plantes, les oiseaux, les eaux et l'air. Les biens communs, c'est l'Écriture révélant la gloire de Dieu, et notre vie les uns avec les autres en tant que communauté de la création est la véritable doxologie. Coloniser ces biens communs c'est désacraliser le sacré, la communion sacrée, c'est un péché contre Dieu.

Le renouveau et la transformation nous permettront de voir dans les biens communs des sanctuaires abritant Dieu. Une anthropologie théologique non anthropocentrique, éclairée par le modèle des biens communs, nous convie à être les prêtres de ces biens communs. Dans le contexte de la crise écologique, en tant que Communion, nous sommes invités à constituer une présence subversive et créative attachée à la mission de traduire en action cette utilisation de biens communs (« *commoning* »). Il s'agit d'un engagement politique actif au moyen duquel la communauté de la création fait épanouir sa vie et continue à nourrir, à protéger et à célébrer la vie. L'Église surgit lorsque cette action devient réalité dans nos communautés. Ce qui nous appelle à créer des sanctuaires assurant solidarité et hospitalité aux personnes réfugiées, sans papiers, en défiant la politique de nos pays et de nos communautés religieuses. Dans

²⁹ James H. Cone, "Whose Earth is it, Anyway?" in Dieter Hessel and Larry Rasmussen (Eds.) *Earth Habitat: Eco-Injustice and the Church's Response* (Minneapolis, Fortress Press, 2001), 30, 32.

un contexte d'injustice sociale, économique et écologique, cette traduction en actions est la juste forme de témoignage public au Dieu vivant.

NOUS : VERS UNE COMMUNION DE LA MULTITUDE

Ici, à Leipzig, nous commençons un voyage en tant que Communion confessant notre foi dans le Dieu de la vie. C'est un voyage comportant reconnaissance, introspection, confession, repentance, intercession et affirmation. Qui va nous mettre en mesure et nous inspirer en vue d'une nouvelle étape en tant que disciples, pour rendre témoignage au Dieu vivant au milieu de l'empire. Où irons-nous ensuite ? Qu'entendons-nous par « nous » ? Comment ré-imaginer notre Communion dans notre contexte ? En m'inspirant des idées du théologien indien Yahu Vinayaraj,³⁰ je conclurai par la vision d'une communion de la multitude.

Nous sommes tous prisonniers de la réalité de l'empire qui impose sa subjectivité à tous les êtres vivants. En tant que souverain, l'empire modèle nos subjectivités au moyen d'une vision du monde capitaliste néolibérale. La multitude est la nouvelle communion de subjectivité résistant à l'empire depuis l'intérieur et mettant en question ses frontières. C'est une alternative vivante qui surgit au sein de l'empire. Cette multitude consiste en une masse de « singularités irréductibles ». C'est un sujet politique à la conscience sociale radicale destinée à transformer le monde. Tout en conservant les différences, cette multitude lutte en faveur d'une vie alternative commune, la Communauté (*commonwealth*). Il s'agit d'une démocratie qui invite tout le monde à partager et à participer aux biens commun, l'air, l'eau, les fruits de la terre, toute la bonté de la nature, le lieu de la communauté de la création. Il s'agit donc d'une communion anti-impériale de diverses communautés pratiquant l'art de la résistance et créant des solutions de rechange à l'empire.

Une communion de la multitude est une communion de subjectivités désimpérialisées. Une communauté qui refuse d'être absorbée par l'empire, d'être incorporée dans la logique impériale. La croix est pour nous l'assurance de croire à la possibilité de devenir des subjectivités désimpérialisées. La communion de la multitude a pour vocation de bouleverser la culture de l'empire. C'est une communion des marginaux, elle incarne la politique du Christ crucifié. C'est par notre communion avec les mouvements sociaux subordonnés que nous ré-imaginerons la signification du « nous » et deviendrons communion de la multitude.

« Notre stratégie ne doit pas seulement consister à affronter l'empire, mais aussi à l'assiéger. À le priver d'oxygène. À lui faire honte. À le narguer. Par notre art, notre musique, notre littérature, notre obstination, notre joie, notre éclat, notre simple

³⁰ Yahu Vinayaraj, *Empire, Multitude, and the Church: Theology after Hardt and Negri*, New Delhi: ISPCK, 2017.

acharnement, et notre capacité à dire notre propre histoire. Une histoire, des récits qui sont autres que ceux qu'on veut nous faire croire en nous lavant le cerveau. La révolution du monde des affaires s'effondrera si nous refusons d'acheter ce qu'ils veulent nous vendre, leurs idées, leur version de l'histoire, leurs guerres, leurs armes, leur idée de ce qui est inévitable. Rappelons-nous : nous sommes nombreux, ils ne sont pas beaucoup. Ils ont davantage besoin de nous que nous d'eux. Un autre monde est non seulement possible, il est en route. Par temps calme, je peux l'entendre respirer. »³¹

Dieu vivant, renouvelle-nous, transforme-nous pour que nous puissions devenir une communauté de la multitude dotée d'imagination et de subjectivité anti-impérialiste. Dieu vivant, renouvelle-nous et transforme-nous afin que, grâce à notre politique alternative, nous sachions déstabiliser la puissance de l'empire. Dieu vivant, renouvelle-nous et transforme-nous afin que nous puissions imprégner notre entourage de l'évangile de la croix qui permet de désimpérialiser, et faire fructifier le mouvement de la vie dans les biens communs.

Document supplémentaire 10b

« Dieu vivant, renouvelle et transforme nous »

Jürgen Moltmann

Le thème de la Communion mondiale d'Églises réformées est une prière qui a l'air d'un cri rauque venu des profondeurs :

Nous avons vieilli, nous sommes las, nous avons froid – renouvelle-nous, donne-nous un cœur neuf ! Nous n'y voyons plus très clair, nous sommes indécis – transforme-nous ! Éveille en nous un esprit nouveau !

Et voici la réponse du Dieu vivant, tirée de mon verset favori du psaume 103 :

« C'est lui qui comble de biens ta vieillesse et qui renouvelle ta jeunesse comme celle de l'aigle. » (Psaume 103, 5)

J'ai pris la parole pour la première fois à l'Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale (presbytérienne et congrégationaliste) à Nairobi en 1970, c'était il y a 47 ans. J'ai adhéré au Programme de lutte contre le racisme du Conseil oecuménique et, en 1976, j'ai apporté ma contribution au programme de l'ARM sur les droits humains, « Le

³¹ Arundhati Roy, *An Ordinary Person's Guide to Empire*, New Delhi: Penguin Books, 2006, 86.

fondement théologique des droits de l'homme ». J'étais présent, lors de ces moments tragiques à Ottawa en 1982 lorsque des Sud-Africains noirs ont refusé de prendre la Sainte Cène avec des Sud-Africains blancs et que ceux-ci sont partis la nuit suivante. Cette même année 1982, il y a eu la Confession de Belhar en Afrique du Sud qui a ouvert la voie à la disparition de l'idéologie de l'apartheid dans les Églises de ce pays. Je me suis réjoui du pacte conclu par les Églises réformées à Accra en 2004.

La Communion mondiale d'Églises réformées n'a élevé la voix qu'une fois tous les sept ans, mais alors elle n'était pas loin du « Dieu vivant », proche des besoins des humains.

Quel est le programme pour une vie humaine chrétienne dans un monde âgé, las et froid, et pour des êtres qui n'y voient plus très clair et qui sont incertains ?

Voici mes trois thèmes :

- I. Le Dieu vivant et les dieux de la mort
- II. La joie du Dieu vivant et le désespoir de l'athéisme
- III. Le soleil de justice. La loi juste et la plénitude de la vie.

I. LE DIEU VIVANT ET LES DIEUX DE LA MORT

1. Le Dieu vivant

Le Dieu vivant est un Dieu qui apporte la vie. Les dieux morts sont les dieux de la mort.

Dans quelle mesure le vrai Dieu est-il un « Dieu vivant » ?

a. Le Dieu vivant est également le Dieu éternel. La vie éternelle est la substance de Dieu. La vie éternelle est non seulement une vie qui n'a pas de fin, mais également une vie d'une intensité telle qu'elle déborde et suscite une autre vie. Toute vie finie provient de la vie infinie du Dieu vivant et donc soupire après la source éternelle de vie.

b. « Mon âme a soif de Dieu, du Dieu vivant » (Psaume 42, 2). « Mon cœur et ma chair font monter leurs cris de joie vers le Dieu vivant » (Psaume 84, 3).

c. Le « Dieu vivant » semble avoir un pouvoir d'attraction du fait même de la vie qui est en lui. La puissance vivante de Dieu sort de soi-même et va à la recherche des âmes assoiffées et des corps affamés de vie. Il y a du mouvement dans la vie éternelle de Dieu. Le Dieu vivant s'extrait de soi-même en Christ et apporte la vie. Il cherche ce qui est perdu. Il allume une lampe dans la « sombre nuit » de l'âme. Le Dieu vivant n'est pas « immuable » comme le dieu d'Aristote. Dieu peut faire bouger même ce qui est divin, il peut être changé par les cris des créatures qui souffrent (Exode 3, 7).

d. Lorsque le Dieu vivant crée ou donne la vie, il en résulte une plénitude de vie, un épanouissement de la vie. « Mon cœur et ma chair font monter leurs cris de joie vers le

Dieu vivant ». Nos vies sont alors confirmées pour l'éternité, il en résulte la joie pour la vie avec tous nos sens, un amour fervent pour cette vie. Lorsque notre « cœur et (notre) chair font monter leurs cris de joie », spiritualité et vitalité ne font plus qu'un. C'est une spiritualité nouvelle des sens et de la terre :

« L'esprit (de vie) est répandu sur 'toute chair' ». La joie du corps et de l'âme dans le Dieu vivant est en même temps joie du Dieu vivant dans le corps et l'âme des créatures aimées de Dieu.

e. Je vois apparaître dans l'ensemble du monde chrétien une théologie globale qui appuie la vie : le pape François a montré la voie à la théologie catholique avec ses encycliques « *Gaudium Evangelii* » et « *Laudato si'* ». Pour la théologie réformée on a une théologie « OHN » en Corée, et une théologie « *oopmaak* » (entrée) en Afrique du Sud, c'est à dire une théologie de l'ouverture.

2. Les dieux morts – dieux de la mort

a. L'idéologie raciale allemande a débuté par la terreur nazie dans nos rues et a abouti à Auschwitz avec six millions de Juifs assassinés. Aux yeux de la race nordique, destinée à exercer la suprématie universelle, les peuples d'Europe de l'Est étaient des '*Untermenschen*', des sous-humains. Avec l'attaque contre l'Union soviétique en 1941, le « Plan pour l'Est » prévoyait que 30 millions de personnes mourraient de façon à procurer à la race allemande un « espace vital » (*Lebensraum*). La *Wehrmacht*, l'armée allemande, a laissé plus de trois millions de prisonniers de guerre russes mourir de faim et de soif dans des camps. Le dieu de la race allemande a non seulement provoqué une incroyable souffrance pour les populations, mais il a aussi chargé le peuple allemand du fardeau d'une intolérable culpabilité.

Longtemps, la frontière raciale a séparé Blancs et Noirs : ce qui était blanc était bon, ce qui était noir était mauvais. Aux États-Unis et en Afrique, le racisme blanc n'a pas disparu. C'est profondément incrusté dans nos esprits. Tous les anges sont blancs, tous les démons sont noirs. Ma fille a découvert à Venise un ange noir qui se trouve maintenant sur notre arbre de Noël.

b. Les dieux des patries ont la Première Guerre Mondiale sur la conscience, cette catastrophe originelle de l'Europe. Nous les garçons, nous entonnions, avec nos pères « sainte patrie », un homme doit défendre sa patrie, mourir pour la patrie était considéré comme un sacrifice. Les grandes puissances européennes se sont anéanties réciproquement entre 1914 et 1918, elles ont sacrifié leur jeunesse alors qu'il aurait été possible de faire la paix. En France et en Belgique, dans les cimetières militaires, les croix sont alignées en rangs serrés tout comme leurs propriétaires au garde à vous dans les cours des casernes.

Quelle tragédie ! Lorsque le gens de ma génération étaient appelés à mourir pour le *Führer* de la patrie allemande, nous nous précipitions aveuglément vers la mort. Ce n'est qu'ensuite que les choses ont été claires : il n'y a pas de patrie dans une dictature. Notre patriotisme ne fonctionne plus par rapport à notre peuple mais vis-à-vis de la constitution démocratique avec à la base les droits humains applicables à tous. Le dieu de la patrie est un dieu mort, un dieu à qui l'on a sacrifié en vain sur les champs de bataille de la première et de la deuxième guerre mondiale. Que Dieu nous garde du slogan « *America First !* » (l'Amérique d'abord !). Jésus a dit que les premiers seraient les derniers.

c. Le dieu du capitalisme est un dieu qui promet la richesse et produit la pauvreté. Il divise nos sociétés et consume ce que nous avons en commun. Il y a assez de tout pour tous, mais soixante millions de personnes risquent de mourir de faim. La liberté de « l'économie de marché » n'est pas au service de la vie de tous. Dans une société composée de privilégiés et de non privilégiés, la liberté avantage les premiers au détriment des seconds. La seule chose qui avantage les groupes déshérités ce sont des lois justes et des organisations internationales pour les faire respecter. Bien avant Marx, Luther avait appelé Mammon le dieu du capitalisme, c'était selon lui l'idole la plus répandue sur terre. Sachons résister à cette idolâtrie !

d. Nous connaissons aujourd'hui la terreur qui vient d'en-bas. Le 21^{ème} siècle a inventé les poseurs de bombe qui se suicident ou, plus précisément, les auteurs de meurtres collectifs qui se suicident. Les terroristes nous font découvrir une nouvelle « religion de la mort ». Comme le disait à des journalistes occidentaux le mollah Omar, des Talibans, « vos jeunes gens aiment la vie, les nôtres aiment la mort ». Après l'assassinat de masse à Madrid, le 11 mars 2004, on a trouvé une lettre portant le même contenu : « Vous aimez la vie, nous aimons la mort ». Un Allemand qui avait rejoint les Talibans en Afghanistan a déclaré : « Nous ne voulons pas gagner, nous voulons tuer et être tués ». Pourquoi ? Il me semble que tuer donne du pouvoir, le pouvoir absolu et divin sur la vie et la mort. C'est pourquoi ces terroristes recherchent un maximum de publicité. Répandre la terreur leur procure un immense plaisir. Nous avons pu voir cet amour de la mort avec le fascisme en Europe : « *Viva la muerte* » criait un vieux général fasciste durant la guerre civile espagnole, Vive la mort !

Le terrorisme apparaît dans le cœur et l'esprit des gens et c'est là qu'il faut qu'il soit vaincu. C'est le langage de la paix, non celui de la violence, qui crée la vie. On nous dit partout « les terroristes ne comprennent que le langage de la force ». Or c'est ce « langage de la force » qui a fait passer le nombre de terroristes de quelques centaines à l'époque de Ben Laden à des dizaines de milliers avec l'État islamique et Boko Haram aujourd'hui. Il est bon que des initiatives de paix conjointes islamo-chrétiennes dissuadent des jeunes gens de se porter volontaires pour aller tuer et être tués en

Syrie et les gagnent à nouveau à la vie et à l'amour. Il est bon que des musulmans et des chrétiens s'occupent des enfants soldats maltraités et les soignent de leur traumatisme de mort.

Le Dieu vivant n'exige pas de sacrifice, il se sacrifie lui-même par amour pour être avec son peuple incroyant. La foi créée la vie, l'idolâtrie est fatale.

II. LA JOIE DU DIEU VIVANT ET LE DÉSESPOIR DE L'ATHÉISME

Le christianisme est une religion de la joie en Dieu. En tout cas, la foi chrétienne en la résurrection fait de la vie une fête, « une fête sans fin » comme l'a dit un jour de Pâques à Alexandrie Athanase, l'un des Pères de l'Église.

Mesurons les dimensions positives de cette « grande joie » dans les vastes espaces de Dieu, qui est plus proche de nous que nous ne le pensons et qui élargit nos existences plus que nous ne le soupçonnons. La joie, c'est la force de vivre, l'élan qui nous fait aimer et le plaisir des commencements créateurs. Nous sommes faits pour ce plaisir.

Regardons tout d'abord les psaumes de l'Ancien Testament : l'amour et la présence de Dieu suscitent la joie, non la peur :

« Tu me feras connaître le chemin de la vie.
L'âme est rassasiée de joie en ta présence ;
il y a des délices à ta droite pour toujours ! » (Psaume 16, 11).

Cette présence vivifiante de Dieu est souvent décrite comme son visage « resplendissant ». Quand est-ce qu'un visage resplendit ? Lorsqu'on veut faire un cadeau – ou lorsqu'une mère regarde son nouveau-né, alors son visage resplendit. Le visage resplendissant de Dieu irradie les bénédictions apportant à la vie humaine son accomplissement et elle en renforce le côté festif.

Curieusement, la joie est également liée au jugement de Dieu : lorsque Dieu vient, c'est pour juger la terre et la joie va faire fleurir la nature.

« (...) que la mer retentisse avec tout ce qu'elle contient ! Que les campagnes frémissent d'allégresse avec tout ce qu'elles renferment ; que tous les arbres des forêts tressaillent de joie en présence de l'Éternel ! Car il vient, il vient pour juger la terre ! » (Psaume 96, 11-13).

Lorsque Dieu vient juger la terre, c'est comme le soleil qui se lève. Il veut redresser ce qui est courbé et faire reflourir ce qui est flétri, guérir les malades, ranimer ceux qui sont faibles, rendre leur jeunesse à ceux qui sont fatigués.

Lorsque Dieu vient vers les humains, il y a un double changement d'orientation – en Dieu et chez les personnes. Dieu quitte sa « face cachée » (*hester panim*) pour prendre sa « face resplendissante ». Ce changement qui se produit en Dieu – abandonnant son aversion vis-à-vis des méfaits des humains pour adopter la douceur de sa grâce – provoque un changement correspondant chez la personne concernée :

« Tu as changé mon deuil en allégresse ;
tu as délié le sac dont j'étais couvert ; tu m'as ceint de joie. » (Psaume 30, 12)

Et lorsque retourneront ceux que l'Éternel a libérés, « une joie éternelle couronnera leur tête ; l'allégresse et la joie s'approcheront, le chagrin et les gémissements s'enfuiront. » (Esaïe 35, 10).

Dieu se réjouira avec ceux qui ont été sauvés.

« Il fera de toi sa plus grande joie, il gardera le silence dans son amour pour toi, il aura pour toi une triomphante allégresse. » (Sophonie 3, 17).

N'y a-t-il pas là une image merveilleuse ? Le Dieu triomphant qui se réjouit avec ses créatures rachetées ? Cet ensemble de textes tirés des psaumes et des prophètes de l'Ancien Testament nous révèle une grande, une immense harmonie de joie, la joie de Dieu, la joie de la terre, la joie des rachetés. Helmut Gollwitzer, pour remonter à 1940, intitulait « La joie de Dieu » sa présentation du chapitre 15 de Luc.

La joie est plus originale que la foi. Après tout, à quoi peut s'attendre ce Dieu qui donne, si ce n'est que les humains, bénéficiaires de ce don, se réjouissent ? En grec, *charis*, la grâce, et *chara*, la joie, sont très proches sur le plan linguistique. Paul peut utiliser les deux termes de manière interchangeable lorsqu'il écrit :

« Nous voulons contribuer à votre joie puisque vous demeurez fermes dans la foi » (2 Corinthiens 1, 24).

Les pharisiens reprochaient ouvertement à Jésus son comportement surprenant vis-à-vis « des péagers et des pécheurs » (« Cet homme accueille des pécheurs et mange avec eux » (Luc 15, 2)). Ce que Luc interprète en rapportant trois paraboles, la brebis perdue et retrouvée, la drachme perdue et retrouvée, le fils perdu et retrouvé (Luc 15, 1-32).

« Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance » (Luc 15, 17).

Cette théologie n'est pas tout à fait correcte : certes, il y a « joie dans le ciel », mais Jésus n'a pas seulement accepté des pécheurs repentants et mangé avec eux. En outre,

la brebis perdue n'a pas fait grand-chose pour qu'on la trouve, pour ne pas parler de la drachme perdue. La « joie dans le ciel » dépend essentiellement du Dieu qui cherche et qui trouve.

« Quand il l'a trouvée, il la met tout joyeux sur ses épaules » (Luc 15, 5).

Le fils prodigue (nous disons en allemand « fils perdu ») est le seul qui se repente. Il se détourne de la misère qu'il a connue dans un pays étranger et revient vers la maison de son père, avec l'intention de lui dire :

« Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre toi » (Luc 15, 21).

Mais, avant qu'il ait pu prononcer cette confession particulière, c'est le père qui vient à sa rencontre :

« Comme il était encore loin, son père le vit et fut ému de compassion, et courant à lui, il se jeta à son cou et l'embrassa » (Luc 15, 20).

Ce n'est qu'à ce moment-là que le fils retrouvé confesse avoir été perdu, mais le père ne s'en soucie pas ; il se réjouit :

« Mon fils, que voici, était mort et il est revenu à la vie ; il était perdu et il est retrouvé. Puis ils commencèrent à se réjouir » (Luc 15, 24).

Le Dieu qui cherche et qui trouve ce qui était perdu se réjouit. Et ceux qui sont trouvés se réjouissent avec Dieu. Trouver quelqu'un qui était perdu, c'est comme réveiller quelqu'un qui était mort. S'en réjouir, c'est se mettre à l'écoute de la joie de Dieu. C'est accueillir la joie là où il y avait la mort.

2. Le désespoir de l'athéisme

En comparaison avec la plénitude de la vie avec le Dieu vivant, l'athéisme moderne propose une vie réduite. Le philosophe Jürgen Habermas a très bien évoqué Max Weber en disant qu'il était « peu musicien sur le plan religieux ». On peut vivre sans musique, mais cela appauvrit la vie. On peut aussi vivre sans religion, mais c'est alors une vie réduite. Le monde moderne oriente les gens vers des idéaux humanistes, mais le plus souvent vers une approche naturaliste ou capitaliste de l'existence. Une vie qui a laissé de côté le Dieu vivant est, pour ainsi dire, une vie sans éclairage d'en haut, sans transcendance. Une vie qui a perdu la transcendance devient vie sans auto-transcendance. Notre relation à nous-même s'assèche, notre conscience peut se trouver faussée. Mais les raisons qui conduisent à l'athéisme peuvent être très diverses.

J'ai connu l'athéisme humaniste dans ma propre famille. Mon grand-père, Johannes Moltmann, était Grand Maître de la loge maçonnique de Hambourg, mais il a dû

la quitter en raison de sa critique de la religion. Il était d'accord avec les idéaux humanistes de Gottfried Ephraïm Lessing et la critique de la religion de Ludwig Feuerbach. Il souhaitait rendre l'être humain *grand* et aspirait cependant à un « Dieu futur », titre de son dernier ouvrage.

J'ai connu personnellement l'athéisme de la dictature nazie. C'était du racisme et de l'idolâtrie : *Führer*, commande, nous obéissons ! De l'idolâtrie politique, l'idole s'appelait Hitler. En République démocratique allemande (Allemagne de l'Est), j'ai aussi connu l'athéisme stalinien et son slogan : « *Ohne Gott und Sonnenschein, fahren wir die Ernte ein* » (Sans Dieu, sans soleil, nous rentrerons la récolte).

Au 19^{ème} siècle, il y a eu un « athéisme de protestation » théologique. Les gens protestaient contre Dieu, à cause de la souffrance des innocents sur terre. On protestait contre Dieu et contre l'État car le trône et l'autel étaient alliés contre le peuple. « Ni Dieu ni État » proclamait l'anarchiste Mikhaïl Bakounine (1814-1876) dans la Russie tsariste. Au 20^{ème} siècle, le romancier catholique Heinrich Böll (1917-1985) disait : « Je n'aime pas ces athées, ils parlent toujours de Dieu ! »

Aujourd'hui, cet athéisme de protestation est rare en Europe. L'athéisme banal est plus répandu. Les gens ont perdu la foi en Dieu et ressentent à peine cette perte. Les êtres humains sont devenus des « animaux économiques », ils acceptent que la vie soit transformée en marchandise. La génération « d'après la sécularisation » est au-delà du théisme et de l'athéisme, de la foi et de l'idolâtrie.

Lorsque l'athéisme l'emporte et que le théisme disparaît, que va devenir l'athéisme ? Il disparaîtra lui aussi car, en même temps que le théisme, l'athéisme se détruira. Il ne propose rien de positif !

III. LE SOLEIL DE JUSTICE. LA LOI JUSTE ET LA PLÉNITUDE DE LA VIE.

1. La justification des victimes

La Communion mondiale d'Églises réformées vient d'approuver la Déclaration commune sur la doctrine de la justification adoptée par la Fédération luthérienne mondiale et l'Église catholique romaine. Pourtant, quelque chose manque au cœur de la théologie de la Réforme. La Commission de vérité et de réconciliation en Afrique du Sud l'avait mis en évidence : la justification des victimes des péchés commis.

La doctrine de la Réforme sur la justification trouve son origine dans le sacrement de pénitence, au Moyen Âge. La puissance du mal est appelée péché, impiété. Nous parlons « du pardon des péchés par la grâce de Dieu seule, par la foi ». Ce qui est vrai et important, mais seulement à moitié vrai. Le pécheur qui a commis le mal est pardonné, mais où en sont les victimes de ce péché ? Nous demandons « pardonne-nous nos péchés », mais où sont les victimes de notre action ? Le sacrement de pénitence est

unilatéral, il se concentre sur l'auteur du crime. La doctrine de la justification oublie les victimes. Il y a là une lacune dans la doctrine chrétienne de la grâce.

Cela se voit déjà dans l'enseignement sur le péché de l'apôtre Paul. En Romains 7, il écrit, honnêtement et en étant critique vis-à-vis de lui-même :

« Car je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas. Si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui agis ainsi, mais le péché qui habite en moi. » (Romains 7, 19-20).

Pourquoi Paul ne dirige-t-il pas notre attention sur ceux à qui il a fait du mal, à qui il n'a pas fait de bien ? Pourquoi n'est-il préoccupé que par lui-même ?

Dans les psaumes de l'Ancien Testament, nous rencontrons la justice de Dieu dans le pardon des péchés :

« Dans ta justice, délivre-moi, retire-moi du danger » (Psaume 71, qui nous rappelle la découverte de Luther de la justice qui justifie). Mais la justice de Dieu est du côté des victimes du péché :

« L'Éternel fait justice et droit à tous les opprimés » (Psaume 103, 6), « il fait droit à l'orphelin et à la veuve » (Deutéronome 10, 18).

L'équité de Dieu n'est pas une justice qui se contente de déterminer ce qui est bien et ce qui est mal. C'est une équité créative qui crée la justice. Pour les victimes, c'est une équité qui leur apporte la justice. Pour ceux qui ont commis le mal, cette équité rétablit la justice et remet les choses en ordre.

Le principal, ce n'est pas la pénitence de celui qui a commis le mal, mais c'est la souffrance de la victime. À quoi peut ressembler la justification de la victime ? Voici une suggestion :

1. Le premier pas ressemble au sacrement de pénitence : *confessio oris*. C'est un pas vers la lumière de la vérité. Les victimes de l'injustice et de la violence doivent pouvoir sortir non seulement de leur souffrance mais, plus encore, de leur humiliation spirituelle. Celle-ci leur ferme la bouche. Dans les cas de violence sexuelle, il y a en outre la honte du viol subi. Les victimes ont besoin d'un lieu où on reconnaît leur souffrance pour pouvoir crier leur peine. Une oreille attentive, quelqu'un à qui confier leur histoire pour retrouver le respect de soi. La confession du persécuteur peut être sur ce point une aide. Mais les victimes ne doivent pas l'attendre, car elles doivent également se libérer de cette fixation sur leur bourreau, il ne faut pas qu'elles restent pour toujours des « victimes ». Dans le Dieu « qui fait justice et droit à tous les opprimés », elles redécouvrent leur dignité humaine. Elles ont également besoin

de l'espace protecteur d'une communauté dans laquelle elles puissent se sentir reconnues.

2. Le deuxième pas consiste à relever les victimes de leur humiliation, à leur faire lever la tête vers Dieu. Les victimes elles aussi ont besoin de repentance. Il s'agit de se détourner de l'apitoiement sur soi-même et de la haine de soi pour s'ouvrir à l'affirmation de soi dans l'amour. C'est la condition du troisième pas.

3. Ce ne sont pas les représailles, c'est le pardon qui nous rend libre. Toute personne ayant subi une agression ou une offense rêve de vengeance, c'est tout à fait naturel. Mais si nous rendons le mal pour le mal, nous n'obtiendrons pas la justice, nous nous contenterons de doubler le mal. « Ne te laisse pas vaincre par le mal », dit Paul à juste titre (Romains 12, 21). Et pas non plus par le mal répondant au mal. Quiconque tue un meurtrier est lui aussi un meurtrier.

« Triomphe du mal par le bien », poursuit Paul. Si nous pardonnons à ceux qui pèchent contre nous, non seulement nous leur faisons du bien, mais nous nous en faisons aussi à nous-même, nous triomphons du mal qui a pénétré dans notre vie.

2. La loi juste

On sait que le christianisme réformé a la passion de « la loi et de la justice ». Après tout, Calvin était juriste et nos ancêtres considéraient le *tertius usus legis* comme l'objectif de la loi et son usage réel : « les actions parlent plus fort que les paroles ». Libérés en vue d'une vie juste ! Le Catéchisme de Heidelberg traite de la loi de Dieu, des dix commandements, dans sa troisième partie sur la « reconnaissance ».

Tous les peuples souffrent aujourd'hui d'appauvrissement social et demandent la justice sociale. Depuis plus de 40 ans nous entendons les gouvernements se lamenter parce que, malgré tous les efforts, la séparation entre riches et pauvres s'élargit. Il suffit de lire les rapports sur pauvreté et richesse en Allemagne. Il n'y a pas que dans les pays les moins développés qu'on voit une petite classe supérieure riche dominer une masse de pauvres gens ; dans les pays industrialisés eux-mêmes, le fossé entre les salaires astronomiques des dirigeants et le revenu des chômeurs est caricatural.

La démocratie est fondée non seulement sur la liberté des citoyens, mais aussi sur leur égalité. L'idée démocratique d'égalité est incompatible avec un système économique créant de plus en plus d'inégalité entre les gens. Sans égalité des chances dans la vie, sans égalité dans les conditions de vie, on perd le bien commun et la cohésion sociale. Avec la « dérégulation économique » (Ronald Reagan, et aujourd'hui Trump), ce n'est pas la politique qui contrôle l'économie, c'est l'inverse.

Dans une société comportant de très hauts et de très bas revenus, la liberté peut être fatale pour les plus vulnérables. Seules des lois justes peuvent protéger la vie. L'alternative à la pauvreté n'est pas la richesse, c'est la communauté. On peut vivre dans la pauvreté si c'est quelque chose que tous portent ensemble. Seule l'injustice rend la pauvreté difficile à supporter. Le mépris pour la solidarité manifesté par certains évadés fiscaux rend les gens furieux. Lorsque tout le monde est dans la même situation, on s'aide réciproquement. Mais si l'égalité disparaît lorsque certains gagnent alors que d'autres perdent, c'est la fin de l'assistance mutuelle. Par communauté, j'entends des systèmes de sécurité sociale faciles à manœuvrer, basés sur la solidarité et aussi sur l'État-Providence. La cohésion interne d'une société, c'est l'équilibre et la paix sociale. Celle-ci exige une législation sociale juste. L'État doit retrouver le droit de réguler l'économie et les finances parce qu'il est seul à pouvoir imposer la législation sociale. Avec la mondialisation économique et financière actuelle, les organisations internationales, de l'UE à l'ONU, doivent adopter et imposer des règles de relations économiques justes et de commerce équitable. Plutôt qu'une « libre » économie de marché, je préconise une « juste » économie de marché.

« Concurrence » et « compétitivité » sont des moteurs puissants, sans aucun doute, mais uniquement dans la cadre d'une vie commune, c'est-à-dire dans les limites de la justice sociale. Il est des domaines de la vie qui ne doivent pas être soumis à la logique extensible du marché, car on y suit des lois différentes. Les patients ne sont pas des « clients » dans nos hôpitaux, les étudiants ne sont pas des « consommateurs » de nos disciplines dans les universités.

La « sécurité » ne doit pas devenir une « marchandise » que seuls les riches pourraient s'offrir au moyen de leurs sociétés de gardiennage privées. C'est l'État et la police qui sont responsables de la sécurité des citoyens, sinon les sociétés se répartiraient entre résidences sécurisées et bidonvilles. Dans les premières, la police ne sert à rien, quant aux taudis, on n'y pénètre pas la nuit. Dans ces cas-là, il s'agit d'un État raté.

La sécurité n'est pas une marchandise, c'est un droit fondamental des citoyens. On ne doit pas la privatiser. L'État moderne a le monopole de l'usage de la force et ne doit pas le déléguer à d'autres.

3. Droits humains et droits de la nature

Au cours de ces 40 dernières années, j'ai suivi et j'ai participé aux discussions sur le virage écologique adopté par la théologie. J'ai récemment relu la déclaration de l'ARM de 1976 sur « Le fondement théologique des droits de l'Homme » et le document de 1989 intitulé « Droits des générations futures – Droits de la nature – Propositions pour élargir la Déclaration universelle des droits de l'Homme ». J'ai été surpris de voir à quel point ces textes étaient modernes pour aujourd'hui. Ils sont également exceptionnels en ceci qu'ils développent aussi bien le côté juridique des droits humains que les droits

des générations futures. Les droits de la nature y sont considérés comme une base pour résoudre la crise environnementale. Je n'ai trouvé cela dans aucun des ouvrages théologiques traitant de la crise écologique. Cela porte la signature de la théologie réformée :

« Néanmoins, la communauté avec toute la création sur cette terre reste une chimère à moins d'être réalisée dans le cadre de la communauté de la loi pour toute vie. Ce genre de communauté juridique terrestre doit ouvrir la communauté humaine légale aux droits d'autres formes de vie et aux droits de la nature. Nous devons ouvrir les lois humains dans le cadre des lois de la vie sur cette terre si nous voulons survivre » (Études de l'ARM 19, 1990, p 24).

Nous avons élaboré les droits humains à partir de la loi de Dieu et en allant vers l'être humain, conformément à ce que suggère le récit biblique de la ressemblance de Dieu (*imago dei*). Les êtres humains sont créés à l'image de Dieu, ils sont partenaires de l'alliance avec Dieu et, dans la communauté du Christ, fils et filles de Dieu et héritiers de son Royaume. Ceci s'applique aux individus comme à la communauté humaine. Nous avons donc adopté la déclaration universelles des Droits de l'Homme de l'ONU en 1948, ainsi que Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de 1966, de manière à créer un équilibre entre la liberté individuelle des personnes et les droits sociaux de la communauté. Nous avons particulièrement insisté sur le droit réformé à la résistance (p. 66). Nous avons dit que « le droit des générations futures » était la tâche du développement à venir, car les gens vivent en générations, et parlé du « droit de la nature » parce que les gens vivent en communauté avec la planète.

Un petit groupe de travail composé de juristes et de théologiens sous la conduite de Lukas Vischer s'est réuni régulièrement à Genève et a présenté ses conclusions à l'Assemblée générale de l'ARM en 1989 à Séoul en Corée du Sud (Études de l'ARM No 19). Les « droits de la nature », de la terre, des plantes et des arbres, des animaux et des écosystèmes y sont présentés de manière théologique à partir de l'alliance avec Noé dans Genèse 9. Les résolutions (12-13) ont été envoyées à l'ONU et aussi à divers pays. Grâce à ces résolutions, Lukas Vischer et le professeur Peter Saladin, de Genève, ont pu exercer une influence sur la législation suisse.

La Communion mondiale d'Églises réformées devrait reprendre ces résolutions de Séoul et continuer d'y travailler. Cela pourrait apporter un complément à la fameuse Charte de la Terre (2000) qui a évolué à la suite du Sommet de la Terre de l'ONU en 1992 à Rio de Janeiro.

On ne saurait trop faire l'éloge de la Confession d'Accra, de 2004. Nous disposons enfin d'un document en langage clair, avec une série d'affirmations [« Nous croyons que... »] et des déclarations de refus qui disent « non » [Nous rejetons... »] au lieu de

nombreux dialogues inutiles. Le « dieu du capitalisme » rencontre la confession du Dieu vivant. Et l'appel à la justice pour les pauvres et pour la terre est lancé au niveau mondial en abordant la « mondialisation » économique et financière

Il faut combiner le travail sur les lois justes réalisé par l'ARM entre 1976 et 1989 avec la Confession d'Accra. Ajouter à Accra 2004 Séoul 1989 avec « les droits des générations futures » et les « droits de la nature » après les avoir peaufinés et améliorés. Il y a encore autre chose : toute confession réformée mentionne le droit à la résistance populaire. On trouve cela dans la *confessio scotica* (art. 14) ainsi que dans *Vindiciae contra Tyrannos* (1572) de Philippe Duplessis Mornay. C'est également dans la Confession de Belhar de 1982 et dans celle d'Accra. Ce droit à la résistance suppose une conception tout à fait particulière de l'État : une théologie de l'alliance au lieu d'une doctrine de la souveraineté, la démocratie au lieu d'une règle autoritaire. Qui, mieux qu'un État juste, pourrait mettre en œuvre les droits humains et les droits de la nature ? Nous avons trop longtemps négligé la théorie constitutionnelle.

4. Plénitude de vie

Quand se lève le « soleil de justice » (Malachie 3, 20), le *soleil de la vie* se lève en même temps. Même chose au printemps : le soleil éveille toute chose à la vie, les fleurs jaillissent du sol, les arbres verdissent, les animaux sortent de leur sommeil. Il en va ainsi lorsque « l'esprit de la vie » se « répand » sur tout ce qui vit, l'humanité commence à s'épanouir, la force augmente, il y a de l'espérance pour l'avenir, la diversité de la vie se développe, une abondance de talents éclot. « Que cent fleurs s'épanouissent » disait Mao. Il nous faut une vision de l'avenir pour les nouvelles possibilités scientifiques et technologiques dont nous disposons aujourd'hui, sinon elles serviront à la mort et à la destruction de l'humanité. La « plénitude de vie », c'est ce genre de vision de l'avenir, qui va bien au-delà de ce qui est ici possible, jusque dans la vie éternelle.

L'appel à la justice vient toujours trop tard lorsque la violence et la nuisance empoisonnent la vie des gens vulnérables. Mais il faut qu'il vienne si nous considérons l'avenir avec sérieux. Pourtant, nier ce qui est négatif ne mène à rien de positif. Vaincre la nuisance ne produit pas en soi quelque chose de juste, la non-violence ne mène pas au service de la paix. C'est pourquoi il ne faut pas simplement parler aux pauvres de leur pauvreté, et les victimes de systèmes violents ne doivent rester pour toujours des victimes. On n'a aucun droit à avoir raison ni à la non-violence.

Les pauvres ne sont « pauvres » que par comparaison avec les riches. D'après ce que je sais, ils ne souhaitent pas qu'on les aborde uniquement à propos de ce qu'ils n'ont pas et ne sont pas, mais plutôt à propos de ce qu'ils sont et de ce qu'ils peuvent faire. Les victimes d'actes et de systèmes violents ne doivent pas rester fixées sur ceux qui ont

commis ces actes et sur ces systèmes violents, ils doivent se libérer de cette fixation sur ces criminels et retrouver le chemin d'eux-mêmes.

Qui en réalité les définit en tant que « pauvres », ou « victimes » ou « opprimés » ou « losers » ? Les riches ? Ceux qui ont réussi, les systèmes violents ? Lorsque nous nous dressons en faveur des pauvres et des victimes de l'oppression, qui sommes-nous ? Les pauvres ou les non pauvres, les victimes ou les non victimes ? Le message d'Accra était un message nécessaire adressé au monde industrialisé, aux non pauvres et aux non opprimés. Ce n'était pas encore un message venant des « pauvres » ou des « victimes ». Si, dans l'avenir, nous attendons non seulement le « soleil de justice », mais avant tout, le *soleil de la vie*, nous serons saisis par une passion pour la vie des « pauvres » et des « victimes », pour la vie ensemble.

Quiconque fait confiance au Dieu vivant ne se contente pas de voir le monde en termes de réalité. C'est ce que font les réalistes, et ils arrivent toujours trop tard. Quiconque fait confiance à l'avenir voit le monde en fonction de son potentiel. « Tout est possible à celui qui croit », parce que « tout est possible à Dieu ». Toute réalité est environnée d'un océan de possibilités. Toutes les réalités sont des possibilités réalisées ou des alternatives à réaliser. Longtemps, les historiens ont raconté l'histoire comme s'il s'agissait d'une nécessité fatale : il fallait que cela arrive ! Aujourd'hui, nous admettons qu'il n'était pas nécessaire que la Première guerre mondiale se produise ; il y avait des options en faveur de la paix, personne ne les a saisies.

Nous serons donc des chercheurs de possibilités de vie et de justice et éviterons les options discernables de mort et d'anéantissement. Dans le cockpit d'un avion, j'ai trouvé un jour cette devise : « penser en avant de l'avion ».

De façon à discerner les chances objectives de la vie, il faut être particulièrement attentif : veiller et prier, dit le Nouveau Testament, on insiste aujourd'hui sur le fait de veiller. Pour bien discerner les occasions favorables à la vie, il faut utiliser à fond notre imagination, notre côté créatif. Pour la vie quotidienne, nous avons besoin d'imagination pour veiller à nos intérêts. Pourquoi ne pas nous en servir pour le Royaume de Dieu et sa justice, pour la vie et sa beauté ? Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour cela. Il suffit de s'éveiller et, avec le Christ, d'espérer et d'aimer. Toutes les grandes organisations de l'Église, la mission, le ministère diaconal, ont été fondées par des « inventeurs » chrétiens. Ils avaient une idée, ils étaient vigilants et ils ont saisi l'occasion. Pensons aux Réformateurs Luther et Calvin, il y a 500 ans, ou à John Wesley, au Comte Zinzendorf il y a 300 ans, aux pères fondateurs des énormes Églises de Corée, aux femmes de la nouvelle Afrique du Sud. Tous et toutes ont été saisis par l'esprit créatif de Dieu et ont fait quelque chose de nouveau.

« DIEU VIVANT, RENOUVELLE ET TRANSFORME NOUS »

C'est ce qui arrive lorsque le « soleil de justice » éclaire notre route. Depuis la venue du Christ dans ce monde, il brille sur la terre. Le soleil s'est déjà levé. La vie future a déjà commencé.

Document supplémentaire 10c

Justice dans les relations entre les genres

Isabel Apawo Phiri

INTRODUCTION

Au cours de cette séance, nous, Isabel Apawo Phiri et Philip Vinod Peacock, avons été chargés de réfléchir sur le thème de la justice à partir de nos expériences vécues en Afrique et en Asie, sans perdre de vue que l'injustice est présente dans toutes les dimensions des relations humaines, ainsi que dans notre relation avec la planète, qu'il s'agisse des pays du Nord ou des pays du Sud. En outre, nous travaillons en présumant que, alors que l'humanité est capable de contrôler, d'opprimer et d'exploiter les autres et la terre, les personnes qui sont au pouvoir peuvent en faire usage pour le bien en donnant des capacités et en émancipant les opprimés, surtout lorsqu'elles s'inspirent de leur foi dans le Dieu de justice, créateur de l'humanité et de l'univers. Dieu a donné du pouvoir à tous. Celles et ceux qui ont plus de pouvoir ont davantage de responsabilité pour intervenir, parler, agir avec et au nom de celles et ceux qui en ont moins, les marginalisés, les victimes de discrimination. Dans ce cas, le monde exhorte les responsables religieux à faire usage de leur pouvoir en faveur de la justice au service des exclus, des discriminés et en faveur de la planète terre qui est exploitée.

Nous travaillons également en admettant que, dans la Communion mondiale d'Églises réformées, nous nous invitons réciproquement à rendre compte de la mise en œuvre des questions qui nous lient les uns aux autres. En tant que communion, nous exerçons notre ministère de solidarité en nous écoutant réciproquement et en nous accompagnant mutuellement dans l'accomplissement de notre mission reçue du Seigneur Jésus, que tous ceux et toutes celles qui ont été créés à l'image de Dieu soient aidés pour vivre leur vie conformément aux paroles de Jésus disant qu'il est venu pour que tous aient la vie en abondance (Jean 10, 10).

Pour cette communication, nous abordons la notion de justice de genre (justice dans les relations entre les sexes) à travers le prisme de la théorie postcoloniale. Nous appuyons le commentaire suivant de Musa Dube, spécialiste postcolonial du Nouveau Testament :

Le combat pour la libération des lectrices féministes postcoloniales se situe dans le cadre de la résistance aux structures d’oppression mondiales et naturelles, que ce soit au niveau politique, économique, social ou culturel. L’oppression sexuelle imprégnant tous les domaines de l’existence, les lectrices féministes postcoloniales ajoutent l’analyse de genre aux combats des communautés de résistance des deux-tiers du monde pour veiller à ce que les efforts nationaux et internationaux en vue d’établir la justice ne mettent pas la justice de genre sur la touche. Les féministes postcoloniales demandent donc comment les diverses formes d’oppression nationale touchent les femmes et les hommes, comment les formes internationales d’oppression affectent les hommes et les femmes, comment l’oppression concernant le genre fonctionne avec d’autres formes d’oppression concernant la classe, la race, l’appartenance ethnique, l’âge, l’orientation sexuelle. Elles proposent également diverses lectures permettant de rendre compte de la justice sociale et d’intégrer la justice de genre dans les relations nationales et internationales.¹

Étant donné le cadre ci-dessus, nous voyons un lien entre théorie postcoloniale et discours sur la justice au sein de la Communion mondiale d’Églises réformées.

NOTRE SITUATION LOCALE ET NOTRE VÉCU

Des spécialistes féministes, au niveau mondial, ont soutenu que l’expérience constituait la base et le point de départ de toute théologie libératrice.² On estime que ces expériences se fondent sur le contexte, mais, même dans le cadre d’un même contexte, elles prennent des tournures différentes en fonction de divers facteurs tels que la culture, la religion, le statut. Aussi, les féministes souhaitent-elles insister sur la nécessité de prendre en considération les éléments spécifiques concernant la localisation de l’expérience. Étant donné l’importance de ce débat, il convient de préciser le lieu de nos expériences, notamment en rapport avec la Communion mondiale d’Églises réformées.

Moi, Isabel Apawo. Phiri, j’ai fait la connaissance de la discussion sur la justice dans les rapports entre les genres grâce au Cercle des théologiennes africaines concernées, dès

¹ Musa W. Dube, “Rahab Says Hello to Judith: A Decolonizing Feminist Reading,” in *The Postcolonial Biblical Reader* edited by R. S. Sugirtharajah, 142–158 (Malden, MA: Blackwell Publisher, 2006), 142.

² Pour un débat plus détaillé sur l’importance de l’expérience en matière de pensée théologique féministe, voir Isabel A. Phiri et Sarojini Nadar, “African Women’s Theologies,” in *African Theology on the Way: Current Conversations* edited by Diane B Stinton, 90–100 (London: SPCK, 2010), 91–93.

1989, lors de la création de ce Cercle.³ Ma foi chrétienne s'est formée dans la tradition presbytérienne au Malawi et en Afrique du Sud. En outre, j'ai connu pendant la plus grande partie de ma vie une tension entre une tradition conservatrice évangélique et des expériences œcuméniques. Originaire du Malawi, où le taux d'alphabétisation de la population adulte est de 65,75% (c'est à dire des personnes de plus de 15 ans, avec 73% d'hommes et 59% de femmes),⁴ j'apprécie le privilège d'être née dans une famille où l'éducation était importante, notamment pour les filles. Ayant étudié et travaillé dans le monde universitaire, dans des institutions profanes pourtant étroitement reliées à celles de l'Église, j'ai vécu la complexité des dynamiques de pouvoir qui existent lorsqu'une femme laïque que l'on associe à un cadre féministe contribue de manière importante à la formation du clergé masculin. Dans le contexte africain, on me demande constamment : « Comment peut-on être chrétien évangélique et également militant pour la justice de genre ? » Cette question difficile est posée par des femmes qui sont dans l'Église et ont une conception conservatrice de la Bible, ainsi que par des femmes qui militent en faveur des droits des femmes et qui estiment que la Bible est un livre patriarcal et que les structures de l'Église sont également trop patriarcales pour qu'elles s'y sentent à l'aise. En ce qui me concerne, je ne ferai pas le choix de quitter l'Église. C'est là que je vis ma foi en Dieu tout en m'inspirant d'une théologie prophétique qui a fait de moi une militante pour la justice sous toutes ses formes, dont la justice dans la relation entre les genres. Mon travail au Conseil œcuménique des Églises (COE) a été l'occasion de faire passer une militance locale sur les questions de justice éclairée par une théologie prophétique au niveau international où j'ai appris à dire la vérité aux pouvoirs avec les marginalisés de notre société et en leur nom. Le fait de diriger la mise en place du pèlerinage de justice et de paix dans le programme du COE m'a permis d'apprécier la relation entre les questions de paix et de justice et l'unité de l'Église. Cette unité est la base sur laquelle nous avançons ensemble pour la justice et la paix. J'ai pu voir l'importance de la création d'espaces intergénérationnels pour que les membres du peuple de Dieu puissent s'écouter réciproquement et soient disposées à laisser le Saint Esprit nous transformer.

Dans ma vie, j'ai eu deux contacts importants avec ce qui était alors l'Alliance réformée mondiale (ARM). Ces contacts ont été décisifs pour moi et concernent le sujet de la

³ Le Cercle des théologiennes africaines engagées (Circle of Concerned African Women Theologians) a été fondé en 1989 par Mercy Amba Oduyoye dans le but de créer un lieu où des femmes africaines, chrétiennes, musulmanes, juives et adeptes de religions autochtones puissent se retrouver et faire de la théologie à propos de la justice de genre dans le contexte des religions, de la culture, de la politique et de l'économie africaines. Ces femmes souhaitaient susciter de la littérature au sujet de leur expérience de Dieu et de la société.

⁴ Selon les statistiques de UNESCO (mars 2016), 65,75% de la population adulte (âgée de plus de 15 ans) au Malawi savent lire et écrire. Ce taux est de 73% pour les hommes et de 59% pour les femmes.

justice entre genres. Le premier a été ma participation à une consultation de femmes sur le sujet suivant : « *Walk My Sister : The Ordination of Women : Reformed Perspectives* » (Avance ma sœur : l'ordination des femmes, perspectives réformées)⁵ qui s'est tenue au Séminaire de théologie de Kampen (Pays Bas) en 1992. Cette consultation était organisée par le Bureau des femmes de l'ARM. À cette époque, l'ARM venait juste de mettre en place son programme de partenariat entre femmes et hommes dans l'Église dont le but était « d'encourager les Églises à favoriser le partenariat des femmes et des hommes sur le modèle du ministère de notre Seigneur Jésus Christ. Le partenariat était conçu comme don de l'Esprit Saint, avec ce nouvel élément central de la relation en Jésus Christ qui apporte intégralité et justice dans les communautés. »⁶ Il importe de signaler que ceci a eu lieu durant la période intitulée Décennie œcuménique des Églises en solidarité avec les femmes (1988-1998) qui s'était constituée sur la Décennie des Nations Unies pour les femmes (1976-1985).⁷ Cette consultation de l'ARM m'a fait une forte impression, nous y avons cherché ensemble dans l'Écriture à mieux comprendre ce que Dieu nous disait sur la place des femmes dans l'Église. Lors de cette consultation, j'ai trouvé mes sœurs réformées du monde entier qui posaient les mêmes questions que celles que je posais dans mes propres études de doctorat en travaillant avec des femmes et des hommes du synode Nkhoma dans l'Église presbytérienne d'Afrique centrale au Malawi. Ce qui a confirmé pour moi ce que disait Mercy Amba Oduyoye dans *Who Will Roll the Stone Away : The Ecumenical Decade of the Churches in Solidarity With Women*,⁸ (Qui nous roulera la pierre ? Décennie œcuménique des Églises en solidarité avec les femmes) à savoir que cette Décennie œcuménique portait plus sur les femmes en solidarité les unes avec les autres que sur les Églises en solidarité avec les femmes.

Le second contact important remonte à 1995, lorsque Nyambura Njoroge, qui était alors secrétaire exécutive du bureau des femmes de l'ARM, et le secrétaire général de l'ARM à cette époque, le pasteur Milan Opočensky, ont écrit à mon Église au Malawi pour dire leur préoccupation à propos de la réaction de cette Église à une marche

⁵ Phiri, Isabel Apawo, "The 'Proper' place of women (Genesis 1 and I Timothy 2) A Biblical Exegetical Study from a Malawian Chewa Presbyterian Perspective." in *Walk my Sister' The Ordination of Women: Reformed Perspectives*. Geneva: World Alliance of Reformed Churches, Vol. 18, July 1993, 42-33. Et Phiri, Isabel Apawo, "Women's/Feminist Challenges for Wholeness" in *Reformed World*. Vol. 43, No. 4, Dec. 1993, 159-168.

⁶ Cf. la lettre de Nyambura Njoroge au synode de Blantyre de l'Église presbytérienne d'Afrique centrale, écrite en 1995 alors qu'elle était secrétaire exécutive du bureau des femmes de l'ARM.

⁷ Cf. les travaux de Fulata Mbanjo Moyo sur <https://www.oikoumene.org/en/what-we-do/women-and-men/history>

⁸ Publié par le Conseil œcuménique des Églises, 1991.

pacifique des femmes portant une pétition concernant le manque de partenariat entre femmes et hommes dans l'Église, les violences envers les femmes, le manque de participation des femmes à des postes de direction, l'ordination des femmes au ministère de la Parole et du sacrement. Les femmes travaillant dans l'Église avaient créé un précédent en participant à cette marche qui était la première du genre. Il faut comprendre ces événements dans le contexte de la transition politique qui venait d'avoir lieu, marquant le passage à la démocratie, et où l'Église avait joué un rôle important en prenant une position prophétique contre toutes les formes d'injustice vécues par les Malawites. Dans cette pétition, les femmes demandaient que la justice politique et économique recherchée par les Églises au profit des habitants du pays inclue également la justice dans les relations entre genres en faveur des femmes dans l'Église et dans la société. Autrement dit, ces femmes de l'Église soulignaient déjà la relation entre l'oppression et la nécessité pour l'Église d'avoir une position globale dans sa résistance à toutes formes d'oppression déshumanisant les enfants de Dieu quel que soit leur sexe, leur race, leur classe sociale. La direction de l'Église a réagi négativement à cette pétition en créant une commission d'enquête sur la question. Cette commission a entre autres choses recommandé la suspension des femmes travaillant pour l'Église qui avaient pris part à la marche. Elle a également recommandé que je quitte le synode de Blantyre et que je retourne dans le synode de mes ancêtres, à Nkhoma. J'ai écrit à l'Église pour protester contre toutes ces recommandations. Je disais, entre autres : « Je n'ai nullement l'intention de quitter l'Église sauf si le tribunal de l'Église me demande de le faire. Ma vie s'est déroulée sous l'influence de l'Église, c'est dans cette Église que j'ai mes racines. »

Pour ce qui concerne le thème de notre plénière, la lettre d'Opočensky était particulièrement importante :

...cette manifestation pacifique et les questions qu'elle souhaitait aborder ont été largement rendues publiques au Malawi, ce qui a attiré l'attention de la communauté internationale ; l'Église universelle était bel et bien concernée.

Les personnes qui connaissent l'implication de l'ARM au Malawi durant la période de transition politique nous demandent ce que nous faisons pour ce qui est des injustices que les femmes ont signalées dans leur pétition à la direction de l'Église au Malawi. Nyambura Njoroge n'ayant reçu aucune réponse de votre part, je me permets de vous demander d'aborder cette question en toute priorité et de nous envoyer le rapport d'enquête dès que possible... Je suis certain que vous vous rendez compte que les implications de cette affaire vont bien au-delà de la question de la suspension. Nous vous demandons d'examiner sérieusement la façon dont, dans l'ensemble de l'Église, on traite les femmes et leurs préoccupations. **Une justice retardée est une justice refusée. L'Église a la responsabilité de « briser**

les chaînes de l'injustice »,⁹ comme en témoigne le thème de la prochaine Assemblée générale de l'ARM. C'est la crédibilité de l'Église, au niveau local comme sur le plan universel, qui est en jeu si l'on n'agit pas concrètement pour aborder cette question de la discrimination des femmes dans l'Église et dans la société.¹⁰

Une équipe pastorale composée de six membres réformés a été mise en place par l'ARM et envoyée au synode de Blantyre pour discuter du rôle de l'Église en ce qui concerne la promotion de la justice dans le pays et du partenariat entre femmes et hommes. Les lettres de l'ARM et cette visite pastorale ont eu des conséquences importantes sur l'engagement de l'Église pour résoudre cette question, il était clair qu'il existait un lien entre ce qui arrive dans l'une des Églises membres et le reste de la famille réformée. Il s'agit d'accompagnement, et de la façon dont on se rend mutuellement des comptes dans le corps du Christ, je crois que c'est toujours ainsi que cela doit se passer si l'on veut témoigner dans le monde que nous sommes un.

Peu après un processus s'est engagé concernant les membres de l'Église et la direction à propos du partenariat entre femmes et hommes. Ce fut le début du changement, les préoccupations des femmes ont été prises en compte sur une période de cinq ans. À partir de 2000, le synode de Blantyre a ordonné des femmes au ministère de la Parole et du sacrement, et il continue de travailler sur la question du partenariat entre femmes et hommes dans l'Église. Cet exemple montre qu'il est possible pour une Église de notre Communion de passer par une complète transformation dans le domaine de la justice de genre et de continuer d'avancer.

DISCERNER LES SIGNES DE NOTRE TEMPS

Au niveau mondial et au sein de notre Communion, nous avons vu que la question du partenariat entre femmes et hommes a pu continuer d'être posée à travers des questions difficiles basées sur le contexte. Dans certaines de nos Églises on a continué à s'interroger pour savoir si la différenciation entre genres était le résultat de la création de Dieu, donc un donné à accepter comme norme, ou s'il fallait admettre l'argument de ceux qui pensent que le genre est une construction des cultures et des religions dans nos contextes particuliers et par conséquent susceptible de changer en fonction de l'époque et de l'évolution de l'humanité.

Des débats difficiles se poursuivent pour savoir comment Jésus a abordé la question de la différenciation sexuelle dans la société à laquelle il appartenait et ce que nous pourrions apprendre aujourd'hui de sa façon d'être un homme différent des hommes

⁹ C'est moi qui souligne en gras pour insister sur l'importance de ces mots pour nous aujourd'hui.

¹⁰ Cf. la lettre du pasteur Milan Opočensky au synode de Blantyre en 1995.

de son temps.¹¹ On se pose la question de savoir s'il faudrait ou non inclure des études sur les masculinités patriarcales et les masculinités libératrices dans nos instituts de théologie ou au cours de séminaires dans nos Églises.

Notre langage liturgique est en question. On continue de se demander s'il faut adopter un langage épïcène (inclusif) dans nos cultes ou continuer d'utiliser un langage à dominante masculine en admettant que le terme « homme » vaut pour toute l'humanité malgré le fait que l'ONU ait déclaré en 1975 que tel n'était pas le cas.

Le débat se poursuit en outre avec âpreté sur la question de savoir si on peut ou non autoriser les femmes à exercer des fonctions de direction dans l'Église. Elles sont encore peu nombreuses dans ce cas, il en va de même pour ce qui est de l'ordination. Certaines de nos Église ont été poussées par le Saint Esprit à commencer à ordonner des femmes au ministère de la Parole et du sacrement, ou à entrer au conseil presbytéral. À la surprise générale, ces pas en avant ont ensuite été abrogés. Qui accompagnera ces Églises sur le pèlerinage de justice et de paix pour les aider dans leur combat en vue de mettre en application la justice pour tous ?

D'autres débats difficiles concernent ce qu'il faut faire avec les femmes qui ont été ordonnées. Une thèse de doctorat de Peggy Mulambya Kabonde, que j'ai eu l'honneur de diriger,¹² m'a permis de réaliser à quel point la vie restait difficile, pour des femmes réformées ayant été ordonnées, en ce qui concerne un véritable partenariat entre ministres femmes et hommes, pour ne pas parler de la relation des femmes ministres et de leur paroisse. Elle souligne également que la plupart de nos instituts théologiques n'ont pas encore intégré la notion de genre en tant qu'instrument d'analyse dans la recherche ou dans l'enseignement de sujets théologiques. C'est également à rapprocher du fait que nos programmes théologiques ne comportent pas d'études de théologie féministe ni sur la question du genre.

J'en suis venue à admettre qu'il existe un lien entre la façon dont les Églises ont traité les questions relatives aux fonctions de direction des femmes et le soutien ou non des femmes dans le leadership politique. Torild Skard a montré, dans *Women of Power*,¹³ que lorsque la participation des femmes aux institutions religieuses fait débat, les communautés religieuses de ces pays tendent à plutôt voter pour un homme que pour une femme lorsqu'il est question du poste de président ou de premier ministre. Elle

¹¹ Cf. les travaux de Tinyiko Maluleke, Gerald West, Kä Mana et Ezra Chitando.

¹² Peggy Mlambya Kabonde, "Ordination of Women : Partnership, Praxis and Experience of the United Church of Zambia." University of KwaZulu Natal, 2014, Supervisor: Prof. IA Phiri, co-supervisor: Dr. Julius Gathogo.

¹³ Torild Skard, *Women of Power Half a Century of Female Presidents and Prime Ministers Worldwide* 2014.

montre qu'en 2012 il y avait dans le monde 10% de femmes présidentes ou premier ministres et 90% d'hommes. À son avis, ce sont la culture et la religion qui sont responsables de ces pourcentages, y compris dans des pays où la démocratie existe depuis longtemps. Beaucoup de gens, et même des femmes, ont du mal à voter pour une femme présidente ou premier ministre car lorsqu'ils réfléchissent sur Dieu et sur les fonctions de direction, ils estiment que la volonté de Dieu est que les hommes dirigent et que les femmes suivent, même si la Bible et le vécu actuel des femmes disent autre chose.

MÉLANGES D'OPPRESSION ET DE GROUPES MARGINALISÉS

Les débats les plus difficiles de notre époque sont ceux qui ont porté sur toutes les formes de violence à motivation sexuelle ou pour des questions de genre, dans l'Église et dans la société. La violence sexuelle et celle qui vise les minorités et les groupes marginalisés touchent au pouvoir et au contrôle. Il est particulièrement préoccupant pour nous aujourd'hui que la violence à propos des questions de genre se produise dans nos Églises et dans nos foyers, et c'est devenu un phénomène universel. Le pape François a donné l'exemple en refusant de garder le silence à propos des violences sexuelles infligées à des enfants par des responsables ecclésiastiques. Une déclaration commune de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants et du Conseil œcuménique des Églises, intitulée *When Pastors Prey: Overcoming Clergy Sexual Abuse of Women*¹⁴, montre comment refuser de se joindre à la conspiration du silence à propos de la violence sexuelle dans l'Église et dans les foyers chrétiens. Des campagnes telles que « Thursdays in Black », comme on a pu en voir lors de cette Assemblée, symbolisent de façon importante notre solidarité pour mettre fin à toute forme de violence dans l'Église et dans la société.

L'énorme vague de migrants et de réfugiés des pays du Sud vers les pays du Nord, ainsi que les déplacements internes à l'intérieur des pays ou vers l'étranger en raison de conflits, ou pour des motifs économiques, ou par suite de catastrophes naturelles, ont révélé l'existence de l'esclavage moderne et du racisme. La traite d'êtres humains est en augmentation, ainsi que le nombre d'enfants et de femmes migrants et réfugiés qui ont à subir des violences sexuelles ou liées au genre dans les camps alors qu'ils se rendent vers leurs nouveaux pays ou dans leurs pays d'accueil. Ils ou elles ne peuvent recourir à la loi pour trouver protection, car ils n'en ont pas les moyens ou qu'ils craignent d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Les médias transmettent des témoignages sur les terribles conditions régnant dans de nombreux camps où vivent ces migrants, exposés à la maladie. La peur des migrants et des réfugiés est parfois compréhensible en raison d'un contexte de crainte croissante d'attentats terroristes

¹⁴ Publié par Villi Boobal Batchelor. WCC publication, 2013.

de la part d'extrémistes. En même temps, nous reconnaissons qu'un excellent travail est accompli par des personnes des pays du Nord qui ouvrent leurs foyers et leurs églises pour accueillir et aider les migrants et les réfugiés. Au cours de ce pèlerinage de justice et de paix, que pouvons-nous faire ensemble pour répondre à la crainte des pays d'accueil, au racisme, et pour venir en aide aux migrants et aux réfugiés ?

Il y a aussi, approuvés par l'État ou inspirés par la société, la violence sexuelle ou le meurtre de personnes appartenant à des minorités sexuelles. Le message de l'évangile parle d'inclusion, d'absence d'exclusion, mais, en tant que communautés religieuses, nous ne parlons pas assez fort pour faire cesser les meurtres de personnes assassinées en raison de leur orientation sexuelle. En tant que solidaires avec tout le peuple de Dieu, nous ne pouvons nous permettre de rester indifférents lorsqu'une vie est détruite au nom de ce que l'on appelle une juste colère envers des minorités sexuelles. Dans ce pèlerinage de justice et de paix, nous marchons ensemble et débattons de la sexualité humaine dans son ensemble. Nous célébrons la sexualité comme don de Dieu à l'humanité. Conduits par l'Esprit, nous écoutons avec amour et sympathie ce que les uns et les autres ont à dire. En écoutant, nous permettons à l'Esprit saint de nous transformer pour voir le sujet de la sexualité humaine du point de vue de Dieu tel qu'il nous a été révélé pour notre époque.

Je viens du Malawi, c'est l'un des pays les moins développés du monde, je ne saurais donc éviter de souligner le lien entre extrême pauvreté, sécheresses et inondations, insécurité alimentaire, manque d'accès à l'eau potable, mauvaise santé, risques de VIH-Sida. Les conséquences des changements climatiques et la dégradation de nos forêts sont manifestes. La plupart des gens, chez nous, font la cuisine en brûlant du bois, ce qui entraîne des complications pour leur santé car ils sont constamment en contact avec des fumées dangereuses. Il ne suffit pas de dire que les gens ne devraient pas continuer à cuisiner au feu de bois, puisqu'ils n'ont pas les moyens de se servir d'autres combustibles disponibles. C'est aux Églises de prendre position en faveur d'une vie dans la dignité pour tous en mettant les gouvernements devant leurs responsabilités pour que les droits fondamentaux des populations soient prioritaires. Les Églises ont une longue tradition d'engagement dans la fourniture de services de santé, dans l'agriculture, l'éducation, pour ne mentionner que ces domaines. Ne nous lassons pas de faire le bien, continuons à nous engager dans les Objectifs de développement durable du point de vue de la foi, afin de promouvoir la justice pour tous, que personne ne soit laissé en chemin.

Je pourrais continuer à dresser la liste des questions exigeant des débats musclés et des actions. Mais il vaut mieux maintenant discuter pour voir pourquoi je crois qu'il nous faut agir autrement face à toutes les questions difficiles qui réclament notre attention et notre action.

RÉFLEXION BIBLIQUE ET THÉOLOGIQUE SUR LA JUSTICE

Notre foi chrétienne nous permet de vivre une vie d'espérance et de transformation face à la rupture et à la fragilité. Nous espérons, car nous croyons que la Bible nous montre que Dieu a créé tout être humain pourvu d'une dignité propre, parce que créé à l'image de Dieu, homme et femme.¹⁵ Comme le dit Suzan Berber, « sur cette base, les chrétiens ont affirmé l'égalité entre hommes et femmes aux yeux de Dieu. Ce qui signifie que, pour toute communauté, toute culture fondée sur la théologie chrétienne, concevant que chaque être humain a une dignité unique et inestimable, les femmes et les hommes doivent vivre les uns à côté des autres en une relation paisible et juste. »

Je trouve cette histoire d'Exode 2, 16-22 très éclairante, car elle parle d'injustice et de justice en relation l'une avec l'autre. La voici :

¹⁶ Le prêtre de Madian avait sept filles. Elles vinrent puiser de l'eau et remplir les auges pour faire boire le troupeau de leur père. ¹⁷ Mais les bergers arrivèrent et les chassèrent. Alors Moïse se leva, prit leur défense et fit boire leur troupeau.

¹⁸ Quand elles furent de retour auprès de Réouel, il dit : Pourquoi revenez-vous si tôt aujourd'hui ? ¹⁹ Elles répondirent : Un Égyptien nous a délivrées de la main des bergers ; il nous a même puisé de l'eau et a fait boire le troupeau. ²⁰ Il dit à ses filles : Où est-il ? Pourquoi donc avez-vous laissé cet homme ? Appelez-le pour qu'il prenne quelque nourriture.

²¹ Moïse se décida à résider chez cet homme, qui donna sa fille Sephora à Moïse.

²² Elle accoucha d'un fils, auquel il donna le nom de Guerschôm, car, dit-il, je suis un immigrant dans un pays étranger.

Ce que j'aime, dans cette histoire, c'est la façon dont le pouvoir est utilisé à propos de l'eau. Moïse est un homme de pouvoir qui vient d'une autre société. Il voit l'injustice dont sont victimes les sept filles de Réouel, prêtre de Madian, lui aussi homme de pouvoir. Les sept filles sont arrivées les premières sur le puits, mais elles sont écartées par des bergers arrivés ensuite. Moïse utilise sa puissance masculine pour défendre les droits des jeunes filles. Il ne veut pas qu'en raison de leur sexe les filles soient désavantagées. Il va même jusqu'à aider ces filles à abreuver leurs bêtes. Les bergers ont bien vu que Moïse était un homme d'autorité ; ils l'ont écouté et ont permis aux jeunes filles de passer les premières. Réouel, le père de ces jeunes filles, est surpris de ce qu'elles reviennent plus tôt aujourd'hui ; savait-il que ses filles étaient harcelées par les bergers ? Je crois que oui, et qu'il n'utilisait pas sa situation de prêtre pour protéger ses filles. Il avait banalisé cette oppression et les amenait à la considérer comme normale.

¹⁵ Genèse 1, 27.

J'aimerais conclure en demandant instamment aux responsables ecclésiastiques de se servir de leur autorité pour s'exprimer contre toute forme d'injustice, à commencer par ce qui se passe dans l'Église elle-même. Le temps n'est plus où l'on pouvait banaliser l'oppression des minorités dans nos Églises. Aujourd'hui, nous donnons l'exemple en protégeant celles et ceux qui n'ont pas la parole, ou dont on n'entend pas la voix. Que vos voix soient entendues dans vos pays, ou dans l'espace international, lorsque vous vous exprimez en faveur de la justice !

CONCLUSION

L'hymne suivant m'inspire lorsque je pense à la justice et aux Églises réformées. En voici les paroles :

*1 L'Église est là où le peuple de Dieu le loue,
Se sait accepté, aimé de son Seigneur,
L'Église est là où les disciples du Christ
Cherchent à vivre et transmettre l'Évangile.*

*2 L'Église est là où le peuple de Dieu aime,
Où l'on est pardonné pour un nouveau départ,
Où l'on est pardonné, d'où qu'on vienne,
En dépit du passé, en dépit des souffrances.*

*3 L'Église est là où le peuple de Dieu cherche
À rejoindre les autres, où qu'ils se trouvent,
À transmettre l'Évangile, sa joie, son réconfort,
À stimuler, rafraîchir, susciter, inspirer.*

*4 L'Église est là où le peuple de Dieu le loue,
Se sachant pardonné et aimé du Seigneur.
L'Église, c'est là où, disciples du Christ,
Nous cherchons à vivre et transmettre la bonne nouvelle de Dieu.*

¹⁶ Church Hymnary (4th ed.) #522, Author: Carol Rose Ikeler (b. 1920), Publication Date: 2005, Meter: 12 10 12 11 Irregular, Scripture: 1 John 3:1; Acts 2:43-47; Acts 4:32-35; Ephesians 5:1; Hebrews 13:16 Topic: Our Response to Christ: In Discipleship; Our Response to God: in the worship of God's house; Children (2 more...), Copyright: © 1963 W. L. Jenkins.

Document supplémentaire 10d

Justice

Philip Vinod Peacock

Je m'appelle Philip Vinod Peacock, je viens de l'Inde. Je suis un chrétien dalit, ministre ordonné de l'Église de l'Inde du Nord. Madame Phiri et moi-même nous allons aborder aujourd'hui la question de la justice, je tiens à déclarer dès le début que nous le ferons en tant que chrétiens. Et même en tant que chrétiens de tradition réformée, inspirés par les travaux de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER). En personnes engagées comme disciples de Jésus, appelées à vivre dans la foi, mais aussi à exercer un discernement critique. Nous déclarons dès le départ que notre engagement envers ces questions de justice et notre solidarité avec les opprimés ne reposent pas sur le fait qu'il s'agit d'une idée juste (rappelons-nous que les idées justes ne tombent pas du ciel), mais parce qu'il s'agit d'un acte de foi envers notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ. La justice bat dans le cœur même du Dieu en qui nous croyons, pratiquer la justice, aimer la miséricorde et marcher humblement, voilà ce que Dieu attend de nous. Il importe pour nous, en tant que communauté réformée, que nos combats pour la justice émanent de notre foi et de notre engagement à lutter pour être de fidèles disciples de Jésus dans notre monde actuel. Autrement dit, ce ne sont pas les chrétiens qui doivent s'impliquer dans des actes de justice, c'est plutôt en accomplissant ces actes de justice que nous devenons chrétiens, comme le dit la Confession d'Accra :

Prenant appui sur notre tradition réformée, et ayant lu les signes des temps, l'Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale affirme que la justice économique au niveau mondial est un élément essentiel pour l'intégrité de notre foi en Dieu et pour notre qualité de disciples en tant que chrétiens. Nous croyons que l'intégrité de notre foi est en jeu si nous gardons le silence ou si nous refusons d'agir face au système actuel de la mondialisation économique néolibérale, en conséquence de quoi, nous faisons cette confession (*we confess*), devant Dieu et les uns en face des autres.

Je commencerai en vous proposant un récit qui vient de l'Orissa. C'est un état situé juste au sud de l'endroit où je vis. Cette histoire se passe dans les Niyamgiri Hills, qui forment le pays et le lieu sacré de nombreuses tribus autochtones vivant dans ce secteur. Entre autres, les Dongri Kondh. En 2003, Vedanta, société minière basée au Royaume Uni, dont le propriétaire est indien et qui a des intérêts en Inde, en Zambie, en Australie a conclu un protocole d'accord avec le gouvernement de l'État d'Orissa pour exploiter la bauxite des Niyamgiri Hills, minerai indispensable à la production d'aluminium. Je cite tous ces pays pour souligner que des intérêts

transnationaux sont ici impliqués. En 2004, le Ministère de l'environnement et des forêts a donné à Vedanta l'autorisation environnementale d'extraire trois millions de tonnes de bauxite par an du terrain des Niyamgiri Hills, qui est une terre sacrée pour la tribu Dongri Kondh. Vedanta devait démarrer une usine d'aluminium dans ce secteur pour traiter la bauxite. Ceux qui connaissent le processus savent que fabriquer de l'aluminium à partir de la bauxite consomme énormément d'eau et rejette dans l'écosystème des produits qui ont des effets importants et à long terme sur l'environnement. La population locale, des femmes en particulier, se sont dressées pour protester contre ces menaces touchant à leur vie et à leurs moyens d'existence. Comme d'habitude, la violence, ouverte ou cachée, a répondu à ce soulèvement. Les forces de répression de l'État, de la police, des paramilitaires, ainsi que la propagande ont attaqué les communautés autochtones et leur lutte pour la vie. Les libéraux de tout le pays ont invoqué la logique du développement et utilisé le langage du progrès pour faire cesser tout élément de résistance ! Qu'on ne s'y trompe pas, les gens des Niyamgiri Hills se dressaient contre la violence, la violente logique des forces de mort.

Nous avons ici un exemple classique du fonctionnement interne de machinations mortelles qui emportent la vie et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables vivant sur cette planète. Cela nous fait voir la coalition entre les puissances militaire, économique et politique dont parle la Confession d'Accra. Les intentions destructrices de Vedanta auraient eu des effets non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la vie de cette communauté qui aurait sans doute dû se déplacer pour aller vers les taudis des villes de l'Inde. La vie des femmes aurait été modifiée de manière dramatique, avec des difficultés accrues pour trouver de l'eau, du combustible, la vie culturelle de la tribu, son rapport au sacré aurait été modifié de manière inimaginable. Or il ne s'agit pas uniquement de l'histoire des Niyamgiri Hills, dans le reste du monde, c'est l'histoire du pipeline dans le Dakota, des communautés autochtones détruites par les activités minières en Australie, de communautés en Afrique, de pêcheurs partout dans le monde !

Telle est cette crise du monde dans laquelle nous vivons. Que les forces de mort, les principautés et les puissances, pour reprendre les termes de l'épître aux Éphésiens, incarnées et manifestées dans les armes du complexe militaire capable de détruire plusieurs fois le monde (comme si une seule fois ne suffisait pas !), que ces forces de mort soient évidentes dans ce qu'on appelle la main invisible (une main invisible, ce n'est pas une plaisanterie, qui a assassiné tant de gens) du capitalisme néolibéral qui soutient l'idolâtrie du profit envers et contre tout, se manifestent par un racisme en rapide augmentation qui ou bien anéantit les jeunes hommes noirs ou bien les enferme. Cela se voit dans une nouvelle vague d'islamophobie dans le monde entier. Et ces forces se mêlent, de façon particulière et exceptionnelle, pour infliger des violences aux corps des femmes et des minorités sexuelles. Le complexe militaro-

industriel patriarcal est un monstre aux têtes multiples qui détruit la vie et refuse la promesse d'une vie en plénitude.

Il y a quatorze ans, la famille réformée s'est rassemblée à Accra et elle a offert au monde œcuménique un cadeau consistant à désigner ce qui se passe dans le monde. Nommer, désigner ce qui se passe fait partie du discernement. Les mots sont puissants. D'un côté, ils nous permettent de décrire ce que nous vivons. Sans les mots justes, nous ne serions pas capables de formuler l'expérience à laquelle nous sommes confrontés. Mais les mots ont encore un pouvoir plus fort, non seulement ils nous permettent de décrire notre vécu, ils nous rendent aussi capables de le comprendre. Avoir des mots, un langage, c'est pouvoir à la fois comprendre et formuler ce qui arrive autour de nous. Il est donc toujours de l'intérêt des puissants de pouvoir contrôler le langage. C'est pouvoir contrôler le peuple. Mary Daly, théologienne féministe, nous dit que notre tâche théologique consiste à trouver de nouveaux mots et à donner un sens nouveau aux mots anciens. En tant que chrétiens, nous sommes invités à proposer de bonnes nouvelles aux pauvres et aux opprimés, ce qui implique que nous nommions ce qui est mauvaise nouvelle, ce qui cause la mort.

C'est dans ce cadre que nous avons proposé le terme « empire » pour désigner ce qui se passe dans le monde. Cela nous donnait un moyen de comprendre, de formuler et donc de nommer ce que vivent celles et ceux qui souffrent sous le régime actuel de ce monde. Et même, nous pouvons revendiquer que ce terme d'empire nous fournit une clé herméneutique susceptible de révéler et de mettre au jour la dynamique du pouvoir dans laquelle nous nous trouvons éventuellement impliqués nous aussi.

Mais, pour être honnêtes, il est vrai que nous nous sommes également égarés dans un enchevêtrement de mots, et tandis que nous proposons le terme d'empire comme une façon de regarder le monde, nous avons perdu notre chemin en discutant et en définissant ce que signifie en réalité ce terme et ce qu'il pourrait vouloir dire. Ne vous méprenez pas, cette action de nommer, de définir, de discuter est non seulement importante, elle est nécessaire, c'est notre tâche théologique, c'est peut-être la façon dont l'Église avance, bien que lentement, mais le fait est que les forces de mort ont non seulement muté, mais qu'elles se sont renforcées alors que nous débattions.

Par conséquent, il ne s'agit pas seulement de Niyamgiri ; l'histoire s'étend jusqu'aux rues de Syrie, avec leurs bombes, aux régions occupées de Palestine, aux favelas du Brésil, à la démonisation de la classe ouvrière en Europe, aux prisons des États-Unis d'Amérique. C'est l'histoire de Soni Sori, cette femme autochtone qui a été attaquée à l'acide parce qu'elle avait osé défier le pouvoir d'État. C'est l'histoire d'Alan Kurdi dont on a retrouvé le corps sur une plage de la Méditerranée. L'histoire de Ken Saro Wiwa, tué par la milice d'une société multinationale qui recherchait du pétrole. L'histoire de Junaid, lynché parce qu'on l'accusait d'avoir mangé du bœuf. L'histoire de Juan Ramon

Guerrero, d'Orlando, abattu parce qu'il était gay. L'histoire de Philando Castile, assassiné par la police parce qu'il était noir ! Tandis que nous cherchons à désigner la bête, nous avons les jambes qui baignent jusqu'aux genoux dans le sang de ceux et celles qu'elle a tués !

La Bible nous dit que le Dieu de la vie, dont nous invoquons le nom au cours de cette assemblée, nous est révélé dans l'Écriture au moyen d'une histoire, particulièrement celle d'un Dieu qui prend le parti des pauvres et de ceux qui sont sans pouvoir. C'est la seule caractéristique de Dieu d'après la Bible – le Dieu de la Bible a choisi les esclaves hébreux contre le Pharaon. Il choisit d'apparaître à Moïse dans un modeste buisson et non dans un cèdre majestueux. Dieu choisit David, un jeune garçon, plutôt que Goliath et même plutôt que Saül et les autres hommes forts d'Israël, y compris les propres frères de David. Un midrash juif raconte qu'alors que Miryam dansait parce que chevaux et cavaliers avaient été jetés à la mer, les anges sont également descendus du ciel pour danser avec elle. En dansant, ils se sont demandé ce que faisait Dieu, ils sont remontés pour le voir et l'ont trouvé assis, maussade. Les anges ont demandé à Dieu pourquoi il ne venait pas danser et Dieu leur a répondu : Comment pourrais-je danser alors que mon peuple est en train de se noyer ? Le Dieu auquel nous croyons est toujours du côté de ceux qui souffrent.

La théologie de la libération a toujours utilisé le langage de l'option préférentielle pour les pauvres. C'est peut-être une erreur. Dieu est toujours du côté des pauvres. La question que nous devons nous poser est celle-ci : de quel côté sommes-nous ?

Alors, discerner les signes des temps ne consiste pas à observer de façon neutre ce qui se passe autour de nous, c'est un appel à prendre parti avec celles et ceux dont les vies ont été détruites. Un appel à résister aux formes de mort, à participer à la lutte qui veut transformer le monde. Ce n'est pas une façon de regarder, mais de participer. Nivedita Menon, féministe indienne, nous dit qu'un regard féministe consiste en une position située délibérément à la marge, qui cherche à démanteler toutes les hiérarchies. Il ne faut donc pas s'étonner si Elizabeth Schüssler Fiorenza dit qu'il s'agit de démanteler la kyriarchie, la rupture radicale de toute seigneurie, ou le démantèlement du projet impérial, sous vous voulez.

Avec deux mises en garde, peut-être. Et tout d'abord ceci : en tant que chrétiens nous insistons beaucoup sur l'idée de la présence de Dieu. Je sais qu'on aime dire que Dieu est partout, mais je pense aussi qu'il est temps d'admettre humblement qu'il faut parfois évoquer l'absence de Dieu, Dieu derrière le voile, pour ainsi dire. Je crois que nous avons tous connu ces moments où Dieu est absent, lorsque nous avons crié en demandant à Dieu : Où es-tu ? Poser cette question à Dieu est légitime face à la souffrance humaine, c'est ce qu'a connu Jésus sur la croix lorsqu'il s'est écrié : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » Cette expérience de l'absence de

Dieu est absolument évidente pour celles et ceux qui, quotidiennement, affrontent les forces de la mort.

Mais souvenons-nous que, même dans les moments de l'absence de Dieu, nous ne sommes pas seuls. L'absence de Dieu exige la présence d'une communauté humaine et même, je dirai, la présence de la communauté des rachetés. C'est peut-être un rappel, pour nous dans la communion réformée, que notre engagement envers la justice exige la présence de la communauté réformée sur les lieux de lutte qui font quotidiennement l'expérience de l'absence de Dieu. Pour le Christ sur la croix, la présence humaine était symbolisée par ces femmes, ces fidèles disciples qui ont été aux côtés de Jésus dans ce moment de désespoir. Même Dieu étant absent, même alors qu'il poussait des cris vers lui, ces femmes étaient présentes au pied de la croix, nous montrant qu'en réalité elles seules étaient les véritables disciples de Jésus. Cet engagement radical à la solidarité fait inévitablement partie de la justice.

Ensuite, il nous faut admettre qu'il existe une complicité de l'Église avec ces forces de mort. Il ne s'agit pas seulement de notre silence sur ce qui s'est produit et continue de se produire autour de nous, mais d'une réelle complicité. J'aimerais dire que la première chose que ceci exige de nous en tant que communion est de savoir désapprendre et nous défamiliariser. En tant qu'Église, il nous semble que nous avons toutes les réponses, que nous savons comment nous allons transformer le monde. Nous sommes des prédicateurs remarquables, nous savons toujours dire aux autres ce qu'il faut faire plutôt que d'apprendre quelque chose de la part des autres. Une théologie et une spiritualité tournées vers l'autre ne consistent pas à dire à l'autre ce qu'il a à faire, mais plutôt à être disposé à écouter l'autre, à entendre et à apprendre de sa part. Ce dont parle Paul en matière de prophétie est exact, à savoir que l'Église doit être disposée à dire la vérité au pouvoir, à nommer et à démanteler les structures de pouvoir qui oppriment les autres. Peut-être ne pouvons-nous faire la même chose aujourd'hui sans tenir compte de notre propre insertion au sein du pouvoir ? L'Église n'est plus une minorité persécutée par l'empire. Aujourd'hui, l'Église c'est l'empire. Nous sommes puissants et responsables de beaucoup de violence et d'exclusion dans le monde. Le fait est que nous avons des privilèges et il nous faut savoir désapprendre ces privilèges. Nous devons les désapprendre et les considérer comme une perte. Justement parce que, en tant qu'Église, nous ne sommes plus en position de puissance, nous ne pouvons plus dire la vérité, à savoir que nous sommes perdants au niveau du salut. Il faut nous défamiliariser, désapprendre nos notions de pouvoir en tant qu'individus et en tant qu'institutions. Ce qu'il faut que nous fassions, c'est apprendre un peu l'humilité et nous mettre à apprendre de la part des personnes mêmes que nous prétendons enseigner.

En tant que communion, nous avons connu des moments difficiles et appris quelques leçons qui n'étaient pas faciles. Mais la question, c'est de savoir comment apprendre à être de meilleurs dirigeants chrétiens dans tout cela ? Il est peut-être assez facile de voir que l'autre a tort, qu'il convient de le corriger, et ceci ne vaut pas seulement pour quelques-uns d'entre nous, c'est pour nous tous, il faut se demander non pas ce que nous pouvons enseigner à l'autre, mais ce que nous pouvons apprendre de lui. Faute de savoir l'écouter et apprendre de l'autre, nous sommes perdants. Perdants dans notre tentative de devenir chrétiens.

Alors, comment désapprendre nos privilèges, apprendre à écouter les autres ? Il ne faut pas que ce soit une accumulation, une assimilation du savoir des autres dans nos propres systèmes, il ne s'agit pas de juger et d'apprendre des fautes des autres mais de savoir apprendre de ce qu'il y a de bien chez les autres, même de celles et ceux dont nous pensons qu'ils nous ont fait du tort. Ce qui veut dire que nous permettrons à l'autre, notamment l'autre qui a été marginalisé, de nous déranger et de nous déstabiliser, de nous changer complètement et fondamentalement. Cette écoute de l'autre devrait réellement pouvoir nous arracher à nous même de manière à ce que nous ne soyons plus les mêmes.

Je dirai, arrivés à ce point, que ce qu'il nous faut c'est la foi, l'espérance et l'amour. Il n'est pas sans importance que Paul évoque ces trois aspects de la foi chrétienne dans le cadre de la communion, dans une lettre à une Église qui avait des problèmes avec la notion d'unité. En tant qu'organisation appelée à la communion et attachée à la justice, où communion et justice sont liées ensemble, il se pourrait que ces paroles s'adressent aujourd'hui à nous plus que jamais.

Avoir la foi, c'est être fidèles à notre vocation de disciples chargés de mettre le monde sens dessus dessous. Nous ne sommes pas là simplement pour réformer le monde, mais pour le changer radicalement, le révolutionner. Espérer, c'est être subversifs, soupirer après ce qui n'est pas encore là. Prier que ton règne vienne, c'est aussi prier pour que cet empire disparaisse. Et aimer, aimer radicalement, dangereusement, de manière transgressive et hardie. Mais où allons-nous trouver cette foi, cette espérance, cet amour ? Je crois que nous les trouverons au cœur de la lutte pour la vie, au milieu des forces de mort, sur les marges et avec les gens. C'est là qu'est le Christ, c'est là que doit être l'Église.

Document supplémentaire 10e

Allocution principale : Mission en communion

Farid Esack

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux.

Mesdames et Messieurs les délégués, Monsieur le Président Jerry Pillay, Monsieur le Secrétaire général Chris Ferguson, je vous salue en tant que musulman avec cette salutation de l'islam—*As Salamu Alaikum wa Rahmatullahi wa Barakatuu*. Que la paix, la bénédiction et la miséricorde soient avec vous tous !

Je suis tout à fait ravi d'être ici avec vous aujourd'hui.

Cette assemblée rompt quelque peu avec ce qui se passe dans de nombreuses organisations chrétiennes internationales lorsqu'elles invitent quelqu'un appartenant à une autre religion, elles cherchent « le musulman modéré » idéal, quelqu'un avec qui elles se sentiront à l'aise, qu'elles aimeront voir correspondre à leur propre image. Alors, elles partent à la recherche de ce que l'on appelle « le musulman modéré ». Cela fait partie d'un projet qui s'appuie sur l'idée que les musulmans sont de plus en plus embarrassants – et c'est un euphémisme. L'invention de ce concept du musulman modéré – souvent adopté avec enthousiasme par des musulmans eux-mêmes – fait partie d'un projet consistant à civiliser les barbares musulmans.

Alors, merci d'avoir rompu avec cette tradition. Le musulman que vous avez en face de vous n'est pas un modéré, en fait, c'est un musulman radical. Maintenant, je parie que certains d'entre vous sont vraiment inquiets : « qu'est-ce qui a pris au comité d'organisation d'inviter ce type à s'adresser à la plénière ? »

Je suis conscient de me présenter devant vous en tant que représentant individuel d'une tradition vieille de plus de 1400 ans. Mais je suis ici également en tant que famille. Représentant de cette tradition de l'islam, une tradition qui est apparue en Arabie au sixième siècle et s'est répandue dans le monde entier – un mouvement qui a commencé avec l'obsession de l'injustice sociale économique, le rôle des femmes dans la société, et qui a mis en question les normes sociales dominantes.

On trouve dans le Coran un verset bouleversant mettant en question l'infanticide, pratique courante chez les Arabes de cette époque, gênés par la naissance d'une fille. Lorsqu'une femme était enceinte d'un deuxième ou troisième enfant, la famille anxieuse ou terrorisée à la perspective d'avoir encore un enfant et peut-être - à Dieu ne plaise ! - une fille, disparaissait souvent sans annoncer la grossesse aux voisins.

Si le nouveau-né était une fille, on l'enterrait vivante et on rentrait au village comme si de rien n'était. À ce sujet, le Coran déclare : « *wa idh al-maw'udatu su'lat, bi ayyi dhanbin qutilat ?* » (La fille innocente est interrogée : pour quel crime t'a-t-on assassinée ?).

Cette tradition vient mettre en cause non seulement les crimes d'infanticide, mais aussi les personnes qui accumulent de la richesse. Le Coran évoque en termes émouvants et pathétiques ceux qui accumulent des richesses et qui estiment que leur fortune leur donne un sens de permanence et de divinité. La tradition dont je suis issu a donné au monde les mathématiques, la médecine, l'algèbre. Et aussi un modèle d'existence dans un endroit, l'Andalousie, aujourd'hui l'Espagne, avant que tous, musulmans et juifs, nous en ayons été expulsés il y a 400 ans par Isabelle et Ferdinand et que, avec les juifs, nous soyons partis en exil.

Aujourd'hui, dans cette tradition, nous sommes également des victimes, victimes de l'islamophobie ; nos pays sont envahis, la guerre s'impose à nos populations, avec des armes dont la plupart sont fabriquées dans les pays du Nord dont les dirigeants et la population se réclament encore de la tradition chrétienne.

Je représente une communauté qui compte le pourcentage le plus important de réfugiés pour cause de guerre et de victimes du terrorisme dans le monde actuel. Les petites guerres du terrorisme qu'on peut voir sur nos écrans, comme les plus importantes, celles que connaissent les sans-abri, les affamés. Nous sommes victimes, parce que nos dirigeants sont captifs et qu'ils se comportent en mandataires locaux de l'impérialisme, du colonialisme, du capitalisme, nos peuples sont soumis à leurs caprices.

Seulement, mes frères et mes sœurs, nous ne sommes pas que des victimes.

Me voici devant vous aujourd'hui, représentant d'une communauté qui comporte également des persécuteurs. Parfois, nos victimes sont plus fortes, comme les victimes de l'État islamique ou les yézidis en Irak. Parfois elles sont moins fortes, comme dans le cas des chrétiens au Pakistan à qui l'on refuse au restaurant le droit de boire dans les tasses et de manger dans les assiettes des musulmans, simplement parce qu'ils sont chrétiens. C'est un pays dont nous disons que l'islam nous y a libérés du système des castes de l'hindouisme, et nous y reproduisons tous ces modèles en soumettant les chrétiens qui vivent chez nous au même genre d'humiliation quotidienne que celles que connaissent les dalits en Inde de la part des castes supérieures.

J'appartiens à une tradition dans laquelle mon peuple s'est emparé de Dieu pour le jeter dans une étroite cellule musulmane en revendiquant la propriété du terme « Allah », le Transcendant, avec l'intention d'emprisonner le mot, de ne l'appliquer qu'à une petite bande de membres d'une tribu appelés « musulmans ». C'est ainsi que, dans un pays comme la Malaisie, il est interdit à des chrétiens d'utiliser le mot « Allah ».

J'appartiens à une tradition dans laquelle beaucoup d'hommes pensent que les femmes sont légèrement supérieures aux chiens, mais inférieures aux ânes. Une tradition dans laquelle on met en valeur ceux qui, parmi nous, sont sexuellement normaux, et où on livre aux oubliettes de la marginalité ceux qu'on appelle des anormaux sexuels. Une tradition où les riches maintiennent emprisonnés, parfois dans des chambres d'hôtel en Occident, nos ouvriers philippins, bangladais et indonésiens. On les voit dans les aéroports, à la suite des riches, et ensuite emprisonnés dans des chambres d'hôtels cinq-étoiles, en Occident.

Telle est la communauté à laquelle j'appartiens. Et tout cela se fait en mon nom. C'est pourquoi me voici devant vous, les mains souillées, sales.

Mais ma tradition, comme la vôtre, est un mélange. J'aime bien faire la distinction entre impuissance et moins de puissance. Nous tombons souvent dans le piège consistant à nous considérer comme impuissants. Nous sommes les victimes. Mais personne d'entre nous n'est impuissant. Il se peut que, face au complexe militaro-industriel, je sois impuissant. Mais, par rapport à une personne à la peau plus noire que la mienne, ou à une femme, j'ai du pouvoir. Ainsi, personne n'est absolument impuissant. Nous avons moins de pouvoir que d'autres et, à d'autres moments, plus de pouvoir que d'autres.

Mais me voici également face à vous en tant que famille. Je ne suis pas seulement l'autre. D'abord, je suis l'un de vous en tant que membre de cette communauté que l'islam désigne comme la tradition des gens du Livre. Mais surtout, me voici face à vous en tant que famille, mes frères et mes sœurs, dans la tradition prophétique, face à ce que cette assemblée appelle les idolâtries du pouvoir et des privilèges. Cette injonction du Coran où Dieu ordonne à Moïse « *Idh-hab ila Fir`awn; innahu tagha* » (« Va mettre au défi le pharaon, c'est un oppresseur »). Me voici devant vous, participant à cette tradition qui admet qu'un prophète de Dieu n'est jamais arrivé dans le monde en se posant cette question essentielle : « Comment m'intégrer dans le pouvoir ? » Il y a là l'une des plus grandes hérésies de notre temps, lorsque des communautés et des dirigeants religieux commencent pas se demander : « Comment trouver place à la table du pouvoir ? »

Les prophètes ne s'interrogeaient pas pour savoir comment s'intégrer dans un système injuste, « Comment vais-je pouvoir trouver ma place au milieu des pouvoirs existants ? ». Leur principale question était celle-ci : « Comment mettre au défi le pharaon ? » Ce qui entraîne une tension du fait que beaucoup parmi nous, occupant des situations de direction et d'autorité sur le plan religieux, vont rechercher et parfois trouver, pour le bien et la survie de nos communautés, à être reconnus par ceux qui sont au pouvoir et avec lesquels nous devons être en contact. C'est ainsi que nous vivons avec cette tension, ce désir d'être reconnus. Entre parenthèses, il me

semble qu'il y a là quelque chose de pervers, juste quelque chose... Quelque chose qui entraîne souvent les dirigeants religieux en direction du pouvoir et de l'autorité, avec tous les attributs que cela comporte. Et cependant, j'admets aussi que les intérêts de nos communautés exigent bien souvent que nous soyons en dialogue avec les gens qui sont au pouvoir. Cela, d'une part, mais il y a aussi l'exigence prophétique d'être solidaires des plus vulnérables, des plus petits.

Comment, alors, adhérer à cette vulnérabilité lorsque nous sommes solidaires de cette manière ?

Dans l'islam, et c'est regrettable, la mentalité dominante va dans le sens de la puissance. Ce qui s'exprime en fait dans une maxime : « *Al-Islam ya' la wa la yu'la alaihi* » — l'islam domine et n'est jamais dominé. L'islam est au pouvoir, on ne le contrôle pas. Et c'est une tradition qui prétend suivre un prophète venu dans le monde sans avoir de père. Muhammad (que la bénédiction et la paix de Dieu reposent sur lui) — son père est mort six mois avant sa naissance. Il a été élevé par sa mère célibataire. Celle-ci est décédée deux ans après sa naissance. Il a été confié à son grand-père qui meurt alors que l'enfant avait huit ans. Nous sommes les disciples d'un prophète qui est un personnage marginalisé dans la société et qui ne laisse après lui aucun héritier mâle, dans une société où l'on n'a de valeur qu'en étant père d'un garçon.

Ce Muhammad, que la paix soit sur lui, au moment où il reçoit la révélation, se précipite vers sa femme et lui demande de l'entourer, de le couvrir, de le soutenir. Et c'est lui qui dit : « Je suis né parmi les pauvres, je vivrai parmi les pauvres, je mourrai parmi les pauvres et, au jour du jugement, je prie Dieu de me relever parmi les pauvres. »

Cette tradition a tellement été corrompue que nous avons abouti à l'idée d'un islam qui ne peut qu'être dominateur sur les autres – jamais dans une relation d'absolue égalité avec eux.

Alors, comment se rallier à la vulnérabilité ?

Comment négocier un espace dépassant ce besoin de quitter l'idée d'un islam puissance politique pour adopter la vulnérabilité, et en même temps ne pas utiliser cette vulnérabilité comme synonyme de victime, ni la situation de victime comme arme pour opprimer les autres ?

La terrible tragédie, c'est ce qui est arrivé à la plupart de nos frères et sœurs juifs. Pris entre une utilisation impitoyable de leur situation de victimes comme arme, d'un côté, et, de l'autre, l'existence d'un véritable antisémitisme. C'est ce continent, l'Europe, qui a été responsable de l'holocauste nazi, c'est le christianisme dont vous êtes tous les héritiers ici – avec un soutien non négligeable de la part de l'islam, ma propre tradition

– qui a fourni la justification textuelle de l’oppression du peuple juif tout au long de l’histoire humaine. La collusion entre cette tradition, le christianisme, d’un côté, et de l’autre une attitude pernicieuse de victimes qui a contribué à créer de nouvelles victimes en la personne des Palestiniens sans-abri, démunis, occupés. Comment ne pas être victimes, manipulés par cette attitude machiavélique de victime ?

Alors, pour conclure, ce ne sont que quelques pensées, au hasard, je n’ai pas voulu préparer un discours pour aujourd’hui. Je voulais échanger avec vous, de tout mon cœur, et vous communiquer quelques réflexions et pensées sur notre thème, être des disciples, cela nous libère.

Voilà ce qui nous interpelle : comment comprendre la divinité, ce Dieu que nous adorons et auquel nous nous soumettons en étant ses disciples et cela nous libère ? Comment comprendre que le Dieu que nous adorons est *Akbar*, comme disent les musulmans, et malheureusement cela est devenu un slogan guerrier, *Allahu Akbar*, plus grand que – non « le plus grand ». Dieu est plus grand que. Allah le transcendant, il est plus grand que moi et ma petite communauté, je ne vais pas réduire Dieu à une mascotte à la veille d’un match de cricket et prier Dieu pour avoir la victoire contre les Indiens ou les Pakistanais, ou quel que soit ceux contre qui on va jouer un match de cricket ou de foot aujourd’hui, je ne vais pas réduire Dieu à un drapeau qu’on agite en patriote la veille du jour où on va décider de larguer notre bombe sur d’autres victimes sans défense. Nous n’envelopperons pas notre Dieu dans le drapeau d’une nation particulière, ou d’une secte, où dans les plis d’une tradition spéciale. Dieu est plus grand que.

Et, en reconnaissant que Dieu est « plus grand que », comment être solidaire des plus petits, surtout si les criminels qui leur infligent cette injustice viennent de nos propres rangs ?

Il faut être disposé à interpeller l’autre. Dans vos dialogues avec les musulmans, les juifs ou avec qui que ce soit en tant que communauté chrétienne, soyez prêts à interpeller. Admettre que nous sommes autre chose que nos jeux ou notre état de victimes. Interpellez nous à propos de nos crimes ! Nos exigences de justice en Europe, notre refus de la justice pour celles et ceux qui vivent à l’intérieur de nos sociétés, alors je ne pourrai rien faire d’autre que dire comment continuer à affronter notre propre moi.

Et voilà une des choses les plus étonnantes à propos de votre tradition dans les Églises réformées, la notion de *status confessionis*, cette idée de reconnaître votre culpabilité en présence du Tout-Puissant et votre complicité en présence les uns des autres.

Mes amis, mes frères et mes sœurs, ce que j'ai lu dans les documents de cette assemblée m'a profondément ému. Mais je suis également conscient de nos limites en tant qu'êtres humains et, en définitive, de notre extrême dépendance vis-à-vis de la grâce de Dieu et de son aide au moment où nous quitterons cette assemblée pour rentrer dans nos communautés en emportant les inspirations et les leçons rassemblées ici.

Merci beaucoup, que Dieu vous bénisse tous !

Document supplémentaire 10f

De Wittenberg à Finkenwalde Wesley Granberg-Michaelson

La mission consiste à affronter des barrières et à franchir des frontières, par la parole et par l'action, avec l'amour libérateur de Dieu qui nous est connu en Jésus Christ et avec la puissance que donne le Saint Esprit. Participer à la mission de Dieu – « *Missio Dei* » — est prévu pour être au cœur de la vie et de l'identité de l'Église. Ainsi, la mission n'est pas un programme ou une entreprise chrétienne qui serait menée comme une autre activité que l'Église, ou l'une des nombreuses organisations para ecclésiastiques, ferait entrer dans son ordre du jour. Disons plutôt qu'elle se situe au cœur même de l'Église, elle définit sa présence dans le monde, elle fonde son témoignage, elle fournit le cadre de son obéissance de disciple.

La mission de Dieu fait partie de l'incarnation, elle est enracinée dans le fait que le Fils de Dieu a été envoyé dans le monde. Elle prend de la chair et du sang, la matière même de la vie, elle aborde et affronte les réalités concrètes du monde dans le but de les renouveler et de les transformer. Aussi la *Missio Dei* est-elle toujours intensément contextuelle. L'œuvre de l'évangile, avec les capacités que lui apportent les nombreuses langues présentes à la Pentecôte, ne cesse de franchir les frontières créées par le langage, la race, le sexe, la nation, la culture, et constitue des communautés incarnant la promesse d'une humanité nouvelle.

Aujourd'hui, dans notre Assemblée générale, la journée est consacrée à la mission de Dieu dans le monde actuel, à la lumière de notre thème (« Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous »). Vous avez vu le document de réflexion intitulé « Communion en mission » qui fournit une image impressionnante des forces qui modèlent et qui déforment le monde actuel. Ce sont le nationalisme chauvin, les inégalités économiques croissantes, les changements climatiques, des migrations forcées sans précédent, la militarisation et la violence qui vont en augmentant. Le tableau présente,

au moins en partie, une image sinistre du paysage économique, social et politique actuel. C'est au sein de ces réalités qu'est annoncé l'évangile de Jésus Christ, en chair et en os, grâce au mouvement incessant de la mission de Dieu.

Mais il y a une question fondamentale. Avons-nous à faire aujourd'hui simplement à une série de plus comportant des événements économiques et sociaux désagréables qui retiennent notre attention ? Ou s'agit-il de quelque chose de plus profond ? Sommes-nous confrontés à des forces constituant une attaque spirituelle contre l'intégrité et la vérité de la foi chrétienne dans le monde actuel ? Vivons-nous une époque où notre réponse, aussi bien intentionnée qu'elle soit, restera inepte, sauf à s'enraciner dans une résilience spirituelle confessant sa foi en Jésus Christ par la puissance de l'Esprit et démasquant et défiant les puissances qui voudraient soumettre et écraser l'intégrité publique de l'évangile dans le monde ?

Telle est en vérité la question capitale qu'il convient que nous discernions en tant que Communion. C'est extrêmement sérieux. Je la poserai de la façon suivante : lorsque des forces de plus en plus importantes d'exclusivisme nationaliste se trouvent alimentées par un fanatisme raciste, lorsqu'une lutte mondiale ouverte pour l'argent et pour le pouvoir déchire les liens de la solidarité humaine, lorsqu'une avidité sans frein menace la survie de la planète, la vérité et l'intégrité de notre foi sont-elles en jeu ? La seule réponse capable de concerner les racines de cette crise est-elle une réponse faite de résistance et de renouveau spirituel enracinée dans ce que signifie le fait de confesser Jésus Christ comme Seigneur ? Autrement dit, s'agit-il d'un *kairos*, un moment particulier où nous sommes invités à discerner clairement ce que signifie, dans le contexte actuel, confesser notre foi ? Et cette confession doit-elle alors modeler les communautés de ceux et celles qui croient en l'évangile ? Pour moi, la réponse est oui.

Nous qui appartenons à la tradition réformée, il nous faut comprendre ceci : l'une de nos contributions exceptionnelles à l'histoire chrétienne, c'est notre conviction que la confession de foi n'est jamais achevée. Elle ne se termine pas avec une expression historique particulière, ou un crédo, quelque important et immuable qu'il puisse être. Au contraire, ce processus de confession, avec son élan réformateur, est continu. C'est l'une des clés permettant de comprendre comment, pour ce qui est des termes de notre thème, le Dieu vivant nous renouvelle et nous transforme.

Nous avons connu cela, au cours de l'histoire de notre communion, de façon dramatique avec la confession de Belhar. Pendant le combat contre l'apartheid, la réponse d'une grande partie de la communauté réformée et d'autres s'est trouvée enracinée dans la confession de notre foi, centrée sur l'unité, la réconciliation et la justice. Cette confession s'est développée au niveau mondial, en dehors de son contexte immédiat, pour former la confession de foi de communautés réformées

dans le monde entier, y compris pour ce qui est de ma propre communauté, l'Église réformée en Amérique.

Pour la Confession d'Accra, le problème est le même : elle propose que les inégalités économiques mondiales et l'injustice croissante imposée par les systèmes impérialistes dominants suggèrent des réalités qui exigent une nouvelle confession de notre foi. Au cours des quelques dix années écoulées, cette confession a circulé dans la vie de notre Communion, pour des consultations, des débats, de la réflexion. Les réalités qu'elle désignait en 2004 ont aujourd'hui été aggravées par de puissantes expressions politiques de chauvinisme agressif, de sectarisme racial et d'un crédo d'égoïsme national évacuant jusqu'à un simulacre d'obligation morale envers le bien commun de l'humanité. L'élection et la politique de Donald Trump ont récemment et dramatiquement incarné cette tendance, mais cela se propage au niveau mondial.

Toutefois, les enseignements les plus convaincants pour donner un cadre à la mission et au témoignage actuels de notre Communion se trouvent ici, dans l'histoire du pays qui accueille notre 26^{ème} Assemblée générale. Nous voici réunis en Allemagne et cela rafraîchira nos souvenirs et nos cœurs grâce à la passion, à la foi et à la vérité qui ont propulsé la Réforme protestante. C'est pourquoi nous irons à Wittenberg, et nous nous souviendrons du courage qu'il a fallu pour confesser la Parole et la vérité de Dieu face à un système dominant dont la corruption ne semble avoir été dépassée que par sa puissance à toute épreuve.

Pourtant, j'aimerais suggérer que cette 26^{ème} Assemblée générale soit un « Conte de deux cités » - d'une part Wittenberg, et de l'autre Finkenwalde. Cette dernière ville est située à l'est de l'Oder, à 365 kilomètres au nord-est de l'endroit où nous nous trouvons. C'est aujourd'hui en Pologne, l'endroit s'appelle Zdroje. Avant 1945, cela faisait partie de l'Allemagne et Finkenwalde était un faubourg de Stettin. C'est là qu'en 1935 Dietrich Bonhoeffer a fondé un séminaire clandestin de l'Église confessante.

En héritier de la Réforme, Bonhoeffer a cherché à voir quels étaient la forme et le caractère de la mission de l'Église dans le contexte où il se trouvait à l'époque de l'essor du Troisième Reich en Allemagne. Il était témoin d'un nationalisme chauvin et exclusif, contaminé par un orgueil racial, qui exploitait les mécontentements économiques par le sectarisme et le rejet de ceux qui étaient différents. La puissance politique et la puissance économique s'étaient alliées et s'équipaient pour bloquer l'opposition et renforcer une notion de supériorité culturelle au nom de la réparation des doléances nationales.

En tout ceci, Bonhoeffer et d'autres considéraient que l'Église établie était profondément complice, qu'elle se comportait avec une aisance inexplicable vis-à-vis de l'ordre qui était en train de se mettre en place et dont les valeurs étaient si

évidemment en opposition avec le message de l'évangile. Le conflit s'est aggravé lorsque le gouvernement national socialiste a entrepris d'installer son contrôle direct sur « l'Église allemande ». Ce qui a conduit à la déclaration de Barmen, rédigée en grande partie par Karl Barth et adoptée en 1934, ce qui a posé les bases théologiques de l'Église confessante, sous la direction de Martin Niemöller et d'autres pasteurs allemands.

Bonhoeffer est allé à Finkenwalde en 1935 pour y lancer un séminaire clandestin destiné à former des pasteurs pour l'Église confessante. Il réalisait qu'en Allemagne, le christianisme établi était en train d'échouer aux épreuves de l'époque. Il n'arrivait pas à fournir la profondeur de l'obéissance à Jésus Christ, la force de l'engagement ni la base spirituelle suffisamment profonde et vigoureuse pour le témoignage nécessaire face aux effroyables idolâtries propagées par cet empire du mal qui était en train de surgir.

En réponse, la vie commune à Finkenwalde se concentrait sur la constitution d'une communauté capable de nourrir une foi chrétienne sachant le prix de l'obéissance et élaborait les moyens de la mettre en pratique. Les étudiants étaient invités à habiter la Parole, à se reposer dans la prière, à se supporter les uns les autres et à se tourner solidairement vers les personnes les plus vulnérables de la société. Bonhoeffer cherchait à créer une communauté chrétienne capable d'insuffler et de constituer une profondeur de foi susceptible de résister aux attaques du mal qu'il voyait poindre dans la vie de son pays.

En 1937, la Gestapo a fermé le séminaire clandestin de Finkenwalde et arrêté de nombreux étudiants. Il semble que les autorités aient reconnu la menace représentée par ceux qui simplement lisaient la Bible et priaient pour discerner quelle était la nature de la mission de Dieu dans le contexte particulier de ce temps. Dietrich Bonhoeffer ne cessait de poser cette question : « Qui est Jésus Christ pour nous aujourd'hui ? » Question qui, posée à n'importe quelle époque et accompagnée d'un clair discernement des temps, va saper le pouvoir et l'autorité de tout régime résolu à imposer un règne fondé sur les prérogatives du privilège, de la race, de la richesse et de la puissance.

C'est également notre question à nous, en ce moment de *kairos*, alors que notre Communion discerne la forme de la mission de Dieu qui est en train de se dérouler dans le monde actuel et notre participation à cette œuvre de l'Esprit. Poser cette question nous pousse, comme ceux de Finkenwalde, à rechercher les pratiques et à constituer les communautés dont la vie et l'action incarnent une foi capable d'affronter et de renverser les idolâtries de l'époque. Cela s'appuie sur une confession sonore et neuve de notre foi et nous pousse à adopter les chemins d'obéissance susceptible de soutenir notre témoignage dans la durée.

Pour cela, il faut davantage que des mots justes. Soyons honnêtes. Trouver les mots justes est l'une des forces et des faiblesses de la tradition réformée. Nous savons à quel point il est important de dire ce que nous croyons, ce que nous pensons. Qu'il s'agisse de rédiger 95 thèses ou de se retrouver 1163 fois à l'abbaye de Westminster pour rédiger une confession, ou d'apprendre par cœur le catéchisme de Heidelberg, ou d'adopter la confession de Belhar, nous savons l'importance des mots. Le danger c'est de croire qu'une fois qu'on a dit les choses comme il le fallait et que les mots ont été bien plantés dans nos têtes, nos cœurs vont suivre automatiquement et modeler nos vies.

Cette tentation nous guette tout autant lors des rassemblements œcuméniques comme notre Assemblée générale. J'ai eu le privilège de participer à d'innombrables réunions œcuméniques au cours des dernières dizaines d'années. Comme l'anglais est ma langue maternelle, j'ai souvent été dans les groupes de rédaction. J'ai passé des tas de nuits, avec d'autres, à chercher à trouver un accord sur ce qu'il fallait dire, à rédiger des phrases qui auraient de l'importance pour rester en mémoire, des mots qui sauraient inspirer. Parfois, il y a des morceaux de ces déclarations et de ces rapports qui changent un peu les choses, qui élucident une vérité, qui poussent à un engagement. Mais bien des fois, on les adopte au terme d'une discussion ennuyeuse où l'on a analysé des expressions en plénière, et ensuite on les néglige et on les oublie.

Il faut plus que la force de persuasion de mots bien tournés analysant notre contexte actuel et recommandant une action pour déclencher la participation à la mission de Dieu à une époque comme la nôtre. Ce qu'il faut ce sont des cœurs obéissants et former les gens à la vie de disciples. D'innombrables forces pernicieuses poussent dans la direction opposée, elles endorment l'Église pour la faire revenir dans le confort de la complicité, et tolèrent des loyautés étroites, nationalistes, elles proposent des idoles subtiles faites de succès personnel et d'avantages matériels et favorisant des formes d'évasion spirituelle. Il y faut de la résistance spirituelle, nourrie dans des communautés de disciples fidèles, pour pouvoir affronter et vaincre ces forces. Telle est la leçon de Bonhoeffer à Finkenwalde, telle devrait être la nôtre aujourd'hui.

Je ne suis pas en train de proposer un parallèle simpliste entre d'une part, la montée du Troisième Reich et les tentatives d'Hitler pour supprimer et ébranler l'Église, et d'autre part les réalités politiques auxquelles nous nous trouvons confrontés aujourd'hui dans le monde. L'époque et les contextes sont différents. Mais il est effrayant de constater des ressemblances, ces appels vigoureux au chauvinisme nationaliste, au sectarisme racial et à l'exclusivisme culturel, les réactions manipulatrices aux peurs économiques, notamment aux États-Unis et en Europe. Ce qu'il y a de parallèle avec cette époque, et ceci vaut pour le christianisme du monde entier, c'est l'appel à une foi confessée de façon nouvelle, de manière à modeler l'Église

et à former des disciples ayant une capacité constante de résistance spirituelle, de renouveau et de transformation, nécessaire à ce moment de l'histoire du monde.

La mission repose sur la foi que nous confessons, comprise et incarnée dans le contexte de notre époque. Cette confession forme des communautés de disciples. Notre réponse à la mission de Dieu trouve ses racines dans ces communautés qui sont l'expression du corps du Christ dans les communautés locales. C'est là, dans ces communautés où nous allons prier, vous et moi, nourris par la Parole et le sacrement, que les autres pourront voir et comprendre la forme de l'évangile, en chair et en os. C'est pour cela que l'on dit que « la communauté locale est l'herméneutique de l'évangile ».

Les gens ne veulent se contenter d'entendre parler de la foi. Ils veulent voir à quoi cela ressemble dans les communautés d'hommes et de femmes qui prétendent avoir la foi et que cette foi revendique. Lorsque la participation à la mission de Dieu est au cœur d'une communauté locale, le Dieu vivant nous renouvelle et nous transforme. La mission de Dieu n'est cependant jamais quelque chose que l'Église puisse enfermer et contrôler. Leslie Newbiggin l'a très bien dit :

La mission n'est pas quelque chose que l'Église accomplisse ; elle est faite par l'Esprit, lui-même étant le témoin qui transforme à la fois le monde et l'Église, qui précède toujours l'Église dans son voyage missionnaire.

La Communion mondiale d'Églises réformées, en organisant son travail après Leipzig, ferait bien de se concentrer sur la façon dont les communautés locales sont formées et nourries, et de voir comment cette formation à la foi et à l'obéissance au Christ peut affronter spirituellement les idolâtries de notre époque. Autrement dit, que faut-il aux communautés locales pour qu'elles soient formées par leur confession de foi aujourd'hui ? Comment la Communion peut-elle rassembler, prendre contact et fortifier ces communautés de foi pour en faire des moyens de participation à la mission de Dieu ?

Ce genre de travail serait différent de ce qu'il y avait autrefois. Au lieu de nous concentrer sur la fabrication de mots, nous formerions des vies. Des milliers de communautés locales, dans notre Communion, sont aux prises avec cet appel à répondre avec fidélité, par la mission, aux forces maléfiques qui influencent une si grande partie de notre monde. Il n'est pas possible de faire cela isolément. De même que des membres individuels ne peuvent vivre indépendamment les uns des autres dans une Église locale, les communautés ne pourront pas développer leur témoignage si elles s'isolent des autres. C'est pour cela que nous nous sommes appelés « Communion ».

Pourrions-nous imaginer des façons de prendre au sérieux des périples de communautés locales dans des régions et des situations très différentes qui toutes rechercheraient un engagement de prix, un engagement fidèle dans la mission de Dieu ? Comment connecter ces communautés locales entre elles, en une communauté électronique virtuelle où l'on se communiquerait des pèlerinages en réseau, où l'on répondrait, à partir de son propre contexte, à la question : « Qui est Jésus Christ *pour nous aujourd'hui* ? » Au lieu de se contenter de Facebook, pourquoi notre Communion ne créerait-elle pas « **FaithBook** » (« *faith* » désignant « la foi ») ? Qu'est-ce qui, mieux que cela, serait susceptible d'ouvrir des avenues aux futurs responsables de notre Communion pour leur permettre de trouver ce qu'ils ont à dire et de découvrir leurs alliés ?

L'appel missionnaire à confesser notre foi dans un contexte actuel oriente notre regard, au-delà de la CMER, vers la communauté œcuménique dans son ensemble. Ce qui nous incite à réfléchir à ce que nous entendons par « nous » lorsque notre thème proclame : « Dieu vivant, renouvelle et transforme *nous* ». Actuellement, pour voir quels sont les contextes de nos confessions et de notre mission, il est essentiel de comprendre les changements radicaux qui se sont produits dans le christianisme universel. Le glissement géographique de la présence chrétienne dans le monde, qui situe désormais l'avenir de la foi chrétienne en Afrique, en Amérique latine et en Asie constitue le changement le plus spectaculaire de ce genre dans l'histoire du christianisme. Mais il s'agit de bien autre chose que de géographie. La plus grande partie du monde chrétien élabore aujourd'hui sa foi et son témoignage en dehors de la culture occidentale moderne et du cadre des Lumières qui avait essentiellement accueilli le christianisme depuis des siècles. Le christianisme mondial apparaît aujourd'hui comme une religion non occidentale.

En outre, on a assisté à la croissance rapide du pentecôtisme dans le monde entier. Aujourd'hui, un chrétien sur quatre se définit comme pentecôtiste ou charismatique. De même, d'autres expressions du christianisme extrêmement contextualisées se manifestent dans les pays du Sud. Des organisations évangéliques mondiales, résultant de ces modifications, ont des positions concernant les droits humains, la justice économique, les changements climatiques, qui se recouvrent partiellement avec le programme œcuménique bien connu. Dans l'Église catholique, la croissance est essentiellement le fait de ces régions-là, et elle est menée pour la première fois depuis un millénaire par un pape venu des pays du Sud.

Ce qui pourrait contribuer à remodeler la compréhension, dans la CMER, à propos de qui est ce « nous ». La solidarité avec l'ensemble de l'Église est plus essentielle que jamais face aux menaces croissantes envers la vie. Ce qui modifie nos frontières et nos catégories anciennes concernant nos partenaires œcuméniques. À l'avenir, la

portée des contacts de notre Communion ne devrait pas être déterminée d'abord par les divisions issues des traditions ecclésiastiques historiques, baptistes, luthériens, méthodistes, catholiques, etc. Il faudra s'occuper avant tout du clivage croissant entre Églises implantées dans les pays du Nord, avec leur identité d'Églises anciennes, historiques, au témoignage long et fidèle, et Églises dont les racines sont dans les pays du Sud, avec leur identité d'Églises jeunes, récentes, à la vitalité éclatante mais à la mentalité souvent plus étroite, sectaire. Cette division se reflète au sein de la CMER comme dans toute la chrétienté mondiale.

La croissance dominante du christianisme dans des cadres non occidentaux offre également un nouveau programme de problèmes théologiques. La CMER, avec son histoire de réflexion théologique formatrice dans la communauté œcuménique, peut ici jouer un rôle. Plus généralement, disons que ces cultures et les Églises qui en sont issues, ont un point de départ différent de celui de la modernité occidentale pour ce qui est de la relation de la communauté avec l'individu. En outre, leurs hypothèses sur les rapports entre dimensions spirituelle et matérielle de la vie sont extrêmement différentes de celles issues des Lumières. La place de la raison et de la rationalité dans la compréhension de la vérité correspond également à un modèle différent. En dépit de certaines tentatives, ces cadres théologiques et culturels différents n'ont pas été traités en tant que questions fondamentales déterminant la manière dont la foi se présentera à l'avenir.

La participation de la CMER à la poursuite de la mission de Dieu exige alors : 1) que notre Communion crée des réseaux et alimente des communautés de disciples en mission ; 2) que nous élargissions l'ensemble de nos relations œcuméniques ; 3) que nous abordions un nouveau programme théologique et vivions des expériences chrétiennes provenant du monde non occidental. Ce genre de mission s'exprime dans la solidarité avec celles et ceux qui sont marginalisés, les plus vulnérables, et, en fait, provient de ces communautés. La crise mondiale des réfugiés et de la migration, par exemple, non seulement amène beaucoup de membres de notre Communion à faire l'expérience quotidienne de l'accueil de l'étranger, mais cela nous conduit aussi à découvrir qu'au niveau mondial près de la moitié des personnes qui se déplacent d'un pays à l'autre sont des chrétiens. On voit apparaître, en mouvement, une puissante Église de migrants et cela fait partie d'un aspect inattendu de la mission de Dieu aujourd'hui. Comme le dit Jehu Hanciles, de Sierra Leone : « Chaque migrant chrétien est un missionnaire potentiel ».

En outre, en suivant la trajectoire de l'Esprit de Dieu qui nous conduit en mission, nous nous rattachons à l'œuvre de Dieu consistant à racheter la création mise en péril par la destruction délibérée de ses capacités sacrées et vitales. Participer à la mission signifie que nous sommes envoyés en qualité de peuple de Dieu, que nous franchissons

des frontières, confortables ou contraignantes, en espérant que l'amour libérateur de Dieu va renouveler et transformer des vies individuelles, des communautés de disciples, des structures sociales, avec le don du monde créé.

Lorsqu'on réfléchit aujourd'hui à notre participation à la *Missio Dei*, on se trouve confronté à une question urgente, le problème de notre relation avec les autres religions vivantes, en dehors du christianisme. Comment concevoir et pratiquer l'évangélisation, notre perception de l'œuvre du Saint Esprit dans le monde, à la fois en avance sur l'Église et au-delà d'elle, une vocation à édifier des liens d'amitié interreligieuse, la confiance en résistant aux forces menaçantes pour la vie, tous ces défis sont désormais immanquablement à notre programme. La sagesse œcuménique vient ici à notre aide et notamment le récent document de la Commission de Mission et d'Évangélisation du COE intitulé : « Ensemble vers la vie: mission et évangélisation dans des contextes en évolution » dont l'apport le plus important est peut-être de placer une théologie éclairante du Saint Esprit au centre de notre conception de la mission de Dieu, ce qui ouvre des voies prometteuses au futur travail de la CMER.

(Notre éminent collègue Farid Esack va bientôt nous apporter son aide en examinant la dimension interreligieuse de notre vocation).

Pour conclure, alors que nous sommes réunis en ce lieu spirituel et historique, j'invite notre Communion à se lancer dans un pèlerinage de Wittenberg à Finkenwalde. Un périple allant de la nécessité des mots à la formation des vies, de l'annonce de nos déclarations à l'affirmation de notre situation de disciples et de la frénésie de nos activités à l'édification de la communauté chrétienne. Ce pèlerinage, tout au long du chemin, pose les questions suivantes : sommes-nous disposés à entre dans notre identité en tant que *communio*, en comptant sur le fait que nous sommes liés par un pacte en tant que communautés de disciples fidèles, obéissant à la nature de ce temps, caractérisé par un *kairos* ? Pouvons-nous, en vérité, mettre notre engagement de CMER de nous joindre au mouvement de la mission de Dieu au *centre* de la vie et de l'identité de notre Communion ? Sommes-nous disposés à consacrer les ressources matérielles et spirituelles de notre Communion en vue de tirer un enseignement de ce qui fut pratiqué à Finkenwalde et dans tous les endroits semblables aujourd'hui, de Belhar à Bethlehem, de Matanzas à Manado ? Saurons-nous développer la formation de la foi chrétienne dans des communautés de disciples missionnaires capables de répondre aux enjeux de notre époque ? Et cela nous amènera-t-il à participer avec courage et avec joie à la mission de Dieu dans le monde, qui rachète et réconcilie ? Tel est le chemin sur lequel le Dieu vivant nous renouvelle et nous transforme.

Document supplémentaire 10g

Renforcer la Communion

Collin Cowan

INTRODUCTION

C'est avec beaucoup de plaisir et avec la conscience du privilège qui est le mien que j'apporte ici les salutations et les meilleurs vœux du CWM (le Conseil pour la mission mondiale) à cette Assemblée générale. Le CWM est une organisation missionnaire internationale qui s'attache à travailler de manière œcuménique en abordant des questions contextuelles dont nous pensons qu'elles importent au Dieu de la vie. Le CWM travaille avec des communautés ecclésiales locales, avec diverses organisations et mouvements populaires dans les communautés locales et à travers les frontières internationales, car nous sommes convaincus que Dieu est à l'œuvre par ces moyens pour proclamer la bonne nouvelle et mettre en pratique la vie en abondance par le Christ pour l'ensemble de la création.

La Communion mondiale d'Églises réformées est l'une des organisations avec lesquelles le CWM a créé une relation de travail solide, nous sommes reconnaissants de ce niveau de partenariat. Au cours des années, nous avons travaillé ensemble sur des questions telles que la justice dans les relations entre genres, le partenariat entre femmes et hommes en mission, la justice économique et écologique ainsi que, depuis la dernière Assemblée générale, le projet audacieux consistant à imaginer une Nouvelle architecture financière et économique internationale (NIFEA), projet qui implique également le Conseil œcuménique et la Fédération luthérienne mondiale. Ce partenariat nous amène à partager ce que nous avons de meilleur en terme de personnes et de biens en vue de faire avancer la mission de Dieu. Parmi ces ressources, les plus précieuses sont constituées par les dons indispensables des personnes, des idées et des expériences susceptibles d'enrichir nos vies et de nous encourager dans nos combats et nos recherches de sens. Nous rendons grâce à Dieu de ce que notre partenariat se définisse par le respect mutuel, l'attachement à la mission de Dieu et une vision commune de la plénitude de vie pour toute la création, par le Christ.

J'ai accepté cette invitation pour apporter ma contribution au dialogue sur le thème du renforcement de la communion, conscient de mes limites, mais n'oubliant pas que nous faisons intégralement partie de cette Communion. Sur les trente-deux Églises membres du CWM, vingt-neuf sont également membres de la CMER. Votre président, deux de vos vice-présidents et plusieurs membres du comité exécutif font également partie de la famille CWM. J'ai moi-même été membre du comité exécutif de l'ARM entre Accra et Grand Rapids. Nous sommes dans le coup ensemble.

J'aborde le thème du point de vue de la mission, le CWM étant une organisation missionnaire, « appelée au partenariat en Christ pour s'interpeller mutuellement, encourager les Églises pour qu'elles prennent part à la mission de Dieu » (déclaration missionnaire du CWM). Le CWM a établi qu'il convenait d'interpréter la mission dans le contexte des luttes des populations, et d'en chercher le sens là où la création gémit devant les injustices qui infestent la terre. Nous croyons que l'espérance dont Dieu fait don est ce qui inspire notre engagement radical avec le monde tel que nous le connaissons afin que tous puissent ressentir la guérison et que la paix devienne la nouvelle base de la vie en communauté, ce qui me paraît être la somme totale de la communion. Au cours de cette introduction, je vous inviterai à envisager trois mouvements :

- La communion, appel à être et à faire
- La communion opposée à l'empire
- La communion pratique transformative

LA COMMUNION, APPEL À ÊTRE ET À FAIRE

Dans le document de réflexion sur Renforcer la Communion, la question essentielle semble être celle de savoir si la force de la communion est une fin en soi, en devenant plus forte, plus unie, ou si c'est un moyen pour aboutir à une fin, cette fin étant la capacité de pratique transformative en réponse à la *Missio Dei*—la volonté de discerner et d'accomplir la mission de Dieu dans le contexte d'une création qui gémit. Je déclare donc pour commencer que je partage le point de vue de l'auteur qui écrit :

...si la communion que l'on recherche conduit à participer à une existence de disciple franchissant des frontières en prenant des risques, en tendant la main, en partageant une plénitude de vie (Jean 10, 10), en construisant une vie qui établira des relations avec les autres, alors cette forme de communion réformée est une bonne nouvelle. (RC-2)

La position confessionnelle de la CMER sur la justice et la communion trouve un écho au CWM. « Appelés à la communion, attachés à la justice », sont les deux faces d'une même médaille du point de vue du CWM. Dans le débat qui se poursuit dans les milieux de la CMER, nous disons : « il ne saurait y avoir de justice sans communion ni de communion sans justice ». On pourrait dire, toutefois, que si nous sommes appelés à l'une et seulement attachés à l'autre, cela pourrait donner l'impression que, dans un cas, il s'agit d'un ordre, de l'autre, d'un simple intérêt. Cette réaction serait malsaine, c'est pourquoi j'attire votre attention sur le document de réflexion qui déclare :

Si l'objectif de la communion consiste à faire ce que le Seigneur attend de nous, alors, il s'agit « ... que tu pratiques le droit, que tu aimes la loyauté et que tu marches humblement avec ton Dieu. » (RC-5)

Je suis d'accord. À mon avis, ancré dans l'identité même de la communauté réformée, on trouve la conception selon laquelle la communion est à la fois le produit et l'action de la paix, et qu'il ne saurait y avoir de paix sans justice. Dans son allocution à cette Assemblée générale, le Président de la République fédérale d'Allemagne a appelé notre Communion à « favoriser un dialogue paisible et à insister très consciemment sur la capacité de la religion à œuvrer en faveur de la paix et de la réconciliation et, plus encore, à en être nous-mêmes des exemples. » Appel émouvant qui s'inscrit sur la toile de fond de ce qu'il a appelé un mauvais usage de la religion, « moyen de s'isoler et de se tenir à distance... prétexte aux actes de violence les plus cruels. » Il avait raison. Cet appel nous invite à être une communion dans laquelle notre identité, notre style de vie, se caractérisent par la paix, notre engagement consiste à réaliser la paix. C'est ce que nous sommes et ce que nous faisons qui fera de nous une communion. Maintenir dans une tension créative l'appel à être une communauté de justice et fixer les yeux sur l'intention indiscutable de Dieu envers la création fera de la CMER une organisation chrétienne qui comprend et adopte intégralement la *Missio Dei* à la fois comme *koinonia* et comme *diakonia*. Si nous acceptions cette interprétation, la CMER verrait que son identité et sa vocation sont inextricablement liées et que, en tant que disciples du Christ, il serait impossible de distinguer ce que nous sommes de ce que nous faisons.

Nous vivons dans un monde où la recherche du profit l'emporte sur la valeur de la vie et sur le bien commun ; où des actions en faveur de la vie, comme l'accès aux soins, à la nourriture, à la sécurité sont ouvertement mis en balance avec les résultats financiers, voire niés. Nous sommes témoins d'une régression par rapport à des avancées que nous pensions avoir réalisées dans le domaine de la lutte contre la violence du racisme, du nationalisme et d'autres idéologies liées à la suprématie. La violence dans les relations entre genres frappe nos communautés ; nous nous battons avec le problème de l'accueil de personnes vivant avec le handicap ou pour admettre des personnes d'orientation sexuelle différente – tout ceci malgré l'abondance de l'héritage déshumanisant qui jonche notre histoire et notre mémoire. Lorsque nous luttons contre le mal actuel de l'extrémisme, nous nous rappelons à quel point nous avons besoin les uns des autres – avec notre partenariat, notre foi, notre espérance en Dieu – de manière à ne pas être vaincus. C'est pourquoi on ne saurait trop souligner l'importance de relations d'intégrité et l'engagement d'avoir des rencontres et des contacts avec la diversité de notre existence.

La CMER et le CWM se sont mutuellement interpellés et enrichis. Notre partenariat se fonde sur la réciprocité, ce sont nos valeurs et notre passion pour la justice qui définissent cette relation ; nos secrétariats se rejoignent pour réfléchir à la signification de la vie au milieu du désarroi et ils envisagent des façons de répondre à la lumière de l'appel de Jésus de Nazareth à le rejoindre pour instituer une communauté alternative

fondée sur la justice et la paix, communauté où tous et toutes seront acceptés, admis, où personne ne se verra repoussé et exclu. J'ai le plaisir d'affirmer que le CWM reste attaché à ce partenariat tandis que, tous ensemble, nous voyons comment nous consacrer à la réalisation de la mission de Dieu dans le contexte de l'empire.

Comprendre le contexte dans lequel nous exerçons notre mission est important pour ce qui est de la question de la communion ; à moins d'être préparés à affronter les idéologies mortelles qui divisent et détruisent, nous ne ferons que tourner en dérision le sens et l'importance de la communion. Si nous ne sommes pas déterminés et prêts à désigner le contexte dans lequel nous accomplissons la mission, à le critiquer et à l'affronter, nous courons le risque de jouer la politique œcuménique habituelle, de proclamer que plus c'est grand mieux c'est, même lorsque la taille n'est rien d'autre qu'une manière de faire étalage de soi-même, tels des parangons de vertu, au nom de l'unité. C'est le genre d'attitude que Jésus rejetait chez les maîtres de la Loi et les Pharisiens lorsqu'il les qualifiait de « ...sépulcres blanchis qui, au dehors, paraissent beaux, mais qui, au-dedans, sont pleins d'ossements de morts... » (Matthieu 23, 27). L'appel à la Communion est un appel à « sortir du milieu de... » et à être « lumière du monde » indiquant la voie pour tous. Ce qui nous amène à mon deuxième mouvement, la Communion opposée à l'empire.

LA COMMUNION OPPOSÉE À L'EMPIRE

Je sais que le terme d'empire a posé des problèmes à certains d'entre nous ; mais il est important que nous prenions le temps de l'affronter car il pourra éclairer notre dialogue à propos de la place de la justice dans la Communion, comme une question de foi ; ainsi que sur les problèmes posés par le fait de vivre cette foi dans un contexte hostile à la Communion. Le CWM se permet de désigner comme empire le contexte au sein duquel nous exerçons notre mission. Et nous avons emprunté la définition de ce terme au projet mondialisation commun à l'Église réformée unifiante en Afrique du Sud et à l'Église protestante réformée en Allemagne :

la rencontre entre le pouvoir économique, culturel et militaire actuellement dans notre monde, constituant une réalité et un esprit de domination sans maître, créé par l'humanité mais en même temps asservissant ; une réalité universelle totale qui sert, protège et défend les intérêts des sociétés puissantes, des nations, des élites et des privilégiés tout en excluant d'autorité et même en sacrifiant l'humanité et en exploitant la création ; un esprit envahissant d'intérêt particulier destructeur, et même d'avidité – adoration de l'argent, des biens, des possessions ; l'évangile de la consommation, proclamé au moyen d'une puissante propagande, justifié religieusement, cru et pratiqué ; la colonisation de la conscience, des valeurs et des notions de vie humaine au moyen d'une logique impérialiste ; un esprit dénué de

justice compassionnelle et manifestant un mépris pour les biens de la création et pour la maison de vie.

Nous avons également pris en considération la définition de l'empire donnée en 2004 à Accra par l'Assemblée générale de ce qui était alors l'Alliance réformée mondiale :

Par le terme d'«empire», nous entendons le concours de pouvoirs économiques, culturels, politiques et militaires constituant un système de domination sous la conduite de nations puissantes en vue de protéger et de défendre leurs intérêts.

Désigner l'empire comme étant le contexte dans lequel le CWM effectue sa mission résulte de notre débat calculé avec la Confession d'Accra, de notre lecture des signes des temps et de notre discernement de ce que Dieu nous dit en tant qu'agents de sa mission. Accra, en 2004, a été un tournant dans la vie de la communauté chrétienne. La visite que nous avons effectuée à Elmina, ce fort destiné aux esclaves, où nous avons été confrontés à la cruauté impitoyable de l'humanité vis-à-vis d'elle-même, à notre émotion brute face à tant d'hostilité, à la dure réalité de l'existence d'une colère latente dont nous ne nous savions pas capables. Face à la férocité d'une histoire si hostile, conscient du fait que, même lorsque nous nous rencontrons, les forces du mal systémique continuaient à dresser leur horrible visage, l'Assemblée de l'ARM a désigné l'empire comme étant la source de ce mal, elle a interpellé l'Église à s'arracher à cette complicité pour l'amour de la foi que nous professons et elle a déclaré que « plus jamais » nous ne resterions sur la touche en permettant à ce mal de dominer et de décimer la création de Dieu (voir la Confession d'Accra pour développer ce sujet).

Dans une déclaration commune ARM/CWM lors d'une consultation en Malaisie, invités à réfléchir à la façon de vivre la Confession d'Accra, nous avons admis que « nous étions conduits vers un état de folie par les forces de domination, par la logique de l'empire (C 19) et par la tentation néo-libérale d'adorer Mamon et non pas Dieu (AC 22) », et nous avons déclaré que :

Le grand défi lancé par la Confession d'Accra aux Églises de notre temps consiste à retrouver le véritable sens théologique et biblique et les activités de l'économie (*oikonomia*), à partir de la façon dont ils ont été tordus, empoisonnés par l'économie néolibérale moderne. Des notions théologiques telles que confiance, richesse, fidélité, lien, échange, économie, fiduciaire, et même les affaires, le business – en chinois (*Seng Yi*) littéralement 'sens de la vie' – ont été confisquées par l'économie néolibérale dominante et doivent être récupérées, sauvées par les Églises (extraits de la déclaration de la consultation de 2006).

En 2010, le CWM a mis au point sa déclaration théologique présentant Jésus comme conduisant sa mission dans le contexte de l'empire, et qui ne se contente pas de

nous en citer l'exemple, mais qui nous invite à le rejoindre dans cette mission (*CWM theology statement, Mission in the context of Empire, 2010*).

Aujourd'hui, le CWM reste convaincu que l'empire est vivant et que c'est dans ce contexte-là que se déroule notre mission. Nous sommes conscients de l'existence de ces systèmes mortifères qui cherchent à remplacer Dieu, à « posséder la terre et tout ce qui s'y trouve » et à faire dans l'impunité tout ce qui leur plaît. Nous constatons tout autour de nous des manifestations de l'empire, nous les reconnaissons aux traces qu'elles laissent derrière elles : dislocation sociale, sentiment d'impuissance, vulnérabilité. Depuis soixante ans, des générations sont nées et ont appris à accepter l'embargo contre Cuba comme une cause juste dans la lutte en faveur des droits humains. On ne nous a pas dit qu'il s'agissait d'une punition de la provocation, de représailles pour répondre à une perte de contrôle économique. S'il ne s'agissait effectivement que d'une noble protestation contre des violations de droits humains, alors, où est l'embargo contre tous les riches pays producteurs de pétrole où l'on a banalisé les exécutions publiques, où les femmes sont traitées en citoyens de deuxième ordre ? Où est l'embargo qui frapperait le système cruel d'apartheid régnant aujourd'hui en Palestine occupée ? Où est l'embargo concernant les infanticides et les stérilisations forcées pendant les trente-cinq ans de politique de l'enfant unique, en Chine ? Et même la petite avancée réalisée pour améliorer les relations de travail entre Cuba et les États-Unis se voit menacée par le gouvernement Trump. L'empire divise et affaiblit.

C'est pourquoi je prétends que la Communion s'oppose à l'empire ; les deux ne peuvent marcher de conserve, il existe entre eux une contradiction idéologique fondamentale. La Communion s'oppose à l'empire parce qu'elle le dénonce ; elle exprime une conviction théologique selon laquelle il y a, dans l'*oikos* de Dieu, de la place pour tous, mais l'empire célèbre les puissants aux dépens de la majorité. L'empire se fonde sur une « domination débridée » et l'« intérêt personnel destructeur », la communion se fonde sur des relations d'intégrité et de confiance, la spiritualité de l'hospitalité et une générosité d'esprit, l'engagement à s'investir pour la guérison et l'espérance.

LA COMMUNION, PRATIQUE TRANSFORMATIVE

L'appel à la communion est une invitation à devenir une force unie, une communauté qui génère et qui affirme la vie, équipée et fortifiée pour rejoindre Jésus dans son amour absolu pour le monde. « C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que tous connaîtront que vous êtes mes disciples. » Cet *agapè* n'a pas pour objet de se servir soi-même, de se rechercher soi-même, c'est un amour qui nous emmène dans les tranchées de la souffrance immense et de la solitude dans lesquelles les intouchables de la société se voient relégués, qui nous contraint à passer les barrières de l'arrogance et du préjugé, à interroger et à mettre en question les idéologies de

la suprématie, qui nous invite à accueillir les semblables de Marie de Magdala, qui correspondent de façon si éloquente aux réalités contemporaines et qui ont été présentées un peu plus tôt à cette Assemblée. Définie par cet amour, la communion sait que la justice est au cœur de la foi et que c'est la raison même qui fait que l'on est partenaire de Dieu dans l'œuvre radicale de renouveau et de transformation – réparer les brèches et inspirer l'espérance.

Dans son émouvante introduction lors de cette Assemblée générale, Jürgen Moltmann nous a mis au défi d'envisager le fait que « le mouvement œcuménique passe à côté du programme de la Réforme ». J'admets que ce programme se voit contrecarré par notre désir de rester comme nous sommes et de conserver la manière dont on nous perçoit, sans tenir compte des catégories qui seront créées et exclues au cours de l'opération. Nous disons que c'est dans l'intérêt de l'unité de l'Église ; mais je crains que la véritable unité, la vraie communion soient menacées et même sacrifiées par cette « colonisation de la logique impériale ».

La paralysie la plus importante aujourd'hui à laquelle le monde se trouve confronté vient de la conviction selon laquelle ce que nous faisons est juste. Qu'il s'agisse des États-Unis, des Philippines, de la Corée du Nord, de la Chine, de la Russie, d'Israël, d'Indonésie, les gouvernements et les populations pensent tous que nous avons raison de faire ce que nous faisons, que le système peut certes nécessiter une petite amélioration ici ou là, mais qu'il suffit à nous faire tenir à la longue, que la pauvreté est le résultat de la paresse, et que la corruption est ce qui produit les pays sous-développés ou en développement. La communauté chrétienne elle-même a été intégrée à cette logique impériale, et notre capacité à adopter un engagement contre culturel, anti empire, est paralysée. Le monde est devenu fou en raison de son désir de pouvoir, de son amour de l'argent et de son indifférence inhumaine à la détresse de la création de Dieu.

En me fondant sur cette description extrêmement alarmante, mon argument est très simple : une communauté religieuse, le CWM, qui parle d'espérance en disant que c'est le langage de la vie et l'incarnation d'un avenir, une communauté religieuse, le COE, qui parle d'un pèlerinage de justice et de paix, et une communauté religieuse, la CMER, qui prie pour le renouveau et la transformation, ne peuvent pas en même temps fermer les yeux sur le fait que toute notre société se trouve « colonisée par cette logique impériale » et que toutes nos décisions et nos rêves sont basées sur une culture mortifère. S'il doit y avoir un avenir, il faut qu'il y ait un ordre social et une idéologie qui s'opposent à l'empire, qui affronte de façon frappante l'ordre actuel. On peut résister aux idéologies impériales si les communautés religieuses, l'Église par exemple, prennent suffisamment conscience des racines de cette affaire et se sentent interpellées pour adopter une manière différente d'affronter ce système mauvais.

L'appel à la communion est un appel à être disciples et cela signifie que nous devons être prêts à nous tenir aux côtés de Jésus de Nazareth qui a affronté les pouvoirs de son temps avec un message radical et un style de vie proposant une autre façon d'être et d'agir. En tant que communion, nous sommes porteurs d'espérance et d'avenir, nous devons donc être prêts à nous présenter comme de véritables représentants de Jésus de Nazareth, imaginer et poursuivre ensemble l'alternative pour laquelle il a vécu et il est mort. Nous incarnons cette alternative, nous devons donc être prêts à en fournir un modèle en créant des espaces et des sanctuaires de guérison et d'espérance pour tous et en affrontant le démon de l'exclusion au moyen d'un « non » vigoureux. La communion est l'antidote de l'hostilité, de l'inhospitalité, de l'inhumanité et de l'indifférence. Nous sommes donc de ceux qui accueillent et incarnent des valeurs de justice dans les relations, de mutualité, d'égalité, d'interdépendance, d'unité dans la diversité et de générosité d'esprit. Nous sommes une communion parce que nous sommes disciples du Christ, appelés à adopter un style de vie communautaire, ce qui est en contraste frappant avec les modèles mortifères de l'ordre social actuel. L'appel à la communion est une invitation à adopter une pratique transformative, à être « sel de la terre », flambeau d'espérance et serviteurs de la paix.

Dans une étude intitulée *Ecumenism, Christian Origins and Practice of Communion*, Nicholas Sagovsky¹ examine le sens de la communion dans la théologie œcuménique contemporaine, en suivant l'évolution des conceptions contemporaines dans un rapport critique avec les idées des grands penseurs comme Aristote et Platon, avec les Écritures et également Augustin. Ses réflexions sont particulièrement intéressantes sur la pratique de la communion, qui, en référence à l'œcuménisme, est présentée comme « un cadeau à recevoir et une discipline à cultiver dans la poursuite de la pratique de l'œcuménisme ». En réfléchissant sur les diverses pensées à propos des réalités de la communion humaine, il est un thème récurrent selon lequel, en prenant conscience de la fragilité de nos relations humaines (communion brisée qui conserve la conscience d'une nostalgie de la *koinonia* impossible à rompre) « on peut trouver la trace d'une communion avec Dieu en remontant au commencement du temps et en continuant jusqu'à la fin. » D'après notre expérience humaine, nous observons que la communion implique le conflit, la réconciliation et le risque. Toutefois, entre croyants ou entre communautés, bien que l'on retrouve la même dynamique, « on se situe explicitement sur l'horizon eschatologique d'une communion indissociable, la co-inhérence inébranlable de la Trinité ».

¹ Sagovsky, Nicholas. *Ecumenism, Christian Origins and the Practice of Communion*. Cambridge University Press, 2000.

Sagovsky indique le ministère sacrificiel et la mort de Jésus comme étant le modèle du conflit sur la terre, du risque et de la réconciliation. Il nous ramène au ministère solitaire de Jésus où ses disciples eux-mêmes ne parvenaient pas à le reconnaître lorsqu'il exprimait quelle était la volonté de Dieu pour sa vie et même, à certains moments, lui ont refusé leur soutien alors qu'il en avait le plus besoin. La scène au jardin de Gethsémané montre très nettement l'appel à s'engager totalement dans une *koinonia* qui dure, émanant de la conviction inébranlable de la volonté de Dieu pour sa création. Il y a le cri de Jésus, qui donne à réfléchir, lorsqu'il réalise qu'il va lui falloir affronter la mort sans ses disciples bien aimés à ses côtés, mais aussi lorsqu'il cherche à savoir pourquoi Dieu doit l'abandonner. « C'est là que la communion doit être maintenue, en quelque sorte, 'unilatéralement', soit par la fidélité de Dieu envers celui ou celle qui ne connaît aucune communion », ou même, comme le décrivait le pasteur Zakariah dans son introduction, dans la rencontre des esclaves africains avec le Christ dans les cales des bateaux négriers et au milieu des horreurs qu'ils ont connues sur les rivages américains « par la fidélité de ceux qui sont abandonnés envers le Dieu qui abandonne ». J'utilise ici l'exemple des esclaves africains, mais il en est beaucoup d'autres, par exemple la théologie juive d'après l'Holocauste, mentionnée par l'auteur.

CONCLUSION

Notre Assemblée générale est réunie autour du thème « Dieu vivant, renouvelle et transforme nous ». Un thème tout à fait approprié dont je sais qu'il est le produit d'un processus collectif de discernement. Il situe avec raison le renouveau et la transformation entre les mains de Dieu et place également entre ces mains là le peuple de Dieu comme de l'argile. Selon ce thème, Dieu est non seulement capable, mais désireux de faire de nous des instruments de compassion, affamés de paix et de justice, ayant une vision de communion pour tous, des communautés génératrices de vie dans lesquelles il y aura une place pour tous.

Pour Sagovsky, « l'unité des Églises ne viendra pas du flot incessant des accords œcuméniques énonçant les vertus de la *koinonia*, bien qu'ils aient un rôle à jouer. Pour avancer, il y faudra la pratique d'une vie commune qui fournira le contexte de la poursuite du débat. » Sa proposition est la suivante :

...il est essentiel, lorsque survient le moment du découragement, de la différence apparemment irrécyclable, que se poursuive l'effort en vue d'édifier la *koinonia*, au risque même de la séparation. Ce qui rend possible cette prise de risque est la présence de l'Esprit, car la substance de la relation, c'est la substance de l'Esprit. Et c'est la présence de l'Esprit dans chaque rencontre humaine, que ce soit entre individus ou entre communautés, qu'il s'agisse d'un moment ou de quelque chose qui se maintienne par miracle, que ce soit dans un esprit d'accord ou de désaccord, c'est cette présence qui fait de chacune de ces rencontres un moment d'espoir C'est

l'action de l'Esprit qui engendre la vie commune ;... c'est l'adoration de (Dieu) et le service du monde qui portent témoignage à cette vie commune, koinonia de la vie dans le Dieu trinitaire.

Le CWM se joint à la CMER dans cette prière radicale de résistance, d'espérance et de soumission. Et s'engage dans ses actions de solidarité et d'engagement envers la plénitude de la vie pour tous et l'expérience vécue de la Communion.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 11

PRÉDICATIONS

Document supplémentaire 11a

Berlin culte

Prédication sur Luc 4, 18-19 : Témoin de la justice

En déroulant (le livre) il trouva le passage où il était écrit :

« L'Esprit du Seigneur est sur moi
parce qu'il m'a conféré l'onction
pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres.
Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération
et aux aveugles le retour à la vue,
renvoyer les opprimés en liberté,
proclamer une année d'accueil par le Seigneur. »
(Luc 4, 18-19)

Chris Ferguson :

Au milieu des guerres, des conflits, des injustices, du désespoir et de l'oppression romaine, Jésus, empli du Saint Esprit, recourt à l'Écriture pour annoncer de toute urgence sa mission à la population souffrante de Galilée. Par le choix de ce passage d'Ésaïe, Jésus ne craint pas de situer son ministère et sa mission dans la ligne de la tradition prophétique du peuple hébreu. Il se réfère directement au contexte social, politique, économique et spirituel et il montre que l'œuvre de l'Esprit consiste à transformer et à libérer.

Le texte du prophète montre que l'action salvatrice de Dieu par l'Esprit s'accomplit dans la vie et dans le ministère de Jésus. La mission de Dieu s'adresse aux pauvres, aux prisonniers, à ceux qui sont brisés et marginalisés, ceux et celles qui ont des capacités différentes et qui sont opprimés. Dieu est présenté comme un Dieu de justice, de paix et de réconciliation.

L'Esprit travaille à relever les pauvres, libérer les opprimés, prendre soin de la planète. L'action libératrice de la mission de Dieu par Jésus recherche la justice, la paix et la libération pour l'ensemble de la société et toute la création. L'année d'accueil par le Seigneur fait allusion à l'époque où les esclaves étaient libérés, les terres retournées à leurs propriétaires d'origine et où la terre elle-même était autorisée à se reposer. L'Esprit agit de façon à ce que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à suivre Jésus dans la mission de Dieu, dans notre contexte, tandis que l'Esprit poursuit son œuvre de transformation et de libération. La mission de Dieu, la mission de Jésus et l'action libératrice de l'Esprit sont notre tâche dans ce monde qui est tombé au milieu des voleurs. Au niveau mondial, notre contexte est lui aussi dominé par la guerre, la violence, les migrations de masse, la violence sexuelle, les injustices économiques et écologiques qui détruisent les gens et la planète.

S'adresser au Dieu vivant suppose que l'on recherche aussi bien la transformation personnelle que la justice sociale et qu'on agisse localement comme au niveau mondial, de manière à ce que tous et toutes aient la vie, et l'aient en abondance.

Écoutons maintenant comment l'Esprit agit à travers nous pour apporter la bonne nouvelle aux pauvres de la Caraïbe :

Yvette Noble-Bloomfield:

La pauvreté provoque la dégradation de l'intellect, du corps et de l'esprit de l'être humain.

Telle est la réalité dans la Caraïbe, là où cohabitent les extrêmes de la misère et de la richesse. Il existe, à la Jamaïque, en Haïti et dans d'autres îles des Antilles, des lieux marqués par le chômage absolu, la faim, la souffrance, la maladie, le crime, la violence, et il y a aussi les tours d'ivoire de l'opulence et du pouvoir dans certains endroits de la région comme en Amérique du Nord toute proche. La réalité de la misère est saisissante, elle laisse ceux qu'elle touche vulnérables, nus, sans abri, déprimés, en plein désarroi.

L'une des réalités les plus pénibles est l'existence de la pauvreté chez les femmes et les enfants. Lorsque les femmes dépendent économiquement de leurs partenaires masculins, lorsqu'elles travaillent pour des salaires inégaux, lorsqu'elles sont utilisées et soumises à des mauvais traitements, privées de leurs moyens d'existence et de leur dignité, la pauvreté devient de la victimisation et conduit non seulement au dénigrement des victimes, mais prive aussi la société de son caractère global. Et lorsque les femmes souffrent de pauvreté, cela s'étend jusqu'à la vie des enfants.

Alors il faut que l'évangile soit, avec toutes ses forces, l'autorité qui parle contre la domination de la pauvreté, et l'Église, dans sa proclamation de l'évangile, doit présenter une solution de rechange à la souffrance du monde.

La bonne nouvelle pour les pauvres signifie donc ceci : croire fermement que Dieu a pris le parti de celles et ceux qui sont dépossédés et donc qu'il s'intéresse à la réduction des systèmes qui créent ou entretiennent la pauvreté ou l'oppression.

C'est aussi la proclamation de la volonté souveraine de Dieu qui entend que la justice et le droit règnent, qui rejette fermement et résiste à toute violation causant souffrance ou détresse à ces « plus petits d'entre eux ».

Chris Ferguson :

Le message biblique affirme que les opprimés seront libérés. Dans un contexte où la coexistence de cultures et de religions différentes devient fragile et est en jeu, il est urgent de proclamer la liberté :

Aiko Sumichan :

Je viens d'Indonésie. C'est pays d'unité au milieu de la diversité. Et pourtant nous nous ressentons souvent comme faisant partie d'un groupe et dans ce genre de pensée il y a toujours une majorité et une ou plusieurs minorités. Trop souvent, les groupes minoritaires se sentent opprimés. Je dis « se sentent », car ils ne sont pas toujours réellement opprimés. Quand on se perçoit comme minorité opprimée, il est facile d'avoir peur des autres. Ou de ressentir de l'amertume. Une amertume telle que, lorsqu'on finit par avoir l'impression d'avoir acquis sa liberté, on va l'utiliser pour opprimer les autres. Dans certaines régions de mon pays, au cours de notre histoire, c'est ce genre de pensée qui a conduit à la violence et à la haine. Je ne sais pas quel genre d'oppression vous pouvez ressentir dans votre vie, mais aujourd'hui Jésus nous dit que nous sommes libres. J'espère que nous nous souviendrons de ne pas utiliser cette liberté pour opprimer les autres. Nous sommes libres, utilisons cette liberté que nous avons pour faire connaître aux autres qu'eux aussi sont libres.

Chris Ferguson :

En Grèce, écoutons le témoignage d'une Église appelée à participer à la mission de Dieu, « proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue ».

Alexandra Nikolara :

En Grèce, dans la ville de Katerini, nous avons été appelés à servir de façon holistique, des gens que, le 13 mars 2006, nous avons arrachés à la boue et au désespoir à Idoméni, lorsque la frontière a été fermée. Des personnes qui avaient perdu leur liberté et la lumière, nous leur avons offert une maison, la sécurité, de quoi manger, un soutien juridique et médical, de l'éducation, des soins pour leur permettre de se tenir debout. Jusqu'ici nous avons pu aider plus de 2 000 personnes et nous continuons de répondre à ce précieux don de la liberté et de la lumière en Christ, de sorte que, dans notre comportement, nos actes, nos vies, nous soyons un phare pour le monde, et ses enfants authentiques à Lui !

Nous le faisons parce que nous croyons que la prédication de Jésus Christ sur la liberté et la lumière concerne le monde du confort, de l'efficacité, de la prospérité ainsi que

la possibilité basée sur l'idéologie de la force, ainsi que le monde de la captivité, de la souffrance, de la faiblesse, de la pauvreté, du refuge, basée sur l'idéologie des faibles.

En persistant dans nos idéologies, nous nous plaçons nous-mêmes « en face », nous nous regardons réciproquement de façon christologique en tant que « personne-*prosopon* », nous sommes proches du *plision*. En tant que « personne-*prosopon* » nous nous voyons mutuellement et nous apercevons la nécessité de notre réforme.

La liberté et la vie en tant que dons de Dieu supposent une réponse de l'humanité et notre responsabilité vis-à-vis de la société et du monde. Nous sommes invités à respecter, à restaurer et à renouveler notre vie, notre attitude, notre esprit, ainsi que l'apôtre Paul le dit en Romains 12, 2.

Chris Ferguson :

La justice concerne la foi. Dans la Confession d'Accra, la famille réformée a proclamé : Nous croyons que Dieu nous appelle à nous tenir aux côtés de ceux et celles qui sont victimes de l'injustice. Nous savons ce que le Seigneur demande de nous: pratiquer la justice, aimer la miséricorde et marcher humblement avec Dieu (Mi 6,8). Nous sommes appelés à nous dresser contre toute forme d'injustice économique et écologique, «afin que le droit jaillisse comme les eaux et la justice comme un torrent intarissable» (Am 5,24).

En tant que famille d'Églises réformées toujours appelées à se réformer, nous demandons à la puissance du Saint Esprit d'œuvrer par notre intermédiaire afin que nous puissions avoir la vie en abondance, conformément à la volonté de Dieu - nous prions ensemble : « Dieu vivant renouvelle et transforme-nous ! »

Grâce soit rendue à Dieu. Amen.

Document supplémentaire 11b **Sermon du culte de Wittenberg** **Najla Kassab**

Me voici, je suis une femme du Moyen-Orient et je me tiens dans la chaire de Luther, si seulement Luther avait imaginé cela, il aurait pu en faire l'objet de sa 96^{ème} question à l'Église. Non pas : que fait cette femme dans cette chaire ? Mais : pourquoi a-t-il fallu tout ce temps ?

Quelqu'un visitait un chantier de construction et a demandé aux ouvriers qui étaient là : **que faites-vous ?** L'un des maçons dit : je construis un mur, l'autre : je construis une pièce, le troisième : je construis une nouvelle maison. Lorsque nous construisons, les choses sont différentes selon l'objet sur lequel se fixe notre imagination, un mur,

une pièce, une maison. C'est l'attitude de notre esprit et de notre cœur qui change les choses.

Paul interpelle l'Église de Corinthe à l'aide d'une métaphore : « Vous êtes la construction de Dieu ». Après avoir passé dix-huit mois à Corinthe, il y est revenu pour constater que la communauté avait été détournée des bases et des enseignements qu'il avait posés à l'origine. Elle était en proie aux divisions et à des pratiques erronées. Il insiste sur le besoin de vérifier la manière dont les autres continuent à construire sur la fondation Jésus Christ depuis la pose de cette fondation, en passant par la construction elle-même, jusqu'à l'inspection finale, chacun doit veiller à la manière de construire. Ils forment une communauté de bâtisseurs, mais ils ont été détournés. C'est pourquoi il leur donne des instructions sur la façon de bâtir.

Pour comprendre l'image qu'utilise Paul ici, pensons à la façon dont on construisait les maisons autrefois. Il y fallait beaucoup de temps et d'énergie et beaucoup de monde. Habituellement, on ouvrait une carrière non loin du chantier. Les pierres étaient apportées à la chaîne, par des gens, de la carrière au chantier. Ils se passaient les pierres de l'un à l'autre jusqu'au chantier. Si quelqu'un laissait tomber une pierre ou arrêta de jouer son rôle, toute la construction en souffrait.

L'image des pierres qui passent de main en main nous indique que, pour être la construction et les ouvriers de Dieu, il faut apprendre à construire en total partenariat avec la communauté de foi. Pour construire l'Église de Dieu, chacun doit participer à la construction, apporter sa pierre et le bâtiment, une fois fini, sera beau. C'est cela, la communion, cela consiste à se rassembler et à concentrer les regards et l'imagination sur le fait de devenir la construction de Dieu. Cette image comporte deux choses :

Toutes nos pierres ne se ressemblent pas forcément, mais, avec notre diversité, nous nous réunissons pour offrir humblement nos pierres, convaincus que le résultat de notre travail sera beau. Nous avons une collection de pierres diverses.

S'il y a quelque chose que la Réforme nous a appris, c'est la valeur et la beauté de la diversité. La manière d'apprendre à se respecter réciproquement, même lorsque nous ne pensons pas exactement la même chose. Notre diversité fait la beauté de notre identité réformée, bien que plusieurs Églises prétendent que notre diversité les trouble.

Autre chose, qu'il nous faut apprendre du processus de construction, c'est que **le plan final de la construction est l'affaire de Dieu**. Aucune Église ne dispose seule de ce plan final. Aucune personne non plus, qu'il s'agisse de Paul, ou d'Apollos, de vous ou de moi. C'est pourquoi nous construisons dans la foi. Nous construisons en confessant que nous ne savons pas grand-chose, mais notre Dieu, dans sa grâce, nous révèle à

quoi l'Église ressemblera, finalement. C'est une école d'humilité et de patience. C'est pourquoi nous luttons pour continuer à réformer jusqu'à ce que, jour après jour, nous nous rapprochions de l'image que Dieu veut pour nous.

Il faut noter que Paul nous exhorte à **prendre garde à la manière dont nous bâtissons** sur le fondement. Il insiste plus sur la méthode et la manière que sur le travail lui-même. On n'aboutira à rien si on construit l'Église du Christ sans ressentir le besoin réciproque de construire juste. C'est ce qui nous amène aujourd'hui dans ce lieu très symbolique où Luther a cherché à édifier l'Église sur le fondement juste. Il mettait en cause ce qui alors avait détourné la vie de l'Église et il avait l'intention de s'assurer que la pratique de l'Église ne s'éloignait pas du juste fondement.

Nous voici aujourd'hui ensemble, venus de diverses parties du monde, de différentes cultures et de différents milieux, nous nous engageons à travailler ensemble à construire l'Église du Christ, et nous ne réussissons pas à construire cette Église une sans joindre nos mains, sans les efforts de tous, afin de bâtir juste. Aujourd'hui, nous nous engageons à bâtir l'Église et à la bâtir ensemble. À examiner minutieusement la manière dont nous bâtissons ensemble. Il ne s'agit pas de la construction elle-même, mais de la manière dont nous bâtissons. Pour être aujourd'hui l'Église de Dieu, c'est uniquement lorsque nous travaillons ensemble de manière chrétienne, c'est là que nous découvrons que nous construisons sur le bon fondement. Paul nous met au défi d'utiliser la bonne façon de construire.

Autre interpellation de Paul : **utilisons-nous les bonnes valeurs** ? Paul nous dit que nous serons tenus pour responsables de la résistance ou non de notre œuvre au feu. Ce que dit Paul ne se réfère pas obligatoirement au jugement dernier, il s'agit plutôt de savoir que nous sommes responsables aujourd'hui. L'une des déclarations les plus frappantes que j'aie entendues au cours de cette célébration des 500 ans de la Réforme, c'est que celle-ci nous a appris que nous avons à rendre des comptes, peu importe notre place dans l'Église, nous sommes responsables, nous sommes appelés à une responsabilité permanente, et à la réforme.

Une des histoires qui m'ont récemment frappée est celle d'un jeune réfugié Syrien de 14 ans, Aboud Kaplo, qui avait dû quitter sa maison à Alep. Une cinéaste suisse, Susie Attwood, l'a rencontré avec sa famille dans un monastère orthodoxe syriaque. Elle savait qu'Aboud s'intéressait beaucoup à la musique, qu'il essayait d'apprendre seul en se servant de vidéos YouTube. Elle s'est intéressée à son talent et a pris contact avec l'université d'Oxford, qui a décidé de prêter à l'adolescent un violon du 19^{ème} siècle, restauré, emprunté à une collection d'instruments historiques appartenant à l'université, et qui fut envoyé à ce jeune musicien syrien réfugié. On a donc décidé de confier cet instrument historique à un réfugié qui souffrait et qui voulait lutter.

Chers amis, cette année, nous célébrons la richesse de 500 ans d'héritage réformé, cela nous est à tous précieux, mais, à moins de le confier à celles et ceux qui souffrent dans le monde, cela ne changera rien. Si nous ne mettons pas notre précieux violon entre les mains de ceux qui souffrent de l'injustice, nous passons à côté du sens d'une véritable célébration. À moins de risquer le précieux héritage des paroles de Luther, « Me voici ! », et d'élever la voix contre tout ce qui déshumanise les gens et qui les appauvrit, sans foyer, sans dignité, nous passons à côté de la célébration.

Nous voici face à notre Dieu pour rendre compte. Utilisons notre imagination pour changer quelque chose dans ce monde en vue d'un monde meilleur où règneront la justice, la paix et la réconciliation. Nous sommes appelés à mettre en valeur tout notre merveilleux héritage en disant : « cet héritage est pour le peuple, pour tous les peuples ». Appelés à nous dresser et à proclamer l'importance qu'il y a à considérer l'être humain dans sa vie intérieure et à dire : tu as de la valeur aux yeux de Dieu, quelle que soit ta couleur, ton genre, ta race, ton passeport. Et tu as le droit, non seulement de manger et de vivre, mais aussi de jouer un air nouveau pour le monde. De croire que l'avenir a autant de valeur que le passé et que, ensemble, nous allons vivre dans le présent et changer les choses. Nous voici, face à nos enseignements réformés, pour dire l'impact que nous avons sur le monde aujourd'hui. Nous serons examinés au moyen de la justice et du shalom du peuple. Examinés pour voir si nous ressemblons réellement à notre Jésus.

Lors de la remise des diplômes, à Princeton, Fred Craddock, le prédicateur bien connu, nous a surpris dans sa prédication intitulée « la dernière tentation de l'Église » en disant que l'Église allait mourir. Ce message nous surprenait, alors que nous nous préparions justement à y commencer notre ministère. C'était bien décourageant. Alors il nous a dit que si l'Église doit suivre les pas de son maître, elle doit mourir avec lui pour ressusciter avec lui.

Nous sommes appelés à mourir avec notre Seigneur, à nous vider de nous-mêmes pour pouvoir être à nouveau remplis par la puissance de la résurrection. À payer le prix, même si cela doit consister à donner notre précieux violon.

Aujourd'hui, on nous a rappelé les paroles de Luther, depuis sa chaire

Une religion qui ne donne rien, qui ne coûte rien, qui ne souffre de rien, ne vaut rien.

L'acte consistant à nous réunir en tant qu'Églises et à signer l'accord de Wittenberg est un engagement à prêter nos violons, à nous joindre les mains pour construire ensemble. Si on nous demande ce que nous faisons, nous dirons que nous ne nous

contentons pas de signer une déclaration, nous travaillons ensemble à la construction de Dieu.

Aujourd'hui, nous poussons ensemble ce cri : **Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous.** Viens, Saint Esprit, renouvelle notre imagination !

À Dieu seul la gloire,

Amen.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 12

RAPPORT DU TEMOIGNAGE PUBLIC

Jürgen Moltmann nous a avertis qu'il manquait le souci pour les victimes de l'injustice au cœur de la théologie de la Réformation. « Nous prions 'pardonne-nous nos offenses' mais quelles sont les victimes de nos offenses (nos péchés) ? » Moltmann a demandé. « La question première n'est pas la pénitence des offenseurs mais la souffrance des victimes. »

Le président fédéral Frank-Walter Steinmeier nous a enjoint de bien montrer le rôle d'établissement de paix qui est celui de la foi quand les croyances religieuses sont utilisées pour justifier la violence : « Aujourd'hui plus que jamais les Eglises réformées doivent faire des efforts particuliers pour favoriser les dialogues de paix et de souligner très consciemment le pouvoir de la religion à promouvoir la paix et la réconciliation. » Il a ajouté que la Nikolaikirche « a été le lieu où les gens ont trouvé l'audace de se tenir debout devant l'oppression et le mensonge. C'est là que les gens ont fait l'expérience de la liberté qui leur permet de mettre en avant... la liberté religieuse, la liberté de conscience, la liberté politique et l'auto-détermination politique... ce qui est peut-être le plus beau résultat de la foi réformée. »

L'Assemblée générale a la possibilité de s'approprier la Réformation et doit avoir l'audace de relever ceux qui ont été foulés aux pieds, tant par l'Eglise que par la société depuis des décennies et des siècles, et de nous rappeler à tous et toutes l'importance d'écouter les voix de ceux et celles qui ont le plus été opprimés par les modèles économiques et religieux dominants, et de leur offrir la possibilité de se lever et de pleinement réaliser leur vie. Il est important pour l'Assemblée générale d'entendre les voix de ceux et celles qui partagent leur souffrance et de chercher des façons d'y répondre. C'est ce que le Comité de témoignage public a cherché à faire. Par des présentations écrites et en écoutant les propositions, nous avons essayé de présenter à l'Assemblée générale les voix de ceux et celles qui veulent que leurs préoccupations soient entendues afin que nous puissions tous y répondre et à travers la combinaison de nos prières et nos actions nous offrons un peu d'espoir de libération qui a toujours fait partie intrinsèquement de l'histoire même de notre foi, et afin que tous et toutes se rassemblent dans le partage ce grand don de la liberté de la part de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ.

1. MIGRATION, TRAITE HUMAINE ET RÉFUGIÉS

On a identifié la traite humaine comme une forme moderne d'esclavage. Les trafiquants d'êtres humains profitent de personnes en situations de vulnérabilité, y compris plusieurs milliers d'enfants chaque année. C'est une injustice qui affecte des

millions de personnes chaque année sur tous les continents et de tous les niveaux socio-économiques. Elle a aussi des impacts directs sur le bien-être physique, mental et spirituel des victimes. Au départ de la traite humaine, les victimes sont souvent menacées et trompées. Les gens peuvent être vendus pour le travail forcé ou une exploitation sexuelle, dans un même pays ou au-delà des frontières. Leur liberté de mouvement est souvent réduite ; leurs papiers personnels sont confisqués et elles peuvent subir des abus physiques, émotionnels, sexuels et psychologiques, qui peuvent aller jusqu'à la mort pour leurs organes. Les victimes sont souvent maintenues dans des conditions d'esclavage qui les empêchent de s'échapper.

Les déplacements de centaines de milliers de réfugiés a fait ressortir une situation qui confronte les Eglises. Des femmes, des hommes, des jeunes et des vieux fuient la guerre, la pauvreté et la persécution. Chaque jour, des gens risquent leur vie à la recherche de la vie, la paix et la justice. Comme Eglises réformées proclamant l'Évangile de Jésus Christ et une vision de la vie en abondance pour tous et toutes (Jean 10,10), nous ne pouvons pas accepter que ceci est inévitable et nous ne le ferons pas. Les personnes cherchant refuge ne sont pas seulement un défi éthique ou politique auquel les Eglises font face, ils questionnent nos Eglises au centre même de leur identité théologique et de leur mission. En fidélité avec le témoignage biblique, leur appel et leur mission, les Eglises réformées ont une longue tradition d'engagement pour la vie, la dignité et le bien-être des réfugiés et de migrants.

En tant que gens de foi, nous sommes appelés à « aimer l'émigré » (Dt 10,19) et à traiter « l'émigré installé... comme l'un de vous » (Lv 19,34). Les questions de migration humaine n'existent pas dans le vide, et elles ne peuvent être pleinement comprises seulement quand nous saisissons comment elles sont liées aux autres questions de justice dans le monde qui sont de grande importance pour les églises membres de la CMER. Ces histoires et ces motivations ont eu un impact certain sur l'histoire de l'Eglise, surtout de la tradition réformée alors que plusieurs de premiers réformés étaient eux-mêmes des réfugiés. Les communautés réformées à travers le monde n'ont pas seulement été créées par des missionnaires, mais par des migrants aussi.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale

1. Condamne tout acte de traite humaine ; demande à toutes ses EGM de faire de même ; recommande aux Eglises membres de s'engager dans le programme de la CMER : « Rompu pour vous » ; et en appelle aux Eglises membres de demander à leurs gouvernements de rendre compte de leurs actions pour contre la traite humaine.
2. Reconnaisant que la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, demande une ferme collaboration et une réponse commune de toutes

les parties du monde, encourage le Comité exécutif, en collaboration avec les régions, les Eglises membres et d'autres organisations, de trouver des façons :

- d'analyser ce que vivent les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays qu'ils quittent, où ils passent et où ils s'établissent.
 - De favoriser la constitution de réseaux entre les régions et les églises locales pour s'informer des meilleures façons de faire en collaboration avec la Commission des Églises pour les migrants en Europe.
 - de considérer les défis théologiques, spirituels, pastoraux posés aux Eglises membres;
 - de trouver une réponse commune à la question de comment répondons-nous les uns avec les autres en tant qu'êtres humains et peuple de foi à cette situation;
 - de considérer comment, ensemble, nous pouvons questionner les gouvernements, les médias et les citoyens de nos pays pour que tout ce qui est nécessaire soit fait et que les personnes reçoivent l'aide dont elles ont besoin et méritent en tant que nos semblables.
3. En appelle aux Eglises membres de demander des comptes à leurs gouvernements dans leur soutien aux réfugiés.
 4. En appelle aux Eglises membres de soutenir les politiques d'actions positives et les programmes créant des ouvertures aux travailleurs migrants, réfugiés et personnes victimes de traite.

2. DERACINÉS ET DÉPLACÉS À MAURICE

L'Assemblée générale a reçu l'information de son église membre en Maurice disant que les Chagossiens de Diego Garcia, relocalisés sur l'île depuis 1966, vivront 20 ans de plus sans domicile fixe sur l'île Maurice. Cette prolongation a été autorisée sans le consentement du gouvernement de Maurice mais uniquement dans un accord bilatéral entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, tout comme ils avaient unilatéralement décidé de transformer la terre des Chagossiens en base militaire américaine et les ont forcés à être relocalisés aux Seychelles et à Maurice, dans une culture qui leur est étrangère.

Depuis lors, le millier de Chagossiens relocalisés ont enduré des problèmes familiaux de subsistance, d'emplois incertains, et ont vécu comme des résidents non-bienvenus dans une culture, une langue et des coutumes étrangères. Plusieurs continuent de vivre le traumatisme du chômage et de la stigmatisation. Le Gouvernement de Maurice a refusé d'accepter cette prolongation de l'accord entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il conteste cet accord tout en continuant de supporter le lourd fardeau physique et spirituel de servir d'asile provisoire pour les Chagossiens.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale :

1. Invite le Secrétariat et les Eglises membres de soutenir les efforts humanitaires multi-niveaux de l'Eglise de Mauritanie en faveur de Chagossiens vivant sur l'Ile Maurice.
2. Avise le Comité exécutif d'organiser, en collaboration avec les Eglises membres et autres partenaires œcuméniques, une délégation pastorale à l'Ile Maurice pour démontrer notre appui au travail de l'Eglise presbytérienne de Maurice, et les autres Eglises, en appui aux personnes déplacées.

3. TRAITEMENT DES CHRETIENS DANS LE MONDE

Le Comité du témoignage public a entendu des préoccupations concernant le Moyen-Orient, certains pays d'Europe et d'Asie du Sud-Ouest quant au traitement des chrétiens. Le Nigéria a une population de 180 millions de personnes. Le Nord est en majorité musulman alors que le Sud est à majorité chrétienne. La Charia est en vigueur dans plusieurs parties du nord. Certaines actions récentes du gouvernement et de certains groupes ont exacerbé la peur d'une tentative planifiée d'imposer la loi musulmane dans l'ensemble du pays, y compris aux minorités chrétiennes du nord.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale :

1. Avise le Comité exécutif et le Secrétariat, avec le soutien des Eglises membres, et les conseils régionaux, et les autres partenaires œcuméniques, d'établir un cadre de travail pour une coexistence pacifique et la protection des droits des minorités.
2. Avise le Comité exécutif et le Secrétariat, de travailler avec Eglises membres, et les conseils régionaux, à intensifier la conscientisation quant à la persécution des chrétiens, y compris demander des actions des gouvernements et de l'ONU si nécessaire.
3. Presse les Eglises membres d'offrir leur soutien aux victimes des actions continues des activités des insurgés au Nigéria, particulièrement lorsque les femmes et les enfants sont affectés dans les camps de personnes déplacés (IDP), ainsi que dans la reconstruction de communautés ravagées
4. Presse les Eglise membres d'offrir leur soutien dans la reconstruction des églises au Nigéria quand elles ont été détruites par le gouvernement ou d'autres groupes.

4. COREE

Une délégation de la CMER visitant la République démocratique populaire de Corée, en septembre 2016, a perçu le désir ardent de désescalade de la provocation

et de la tension, le besoin de rétablir le dialogue et les négociations et le désir de changer l'armistice en traité de paix. La visite s'est déroulée dans le contexte de l'engagement permanent de la CMER, de COE, et du mouvement œcuménique dans son ensemble d'être en contact avec les chrétiens de la Corée du Nord, et d'œuvrer pour la réunification pacifique de la péninsule coréenne. La présence de la Fédération chrétienne coréenne (KCF) qui a été l'hôte de la visite a été grandement appréciée.

Les plus récents développements géopolitiques sont très inquiétants, car il en est ressorti les dangers imminents de l'utilisation des armes nucléaires dans la péninsule coréenne ce qui pourrait provoquer la destruction complète de tous êtres vivants, ce qui pourrait affecter le monde entier.

Le Conseil nationale des Eglises de Corée a mené un pèlerinage prophétique afin de transformer l'armistice en traité de paix et de normaliser les relations entre la République démocratique populaire de Corée (RDPC) et le République de Corée, les Etats-Unis et le Japon. Un traité de paix promouvra un processus consensuel de dénucléarisation dans la péninsule coréenne et bâtira un Oikouménè du l'Asie du Nord-Est, y compris les Etats-Unis, sans armes nucléaires. Des mesures servant à bâtir la confiance sont primordiales pour commencer toute normalisation des relations, par exemple, la levée des sanctions actuelles contre la RDPC, l'arrêt des exercices militaires, des tests de missiles nucléaires et toute sorte de « politiques extrêmes » sur et autour de la péninsule coréenne, et le retrait des forces étrangères, selon les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

1. Avise le Comité exécutif et le Secrétariat, convoquant une assemblée œcuménique sur la paix en Asie du Nord-Est pour rassembler diverses initiatives des conseils œcuméniques mondiaux, régionaux et nationaux pour avancer un Processus d'accompagnement œcuménique, pour la guérison, la réconciliation, la réunification de la péninsule coréenne de 2017 à 2025 (80ème anniversaire de la libération de l'occupation japonaise et de la division de la péninsule).
2. Accepte que la CMER se joigne au Mouvement de la campagne pour un traité de paix comme l'un des programmes du Processus d'accompagnement œcuménique ci-haut mentionné.
3. Demande au Comité exécutif et le Secrétariat de mettre en exergue la péninsule coréenne dans son programme de Justice et paix afin d'actualiser efficacement les plans susmentionnés, et pour développer une vision commune de la paix en Asie du Nord-Est tout comme dans le monde.

5. PALESTINE – UNE QUESTION DE FOI URGENTE POUR LA CMER

Cette année marque les 70 ans de la création de l'Etat d'Israël, et l'Assemblée générale peut réaffirmer son engagement à la justice, la paix et la sécurité pour l'Etat et le peuple d'Israël. La création de l'Etat d'Israël a eu un important impact : la perte de leur terre natale pour le peuple palestinien et 750 000 réfugiés palestiniens. Cela fait aussi 50 ans depuis 1967 que dure l'occupation israélienne de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est. Il est temps que les Palestiniens et les Israéliens vivent côte à côte en paix, sécurité et justice.

Dans une lettre ouverte au mouvement œcuménique publiée le 21 juin 2017, la Coalition nationale des organisations chrétienne de Palestine a décrit cette situation “au seuil d'un effondrement catastrophique” déclarant que c'est la “dernière chance de bâtir la paix... et de sauver la présence chrétienne sur cette terre.” Elle a appelé les Eglises du monde à une solidarité sans retenue avec eux pour mettre fin à l'oppression et le retour à la liberté, par des visites de solidarité, un renouvellement de la théologie, des actions économiques et l'appui à leur liberté d'exercer leurs droits religieux, sociaux et politiques.

Plusieurs d'entre nous avons vu de nos yeux et entendu de nos oreilles la dure réalité de la vie en Palestine. Nous avons été témoins de l'humiliation cruelle et quotidienne des femmes, hommes et enfants ; la mort des civils, la démolition des maisons, la confiscation des réserves d'eau, l'isolement et la constante diminution de la population palestinienne de Jérusalem, les sévères restrictions de mouvement, d'éducation, de commerce et l'accès aux lieux saints ; les pratiques illégales de détention administrative, y compris des enfants ; et la prise de contrôle des terres par la construction de colonies illégales et le mur de séparation construit sur des terrains palestiniens. Les Palestiniens qui vivent dans l'Etat d'Israël, tout en étant des citoyens devant remplir leurs devoirs de citoyens, subissent des injustices par des politiques discriminatoires sur le logement, l'emploi, et plus. La reconfiguration de Jérusalem en particulier menace l'historique lieu et l'identité partagée de Jérusalem, qui sont une partie de sa sainteté.

Nous reconnaissons et confessons que la foi chrétienne a été utilisée pour justifier l'injustice envers le peuple palestinien. Tout usage de la Bible pour légitimer ou soutenir des options et des positions basées sur l'injustice, imposées par une personne sur une autre, ou par un peuple sur un autre, retire la sainteté, l'universalité et la vérité de la Parole de Dieu. Tous ceux qui souffrent partagent les gémissements de l'Esprit Saint pour la libération de tous les peuples et se rejoignent dans une seule communion spirituelle. L'incessante condition de l'occupation et la continuelle négation des droits des Palestiniens a mis une ombre sur des générations de Juifs israélien qui ont porté le fardeau psychologique et spirituel du rôle d'occupant.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

1. Affirme qu'en regard de la situation d'injustice et de souffrance qui a cours en Palestine et des cris de la communauté chrétienne palestinienne, que l'intégrité de la foi et de la pratique chrétienne est en jeu.
2. Demande au Secrétaire général d'initier un programme pour :
 - Rassembler les études et les données sur les cris du peuple palestinien, et les rendre disponibles aux Eglises membres.
 - Entreprene une étude et un discernement, en utilisant les ressources disponibles Eglise membres et le mouvement œcuménique, en fonction d'une théologie dont a usé pour légitimer l'oppression du peuple palestinien, reconnaissant qu'une telle étude pourrait demander une action prophétique.
3. Demande au Comité exécutif, avec le Secrétariat, de répondre (avant la fin de 2017) à la lettre du 21 juin 2017 de la part de la Coalition nationale des organisations chrétiennes de Palestine indiquant quelles mesures peuvent être prises en réponse à leur cri pour une véritable solidarité.
(<https://www.oikoumene.org/en/resources/documents/general-secretary/letters-received/open-letter-from-the-national-coalition-of-christian-organizations-in-palestine>)
4. Encourage les Eglises membres d'examiner leur mission, leur éducation et leurs investissements envers Israël et Palestine à la lumière du témoignage des chrétiens palestiniens et de répondre en fonction de leur compréhension les engagements fondamentaux de la communion réformée envers les droits humains et la protection de lois internationales.
5. Demande au Comité exécutif d'encourager et de soutenir (avec l'aide des Eglises membres) les délégations qui iront en visite dans la région pour tisser des liens avec l'actuelle communauté chrétienne, les « pierres vivantes », de la Terre Sainte, pour témoigner de leur situation et d'exprimer leur appui à leur désir de liberté et d'auto-détermination.
6. Encourage le Comité exécutif à renforcer des initiatives de dialogues, de services de paix civile, de médiation, de prévention des conflits et de transformation.

6. VIOLENCE CONTRE LES PERSONNES BASEE SUR LEUR ORIENTATION SEXUELLE ET LEUR IDENTITE DE GENRE

Dans la lutte globale vers la liberté pour poursuivre la vision de la plénitude de la vie pour tous et toutes de Dieu, il y a eu des progrès dans certaines parties du monde. Cependant la mort, et les actes de mort, sont toujours là : l'homosexualité est toujours illégale dans 72 pays, et punissable de la peine mort dans 13 pays, ce qui est effectif dans au moins 8 d'entre eux. Les personnes transgenres et aux identités sexuelles

multiples font face aux violences extrêmes, avec 2 343 morts rapportées dans 69 pays depuis 2008. L'année dernière a été la pire année pour ce qui des morts de personnes transgenres aux Etats-Unis, avec 27 homicides rapportés, presque toutes des femmes de couleur. Au Brésil, une personne LGBTQ est tuée toutes les 25 heures. Meurtres, violence et oppression sont routiniers dans bien des parties du monde. L'ONU a demandé à la communauté internationale de réagir à cette question de la violence et de la discrimination anti gays.

Les Ecritures sont claires et reviennent souvent à communiquer la vision de Dieu, et l'invitation à s'y associer, à répandre la vie en abondance. Comme partenaires et gérants de Dieu dans la co-création, comme agents et gérants de la promesse de Jésus de la vie en abondance, choisir la vie et chercher la vie en abondance pour tous et toutes est central dans notre témoignage de l'Evangile de Jésus Christ. La CMER reconnaît le lien entre santé spirituelle et plénitude dans les systèmes dans lesquels nous vivons et évoluons. Quand la personne faible, opprimée et marginalisée parmi nous voit sa vie diminuée, nous ne sommes pas immunisés. Rechercher la vie qui abonde pour les autres est inextricablement lié à notre propre expérience et qualité de vie. Même si ne pensons pas tous exactement la même chose cis à vis les sexualités humaines, nous sommes tous unis, par l'eau du baptême et la table que Jésus préside, dans notre engagement à poursuivre l'appel de Dieu pour la vie en abondance pour tous et toutes avec courage, audace et une profond fidélité.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale

1. Condamne tout acte de violence contre des personnes LGBTQ dans le monde;
2. Condamne sa complaisance à soutenir la violence par son silence.
3. Continue de s'engager à travailler pour la justice, la liberté et un monde sécuritaire pour toutes les personnes qui s'y épanouissent.

7. PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones partout sur la terre ont souffert de Lourdes pertes et oppression depuis la colonisation, et continue de souffrir de l'historique attitude coloniale déshumanisante justifié par la Doctrine de la découverte de l'Eglise, une bulle papale qui permettait la conquête de nouvelles terres et populations. Cette attitude perpétue l'oppression et la marginalisation des peuples autochtones mondialement. Aujourd'hui cette Doctrine de la découverte autorise des multinationales à exploiter les terres autochtones et, au nom de l'industrie et de l'économie, leur permet de spolier la terre de ses ressources porteuses de vie, y compris l'eau.

La mise à mal des cultures et systèmes de gouvernance autochtones a causé des torts internes et des problèmes externes, comme la destruction des valeurs familiales et

communautaires, et la dégradation de la place des femmes dans la communauté. Au Canada et en Taiwan, des Commissions de vérité et réconciliation ont permis de discuter de ces injustices sociales, politiques et spirituelles. En Australie, on envisage une commission qui supervisera un processus de recherche d'accord entre le gouvernement et les Premières Nations, ainsi que la vérité à propos de leur histoire.

Les premiers missionnaires n'ont pu voir que le Saint Esprit était déjà à l'œuvre dans les peuples autochtones, avant même l'arrivée de l'Évangile de l'amour inconditionnel et de la paix de Jésus. L'Esprit ne peut être contenu. La vision du monde autochtone était une attitude de fraternité avec toute l'humanité et avec toutes formes de vie en tant que frères et sœurs. Cette spiritualité de la parenté reconnaissait la pauvreté de la nature humaine toujours en constant besoin de la grâce du Créateur. Considérant l'animal comme un frère ou sœur quand on chassait pour se nourrir était une manière d'évaluer la nature humaine, qui tend à en prendre trop. Aujourd'hui les peuples autochtones du monde entier se font beaucoup de soucis sur la survie de la planète à cause des abus et de l'exploitation de la terre elle-même. Tout comme nous sommes un corps en Christ, nous sommes un corps avec la terre. Quand notre sœur ou notre frère souffre, les autres souffriront de la même façon. Ainsi en est-il du Royaume de Dieu sur terre.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale :

En collaboration à égalité avec les peuples autochtones afin d'orienter sa façon de travailler et son discernement,

1. S'engage à développer des relations justes avec les peuples autochtones en initiant une étude qui permettra de rechercher la repentance pour les actes commis, d'élaborer des excuses aux peuples autochtones, comprenant des ressources liturgiques pour usage dans les églises.
2. Demande au Comité exécutif et au Secrétariat de mettre sur pied un dialogue théologique avec la Doctrine de la Découverte qui pourra reconnaître ses impacts néfastes et la justification de génocides envers les peuples autochtones.
3. Demande au Comité exécutif et au Secrétariat de créer un groupe de travail spécial, avec une majorité de membres autochtones, pour rassembler, développer et partager une théologie, une pratique autochtones et des ressources de défense des droits.
4. Encourage les Églises membres
 - à étudier la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones comme cadre de travail pour développer des relations avec

les peuples autochtones, et pour demander aux gouvernements d'adopter cette Déclaration.

- à venir en aide aux agences des droits humains qui soutiennent les peuples autochtones dans leur combat pour leurs droits.
5. Rappelle au Comité exécutif de considérer, en consultation avec les régions :
 - a. D'inclure un membre autochtone, ou un jeune, au Comité exécutif de la CMER.
 - b. un soutien financier à une délégation autochtone à la prochaine Assemblée générale de la CMER.
 6. Demande au Secrétariat d'écrire à l'Église presbytérienne de Taiwan en appui à son initiative de Justice transitionnel pour les peuples autochtones.

8. SÈCHERESSE ET FAMINE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

Plusieurs pays de la Corne de l'Afrique souffrent d'une importante sécheresse due à des changements climatiques et à l'action humaine, ce qui a provoqué de la pénurie alimentaire en Éthiopie, en Érythrée, dans le nord du Kenya, et de la famine au Soudan, au Yémen, au Nigéria et en Somalie. La Confession d'Accra nous mettait en garde contre ces conséquences des changements climatiques et elle nous appelle à collaborer pour alléger les souffrances provoquées par des problèmes écologiques.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

1. Demande au Comité exécutif de travailler avec les Églises membres pour chercher à mobiliser la communauté internationale, les Églises locales et les organisations d'Églises pour faire face rapidement aux problèmes de sécurité alimentaire et de famine ;

9 CUBA

À la fin du gouvernement Barack Obama, une série de mesures ont commencé à améliorer les relations entre les États-Unis et Cuba, culminant le 17 décembre 2014 avec l'annonce selon laquelle les deux gouvernements allaient travailler à la normalisation des relations entre les deux peuples et les deux gouvernements. Geste qui a immédiatement rencontré l'approbation des deux côtés ainsi que de la communauté internationale, et qui tendait à mettre fin à plus de cinquante années de conflit, de soupçon et d'actions injustes provoquant tant de sacrifices, de pertes et de souffrances dans la population, et de profonde douleur dans les deux peuples. On est aujourd'hui inquiet en raison de la possibilité d'un recul sur le chemin de la réconciliation, qui aurait un effet négatif sur les efforts des peuples des États-Unis et de Cuba en vue de rétablir des relations normales de bonne volonté.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

1. Exprime sa conviction que les peuples et les gouvernements des États-Unis et de Cuba doivent poursuivre sur le chemin de l'amitié, de la réconciliation et de relations justes, et s'inquiète des actions unilatérales qui freinent les progrès vers la réconciliation.
2. Demande au Comité exécutif et au Secrétariat, ainsi qu'aux Églises membres, d'offrir du soutien et de la solidarité à l'Église presbytérienne de Cuba par des visites et des prières.

10. VENEZUELA

Le Venezuela est un pays profondément perturbé. Polarisation politique, guerre non conventionnelle sans qu'il soit question de confrontation militaire nette ou de combats armés, mais plutôt de conflit comportant des secteurs économiques, sociaux, politiques et où les médias produisent une désinformation intentionnelle. Dans le pays même, il y a des personnes payées pour faire de l'agitation et, à l'extérieur, des groupes puissants cherchent à s'emparer des ressources naturelles. Il est difficile à la population de trouver des produits alimentaires de base. Il faudrait un engagement plus important au dialogue (par le gouvernement comme par ceux qui représentent l'opposition). Alors seulement il sera possible de mettre fin à la violence et d'édifier une culture de paix.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale :

1. Encourage son Secrétariat et ses Églises membres et AIPRAL à soutenir l'Église au Venezuela en appuyant le besoin de bâtir une société de paix qui rende le dialogue et la réconciliation possibles. Ce soutien pourrait se faire par des prières et des visites afin de voir la réalité et de contribuer à surmonter le blocage des communications.
2. Demande au Secrétariat et à AIPRAL de guider un processus de défense des droits dans les organisations internationales, surtout à l'ONU et à l'OEA.

11. VIOLENCE DANS LE TRIANGLE NORD DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

Le Guatemala, le Salvador et le Honduras viennent de vivre 15 années de violence provoquée par des conflits entre gangs, le crime organisé et le trafic de drogue. Les accords de paix n'ont pas traité les différents problèmes de ces pays. La culture de gang, ajoutée aux réalités socio-économiques de la pauvreté, du chômage, d'un faible revenu familial, du dysfonctionnement familial, de la violence domestique et des problèmes psychologiques génère d'énormes problèmes pour la société et pour les Églises. La population est jeune, avec plus de 50% de personnes de moins de 24 ans.

Ce sont les jeunes qui sont le plus touchés par le crime et par la violence. Beaucoup de jeunes meurent et cette région se voit privée de son avenir.

Les Églises accomplissent leur travail dans des conditions très difficiles. Au Salvador, elles ont soutenu divers efforts de dialogue avec des gangs de jeunes mais n'ont pas été appuyées par le gouvernement qui traite maintenant de terroristes les gangs et ceux qui cherchent le dialogue. Les Églises veulent promouvoir une culture de paix et cherchent à prévenir la violence.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale :

1. Incite les Églises membres et AIPRAL à offrir leur expérience et leur compétence dans le soutien aux efforts des Églises dans la défense des droits, le dialogue, les processus de paix et la réconciliation dans le triangle nord de l'Amérique centrale.
2. Demande au Comité exécutif et au Secrétariat, par et avec l'appui des Églises membres et d'AIPRAL, de chercher des façons d'accompagner les Églises d'Amérique centrale dans leurs efforts pour contrer la violence et promouvoir une culture de paix.
3. Exhorte le Comité exécutif à travailler avec AIPRAL et avec les Églises membres pour effectuer des démarches auprès des gouvernements de ces pays en exprimant sa préoccupation à propos de la violence endémique et de l'impunité des auteurs.

12. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE LA PAIX EN COLOMBIE

Les Colombiens vivent depuis plus de cinquante ans un conflit armé qui a provoqué le déplacement de plus de sept millions de personnes, la disparition de 25 000 personnes, 16 000 assassinats, près de 2 000 massacres et plus de 400 000 personnes poussées à chercher refuge à l'étranger. En 2013, le président colombien, Juan Manuel Santos, a pris l'initiative d'un dialogue avec les groupes armés pour parvenir à un accord de paix et mettre fin à tant d'années de violence. Ce qui a abouti à la signature d'un accord entre le gouvernement colombien et les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), actuellement en cours de réalisation.

En février 2017, le gouvernement colombien a entrepris des conversations avec l'Armée de libération nationale (ELN), autre groupe armé dans ce pays. L'accord de paix avec les FARC et le dialogue avec l'ELN sont des signes d'espoir pour la grande majorité des Colombiens qui souhaitent vivre en paix, dans la justice et sans violence. Cette paix tant espérée est menacée, car un secteur de la société colombienne, qui a conservé ses privilèges et a profité de la guerre, insiste pour obtenir une victoire dans ce long conflit et repousse les accords de paix. Dans cette perspective, les risques s'aggravent pour les secteurs vivant à proximité des groupes armés. Les anciens

guérilleros qui déposent les armes et rejoignent la société civile sont en danger. En 2016 et au cours de la première moitié de 2017, près de 150 défenseurs des droits humains et responsables de communautés qui cherchent la paix ont été assassinés, beaucoup d'autres ont reçu des menaces.

PROPOSITION

L'Assemblée générale:

1. Demande au Secrétaire général, et encourage toutes les Églises membres, à partager leurs expériences de construction de la paix en vue de promouvoir une pédagogie de la paix et de la réconciliation en Colombie et dans le but de renforcer une culture de non-violence et de résolution pacifique de ce conflit historique.
2. Demande au Secrétaire général de travailler avec les Églises membres et les partenaires œcuméniques pour organiser des groupes et des visites de témoins de la paix en Colombie, et d'accompagner les communautés qui tentent de construire la paix tout en vivant sous la menace des groupes armés qui veulent poursuivre la guerre.
3. Demande au comité exécutif et au secrétariat d'interpeller le gouvernement colombien pour qu'il mette en œuvre, progressivement mais effectivement, les ententes conclues avec les FARC-EP et qu'il continue le dialogue avec l'ELN jusqu'à ce qu'une fin négociée au conflit soit réalisée et que la paix avec justice sociale devienne une réalité.
4. Interpelle ses membres afin qu'ils soutiennent les programmes de l'Église pour le développement et l'éducation dans les communautés et les secteurs sociaux qui travaillent localement pour la construction de la paix avec une insistance sur les droits humains, l'inclusion le développement durable et le soin de la création.

13. CONFISCATION DES PROPRIÉTÉS DES MINORITÉS RELIGIEUSES EN ROUMANIE

Après la confiscation des propriétés de l'Église sous le régime communiste, la restitution de ces biens a été difficile, depuis 1990, pour l'Église réformée de Transylvanie en Roumanie comme pour d'autres minorités religieuses. Depuis 2014, une décision de justice a stoppé la restitution de ces propriétés et a emprisonné les personnes impliquées dans ce processus. La convention générale de l'Église réformée hongroise a publié en juin 2017 une déclaration revendiquant la propriété de l'Église. Le Président de la CMER a également effectué une visite de solidarité en 2017.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

1. Exprime sa préoccupation concernant l'évolution en Roumanie à propos de la restitution des propriétés des Églises, confisquées durant la dictature communiste avant 1990 ; et exprime sa solidarité avec son Église membre dans la poursuite de la lutte pour réclamer ses droits de propriété.
2. Interpelle ses Églises membres afin qu'elles offrent leur soutien aux communautés minoritaires – chrétiennes et ethniques – qui exercent leur droit de liberté de religion et de conscience.

14. TAÏWAN : POUR METTRE FIN AUX VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET POUR LA RECHERCHE DE DIGNITÉ ET LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE DE TAÏWAN

Taïwan a élu pour la première fois de son histoire une femme à la présidence en janvier 2016. La Présidente Tsai Ing-wen a promis d'instaurer une justice de transition pour les victimes de la loi martiale, y compris celles du massacre du 28 février 1947 et les dix-huit tribus autochtones de Taïwan. Mais, à la suite de cette élection, la Chine a continué d'exercer une très forte pression sur toutes les organisations internationales pour que l'on refuse à Taïwan toute participation dans ce genre de réunion, comme par exemple, l'organisation internationale de l'aviation civile ou Interpol. En outre, l'Assemblée de l'OMS a refusé d'envoyer une invitation à Taïwan pour sa participation en observateur en 2017, or ce pays y avait été invité chaque année depuis 2009.

Depuis 2015, l'ONU a renforcé son règlement concernant la visite de ses locaux en exigeant des pièces d'identité délivrées par un État membre. Ce qui exclut 23 millions de Taïwanais qui ne peuvent plus visiter les locaux de l'ONU, soit en touristes, soit pour effectuer des recherches universitaires. Depuis l'élection de la Présidente Tsai, trois pays ont rompu leur reconnaissance diplomatique officielle avec Taïwan. Il n'y a plus aujourd'hui que vingt petits pays pour avoir conservé des relations diplomatiques avec Taïwan, ce qui isole encore davantage ce pays de la communauté internationale. Pour tout ce qui est de la vie pratique, Taïwan est réellement un orphelin international.

Taïwan a élu pour la première fois une femme à la présidence, Mme Tsai Ing-wen, avec une majorité historique, parce qu'elle avait promis d'instaurer une justice de transition pour les victimes de la loi martiale et pour les 18 tribus autochtones du pays. Deux commissions de vérité et de réconciliation ont été créées pour suivre ces questions, et l'Église presbytérienne de Taïwan s'efforce d'exiger que le gouvernement rende des comptes.

PROPOSITION

L'Assemblée générale :

1. Exhorte le Comité exécutif, le Secrétariat et les Églises membres à soutenir l'appel de Taïwan à la communauté internationale, notamment aux Nations Unies, pour qu'elles affirment le droit légitime du peuple taïwanais à participer aux organisations internationales de manière à pouvoir bénéficier des garanties des normes et des standards internationaux dans tous les domaines de sa vie.
2. Invite les Églises membres à prier pour l'Église presbytérienne à Taïwan (EPT) qui cherche à continuer d'être la conscience de la nation en garantissant la justice de transition pour les victimes de la loi martiale et les 18 tribus autochtones du pays.
3. Accueille la réalisation du Forum œcuménique de Taïwan afin que le mouvement œcuménique continue d'accompagner l'Église presbytérienne de Taïwan face aux difficiles défis dans l'arène internationale.
4. Examine la possibilité de conversations en vue d'améliorer la compréhension réciproque entre la PCT et le Conseil chrétien de Chine.

15. « BLACK LIVES MATTER ! » : COMBATTRE LA VIOLENCE RACIALE VIS-A-VIS DES PERSONNES DE COULEUR DE LA PART DES FORCES DE POLICE AUX ÉTATS-UNIS

Rekia Boyd, Sandra Bland, Eric Garner, Michael Brown, Tamir Rice, Aiyana Stanley-Jones, Charleena Lyles, Sean Bell, Freddie Gray, Philando Castile, et tant d'autres, ne sont que quelques-unes des innombrables vies de personnes noires désarmées perdues à cause de la violence exercée à l'encontre de personnes de couleur par les forces de police aux États-Unis. Aucun des policiers impliqués dans les meurtres mentionnés ci-dessus n'a été condamné. Dans ce contexte, est apparu un mouvement social progressiste intitulé « Black Lives Matter » (les vies noires comptent) qui lutte contre la suprématie blanche et le racisme dans les forces de police étatsuniennes aussi bien que pour d'autres formes de violence envers les gens de couleur, avec l'aide de l'État.

Les États-Unis participent à un système mondial de suprématie blanche qui touche des gens de tous les pays. Pour défendre leur richesse et leur pouvoir, souvent avec le soutien de nos ancêtres réformés, des nations européennes ont conquis et occupé des peuples autochtones et institué le Commerce transatlantique d'esclaves entre l'Afrique, l'Europe et les Amériques. Aujourd'hui, de nombreux Noirs américains descendent de personnes enlevées comme esclaves en Afrique et vendues comme des marchandises. La suprématie blanche continue de faire que la vie de personnes de couleur n'a pas d'importance dans des systèmes universels économiques, politiques et sociaux. Les meurtres de personnes de couleur aux États-Unis, dans lesquels sont impliqués des policiers ne sont qu'un exemple parmi d'autres de ce système mortifère.

Que ce soit aux États-Unis ou sur d'autres continents, la Communion mondiale d'Églises réformées est une voix importante de témoignage public dans la communauté mondiale. Un grand nombre d'Églises a demandé à la CMER d'élever une voix prophétique à propos du péché de la violence raciale.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale :

1. Prier pour les victimes et les groupes touchés par les brutalités policières visant les populations de couleur aux États-Unis, ainsi que pour ceux qui commettent ces violences.
2. Envoyer des lettres de soutien et de prendre contact avec des Églises partenaires lorsque des exemples de violences raciales surviennent aux États-Unis.
3. Contacter l'ambassadeur de leur pays auprès de l'ONU pour demander justice au nom des victimes de violences raciales du fait de la police.
4. Exhorter le gouvernement des États-Unis à instituer des règlements mettant effectivement fin à la violence raciale institutionnelle par des fonctionnaires contre les gens de couleur.
5. Exhorte le Comité exécutif à élaborer avec les Églises membres aux États-Unis des documents de formation et des textes liturgiques mettant en cause toute complicité avec la suprématie blanche et favorisant un sens accru du fait que notre salut est lié à notre union réciproque.

16. ACCOMPAGNEMENT D'ÉGLISES AFRICAINES EN MISSION

L'héritage de la colonisation sévit encore dans de nombreux aspects de la vie, humaine et non humaine, mais notamment dans ses aspects politiques, économiques et écologiques. Les Églises doivent aborder des questions d'économie, d'écologie, de sécurité alimentaire, de violence sexuelle, de réfugiés et de personnes déplacées, d'éducation des filles, de traite d'êtres humains, d'engagement de la jeunesse et d'abus de drogues.

Beaucoup parmi les besoins identifiés par la Communion africaine d'Églises réformées (ACRC) font partie de la mission et des programmes existants de la CMER, mais il faut tenir compte du contexte africain dans la mise en œuvre de ces programmes.

PROPOSITIONS :

Que l'Assemblée générale :

1. Incite le Comité exécutif à introduire dans les programmes de la CMER les questions spécifiques soulevées par les Églises d'Afrique et notamment l'attention portée à la théologie africaine et à la théologie noire de libération.
2. Demande au secrétariat général et aux Églises membres de continuer à accompagner les Églises de l'ACRCR dans l'acquisition de compétences et dans le témoignage en coopération.

17. ÉLECTION GÉNÉRALE AU KENYA EN 2017

Le Kenya se prépare à avoir une élection générale en août 2017. Lors de l'élection générale de 2007, il y a eu des violences avant et après le scrutin, qui ont coûté la vie à 1 133 personnes et où près de 600 000 autres ont dû être déplacées. Ces violences risquent de se renouveler. (<https://www.cfr.org/report/electoral-violence-kenya>).

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

1. Appelle toutes les Églises et les organisations œcuméniques à jouer un rôle important d'intercession et à mobiliser les prières individuelles et collectives, ainsi qu'un soutien pratique en vue d'un processus électoral pacifique au Kenya (par exemple des observateurs et de la formation civique).

18. CRÉATION ET UNITÉ

Le Saint Esprit travaille au moyen d'une pensée scientifique pour aider les chrétiens à avancer en direction d'une gestion environnementale. Une recherche scientifique alarmante appelle un style de vie réformé de la part des citoyens de notre commune planète et révèle que le rendement mondial de céréales a diminué de 10% à cause des vagues de chaleur et des inondations liées aux changements climatiques, ce qui a provoqué des famines et des déplacements de population. Plus d'un million de personnes proches des côtes ont dû quitter leur domicile à cause de l'élévation du niveau de la mer et de tempêtes plus violentes, des millions d'autres vont devoir en faire autant dans les années qui viennent. La température de l'atmosphère de notre planète et celle des océans augmente dix fois plus rapidement qu'au cours des 65 millions d'années qui ont précédé. En 2015, l'Inde a connu la pire vague de chaleur jamais enregistrée, qui a coûté la vie à 2 300 personnes. Le réchauffement augmente la sécheresse car une atmosphère plus chaude absorbe davantage d'humidité du sol. Entre 2015 et 2016, la sécheresse et le réchauffement ont soumis plus de 36 millions de personnes à la famine en Afrique de l'est et en Afrique australe. À cause des changements climatiques provoqués par les humains, les tempêtes, les cyclones, les ouragans et les typhons que nous voyons aujourd'hui apportent des pluies beaucoup plus importantes, des inondations, des dégâts causés par le vent, de brusques tempêtes. Là-dessus, la science est claire, notre planète est menacée et nous sommes complices.

Un temps pour la création a été déclaré pour les cinq semaines allant du 1^{er} septembre (début de l'année liturgique orthodoxe et journée de prière pour l'environnement) au 4 octobre (commémoration de la fête de St François d'Assise). Il existe une nombreuse documentation liturgique fournie par les Églises et le mouvement œcuménique, disponible en ligne pour aider les paroisses qui voudront centrer leur culte sur la création de Dieu pendant cette période. Sous l'inspiration du commandement de Dieu

qui nous dit de prendre soin de toute la création, et dans la continuité de la tradition réformée consistant à chercher à servir avec fidélité dans ce monde, la Communion mondiale d'Églises réformées peut se joindre au mouvement œcuménique et aux Églises du monde entier pour encourager ses membres à prendre en considération les questions de notre planète et de sa fécondité à long terme, et à insérer tout cela dans notre vie quotidienne, notamment dans notre vie de prière.

PROPOSITIONS

Que l'Assemblée générale :

1. Invite tout le monde à prendre la défense du souci de la création, dans les cultes, l'étude et l'action œcuménique et politique.
2. Demande au Secrétariat d'appuyer, et exhorte les Églises membres à marquer la Journée mondiale de prière pour la Création, le 1^{er} septembre par des cultes personnels et communs.
3. Demande au Comité exécutif et au Secrétariat de veiller à ce que le personnel et les structures de la CMER incarnent et encouragent l'économie d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, et incite les Églises et les individus à présenter un modèle de soin de la création menacée par un monde d'indifférence et de cupide destruction, et, par des moyens visibles, à rejoindre les gens concernés.

19. RELATIONS INTERRELIGIEUSES

De nombreuses Églises vivent dans des milieux religieusement pluralistes. La montée du fondamentalisme religieux, ajoutée à la lutte politique, a provoqué de sérieuses difficultés entre personnes de religion différente. Certaines Églises évoquent leurs difficultés à trouver des moyens efficaces de témoigner de la foi chrétienne et à convaincre de nouveaux chrétiens. D'autres souhaiteraient qu'on les aide à trouver les moyens de vivre des relations significatives et constructives avec des gens de religion différente.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

1. Demande au secrétariat général d'entrer en relation avec d'autres organisations œcuméniques qui élaborent de la documentation en matière d'éducation et de dialogue et de communiquer cette documentation aux Églises membres.
2. Demande au Comité exécutif de voir comment la CMER pourrait entrer en relations interreligieuses au nom d'Églises membres et pour les soutenir.

20. QUESTIONS NON TRAITÉES

Le Comité du témoignage public n'a pas pu traiter certaines questions qui lui ont été soumises, en raison du manque d'information, de ce qui était attendu comme résultat,

du retard apporté à la proposition. Nous reconnaissons que ces questions étaient importantes à des membres.

PROPOSITION

Que l'Assemblée générale :

Transmette au Comité exécutif les propositions qui lui ont été soumises mais n'ont pas pu être traitées par le Comité du témoignage public.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE 13

LISTE DES PARTICIPANTS

Annexe 13a

Délégations

AFRIQUE

Afrique du Sud

Église congrégationaliste unie d'Afrique australe

Mme Kgomotso Nxumalo

Rev Mosweu Simane

Église évangélique presbytérienne en Afrique du Sud

Mme Witty Ndubane

Rév. Shirilele Patrick Hlekulani Nyambi

Rév. Jerry Pillay

Église presbytérienne unificatrice en Afrique australe

Mme Natasha Tariro Chivhanga

Mme Sibongile Masikane

Église réformée néerlandaise

Rév. Gustav Claassen

Mme Elizabeth Morkel

Mme Anette Potgieter

Mme Melanie Thirion

Rév. Dirk Erns Van Der Spuy

Rév. Nelis Van Rensburg

Église réformée néerlandaise en Afrique (NGKA)

Rév. Yolanda Dreyer

M. Joël Fourie

Rév. André Gerhardus Ungerer

Église réformée unifiante en Afrique australe

Rév. David Peter Carelse

Rév. William Julius

Mme Matshediso Khambule

Mme Mmathapelo Pearl Lobize

Mme Dieketseng Isabella Malimabe
Mme Matlhodi Christina Teu

Angola

Église évangélique congrégationaliste en Angola
Rév. Coutinho Moma

Église évangélique réformée d'Angola
Rév. Alberto Daniel
Mme Sofia Malandila Simao

Burkina Faso

Association des Églises Évangéliques Réformées du Burkina Faso
Rév. Kinda Tegwende Leonar

Cameroun

Église protestante africaine (Lolodorf)
M. Malap Alexandre Hugues Landry
Mme Anne Pierette Malingo Epouse Nkoumbele

Église presbytérienne au Cameroun
Rév. Mary Ekinde Salle
Rév. Fonki Forba
Rév. Mokoko Mbue

Église presbytérienne du Cameroun
Rév. Emmanuel Mbese
Rév. Rene Didier Salla Abondo

Congo

Église évangélique du Congo
Rév. Edouard Moukala

Egypte

Église évangélique d'Égypte, Synode du Nil
Rév. Refat Gergis
Rév. Tharwat Kades
Mme Rozet Refki

Ethiopie

Église évangélique éthiopienne Mekane Yesus
Rev. Teshome Amenu Weldesemayat
M. Bruk Ayele Asale

Rév. Tsige Bereda
Mme Aster Chali
Rév. Zewuditu Abdisa Chimssa
Rév. Teferi Berkessa Kuttu

Ghana

Église évangélique presbytérienne
Rév. Seth Senyo Agidi
Rév. Emanuel A.K. Amey
Mme Salome Otami-Abutiate

Église presbytérienne du Ghana
M. Alfred Appiah
Mme Constance Kukuaa Asare
Rév. Samuel Ayete-Nyampong
Mme Vida Korleki Nyawornota

Kenya

Église presbytérienne d'Afrique orientale
M. Edward Philip Buri
Mme Veronica Muchiri
Rév. Julius Guantai Mwamba
Rév. Lucy Wabui Waweru
Rév. Robert Waihenya Ngugi

Église réformée d'Afrique orientale
Rév. Jonah Lagat
Rév. Musa Kapkong

Lesotho

Église évangélique du Lesotho
Mme Moselinyane Grace Chaole
Mme Maleeto Esther Leeto
Rév. Jane Timothy Makakane
Rév. Nelson Khethang Posholi

Madagascar

Église de Jésus Christ à Madagascar (FJKM)
Mme Nirina Velosoa Andry Ep Andriambahiny
M. René Olivier Andreanarivelo
Rév. Ammi Irako Andriamahazosoa
M. Benjamin Alexis Rakotomandimby

Mme Andrianasolotian Domoina Rakotondranaivo Ep Andrianalihaja
M. Georges Henri Randriamamonjisoa
Rév. Jean Louis Zarazaka

Malawi

Église presbytérienne d’Afrique centrale, Synode de Blantyre
Mme Patience Chuma
Rév. Alex Benson Maulana
Rév. Annie Kapinda

Maroc

Église évangélique au Maroc
Mme Anne-Marie Teeuwissen

Maurice

Église presbytérienne de l’Île Maurice
Rév. Rodney Curpanen
Mme Desirée Lucie Priscille Dennemont
M. Claude Martial

Niger

Église évangélique de la République du Niger
Rév. Mai Kadade
Mme Salomé Tsahirou Moutari

Nigeria

Église chrétienne réformée du Nigeria
Rév. Jerry Agabison
Rév. Caleb Ahima

Église évangélique réformée du Christ

Mme Fansa Bitrus
Mme Gila Biyaya Manga
M. Bawa Godwin
Rév. Jerry Madibo
Rév. Zacharie Nasara
Mme Hannatu Yusuf Loko

Église presbytérienne du Nigeria

Rév. Enobong Bolaji Anani
Mme Victoria Nkechinyere Onu
Mme Chinyere Nzie Eke

Rév. Uma Onwunta

Rév. Ini Ukpuo

Église réformée du Christ du Nigeria

Mme Mbere Musa Andebuptob

M. Emmanuel Zambo Akyara

Rév. Ira-Rimam Iratsi

Rév. Musa Adamu Manasseh

Église unie du Christ du Nigeria

Mme Hanatu G. Buba

Rév. Amos G. Kiri

Église Universelle Réformée du Christ

Rév. Sara Ngodoo Agule

Mme Misa Dinah Mngushir Akpera

Rév. Terpase Mkena

Ouganda

Église presbytérienne réformée en Ouganda

Mme Sarah Nanyungwe

Rév. Paul Ssemwanga

Église presbytérienne réformée d'Afrique (Ouganda)

Rév. Robert Mabonga

République Démocratique du Congo

Communauté presbytérienne au Congo, Église du Christ au Congo (ECC)

Rév. Paul Mpongo Tshihamba

Communauté presbytérienne réformée en Afrique, (ECC)

Rév. Daniel Ciyombo Ciondo

Rwanda

Église presbytérienne au Rwanda

Mme Jeanne Abayo

Rév. Pascal Bataringaya

Mme Mathilde Umuraza

Sénégal

Église protestante du Sénégal

Mme Florence Valentine Kafoui Kingbo

Soudan du Sud

Église africaine de l'intérieur

Rév. John Kongi

M. Charles Manuel Jongo Soro

Swaziland

Église réformée du Swaziland

Rev. Arnau Van Wyngaard

Zambie

Église réformée en Zambie

Mme Joyce Chulu Daka

Rév. Rose Malowa

Rév. Edwin Zulu

Rév. William Zulu

Église unie de Zambie

M. Davies Kalumbi

Rév. Peggy Mulambya-Kabonde

Rév. Rodwell Mwape Chomba

Mme Tibonge Ng-ambi

Zimbabwe

Église presbytérienne d'Afrique centrale, Synode d'Harare

Rév. Libias Boloma

Mme Rosie Galanti

Mme Elsie Zimba

Église réformée au Zimbabwe

Rév. Charles Juro

Mme Ruramayi Makaudze

Rév. Rangarirai Rutoro

AMÉRIQUE LATINE

Argentine

Église évangélique du Rio de la Plata

Rév. Sergio Ariel Lopez

Mme Lucia Maureliz

Rév. Annedore Venhaus

Brésil

Église presbytérienne indépendante du Brésil

M. José Ricardo Cano

Rév. Clayton Leal Da Silva

Mme Clariana Lia Teixeira

Église presbytérienne unie du Brésil

Mme Raïssa Brasil

Rév. Wertson Brasil de Souza

Rév. José Roberto

Chili

Église évangélique presbytérienne au Chili

Rév. Jonathan Muñoz Vasquez

Colombie

Église presbytérienne de Colombie

Rév. Martha Muñoz

M. Duvier Perez

Rév. Milciades Pua

Costa Rica

Église évangélique presbytérienne du Costa Rica

Rév. Carlo Tamez Luna

Mme Yorleni Varela Umaña

Guatemala

Église évangélique nationale presbytérienne du Guatemala

Rév. Aurelio Cárcamo López

Mme Elsa Tot Hernández de Cap

M. José Santiago Itzep Vicente

Le Salvador

Église réformée calviniste du Salvador

Mme Carmen Diaz

Mexique

Église presbytérienne nationale du Mexique

M. Porfirio Camarillo Vázquez

Mme Abigail Esmeralda Aguilar Rocha

M. David Monroy Adame

Mme Saharar Peralta Salazar

Rév. Danny Ramírez Celis

Uruguay

Église évangélique vaudoise du Rio de la Plata
Mme Valeria Svedov
Rév. Carola Tron Urban

Venezuela

Église presbytérienne du Venezuela
Rév. Miriam Zaray Bracho Suárez
M. Julio César González Díaz
Rév. Uriel Ramírez Benitez

AMÉRIQUE DU NORD

Canada

Église presbytérienne au Canada
Mme Hilary Hagar
Rév. Stephen Kendall
Rév. Robert Murray

Église unie du Canada
M. Allan Buckingham
Mme Katelyn Cody
Rév. Janet Sigurdson
Rév. William Thomas

États Unis

ECO: Un Ordre Covenant des Presbytériens Evangéliques
Rév. Dana Allin
Rév. Jennifer Haddox
M. John Terech

Église chrétienne réformée en Amérique du Nord
Mme Mary Buteyn
Rév. Anthony Elenbaas
Rév. Emmett Harrison
Mme Lenore Maine

Église presbytérienne aux États-Unis
Rév. Christian K. Choi
Rév. Bruce Gillette
Rév. Gun Ho Lee
Rév. Emily McGinley
Rév. J. Herbert Nelson

Mme Sabrina Slater
Mme Jessica Vasquez Torres
Rév. Anne Weirich
Rév. Whitney Wilkinson
Rév. Robina Winbush

Église réformée en Amérique
Rév. Carlos Corro
Mme Stacey Duensing
Mme Monica Schaap Pierce
Rév. Lisa Vander Wal

Église unie du Christ
Rév. Angela Wells
M. Sean Weston
Mme Bethany Joy Winn

ASIE

Chine

Conseil de Hong Kong de l'Église du Christ en Chine
Rév. Yuk Nung Victor Cheung
Rév. Eric So
Mme Wai-Yin Christina Wong

Corée du Sud

Église presbytérienne en République de Corée
Rév. Kyeong-Shin Kang
Rév. Yong-Kyu Kang
Mme Min-Ji Kim
Mme So-Hyun Nam

Église presbytérienne en Corée
Rév. Song-Hee Chai
Rév. Joo Hee Cho
Rév. Sang Do Choi
Mme Mi-Mi Han
Rév. Lee Hong Jung
Mme Soon Mee Kim
Rév. Dal-Ig Son
Mme Eri Yoon

Inde

Église de l'Inde du Sud

Mme Shirly Jones Akkabathula
Mme Udayakumari Chelappa
M. Sachin James
Rév. Thomas Kanjirappally Oommen
Rév. Priscilla Kantipudi
Mme Esther Prasanakumar
Rév. Daniel Rathnakara Sadananda
Rév. Arnish Raj Thoguru
Mme Susan Thomas

Église évangélique du Maraland

Rév. Laiu Fachhai
Mme Lalvenbiki Solo

Église presbytérienne de l'Inde

Mme Lalremsiami Chhangte
Mme Lalthlamuani Darnei
Mme Lalfakmawii Hlondo
Rév. Vanlalluaia Hranleh
M. Francis Jones Mairom
Rév. Lovindro Myrsing
Rév. Allen Roy Suchiang

Église réformée presbytérienne de l'Inde du Nord-est

Rév. Edwin Darsanglur

Indonésie

Église chrétienne de Java oriental

Mme Siska Tyas Chrisnari
Rév. Nicky Widyaningrum

Église chrétienne à Luwuk Banggai

Mme Joane Indrya Koessoy
Rév. Rudy Ririhena
Mme Feralita Sumampouw
Rév. Agus Hendratmo

Église chrétienne de Sulawesi du Sud

Mme Suryani Ennieta
Rév. Atok Saramang
Rév. Armin Sukri

Église chrétienne évangélique à Halmahera
Rév. Merry Mailoa
M. Frans Manery

Église évangélique de Kalimantan
Rév. Wardinan Simson Lidim
Rév. Henny Meilina

Église chrétienne évangélique Minahasa
Rév. Fristy Arthur Kelung
Rév. Henny William Booth Sumakul

Église chrétienne évangélique de Sangihe-Talaud
Rév. Clementie Enggelin Shaky

Églises chrétiennes de Java
Mme Kristin Andini

Église protestante indonésienne à Buol Tolitoli
Mme Augina Maria Baode

Église protestante indonésienne de Donggala
Rév. Sealthiel Izaak
M. Giovano Toar Rondo

Église protestante en Indonésie
Mme Doortje Lewu Moechtar
Rév. Adriaan Pitoy
M. Juan Rarumangkay
Mme Clara Sianipar
Mme Kartini Sigarlaki
Rév. Liesje Sumampouw
Rév. Fransisca Tuwanakotta

Église protestante en Indonésie occidentale
Rév. Sylvana Maria Apituley
M. Sheila Aryani Salomo
Mme Marselina Louisiana
Rév. Elly Dominggas Pitoy-de Bell
Rév. John Simon

Église protestante indonésienne de Gorontalo
M. Graciano Frits Laban Felubun
Rév. Ellen Irma Tamanu

Église protestante évangélique à Timor

M. Samuel Rihi Hadi Utomo

Rév. David Natun

Mme Agustina Oematan Litelnoni

Le révérend Dorkas

Rév. Yulian Widodo

Église protestante à Karo Batak

Rév. Rehpelita Ginting

Mme Sri Ulina Ginting

M. Micael Andepa Pinem

Rév. Sarianto Purba

Rév. Suenita Sinulingga

Église protestante aux Moluques

Rév. Jeny Elna Mahupale

Église Toraja

Rév. Yahya Boong

Mme Alfrianti Endang

Mme Abigael Rassing Lili

M. Yunus Buana Patiku

Rév. Musa Salusu

Mme Katarina Tombi

Synode de l'Église chrétienne d'Indonésie

Rév. Cordelia Cordelia

Rév. Arliyanus Larosa

Japon

Église du Christ au Japon

M. Yoshimitsu Fujimori

Rév. Kenji Tominaga

Église chrétienne coréenne au Japon

Rév. Kim Sungjae

Malaisie

Église chrétienne en Malaisie

M. Mok Cheh Lian

Myanmar

Église chrétienne réformée au Myanmar

Mme Mai Bethlehem Khaun
Rév. Ro Lin San
Rév. Pam Vak

Église évangélique de Mara (Myanmar)
Rév. Ra Khai

Église presbytérienne du Myanmar
Rév. Ling Zaw

Pakistan

Église presbytérienne du Pakistan
Rév. Majid Abel
Rév. Obaid Aftab

Singapour

Église presbytérienne à Singapour
Rév. Kim Tan
M. Kim-Meng Wang

Sri Lanka

Église chrétienne réformée à Sri Lanka
M. Yohan Andrew Arumugam
Rév. Stanley Nelson
Mme Simone Vishvabharatha

Presbytère de Lanka
Mme Anudhi De Silva
Rév. Saman Liyana Athukoralage Perera

Taïwan

Église presbytérienne de Taïwan
M. Victor Hsu
Rev. Joshua Chen-Hsiang Lien
Mme Vavauni Ljaljegean
Rev. En-Hsuan Lu

Thaïlande

Église du Christ en Thaïlande
Mme Merepho Esther Daenphongphee
Dr. Khid-arn Prawate
Rev. Rung Ruengsan-Ajin

Timor oriental

Église chrétienne au Timor oriental (GKTT)

Rév. Lorenzo Dos Santos

CARAÏBES

Cuba

Église presbytérienne réformée à Cuba

Mme Lisbel de la Caridad Becquer Gonzalez

Rév. Leticia de la Caridad Ramos Portieles

Jamaïque

Église unie de la Jamaïque et des Iles Caïman

Mme Blossom Foster

Mme Lorna Angela Martins

Rév. Norbert Stephens

République Dominicaine

Église évangélique dominicaine

Mme Maura Raquel Rodriquez Benjamin

Mme Odalis Margarit Rosario Rodriguez

Trinité et Tobago

Église presbytérienne à La Trinité et à Tobago

Rév. Annabell Lalla-Ramkelawan

Mme Simone Singh-Sagar

EUROPE

Allemagne

Église évangélique réformée

Mme Anneke Bargher

Rév. Thomas Fender

Rév. Martin Heimbucher

L'Église évangélique-vieille réformée de Basse-Saxe

Rév. Fritz Baarlink

Mme Annegret Lambers

Mme Marie-Theres Züter

Église de Lippe

Mme Heike Albrecht

Rév. Dietmar Arends

M. Johannes Bükler

Fédération réformée
Rév. Martin Engels
Mme Judith Filitz
Mme Martina Wasserloos-Strunk

Autriche

Église évangélique de la Confession helvétique en Autriche
Rév. Thomas Hennefeld
Mme Milena Irene Heßler

Belgique

Union des Églises évangéliques congrégationalistes en Bulgarie
Mme Marian Knetemann

Croatie

Église chrétienne réformée en Croatie
Rév. Branimir Bucanovi'c

Danemark

Église réformée du Danemark
Rév. Sabine Hofmeister
Rév. Axel Bargheer

Espagne

Église évangélique espagnole
Rév. Israel Flores

France

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine
Rév. Christian Krieger
Rév. Régine Lehner

Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Évangéliques de France
Mme Norohanta Andrianalizah
M. Guy Maillard

Grande Bretagne

Église d'Écosse
Rév. Ian Alexander
Rév. Anikó Schütz Bradwell
M. Andrew MacPherson
Rév. Alison McDonald

Église réformée unie

M. John Edwin

Mme Camilla Quartey

Rév. Phil Wall

Union des indépendants gallois

Rév. Noel Davies

Mme Carys Mair Jones

Dr. Hefin Jones

Grèce

Église évangélique grecque

Rév. Dimitris Boukis

Mme Alexandra Nikolara

Hongrie

Église réformée en Hongrie

Rév. Eszter Dani

Mme Diána Erdélyi

Rév. László Gonda

Rév. Balázs Ódor

Mme Szabina Sztojka

Irlande

Église presbytérienne d'Irlande

Rév. Trevor Gribben

Italie

Église évangélique vaudoise

Mme Annapaola Carbonatt

Rév. Claudio Pasquet

Lituanie

Église évangélique réformée en Lituanie

Mme Renata Bareikiene

Pays-Bas

Église protestante aux Pays-Bas

Mme Jacoline Batenburg

Rév. Jacobine Scholte de Jong

Frères de la Remonstrance

Rév. Lense Johannes Lijzen

Pologne

Église évangélique réformée en Pologne

M. Michael Koktysz

Rév. Roman Lipinski

Mme Ewa Watson

République Tchèque

Église évangélique des frères tchèques

Mme Irena Benešová

Rév. Pavel Pokorný

Suède

Église unie en Suède

Rév. Anette Brandt

Rév. Jenny Dobers

M. Hans Eriksson

Suisse

Fédération des Églises protestantes Suisses

Rév. Serge Fornerod

Rév. Gottfried Locher

Rév. Catherine McMillan Haueis

Rév. Sarah Nicolet

Mme Maria Oppemann-Bodenmüller

Mme Cecile Pache

Rév. Susanne Schneeberger Geisler

MOYEN-ORIENT

Iran

Église évangélique d'Iran

Rév. Sargez Benyamin

Liban

Synode évangélique national de Syrie et du Liban

Rév. Najla Kassab Abousawan

M. Johnny Awwad

Rév. Salam Hanna

Union évangélique nationale du Liban

Mme Leila Al-Saleeby Dagher

Union des Églises évangéliques arméniennes au Proche-Ori

Rév. Raffi Masserlian

PACIFIQUE

Australie

Église unifiante en Australie
Mme Bethany Broadstock
Rév. Sean Gilbert

Nouvelle-Zélande

Église presbytérienne d'Aotearoa Nouvelle-Zélande
Rév. Richard Dawson
Rév. Wayne Matheson
Mme Hannah North

Polynésie française

Église protestante Ma'ohi
Rév. Arthur Faua
Mme Beatrice Faua Pifao
Mme Richmond Hereani

Vanuatu

Église presbytérienne de Vanuatu
Rév. Nippy Aiong
Mme Baniuri Cyrilline Sopiariiki
M. Job Dalesa Nameor

Annexe 13b **Observateurs œcuméniques**

Ivan Abrahams, *World Methodist Council*
Christoph Anders, *Evangelisches Missionswerk in Deutschland*
Agnès Arluison-Krüzsely, *Fondation pour l'Aide au Protestantisme Réformé*
Stephen Brown, *World Association for Christian Communication*
José Casal, *Presbyterian Church (USA)*
Collin Cowan, *Council for World Mission*
Cesar Garcia, *Mennonite World Conference*
Avelino Gonzalez Ferrer, *Pontifical Council for Promoting Christian Unity*
Enno Haaks, *Gustav-Adolf-Werk e.V.*
Martin Junge, *Lutheran World Federation*
André Karamaga, *All Africa Conference of Churches*
Yong-Bock Kim, *Advanced Institute for Integral Study of Life*
Gottfried Locher, *Community of Protestant Churches in Europe*
Necta Montes, *World Student Christian Federation*

Seong-Won Park, *Gyeongang Theological Graduate University*
Jong-Chun Park, *World Methodist Council*
Doris Peschke, *Churches' Commission for Migrants in Europe*
Jürgen Reichel, *Evangelische Mission in Solidaritaet*
Christopher Selbach, *Brot für die Welt*
Rosemarie Wenner, *World Methodist Council*

Annexe 13c

Global Institute of Theology

PROFESSEURS ET LE PERSONNEL

Musa W. Dube, Doyen des universitaires
Aruna Gnanadason, Doyen des étudiants
Daphne Martin-Gnanadason, GIT Coordinateur
Eleazar S. Fernandez
Martha Frederiks
John Graeme Flett
Roderick Hewitt
Lalitha Jayachitra
HyeRan Kim-Cragg
Rose E. Niles
Philip Vinod Peacock
Henning Wrogemann

ÉTUDIANTS

Etoile Ajavon
Silpa Barik
Sanya Sita Beharry
Georgina Kwanima Boateng
Lucas Bruder de Oliveira
Lal Chhuangi
Chiang Chi-Kang
Viola Erbach
Shawn Harmon
Jelfy Hursepuny
Charmila Ireland
Kate Jones
Binghwa Jung
Dustyn Keepers
Bwe Khai
Yousef Khasho

Jieun Kim Han
Marco Koch
Mat-Joe Komla Boateng
Felix Kuombola
Shuba Kuppuswamy
Marlin Laimeheriwa
Leidi Lontaan
Nobuhle Gladys Mbata
Katileho Karabo Mokoena
Nina Muller Van Velden
Prossy Nabakooza
Doret Niemandt
Monyane Ntai
Lucy Pulamau
Shivani Ram
Matild Sabagh
Ezekiel Kipngetich Sang
Ivan Santoso
Eliud Kipleting Seurei
David Smith
Aleena Toplak
Hardiyani Triasmoroadi
Dinka Utomo

Annexe 13d **Invités**

Liberato Bautista, *United Methodist Church*
Johan Buitendag, *University of Pretoria Greenside South Africa*
Brian Farrell, *Pontifical Council for Promoting Christian Unity*
María Jiménez, *Iglesia Presbiteriana de Venezuela*
Cornelius Niemandt, *Nederduitse Gereformeerde Kerk*
Akpene Nyomi, *Evangelical Presbyterian Church, Ghana*
Setri Nyomi, *Evangelical Presbyterian Church, Ghana*
Jordan Redding, *Presbyterian Church of Aotearoa New Zealand*
Chanyoung Yoo, *University of Pretoria*

Annexe 13e

Observateurs de l'Église non-membres

Elder Francisco Andrade, *Fundación Cristiana de Comunidades Unidas por la Vida*
Bhakta Isaac Sukumar Chirra, *Council of Reformed Churches of India*
Susanne Erlecke, *Evangelische Kirche in Deutschland*
Silfrido Gordillo Borralles, *Comunion Mexicana de Iglesias Reformadas y Presbiterianas*
Johannes Grashof, *Evangelisch-Lutherische Kirche in Norddeutschland*
Jean Luc Pondi, *Evangelical Ministry of Cameroon*
Vijay Raju Gadepe, *Council of Reformed Churches of India*
Anja Vollendorf, *Evangelische Kirche im Rheinland*
Gerald Bonaventura Zilahenda, *African Evangelical Ministries*
Heleen Zorgdrager, *International Reformed Theological Institute*

Annexe 13f

Officiers sortants et membres sortants du Comité exécutif

OFFICIERS

Jerry Pillay, président
Helis Hernán Barraza Díaz, vice président
Yueh-Wen Lu, vice présidente
Yvette Noble Bloomfield, vice présidente
Bastiaan Plaisier, vice président
Johann Weusmann, trésorier général

MEMBRES

Lydia Adajawah*
Peter Borgdorff
Allan Buckingham
Peter Bukowski
Mary Fontaine
Kobus Gerber
Yael Eka Hadiputeri
Jan-Gerd Heetderks*
Yong-Kyu Kang**
Najla Kassab Abousawan
Stephen Kendall**
Clifton Kirkpatrick
William Koopmans**
Clayton Leal da Silva

Subha Singh Majaw
Cheryl Meban
Cheh Liang Mok
Veronica Njoki Muchiri
Elisée Musemakweli
Allen Nafuki
Gradye Parsons
Agnaldo Pereira Gomes*
Carola Tron Urban
Eric So*
Lisa Vander Wal*

* Chef du conseil régional

** Conseiller

Annexe 13g **Conférencier principal**

Hyun-Ju Bae
Collin Cowan
Farid Esack
Nadia Marais
Wesley Granberg-Michaelson
Jürgen Moltmann
Isabella Novsima
Philip Vinod Peacock
Isabel Apawo Phiri
Mitri Raheb
Janneke Stegman
Marisa Strizzi
Elsa Tamez
George Zachariah

Annexe 13h **Personnel**

CMER PERSONNEL

Christopher Ferguson, secrétaire général
Douwe Visser, responsable théologie, mission et communion
Dora Arce-Valentín, responsable justice et partenariat

Phil Tanis, responsable communication
Hanns Lessing, coordinateur d'assemblée général
Aruna Gnanadason, consultant pour la théologie
Gerhard Plenter, coordinateur des finances
Mun-Kee Kim, coordinateur pour la paix et le développement
Werner Joecker, adjoint fonds de partenariat
Anna Krüger, adjointe finances et communication
Katrina Mertz, adjointe du secrétaire général
Amritha Perumalla, adjointe justice et théologie
Klaus Vogler, coordinateur de technologie
Paul Oppenheim, assistant sur des projets spéciaux
Grenna Kaiya, interne
Wan-Jou Lin, interne
Miguel Rosa, interne

PERSONNEL ET CONSULTANTS DÉTACHÉS ET COOPTÉS

Alison Adam
Gesine Adler
Simon Alberts
Reinerio Arce-Valentin
Victor Ricardo Arciniegas Piña
Magdalena Bader-Schenk
Favor Adelaide Bancin
Darío Barolín
Leipzig, Germany | 29 June - 7 July 2017 389
Karen Patricia Barraza Diaz
André Bartlett
Till Baumann
Bernd Becker
Thomas Bergholz
Corinne Besenius
Christiane Bräutigam
Stephen Brown
Hannes Brüggemann
Omega Bula
Helmut Busch
Rosalba Carrascal Castilla
Anna Case-Winters
Daniel Josue Castro Sara
Josué Charbonnier
Douglas Chial

Marie Chiotti
Cassie Choi
Nina Ciesielski
Natalia Conde Jinete
Terence Corkin
Maria Cornou
Winfried Dahlke
Barbara Derboven
Yasmine Deroui
Marie Deuffhard
Kasta Dip
Friedemann Doehn
Clara Dolinschek
Lukas Dörfler
Selma Dorn
Lutz Drescher
Sabine Dressler
AnnAlissa Ellens
Fee Engemann
Margit Ernst-Habib
Martha Ferguson
Susan Ferguson
David Fines
Johana Florez Avila
Diana Minerva Florez Sanchez
Wolf-Matthias Friedrich
Benebo Fubara-Manuel
Barbara Füten
Maria Gassenmeier
Laura Gattinoni
Lesmore Gibson Ezekiel
Gordon Goodwin
Dorcas Gordon
Juel Grevenstuk
Patricia Groeting
Myung Sung Han
Nora Hansen
Juri Hansen
Alexander Hemman
Steffin Giselle Hernandez Vasquez
Joanna Hipp

Gerald Hobbs
Helga Hoogland
Ronny Hoogland
Melina Hüttner
Cora-Charlotte Jahns
Kitzka Johannes
Manuela Johannsen-Wille
Lena Jonker
Valentin Jopp
Chia Hui Jun
Mohammad Kamruzzaman Chowdhury
Werner Keil
Dwight Kelly
Eun-Joo Kim
Gabor Klink-Spekker
Paul Kluge
Friederike Köhnke
Gerrit Kolhof
Karla Koll
Luciano Kovacs
Tobias Lampelzammer
Gerhard Lankhorst
Maren Lankhorst
Geon-Yong Lee
Ulf Lehmann
Huibrecht Lems
Wolfgang Loest
Karen Margarita Marquez Cali
Theresa Martin
Jorge Isaac Martinez Amador
William David Martinez Ortiz
Cord Meijering
Uwe Moggert-Seils
Katiana Molina Vergara
Markus Müller
Hendrik ten Napel
Anna Neumann
Zakaria Ngelow
Jorge Leonardo Nordmann Aguilera
Gerardo Oberman
Diana Oberman

Friedel Oelerink
Allan Samuel Palanna
Katia Paola Pareja Roman
Samuel Park
Athena Peralta
Hanno Petersen
Martin Petzold
Mary-Anne Plaatjies-Van Huffel
Rieke Plenter
Peniel Jesudason Rufus Rajkumar
Sandro Rakers
Johannes Rauterberg
Jörg Reckhenrich
Silvia Natalia Rincon Beltran
Miguel Andres Rosa-Morales
Eva Salonen-Jopp
Barbara Santos
Daniel Schäbe
Anja Schmidt
Anna-Maria Schmidt
Marcelo Schneider
Joel Schoon-Tanis
Martin Schulz
Julianna Sophia Schutmaat Carrascal
Joseph Harley Schutmaat Carrascal
James Harley Schutmaat Loew
Sudipta Singh
Carlos Sintado
Myriam Sintado
Kathy Smith
Ryan Smith
Eriberto Soto
Sharath Souseelya
Nina Stühling
Aiko Sumichan
Katalina Tahaafe Williams
Tara Tautari
Sarah Teunis
David Timm
Andrea Trujillo Sarmiento
Maria Tsiouma

Yumiko Tsubaki
Laila Uhl
Friederike Ursprung
Henk Venema
Henning Vogel
Martin von der Ehe
Sascha Werchau
Helga Wesselink
Katharina Wessels
Ely Andra Widartha
Ester Widiasih
Peter Winkels
Will Wroth
Andrew Zaplatynsky
Klaudia Zeiner
Germán Zijlstra
Luca Züwerink
Henk Zwartscholten

Annexe 13i

Stewards

Werner Keil, coordinateur du programme Stewards
Isac Abimanyu, Indonésie
Henrike Acksteiner, Allemagne
Silke Johanna Ahlers, Allemagne
Eunike Alvonciani, Indonésie
Felix Yao Amenorhu, Ghana
Daniel Barr, États Unis
Galvin Bartianus, Indonésie
Adrienn Bátor, Hongrie
Jolanda Boelens, Pays-Bas
Julia Braband, Allemagne
Jessica Bwali, Zambie
Thiodorus Calvin, Indonésie
Camille Castelyn, Afrique du Sud
Marcelo Roberto Cavalcante, Brésil
Mercy Chithra, Indie
Doyoung Choi, Corée du Sud
Enose Jacqueline Eucharista, Indie

Yessica Patricia Fridolia, Indonésie
Indah Sriulina Ginting, Indonésie
Vanya Okky Aurora Ginting, Indonésie
Hizkia Anugrah Gunawan, Indonésie
Marthinus Johannes Havenga, Afrique du Sud
Elizabeth Angelique Havenga, Afrique du Sud
Lisa Johanne Jacobs, Allemagne
Benedikt Jetter, Allemagne
Judith Kaiser, Allemagne
Mattis Keil, Allemagne
Eon Kim, Corée du Sud
Ahee Kim, États Unis
Kaleigh Rose Ruth Kingsbury, Canada
Alvin Theodorus Larosa, Indonésie
Yang-Hua Li, Taïwan
Emma Lieback, Allemagne
Matthew Lindsay, Canada
Jonathan Manni, États Unis
Jeremi Imanuel Manusama, Indonésie
Nayri Marie, Masserlian, Liban
Mirjam Meixner, Allemagne
Quentin Milan-Laguerre, France
Thabang Molefi, Botswana
Ashley Danielle Muir, Canada
Grace Wanja Muriithi, Kenya
Sandor Nagy, Roumanie
Sam Prince Noble, Inde
Nkululeko Mathews Nojoko, Afrique du Sud
Xoeseko Yao Nyomi, Suisse/Ghana
Iván Olthoff, Argentine
Allan Isheunesu Paskwababiri, Zimbabwe
Stella Pattipeilohy, Indonésie
Mary Deepthy Pilakkal, Inde
Anna Plawan, Allemagne
Sára Provazníková, République Tchèque
Hannah Puderbaugh, États Unis
Jonathan Renau, Allemagne
Julia Ruiz Buksch, Allemagne
Ghazal Saad, Syrie
Loujain Saad, Syrie
Stepheya Sandhana George, Inde

Joseph Shan, Pakistan
Resvina Situmorang, Indonésie
Chelsea Skanes, Canada
Ria Tadu, Indonésie
Badia Tarigan Silangit, Indonésie
Louis van der Riet, Afrique du Sud
Tabea Maria Elisabeth Wey, Allemagne
Martha Wood, Canada
Thandiwe Zulu, Zambie

Annexe 13j **Comités de planification et équipes**

COMITÉ DE PLANIFICATION DU DISCERNEMENT ET DES RÈGLES

Doug Chial
Terence Corkin
Gradye Parsons
Maryanne Plaatjies-VanHuffel
Tara Tautari

ÉQUIPE DE RÉDACTION DE DISCERNEMENT

Norbert Stephens (président)
Lisa Vander Wal (scribe)
Yolanda Dreyer
Un-Hey Kim
Veronica Muchiri
Balázs Ódor
Camilla Quartey
Allen Suchiang
William Thomas

COMITÉ DE PLANIFICATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL

Lisa Vander Wal (présidente)
Dario Barolin
Doug Chial
Cheryl Meban
Jerry Pillay
Aiko Sumichan
Sabine Dressler

COMITÉ LOCAL DE PLANIFICATION

Fritz Baarlink
Bernd Becker
Nina Ciesielski
Achim Detmers
Sabine Dressler
Martin Engels
Susanne Erlecke
Hildegard Greve
Andreas Heidemann
Heidrun Kube
Arno Schilberg

L'ÉQUIPE DES MINUTES

Alexander Horsburgh (coordinateur)
Pauline Weibye
Rett Zabriskie

COMITÉ DES PROPOSITIONS (NOMINATIONS)

Alison McDonald (présidente)
Serge Fornerod (scribe)
Nanor Rachel Kalandjian
Leepo Modise
Cheh Liang Mok
Uma Onwuta
Liesje Sumanpouw
Carola Tron
Sean Weston
Eri Yoon

COMITÉ DU TÉMOIGNAGE PUBLIC

Robina Winbush (présidente)
Ian Alexander (scribe)
Jeanne Abayo
Raissa Brasil
Victor Hsu
Prawate Khid-arn
Hong Jung Lee
Rommie Nauta
Janet Sigurdson
Nelis van Rensburg

COMITÉ VISION ET MESSAGE

D. R. Sadananda (président)
Catherine McMillan-Haueis (scribe)
Laura Cooper
Najla Kassab
Stephen Kendall
Clayton Leal da Silva
Joshua Chen-Hsiang Lien
Mokoko Mbue
Peggy Mulambya-Kabunde
Elsie Zimba

COMITÉ DE CULTE

Sabine Dressler (présidente)
Alison Adam
André Bartlett
Christiane Bräutigam
Maria Eugenia Cornou
Nina Ciesielski
Chineta Goodjoin
Dwight Kelly
Gerardo Oberman
Kathy Smith
Ester Pudjo Widiasih

ANNEXE 14
OFFICIERS ET MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
2017-2024

PRÉSIDENTE

Najla Kassab, Synode évangélique national de Syrie et du Liban

VICE PRÉSIDENTS

Samuel Ayete-Nyampang, Église presbytérienne du Ghana

Lisa Vander Wal, Église réformée en Amérique

Sylvana Maria Apituley, Église protestante en Indonésie occidentale (GPIB)

Raissa Brasil, Église presbytérienne unie du Brésil

TRÉSORIER GÉNÉRAL

Johann Weusmann, Fédération réformée (Allemagne)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Coutinho Maravilhoso Moma, Église évangélique congrégationaliste en Angola

Mary Ekinde Salle, Église presbytérienne au Cameroun

Tibonge Ng'ambi, Église unie de Zambie

Veronica Muchiri, Église presbytérienne d'Afrique orientale

Hilary Hagar, Église presbytérienne au Canada

Annabell Lalla-Ramkelawan, Église presbytérienne à La Trinité et à Tobago

J. Herbert Nelson, Église presbytérienne aux États-Unis

Hong Jung Lee, Église presbytérienne en Corée

Khid-arn Prawate, Église du Christ en Thaïlande

Susan Thomas, Église de l'Inde du Sud

Hanna North, Église presbytérienne d'Aotearoa Nouvelle-Zélande

Milciades Pua, Église presbytérienne de Colombie

Clayton Da Silva, Église presbytérienne indépendante du Brésil

Hefin Jones, Union des indépendants gallois

Claudio Pasquet, Église évangélique vaudoise

Diána Erdélyi, Église réformée en Hongrie

ANNEXE 15

ÉGLISES MEMBRES

AFRIQUE

Afrique du Sud

Église congrégationaliste unie d'Afrique australe

Église évangélique presbytérienne en Afrique du Sud

Église presbytérienne d'Afrique

Église presbytérienne unifiante en Afrique australe

Église réformée en Afrique

Église réformée néerlandaise

Église réformée néerlandaise en Afrique (NGKA)

Église réformée néerlandaise en Afrique (NHKA)

Église réformée unifiante en Afrique australe

Maranatha Église réformée du Christ

Réseau pour la Théologie congrégationaliste Africaine (NetACT)

Volkskerk van Afrika

Angola

Église évangélique congrégationaliste en Angola

Église évangélique réformée d'Angola

Burkina Faso

Association des Églises évangéliques réformées du Burkina Faso

Cameroun

Église évangélique du Cameroun

Église presbytérienne au Cameroun

Église presbytérienne du Cameroun

Église protestante africaine (Lolodorf)

Congo (République du)

Église évangélique du Congo

Congo (République démocratique du)

Communauté baptiste de fidèles en Afrique

Communauté évangélique au Congo, Église du Christ au Congo (ECC)

Communauté presbytérienne au Congo, (ECC)

Communauté presbytérienne de Kinshasa, (ECC)

Communauté presbytérienne du Kasai oriental, (ECC)

Communauté presbytérienne réformée en Afrique, (ECC)
Communauté protestante du Shaba, (ECC)
Communauté réformée des Presbytériens, (ECC)

Égypte

Église évangélique d'Égypte, Synode du Nil

Éthiopie

Église évangélique éthiopienne Mekane Yesus

Ghana

Église évangélique presbytérienne

Église presbytérienne du Ghana

Guinée équatoriale

Église réformée presbytérienne de Guinée équatoriale

Ile Maurice

Église presbytérienne de Maurice

Kenya

Église presbytérienne d'Afrique orientale

Église réformée d'Afrique orientale

Lesotho

Église évangélique du Lesotho

Liberia

Église presbytérienne du Liberia

Madagascar

Église de Jésus Christ à Madagascar (FJKM)

Malawi

Église presbytérienne d'Afrique centrale, Synode de Blantyre

Église presbytérienne d'Afrique centrale, Synode de Nkhoma

Maurice

Église presbytérienne de l'Île Maurice

Maroc

Église évangélique au Maroc

Niger

Église évangélique de la République du Niger

Nigeria

Église chrétienne réformée du Nigeria

Église évangélique réformée du Christ

Église presbytérienne du Nigeria

Église réformée du Christ du Nigeria

Église unie du Christ du Nigeria (HEKAN)

Église Universelle Réformée du Christ

Ouganda

Église chrétienne réformée en Afrique de l'Est

Église presbytérienne réformée d'Afrique (Ouganda)

Église réformée presbytérienne en Ouganda

République Centrafricaine

Église protestante du Christ-Roi

Réunion (La)

Église protestante de La Réunion

Rwanda

Église presbytérienne au Rwanda

Sénégal

Église protestante du Sénégal

Soudan

Église africaine de l'intérieur au Soudan

Église presbytérienne du Soudan

Swaziland

Église réformée au Swaziland

Togo

Église évangélique presbytérienne du Togo

Zambie

Église presbytérienne d'Afrique centrale, Synode de Zambie

Église réformée en Zambie
Église unie de Zambie

Zimbabwe

Église presbytérienne d'Afrique centrale, Synode d'Harare
Église réformée au Zimbabwe

AMÉRIQUE LATINE

Argentine

Église évangélique congrégationaliste
Église évangélique du Rio de la Plata
Église presbytérienne d'Argentine
Églises réformées en Argentine

Brésil

Église évangélique arabe de São Paulo
Église presbytérienne indépendante du Brésil
Église presbytérienne unie du Brésil
Églises évangéliques réformées au Brésil

Bolivie

Église évangélique presbytérienne en Bolivie

Chili

Église évangélique presbytérienne au Chili

Colombie

Église presbytérienne de Colombie

Costa Rica

Église évangélique presbytérienne du Costa Rica

Honduras

Église chrétienne réformée du Honduras

Guatemala

Église évangélique nationale presbytérienne du Guatemala

Le Salvador

Église réformée calviniste du Salvador

Mexique

Église presbytérienne nationale du Mexique

Église presbytérienne réformée associée du Mexique
Église presbytérienne réformée du Mexique

Uruguay

Église évangélique vaudoise du Rio de la Plata

Venezuela

Église presbytérienne du Venezuela

AMÉRIQUE DU NORD

Canada

Église presbytérienne au Canada

Église unie du Canada

États-Unis

ECO: un ordre covenant des presbytériens évangéliques

Église chrétienne réformée en Amérique du Nord

Église évangélique presbytérienne

Église évangélique réformée lituanienne

Église presbytérienne aux États-Unis

Église presbytérienne coréenne en Amérique

Église presbytérienne du Cumberland

Église presbytérienne du Cumberland en Amérique

Église réformée en Amérique

Église réformée hongroise en Amérique

Église unie du Christ

ASIE

Bangladesh

Église du Bangladesh

Église évangélique réformée presbytérienne au Bangladesh

Chine

Conseil de Hong Kong de l'Église du Christ en Chine

Corée du Sud

Église presbytérienne en Corée (Baek Seok)

Église presbytérienne en Corée (PCK)

Église presbytérienne en République de Corée (PROK)

Inde

Église congrégationaliste de l'Inde (Maraland)

Église de Jésus Christ Lairam

Église de l'Inde du Nord
Église de l'Inde du Sud
Église évangélique du Maraland
Église évangélique Mara
Église presbytérienne de l'Inde
Église réformée presbytérienne de l'Inde du Nord-est

Indonésie

Église chrétienne du centre de Sulawesi (GKST)
Église chrétienne à Luwuk Banggai (GKLB)
Église chrétienne au Timor oriental (GKTT)
Église chrétienne de Java oriental (GKJW)
Église chrétienne de Pasundan (GKP)
Église chrétienne de Sulawesi du Sud (GKSS)
Église chrétienne de Sumba (GKS)
Église chrétienne évangélique à Bolaang Mongondow (GMIBM)
Église chrétienne évangélique à Halmahera (GMIH)
Église chrétienne évangélique Minahasa (GMIM)
Église chrétienne évangélique de Papouasie (GKITP)
Église chrétienne évangélique de Sangihe-Talaud (GMIST)
Église chrétienne protestante à Bali (GKPB)
Églises chrétiennes de Java (GKJ)
Églises chrétiennes de Sumatra du Sud (GKSBS)
Église évangélique de Kalimantan (GKE)
Église protestante évangélique à Timor (GMIT)
Église protestante en Indonésie (GPI)
Église protestante en Indonésie occidentale (GPIB)
Église protestante indonésienne à Buol Tolitoli (GPIBT)
Église protestante indonésienne de Donggala (GPID)
Église protestante indonésienne de Gorontalo (GPIG)
Église protestante à Karo Batak (GBKP)
Église protestante aux Moluques (GPM)
Église protestante en Sulawesi du Sud-est (GEPSULTRA)
Église Toraja (GT)
Église de Toraja Mamasa (GTM)
Synode de l'Église chrétienne d'Indonésie (GKI)

Japon

Église chrétienne coréenne au Japon
Église du Christ au Japon

Malaisie

Église chrétienne en Malaisie

Myanmar

Église chrétienne réformée au Myanmar

Église évangélique presbytérienne du Myanmar

Église indépendante presbytérienne du Myanmar

Église presbytérienne du Myanmar

Église réformée presbytérienne du Myanmar

Pakistan

Église du Pakistan

Église presbytérienne du Pakistan

Philippines

Église chrétienne réformée aux Philippines

Église évangélique unie du Christ

Église unie du Christ aux Philippines

Singapour

Église presbytérienne à Singapour

Sri Lanka

Église chrétienne réformée à Sri Lanka

Presbytère de Lanka

Taiïwan

Église presbytérienne à Taiïwan

Thaïlande

Église du Christ en Thaïlande

Vietnam

Église presbytérienne du Vietnam

CARAÏBE

Cuba

Église presbytérienne réformée à Cuba

Grenade

Église presbytérienne à La Grenade

Guyana

Église presbytérienne au Guyana

Presbytère du Guyana

Union congrégationaliste du Guyana

Jamaïque

Église unie de la Jamaïque et des Iles Caïman

République Dominicaine

Église chrétienne réformée en République dominicaine

Église évangélique dominicaine

Trinité et Tobago

Église presbytérienne à La Trinité et à Tobago

EUROPE

Allemagne

Église évangélique réformée

L'Église évangélique-vieille réformée de Basse-Saxe

Église de Lippe

Fédération réformée

Autriche

Église évangélique de la Confession helvétique en Autriche

Belgique

Église protestante unie de Belgique

Bulgarie

Union des Églises évangéliques congrégationalistes en Bulgarie

Croatie

Église chrétienne réformée (calviniste) en Croatie

Danemark

Église réformée du Danemark

Espagne

Église évangélique espagnole

France

Église protestante malgache en France

Église protestante unie de France

Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Évangéliques de France

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Grande Bretagne

Église d'Écosse

Église libre unie d'Écosse

Église presbytérienne du Pays de Galles

Église presbytérienne en Irlande

Église réformée unie (Royaume-Uni)

Union des indépendants gallois

Grèce

Église évangélique grecque

Hongrie

Église réformée en Hongrie

Irlande

Église presbytérienne d'Irlande

Italie

Église évangélique vaudoise

Lettonie

Église réformée en Lettonie

Lituanie

Église évangélique réformée en Lituanie

Luxembourg

Église évangélique protestante au Grand-duché de Luxembourg

Pays-Bas

Église protestante aux Pays-Bas

Frères de la Remontrance

Pacte des Eglises Evangéliques Libres aux Pays-Bas

Pologne

Église évangélique réformée en Pologne

Portugal

Église évangélique presbytérienne du Portugal

République tchèque

Église évangélique des Frères tchèques

Roumanie

Église réformée en Roumanie

Serbie

Église réformée en Serbie

Slovaquie

Église chrétienne réformée en Slovaquie

Slovénie

Église chrétienne réformée en Slovénie

Suède

Église unie en Suède

Suisse

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Ukraine

Église réformée en Ukraine transcarpathique

MOYEN ORIENT**Iran**

Église évangélique d'Iran

Liban

Synode évangélique national de Syrie et du Liban

Union des Églises évangéliques arméniennes au Proche-Ori

Union évangélique nationale du Liban

PACIFIQUE**Australie**

Église unifiante en Australie

Fédération congrégationaliste d'Australie

Îles Marshall

Église unie du Christ-congrégationaliste aux Îles Marshall

Églises réformées congrégationalistes

Îles Salomon

Église unie aux Îles Salomon

Kiribati

Église protestante de Kiribati

Niue

Église de Niue

Nouvelle-Calédonie

Église évangélique en Nouvelle-Calédonie et aux Îles Loyauté

Nouvelle-Zélande

Église presbytérienne d'Aotearoa Nouvelle-Zélande

Polynésie française

Église protestante ma'ohi

Samoa

Église chrétienne congrégationaliste au Samoa

Église chrétienne congrégationaliste des Samoa américaines

Samoa américaines

Tahiti

Église protestante Ma'ohi

Tuvalu

Église chrétienne de Tuvalu

Vanuatu

Église presbytérienne de Vanuatu



Communion Mondiale
d'Églises Réformées

